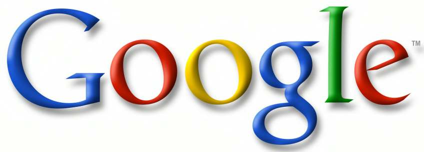
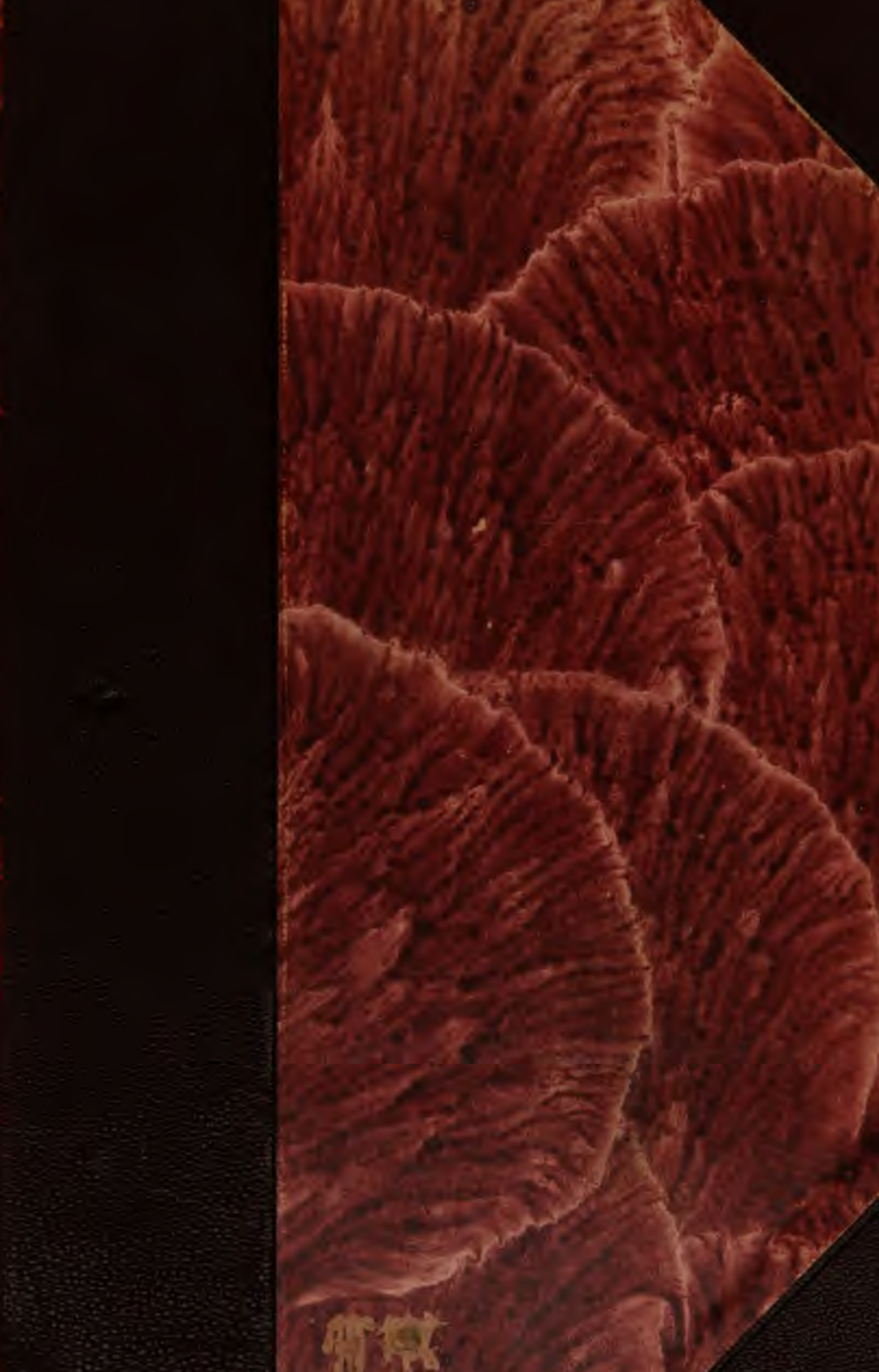
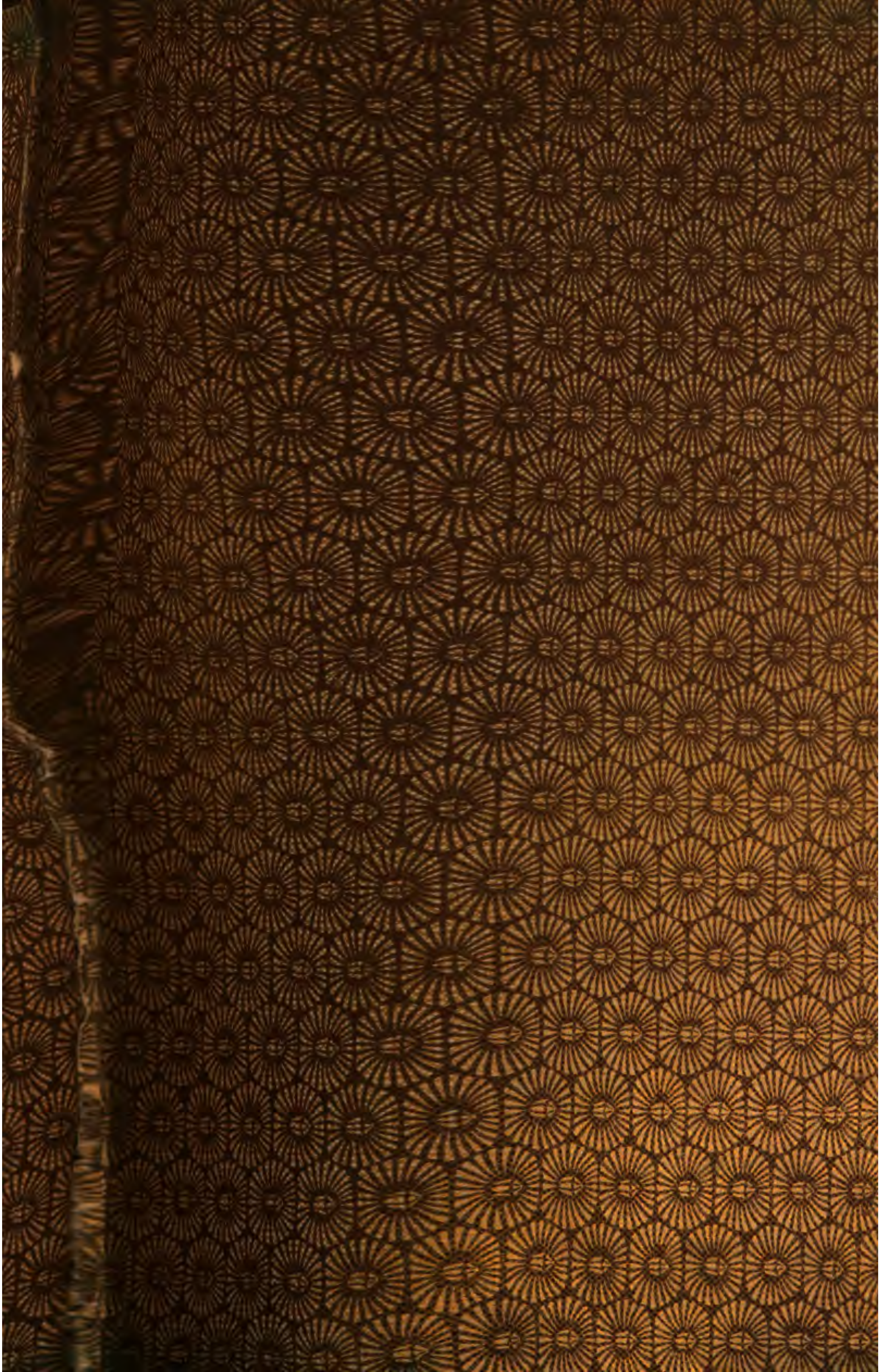





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



ALEXANDRE VINET

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL



Ce mot célèbre d'un poëte : Je suis homme,
et rien de ce qui est humain ne saurait m'être étranger,
l'Evangile l'a mis dans la bouche de Dieu.

Vinet.

ALEXANDRE VINET

HISTOIRE

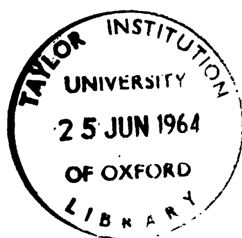
DE SA VIE ET DE SES OUVRAGES

PAR

E. RAMBERT



LAUSANNE
GEORGES BRIDEL ÉDITEUR
1875


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
25 JUN 1964
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT

Les sources originales et inédites qui ont été mises à profit pour cette HISTOIRE DE LA VIE ET DES OUVRAGES D'ALEXANDRE VINET, sont les suivantes :

1° Sa correspondance, recueillie par les soins de Mme Vinet.

2° Ses agendas, renfermant un journal de sa vie depuis l'année 1834.

3° Ses manuscrits, achevés ou inachevés, notes, ébauches, etc., en un mot tous les papiers littéraires qu'il a laissés.

L'auteur avait trop peu connu Vinet, personnellement, pour ne pas avoir besoin des lumières de ceux qui l'ont vu de près. Parmi les personnes dont le concours lui était indispensable, il doit nommer en première ligne Mme Vinet, qu'il n'a cessé de consulter. En lui confiant tant et de si précieux documents, elle s'est réservée le droit, pour le cas où il y

aurait désaccord sur des questions de fait, de glisser au bas des pages des notes signées.

Deux des amis les plus particuliers de Vinet, M. Alexis Forel et M. le professeur Samuel Chappuis, qui s'intéressaient l'un et l'autre à ce travail, sont morts avant qu'il fût achevé. M. Forel, cependant, a pu en voir une première ébauche et donner encore des indications qui nous ont été d'un grand prix.

Beaucoup de personnes nous ont aidé, soit de leurs souvenirs et de leurs conseils, soit en communiquant des lettres et autres documents. Nous les prions, tant au nom de M[me] Vinet qu'en notre nom personnel, d'agréer ici l'expression de notre sincère et vive reconnaissance.

Parmi celles que nous osons nommer, il en est deux, au moins, auxquelles nous devons des remerciements particuliers. Nous avons envisagé comme un grand privilége de pouvoir faire lire le manuscrit de cette biographie à un homme dont le nom y revient souvent, un des plus anciens amis de Vinet, un de ses camarades d'études, M. Isaac Secrétan, autrefois pasteur à La Haye, et de pouvoir nous associer en quelque sorte, de concert avec M[me] Vinet, un des cadets, mais non l'un des moins intimes d'entre les amis de Vinet, un de ceux auxquels, à son lit de mort, il a confié sa succession littéraire, M. Charles Secrétan, professeur à l'académie de Lausanne.

Ce travail pourrait être envisagé comme un travail collectif. Il devrait, en bonne justice, y avoir plus d'un nom sur

la couverture. Nous devons passer sous silence un de ceux qui auraient le plus de droit à y figurer. L'auteur, en plus d'une rencontre, eût pu se borner à copier ou à écrire sous dictée. Il n'a pas aliéné toutefois l'indépendance de sa plume, et il demeure seul responsable.



ALEXANDRE VINET

HISTOIRE DE SA VIE ET DE SES OUVRAGES

CHAPITRE PREMIER

Enfance et Jeunesse.

(1797-1817)

Alexandre-Rodolphe Vinet naquit le 17 juin 1797, à Ouchy, près Lausanne, au bord du lac Léman. Sa famille, d'origine française, établie en Suisse depuis deux générations, avait acquis la bourgeoisie de Crassier. Son père, Marc Vinet, avait commencé par être instituteur primaire, noble et pauvre métier : plus de cent élèves et vingt louis d'appointements. Il s'était aussi occupé d'horlogerie, à Genève, mais sans grand succès. En 1797, il était sous-commis des péages à Ouchy. Plus tard, en 1798 et 1799, il cherchait à gagner son pain, dans la Suisse allemande, comme traducteur et copiste, pendant que sa femme, restée dans le canton de Vaud, avec deux enfants en bas âge, supportait patiemment une vie d'attente et de privations. Cette situation, cruellement précaire, se prolongea pendant deux longues années, et fut aggravée par les malheurs qu'attirèrent sur

la Suisse la guerre civile et l'invasion étrangère. Le jeune Vinet ne vit pas régner l'abondance autour de son berceau.

Cependant Marc Vinet, partout où il trouvait de l'emploi, se distinguait par son application au travail et par une intelligence supérieure à la position qu'il occupait. Il fut remarqué entre autres par le chancelier Mousson, de Zurich. Rentré dans le canton de Vaud avec les meilleures recommandations, il obtint la place de secrétaire en chef du département de l'intérieur, position assurée, sinon brillante.

Marc Vinet éleva ses enfants dans les traditions austères où il avait été élevé lui-même. Il n'était pas père seulement, il était, dans toute la force du terme, chef de famille. Le respect régnait autour de lui. Rien pour le plaisir, rien pour la vanité, tout pour le devoir. Son fils était déjà un grand garçon, un collégien, qu'il le faisait habiller par un petit tailleur de village et qu'il lui coupait les cheveux, lui-même, le tondant ras, au risque de l'exposer à la risée de ses camarades. Il évitait la société, par principe, semble-t-il, autant que par économie. Seuls quelques parents, habitant la campagne, trouvaient chez lui une table hospitalière et frugale. D'invités, jamais. Quand il revenait de son bureau, son premier regard était pour s'assurer que l'ordre régnait. Homme de peine et de travail, il ne s'accordait que les seuls loisirs du dimanche, graves loisirs, dont l'emploi était invariablement fixé : le matin, le sermon; après midi, la promenade en famille.

Malgré cette rigoureuse discipline, la tristesse ne régnait pas dans la maison Vinet. Mme Vinet était la bonté même, tout dévouement, tout sacrifice. La sévérité du mari n'était point de la dureté, bien au contraire. Il avait l'esprit cultivé, ouvert et naturellement éveillé. La vivacité du sang méridional s'associait chez lui à la sévérité huguenote.

A table, il avait toujours quelque histoire intéressante à conter. Il lisait fort bien, et il aimait, le soir, à s'entourer de sa famille et à lire à haute voix quelque publication nouvelle. Il s'intéressait vivement aux choses littéraires, et la poésie n'était point au nombre des vanités sévèrement bannies du foyer domestique. On raconte qu'en lisant ainsi, le soir, la Messénienne de Casimir Delavigne intitulée la *Mort de Jeanne d'Arc*, les larmes faillirent deux fois lui couper la parole. Il était donc sensible, et il aimait tendrement ses enfants; mais, ainsi que ses ancêtres, il avait appris à envisager la vie comme un combat, et il refoulait au dedans les tendresses amollissantes.

Marc Vinet eut trois enfants : deux garçons, Alexandre et Henri, et une fille, Mlle Elise Vinet, qui a survécu à ses frères. Henri, le cadet, avait l'esprit vif, brillant et plein de feu. Alexandre était timide. « J'attends beaucoup d'Henri, disait le père, mais peu d'Alexandre. » Celui-ci se figura qu'il n'était que le second dans l'affection paternelle, et sa timidité s'en accrut. Il était extrêmement sensible aux reproches. Aussi s'appliquait-il à les éviter; mais le moyen de satisfaire un juge qui relevait avec une ponctualité impitoyable les moindres négligences! L'enfant tremblait en entendant à l'heure du dîner le pas de son père sur l'escalier : « Je ne pleurerai pas, maman, disait-il, je ne pleurerai pas, » et il pleurait néanmoins. C'était nerveux. Cet excès de sensibilité ne désarmait pas la sévérité du père, qui s'en étonnait et s'en impatientait.

On ne sait rien des premières études de Vinet, sinon que jusqu'à sept ans il n'eut d'autre instituteur que son père, et qu'une fois entré au collége cantonal, il en suivit les classes, jusqu'à l'académie. Il lisait beaucoup et cultivait soigneusement l'amitié d'un libraire, son voisin.

L'académie de Lausanne, sans être fortement organisée, comptait à ce moment-là quelques hommes distingués, entre autres le professeur Durand, que nous retrouverons, et le professeur Dutoit, presque aveugle, homme de goût, qui avait le sens littéraire sûr et vif. On traversait les auditoires dits de belles-lettres, puis ceux de philosophie, après quoi on choisissait entre la théologie et le droit. S'il faut en croire la tradition, on ne se tuait de travail ni dans les uns ni dans les autres. Les étudiants de ce temps-là ont la réputation d'avoir su s'amuser aussi bien, quelques-uns disent plus chevaleresquement que ceux d'aujourd'hui. Ils jouissaient de certains priviléges, dont ils étaient extrêmement jaloux; ils formaient un corps, et avaient à leur tête un sénat, — ils l'ont encore, — espèce de tribunal de première instance, armé d'un pouvoir disciplinaire. Diverses sociétés contribuaient à entretenir parmi eux la vie littéraire, sans préjudice de la gaîté.

Vinet n'avait pas quatorze ans, âge réglementaire, quand il entra en belles-lettres. Son père comprit que le moment était venu, non de se départir de la sévérité première, mais de la combiner avec un régime qui autorisât quelque liberté. Il n'en fallut pas davantage pour que cette nature, jusqu'alors comprimée, commençât à s'épanouir. Vinet put s'associer à la vie de ses camarades. En novembre 1812, il fut reçu membre de la société dite de philosophie, dont les réunions avaient lieu une fois par semaine. On y lisait des travaux qui faisaient l'objet de discussions. Parfois quelque professeur y assistait, à titre d'ami. Souvent la soirée se terminait par un *second acte*, c'est-à-dire *inter pocula*. La surveillance paternelle ménagea les degrés de cette première émancipation. Un jour, dans un repas de *volée,* Vinet, l'un des plus jeunes, mais non l'un des moins

animés, faisait, serviette sous le bras, le service d'échanson, comme les *Fuchs* des universités allemandes, lorsqu'il aperçut dans un angle obscur la silhouette de son père, grave et immobile. Le père sortit presque aussitôt, sans mot dire; mais le fils n'oublia de sa vie l'émotion que lui avait causée cette apparition inattendue.

Cependant le jeune Vinet se faisait remarquer par son zèle, son intelligence, et surtout par un goût très vif pour la littérature. Madame de Staël et Chateaubriand, dans leur plus fraîche nouveauté, furent ses auteurs favoris. Il lut aussi et ne tarda pas à imiter les poëtes alors en renom. Les vers coulaient de sa plume, souvent négligés, toujours abondants et faciles. Il en tomba quelques-uns entre les mains du père, qui les critiqua sans pitié, tout en se disant, à part lui, qu'il y avait pourtant de l'étoffe chez cet enfant dont il avait d'abord si mal auguré.

Les camarades de Vinet paraissent avoir été plus prompts à reconnaître ses talents. Ils le chargeaient des commissions délicates, des discours officiels et des correspondances avec l'autorité. Son nom est partout dans les souvenirs académiques de cette époque.

Deux traits caractérisent la vie d'étudiant d'Alexandre Vinet : surabondance de sève littéraire, surabondance de franche et très innocente gaîté.

C'était un dévoreur de livres, grand amateur de beau style, déjà grammairien, rhéteur, critique. On ne voit pas qu'il se soit appliqué dès cet âge à quelque travail sérieux, de longue haleine; mais les petites compositions, les pièces de vers, se multipliaient sous sa plume. Un air l'avait-il frappé, vite il y adaptait des paroles. Ecrivait-il à quelque ami, il passait de la prose aux vers, et des vers à la prose. Un fragment de lettre du 3 janvier 1814, — il

avait un peu plus de seize ans, — nous le peint assez au naturel.

« Tu me demandes, ma chère cousine, de te faire en peu de mots le tableau de mes occupations et de mes études; mais comment faire en peu de mots un tableau vaste et sans bornes? Je vais pourtant l'essayer.

Muse légère qui souvent
Me prêtes tes tons et ta lyre,
Accours, que ton esprit inspire
Mon monotone et faible chant.
Dis les maux que souvent j'endure
Lorsque, penché sur des bouquins,
Je néglige la source pure
De la colline où les destins
Placent pour jamais ton empire.
Dépeins mon ennuyeux martyre
Lorsque, pâlissant de dépit,
Je lis ces pages raboteuses,
Ces phrases lourdes et verbeuses
De l'inconcevable *Ernesti.*
Dis... Ne dis rien, laisse à ma prose
Le soin de décrire une chose
Qui se refuse aux doux accents
Et de ta lyre et de tes chants.

» Ainsi, parlant prosaïquement et bannissant l'hyperbole, je te dirai, ma chère, que mes études embrassent un assez grand espace. Logique, métaphysique, physique, mathématique, droit, éloquence, grec et latin : voilà succinctement ce dont il faut que je tapisse les parois étroites de ma faible cervelle. C'est superbe, n'est-il pas vrai? J'oubliais de te dire qu'à toutes ces sciences j'ajoute encore pour mon usage particulier quelque peu d'italien; peut-être même j'y joindrai encore de l'allemand pour pouvoir parler un jour cette langue avec ma chère cousine. Ne conclus pas de là que je

suis un fameux travailleur; loin de là, je suis enclin à la paresse et je versifie, deux choses incompatibles avec l'étude; mais n'importe ; tout va son train. Au fond, c'est une vie très agréable que celle d'étudiant, elle bannit la mélancolie, inspire la gaîté... Je suis actuellement étudiant en philosophie; je crois que ma lettre n'est pas propre à te donner une haute idée de mes connaissances philosophiques; en effet, l'habit ne fait pas le moine; mais il faut dire aussi qu'on nous fait étudier la philosophie dans l'auteur le plus maussade, le plus sot, le plus barbare qui soit sous la voûte des cieux. C'est un quidam nommé Ernesti... »

Il ne faut pas oublier, en lisant ce fragment et d'autres semblables, qu'ils sont datés de Lausanne. Un jeune homme aussi bien doué aurait la phrase déjà plus légère s'il avait vécu dans un milieu français. On parle le français dans le canton de Vaud, mais un français semé de provincialismes et dont les allures traînantes rappellent mal cette langue de Voltaire, qui court et pétille. Quiconque est né Vaudois n'apprend à écrire que par un long travail d'épuration, dont, à seize ans, les plus habiles commencent à peine à soupçonner la nécessité.

La gaîté de Vinet fut, à tout prendre, plus littéraire que bachique. Les jours de fête, il avait son couplet, et si quelque événement d'importance, tel qu'une rencontre des étudiants et du guet, mettait en émoi la jeunesse académique, il chantait volontiers les exploits de ses camarades. On a de lui une *Guétiade,* en quatre chants. D'ailleurs, il était sobre, honnête, et il n'eut jamais à rougir de ses *Juvenilia*.

La plus grave des aventures auxquelles il prit part ne tendait à rien moins qu'à la délivrance d'une beauté persécutée. On s'entretenait tout bas de l'existence mystérieuse d'une famille d'origine étrangère qui habitait une campagne

solitaire, à quelques minutes de la ville. On parlait d'une jeune fille victime d'une marâtre et d'un père dénaturé. Elle était prisonnière. La nuit on l'entendait pousser des gémissements plaintifs, parfois des cris perçants. Sa raison devait s'être perdue à force de mauvais traitements. Vinet et quelques-uns de ses amis, jeunes gens entreprenants, se décident à tenter une expédition nocturne. A onze heures du soir, ils se mettent en observation autour de la maison suspecte. Une lumière va et vient de fenêtre en fenêtre; puis elle disparaît pour reparaître dans un autre corps-de-logis, absolument séparé du premier, et sans que personne ait été vu passant de l'un à l'autre. C'est donc par un souterrain qu'on parvient à la prisonnière. Cette découverte, qui en promet d'autres, enflamme nos jeunes don Quichottes. Ils s'approchent en tapinois, et l'un d'eux commence à escalader un espalier, qui monte jusqu'à la fenêtre de la chambre où gémit la Dulcinée. Malheureusement un bruit les trahit. Le maître du logis accourt, un fusil à la main, et fait feu sur les agresseurs, qui s'enfuient, emportant un des leurs, blessé à la tête. Vinet reçut pour sa part quelques grains de gros plomb, dont il ne se vante pas dans la lettre à laquelle nous empruntons ce récit. Il est vrai qu'elle était adressée à la même cousine à qui nous l'avons vu rendre compte de ses études[1]. Cette affaire donna lieu à un procès. Dans le cours de l'instruction, on apprit que la prisonnière était mieux traitée. « Nous sommes transportés de joie, » s'écrie Vinet.

Mais ce n'était pas seulement en faveur des belles victimes d'une tyrannie domestique que Vinet avait des accès de zèle et des transports d'ardeur chevaleresque. Il en avait aussi en faveur de son pays menacé. Les années 1812 et

[1] Lettre du 21 juin 1816.

1813 furent difficiles pour les peuples dont la cause était liée à celle de la France impériale. Berne s'agitait pour recouvrer ses possessions perdues, et la fermentation était grande dans le pays de Vaud et dans l'Argovie. Vinet ressentit l'émotion générale. Il fit appel au patriotisme de ses concitoyens dans une chanson, qui parut en 1813, sans nom d'auteur, chez Gallot, à Payerne, et fut quelque temps assez populaire. C'était une sorte de *Marseillaise,* intitulée le *Réveil des Vaudois.*

Liberté, liberté chérie,
Soutiens nos cœurs, guide nos pas!
Oui, c'est pour toi, pour la patrie
Que nous volerons aux combats!
Des tyrans l'impuissante rage
En vain voudrait nous asservir;
Pourrait-on craindre l'esclavage
Lorsqu'on t'aime et qu'on sait mourir? (*bis.*)

Le gouvernement de Berne s'émut de ces chants belliqueux, qui retentissaient dans les villes et dans les campagnes. Il réclama auprès du gouvernement de Vaud. Le landamman en charge, M. Pidou, ayant appris que le jeune Vinet en était l'auteur, le fit venir et l'exhorta à la modération; mais on peut croire que la réprimande ne fut pas trop sévère.

Le cercle étroit où avait été renfermée la jeunesse de Vinet, s'élargit peu à peu. Des relations nouvelles s'ajoutèrent à celles qu'il entretenait avec tant de gais condisciples, et ne lui furent pas moins précieuses. Le professeur Durand, aimable et bon vieillard, enseignait la morale à l'académie de Lausanne. D'origine française, catholique de naissance, il avait fait des études théologiques sous la direction de l'abbé Poulle; puis, décidé à abjurer le catholicisme, il était venu en Suisse, s'était marié à

Lausanne, avait passé quelques années à Berne, attaché à la direction du séminaire de la jeune noblesse, et, de retour à Lausanne, y avait été nommé, en 1788, professeur ordinaire de morale et de statistique. Homme de goût, prédicateur aimé, esprit délicat, il vivait dans l'étroit commerce des classiques français. Sa générosité, sa bonté délicate et l'élévation naturelle de ses sentiments le rendaient cher à tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. Il avait fait du but favori de ses promenades, le bois de Sauvabelin, au-dessus de Lausanne, un lieu de rendez-vous avec les étudiants. Plusieurs aussi le voyaient chez lui. Vinet fut du nombre. Le professeur Durand le pria même de donner quelques leçons à sa petite fille, Mlle Durand, charmante élève, à l'esprit ouvert et très éveillé. Bientôt il se forma entre le jeune homme et le vieillard une de ces amitiés touchantes, qui sont pour celui qui s'en va comme un dernier sourire de la vie et pour celui qui entre dans la carrière un encouragement et une promesse d'avenir. Le professeur Durand initia le jeune Vinet à ce qu'on appelle l'urbanité, et contribua plus que tout autre à lui inspirer le culte des vrais modèles. Il le guida dans ses études littéraires, par des conseils toujours donnés à propos et toujours bienveillants. Avec lui point de gêne; mais une entière et douce confiance, mêlée d'attendrissement et de vénération. C'était justement le contraire de cette critique paternelle, dont la sévérité ne se préoccupait ni d'épier le moment favorable ni de ménager les susceptibilités de l'amour-propre. « Oh! si vous connaissiez ce bon, cet excellent vieillard, écrivait Vinet en 1815, vous l'aimeriez pour lui-même. Je ne puis vous dire à quel point va sa bonté; j'en ai constamment éprouvé les effets; depuis plusieurs années il m'a témoigné le plus tendre intérêt, dirai-je, les

plus aimables prévenances, et vous savez combien elles sont douces, les prévenances de la vieillesse. Conseils, directions, leçons, il m'a prodigué tout ce qui pouvait contribuer à mon bonheur, et si quelque vertu germait dans mon âme, c'est à ce vénérable vieillard que je les devrais en grande partie. »

Un jour que Vinet était chez le professeur Durand, on annonça la visite de M[me] de Montolieu. Vinet voulut se retirer. M. Durand le retint et l'obligea, par des questions, à prendre part à la conversation, qui se prolongea, au coin du feu. Enfin Vinet se retira. « Qui est ce laid qui devient beau quand il parle ? » demanda aussitôt M[me] de Montolieu.

Le professeur Durand mourut peu de temps après, en 1816. Au moment où le cercueil descendait dans la tombe, entouré d'une foule émue et sympathique, Vinet s'avança et prononça un discours d'adieu. Il le fit de lui-même, par un mouvement tout spontané. Plusieurs l'en blâmèrent, comme d'une hardiesse présomptueuse et contraire aux usages. L'antique austérité du culte protestant s'accommodait mal de l'oraison funèbre. Quelques pasteurs se montrèrent particulièrement choqués de cette innovation, qui faillit valoir à Vinet une censure officielle plus sérieuse que celle qu'il avait encourue à propos du *Réveil des Vaudois*.

Le discours que Vinet prononça sur la tombe du professeur Durand a été imprimé. Il y développe ce qu'il disait plus simplement dans une lettre particulière : « Mes condisciples ont pleuré avec amertume sur le tombeau de celui qu'ils se plaisaient à appeler leur père, et qui les regardait comme ses enfants d'adoption [1]. »

Ces lignes sont encore empruntées à la correspondance de Vinet avec son « aimable cousine, » M[lle] Sophie De la

[1] Lettre du 21 juin 1816.

Rottaz, d'une ancienne famille vaudoise, de Veytaux, près Montreux. Elle habitait Ober-Castel, dans le canton de Thurgovie, résidence de la famille Seherer, dont le chef, un vieillard, l'avait prise en affection. Elle ne le quitta que lors de son mariage; ses parents, d'accord avec ceux de Vinet, songeaient depuis longtemps à la possibilité d'un mariage entre ces deux enfants qu'unissait une longue amitié et qui semblaient nés l'un pour l'autre. Le mariage fut décidé, en effet, pendant un séjour que Mlle De la Rottaz fit à Lausanne, en 1815. Ce qu'on a de leur correspondance, répond bien à ces simples fiançailles, conclues sous l'égide tutélaire de parents honnêtes et pieux.

La carrière de Vinet semblait toute tracée : « Si le ciel exauce mes vœux, écrit-il à sa fiancée, jouissant un jour d'un état honorable et tranquille, heureux dans mon presbytère (je me plais à former ces riantes images), je pourrai mettre tous mes soins à vous rendre heureuse; que j'aime à prévoir ces jours de félicité; c'est l'amitié, c'est l'amour vif et pur qui les orne à mes yeux [1]. » Il avait donc choisi la carrière ecclésiastique. C'était le vœu de son père, et il y avait déféré, sans contrainte, mais sans rien qui ressemblât à une vocation marquée. Sa piété, quoique très sincère, n'avait pas à cette époque le caractère de profondeur et d'intime originalité qu'elle devait acquérir plus tard. Dans ses poésies il parle fréquemment de la vertu comme le faisaient les philanthropes du XVIIIe siècle.

Ah! périsse mon nom! mais qu'aux sons de ma lyre
La vertu, ma déesse, un jour daigne sourire!
Son amour à jamais sera mon Apollon [2].

Il n'en parle guère moins souvent dans ses lettres à So-

[1] Lettre du 21 juin 1816.
[2] *La vertu et la patrie*, ode, 1817.

phie. Il semble envisager les fonctions du pasteur moins comme un apostolat que comme une vocation honorable, où l'on peut faire du bien. Son ambition, d'ailleurs, ne va pas au delà d'une « vie bienfaisante et cachée[1] » dans un presbytère de campagne.

Cependant il apportait à ses études en théologie un esprit sérieux. En 1817, il fonda, avec quelques camarades, une société destinée à perfectionner la traduction des Saintes-Ecritures. « Depuis longtemps, dit-il, je gémissais de voir nos saints livres traduits d'une manière aussi imparfaite qu'ils le sont, et je désirais voir quelques changements apportés à leur interprétation. L'exécution d'un semblable dessein eût exigé des forces extraordinaires, la réunion d'un grand nombre de savants, etc. Il fallait donc borner mes projets; je rédigeai, en conséquence, un prospectus dans lequel j'invitais mes condisciples à former une Société d'étude de la Bible, qui remplirait l'idée de son titre, en s'occupant à traduire d'après l'original, et avec tout le soin possible, un certain nombre de morceaux choisis dans l'Ecriture; chaque membre de la société, disais-je, présentera à son tour un chapitre ou deux de cette sainte Parole, traduits par lui-même, sur le texte, avec toutes les précautions nécessaires pour établir le sens des passages, avec toute la justesse et la clarté possibles. Ces morceaux, lus et examinés dans la Société, seraient ensuite transcrits et conservés, pour l'instruction de nos successeurs, dans un recueil formé à cet effet. Je n'ai pas besoin de vous montrer les avantages de cette institution; ils ont été sentis par vingt des plus distingués de mes condisciples,... qui se sont empressés de se joindre à moi, et nous avons commencé nos travaux, après avoir appelé la bénédiction de Dieu sur notre entre-

[1] Lettre du 24 janvier 1817.

prise. J'ai la confiance qu'elle réussira et qu'elle aura des développements fort utiles soit pour notre instruction, soit pour celle des *proposants*[1] qui viendront après nous[2]. »

J'ignore combien a vécu, dans la faculté de théologie, l'association fondée par Vinet; mais elle répondait à un besoin qui a longtemps préoccupé quelques-uns des membres les plus distingués du clergé vaudois, et qu'ils ont cherché à satisfaire en publiant, en 1839, une version du Nouveau Testament[3]. Quelques-uns des pasteurs de la société de 1839 avaient fait partie, en qualité d'étudiants, de celle fondée par Vinet en 1817.

La littérature toutefois n'était point oubliée, et plus il approchait du terme de ses études, plus il semblait que ce fût là sa vraie et naturelle vocation. Son père s'en alarmait et s'effrayait de ce penchant irrésistible pour les vers. Des sermons, de l'exégèse, de la dogmatique, eussent bien plus avancé les études commencées. Il redoutait surtout les éloges, les félicitations, les applaudissements, tout ce petit bruit d'une réputation naissante, si propre à chatouiller la vanité. Sa fiancée se fit un jour l'interprète des inquiétudes paternelles. Elle y mit, sans doute, quelque complaisance; mais à supposer qu'elle les eût sérieusement partagées, elle eut de quoi se rassurer.

« Qui a pu vous faire penser, répond Vinet, que les bagatelles poétiques que je laisse tomber de ma plume ont un autre but que de m'amuser? Qui a pu vous dire que j'y mette la moindre importance, et que je veuille attacher l'espoir d'un nom à des feuilles légères, dont le contenu

[1] Candidats au saint ministère.

[2] Lettre à Mlle De la Rottaz, 24 janvier 1817.

[3] Le Nouveau Testament traduit sur l'original par une Société de ministres de la Parole de Dieu, Lausanne, 1839.

l'est plus encore!... Laissez-moi cultiver le commerce des muses, je ne les aimerai jamais autant que je vous aime; elles me favorisent peu, et je ne voudrais d'elles qu'un nouveau moyen de vous plaire; si elles me le refusent, elles ne peuvent me refuser celui d'amuser mes loisirs et de me procurer quelques moments agréables au milieu de tous ceux que je passe loin de vous... Je fais de la poésie une simple récréation, qui, si vous voulez, est étrangère à mon état, mais ne saurait lui nuire, puisque je ne lui consacre que quelques instants volés à l'ennui du loisir. J'en fais souvent la confidente de mes sentiments et l'image de mes plaisirs. Je tâche d'exprimer par son moyen les douceurs de votre souvenir, les vœux de l'amitié, les illusions de la jeunesse, les charmes de la vertu, la mémoire des anciens temps, en un mot tout ce qui me pince la fibre fortement, jusqu'à la douceur de la pipe lorsqu'on la fume avec du tabac qui vient de vous et en pensant à vous[1]. »

Le développement de Vinet avait été rapide pendant l'année qui venait de s'écouler. (1816.) On en a attribué l'honneur à l'influence d'une famille distinguée, au sein de laquelle il avait passé trois mois, la famille Jaquet, dans une charmante campagne, à Longeraie, près de Morges. Il y remplissait, en vue d'examens prochains, les fonctions de précepteur auprès du jeune Auguste Jaquet, qui devint plus tard un de ses amis les plus dévoués et qui joua dans la politique vaudoise un rôle marquant.

Au lieu de la vie renfermée dont il avait partagé dans la maison paternelle les austères douceurs, Vinet trouva à Longeraie les jouissances que permet la fortune et qu'épure un goût délicat, un salon, une société choisie, et partout,

[1] Lettre du 24 janvier 1817.

jusque dans les moindres détails, le cachet de l'élégance et de la distinction. « Oh! qu'on est heureux ici! » s'écriait-il quelquefois. Dans ses lettres à Sophie, il est plus réservé; mais il ne peut assez se louer d'une maison, « où toutes les espèces d'agréments sont réunies : bonne compagnie, excellent ton, égards soutenus et liberté plénière[1]. »

On faisait souvent de la musique à Longeraie, et de bonne musique, ce qui était pour Vinet une jouissance toujours nouvelle, car il adorait la musique. Un soir qu'on chanta devant lui l'air de l'*Oedipe à Colonne :*

Elle m'a prodigué sa tendresse et ses soins,

il ne fut pas maître de son émotion. Il le fut moins encore quelques jours après. On lisait le *Cid;* Vinet était le lecteur, admirable lecteur, qui avait déjà sa voix pleine, sonore, d'un timbre grave et particulièrement touchant. Arrivé au dialogue immortel :

Rodrigue, qui l'eût cru? — Chimène, qui l'eût dit?

il posa le livre et s'enfuit précipitamment. On l'attendit pendant quelques minutes, puis on alla à sa recherche; il était à sangloter sur son lit.

Nul doute que cette vie heureuse, embellie de toutes les jouissances de l'esprit, et dont pour la première fois il pouvait goûter librement les charmes, n'ait contribué au rapide épanouissement de tout ce qu'il y avait en lui de germes heureux. Cette influence cependant n'a pu que hâter un travail qui était dans l'ordre des choses nécessaires, et qui devait s'accomplir plus tôt ou plus tard. On pourrait même soutenir avec vraisemblance que, dans aucun cas, il n'aurait été retardé de beaucoup. Malgré des dehors parfois un

[1] Lettre du 21 novembre 1816.

peu gauches, qui pouvaient tenir en partie à l'austérité de son éducation première, l'organisation nerveuse de Vinet était d'une finesse extraordinaire, et le fond de sa nature recélait des trésors de délicatesse. On ne l'eût pas dit à le voir à distance passer dans la rue, ni même à le voir de près, lorsqu'il avait les yeux fermés ou baissés. Sa démarche n'avait rien de léger, ses membres paraissaient osseux et pesants, les traits de son visage étaient épais et forts; mais il suffisait de le voir sourire, d'entendre sa voix ou d'être surpris par son regard pour deviner en lui une sensibilité toute féminine. Ceux qui l'ont vu, ce regard, ne fût-ce que dans une leçon, ne l'ont sûrement pas oublié. Souvent voilé, puis se découvrant soudain, tour à tour caressant et rayonnant, avec quelle puissance expressive il réfléchissait toutes les nuances de la pensée et du sentiment! Je ne puis mieux exprimer la transformation qui s'opéra chez Vinet vers le temps de cet heureux séjour à Longeraie, qu'en disant qu'auparavant, âgé de seize ou dix-sept ans, il n'était pas encore l'homme de son regard, et qu'il l'était devenu à dix-huit. Cette transformation s'accomplit à l'âge où l'adolescent disparaît devant le jeune homme, et où le jeu des passions naissantes double la richesse de la vie. Le véritable Vinet devait se montrer alors, par le progrès de la nature. La rude écorce de l'écolier n'était qu'une première enveloppe[1].

A son retour de Longeraie, Vinet trouva le public lettré de Lausanne très préoccupé d'un concours académique. Il

[1] Ces lignes sont citées presque textuellement de l'étude que nous avons publiée sous le titre : *Alexandre Vinet, d'après ses poésies*, Paris, Meyrueis, éditeur, 1868. Peut-être nous arrivera-t-il encore, quoique très rarement, d'y faire quelque emprunt. Le lecteur voudra bien nous dispenser de les lui signaler.

s'agissait de repourvoir au poste de professeur de littérature française, devenu vacant par la mort du précédent titulaire. Plusieurs candidats se présentaient, parmi lesquels on signalait comme ayant le plus de chances M. Charles Monnard. La règle de ces concours, encore en usage aujourd'hui, était que le candidat présentât une dissertation, accompagnée de thèses, qui devenaient l'objet d'une dispute libre et publique. C'étaient de véritables joutes littéraires ou scientifiques, qui, dans ce temps-là surtout, passionnaient un nombreux public. Vinet se rangea parmi les opposants. M. Monnard s'était placé sur le terrain classique; l'esprit moderne perça dans les objections de son jeune adversaire. Tout au fond de la salle se trouvait le père de Vinet, qui avait pu dérober un instant pour assister à la discussion. Il ne savait pas que son fils eût l'intention d'y prendre part. En le voyant se lever, il fut tellement saisi qu'il ne put que sortir précipitamment. Vinet dut écrire le jour même à M. Monnard un billet d'excuses et de respectueuses explications. Il n'en était pas besoin. M. Monnard n'avait été frappé que de la finesse de ses aperçus.

On vit bientôt dans quelle singulière estime M. Monnard tenait le simple étudiant qui avait débuté par rompre une lance avec lui. Le conseil d'éducation de la ville de Bâle l'avait prié de chercher parmi ses élèves ou ailleurs quelqu'un qui fût capable de remplir les fonctions de professeur de langue et de littérature française au gymnase de cette ville. Son choix se porta immédiatement sur Vinet, qui n'eut pas de peine à se laisser tenter. L'enseignement de la langue française dans un gymnase paraissait un heureux début pour un jeune homme dont la vocation littéraire était aussi marquée. Il ne renonçait point d'ailleurs à la théologie. Ses occupations, quoique nombreuses,

devaient lui laisser le temps de se préparer pour les épreuves qui devaient précéder sa consécration; il reviendrait les subir après un an ou deux. L'idéal caressé, le presbytère avec Sophie, n'était pas abandonné non plus. On le retrouverait plus tard. En attendant, on pouvait se faire un nid à Bâle. Il n'y avait donc rien à perdre, et beaucoup à gagner. Ces raisons étaient fortes. Elles frappèrent M. Vinet, le père, qui se sentit fier, d'ailleurs, de la distinction dont son fils était l'objet, et qui donna son consentement sans hésiter.

Cet appel eut un certain éclat. Il ne devint officiel qu'à la suite des examens qui eurent lieu à la fin de l'année académique, et dont un condisciple de Vinet nous a laissé le récit suivant : « Nous faisions nos examens. Celui de littérature avait lieu dans la grande salle, en présence de toute l'académie. Quand vint le tour de Vinet, il développa son sujet pendant une demi-heure avec tant de richesse et de vie, que chacun de nous déclara en sortant qu'il avait, comme nous disions, *fendu la broche.* Mais l'académie délibérait à huis-clos, et nous, qui ne savions rien de l'appel au professorat de Bâle, nous jugions cependant qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire. On nous apprit bientôt que l'un de nous, notre cher Vinet, était désigné pour enseigner la littérature française à Bâle et qu'il devait partir prochainement. »

CHAPITRE II

Entrée en fonctions à Bâle. — Consécration. — Mariage.

(1817-1819)

Alexandre Vinet partit pour Bâle le 30 juillet 1817. Le surlendemain son père lui écrivit la lettre suivante :

« Mon très cher et bon ami,

» Tu n'as cessé depuis ton départ d'être présent à ma pensée et appuyé sur mon cœur. Les larmes que tu as versées au moment de notre séparation ont été de sang pour ton père. Crois à ma vive amitié et donne-moi la tienne. Ta mère a pleuré, mais se console par l'espoir de ton bonheur et d'un retour dans le temps. Elise et Henri partagent les mêmes sentiments ; mais ton père, plus malheureux, est affecté. Voilà sept heures[1]... Adieu, très cher et bon ami... Egaie-toi, prends courage et aime-moi toujours ! »

On n'a pas la réponse de Vinet à cette lettre, qui, on peut le croire, ne contribua pas peu à lui adoucir la tristesse des premiers jours de l'exil, tristesse dont il a ré-

[1] Heure du bureau.

pandu l'expression dans plusieurs de ses lettres. A la riche nature des bords du Léman succédait le paysage peu varié des environs de Bâle, à la vie joyeuse de l'étudiant vaudois une existence solitaire dans une ville inconnue, au milieu d'une population honnête, mais indifférente, et parlant une langue étrangère. Vinet eût désiré trouver à Bâle quelque bonne et simple famille bourgeoise qui voulût le recevoir à titre de pensionnaire. Le foyer de l'étranger est encore un foyer. Mais il apprit bientôt que ce mode d'hospitalité n'était point en usage à Bâle. Force lui fut de se loger en garni. Il eut tout loisir, dans la solitude de sa chambre, de regarder couler le Rhin et de songer à la patrie absente.

Nos dulcia linquimus arva, nos patriam fugimus[1].

Cependant les consolations, les sujets de contentement et de joie, ne lui manquèrent pas au milieu de ces méditations mélancoliques. Son père lui faisait remarquer la différence entre sa position à Bâle et la vie de labeur et d'angoisses que lui-même avait menée jusque dans un âge bien plus avancé. « Pense, je t'y engage, pense quelquefois à la situation de ton père à ton âge et depuis; elle t'inspirera du courage, du contentement; mais surtout, et je n'ai pas besoin de te le dire, pense à Dieu, à sa sage Providence et à toutes les faveurs particulières et signalées que tu en as reçues et à celles qu'elle nous donne lieu d'espérer pour l'avenir. Tu as tant sujet, ce me semble, d'être heureux en perspective! A ton âge, me trouvant sans état, sans fortune, presque sans espérance, et tout l'état social s'ébranlant en Europe, particulièrement chez nos voisins et dans notre propre pays, combien de fois n'ai-je vu que du noir autour de moi et

[1] C'est par ce vers que commence la première lettre qu'il écrivit de Bâle à son ami, M. Leresche.

au-devant de moi; mais tant de milliers d'autres étaient alors cent fois plus malheureux, que, par comparaison, j'ai dû trouver parfois mon sort digne d'envie. Il l'a été, en effet, sous plusieurs rapports essentiels, malgré des coups infiniment sensibles. Le nom de Dieu soit béni! [1] »

A peu près dans le même temps le fils exprimait la même pensée, mais d'une autre manière : « Je lisais la vie de l'illustre Heyne, le premier des savants du siècle passé. Cet homme qui devait dans la suite entendre prononcer son nom avec respect par l'Europe entière, a lutté pendant vingt ans contre l'indigence; à peine, dans cet intervalle, a-t-il pu fournir aux premiers besoins de la vie; et moi, jeune écolier, échappé de l'ombre des classes, j'occupe un poste honorable, et qui, bien que pénible, ne laisse pas d'être rempli d'agréments et de plaisirs. Sans doute il n'est pas nécessaire, il serait même coupable de demander à la Providence de satisfaire à sa justice en m'ôtant cette situation prospère; mais le premier retour que nous devions à l'Etre suprême, lorsque nous sommes heureux, c'est de nous intéresser d'une manière active à ceux qui le sont moins que nous; c'est le véritable moyen d'expier notre bonheur et de justifier la Providence aux yeux de l'humanité [2]. »

La tâche de Vinet n'était pas facile. Son enseignement se partageait d'abord entre quatre classes, deux au gymnase et deux à ce qu'on appelait le pædagogium. Ses élèves les plus jeunes étaient des enfants de douze ans, les plus âgés des jeunes gens de dix-sept, dix-huit et même vingt ans. Aux premiers, il enseignait les éléments de la grammaire française; avec les derniers, il lisait des morceaux choisis

[1] Lettre du 9 novembre 1818.
[2] Lettre à Mlle De la Rottaz, 1817.

des auteurs classiques et faisait un cours plus ou moins complet de rhétorique. Cette seconde partie de son enseignement était celle qui l'intéressait le plus; toutefois il ne méprisait point la grammaire, qui peut s'ennoblir, disait-il, si on lui donne pour base l'examen des opérations de l'esprit et si, en étudiant la grammaire d'une langue, on n'en perd pas de vue les rapports avec la grammaire générale. « Ces idées-là, écrit-il à M. Monnard, m'occupent constamment ; je ne serai vraiment satisfait que lorsque j'aurai pu leur donner une certaine réalité[1]. » En même temps, il s'efforçait de combiner les diverses parties de son enseignement de manière à les graduer en un tout organique.

Les commencements surtout furent épineux. Il n'avait que vingt ans, l'expérience de l'enseignement lui manquait, et il fallait tout commencer à la fois; le pædagogium, dont l'organisation récente n'était encore que provisoire, réunissait des élèves de force très différente, les uns connaissant assez bien déjà la langue française, les autres à peine capables d'en balbutier quelques mots. A ces difficultés s'en ajoutait une autre, qui n'était pas la moindre : Vinet, en arrivant à Bâle, ne savait pas l'allemand. « Tout cela, écrit-il à son ami, M. Leresche, n'est rien moins que rassurant. Toutefois, avec la grâce de Dieu, qui ne m'a jamais manqué dans les circonstances difficiles, j'espère *emergere* de ce gouffre d'embarras et d'obstacles[2]. » X

Il y réussit, en effet, mais non sans un travail opiniâtre, et qui dut embrasser d'autant plus d'objets à la fois que tout en se préparant pour ses leçons, il ne pouvait oublier ses études théologiques brusquement interrompues et les examens qui l'attendaient à Lausanne. « Mes occupations,

[1] Lettre du 26 octobre 1818.
[2] Lettre du 8 août 1817.

écrit-il, sont fort multipliées ; je ne m'en plaindrais nullement, si j'entrevoyais la possibilité de les placer toutes dans les limites de mon temps; mais il n'y a guère moyen; j'ai tous les jours trois ou quatre leçons publiques; deux ou trois fois par semaine, je reçois chez moi ceux de mes élèves qui ont besoin que je les aide pour pouvoir profiter des leçons de l'auditoire; puis je donne à quelques-uns des étudiants les plus avancés un petit cours de littérature; je prêche quelquefois; je prends une part active au travail de la Société biblique de Bâle; si je joins à tout cela l'allemand, que je voudrais apprendre, le grec, l'hébreu, l'exégèse, etc., qu'il faut que j'apprenne, il me semble que voilà beaucoup d'ouvrage[1]. »

On voit que Vinet, quoique déjà surchargé d'occupations, n'avait pas craint d'en accepter plus encore qu'il n'eût été rigoureusement nécessaire. Les circonstances semblaient s'être conjurées pour multiplier autour de lui les obligations inévitables et les devoirs positifs. La Société biblique de Bâle travaillait à la publication d'une traduction corrigée de la Bible. C'était, on l'a vu, l'une des préoccupations de Vinet. Comment ne pas s'y intéresser? Comment aussi se dispenser de prêcher, quand on était sur les lieux et que la santé du pasteur en titre, devenu bientôt un des amis particuliers de Vinet, M. Hory, l'empêchait de remplir régulièrement les devoirs de sa charge?

Son entrée en fonctions fut marquée par un discours qu'il dut prononcer à l'ouverture du pædagogium. Averti quelques jours à l'avance, il eut à peine le temps de se préparer. Le sujet qu'il choisit n'a peut-être pas toute la précision désirable; mais son but était moins de traiter un

[1] Lettre à M. Monnard, du 29 décembre 1817.

sujet particulier que de profiter de l'occasion pour émettre des vues générales sur les caractères essentiels de la littérature française. Il comptait l'examiner sous les trois rapports du *style,* de l'*enthousiasme* et de la *richesse;* mais quand il eut traité les deux premiers points, son discours était bien assez long, et il abandonna le troisième. Il ne paraît pas avoir travaillé cette pièce d'essai en homme décidé à montrer tout ce dont il est capable. Le temps lui manquait; il s'aperçut trop tard que le sujet choisi eût exigé une série d'entretiens; bref, il s'y appliqua sans passion, comme à un pensum inévitable. Ce discours est intéressant néanmoins en ce qu'il fait bien voir quel fut, en littérature, le point de départ de Vinet[1].

L'exorde est emprunté à la situation de l'auteur. Celui qui aborde pour la première fois l'étude d'une littérature étrangère est une sorte d'exilé qui, l'œil encore ébloui des paysages de la patrie et le cœur rempli de souvenirs, se trouve soudain transporté sur une terre inconnue, en face de tableaux qui ne lui rappellent rien et qui restent froids devant lui. Il faut surmonter cette première impression, il faut s'être fait de ces lieux nouveaux sinon une patrie, au moins un séjour familier pour en sentir le charme et en apprécier la beauté. La plupart des disputes de prééminence engagées entre les nations n'ont d'autre source que l'impatience. On juge avant d'avoir pris le temps nécessaire pour s'orienter en pays nouveau, et l'on trouve plus facile de se dénigrer mutuellement que d'apprendre à se connaître.

L'intention de cet exorde est facile à saisir. S'il est une position délicate, c'est bien, depuis un bon demi-siècle,

[1] Il n'a jamais été publié, non plus que les autres discours prononcés à Bâle dans des occasions semblables. La minute s'en trouve dans les papiers de Vinet.

celle d'un professeur de littérature française en pays allemand. Au moment où commençait à se déployer l'admirable génie critique de l'Allemagne, l'entraînement d'une réaction nationale, légitime autant que puissante, élevait entre elle et la France une haute barrière d'antipathies. Dès lors l'Allemagne, juste envers tout le monde, n'a voulu être injuste qu'envers la France et l'esprit français. On dirait qu'elle ait pris à tâche d'expier par des excès de dédain un excès d'admiration, qui avait retardé l'essor de son génie propre. Il est entendu que les Français sont une nation brillante, ignorante, légère, et que, sauf un certain vernis, leur littérature manque d'intérêt sérieux. C'est chose jugée. Les effets de cette réaction n'ont pas été sentis seulement dans les pays qui appartiennent en propre à l'Allemagne, mais dans tous les pays où l'on parle allemand. Les principaux centres scientifiques de la Suisse allemande, Bâle, Zurich, n'y ont point échappé. Vinet ne tarda pas à s'en apercevoir, et c'est pourquoi les premiers mots qu'il prononça en public furent un ingénieux appel à l'impartialité.

Abordant ensuite l'objet de son discours, la littérature française considérée sous le double rapport du style et de l'enthousiasme, il cherche la cause du soin particulier que les écrivains français ont apporté au style, et la trouve dans les imperfections même de la langue qui leur servait d'organe. Ils ont dû commencer par triompher de l'instrument qu'ils maniaient. La clarté qui les distingue est le résultat d'un long effort, d'un travail séculaire, car par elle-même la langue française est plus exposée que toute autre à l'obscurité. C'est aussi par de patients exercices qu'ils ont atteint à l'élégance harmonieuse du vers et de la période. Une application de tous les instants a développé chez eux une finesse particulière de tact et de goût. Ils ont poussé très

loin l'art de coordonner les diverses parties d'un tout, d'approprier et de fondre les nuances, si loin qu'on a pu dire, non sans exagération, qu'eux seuls avaient le don de faire un livre. Ces généralités sont appuyées d'exemples nombreux empruntés à des auteurs de mérite fort différent, et tendant tous à justifier la pompeuse conclusion du discours de Laharpe sur les mérites respectifs de la langue française et des langues anciennes : « Louange et gloire aux grands hommes qui nous ont rendu, par leur génie, la concurrence que notre langue nous refusait ; qui ont couvert notre indigence de leur richesse ; qui, dans la lice où les anciens triomphaient depuis tant de siècles, se sont présentés avec des armes inégales et ont laissé la victoire douteuse et la postérité incertaine ; enfin qui, semblables aux héros d'Homère, ont combattu contre les dieux et n'ont pas été vaincus[1] ! »

Mais on ne conteste pas l'habileté qu'ont déployée les écrivains français ; on leur attribue, au contraire, plus de savoir-faire que de savoir, plus d'adresse que de force, plus d'esprit que d'élan. La littérature française est froide, dit-on ; elle manque d'enthousiasme. Le reproche est juste si l'on entend par enthousiasme le penchant à une rêverie exaltée et confuse. L'esprit français est, en effet, clair, ferme, précis. Mais l'enthousiasme est bien autre chose aux yeux de Vinet, c'est le sentiment de l'infini s'emparant de l'homme tout entier et l'élevant au-dessus des bornes de son existence. Or ce sentiment ne manque point à la littérature française ; il l'a enrichie de beautés sensibles à toutes les âmes et dont tous les esprits non prévenus reconnaîtront aussitôt la source. De nouveaux exemples sont destinés à

[1] Laharpe, *Lycée*, Chap. III. (Ed. de Toulouse, 1813, pag. 140.)

mettre le fait en pleine lumière. L'un est emprunté à *Cinna,* un autre au rôle d'Achille dans *Iphigénie*, un autre à l'*Ode sur le Temps,* du « célèbre Thomas, » etc. Singulier mélange, qui correspond exactement à celui des autorités invoquées : Quintilien, Batteux, Mme de Staël.

Ce discours, dont Vinet ne se dissimulait pas les imperfections, fit bien augurer du jeune professeur[1]. Ce n'était pas encore un esprit mûr ; mais c'était un esprit déjà cultivé, fin de nature et distingué. Cette impression fut renforcée par un autre discours, prononcé l'année suivante, dans une occasion semblable. Cette fois Vinet traita du pouvoir de la poésie pour régénérer les nations. On voit, par ses lettres, que ce sujet l'avait vivement intéressé. Malheureusement le manuscrit de ce second discours n'a pas été retrouvé.

Bien avant cette nouvelle épreuve, Vinet s'était acquis l'estime de la plupart de ses collègues et avait gagné le cœur de ses élèves. « Mes fonctions, écrivait-il dès le 27 mai 1818[2], c'est-à-dire moins d'un an après son arrivée à Bâle, me deviennent toujours plus chères. L'intérêt des études auxquelles je me livre, et surtout l'affection de mes élèves que j'ai eu le bonheur de me concilier, me font aimer le poste où la Providence m'a placé. En vérité, je crois les jeunes gens de Bâle meilleurs que ceux de Lausanne. Je me suis dit souvent que si mes étudiants m'avaient fait souffrir le demi-quart de ce que nous avons fait souffrir à quel-

[1] On lit dans une lettre du conseiller d'état Ochs au landamman Pidou : « Vous me demandez des nouvelles de M. le professeur Vinet. Je ne puis vous en donner que de bonnes. Son discours d'installation m'a infiniment plu, ainsi qu'à tout l'auditoire. » (Cité dans une lettre de M. Vinet père à son fils, du 11 janvier 1818.) Vinet s'était borné à dire : « Mon discours a passé. »

[2] Lettre à M. Leresche.

ques-uns de nos professeurs, je n'aurais pas pu y tenir. Je puis t'assurer que la politesse et la bienveillance m'ont obtenu tout ce qu'on attend ordinairement de la plus exacte sévérité... Aussi je les aime de tout mon cœur. »

Vinet vécut d'abord dans une solitude presque complète à Bâle. La faute en fut en partie à lui. Il n'était pas dans sa nature d'aller au-devant des relations et des amitiés possibles. Le manque de loisirs y contribua aussi pour une part. Le caractère bâlois fit le reste. « Il faut te dire, écrivait-il à son ami, M. Leresche[1], que le caractère bâlois n'a pas tout à fait ce liant et cette aménité qu'on trouve assez facilement dans notre canton. Les gens sont ici absolument consacrés au commerce, tout entiers à leurs affaires, et par là-même assez peu sociables et très flegmatiques; en échange (*sic*) on dit, et je le crois, que leur caractère est très solide et susceptible de former des attachements fermes et durables; on m'a dit que lorsque quelqu'un a gagné leur estime, il a aussi gagné leur amitié et qu'il peut compter sur eux. » La froideur de cette première impression dura quelque temps. « Chez nous tout est vie, écrit-il à sa cousine[2], ici tout paraît torpeur. Entrez à Lausanne, vous y trouvez des créatures animées; à Bâle, on ne voit que des maisons. Ces maisons sont comme autant d'antres mystérieux, où l'on dit que les messieurs travaillent et que les dames soupirent, car on prétend qu'elles sont très romanesques. C'est juste, il faut des compensations... l'ennui chez votre sexe mène au sentiment, comme chez nous il conduit à l'apathie. » — « Je vis trop solitaire, lit-on dans une autre lettre[3], on m'a pré-

[1] Lettre du 8 août 1817.
[2] Lettre du 28 janvier 1818.
[3] Lettre à M. Leresche, du 7 septembre 1817.

dit qu'avant six mois je n'aurais formé de relations avec aucune maison de Bâle... Pour des dames, serviteur ; elles se tiennent toutes renfermées dans un sanctuaire impénétrable, et c'est une grande merveille si l'on en rencontre trois en rue dans la semaine... Cela se comprend... Il y a ici une invention unique : ce sont des miroirs mobiles attachés en dehors à chaque côté de chaque croisée, et au moyen desquels, sans ouvrir la fenêtre et blesser leur modestie ou exposer leurs attraits au grand air, ces dames lorgnent audacieusement tous les passants, qui ne peuvent leur rendre la pareille. Il y en a à toutes les maisons et presque à toutes les fenêtres... Ne trouves-tu pas que c'est proclamer un peu trop ouvertement sa modestie et son impertinence, d'exhiber sans crainte aux regards des passants les moyens ingénieux qu'on a trouvés de voir sans être vues. »

Vinet d'ailleurs reconnaît en toute occasion ce que les mœurs bâloises ont de solide et de laborieux. Il rend hommage à l'esprit religieux qui règne dans la population. La doctrine y est pure, les temples fréquentés, la piété sincère. Une ombre cependant dépare ce tableau. « Le mal est qu'il y a une foule de *piétistes;* ces gens-là ont fait bâtir une maison, où ils célèbrent leur culte apparemment ; ils s'y rassemblent plusieurs fois la semaine. La ville en est remplie, on les reconnaît à vingt pas... Ces piétistes ont dans leur chambre un crucifix en bois ; là, dans leurs moments d'extase, ils se prosternent et méditent sur la grâce efficace [1]. Tout cela est fort bien ; mais si jamais j'avais un pouvoir quelconque, moral ou extérieur, je n'épargnerais rien pour dissiper cette secte, ces orgueilleux

[1] Une personne impartiale et bien informée m'assure que Vinet fut induit en erreur sur le fait.

qui trouvent au-dessous d'eux d'être chrétiens simplement, et qui ne parviennent qu'à se remplir la tête de faux mysticisme, et à détourner de la religion de Christ ceux qui sont disposés à y chercher cette nourriture saine et solide qu'elle donne en abondance. Au reste, ces piétistes ont aussi du bon. Je reviendrai là-dessus [1]. »

Il ne fréquenta d'abord que deux familles, celle du pasteur français, M. Hory, et celle de M. Faesch, à qui il avait été recommandé par M. Monnard et qui devint bientôt pour lui un ami précieux. Plus tard, il noua d'autres relations. Néanmoins Bâle demeura longtemps pour lui une terre étrangère. Vers le rivage natal s'envolaient ses meilleures pensées. Si, aux heures de loisir, le soir, par exemple, il écrivait des vers, c'était pour endormir le regret de la patrie. Il vivait encore avec ses anciens camarades. Les moindres incidents de cette vie académique, dont il s'était vu si brusquement arraché, étaient pour lui des événements; il voulait être informé de tout; il continuait à être un membre actif soit de la société des études bibliques, soit du cercle des étudiants, soit de cette *volée,* comme on dit au pays de Vaud, qui avait été pour lui une seconde famille, la famille de l'amitié. Ses condisciples, de leur côté, lui gardaient un vivant souvenir. La *volée* tout entière se réunit pour lui envoyer un tableau allégorique représentant le génie de l'amitié.

Deux amis lui étaient particulièrement chers, M. Isaac Secrétan et Louis Leresche, qui ne tardèrent pas, l'un et l'autre, à devenir des membres distingués du clergé vaudois. Vinet soutint avec eux, surtout avec le second, une correspondance suivie pendant toute la durée de son séjour

[1] Lettre à M. Leresche, du 7 septembre 1817.

à Bâle. Caractère sûr, esprit calme et réfléchi, M. Leresche n'avait pas la vivacité d'impressions de Vinet, qui lui reprochait parfois de pratiquer trop exactement le *nil admirari*. Mais bien loin de diminuer entre eux l'intimité, la différence des natures ne fit que la rendre plus complète. Vinet s'effrayait de sa propre imagination. Il aimait à se sentir appuyé, dirigé au besoin. Il ne demandait point à ses amis de partager toutes ses impressions, mais de lui permettre de s'épancher librement avec eux, de leur ouvrir son âme, et de trouver dans la bienveillance de leurs observations une preuve de plus de leur amitié. Avec M. Leresche, il jouit pleinement des charmes d'un commerce libre et sûr. Entre eux rien de caché. Prose, vers, graves sermons, bagatelles rimées, soucis, peines de cœur, projets d'avenir, expériences, convictions arrêtées, pensées naissantes : Vinet disait tout à son ami. Il lui écrivait comme il aurait causé le soir, au coin du feu. C'était le plus doux de ses délassements : « Je ne comptais pas t'écrire à si peu de distance de ma précédente lettre; mais voilà qu'après avoir vivement labouré tout aujourd'hui, je me suis trouvé occupé ce soir à ne rien faire... Là-dessus M. le professeur se campe auprès de son poêle, à sept heures moins un quart, bâille quelques instants, se frotte les mains contre le fourneau, fredonne un vieux air *des autrefois*. Que faire? Fumer le calumet du soir? Le voilà allumé. Mais cela ne suffit pas. Méditer? Rien de plus triste ou de plus dangereux. S'endormir? Et le souper! Non, il faut écrire à Leresche. En conséquence, j'appuie mon coude sur un recueil de fadaises nommé *Mercure de France,* tome XXV, et prenant un vieux et hideux *rongeon* de plume qui me servait à Lausanne, il y a près d'une année, j'écris. Il est bon de dire que le dit rongeon, que je ne taille jamais, m'est si précieux que

je le préfère à tous les plus beaux paquets de plumes neuves.

Il est obtus, tortu, sale et fendu;
Mais à mes yeux ses défauts sont des charmes;
L'invalide écourté par le tranchant des armes.
Nous paraît beau de ce qu'il a perdu...[1] »

Et voilà les vers qui coulent, coulent, et ne s'arrêtent que quand la feuille est noircie.

Vinet noua des relations moins intimes, sans doute, mais précieuses, et qui devinrent d'année en année plus suivies, avec son maître respecté, le professeur Monnard. Il s'adressait à lui comme à un guide, lui soumettant ses réflexions, ses projets, ses écrits, l'entretenant de ses lectures et lui demandant en retour des conseils et de bienveillantes critiques. Néanmoins, le principal conseiller littéraire de Vinet fut en ce temps-là son père. Cet homme de labeur, habituellement debout à quatre heures du matin, et qui souvent ne se couchait qu'à minuit, trouvait le temps d'écrire régulièrement à ce fils absent de longues lettres, véritables chroniques, où figuraient, à côté de tous les détails de la vie de famille, toutes les nouvelles du pays, tous les incidents du ménage compliqué de la grande famille vaudoise. Minutieux dans sa ponctualité, il n'oubliait rien. Si le sermon du dimanche avait offert quelque intérêt, il en donnait une analyse étendue; il n'y manquait jamais pour ceux du doyen Curtat. Il en faisait autant pour toutes les lectures qui lui paraissaient propres à intéresser son fils ou à lui être de quelque utilité. Il lui signalait tous les événements littéraires, tous les livres nouveaux qui venaient à sa connaissance. Les lettres de ce fils, devenu un ami, étaient régulièrement

[1] Lettre du 15 janvier 1818.

pour le père l'objet d'un examen critique attentif. Quoique moins instruit, il pouvait lui donner d'utiles conseils, étant plus rapproché de la source de la tradition française, encore vivante dans la famille. Il l'engage à ne pas employer, la conjonction *et* pour lier des idées opposées, ni trop souvent l'adverbe *bien* pour *très* ou *fort*, *pourtant* quand il faudrait *cependant*, etc. Le mot *pourtant* ne lui paraît pas en bon français d'un fréquent usage. Il reproche à son fils d'abuser des parenthèses. Les bons écrivains les évitent. Il ne se souvient pas d'en avoir remarqué une seule dans tout Voltaire. A propos d'une lettre qui lui a paru décidément négligée, il écrit : « Il n'est pas permis à une personne instruite, moins encore à un professeur de langue et de littérature, de méconnaître et de négliger à ce point les éléments de l'art d'écrire, même dans une correspondance familière et pressée, attendu que l'observation de ces règles devrait être devenue habituelle. C'est sur quoi je ne saurais trop insister. L'habitude de faire bien est aussi facile à porter que l'autre. Jamais nonchalant ne fit rien qui vaille, ni l'homme soigneux rien de tout à fait mal[1]. »

Vinet ayant paru trouver un jour que ces observations allaient trop loin, son père lui répond : « Si je devais toujours craindre de t'affliger par une remarque que je crois utile de faire, notre correspondance perdrait pour moi une grande partie de son intérêt. Mon but, en l'entretenant fréquente et variée, a été, au contraire, de suppléer par là, autant que possible, cette foule d'occasions que le commerce habituel fournit à un père pour faire part de son expérience à ses enfants. Lui seul a vocation à leur donner des leçons de ce genre. L'étranger ne communique pas ses remarques à celui qu'elles intéresseraient; mais il ne les fait pas moins :

[1] Fragment conservé d'un original perdu.

il en forme son jugement, et trop souvent il les communique à d'autres au grand désavantage de celui à qui il les laisse ignorer. Adieu, mon très cher, mon brave et trop sensible ami et fils[1]. »

Mais si le père attache de l'importance aux moindres détails, ce n'est pas qu'il soit incapable de s'élever à des considérations d'un intérêt plus général. Plus d'une grande question est débattue dans cette curieuse correspondance.

Un jour, c'est celle de la poésie, surtout de la poésie sacrée. On avait demandé un cantique à Vinet, pour être chanté à l'église française lors de la fête de la Réformation, le 3 janvier 1819. Il envoie à son père les strophes qu'il a composées, et le prie instamment de lui communiquer le plus tôt possible son opinion et ses remarques. « Je voudrais bien, ajoute-t-il, que le cantique ne fût pas trop mauvais, du moins qu'il ne le fût pas assez pour te donner de la tristesse. Il me semble, mon cher papa, qu'il y en avait dans la lettre que tu m'as écrite, une tristesse bien explicable, malheureusement, par la santé de mon frère; mais j'ai craint un moment de l'avoir fait naître... Si cela était, je tâcherais de l'expier par mon repentir[2]. » Le père se met à l'œuvre aussitôt, il tourne et retourne le cantique, et n'y trouve rien qui ressemble à une idée suivie, à un cadre, comme il dit. « Dans tout ouvrage, dit-il, on doit arrêter le plan avant de procéder à l'exécution. Les principales idées doivent être données en prose, et la versification ne doit en être que la mise en œuvre. On voit que cela n'a pas eu lieu dans ton essai et que le plan en a été conçu d'une manière insignifiante[3]. » Mais, à peine la critique en-

[1] Lettre du 24 octobre 1817.
[2] Fragment conservé d'un original perdu.
[3] Fragment conservé d'un original perdu.

voyée, il réfléchit de nouveau, et bientôt une seconde lettre vient corriger la première. « Je me suis étrangement mépris sur la nature du *cadre* que je t'ai communiqué précédemment. Je vois et je sens qu'un cantique n'est pas une histoire, mais doit consister en actions de grâces et en prières, en mouvements de l'âme vers Dieu, vers Jésus-Christ, vers la sainteté. J'espère que si tu as été appelé à donner suite à ce projet, ton jugement et celui des personnes qui étaient à consulter à cet égard auront rectifié mes idées erronées[1]. »

Vinet lui envoyait aussi ses sermons ou plans de sermons, et il en faisait l'objet d'un examen particulièrement attentif. Souvent il y consacrait plusieurs lettres. Dans la première, la critique était ordinairement sévère et minutieuse; la seconde atténuait, corrigeait, revenait en arrière; la troisième était quelquefois destinée à développer un plan nouveau, que M. Vinet le père avait trouvé, en méditant sur le sujet traité par son fils, ce qui en nécessitait parfois une quatrième. Les scènes de famille viennent se mêler d'une manière touchante à toutes ces critiques littéraires. « Ta bonne mère est venue auprès de moi avec de grands yeux humides, me recommandant de te dire combien elle te sait gré du sentiment qui t'a porté à lui adresser particulièrement ta dernière lettre, quoiqu'elle ne doute pas que toutes celles que tu m'adresses ne la regardent également, elle m'a dit de te bien rappeler combien elle t'aime, qu'elle pense toujours à toi : puis sa voix de s'altérer, et moi de terminer le discours en l'embrassant pour nous deux. Henri bien vite s'est approché pour me dire lentement, hélas ! combien il voudrait... le cher Alexandre... et pour m'annon-

[1] Fragment conservé d'un original perdu.

cer une petite lettre qui accompagnera celle-ci[1]... Tu as, mon très cher ami, trouvé la critique de tes propositions[2] un peu sévère, elle l'était, en effet, et à l'excès, sans doute, considérée en elle-même; mais j'avais cru, vu les antécédentes, devoir forcer la charge... Je suis touché, en attendant, que cela ne t'ait pas empêché de me communiquer l'exorde de l'autre proposition. Ta chère mère me boudait un peu, je crois, sur la lecture de mes observations relatives au cantique, qui cependant ne contiennent rien de pénible, si ce n'est le mot sur le défaut de plan; mais sa tendresse pour toi la rend susceptible, de sorte que toutes mes critiques lui paraissent injustes ou trop sévères. Qu'eût-ce été si elle eût connu la critique du sermon? Pardonne à ton père pour l'amour de ta mère[3]. »

Une autre fois leurs discussions roulent sur un sujet décidément grave, la question de l'autorité en matière ecclésiastique, et le père se montre de moins facile composition que sur l'article du cantique. Protestant de la vieille roche, homme de discipline, nourri dans le respect des Saintes-Ecritures et de l'église qui en a reçu le dépôt, il admettait malaisément que la conscience individuelle pût s'insurger contre l'autorité d'une tradition vénérable. Il redoutait l'esprit de curiosité et les fantaisies de l'orgueil. Conscience, devoir, fidélité, soumission : c'étaient pour lui autant de termes synonymes. Le fils pensait à peu près de même. Nous l'avons vu déjà s'élever contre ces chrétiens qui veulent se distinguer et qui, par orgueil, ne se contentent pas

[1] Une grave maladie avait atteint ce frère, qui avait donné d'abord de si brillantes espérances. Ses facultés s'étaient affaiblies peu à peu; il mourut en 1820.

[2] Sermons d'épreuves des candidats en théologie, dits *proposants*.

[3] Fragment conservé d'un original perdu.

d'être tout simplement chrétiens comme les autres. Les piétistes de Bâle n'étaient pas les seuls qu'il jugeât avec sévérité. Les méthodistes, qui commençaient à former de petites congrégations à Genève et dans le canton de Vaud, ne trouvaient pas en lui un juge plus favorable. Il eut l'occasion d'en voir et d'en entendre quelques-uns, un entre autres et l'un des plus célèbres, envoyé officiellement par « la petite église » de Genève aux frères de Bâle. Il raconte ses succès, puis il ajoute : « Chacun son goût! [1] » Cependant un homme aussi impressionnable devait être accessible à des influences diverses. Comment d'ailleurs, venant à se replier sur lui-même, dans ses longues heures de méditation et de solitude, et à rencontrer certaines idées accueillies de confiance, aurait-il pu s'empêcher de les soumettre à quelque essai d'analyse? On a beau se dire qu'il est dangereux de trop méditer, n'évite pas qui veut ce danger. Le père crut voir percer dans quelques réflexions hardies cet esprit d'indépendance, qui enfante les doutes et les sectes; aussitôt il l'y rendit attentif, parlant cette fois en père alarmé. Après avoir, selon sa coutume, relevé quelques lignes de la lettre à laquelle il répondait, il ajouta : « J'ai été bien plus frappé du passage concernant la théologie et les théologiens, et c'est avec un sentiment d'inquiétude que j'ai réfléchi à la cause probable de ta façon de voir actuelle. Elle me paraît provenir de tes relations avec de jeunes têtes allemandes, et ne justifier que trop, peut-être, l'opinion de M. Curtat sur le danger de pareilles relations dans l'époque actuelle. Quoi qu'il en soit, je me fais un devoir de père de t'avertir bien sérieusement de ne pas te constituer toi-même en théologien, de ne point, candidat au saint minis-

[1] Lettre à M. Leresche, du 13 novembre 1818.

tère dans le canton de Vaud, substituer tes *opinions* particulières à la *doctrine* reçue et enseignée dans l'église de ce canton. Souviens-toi bien et toujours que c'est cette *foi* ou *doctrine* que tu seras appelé à prêcher et non ta manière de voir individuelle. Où en serions-nous en pareille matière si chaque ministre, chaque étudiant, voulait faire le réformateur? Nous aurions une confusion désastreuse au lieu de l'unité de foi et de doctrine qui règne heureusement chez nous. Dans toutes les théologies possibles il s'est introduit des choses qui ne seraient pas reçues en philosophie; mais comme la nôtre, telle qu'elle est établie, ne contient rien d'essentiellement défectueux, on aurait grand tort d'y toucher sous le vain prétexte de quelques interprétations susceptibles de critique. Que dans un concile, ou synode, ou assemblée de l'église dûment convoquée pour l'examen de quelque point de doctrine, chaque membre émette alors et avec prudence son avis sur la question dont il s'agirait, cela serait en place; mais hors de ce cas, qui n'arrivera pas, Dieu aidant, le serviteur de l'église doit toute soumission à la doctrine reçue par elle, et il ne peut sans félonie, sans crime, en dévier dans l'exercice des fonctions que l'église lui a confiées. Telle est aussi, je m'assure, la façon de voir de M. Curtat, qui aurait bien autant qu'un autre le droit d'avoir une opinion personnelle, mais qui, j'en suis certain, en a toujours fait et en fera toujours le sacrifice à la doctrine qu'il est *chargé,* par conséquent *obligé* de prêcher, au nom de l'église, lorsque cette opinion individuelle pourrait être en conflit avec cette doctrine, ce qui, au reste, ne peut avoir lieu que sur des points peu essentiels, car les principes fondamentaux sont aussi conformes à la raison universelle que bienfaisants pour l'humanité, et c'est encore, à tout prendre, la vocation dans laquelle un homme

instruit et vertueux peut opérer le plus de bien pour la génération présente et pour celle à venir..... Cette matière exigerait un développement beaucoup plus étendu. Nous pourrons en conférer pour notre commune édification, Dieu aidant, à ton prochain voyage. En attendant, garde-toi bien, mon cher ami, de toute innovation de doctrine, de toute exaltation d'opinion individuelle. « Ne sois point sage à » tes propres yeux. Crains Dieu, et garde-toi du mal. » Frémis en pensant où pourrait mener une disposition contraire. Cultive ta raison et acquiers des lumières. Plus tu verras *de haut* tout ce qui tient à ta vocation présumée, plus tu seras à même de l'exercer dignement, d'éviter toute polémique et de marcher droit dans la carrière évangélique, visant toujours à l'essentiel pour *la gloire de Dieu et le bonheur des hommes,* et t'en rapportant pour le reste aux lumières de l'église dont tu seras appelé à être non le docteur, mais le fidèle ministre [1]. »

Cette correspondance paternelle, mélange de nouvelles et de conseils, devint bientôt pour Vinet une de ces douces et indispensables habitudes qui font une partie de la vie. L'exactitude de cette franchise antique n'eut plus rien pour lui de blessant, il ne vit que la source d'où émanaient également les paroles tendres et les mots sévères, et, comparant sa faiblesse, ses inquiétudes, ses éblouissements passagers, ses vacillations de pensée, à cette raison toujours ferme, il lui sembla qu'il y avait comme une garde autour de lui.

Cependant ni les correspondances, ni les anciens amis, ni les relations nouvelles, lentement, très lentement formées, ni les occupations multipliées outre mesure, ne réussissaient à remplir assez la vie de Vinet pour qu'il n'y sentît

[1] Lettre du 4 avril 1819.

pas un vide bientôt intolérable. Il était seul, et les méditations dangereuses se multipliaient. On le voit prendre l'habitude des analyses de soi-même, analyses qui finissent toujours par lui laisser un sentiment amer. C'est dans sa correspondance avec Sophie que se marque surtout ce trait de caractère, qui tenait sans doute au fond de sa nature, mais qui jusqu'alors ne s'était montré que fugitivement, contenu et dissimulé par la verve naturelle et l'essor de la jeunesse. Il parut croire un instant que, malgré les tristesses de l'exil, cette vie de labeur allait être pour lui l'occasion non-seulement d'un déploiement tout nouveau d'activité, mais d'un rajeunissement intérieur. « Depuis le changement de mon séjour et de mes occupations, écrit-il[1], je suis, je n'ose pas dire plus heureux, car je suis loin de mes parents, des amis de mon enfance et du Léman, mais plus facilement ému, plus vivement touché. Il semble que le regret ait amolli mon cœur et embelli mon imagination; d'un autre côté les fonctions variées et difficiles qui me sont actuellement imposées ont relevé mon esprit et m'ont procuré, au milieu de bien des peines, la satisfaction de pouvoir enfin me dire : Tu es utile, tu es quelque chose. » Mais cette heureuse impression paraît avoir été singulièrement fugitive. Ce fut une éclaircie au milieu d'un ciel dont la teinte générale s'assombrissait lentement. Dans la même lettre, reprise à deux jours de distance, l'impression contraire est exprimée avec une franchise non moins évidente : « Aujourd'hui, après avoir terminé mon solitaire dîner, que j'entremêle de lecture pour le rendre moins ennuyeux, je me remets, en fumant une pipe, à vous écrire encore quelques mots, en attendant que la cloche de trois

[1] Lettre à M[lle] De la Rottaz, du 25 septembre 1817.

heures, m'appelle au sermon du soir; à la suite duquel je reviendrai dans mon ermitage, où après avoir goûté d'un peu de fruits, fumé de nouveau, écrit et lu, niaisé, pensé, chanté, rêvé, je me coucherai à neuf heures précises. Voilà qu'en peu de mots je vous ai fait toute l'histoire de mes dimanches. Vous voyez que les visites et la société n'y entrent pas pour beaucoup. S'il y a un lieu dans le monde où l'on voie peu de monde et où l'on fasse peu de connaissances, c'est Bâle. Au reste, je m'en accommode assez, et je ne doute pas que si ce séjour devenait le vôtre, vous ne vous arrangeassiez fort bien de cette manière d'être. Ce n'est pas qu'elle n'ait aussi ses inconvénients. Cette solitude absolue attriste et nous fait voir le monde comme un recueil d'êtres indifférents les uns aux autres... J'ignore si c'est la raison pour laquelle cette contrée me paraît froide et sans charmes, malgré ce qu'elle peut avoir de vraiment intéressant. Il me semble au moins qu'elle ne m'inspire pas. Je n'y trouve ni plaisir, ni facilité à écrire; mes sentiments sont décolorés, mes idées confuses, mes conceptions stériles. »

Bientôt toutes les espérances de Vinet se concentrent sur le jour où sa solitude sera partagée; il ne l'envisage pas seulement comme un jour de bonheur, il en attend encore une véritable délivrance morale. Il sent que son cœur a besoin d'être occupé autant que son esprit. Aussi repousse-t-il avec une sorte d'effroi toute idée de délai. « Dix-huit mois à attendre encore me paraissaient déjà bien longs, j'aurais voulu les abréger, comment consentir à les allonger encore?... Croyez-moi, la seule pensée d'être bientôt réuni à vous me faisait supporter l'ennui d'une solitude à laquelle je ne suis pas habitué et pour laquelle je ne vaux rien. Privé de ces douces relations de famille dont les délices me

paraissent au-dessus de tout, sevré de ces doux épanchements qu'elles procurent, forcé de vivre au milieu de visages étrangers qui seront longtemps nouveaux pour moi, je n'ai qu'une idée, qu'une perspective, qu'un bonheur, c'est de penser à l'avenir dont vous devez être le premier charme. Je ne suis pas né pour vivre seul; mon cœur se flétrit dans la solitude[1]. »

De lettre en lettre la correspondance devient plus intime et trahit une inquiétude d'esprit, de cœur plutôt, toujours croissante. « Bien souvent, en vous lisant, je me suis dit comme certain homme de lettres dans une occasion bien différente : « Ah ! si elle me connaissait comme je me connais ! » car il ne faut pas vous méprendre sur quelques belles phrases que je laisse échapper de temps à autre, et qui me font paraître beaucoup meilleur que je ne le suis. Moralement, je n'ai été qu'ébauché; tout est chez moi fait à moitié ; j'ai un demi-caractère, une demi-raison, des demi-vices et des demi-vertus. J'ai de tout un peu, c'est-à-dire justement ce qu'il faut pour me faire soupçonner ce que je n'ai pas, pour me faire concevoir un idéal que je n'atteindrai jamais et me nourrir d'espérances déçues ; par exemple, je suis *bon* dans le sens vague du mot ; mais je ne connais point ce feu, cette persévérance, ce dévouement, qui vous rendent si intéressante à mes yeux. Je vois qu'à chaque instant vous trouvez une occasion de faire le bien, de rendre un service ; et moi, presque jamais... Jamais je n'ai visité la cabane du pauvre ; jamais je n'ai été le consolateur, ni même le témoin des misères. D'où vient que je n'ai point su le faire ? Ah ! c'est le cœur qui donne cette science et je n'ai pas le cœur qu'il faudrait ! J'ai quelque force pour sen-

[1] Lettre du 10 mars 1818.

tir et aucune pour accomplir. Que ferais-je, si vous n'étiez mon espérance? Voyez-vous, il faut que vous ayez des vertus pour moi, car il me semble que je ne suis pas bon à grand'chose. Il n'y a que vos lettres et celles de mes parents qui me fassent redevenir homme tout à fait; non pas que je fasse vraiment des fautes ou que je manque de zèle à remplir mes devoirs; mais c'est dans mon âme qu'est le mal, c'est dans ses perpétuelles fluctuations, dans les doutes qui viennent m'assaillir sur une foule d'objets, de pure spéculation, si vous voulez, mais qui n'en tourmentent pas moins.

« Je vous parle beaucoup de moi; mais c'est parce que je vous aime, parce que je vois en vous ma consolatrice et mon repos futur... Je sais qu'on voit certains hommes prendre, au déclin de l'âge, des gardes-malades sous le titre d'épouses; hélas! Sophie, je suis aussi un malade, et vous aurez bien à faire à soigner la santé de mon âme; et moi, que vous rendrai-je pour tout cela? que sais-je? quelques larmes? des vœux? Vous en contenterez-vous?[1] »

Quand à la mélancolie de ces retours sur lui-même s'ajoutait la fatigue du travail, il lui prenait des accès de noir, et d'accablement, pendant lesquels il se taisait par prudence, craignant, s'il s'avisait d'ouvrir la bouche, « d'exhaler toute l'acrimonie d'une bile injuste et d'un mécontentement sur tous les points[2]. » Cependant alors même, au plus fort de ces tristesses morales, il avait des élancements vers le bien: « Je serais bien malheureux si mes façons d'agir vous engageaient à me considérer comme un être indifférent et égoïste, et vous seriez vous-même bien malheureuse de le penser. L'égoïsme réunit ou remplace tous les vices dans

[1] Lettre du 24 décembre 1818.

[2] Lettre du 15 octobre 1818.

l'âme qu'il domine; et il est fait pour flétrir la sensibilité de ceux-mêmes qui en sont les témoins. Je l'avouerai, rien ne me resserre le cœur plus péniblement que la vue de ces êtres personnels qui concentrent toute leur existence en eux-mêmes, n'ont des pensées, du bonheur et même des vertus que relativement à eux, et ne s'occupent quelquefois des autres que par une sorte de pudeur. Je n'aime pas davantage ceux qui n'ont qu'une affection, à laquelle ils sacrifient tout le reste; c'est, à mon avis, une espèce d'égoïsme tout aussi déplaisant que le premier, peut-être davantage, parce qu'à l'ombre d'un prétexte, il se déploie avec la plus odieuse naïveté. De gens pareils je suis toujours tenté de dire avec sainte-Thérèse : « Les malheureux ! ils ne » savent pas aimer ! » Je me dis souvent que je suis heureux d'être appelé à vivre avec une femme vraiment généreuse, dont l'âme sait aimer en même temps qu'elle sait penser. O Sophie ! vivrions-nous complétement heureux, si nous ne faisions que nous aimer l'un l'autre, et si nos cœurs ne se remplissaient de cette haute charité qui embrasse tous les êtres sensibles dans ses nobles liens ? Nous, à qui Dieu a donné de penser et de sentir, nous contenterions-nous d'une union vulgaire devant laquelle devrait s'anéantir le reste du monde ? Et pour nous aimer davantage, ne devons-nous pas étendre notre affection ? Je me le suis dit souvent, en voyant le bonheur ennuyeux et étroit de certains couples : Non, mon épouse ne devra pas oublier d'aimer pour n'aimer que moi ; non, je ne devrai pas oublier le monde entier pour plaire à mon amie. Mais plutôt, réunissant toute l'énergie de notre cœur et toute l'étendue de notre pensée, nous parlerons ensemble des intérêts de ceux que nous pouvons aider, nous pleurerons ensemble sur d'autres maux que les nôtres, nous ne nous croirons point unis

seulement pour notre félicité propre, mais pour l'intérêt de la société, à laquelle nous appartiendrons alors d'une manière plus particulière. Oh! si de quelque manière il nous était permis de consacrer notre vie au bonheur d'un certain nombre d'êtres, confiés à nos soins, comme notre part dans ce monde où l'on a été placé pour faire du bien! Si après avoir rendu à nos tendres parents une partie du bonheur que nous leur devons, nous pouvions travailler à la félicité d'une paroisse ou d'élèves bien aimés, en un mot de quelques êtres humains pour l'amour desquels Dieu daignât nous bénir! En serait-il de cette ravissante perspective comme de tant d'autres que quelques pas en avant dans le chemin de la vie font tristement évanouir? Pensez-vous, Sophie, qu'il faille jamais renoncer à l'espoir de faire le bien?[1] »

Mais ces élans eux-mêmes effrayaient Vinet; il craignait que l'imagination n'y eût plus de part que le cœur ; il s'étonnait de les voir trop peu suivis d'effets pratiques, et, après deux ans de cette vie solitaire, il ne pouvait s'empêcher de dire avec douleur : « J'aimerais que vous pussiez entrer dans mon âme pour bien savoir ce qu'elle est. Deux ans d'isolement lui ont fait bien du mal; mes pensées se sont trop souvent retournées sur moi; ma sensibilité réelle est devenue une sensibilité d'imagination; j'ai besoin d'images, de tableaux, de rêves, pour être touché; je ne suis plus sous l'empire de la réalité; c'est un vrai dessèchement, quand le cœur a besoin de la tête; sans les souvenirs, sans les doux témoignages d'affection que j'ai reçus de vous tous, je serais ancré dans un égoïsme, qui serait la mort de toutes mes facultés; voyez-vous, j'ai besoin de quelqu'un à qui je

[1] Lettre du 21 mai 1819.

puisse dire : « Je vous aime, » et à qui je puisse consacrer ma vie. Rien ne me fait tant de peur que de perdre la force d'aimer. Quand je compare mon âme d'à présent à celle de l'enfance, je suis effrayé. Je ne rêvais alors que dévouement, sacrifice, abnégation de moi-même; j'aurais voulu une occasion de me jeter au feu ou à l'eau pour quelqu'un; et à présent... ô mon Dieu! quelle différence! Sophie, vous me rendrez meilleur... C'est comme un sommeil dont vous me réveillerez; mes sentiments, mes idées, tout est éparpillé; vous rétablirez tout[1]. »

L'heure de la délivrance approchait. Tout en faisant ses leçons, il avait continué silencieusement et solitairement ses études, non sans peine, car les loisirs lui manquaient, et sa santé avait plus d'une fois souffert, soit des excès de travail, soit d'un régime irrégulier et peu fortifiant. Il en était même venu, pendant quelque temps, à ne pouvoir supporter d'autre nourriture que du pain et du fruit. Admis comme pensionnaire chez M. le pasteur Hory, il s'était rétabli, mais lentement; et il avait dû renoncer à son projet primitif de venir, déjà en 1818, subir à Lausanne ses dernières épreuves. Il obtint une prolongation de congé d'un an, et ne négligea rien pour que ce nouveau terme ne fût pas dépassé. La ville de Bâle accordait alors en été deux semaines de vacances, pas davantage, aux professeurs et aux élèves de son gymnase. C'était le moment dont Vinet devait profiter. Il arriva à Lausanne au commencement de juillet. Ses amis allèrent à sa rencontre jusqu'à une lieue de la ville; il descendit de la diligence et se jeta dans leurs bras. Les témoins de cette scène ne l'ont pas oubliée. Le tableau du génie de l'amitié n'était pas une vaine allégorie. Il n'échappa aux

[1] Lettre du 21 mai 1819.

empressements de ses condisciples que pour courir à Veytaux, où l'attendait Mlle De la Rottaz, revenue d'Ober-Castel. Il ne put lui donner que quelques heures, un dimanche; mais ce dimanche compta dans sa vie.

Mlle De la Rottaz vint à Lausanne pour être plus à portée des nouvelles, les jours d'examen. « Nous laissions la porte ouverte, pour l'entendre revenir, raconte-t-elle dans une note que nous avons sous les yeux, car il nous avait dit : « Si je monte en sifflant un air, vous saurez que j'ai réussi.» Il n'était pas sans inquiétude, il avait eu si peu de temps pour travailler. Je ne sais plus s'il monta chaque fois en sifflant; mais une fois : « Ah! dit-il, je n'étais pas assez » ferré pour me laisser interroger. Aussi, à la première » question, je me suis lancé, et je leur en ai donné une » demi-heure... Cela a passé, ajouta-t-il en riant. »

Ses examens terminés, Vinet fut aussitôt consacré.

Comme il était à Lausanne, au milieu des siens, aucune lettre n'a conservé le souvenir des émotions de ces jours solennels. A peine consacré, il reprit le chemin de Bâle. Il n'avait plus longtemps à y vivre solitaire, deux mois, dix semaines au plus; mais cette dernière épreuve n'eût pas été la moins pénible sans les préparatifs indispensables, qui sont déjà comme une entrée en ménage et une prise de possession. « C'est avec délices que je vous associe d'avance à tout le cours, à tous les moments de ma vie; que j'essaie, pour ainsi dire, votre pensée, aux différentes occupations qui se partagent mon temps et aux diverses circonstances où je pourrai me trouver placé. Je me représente déjà vous retrouvant avec joie après les fatigues de mes leçons, lisant, travaillant, riant avec vous, parcourant avec vous ces belles campagnes dont nous serons rapprochés, car, selon toute apparence, la maison que nous

habiterons sera presque aux portes de la ville, à l'extrémité du faubourg Saint-Jean. Je suis tout près de conclure, et j'espère que mon choix vous satisfera. La maison est d'un aspect agréable; elle regarde, d'un côté, le Rhin et les belles campagnes au delà (par des galeries, il est vrai); de l'autre, des jardins, les remparts et la campagne; elle est très claire et gaie; il y a deux étages, qui nous appartiendraient l'un et l'autre... le tout à un prix bien modéré pour Bâle, douze louis...

» Je crains que ma dernière lettre ne vous ait peinée. Elle était dictée par un sentiment de mécontentement de moi-même, utile peut-être, mais dont je ne devrais pas à tout coup vous affliger. Quand je vous parle de mes défauts, je dis vrai, trop vrai; mais il vaut mieux m'en corriger que d'en parler sans cesse. D'ailleurs, je le sens, et mieux à cette heure que jamais, l'attachement que je vous porte me rendra meilleur. Eh! n'ai-je pas déjà senti que cet amour si tendre remettait de la religion dans mon cœur? Ah! ma chère Sophie, on n'est heureux, bien heureux que par elle; on sent son absence dans les joies du monde; et combien plus dans les chagrins de la vie n'éprouve-t-on pas douloureusement qu'elle seule pourrait consoler! Alors on la cherche au fond de son cœur, et qu'on est malheureux de ne la trouver pas! On se dit avec amertume et découragement : « Mon Dieu, si je savais t'aimer, tout ceci serait peu » de chose! » C'est alors qu'avec une âme religieuse un seul regard levé vers l'azur des cieux fait sourire les yeux et le cœur. Ah! sans doute, l'idée de Dieu nous est nécessaire; mais elle se rattache à toutes les affections vives et pures, et c'est pourquoi votre image a ranimé dans mon cœur cette flamme affaiblie de la religion intérieure[1]. »

[1] Lettre du 19 août 1819.

En octobre 1819, Vinet eut de nouveau quelques jours de vacances. Il partit en toute hâte pour le canton de Vaud, où son mariage fut béni, le 8 octobre, par le plus intime de ses amis, le pasteur Leresche. Fête simple et cordiale, fête d'une seule famille déjà unie de cœur et d'âme et dont les liens allaient être encore resserrés. « Ne trouvez-vous pas, chère Sophie, écrivait Vinet deux ans auparavant, le 7 décembre 1817, que quelles que soient les afflictions qu'il plaise à la Providence d'envoyer à nos familles, nous sommes pourtant tous heureux parce que nous nous aimons tous et que nous aimons la vertu ? Pour moi, quand je jette les yeux sur les parents que le ciel m'a donnés et que je ne vois entre eux personne dont je ne doive vivement remercier le ciel, cette pensée me pénètre d'un bonheur intérieur que je préfère à tous les avantages extérieurs que donne le monde. »



CHAPITRE III

Entrée en ménage. — Etudes. — Premier opuscule. — Mort de M. Vinet, le père.

(1819-1822)

Les soins peu variés de notre humble ménage
Occuperont sans bruit des jours exempts d'orage.
Il faudra tous les jours travailler, je le sais;
Mais travailler ensemble est si rempli d'attraits!
Des meubles peu brillants pareront nos demeures,
Une horloge de bois y marquera les heures,
L'étain, le plomb peut-être, à nos petits repas
Prêteront leur secours; nous n'en gémirons pas.
Des mets peu délicats couvriront notre table
Et n'en seront pas moins un repas délectable.
D'un légume, d'un fruit, nous nous ferons honneur.
L'aimable ménagère à qui de mon bonheur
Et de mes moindres goûts j'ai confié l'empire,
Recevra ma louange avec un doux sourire,
Lorsque d'un mets nouveau vantant le goût exquis,
Emu, j'admirerai tous les soins qu'elle a pris,
Soins aimables et chers, douce reconnaissance,
Eloges que n'a point usurpés la puissance,
Mais qui, simples et vifs, répétés chaque jour,
Sont donnés par l'amour et reçus par l'amour!
Charmante pauvreté, tu vaux bien la richesse!

Ces vers sont empruntés à une épître que Vinet adressait à Mlle De la Rottaz, le 10 avril 1818. Ils avaient plus d'une fois abordé dans leurs lettres les questions pratiques et positives qui naissent d'elles-mêmes au seul mot de mariage, et ils s'étaient familiarisés l'un et l'autre avec la perspective d'une existence modeste, accompagnée de plus d'une privation. Les économies que Vinet pouvait avoir faites pendant les deux premières années de son séjour à Bâle avaient été absorbées par l'acquisition du mobilier nécessaire, et si l'on excepte une somme d'argent donnée par les parents, suffisante pour mettre à flot le jeune ménage pendant trois mois au plus, ils n'avaient d'autre ressource que le modique traitement d'un professeur de gymnase, lequel ne dépassait pas cent louis. Mais les difficultés possibles, probables même, ne les effrayaient ni l'un ni l'autre. « Vous avez du courage et je vous aime[1], » avait dit Vinet à sa fiancée, en s'opposant énergiquement à une proposition de délai suggérée par la prudence des parents.

Mme Vinet était née pour réaliser l'idéal de bonheur que rêvait son mari, et qu'il ne se figurait possible que par une confiance mutuelle « entière et *transparente*[2]. » Familière avec les poëtes de l'Allemagne, que Vinet devait apprendre d'elle à connaître, elle avait quelque chose de leur tour d'imagination et de leur sensibilité, « imagination et sensibilité merveilleusement propres à l'inspiration religieuse, » disait son mari[3]. D'ailleurs rien d'exalté ni de romanesque. Une lettre, qu'on nous interdit de citer aussi longuement que nous le voudrions en parle comme d'une personne dont le premier mérite est d'être vraie : « Vos lettres,

[1] Lettre du 10 mars 1818.
[2] Lettre du 28 mai 1818.
[3] Lettre du 15 octobre 1818.

c'est vous; votre langage, c'est vous; votre démarche, vos regards, tout ce que vous faites, c'est vous. Vous laissez lire dans votre âme... L'art qui imite tout, n'imitera jamais cette parfaite vérité de l'âme[1]. »

Rien ne troubla le bonheur des premiers temps. Vinet avait le cœur occupé, et il oubliait de méditer sur lui-même. Relevés et ennoblis par l'amour, les moindres détails de la vie avaient pour lui un prix infini. Le tableau qu'il avait entrevu dans ses rêves et retracé dans ses vers était réalisé. « Je suis si complétement heureux, écrivait-il à M. Monnard le 5 mai 1820, qu'il ne me vient pas dans l'idée d'envier le sort de personne. » Quelques lignes tracées par une main amie résument les souvenirs de cette époque : « Malgré les aimables prévenances du très petit nombre d'amis qu'avait Vinet à Bâle, la première année de son mariage fut austère et laborieuse; mais il l'a toujours signalée comme la plus belle de sa vie, et sa femme aussi. »

Il y eut cependant un nuage, mais qui passa vite. Ils étaient mariés depuis peu de temps, lorsque Mme Vinet crut remarquer chez son mari un air de préoccupation, qui ne lui était pas familier. Pendant quelques jours, elle le vit inquiet et sombre, sans en deviner la cause. C'était un aveu qu'il avait à faire, l'aveu d'une dette de 300 francs, dont jusqu'alors il avait gardé pour lui le secret, et qui pesait sur les débuts, déjà difficiles, du jeune ménage. Il l'avait contractée pour enrichir sa bibliothèque des ouvrages les plus indispensables. « Ce sont mes livres, s'écria Vinet, ce sont mes outils! » La faute, on peut le croire, fut bien vite pardonnée, et ils se promirent de ne plus anticiper sur leurs recettes futures. Ils tinrent fidèle-

[1] Lettre du 8 juillet 1819.

ment parole, malgré les épreuves, qui ne tardèrent pas.

C'est donc là le bonheur que je t'avais promis!
C'est donc là cette vie exempte de soucis,
Dont, au bord du Léman, dans la paix du village,
Mon vers présomptueux te présentait l'image!...

Ces vers sont empruntés à une seconde épître, dans laquelle Vinet essaie de peindre en détail les mécomptes de la réalité, après quoi il revient joyeusement à l'idée de la première.

Le sentiment seul reste. Il assigne les rangs.
Il fait le toit obscur rival du toit des grands,
D'un parfum poétique embaume la prairie
Où Philémon vieillit près de sa vieille amie...
Faut-il pour enchanter, pour agrandir mon être,
Ces miracles pompeux qu'un art divin fit naitre?
Au sein de la splendeur d'une vaste maison
Sens-je de mon esprit s'étendre l'horizon?
Un escalier obscur, des chambres abaissées,
Doivent-ils étouffer, obscurcir mes pensées?
Si ma bourse m'oblige à des soins scrupuleux,
Pensez-vous que mon cœur en soit moins généreux?
Ah! souvent mieux qu'un grand dont l'orgueil l'humilie,
Le pauvre sait sentir le haut prix de la vie!
La beauté, le génie et même le bonheur
Furent aussi permis au fils du laboureur.
Poursuivons, savourons nos belles destinées,
Et rendons grâce à Dieu qui nous les a données.

Ces vers, quoi que la critique puisse en dire, auront leur beauté pour les personnes qui voudront bien réfléchir à ce que signifient ces « soins scrupuleux » et à ce qu'étaient ces « belles destinées » dont il rendait grâce à Dieu. Sa femme venait de le rendre père d'un premier enfant, une fille; elle n'était pas encore relevée de couches; Vinet lui-

même était malade, et pour subvenir aux besoins de la famille jusqu'à la prochaine échéance trimestrielle, encore éloignée, il y avait pour toute valeur dans la caisse du ménage quinze batz, soit deux francs vingt centimes.

Dans le même temps, Vinet écrivait à un ami sur le point de se marier : « Une idée qui m'est bien douce, c'est de me faire par mon bonheur actuel une image de celui dont vous allez jouir et que je ne semblais pas appelé à goûter avant vous. Je ne sais pas ce qu'on appelle indépendance du célibat ; c'est, au contraire, depuis mon mariage que je me sens plus indépendant ; car enfin des obligations qu'on chérit ne sont pas des chaînes. Et quel autre état présente ces épanchements de deux cœurs qui s'entendent et ne se cachent rien. Douce réalité des plus doux songes qu'on ait jamais faits ! [1] »

Un an après, pendant une absence de sa femme, il relisait les lettres qu'il lui avait écrites avant leur mariage, et lui en disait son sentiment en ces termes : « Tu ne saurais croire combien cette lecture m'a déplu. Vraiment, quand je pense au ton pédant, affecté que j'avais avec toi, je ne comprends pas comment tu as pu soutenir cette correspondance, et ne pas perdre toute amitié pour l'homme qui t'écrivait ainsi. Ce n'est pas que le sentiment n'en soit vrai ; je n'ai jamais pris la peine de feindre ce que je ne sentais pas ; mais j'avais le malheur de vouloir toujours composer, faire la phrase ; toutes mes lettres sentent l'écolier qui fait son thème, tandis que les tiennes respirent la simplicité et sont pleines d'esprit dans leur naïveté. Enfin, n'en parlons plus ; les choses ont changé, je t'aime trop pour n'être pas simple avec toi, et tu es trop moi-même pour que je songe à te rien déguiser.

[1] Lettre à M. Alexis Forel, 1820.

Chère Sophie, y a-t-il une liaison pareille à celle du mariage, et y a-t-il beaucoup de mariages comme le nôtre? Avec toute autre femme y trouverais-je cette intimité délicieuse, cette confidence perpétuelle de deux âmes qui souffriraient à se cacher la moindre chose? Oh! mon père a bien raison, il n'y a personne au monde qui pût te valoir pour mon bonheur[1]. »

Pendant cette année 1820 et les suivantes, Vinet travailla beaucoup de ses *outils,* comme il appelait ses livres, précieux outils, dont pendant sa solitude, dans le temps même, peut-être, où il avait contracté cet emprunt de 300 francs qui devait peser sur sa conscience, il faisait une apologie ingénieuse : « Je compare ma bibliothèque à une collection de baumes excellents, que j'applique avec discernement sur chacune des plaies de mon cœur. Il est de certains moments, où, sans aucun but de travail et d'étude, mais ne consultant que les besoins de mon cœur, je me tourne vers mes livres, et je choisis, comme par instinct, celui qui seul peut me plaire et me faire du bien dans cet instant. En vérité, les livres sont un bienfait du ciel; car dès que l'homme a appris à penser, il a senti le besoin de faire connaître sa pensée au monde entier, et la littérature est ancienne comme le monde. Ce sont les livres qui ont recueilli dans l'univers les traits épars de la beauté, et l'ont présentée dans tout son prestige à l'humanité, pour qu'elle ne cessât jamais d'y être sensible, car on a beau dire, l'homme a besoin du beau pour arriver au bon; et, sans les livres, combien d'imaginations paresseuses n'eussent jamais saisi dans la nature les traits de ce beau idéal qui seul peut donner à l'existence tout son prix. Par les livres, les passions se sont ennoblies,

[1] Lettre du 19 juin 1821.

les jouissances morales se sont accrues, un nouveau monde a été révélé, et l'homme a connu que la vie est belle. De nos jours, c'est par le moyen des livres que la passion de l'amour a pris ce charme inconnu des anciens. Chose admirable, que des auteurs puissent faire ainsi les destinées morales de leurs contemporains et de la postérité, régner en souverains sur les plus secrets mouvements des cœurs, commander la vie intérieure, colorer toutes les institutions et enfanter, pour ainsi dire, à leur siècle l'espèce d'idéal qu'ils ont conçu eux-mêmes. Encore un coup, je respecte les livres plutôt comme un don de la nature que comme une institution de l'homme, et ce moyen, sans doute, était compté dans les éternelles intentions de la Providence, entre les principaux instruments du bonheur des hommes[1]. »

La bibliothèque de Vinet n'était pas riche encore, mais choisie. Il était bouquiniste, non à la façon des amateurs de raretés, mais comme le sont plus ou moins tous les hommes qui ont vraiment l'esprit littéraire. Il aimait les bonnes éditions des bons livres. Dans sa correspondance avec ses meilleurs amis, Leresche, Isaac Secrétan, il y a toute une partie consacrée aux bouquins. Vinet a l'œil ouvert sur les catalogues de librairie qui paraissent à Bâle, et ses amis sur ceux qui paraissent à Lausanne ou à Genève; ils se transmettent leurs desiderata, pratiquent des échanges, font des achats les uns pour les autres, balancent leurs comptes, et au milieu de toutes ces petites transactions particulières, n'oublient pas la bibliothèque de l'académie de Lausanne, consacrée à l'usage particulier des étudiants, et dont Vinet est comme l'agent officieux pour la Suisse allemande et l'Allemagne.

[1] Lettre de Vinet à Mlle de la Rottaz, du 17 février 1819.

Délivré des préparations théologiques qui, pendant les deux années précédentes, lui avaient été une si forte épine au pied, il sentait la nécessité de jour en jour plus impérieuse de donner à ses travaux une direction plus une, de les concentrer vers un but. Ce but lui était marqué par le poste même qu'il occupait, ce ne pouvait être que les études littéraires. L'université de Bâle venait de lui conférer le titre de professeur extraordinaire de littérature française[1]; sa position, d'abord quelque peu douteuse, tenant du maître de classe autant que du professeur, en avait été relevée de toute la considération qui s'attache à ce titre dans les villes universitaires, et, sauf les murmures de quelques partisans barbares de la pure érudition germanique, Allemands pour la plupart, qui demandaient ce que l'étude de la littérature française peut avoir à faire dans une éducation sérieuse, les témoignages d'estime ne lui faisaient défaut ni de la part de ses collègues ni de celle de ses supérieurs. Ces encouragements lui paraissaient indiquer sa véritable vocation. Les occasions, il est vrai, ne lui manquèrent pas pour entrer dans la carrière pratique du saint ministère. On lui avait proposé le poste de pasteur à Motiers, dans le Vully fribourgeois, et la mort d'un des pasteurs de l'église française de Bâle, M. Hory, venait de laisser vacante une chaire dans laquelle il avait souvent paru. Mais il fit réflexion que pour être un vrai pasteur, il ne suffit pas d'avoir quelque talent pour la prédication; il se demanda s'il avait assez d'expérience, s'il était assez sûr de lui-même pour être un conducteur d'âmes, et à tout le poids de ces scrupules s'ajouta l'attrait toujours plus vif de ces belles études littéraires, qui ont tant de rapports avec la morale et la philosophie. Son père, sans abandonner l'espérance de le voir

[1] Décembre 1819.

un jour à la tête d'une paroisse, comprit ses objections, et Vinet put enfin marcher d'un pas résolu dans la voie ouverte devant lui, dans « cette vaste, riche et noble carrière de la haute littérature [1]. »

Ce fut pour lui une vive jouissance, mais une jouissance laborieuse, car plus il avançait, plus il sentait les lacunes de ses premières études. Il soupçonnait à peine, au début, que la grammaire pût être l'objet d'une véritable science et des plus hautes spéculations. Cette lacune se combla l'une des premières. Elle l'était lorsque, en 1822, ayant à prononcer un discours dans une solennité universitaire, il écrivait : « Qui aurait osé, du temps des scolastiques, projeter une alliance entre la métaphysique et la grammaire ? Et maintenant il est démontré que ces deux sciences sont indispensables l'une à l'autre, et qu'en particulier il est impossible d'être bon grammairien sans être bon métaphysicien. Que dis-je ! avant cette association la métaphysique et la grammaire existaient-elles réellement ? Qu'était la première, sinon la science des questions abstruses et frivoles ? Qu'était la seconde, sinon le démêlé perpétuel de l'ancien usage avec le nouveau, c'est-à-dire de l'arbitraire avec l'arbitraire [2] ? » Dans le même temps, Vinet travaillait à combler une autre lacune. « Il y a quelques mois, écrit-il à son ami Leresche, que je me suis remis à l'étude du grec, sans autre vue, comme tu penses bien, que de remplir en partie un vide considérable de mes études, je dirais de nos études, car qui de nous sait le grec ?... Il n'y a pourtant point de culture véritable et complète pour qui a négligé cette étude, qui est notre guide vers la belle nature. Il est

[1] Lettre à M. Monnard du 22 janvier 1820.

[2] Discours inédit sur l'*Utilité des connaissances positives pour le littérateur*. (Mai 1822.)

injuste de se prétendre *littérateur*, quand on n'a pas puisé à la source de cette belle antiquité, qui a formé, inspiré, perfectionné tous nos modernes classiques. Et ce n'est pas seulement le goût qui doit gagner à cette étude, mais la raison, l'esprit, toutes les facultés. Il y a une séve si abondante et si pure dans les écrits de ces anciens! Ils sont si bien la nature[1] ! »

Le grec, d'ailleurs, ne le détournait point des lectures et des recherches plus immédiatement indispensables aux fonctions qu'il remplissait. La littérature française lui devenait de jour en jour plus familière. Il ne se bornait pas à *échantillonner;* il lisait avec suite et méthode, ne négligeant pas une page de Voltaire, pas une de Bossuet. Il est bien peu de littérateurs qui aient acquis une connaissance plus approfondie, plus complète, de tous les grands écrivains français. Il n'y arriva pas en une année, sans doute, ni en deux; mais dès les commencements de son séjour à Bâle, il fit ce qui dépendait de lui pour donner à ses lectures de la suite et du sérieux. En 1820, elles étaient surtout combinées en vue d'un cours d'histoire littéraire, qui, l'année suivante, atteignait déjà la fin du siècle de Louis XIV. Son seul regret était de n'avoir pas toujours sous la main les sources et les matériaux nécessaires, surtout pour les époques reculées. « Combien, écrit-il à M. Monnard, j'aurais voulu me trouver pour quelque temps dans une grande ville comme Paris, où de vastes bibliothèques, classées avec méthode, ouvrent un champ si libre aux recherches de toute espèce ! Car de suivre servilement les traces de ceux qui ont été à la source, de juger respectueusement d'après eux, de ne citer que ce qu'ils ont cité, voilà

[1] Lettre du 2 octobre 1822.

qui est extrêmement dégoûtant! J'ai bien été contraint de le faire pour certaines époques; mais je repousse, dès que je le puis, ce secours qui fait mieux sentir la faiblesse, et qui, en ôtant aux idées toute originalité, enlève à l'enseignement une grande partie de son charme et de son fruit[1]. »

Enfin, tout en approfondissant l'histoire de la littérature française, il commençait à se familiariser avec la critique et surtout avec les poëtes de l'Allemagne. On a de lui toute une série de volumes manuscrits, remplis de notes, de réflexions relatives à ses lectures, de citations, d'analyses d'ouvrages, etc., qui prouvent que dès ces premières années de libres et fortes études littéraires, il profita du voisinage de la science allemande pour élargir le cercle de ses connaissances et s'ouvrir des horizons. Quant aux poëtes, c'était l'entretien du soir. Sa femme le guidait dans ce champ nouveau. Pour Gœthe, il eut à revenir de quelques préventions, et l'on peut croire qu'il eut toujours pour lui plus d'admiration que de sympathie. Schiller l'attirait depuis longtemps et lui était déjà moins étranger. Il se fit une fête de pénétrer dans l'intimité de cette belle âme. Peut-être n'éprouva-t-il jamais plus vivement l'émotion poétique qu'en lisant et répétant ce fameux hymne à la joie, dont il essaya plusieurs fois la traduction.

Seid umschlungen, Millionen!
Diesen Kuss der ganzen Welt!
Brüder, — überm Sternenzelt
Muss ein lieber Vater wohnen.

Il apprit à en connaître bien d'autres encore, dont aucun ne lui fut plus cher que l'excellent Salis. « Je vous envoie, écrivait-il à son ancien élève, M. Aug. Jaquet[2], les poésies

[1] Lettre du 22 janvier 1820.
[2] Lettre du 2 août 1820.



de Salis, dont nous avons parlé, je crois, l'année dernière. Je désire qu'elles vous fassent le même plaisir qu'à moi. Elles respirent l'amour de la nature et l'amour de la patrie; et nulle part, je crois, ces deux sentiments n'ont été exprimés avec plus de vie et un naturel plus aimable. Quand on songe que l'auteur a composé un grand nombre de ces poésies, si pleines d'innocence et de vertu, si belles de patriotisme, au milieu d'une garnison, au sein du tumulte de la guerre et sous le poids des armes étrangères, on sent le pouvoir que conservent sur une âme sensible les premières impressions de l'enfance; on sent la préférence qu'il faut donner à la nature sur le monde, à une vie obscure sur une vie brillante, à cet amour de la terre natale sur ce cosmopolitisme si répandu de nos jours. Quel est le jeune homme bon et sensible à qui la lecture de ces poésies ne rendra pas plus sacré et le toit paternel et la terre natale, et ces premiers engagements à la vertu que forme le cœur avec tant d'enthousiasme aux jours de l'enfance! »

Au moins, en lisant des poëtes tels que Schiller et Salis, n'avait-il pas à se mettre en garde contre les séductions d'un art trop capable de tromper en enchantant. Qui pourrait douter de leur sincérité? D'autres poëtes, même parmi les plus admirés, ne lui faisaient pas toujours la même impression. « A propos de méditations, écrivait-il à M. Monnard le 6 janvier 1821, avez-vous lu celles de M. de Lamartine? Elles sont belles; j'en ai lu quelques-unes avec ravissement; mais je trouve qu'on a peu de droits à parler de religion quand on ne cesse de maudire la nature; j'ignore ce que c'est qu'un amour de Dieu qui n'est pas fondé sur la reconnaissance; à force de mettre de l'imagination dans la religion, on en chasse le cœur. Au reste, un ami de M. de Lamartine a soin de nous instruire que ce jeune

poëte a choisi la mélancolie, comme on choisit une corde pour un violon. Cela pourrait bien être une énigme pour Homère. Schiller dit quelque part : « Je l'avoue franchement, je crois à la réalité d'un amour désintéressé ; je suis perdu s'il n'existe pas, et je renonce à la Divinité, à l'immortalité, à la vertu. » — Et moi, s'il ne m'est plus permis de croire à la bonne foi des Muses, s'il m'est prouvé que les poëtes sont des charlatans et nous autres des dupes, je renonce à la lecture des beaux vers, et je jette au rebut tous ces trompeurs qui m'ont séduit dès l'enfance. »

A cette discipline de travail, Vinet fit de rapides et très grands progrès. Il n'y gagna pas seulement une augmentation de connaissances, premier et précieux résultat, mais qui est à la portée de chacun ; il y gagna une richesse d'idées entièrement nouvelle, et surtout une finesse de tact et une pénétration de jugement de jour en jour plus remarquables. En étudiant les notes de ses cours, à Bâle, et quelques morceaux manuscrits qui datent de ces premières années, on le voit grandir.

Vinet, toutefois, n'était point assez absorbé par ses études littéraires pour n'avoir pas l'œil attentif à tout ce qui se passait autour de lui. Il avait mieux qu'une simple affection de tendresse pour la terre natale, il était né patriote, et son patriotisme s'étendait à la Suisse entière, sans particularisme ni étroitesse. Rien ne lui était plus pénible que de voir les jalousies mesquines, les rivalités d'amour-propre qui divisaient les cantons. Il rêvait une Suisse non-centralisée, mais unie et forte, unie surtout d'esprit et de mœurs. A propos de quelques dissentiments qui éclatèrent entre les académies de Genève et de Lausanne et qui, des corps officiels, gagnèrent les étudiants, il exprime avec une singulière vivacité, dans ses lettres à Leresche, son regret des

luttes puériles qui nous diminuent et nous rappetissent à plaisir. Il salue avec joie les efforts tentés par les fondateurs de la société de Zofingen pour établir des rapports d'amitié entre tous les étudiants de la Suisse. Il s'enthousiasme à l'idée d'une littérature nationale, inspirée par l'amour de la patrie, et surtout d'une poésie propre à enflammer en temps de guerre le courage des combattants, et à réchauffer en tout temps, au fond des cœurs, l'amour de la religion et des mœurs antiques :

Poëtes, peu soigneux d'une gloire frivole,
Que le goût étranger ne soit pas votre idole;
Fiers et libres, chantez pour vos concitoyens.
Qu'importent à vos chants de savants artifices,
Et d'un goût raffiné les ornements factices?
Le Parnasse a ses chants, la Patrie a les siens[1].

Les idées de patrie et de religion ne se séparaient pas dans sa pensée. Il y avait du patriotisme dans sa religion et de la religion dans son patriotisme. Quoique très bon protestant, il avait peu de goût pour la controverse avec les catholiques. Invité à composer un cantique pour le jour de la fête de la Réformation, — celui-là même qui devait passer au crible de la critique paternelle, — il y émit hardiment le vœu d'un rapprochement entre les deux confessions chrétiennes qui se partagent la Suisse.

Que ta divine lumière,
Révélée au cœur des rois,
Soumette la terre entière
A l'empire de la croix.
Détruis nos haines fatales,
Et que les sectes rivales

[1] Ces vers sont empruntés à une lettre à M. Vulliemin du 6 novembre 1820; mais la date de la composition est plus ancienne.

Serrant des nœuds immortels,
Un jour, dans nos républiques,
Protestants et catholiques
Réunissent leurs autels!

On conçoit qu'animé de sentiments pareils Vinet continuât à se montrer peu favorable aux mouvements religieux qui tendaient à créer des divisions nouvelles. Les progrès de l'esprit sectaire l'alarmaient et l'irritaient. « Nous avons eu, il y a quelque temps, écrit-il à M. Leresche[1], la visite de quelques fous ambulants, connus sous le nom de méthodistes, et tous citoyens de notre bonne Suisse, qui devient un nid de sectes, grâce à l'influence de l'Angleterre. Ces gens vous soutiennent ouvertement que la régénération est une opération purement divine, qu'on n'accélère par aucun effort, tout comme aucun effort ne peut l'empêcher; qu'il est, par conséquent, fort inutile de se donner de la peine pour devenir meilleur; que les hommes qui ont vécu avant Jésus-Christ sont tous exclus du salut, parce qu'ils n'ont pas exercé leurs vertus sous l'influence de la révélation (qui ne leur avait pas été manifestée); qu'outre le poids de leurs péchés proprement dits, ils ont le poids de leurs vertus, qui étaient *toutes* des vices; que Bourdaloue, Saurin, etc., n'ont pas connu le fin du christianisme; que ces gens-là ont eu la bonhomie de prêcher la morale, et qu'il ne faut jamais prêcher que le dogme; que, dans l'église, ce sont les *habits noirs* qui font tout le mal (et note qu'ils sont eux-mêmes *habits-noirs*); que, du reste, il faut pour être chrétien abjurer entièrement la raison, l'intelligence et le bon sens (je cite leurs propres paroles, qui ont fait dire à quelqu'un : « Je voudrais savoir *par où* ils croient »);

[1] Lettre du 27 et 30 septembre 1820.

que les sciences humaines et l'art de bien dire doivent être repoussés par tout bon ecclésiastique, et qu'il (sic) doit se borner à une certaine *science du cœur* qu'ils ont inventée. Je ne leur prête pas un mot. Ces gens sont de zélés convertisseurs, et je ne sais trop pourquoi, puisque, à leur dire, la régénération vient subitement d'en haut sans intermédiaire; il me semble qu'ils pourraient prendre patience. Je ne finirais pas si je voulais te narrer toutes leurs sottises. L'un d'eux, ministre, était déiste insolent depuis longtemps. Un soir, il voit une demoiselle anglaise qui *missionne* en Chine, aux gages de la Société anglaise; à six heures il était incrédule, à huit heures il était méthodiste; c'est exactement le beau vers :

Tombe persécuteur et se relève apôtre.

Dès lors, il est le plus zélé de tous; et il court le pays avec la dite demoiselle et deux autres méthodistes, se croyant, sans doute, un petit Jean-Baptiste. Dieu veuille que ce mysticisme ne gagne pas chez nous! »

Il n'est pas beaucoup plus favorable à l'institut des missions, à Bâle, preuve en soit ce passage d'une autre lettre, toujours à M. Leresche[1] : « Tu me parles de l'institut des missions, et tu m'insinues quelque chose d'un projet que je ne devine pas. S'agirait-il de te faire toi-même missionnaire? J'espère que non. Tu ne veux qu'aider; la manière, je l'ignore, et tu feras bien de m'en instruire. Quant aux détails que tu me demandes, nul ne devrait être plus à portée d'en donner que moi, car je demeure à deux pas de l'institut; mais je suis honteux de dire que je ne l'ai pas visité. On en parle ici diversement, et d'une manière plus ou moins prévenue; voici ce que j'en sais. Le but est

[1] Lettre du 6 mars 1821.

beau; les dispositions des élèves sont admirables, et leur zèle aplanirait tous les obstacles si le zèle suffisait. On me dit qu'un grand nombre sont des jeunes gens enlevés à des professions manuelles, et par conséquent privés de la première éducation et peu lettrés. Les Jésuites formaient autrement leurs missionnaires. Ils travaillent beaucoup, mènent une vie très retirée, et, dit-on, assez dure. Leurs études théologiques finies, on les envoie à Londres, où ils étudient l'idiome du pays où ils sont destinés à prêcher l'Evangile. Le reste, c'est-à-dire leur plus ou moins de succès dans cette mission, tu peux le savoir comme moi, du moins si l'on peut se fier aux rapports donnés par les chefs mêmes de l'institut. On peut bien appeler fanatisme et intolérance l'importance exclusive qu'ils assignent à cet institut. Ils ont bien osé récemment écrire et imprimer qu'on était bon chrétien à proportion qu'on prenait intérêt à cette entreprise, et que le moindre don versé en sa faveur était la première des bonnes œuvres. Je te dirai, mon bon ami, que, malgré mon respect sincère pour les missions, je trouve qu'il ne serait pas mal de christianiser notre vieille Europe avant de porter l'Evangile à Otahiti, et c'est à quoi l'on pense moins. La société des missions est anglaise, et je vois bien des gens persuadés que son but est premièrement politique; d'ailleurs, la grande connexité de l'institut avec nos piétistes ne me fait pas bien augurer de la doctrine; ce sont des gens toujours furieux contre la *raison,* toujours prêchant la foi aveugle, la soumission servile; je ne veux rien de tout cela dans ma religion; la loi de Christ est une loi de lumière, et les apôtres n'étaient pas piétistes. »

Si le piétisme bâlois causa des impatiences à Vinet, ce fut bien pis quand l'influence anglaise dont il parlait à M. Leresche, se fit sentir avec quelque puissance dans le

canton de Vaud, où elle pénétra par Genève ; quand il vit nombre de jeunes pasteurs incliner vers les doctrines nouvelles, et partout, dans les villes, dans les villages, les nouveaux croyants se réunir en *conventicules,* comme on disait alors. Le *Réveil* trouva Vinet très hostile. Toutefois quand il s'agissait du canton de Vaud, il était partagé entre deux sentiments contraires. D'un côté, il s'irritait de ce christianisme raffiné, qu'on annonçait comme la vraie doctrine du salut; de l'autre, il s'indignait contre l'intolérance du peuple vaudois et son apathie religieuse. A Bâle, le piétisme lui paraissait une erreur inutile, à cause de la piété répandue dans le sein de la population; dans le canton de Vaud, il reconnaissait que les *mômiers* pouvaient rendre un service, celui de secouer les âmes endormies. La populace soulevée contre les sectaires et les poursuivant de ses huées, était à ses yeux, suspecte de confondre le vrai avec le faux, la religion avec la mômerie. « Il est à désirer, dit-il[1], que ces écarts soient très sévèrement punis, de manière à en prévenir d'autres. Quant à la secte même, elle tombera peu à peu. Elle cessera, après avoir rempli le but de Celui entre les mains de qui sont les esprits des hommes. Il fallait réveiller l'indifférentisme, ranimer certains principes sans lesquels il n'y a point de vrai christianisme, et qui tombaient, pour ainsi dire, en désuétude. Si j'en juge par moi-même, les aberrations des sectaires auront eu cet effet sur bien des âmes, et cet orage passager aura vivifié notre nature morale et nos sentiments religieux. » On verra par la suite quels sont ces principes qui commençaient à tomber en désuétude et que Vinet souhaitait de voir ranimer. En tout cas, ce qu'il désirait dès

[1] Lettre à M. Leresche, du 5 octobre 1821.

lors, c'était une piété plus vivante, plus active, plus intime que celle dont les églises nationales, endormies par un long repos, entretenaient la tiédeur. Il désirait aussi plus de liberté dans les institutions et dans les mœurs. On voit par une lettre à M. Leresche qu'il faut placer au nombre des motifs de son éloignement pour le saint ministère, l'effroi que lui inspirait la moindre apparence de servitude morale. « Tout mon cœur se soulève, dit-il[1], à l'idée d'être dominé, surtout par l'autorité ecclésiastique, qui a partout, et chez nous comme ailleurs, quelque chose d'exclusif et d'intolérant. » Surtout il désirait plus de spontanéité dans les âmes; aussi se faisait-il un devoir de contribuer à certaines œuvres entreprises dans un esprit de piété large et vivante, entre autres à la traduction en français des *Stunden der Andacht*[2]. « Vous savez, peut-être, écrivait-il à ce sujet au traducteur, M. Monnard[3], qu'un curé allemand vient de prononcer que les *Stunden der Andacht* sont l'ouvrage du diable, ce qui donne une opinion bien nouvelle du prince des ténèbres. Chez nous on ne dira rien de semblable; mais, peut-être, on observera que cela vient d'Allemagne, que cela est nouveau, qu'il est inutile de chercher à mieux faire que nos pères. Vous savez si la force d'inertie forme un des caractères de notre esprit; je ne m'en étonne pas, la branche la plus souple comprimée pendant longtemps dans un certain sens en garde longtemps la courbure; nos Vaudois, empêchés de penser et d'agir pendant trois siècles, n'en reprennent que peu à peu l'habitude. Il est utile que quelques hommes, comme vous, Monsieur, impriment de l'activité à l'esprit, osent donner l'exemple de sortir de l'or-

[1] Lettre à M. Leresche, novembre 1820, reçue le 8 décembre.
[2] *Méditations religieuses*, traduites de l'allemand. Lausanne, 1820-22.
[3] Lettre du 5 mai 1820.

nière, et répandent dans le public des idées à la fois saines et nouvelles. »

Il est bien probable que Vinet fût resté longtemps simple spectateur de la lutte, s'il ne s'était senti atteint dans une de ses affections les plus chères. A la tête des hommes qui voulaient maintenir dans le canton de Vaud les formes et l'esprit de l'ancien culte, se trouvait le doyen Curtat. Vinet lui avait gardé un religieux souvenir. Son respect, toutefois, n'allait point jusqu'à l'aveuglement. On voit par sa correspondance qu'il juge avec beaucoup de liberté de piquantes brochures, publiées par le spirituel doyen[1]. Mais la patience lui échappa quand il vit les chefs de la secte nouvelle prier publiquement pour ce pasteur égaré, et demander à Dieu de *lui donner d'aimer*[2]. Il se sentit d'autant plus pressé de protester que plusieurs de ses anciens camarades, comme lui élèves du doyen Curtat, avaient en quelque sorte autorisé de leur présence l'accusation lancée sous l'enveloppe de la prière. Aussitôt il jeta sur le papier quelques lignes destinées aux jeunes pasteurs du canton de Vaud, et dont le but essentiel était de leur rappeler les vertus chrétiennes du vénérable ecclésiastique dont on demandait à Dieu de toucher le cœur; mais, dans le feu de son indignation, il ne s'en tint pas là; il lui tomba de la plume une phrase mordante, qui représentait les doctrines nouvelles, comme un « curieux mélange d'humilité et d'orgueil. » L'opuscule (quatre pages) fut aussitôt imprimé; mais, avant de l'expédier, Vinet vou-

[1] Les deux *Lettres à M. Chenevière*, vives satires du méthodisme. Les scrupules de Vinet se rapportent à la première; il se demande si c'est là le sel dont l'apôtre désire que nos discours soient assaisonnés. La seconde lui parut très supérieure, surtout la fin, qu'il appelle un chef-d'œuvre.

[2] *Le conventicule de Rolle*, par un témoin digne de foi. Genève, 1821.

lut avoir l'opinion de son père, puis de son ami Leresche. « Réponds de suite, écrivait-il à ce dernier [1]... Il me semble que je ne puis me décider sans ton conseil. Mon père m'approuve; ma conscience m'approuve aussi; je crois que la faiblesse seule me fait hésiter. Mets-toi au-dessus de toute considération personnelle; ne me dis pas ce que tu ferais dans ta position, mais ce que je puis faire dans la mienne. Parle franchement; l'écrit est imprimé, mais point encore expédié. Il s'agit de me parler selon l'amitié et la conscience; l'un et l'autre t'est facile. Le courrier part. Adieu... » Et en post scriptum : « Il ne s'agit ni de ce qui me convient, ni de ce qui te convient, ni de ce qui convient à d'autres, mais de ce qui est juste. » La réponse de M. Leresche ayant subi quelque retard, Vinet expédia sa brochure, qui fut très remarquée du clergé vaudois, et comme on pouvait s'y attendre, très diversement jugée. Personne n'osa approuver hautement la manière dont le doyen Curtat avait été mis hors l'église; mais on fit beaucoup moins attention aux passages qui le concernaient qu'à la flèche décochée contre les doctrines du Réveil. Parmi les lettres que Vinet reçut à ce propos, on en remarque une du pasteur Auguste Rochat, l'apôtre le plus vrai qu'ait eu le Réveil dans le canton de Vaud, un chrétien de cœur, incapable de tomber dans les naïvetés pharisaïques dont Vinet s'était ému. Cette lettre, empreinte d'un grand esprit de charité, d'autres encore, firent sentir à Vinet l'inconvénient des jugements sommaires, qui enveloppent toujours dans une condamnation commune innocents et coupables. L'aversion que lui inspiraient les tendances méthodistes n'en fut pas diminuée, mais il se détourna des querelles épineuses et stériles.

[1] Lettre du 9 janvier 1822.

Je me suis décidé à ne plus rien lire de polémique; il vaut mieux lire l'Evangile en simplicité de cœur [1]. »

On était au printemps, et quoique tous les soucis n'eussent pas encore disparu, le bonheur régnait dans la petite maison des fossés Saint-Léonard — ce n'était plus le faubourg Saint-Jean — qu'habitait Vinet, entre ville et campagne. Pour animer les entretiens du soir, la jeune famille avait les souvenirs d'un assez long séjour au canton de Vaud, l'été précédent, et, pour égayer toutes les heures, le sourire de deux enfants, dont le second, un garçon, âgé d'un peu plus de six mois, était né à Lausanne et avait été bercé sur les genoux des grands-parents. La correspondance entre Vinet et son père était plus active, surtout plus intime que jamais. L'idée ne leur fût pas venue que la différence de leurs caractères pût altérer sur quelque point essentiel l'accord qui régnait dans leurs pensées. Cette différence était d'autant plus précieuse à Vinet qu'il avait moins d'assurance en lui-même; plus que jamais il voyait en son père un appui, un gardien. Si jaloux qu'il fût de son indépendance, son cœur ne se soulevait point à l'idée de cette domination, véritable tutelle d'amour. L'espèce d'*inquiétude inquiétante* [2] que trahissaient parfois les lettres qui arrivaient de Lausanne, pleines d'une sollicitude abondante en conseils, n'était plus à ses yeux qu'une nouvelle preuve de tendresse, et cette tendresse s'épanchait plus librement depuis que M. Vinet, le père, avait pu serrer ses petits-enfants dans ses bras. Les pères les plus sévères ont coutume d'être les plus tendres grands-pères. On peut dire, sans exagération, que Vinet, âgé déjà de vingt-cinq ans, ne concevait pas la possibilité de vivre sans l'affection et la protection pater-

[1] Lettre à M. Leresche du 20 avril 1822.
[2] Le mot est de Vinet.

nelle dont il se sentait entouré. Cette protection lui fut soudain retirée, au moment où il s'y attendait le moins. M. Vinet, le père, fut emporté par une maladie foudroyante le 8 juin 1822. La nouvelle de sa mort arriva à Bâle aussitôt que celle de sa maladie. Le fils partit précipitamment pour Lausanne; mais il arriva trop tard pour se rassasier, comme sa sœur, de l'amer plaisir de couvrir une fois au moins de caresses et de baisers le visage paternel. Une lettre à son ami Leresche, postérieure de quinze jours, (26 juin), nous permet de voir ce qui se passait en lui pendant ces heures d'angoisse.

« J'ai tant besoin que ma pensée se porte sur toi avec consolation, avec confiance! J'ai tant besoin de retrouver chez toi sans altération les sentiments que tu m'as exprimés dans ta dernière lettre! Elle m'est arrivée dans un moment bien amer; j'étais à Berne, seul, au milieu d'étrangers et d'indifférents, au milieu du tumulte d'une auberge, n'ayant pas un endroit pour pleurer, n'osant pas ouvrir des lettres que je venais de recevoir avec la tienne, et qui contenaient des détails sur la perte irréparable que nous avons faite. J'ai ouvert ta lettre la première, et j'ai béni Dieu de m'avoir donné un tel ami, sur qui ma main pouvait s'appuyer, au moment où je perdais l'appui solide et révéré de ma jeunesse. Car je dois te l'avouer, mon bon ami, je me suis senti extrêmement abandonné, et cette impression semble s'adoucir lorsque je pense à toi. Mon bien aimé père était depuis si longtemps la règle de ma conduite, la lumière de mon jugement, le point de vue de toutes mes relations, qu'il me semble être maintenant dans un état hors de nature; le ressort de ma vie est comme rompu; je suis désorienté dans le monde, et ce n'est qu'en tournant mes yeux vers le ciel que je sens que je tiens quelque chose d'immuable, d'assuré, d'éternel... »

« Ma mère et ma sœur viennent demeurer avec nous; tout notre bonheur sera de travailler à leur bonheur, si du moins il est pour nous un vrai bonheur loin de l'objet de notre commune tendresse. La mort enfin nous réunira tous, et je t'assure, mon cher ami, que ce passage n'a plus rien à mes yeux de redoutable ni de lugubre; il semble que mon père me l'ait éclairé et embelli, je ne vois plus que ce qui doit me ramener dans son sein. Ah! Dieu veuille me soutenir de son Saint-Esprit, afin que je meure de la mort du juste, que ma fin et mon espérance soient semblables à celles de mon père! Puisse-t-il ici-bas me conserver longtemps ceux que j'aime; puisse-t-il te protéger et te bénir, cher ami, toi dont l'âme est si proche de la mienne, toi dont le bonheur fera toujours une si grande partie du mien! Qu'il te conserve ta bonne mère et tous ceux qui te sont chers! »



CHAPITRE IV

Maladie. — Travail intérieur.

(1822-1823)

Quelques jours après la mort de son beau-père, Mme Vinet écrivait à un ami les lignes suivantes : « Je pense souvent, je vous l'avoue, que peut-être nous l'aimions trop, que nous regardions trop son approbation comme le but de notre vie, et que Dieu nous l'a enlevé pour nous apprendre à tourner vers lui nos yeux et nos cœurs ; mais comment aurions-nous moins aimé ce père si tendre [1] ? »

Il semble, en effet, que pour devenir complétement homme, Vinet eût besoin d'apprendre à marcher seul, et que le sentiment d'abandon qu'il éprouva après la mort de son père lui ait été salutaire. Peut-être fut-il d'autant plus salutaire qu'il fut plus douloureux. La force que déploient certaines natures est souvent en raison des épreuves au milieu desquelles elles se forment. Six mois après le fatal événement, il était encore sous le coup, comme on peut le

[1] Lettre à M. Leresche du 26 juin 1822.

voir par une lettre à M. Leresche, datée du 27 novembre 1822 : « Nous sommes tous bien portants, et maman paraît se faire au séjour de Bâle, dont elle ne connaît guère au reste que notre maison; ma sœur paraît contente; mais, malgré toutes les compensations que Dieu veut bien nous accorder, que de moments où un vide cruel se fait sentir et où des souvenirs douloureux retombent sur le cœur! Plus je m'éloigne du moment où nous avons été frappés, plus je sens que la perte est immense, et surtout pour moi. Exemples, conseils, courage, vertu, il me semble que je tenais tout de ce bien aimé père; je sens ma vie privée de son principal appui; avec sa pensée je me sentais fort, et maintenant je me trouve faible contre les hommes et contre les choses. Il faudrait que cet isolement me rattachât davantage à l'appui qui ne peut jamais manquer, et en effet la pensée du père que j'ai éternellement dans les cieux m'est un grand bien; mais ce sentiment n'a pas en moi toute l'énergie et la domination qui me rendraient fort, serein et heureux; mon âme, imbue dès l'enfance, d'une religion douce et tendre, a perdu, au milieu des discussions dont j'ai été témoin trop peu calme, une partie de ce sentiment qui me rendait si heureux; mon esprit a été douloureusement frappé de ces querelles, et tandis qu'auparavant je me faisais des idées religieuses un tranquille paradis, où j'aimais à me retirer, j'y vois un champ de guerre, où l'on me dispute mes sentiments, où l'on veut régler ma piété, et me prescrire impérieusement des émotions que mon cœur éprouvait sans effort. Il me semblait autrefois que Dieu était à moi; je voyais en lui un ami particulier, intime; aujourd'hui toute la théologie polémique vient se placer entre lui et moi. »

A cette épreuve devait bientôt s'en ajouter une autre.

Malgré une organisation nerveuse délicate, Vinet était né fort et robuste; cependant dès les premiers temps de son séjour à Bâle, les excès de travail, une vie trop sédentaire, une nourriture insuffisante et des irrégularités de régime, des repas trop souvent *brûlés*, comme il disait, c'est-à-dire manqués, avaient, on l'a vu, altéré sa santé. L'estomac s'était affaibli. Un régime meilleur, d'abord chez M. le pasteur Hory, puis dans sa propre famille, semblait avoir réparé ces brèches premières, lorsqu'il lui arriva un accident qui parut sans importance, mais dont les suites allèrent s'aggravant.

C'était en juillet 1820, au moment même des couches de sa femme. Il se donna un coup violent au bas-ventre, en se levant. On n'y fit d'abord aucune attention, lui moins que personne. Il aurait fallu mettre des sangsues, on le négligea; il aurait fallu s'accorder un repos assez long, il n'en prit que le strict nécessaire. Une tumeur se forma. Le médecin ordonna des remèdes à contre-sens. Au bout de quelques mois, la tumeur se transforma en fistule, et pendant le séjour qu'il fit à Lausanne, en 1821, il dut subir une opération douloureuse, dont le succès ne fut pas complet et dont il ne se remit jamais. L'année 1822 fut meilleure, et l'on espéra que des soins et des ménagements suffiraient à empêcher une rechute sérieuse. Cette espérance devait être déçue. Dès le printemps 1823, Vinet commença à craindre que sa santé ne fût sérieusement atteinte. Il garda quelque temps un silence complet envers ses amis. « Si je t'ai inquiété en me taisant, écrit-il à M. Leresche, c'est pourtant pour ne pas t'inquiéter que je me suis tu. Depuis trois mois ma santé a souffert et m'a donné du souci... J'attendais la guérison pour te dire que j'avais été malade. Ta lettre me fait un peu anticiper sur ce moment; mais du moins à l'heure

qu'il est je suis plus tranquille et j'espère, parce que je me trouve réellement mieux. Après tout ce préambule, mon bon ami, tu vas croire que j'ai gardé le lit; il n'en est cependant presque rien. J'ai vaqué à mes affaires, j'ai donné mes leçons, j'ai couru, j'ai même été de festin, et ce n'est pas ce que j'ai fait de mieux; mais je n'étais point dans cet état où l'on est contraint de rester au lit. Des points et des douleurs par tout le corps, qui semblaient se rattacher à mon fatal accident, des lancées, et par la suite un changement à la partie affectée, ne m'empêchaient pas physiquement de me livrer à mon travail accoutumé, mais me remplissaient d'une angoisse et d'une tristesse que je ne pouvais vaincre, qui me troublaient dans l'exerciee de mon état, qui m'empêchaient de vivre véritablement, *vitam vitalem degere*. Le médecin ne voulait pas partager mes alarmes, et ne pouvait pas les dissiper tout à fait. A la fin je me suis résolu, avec son conseil, de prendre du repos. J'ai dit adieu pour une semaine à toute activité du corps et de l'esprit, je me suis donné à la douce paresse, et soit que le repos m'ait fait du bien, soit que le mal fût disposé à fléchir, je me trouve dans ce moment bien mieux; l'espérance même à laquelle je me livre me semble un très bon symptôme... En me rappelant combien de fois Dieu m'a protégé d'une manière signalée, je me sens disposé à la confiance en lui; je me reproche de n'avoir pas su vaincre par cette confiance si juste les noires alarmes qui s'élevaient souvent dans mon cœur; j'espère qu'il daignera me le pardonner et se servir de cette épreuve pour me rapprocher de lui[1]. »

Ce mieux ne se soutint pas; une rechute plus grave mit bientôt Vinet à deux doigts de la mort. Les remèdes violents

[1] Lettre du 2 juillet.

qu'on lui administra, la ciguë, entre autres, prise avec excès, l'affaiblirent peut-être autant que la maladie elle-même. A partir de cet instant, il ne connut de la santé que de passagers retours, des trêves entre deux atteintes. « Je ne crois pas, ai-je entendu dire à sa veuve, que depuis 1823 il ait jamais eu quinze jours de francs. »

La suite de ce récit fera voir, autant du moins que le permettent les documents que nous avons entre les mains, quel fut sur le développement de sa vie religieuse l'effet de la souffrance. La seule chose que nous ayons à constater pour le momont est que les premiers indices d'une vie religieuse réellement indépendante et fortement individuelle suivirent de près le travail intérieur que firent naître en lui la mort de son père, en juin 1822, et, dès le printemps suivant, les ravages croissants de la maladie. Ces indices se rapportent soit aux relations de Vinet avec le professeur de Wette, soit à une discussion engagée dans le *Journal de la société de la morale chrétienne.*

L'appel de de Wette à Bâle, en 1822, mit en grand émoi le public religieux et académique de cette ville. Vinet se fait l'écho, dans ses lettres à M. Monnard, des bruits colportés et des discussions engagées : « Je vous ai dit un mot de la nomination de M. de Wette. Elle sera sans doute confirmée demain par le Petit-Conseil. Elle occupe beaucoup les esprits dans un pays où les objets religieux ont le privilége d'intéresser sérieusement toutes les classes. Il paraît qu'on a voulu donner un contre-poids à l'esprit de secte, qui va toujours croissant. L'intention est bonne ; le moyen est-il aussi bon? On m'engage à en douter. Un de mes collègues, qui a suivi, il y a quelques années, les cours de M. de Wette, assure qu'il traitait alors très cavalièrement ce que nous respectons. En commençant la lecture d'Esaïe, il com-

mençait par poser comme un fait certain et convenu que ce *prophète* n'a point fait de *prophéties;* après cela je ne sais point quelle espèce d'exégèse il faisait de son auteur; mais en finissant, il remerciait en riant ses auditeurs de la patience avec laquelle ils avaient écouté la lecture de ce livre. On dit qu'il a changé depuis; mais on ne dit pas que ce soit du tout au tout; on prétend que les livres qu'il a écrits pour le *grand public* sont irréprochables; mais qu'il tient aux savants et aux étudiants un autre langage; et ce n'est pas ce qu'il nous faut. Un excès n'en corrige pas un autre, et l'unité ne se rétablit pas par la contradiction. Le Conseil d'éducation avait demandé à quelques membres du clergé des mémoires à ce sujet; on a écrit dans des sens opposés, et, tout examiné, ou du moins tout débattu, on a nommé M. de Wette. Vous devez connaître, Monsieur, sa réputation et ses ouvrages; je serais charmé d'avoir votre opinion; je n'entends guère ici que des juges prévenus ou intéressés[1]. »

Un mois après, parlant d'un certain docteur qu'une partie du public regardait comme le précurseur de l'Ante-Christ, il ajoute : « Or l'Ante-Christ, c'est M. de Wette, qui n'est pas encore arrivé. Sa nomination a fait ici une sensation extraordinaire; les coupeurs de bois controversent dans les rues; on le juge partout, et, comme il arrive d'ordinaire, ce sont les ignorants qui crient le plus fort. Chacun parle de la *Dogmatique* de M. de Wette, en cite des passages, et je ne sais pas s'il y en a deux exemplaires à Bâle[2]. »

Enfin de Wette arriva. Vinet fut un de ses premiers et plus attentifs auditeurs. « Tu sauras, écrit-il à Leresche, que j'ai suivi pendant six mois les leçons théologiques du

[1] Lettre du 18 janvier 1822.
[2] Au même, le 13 février 1822.

célèbre professeur de Wette, actuellement fixé à Bâle. Elles m'ont fait un grand plaisir. Il me semblait que pour la première fois je faisais de l'exégèse. Nous avons lu, dans l'original, l'épître aux Galates et celle aux Romains. Doctrine pure et ferme, critique judicieuse et réservée, vues belles et profondes, talent de faire saisir la suite des passages et l'ensemble de l'écrit, exposition précise et méthodique : voilà les mérites qui m'ont frappé dans les leçons de ce professeur, dont la probité littéraire et théologique est encore plus remarquable que le talent et l'érudition. Sa doctrine n'a pas toujours été la même; il a cherché de bonne foi la vérité, il l'a obtenue progressivement, il est parvenu par suite de ses recherches à un résultat que Dieu accorde toujours à la bonne foi; il s'est arrêté dans une orthodoxie pure et nette, et me paraît plus solidement ancré dans la vérité que ceux qui acceptent la croyance imposée tout à la fois et sans réserve, chose presque contraire à la marche de la nature, quand il s'agit d'un vaste ensemble de doctrines[1]. »

D'excellentes relations ne tardèrent pas à se former entre de Wette et son jeune disciple et collègue. Dans le courant de l'hiver 1822 à 1823, de Wette fit un cours public de morale, qui fut extrêmement goûté par un nombreux auditoire. Il proposa à Vinet de le traduire[2]. Vinet se mit à l'œuvre. Il traduisit la première leçon et lut les suivantes. Mais bientôt il lui vint des scrupules. Il s'en ouvrit à de Wette, qui lui répondit par une lettre des plus affectueuses, et l'affaire en resta là[3]. Leurs relations ne furent point

[1] Lettre du 2 octobre 1822.

[2] Vinet avait déjà traduit un sermon du professeur de Wette l'*Epreuve des esprits*, et l'avait fait précéder d'une courte introduction

[3] Voici la lettre de de Wette, traduite en français : « J'ai eu tort de

altérées par cet incident, et Vinet conserva jusqu'à la fin pour de Wette des sentiments de haute estime et de sincère affection.

Il serait intéressant de savoir sur quel point particulier se manifesta le dissentiment qui fit échouer l'entreprise. Malheureusement on n'a pas la lettre de Vinet à de Wette, et sa correspondance ne fournit à ce sujet aucun renseignement.

Dans le même temps, Vinet écrivait à son ami Leresche : « Connais-tu le journal de la *Morale chrétienne?* Je le vois à notre Société de lecture. Plusieurs morceaux me plaisent. Un article de juillet 1822 sur cette question : « La morale » chrétienne est-elle inséparable du dogme? » m'a paru superficiel et fautif, et ce reproche atteint l'entreprise même. J'ai rédigé une réfutation de cet article, que j'enverrai après l'avoir soigneusement revue. Si j'en avais eu le temps,

vous engager à traduire mon cours de morale, et je désire que vous ne vous mépreniez pas sur mes intentions, car je cours le risque d'être soupçonné de vanité. L'idée ne m'est pas venue que je pusse vous mettre en conflit avec votre conscience. Je ne croyais pas exprimer sur la morale des vues particulières, de nature à froisser quelqu'un; j'estime d'ailleurs qu'un traducteur n'est pas responsable pour un auteur, et qu'il lui est toujours facile d'indiquer ce qui, dans l'ensemble ou dans les détails, pourrait lui être imputé de contraire à ses propres opinions. Mais tout dépend ici de votre sentiment, et Dieu me garde de vouloir vous imposer aucune contrainte par une indiscrète insistance Je ne répondrai pas pour le moment à M. Billing, et nous laisserons tomber une idée que j'aurais mieux fait de ne pas soulever. Je suis fâché de vous avoir donné la peine de traduire la première leçon, et je regrette le temps et le travail que vous y avez perdus. C'est là mon seul regret, si l'entreprise doit être abandonnée, et mon vœu le plus vif est que vous me pardonniez mon importunité.

» Si ces lignes portent la moindre trace de chagrin, ce n'est, soyez-en sûr, Monsieur, que d'avoir eu quelque tort envers vous. Votre franchise est pour moi une preuve d'amitié, à laquelle j'attache le plus grand prix. 23 avril 1823. »

je l'aurais transcrite et te l'aurais communiquée[1]. » Vinet n'expédia son manuscrit qu'un mois après, sous forme de lettre, datée du 29 avril 1823[2]. Sans entrer en controverse avec l'auteur de l'article, M. Mahul, il communiquait ses propres réflexions sur la question soulevée, et s'efforçait de montrer qu'il y a union, union essentielle entre le dogme et la morale, et que cette union est le trait caractéristique du christianisme. Plusieurs théologiens paraissent envisager le dogme comme le sceau de l'autorité divine sur la morale chrétienne. Dieu a parlé, voilà le dogme; ce qu'il a dit, voilà la morale. Mais on pourrait à la rigueur concevoir qu'il eût dit autre chose, et le rapport resterait le même entre cette morale que l'imagination peut lui prêter et la sanction qu'elle aurait reçue. Vinet en juge différemment. Pour lui la morale et le dogme ne sont qu'une seule et même chose, un seul et même fait considéré de deux points de vue. Il y a entre eux un lien spirituel et sensible, « en sorte qu'il est également impossible de croire sans pratiquer, et de pratiquer sans croire. » La religion chrétienne ne présente pas sur deux lignes parallèles et distinctes, des dogmes d'une part, et des devoirs de l'autre. « Elle est, dit-il, toute d'une pièce. » Il prend divers exemples empruntés à des vertus chrétiennes, résignation, humilité, amour de Dieu, et montre que ces vertus ne sont que les conséquences nécessaires du dogme de la rédemption. Sa conclusion surtout est caractéristique : « Ne présentez pas au peuple une morale fondée sur de simples raisonnements, sur une abstraction; donnez-lui une morale appuyée sur des faits. C'est là ce qu'il lui faut; vous le

[1] Lettre du 23 mars 1823.

[2] Le *Journal de la société de la Morale chrétienne* ne publia la lettre de Vinet que dans le numero de décembre.

savez, si vous connaissez le peuple. Il le savait encore mieux que vous, ce Dieu de bonté qui connaît parfaitement tout ce qui est dans l'homme; il nous donna, dans sa sagesse, une religion tout historique, parce que s'il y a dans la masse d'un peuple un petit nombre d'individus accessibles à des raisonnements abstraits, avec l'immense majorité il faut raisonner par des faits. Produisez-les donc ces faits merveilleux et adorables de l'Evangile; nommez ces mystères de puissance et d'amour; et rattachez à cette chaîne d'or tous vos préceptes, toutes vos instructions. »

Cette lettre, reproduite en partie dix ans après dans le *Semeur*[1], a frappé l'un des biographes les plus ingénieux de Vinet, M. Edmond Schérer, qui y retrouve « l'essence de sa morale et de son apologétique, telles qu'il les a développées plus tard. » « On y reconnaît avec intérêt, ajoute-t-il, l'idée mère de ses *Discours* de 1831, je veux dire précisément l'union profonde de la morale et du dogme, de la vie et de la croyance, la conduite réclamant un mobile, ce mobile ne pouvant être qu'une affection, cette affection attendant une manifestation qui l'éveille, un fait qui l'inspire, ce fait enfin, ce fait divin réalisé dans la rédemption qui n'est un dogme qu'autant qu'elle est un fait. Vinet, en 1823, a déjà reçu la vive intuition de la psychologie évangélique et de la dynamique spirituelle du christianisme tel que l'entendait saint Paul[2]. »

Ce morceau nous intéresse à un autre point de vue encore; il explique, ce nous semble, ce qu'écrivait Vinet à la date du 5 octobre 1821 de ces principes qui tombaient, pour ainsi dire, en désuétude, et que « les aberrations des sectaires »

[1] Numero du 2 mai 1832.

[2] *Alexandre Vinet, Notice sur sa vie et ses écrits*, par Edmond Schérer. Paris, 1853; pag. 12.

devaient faire revivre[1]. Le protestantisme, en s'éloignant des luttes de son origine, en se calmant, s'était refroidi. Les hautes controverses du début sur la grâce, sur l'élection, avaient été reléguées au second plan. Les convictions s'étaient amollies dans la paix. L'esprit du XVIIIe siècle avait pénétré dans l'église. Attaquée par l'ironie, la foi s'était en quelque sorte effacée. La plupart des églises nationales étaient devenues des écoles publiques de bonne et chrétienne morale. On y dogmatisait rarement. Les mystères restaient voilés. Le Réveil fut une réaction contre cette réserve timide, un retour à la foi des réformateurs; mais ses manifestations premières prouvèrent clairement que le mouvement n'était point dirigé, comme celui de la Réforme, par les plus grands esprits du siècle, les plus versés en toute bonne science. La Réformation du XVIe siècle fit appel à la science; le Réveil du XIXe la mit en suspicion. Il y avait de la critique dans la vénération des réformateurs pour les Saintes-Ecritures. C'étaient des théologiens qui remontaient aux sources. Le Réveil se hâta de couper court à la critique par la doctrine de l'inspiration littérale. Les réformateurs ne séparèrent point le dogme de la morale; Calvin, le plus dogmatique de tous, est celui qui a le plus efficacement et le plus constamment prêché la morale. Le Réveil, au contraire, affecta d'abord une sorte de dédain pour la morale, et se plongea dans la contemplation de la grâce. Les réformateurs furent, comme Jésus, de vrais prédicateurs populaires; les premiers apôtres du Réveil recherchèrent plutôt les assemblées choisies, et l'on put croire que la conséquence qu'ils tiraient de la doctrine de l'élection dans la pratique du saint-ministère, était de

[1] Voir pag. 76.

discerner les élus et de les grouper autour d'eux, en les séparant de la foule.

Nul ne sentit ces faiblesses plus vivement que Vinet. Le nom de *Petite Eglise* revient fréquemment sous sa plume et toujours avec une nuance marquée d'ironie. Mais bientôt il dut à l'influence de la *Petite Eglise*, vers laquelle nombre de ses amis se sentaient attirés, de comprendre que la force n'est pas dans l'inertie, et que la foi ne gagne rien à s'effacer prudemment. Dès lors, le travail qui se faisait dans sa pensée ne put être qu'un travail de conciliation entre deux tendances contraires. Or, c'est là, ce nous semble, l'intérêt principal de la lettre qu'il adressa au *Journal de la Société de la morale chrétienne*. Elle nous donne le premier résultat de ce travail obscur, et nous montre la conciliation dont il avait besoin, accomplie déjà sur un point. Le dualisme de la foi et des œuvres, de la doctrine et de la morale n'existe plus. Il y a une doctrine, mais cette doctrine est amour; il y a une morale, mais cette morale est amour; la chaîne des devoirs et la chaîne des dogmes sont l'une et l'autre rivées au fondement éternel. Le christianisme est un fait, un fait qui comprend et domine tout, morale et doctrine.

Je ne sais si cette lettre fut remarquée au dehors; elle le fut dans le canton de Vaud, où l'on avait l'œil ouvert sur Vinet, et tout indique que la voie dans laquelle il venait d'entrer, était celle que d'autres cherchaient en même temps que lui. Il est probable qu'on pourrait trouver dans les correspondances du temps plus d'une lettre analogue à celle que lui écrivait, le 1er octobre 1823, le ministre Germond, qui l'avait assez vivement repris au sujet de son précédent opuscule, l'*Avis aux condisciples*. « Ne pense pas, lui dit-il, que mon amitié pour toi se soit re-

froidie, parce que nous nous sommes trouvés un moment d'un avis opposé. Non, je ne pourrais oublier si aisément nos douces relations d'autrefois..... D'ailleurs, je suis à peu près persuadé que nos opinions se touchent, si elles ne sont pas encore absolument les mêmes. La préface que tu as mise en tête du sermon de M. le professeur de Wette m'a causé un vrai plaisir. Il m'a paru que tu nous jugeais avec plus de charité, et je t'avouerai que depuis un an j'ai fait aussi quelques pas rétrogrades, si toutefois c'est rétrograder que de bâtir sur une base plus large. J'ai cru voir des abus là où je n'en apercevais pas auparavant. Je ne veux plus savoir autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. »

Ainsi un double besoin se manifeste chez Vinet, besoin de vie et de largeur. Il fit sous ces deux rapports des progrès considérables pendant cette année 1823, qui semble avoir été décisive pour lui. Le plus saillant de tous se rattache à sa maladie, vers la fin de l'été. Pendant quelques jours on fut très inquiet pour sa vie, et lui-même paraissait convaincu que son heure était venue. Son ami, Isaac Secrétan, en passage à Bâle, lui tint fidèle compagnie. « Combien tu nous as manqué, écrivait Vinet à M. Leresche, dans ces entretiens où notre cœur, longtemps sevré d'amitié, s'épanchait avec tant de plaisir et un abandon si complet. Oh! mon cher ami, il y a dans les rapports que nous soutenons ensemble, dans ceux qu'Isaac soutient avec nous, un charme que ne concevront jamais ceux qui n'ont pas des amis intimes, des amis d'enfance; pour nous, nos âmes ont crû, pour ainsi dire, en se tenant embrassées; nos sentiments les ont, dès nos premières années, mises en harmonie, fondues les unes dans les autres. Nous sommes l'un pour l'autre une autre conscience, une autre raison, et les liens du sang ne sont pas plus forts que ceux qu'a serrés entre

nous l'amitié. Dieu soit béni mille fois pour ce bienfait inestimable, que j'ai tant apprécié dans ces moments de douleur et d'anxiété, où l'âme se fait un rempart de tous les sentiments tendres contre l'impression du mal, où elle aime davantage pour souffrir moins [1].»

C'était depuis la mort de son père un des vœux les plus ardents de Vinet d'avoir auprès de lui, pendant quelque temps, un de ces précieux amis, afin de lui ouvrir son cœur, et d'échanger ses plus intimes pensées. Il eut ce bonheur pendant sa maladie. Un jour, il dicta à son ami Secrétan des vers qu'il venait de composer, et qui renferment la promesse d'une entière consécration à Dieu. En voici les strophes les plus saillantes :

Je veux enfin, je veux aimer le Dieu qui m'aime,
L'aimer seul, et toujours, et d'un amour suprême;
Il m'aima le premier, et ce divin amour
De mon cœur partagé qu'obtint-il en retour?
Quand l'astre heureux du jour, prodigue de sa flamme,
Sur la naissante fleur verse ses feux puissants,
Il n'attend pas longtemps l'encens qu'il en réclame...
Et Dieu comptait sur mon encens!

Cet encens, c'est mon cœur, cet encens, c'est ma vie,
Redevable à Dieu seul, mais au monde asservie.
Tout ce qui dans mon cœur est capable d'aimer,
Tout ce qu'un pur amour est digne d'enflammer,
Puissance, honneur, génie, et tout ce qu'on renomme,
Doit de son saint autel alimenter le feu.
Apportez, offrez tout : que la gloire de l'homme
Devienne la gloire de Dieu!

Jette les yeux, Seigneur, sur l'offrande tardive
Qu'apporte à ton autel ma piété craintive.
J'ai peu de jours à vivre, et sur mes faibles yeux
La mort étend déjà son voile ténébreux.

[1] Lettre du 28 septembre 1823.

Mais ce que peut d'amour une âme convertie
En hommage sincère offrir à son Auteur,
Tout ce qui peut d'instants s'ajouter à ma vie,
Daigne l'accepter, Dieu Sauveur!

Beaucoup de personnes ont peine à concevoir une vie chrétienne sans une date assignable à la conversion. On a voulu fixer la date de celle de Vinet, et l'on a choisi le jour où il dicta ces vers. Rien dans sa correspondance privée, rien dans les détails que j'ai pu recueillir sur sa vie, n'autorise à penser qu'il en ait, lui-même, jugé ainsi. Nous en avons assez vu déjà pour savoir que le travail religieux qui s'opéra en lui fut lent et graduel, et pour affirmer qu'on ne saurait, sans arbitraire, en concentrer l'effort sur un moment donné. D'un autre côté, il est certain qu'il a gardé le souvenir de ces vers et du jour où il les composa comme d'un moment particulièrement solennel, et que, plusieurs années après, il en fêtait l'anniversaire en copiant ces strophes et en les envoyant à un ami.

Les marques de vive sympathie qui furent prodiguées à Vinet pendant sa maladie contribuèrent à graver dans son cœur le souvenir de cette épreuve. « Les tendres soins de ma mère, dit-il[1], de ma sœur, l'infatigable et douce affection de ma Sophie, qui a acquis de nouveaux droits à un attachement que je ne croyais pas pouvoir croître encore, les témoignages d'intérêt de mes amis et connaissances, ont fait une diversion bien sensible à ma douleur, qui, d'ailleurs, n'a été que quelques jours aiguë. Que je te dise un trait qui te touchera, j'en suis sûr, et qui m'aurait donné le (plus vif?) plaisir, s'il ne m'avait fait en même temps, par une raison que tu comprendras, un très vif chagrin. Des personnes que je ne connais point, instruites de ma

[1] Lettre à M. Leresche, du 28 septembre 1823.

maladie, croyant qu'elle exigeait des remèdes coûteux, par exemple un séjour aux bains, m'ont fait parvenir, les unes par la poste, les autres par une voie qui m'est inconnue, deux envois de louis doubles, formant ensemble la somme de 1100 fr. de Suisse. (Environ 1650 fr. de France.) Je ne te dirai pas ce que j'ai éprouvé; tu le devines de reste. Le second envoi était accompagné d'une lettre inspirée par la bienveillance la plus délicate et la plus touchante. Ni ma position, ni mes principes ne me permettent de garder autre chose que l'enveloppe de ces deux envois; j'ai quelque espérance de trouver la personne à qui je dois le premier; quant au second, cela sera très difficile[1]. »

Au reste, il est facile de se faire une idée précise de l'influence qu'eut cette maladie sur son développement religieux. Une lettre à M. Leresche[2] nous fournit à ce sujet des détails abondants, et qui nous semblent d'un intérêt assez vif pour justifier de longues citations : « Dieu merci, les affaires sont un peu éclaircies, et la santé est un peu revenue; quoique je souffre toujours au physique et au moral, la force, l'appétit, le sommeil ne manquent pas, et, dans l'incertitude sur le dénouement de cette longue maladie, je fais comme notre bon professeur Durand dans le ruisseau de Sauvabelin : *j'attends*[3]. Je ne saurais te dire le plaisir

[1] Les recherches de Vinet furent vaines. Il se décida enfin à envisager cette somme comme un prêt et à l'employer à une cure de bains. Plus tard, le produit de ses cours sur les moralistes français lui permit de la rendre en quelque sorte, en instituant une fondation charitable qui subsiste encore, sous la direction d'un comité.

[2] Lettre du 19 décembre 1823.

[3] Le professeur Durand était tombé dans le ruisseau de la forêt de Sauvabelin, au-dessus de Lausanne. Son absence se prolongeant, quelques-uns de ses élèves allèrent à sa recherche. Ils le trouvèrent à la place où il était tombé, incapable d'en sortir, et comme on lui demandait ce qu'il faisait là, il répondit : « J'attends. »

et le bien que m'ont fait tes dernières lettres, elles étaient si bonnes, si pleines de sens, de sagesse et de vraie piété; elles peignaient une âme si heureuse et si paisible! Ecris-m'en souvent de pareilles si tu veux me donner souvent de bonnes journées; mais tu pourrais mieux faire, tu pourrais venir me voir. Je te l'ai dit plus d'une fois, j'ai besoin de te voir; j'ai besoin d'avoir avec toi des entretiens sérieux, tels que je n'en puis avoir ici avec personne, car à personne je ne puis m'ouvrir comme à toi. Il y a des pensées de derrière, comme dit Pascal, que, sans être dissimulé ni faux, on n'aime pas à dire à tout le monde; il y a des profondeurs où l'on ne descend pas avec chacun, et des problèmes qu'on ne peut discrètement proposer au premier venu. Je me suis lié avec un jeune ministre de Neuchâtel[1], suffragant actuel de M. Ebray[2]; c'est un homme plein de talent, de cœur et de foi; mais il y a des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, des idées qu'il me paraît pousser trop loin, sans preuves suffisantes; et dans tous les cas il n'a pas sur ma confiance ces droits que donne une amitié aussi ancienne et aussi intime que la nôtre. Et en attendant je souffre, parce qu'il est dur de ne pouvoir découvrir à quelqu'un le fond de son cœur et de sa pensée. Je ne me fais pas de reproche des idées que j'ai ou que je n'ai pas; il ne dépend pas de moi de les avoir ou non; il ne dépend de moi que d'être de bonne foi dans la recherche de la vérité; mais encore dans cette recherche j'ai besoin d'un compagnon. Depuis un certain temps, et encore plus depuis ma maladie, je suis devenu plus sérieux, ce que j'estime un grand bien et une disposition bienveillante de la Pro-

[1] M. Grandpierre, depuis directeur de l'Institut des Missions à Paris. mort en 1874.
[2] Pasteur de l'église française, successeur de M. Hory.

vidence. Mais dans cette disposition, cherchant *la vérité qui est selon la piété,* conduit naturellement à l'examiner dans ceux qui paraissent pénétrés de zèle pour elle, je me trouve bientôt dans une situation d'âme assez pénible. Je vois une ferveur, une sensibilité qui me charme, une religion en action, en application qui me gagne; mais un regard porté plus avant me fait apercevoir de singulières illusions, une tendance systématique et exclusive, et souvent une logique très défectueuse. Je ne sais où m'arrêter. Les *néologues* qui transforment la religion en philosophie, ou qui accommodent la religion à leur philosophie, m'inspirent une aversion décidée et bien fondée; je ne veux rien d'eux; je veux l'Evangile, et sans doute il est sous ma main; mais veux-je le lire, mille interprétations, mille opinions viennent se placer entre lui et moi comme un milieu importun, et les impressions de cette divine Parole ne m'arrivent guère de première main. Je ne fais pas de prière plus fréquente que celle de parvenir à le bien comprendre; j'y viendrai, je l'espère; mais combien des entretiens avec toi, mon cher et bon ami, m'en faciliteraient le chemin; je pourrais écrire; mais qu'est-ce qu'écrire? Cette lettre même où je m'ouvre à toi est si peu claire; elle te représente mon état peut-être plus grave qu'il ne l'est, à cause du vague où je suis contraint de rester; elle peut te faire croire que je descends, tandis qu'au contraire je crois monter; il faut donc que je te voie, et permets qu'au nom de l'amitié que tu m'as vouée, je te prie de prendre des arrangements pour venir l'année prochaine...

» J'ai lu en entier, avec un plaisir bien pur, le livre d'Erskine[1]; je compte bien le relire. Tu as raison, la mé-

[1] *Réflexions sur l'évidence intrinsèque de la vérité du christianisme,* traduites de l'anglais. Paris, 1822.

thode y manque. Mais quelle sincérité! quelle conviction! quelle vraie chaleur! quels aperçus nouveaux et intéressants! La qualité de laïque de l'auteur a singulièrement contribué au plaisir que m'a fait ce livre; elle lui donne même un mérite et un caractère particuliers. Si je ne haïssais par principe ces expressions : « Je suis d'Apollos ou » de Céphas, » je me laisserais aller volontiers à dire : Je suis d'Erskine. Il n'enveloppe pas l'Evangile de ténèbres; il nous fait bien sentir que si l'on ne peut concevoir le *comment* des mystères de la religion, le *pourquoi* est parfaitement accessible à notre raison, qu'il doit l'être et qu'il n'y a point de vraie foi sans cela. L'œuvre de la rédemption est bien développée d'après ce principe; l'opération du Saint-Esprit également bien présentée, non pas toutefois d'une manière qui puisse plaire à tout le monde, mais ce n'est pas un défaut. En un mot, ce livre me paraît singulièrement propre à ouvrir les yeux à ces malheureux hommes du monde, qui méprisent ou repoussent l'Evangile parce qu'ils ne le connaissent point du tout. Dieu veuille que cet ouvrage produise les bons effets qu'a désirés son auteur!..

» T'ai-je dit que j'avais reçu une lettre de Germond, et une lettre excellente[1]? Je n'ai pas vu d'âme plus franche et plus candide. Il est fervent dans un haut degré, mais asseyant sa croyance sur des bases larges; il ne veut connaître que Christ, et Christ crucifié. Son âme n'est pas faite pour la minutie, ni son esprit pour les écarts; il sera chrétien, sans qu'aucune secte puisse le réclamer. Sa lettre m'a fait un plaisir semblable à celui que m'ont procuré les tiennes. N'as-tu point de communications avec lui? Vous seriez bientôt d'accord et heureux de communiquer. Cher

[1] Celle dont il a été question pag. 94 et 95.

ami, ce mot rappelle à mon cœur combien il me serait doux de communiquer avec toi d'une manière suivie; combien déjà ne m'est-il pas doux de pouvoir t'écrire comme je t'écris! Oh! que Dieu nous fait un riche présent quand il nous donne des amis selon notre cœur!...

» En pensant aux mouvements religieux qui ont lieu dans notre pays, je compare cette inquiétude des esprits au calme qui règne à Bâle. Il provient de ce que des opinions qui naissent chez nous sont depuis longtemps naturalisées ici, et que le temps les a modérées ou du moins en a modéré la manifestation; c'est le cas de toute force qui domine sans contradiction, le temps l'use ou la tempère. Le clergé, qui ne compte pas peut-être beaucoup de talents, est distingué par sa piété; il voit de bon œil, sans pouvoir fraterniser avec elle, la société des piétistes; c'est avec les membres principaux de cette société qu'il concourt à l'établissement de bien des institutions religieuses, qui prospèrent toutes. La plus remarquable est l'institut des missions, dont je te parlerai plus tard avec détail. Il ne compte pas huit ans d'existence, et il a déjà envoyé plusieurs missionnaires prêcher et mourir dans les contrées idolâtres. Il y a maintenant quarante élèves. L'institut est alimenté par des dons considérables, qui lui donnent le moyen d'étendre de jour en jour son cercle d'activité. Il occupe des bâtiments considérables. Soutenu d'abord par les dons de quelques particuliers de cette ville, il reçoit maintenant des contributions d'un grand nombre de sociétés auxiliaires de l'Allemagne et de la Suisse. La défense qu'on a faite à nos jeunes ecclésiastiques de former un comité des missions, est une mesure qui a paru bien illibérale. Quelle est la doctrine professée à l'institut des missions? Une doctrine évangélique. Qu'il entre quelque exagération dans les principes,

quelque exaltation dans les idées, il ne faut pas s'en étonner, ni peut-être s'en inquiéter. L'ardente foi, le parfait dévouement qu'exige ou que suppose la vocation de missionnaire, s'allie facilement à un enthousiasme peu favorable à l'esprit d'examen. L'important pour eux est de croire, et ils croient avec une chaleur d'âme dont on se fait difficilement une idée dans le monde. Ils vivent de religion; les émotions pieuses sont leur élément; les objets de croyance ont pour eux la réalité la plus vivante; tous les incidents de la vie leur montrent le doigt de la Providence; ils vivent dans une préoccupation continuelle des choses éternelles. L'intérieur de leur maison, leurs habitudes, leur physionomie, tout respire paix, simplicité, solennité. J'ai assisté à leur culte du samedi soir; il a lieu dans leur vaste salle d'étude. J'y arrivai demi-heure trop tôt. Les uns étaient encore à leur pupitre, une lumière devant eux, un écran sur les yeux; d'autres, qui venaient de finir le travail, parlaient ensemble à demi-voix. Tout était recueilli dans cet auditoire comme dans un temple. A sept heures, le chef de l'institut entra dans la salle. Il était vêtu de ses habits ordinaires, sa casquette sur la tête; en un mot comme un père dans sa famille. Chaque élève reste assis à sa place; les lumières s'éteignent, une seule lampe éclaire la salle. Après un chant d'introduction, dont le chef disait les paroles, et que les élèves chantaient sur une mélodie connue et avec une harmonie pleine de douceur et de gravité, le chef, ou l'inspecteur, comme ils l'appellent, se leva et adressa une prière pleine de ferveur au Dieu de l'Evangile; on lut un chapitre de la Bible, une partie de la biographie d'un chrétien connu par son zèle pour les missions; puis de nouveau des chants, remarquables par la beauté des paroles et de la musique, comme

par celle des voix qui les exécutaient. Après tout cela, un missionnaire (chacun le fait à son tour) fit une prière touchante; plusieurs improvisent, celui-ci s'était préparé : enfin, la bénédiction chantée en chœur par toute l'assemblée, qui se tient debout. Tout est paisible, solennel, simple comme l'Evangile; c'est un tableau digne de la primitive église; et les solennités catholiques sont, sans doute, petites auprès de cette magnificence qui vient toute de l'âme... »

Ce fut dans le courant de cette année 1823 que Vinet introduisit chez lui le culte de famille. Cela se passa, nous dit Mme Vinet, comme dans bien d'autres maisons. On commença un peu timidement. Avant de se séparer, on prenait la Bible et on en lisait un chapitre, suivi d'une prière d'Osterwald, qu'on écoutait assis. Peu à peu Vinet composa de courtes prières, pour être lues debout. Enfin il pria du cœur et d'inspiration, et si l'on ne se mit pas à genoux, c'est que la maladie du chef de famille lui interdisait cette attitude.



CHAPITRE V

Mémoire en faveur de la liberté des cultes.

(1823-1827)

Le 23 mars 1823 Vinet écrivait à son ami Leresche : « Si tu avais le temps de mêler à tes fonctions pastorales quelques travaux d'une autre nature, je t'engagerais à méditer et à recueillir des matériaux sur un sujet d'une haute importance, tout à fait négligé en Suisse, et qui par là est la source de conflits perpétuels : les relations mutuelles de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique dans l'église protestante et dans notre canton en particulier. Nous avons grand besoin d'être au clair là-dessus, et toi, avec ton excellent esprit, ta saine logique et ta bonne foi, tu pourrais poser la première pierre d'un édifice que d'autres peut-être achèveraient. »

Voilà, dans la correspondance de Vinet, la première trace des préoccupations qui devaient jouer dans sa vie un rôle si considérable. Il sent déjà toute l'importance du sujet qu'il recommande aux méditations de son ami. Les événements dont le canton de Vaud fut le théâtre en 1824, l'obligèrent à le faire sien et à y consacrer ses veilles. L'agitation

religieuse grandissait, les méthodistes gagnaient du terrain; nombre de pasteurs, surtout parmi les jeunes, adhéraient plus ou moins ouvertement aux doctrines nouvelles; les brochures pour ou contre se croisaient, et les conventicules se multipliaient rapidement; d'une autre part, l'irritation populaire augmentait dans les mêmes proportions; de graves désordres avaient eu lieu sur plusieurs points; des assemblées religieuses avaient été violemment dissoutes; les prédicants menacés, hués, maltraités. Le Grand Conseil, sollicité par des pétitions nombreuses, crut devoir intervenir, dans le but d'arrêter la fureur sectaire. Il promulgua la loi dite du 20 mai, tristement célèbre, loi d'intolérance, reposant tout entière sur ce principe que les perturbateurs de l'ordre public n'étaient pas les émeutiers, mais bien ceux qui faisaient des conventicules et poussaient l'audace jusqu'à se réunir en assemblées séparées aux heures assignées au culte public.

Vinet suivait de Bâle toutes les péripéties de cette lutte, dont l'importance se mesurait à ses yeux à celle des principes invoqués par les uns, niés par les autres. La loi n'était pas encore promulguée; mais on la préparait, elle était dans l'air, et l'esprit qui devait en dicter les dispositions répressives venait de se manifester assez clairement dans une circulaire et un arrêté officiels, lorsque Vinet écrivit la lettre suivante qui fait date dans l'histoire de sa vie, et que, sauf quelques détails familiers, nous citons tout entière. C'est toujours à M. Leresche qu'il écrit[1].

«Je ne puis m'empêcher, mon bon ami, de te demander de tes nouvelles; voilà bien longtemps que j'en suis privé, et je ne sais comment m'expliquer ton silence. Je ne veux

[1] Lettre à M. Leresche, du 8 février 1824.

l'attribuer à aucun motif qui puisse m'affliger, et j'aime mieux croire que tu manques de loisir, comme il m'arrive quelquefois, ou que tu te livres à la douce paresse, comme je le fais souvent. Peut-être aussi me prépares-tu une épître aussi longue que la mienne; mais je t'assure que, quelque plaisir que j'aie à recevoir de toi de longues lettres, dans mon impatience je te tiendrais compte d'un billet. J'attendais de toi, et j'attends encore des détails et des réflexions sur ce qui se passe dans notre pays, relativement aux opinions religieuses. J'y prends un vif intérêt; mais avant d'asseoir un jugement décidé sur toutes ces choses, j'ai besoin d'entendre ton apport. Je te dirai, à tout hasard et sauf meilleur avis que les mesures du gouvernement m'alarment plus qu'elles ne me rassurent, qu'il y a, selon moi, un ou deux considérants de trop dans son arrêté, et plusieurs passages de trop dans sa circulaire, que du reste l'ensemble de la résolution me paraît justifié aux yeux de la loi et dans le système d'une religion de l'état. Le gouvernement, qui se constitue le protecteur de l'église nationale, qui en salarie les ministres, est fondé, sans doute, à interdire tout ce qui porte directement atteinte aux droits de cette église, considérée comme institution sociale. La réunion des conventicules à l'heure même du culte public, est aussi bien un délit sous le point de vue légal, qu'une faute sous le rapport moral et religieux. Le gouvernement agit donc dans la sphère de ses droits positifs; et cependant les mesures qu'il vient de prendre ne me paraissent point propres à éteindre ou diminuer l'esprit de secte et les divisions qui travaillent notre église. Quand est-ce que la force civile et les rigueurs de l'autorité ont eu ce pouvoir sur l'opinion? Il me semble que nous voilà placés dans un cercle vicieux, et rien n'est capable de nous en faire sor-

tir, tant que nous nous tiendrons au principe spécieux, je l'avoue, mais faux, d'une *religion de l'état*. Pardonne-moi, mon bon ami, ces expressions tranchantes; elles n'excluent chez moi ni le doute, ni la réserve, et je ne les emploie ici que pour éviter des périphrases, bien sûr d'ailleurs que tu me comprends. Les relations qu'on a établies entre l'état et la religion, entre la société politique et le royaume des cieux, me paraissent, je l'avoue, adultères et funestes. Où en est la légitimité dans l'Evangile? Jésus-Christ a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde; » les apôtres n'ont rien dit, rien voulu prévoir sur les rapports de l'état avec l'église. — Où en est le fondement dans la nature des choses? Rien d'aussi spirituel, rien d'aussi individuel que la religion; elle ne peut point s'appliquer aux masses, sans froisser violemment une foule d'individus. — Où en est l'utilité pour l'église? Je n'en vois résulter que du mal pour elle. Le gouvernement, dit-on, protége; sa protection est un joug, et ce joug ne tarde jamais à se faire sentir; l'état gêne la conscience en protégeant comme en opprimant. — Où en est l'avantage pour le corps social? Là où une religion est reconnue, il y a des sectes; là où l'état ne reconnait aucune religion pour dominante, il n'y a que des opinions et point de déchirements. — Où en est l'heureuse influence sur l'esprit religieux? La liberté est l'âme de toute ferveur religieuse, en même temps que le gage de la tolérance. Dans un état où le gouvernement ne fait dominer aucune religion, n'en protége aucune et les tolère toutes, il y a, sans doute, des hommes irréligieux et des esprits forts, et ils ne se déguisent pas; mais il y a peu d'hypocrites et de tièdes. Quiconque a soif de vérité et de justice, se joint à une communauté travaillée du même besoin; il ne remplit pas une forme et n'observe pas une convenance

sociale en allant dans un temple; il ne fait qu'obéir à la voix pressante de son cœur et de l'esprit de Dieu. Les ministres de leur côté ne sont pas des fonctionnaires publics, des employés de l'état, responsables devant lui et quelquefois tremblants devant lui; ce sont des missionnaires et des apôtres, aux besoins desquels subviennent les fidèles; ils n'exercent pas un *métier*, ils obéissent à une *vocation;* il doit y avoir parmi eux peu de mauvais pasteurs, puisque les fonctions qu'ils exercent ne leur ont point été imposées et ne se trouvent point en contradiction avec leurs goûts. — On réclame pour l'évangile la protection des grands de la terre, Christ n'en a pas voulu; il venait établir sur la terre le règne de la vérité; or la vérité doit avoir une marche indépendante et des triomphes purs; elle doit vaincre par elle-même; si elle avait besoin pour s'établir de la force des armes et des transactions politiques, on pourrait douter que ce fût la vérité. Elle n'est jamais si forte que quand on l'abandonne à ses propres forces. — Ces idées, pour lesquelles milite vainement une expérience de tant de siècles, paraîtraient encore aujourd'hui bien étranges, si un exemple imposant ne leur donnait pas le plus grand crédit. La république des Etats-Unis n'admet aucune religion dominante, et toutefois on nous dit que l'aspect religieux de ce pays est tout à fait réjouissant.

» Jamais ces idées ne s'étaient présentées à mon esprit[1]; je n'avais même jamais pensé que la question de la religion de l'état, tant débattue en France, pût être résolue négati-

[1] M. Forel aimait à raconter qu'un jour, à Longeraie, en 1816, parlant des rapports de l'église et de l'état, Vinet dit: « Il faudrait trouver un moyen d'être équitable envers tout le monde.» M. Forel répondit: « Il n'y en aurait qu'un; c'est la séparation de l'église et de l'état. — Croyez-vous? » repartit Vinet d'un air étonné. Il n'était

vement par un chrétien. Les événements dont notre pays est le témoin m'ont conduit à ces réflexions, qui m'ont frappé tout d'un coup comme un trait de lumière, et dont j'ai été entraîné, par la forte préoccupation où je suis, à te tracer une rapide et imparfaite esquisse. Il manque à cette espèce de sermon une *application* ou conclusion; je n'ai ni assez de temps, ni assez de papier pour l'y joindre. Ce sera pour une autre fois. Jamais sujet ne m'a si fortement saisi. Je soumets à ton excellent jugement ces idées encore toutes chaudes. Dis-moi quels sont tes sentiments, tes vœux, tes espérances. Je sais que Dieu peut tirer le bien du mal; j'espère qu'il le fera; mais ce qui se passe dans notre cher pays m'afflige et m'inquiète. J'ai à peine assez de place pour te prier de me donner au plus tôt un signe de vie et des nouvelles de tous ceux qui t'intéressent. Pour moi, je suis toujours coussi-coussa. Les miens vont bien. Mes enfants me rendent bienheureux; ton filleul, en particulier, nous charme par sa santé, sa gaîté et sa grâce[1]. Dieu veuille nous aider à bien élever ces chères petites créatures... Adieu, mon cher et véritable ami; quand pourrai-je te voir, te parler, te posséder sous mon toit? N'oublie pas mes espérances, j'y pense tous les jours. Adieu encore une fois. Que Dieu te bénisse. »

Peut-être aura-t-on trouvé jusqu'ici qu'il manquait une sorte de virilité à cette âme qui cherchait partout des appuis. On n'en jugera plus de même désormais. L'homme est né.

point préparé à cette idée; il n'y mit pas d'importance et l'oublia pendant longtemps. Mais ce germe déposé par son ami reprit vie quatre ou cinq ans après sans que Vinet se souvînt du temps où il l'avait reçu.

[1] M. Leresche était le parrain d'Auguste Vinet.

La conclusion ou *application* promise par Vinet ne se fit pas attendre; on la trouve dans la lettre qui suivit celle que nous venons de citer, sous forme de réponse aux objections de M. Leresche, à qui l'idée d'une séparation de l'église et de l'état paraissait absolument irréalisable. « Je ne pense point, répond Vinet, qu'un pays qui a vieilli dans le système d'une religion d'état, puisse tout d'un coup et doive se placer dans les relations où les Etats-Unis se sont mis sagement à leur naissance. Mais je pense qu'une tolérance entière d'opinions doit entrer dans le système d'un gouvernement sage et d'un clergé qui a des lumières et un vrai zèle. Je pense que les autorités dépositaires des intérêts de la société ne peuvent, sans blesser les intérêts de cette même société, poursuivre et punir ce qui n'est pas un délit, c'est-à-dire ce qui n'est pas une atteinte aux droits des membres de cette aggrégation. Je pense que l'autorité a à sa disposition assez de moyens de répandre parmi le peuple les opinions qui *lui* conviennent (c'est-à-dire à l'autorité), sans combattre par la force extérieure les opinions non conformes à la sienne; je pense que l'église protestante n'a pas secoué le joug d'un pape pour accepter en matière spirituelle celui d'une autorité séculière; je pense qu'un gouvernement qui veut arrêter de main de maître le cours de l'opinion ressemble à l'homme qui voudrait retenir avec sa main le mouvement d'une roue de moulin que fait tourner une masse d'eau considérable; il en serait infailliblement entraîné, puis écrasé. Il faut qu'un gouvernement sache qu'il n'est pas institué pour créer des droits, ni pour établir des relations nouvelles dans la société, mais pour conserver seulement tout ce qu'a créé la nécessité et la raison. S'il va au delà, il viole les droits dont il est le défenseur en titre, et quel droit plus sacré

que d'avoir une opinion, que de se former des espérances? quelle liberté plus inviolable que celle de la foi? — Voilà à peu près la *conclusion* dont je parlais à la fin de ma lettre, et que je n'ai pas eu le temps d'ajouter[1]. »

Quelques semaines après, Vinet envoyait à Leresche les feuilles d'une brochure déjà imprimée, intitulée le *Respect des opinions*[2], le priant de lui faire parvenir ses remarques par le retour du courrier. Le courrier était à peine de retour que la brochure paraissait. C'était moins un opuscule politique, à l'adresse des gouvernements et des partis, qu'une sorte de traité de morale, court et simple, destiné à réprimer cette intolérance première, source de toutes les autres, qui se manifeste par des préventions, des jugements légers, des railleries et des sarcasmes. Ces quelques pages étaient peut-être d'une belle âme et d'un citoyen honnête; on ne les jugea pas d'un homme politique. Certains journaux[3] se demandèrent quel pouvait en être l'intérêt et le but; pour un écrit de circonstance, le sujet paraissait traité d'une manière trop générale; pour un traité philosophique proprement dit, le développement des idées manquait d'ampleur. On pensa que c'était une apologie personnelle de quelque *mômier*, qui tenait à se déguiser. Elles furent mieux comprises de ceux à l'adresse desquels elles étaient écrites, et peut-être retentirent-elles dans plus d'une conscience comme une voix accusatrice. « D'où viennent, s'écriait Vinet en terminant, ces dégoûtantes fureurs, ces attaques ignobles, véritable souillure de tout ordre social, véritable honte de toute police? Cette populace, à

[1] Lettre du 24 février 1824.

[2] Bâle, 1824. Elle a été réimprimée par le comité éditeur des œuvres de Vinet, en tête du volume intitulé : *La liberté des cultes*. Paris, 1852.

[3] Entre autres la *Gazette de Zurich*.

laquelle on appliquerait facilement l'énergique mot des pharisiens[1], si la pitié ne prévenait pas l'indignation, où puise-t-elle son emportement, si ce n'est dans les mauvaises plaisanteries de quelques esprits légers, et dans les bruits absurdes accueillis et accrédités par une classe trop cultivée pour pouvoir y croire? Qu'elle fasse entendre des huées, qu'elle bafoue, qu'elle insulte, tous ces mouvements de sa stupide colère accusent ceux qui l'ont fait naître et qui l'ont excitée par la coupable inconsidération de leurs propos. C'est donc eux véritablement qui bafouent et qui persécutent, et tous ces désordres, sur lesquels ils expriment peut-être des premiers leur indignation et leur dégoût, c'est à eux qu'il faut les imputer. « Cette parole est dure; qui peut l'écouter[2]? » mais aussi, qui peut la démentir?

« La légèreté qui n'examine rien, l'opiniâtreté qui ne compare jamais, la présomption qui tranche toujours, conviennent mal à un peuple que la liberté politique appelle naturellement à être sérieux. Si notre peuple revêtait ces malheureuses dispositions, si, dans ses préventions, il appelait *secte* toute opinion nouvelle, *fanatisme* toute manifestation énergique d'une conviction fondée, nous douterions de sa justice, et nous craindrions pour son bonheur. »

La manière dont Vinet cite la Bible, par un simple renvoi, montre assez à qui il en voulait. C'était du clergé, particulièrement du clergé vaudois qu'il comptait être lu, et il s'adressait surtout à ceux de ses membres qui dans leurs jugements sur les méthodistes n'observaient ni les

[1] Evangile selon saint Jean, VII, 49.
[2] Evangile selon saint Jean, VI, 60.

règles de la justice, ni celles de la charité. Peut-être, en écrivant, fit-il plus d'un retour sur lui-même.

Est-ce à dire que Vinet eût passé à l'ennemi, et que la *Gazette de Zurich* ait eu raison d'attribuer cette brochure à un « mômier »? Non. Vinet n'avait pas beaucoup plus de goût qu'en 1822 pour les tendances séparatistes et les petites églises choisies. « J'aurais pu assister, écrivait-il à M. Leresche, en 1825, à ce qu'on appelle chez nous des conventicules; l'essai que j'en ai fait ne m'a pas attiré; peut-être ne suis-je pas mûr pour ces réunions; mais en attendant j'y souffre, parce que plusieurs façons de voir et de dire qui y sont dominantes, ne sont pas les miennes, que le silence y serait étrange et les discussions fâcheuses. Ma famille d'ailleurs peut me tenir lieu d'un conventicule. Au reste, tout cela n'est pas l'essentiel[1]. » On le voit, Vinet est plus charitable dans ses jugements; il ne jette plus au public des phrases comme celle de l'*Avis aux condisciples* sur le singulier mélange d'humilité et d'orgueil qui distingue les méthodistes; mais quand il sait à qui il parle, il n'est guère moins net. « Si nous pouvions causer, je te dirais sur ceux de Genève des détails... qui te feraient rire et pleurer. Grandpierre, qu'on traite ici d'exalté, a été anathématisé à Genève, comme un adversaire de l'Evangile, au sujet d'un sermon qui, à Bâle, avait paru trop fort. Diras-tu comme moi : O quantum est in rebus inane[2]? »

Il n'y faut point chercher de finesse, Vinet défend la liberté pour elle-même et non en faveur de ceux-ci ni de ceux-là. Le commentaire exact et la véritable explication de la brochure sur le *Respect des opinions* se trouvent dans ces mots écrits le 26 mai 1824 : « Je me persuade toujours

[1] Lettre à M Leresche. du 26 décembre 1825.
[2] Lettre à M. Leresche, du 25 octobre 1824.

plus que ce que Dieu demande avant tout, c'est la sincérité[1]. » Le droit à la liberté est à ses yeux la reconnaissance publique du devoir de la sincérité.

Cependant M. Leresche avait fait à Bâle cette visite si longtemps attendue et si vivement désirée. Les deux amis avaient pu s'entretenir sur tous les sujets qui leur tenaient au cœur et se communiquer jusqu'à ces pensées secrètes et si intimes qu'une sorte de pudeur se refuse à les confier au papier. Ce que Vinet admirait surtout chez M. Leresche, — admirait et enviait, — c'était la simplicité et la sérénité de la foi, ce qu'il appelle la *santé du cœur*[2]. Avec lui point de controverses, point de discussions oiseuses, mais de religieux épanchements et de libres entretiens toujours bienfaisants. On peut conjecturer que ces longs et doux entretiens eurent pour effet de les engager toujours plus l'un et l'autre dans la voie qui était déjà la leur, celle d'une piété simple, humble, large, ennemie de la chicane, tout

[1] Lettre à M. Leresche. — Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette citation sur l'importance du devoir de la sincérité les paroles suivantes écrites pendant un entretien avec M. Isaac Secrétan et presque sous sa dictée : « Aussi loin que remontent mes souvenirs, disait-il, je vois en Vinet un besoin inné de vérité, de droiture, de franchise, de clarté. Ainsi, très jeune encore, il était déjà scandalisé du serment que devaient prêter, à leur entrée en charge, les membres du Grand-Conseil, dont plusieurs étaient notoirement incrédules, ainsi que du serment qu'on demande aux cathécumènes pour les admettre à la sainte cène; et en général, dans tous les rapports, entre amis et connaissances, il craignait toujours que la parole ne dépassât la pensée. »

Un autre ami, plus jeune, nous rappelle un mot qui complète et qui explique ce témoignage : « Vous êtes franc, disait Vinet à l'ami dont nous parlons; je me pique de l'être aussi, mais nous n'entendons pas la franchise tout à fait de même. Vous la faites consister à dire tout ce que vous pensez ; pour moi, je borne mon ambition à ne rien dire que je ne pense.

[2] Lettre du 26 mai 1824.

en atténuant peut-être chez Vinet cette défiance de soi-même, dont l'excès paralysait ses forces. S'il en fut ainsi, l'influence de l'amitié ne fit que s'ajouter à celle des causes multiples qui agissaient dans le même sens. Leçons de l'expérience, croissance naturelle de l'âme, influence du dehors, aspirations du dedans : tout conspirait à développer chez Vinet cet esprit d'humilité et de courage, d'humble audace, dont il devait donner tant de preuves.

C'est à partir de l'année 1824 que l'activité de Vinet commence à se déployer au dehors. Il écrit pour un journal théologique de Heidelberg plusieurs articles développés sur l'organisation des églises réformées de la Suisse française, et il collabore assez activement au *Nouvelliste vaudois,* qui, rédigé par M. Monnard, s'efforçait de répandre de salutaires idées de progrès et de liberté. Ses études d'ailleurs continuent à être variées, se portant tour à tour sur les lettres, sur la théologie et sur les questions sociales, politiques et morales. Cependant, au milieu de ces préoccupations diverses, les idées qui l'avaient saisi sur l'illégitimité des rapports entre l'église et l'état s'emparent de plus en plus de sa pensée, non qu'il croie à la possibilité prochaine d'une séparation, ni qu'il juge opportun de la prêcher en principe; mais il lui paraît tous les jours plus urgent, dans le double intérêt de la justice et de la religion, de réclamer au moins la liberté. C'est là, à ses yeux, le minimum indispensable : « Que l'église nationale soit protégée, comme en Angleterre; mais que, comme en Angleterre, on laisse circuler les opinions et même s'établir les sectes. Ce qui est du mensonge tombera; ce qui est vrai doit survivre. C'est la résistance qui donne au mensonge tant de force..... Depuis qu'il y a des méthodistes en Angleterre, le clergé anglican vaut beaucoup mieux. Ne peut-on

pas attendre le même effet chez nous de l'introduction des *mômiers?* Un Anglais me disait l'autre jour que dans son pays l'esprit de secte est comme un factionnaire qui veille à la porte de chaque ecclésiastique et qui le force à bien faire. « Il y a cinquante ans, disait-il, que nos pasteurs étaient de fort braves gens, certainement, chassant, faisant bonne chère, savourant en paix les délices de la mondanité; aujourd'hui ce sont des pasteurs[1]. »

Huit jours après il écrivait à M. Monnard : « Vous voulez que je vous parle de moi. Quoique je sois encore malade, et peut-être en danger, la vie renaît. Peut-être ma maladie m'a profité. J'ai une vue plus sérieuse des choses et des désirs plus solides. Je voudrais être plus capable et plus à portée de faire du bien; ici je suis un peu isolé, et mon cercle d'activité est un peu étroit. Je m'en console par des rêves. Et savez-vous ce que je rêve depuis quelque temps? *Liberté de conscience.* J'y avais peu pensé jusqu'à certains événements qui m'ont semblé la compromettre un peu; aujourd'hui, c'est mon idée fixe et favorite. J'aimerais à vous en parler à mon aise; mais qu'est-ce qu'un morceau de papier pour un sujet si vaste[2]. »

Il y a souvent dans la vie des grands hommes d'heureuses rencontres. Ils ne sont grands que parce qu'ils saisissent avec plus de netteté et embrassent avec plus de force une idée qui répond au génie de leur époque, mais dont la foule n'a pas encore conscience. Il ne se peut pas que quelque circonstance ne vienne en favoriser l'éclosion, et fournir à celui qui dans le secret de son cœur en a épousé la cause l'occasion de la prêcher avec plus d'éclat. Une occasion de ce genre s'offrit à Vinet à l'heure même où

[1] Lettre à M. Leresche du 24 février 1824.
[2] Lettre du 1er mars 1824.

il semblait n'attendre qu'une impulsion du dehors pour descendre dans la lice. M. le comte de Lambrechts, ancien ministre de la justice en France, avait consacré par testament une somme de 2000 francs à un prix qui devait être décerné à l'auteur du meilleur ouvrage sur la liberté des cultes qui paraîtrait dans les deux ans après sa mort. La somme fut mise à la disposition de la *Société de la morale chrétienne;* un concours fut ouvert, et Vinet sentit comme une vocation à entreprendre un combat où l'engageaient les plus profondes convictions de son esprit et les sentiments les plus invincibles de son cœur[1].

C'était la première fois qu'il entreprenait d'écrire un livre. Il eût eu besoin de loisir, de calme, de santé. Tout lui manqua. Ses occupations ne lui prirent guère moins de temps que par le passé, et sa santé lui donna plus d'inquiétudes que jamais ; les rechutes succédèrent aux rechutes ; en juillet et août 1824, il dut faire une cure aux bains de Baden ; en 1825, il dut en faire une nouvelle, plus longue, aux bains de mer, à Cette, et malgré tous les remèdes, le soulagement ne fut que passager. En août 1824, au moment où il félicitait son ami Leresche sur le point de se marier, il était obligé de lui dire : « Pardonne si je viens attrister ton bonheur en te demandant le secours de tes prières pour ma pauvre santé, qui est bien moins bonne qu'avant mon séjour aux bains[2]. » Néanmoins, il persévéra. Les renseignements font défaut sur le travail d'études et de réflexions dont cet ouvrage fut l'objet. Il ne reste presque rien de la correspondance de Vinet pendant l'année 1825. Seule, une lettre de M. Petitpierre, pasteur à Nîmes, dont

[1] Ce sont ses propres expressions. Voir l'introduction du *Mémoire en faveur de la liberté des cultes.*

[2] Lettre du 11 août.

Vinet fit la connaissance en se rendant à Cette, permet de deviner quelques-uns des sentiments qui le soutenaient et l'animaient au travail. « J'espère que votre santé ne vous empêchera pas de continuer et de finir l'ouvrage que vous avez commencé, et duquel vous voulez bien dire que nous y avons travaillé ensemble. Je tiens fort à ce qu'il s'achève et qu'il paraisse au concours. Ainsi redoublez d'ardeur. Son but est grand et noble. Délivrez le christianisme des entraves qui nuisent à ses développements, repoussez les bras de chair qui veulent soutenir l'arche sainte, brisez les étais pourris sur lesquels les hommes veulent faire reposer le temple de l'Eternel. Quel bonheur d'avoir contribué, ne fût-ce que pour bien peu de chose, à cette œuvre à laquelle tout tend et qui s'avance rapidement, si l'on en juge par les mouvements convulsifs du parti contraire. Au reste, j'ai lu ces derniers temps le fameux ouvrage sur l'*indifférence en matière de religion*[1]. Il touche à plusieurs questions qui regardent la matière que vous traitez. Ses opinions sur la société sont diamétralement opposées aux vôtres, et cela devait être, puisqu'il me semble que vous êtes très conséquents l'un et l'autre. Avec cela, c'est un admirable ouvrage, digne de faire époque, et qui peut être fort utile pour prouver la nécessité et l'existence d'une révélation surnaturelle qui fasse autorité. Il n'y a qu'à ne pas être dupe lorsqu'il confond toujours le catholicisme avec le christianisme. Quoi qu'il en soit, travaillez ferme, et surtout, dans les endroits où la matière l'exigera, montrez-vous fortement chrétien, pour faire voir aux ultramontains et aux incrédules que la tolérance n'est pas l'indifférence. Ah! on a beau dire et beau faire, quand on est

[1] De Lamennais.

fondé sur l'Evangile, rien avant, rien après, on est joliment fort[1]. »

Dans un *Avertissement* écrit en 1834, en vue d'une traduction allemande, Vinet nous apprend encore qu'une espèce d'instinct moral lui fournit la plupart de ses idées, et que la science n'y fut presque pour rien. Il ne faut pas le prendre trop au pied de la lettre. Les notes qui accompagnent le Mémoire prouvent des lectures étendues et variées; mais il est vrai de dire qu'il ne possédait pas encore la littérature du sujet comme il la posséda plus tard. On voit par une lettre à M. Leresche[2] qu'il n'avait pas lu, entre autres, un des ouvrages qui s'y rapportent le plus directement, et qui auraient dû, semble-t-il, appeler des premiers son attention, le Commentaire de Bayle sur le *Compelle intrare.*

Quoi qu'il en soit, le mémoire était terminé à la fin de 1825. « J'ai fini mon ouvrage, écrit-il; il a cent quatre-vingts pages, plus grandes que celles de cette lettre; aurais-je cru avoir la force d'en faire autant? Il est vrai que, lorsque j'ai regardé mon œuvre achevée, elle m'a paru singulièrement mauvaise. Je me reproche surtout de n'avoir pas écrit assez *devant Dieu,* quoique je me le sois recommandé; cependant j'espère que mon ouvrage, qui n'aura d'ailleurs rien de saillant, se distinguera par une forte empreinte de christianisme[3]. »

L'auteur commence par des définitions. « La liberté de conscience est, dit-il, le droit que nous avons d'établir nos rapports avec la divinité de la manière qui nous paraît la plus convenable, » ce qui implique le droit de n'en point

[1] Lettre du 31 octobre 1825.
[2] Du 29 avril 1826.
[3] Lettre à M. Leresche du 26 décembre.

établir du tout et de rester étranger à toute religion; en outre la liberté de conscience n'existe que par la liberté des cultes, qui en est la conséquence pratique, première et aussi indispensable que la parole à la pensée. Ces deux libertés réunies forment la *liberté religieuse*.

Après les définitions viennent les *Preuves,* qui sont nombreuses et diverses. Les unes sont des preuves de raisonnement, les autres sont des preuves de fait. Les unes, par exemple celles qui tendent à établir que la liberté religieuse est conforme aux préceptes de l'Evangile et que c'est par là précisément que la nouvelle alliance se distingue de l'ancienne, sont à l'adresse des chrétiens; d'autres, tirées de l'exemple des Etats-Unis, doivent intéresser tout le monde; d'autres enfin, les premières et les plus développées, sont destinées à toucher particulièrement les magistrats, les hommes d'état, en un mot tous ceux qui se préoccupent des intérêts politiques plus que des intérêts religieux. Il est évident qu'en variant et multipliant ainsi les preuves, l'auteur espérait atteindre et gagner un plus grand nombre de lecteurs ; toutefois c'est bien aux hommes d'état qu'il éprouve surtout le besoin de s'adresser, non qu'ils soient à ses yeux les adversaires naturels de la liberté religieuse, mais parce que toute contrainte positive en matière de religion vient directement ou indirectement de l'état. C'est pour eux et en s'appliquant à parler leur langage que Vinet cherche à démontrer qu'il y a une morale sociale, que le gouvernement est appelé à protéger, mais que cette morale sociale est essentiellement distincte des croyances religieuses, que l'état est absolument incapable de statuer sur les croyances, qu'au lieu d'y trouver un avantage positif, il a tout à y perdre, et qu'enfin la négation de la liberté religieuse entraîne celle de toutes les autres libertés.

Deux chapitres sont spécialement consacrés à l'examen de la doctrine des églises catholique et protestante en matière de liberté religieuse. Sans méconnaître les persécutions dont les protestants se sont rendus coupables, Vinet affirme que le principe même du protestantisme est un principe de liberté, dont les conséquences ne peuvent que se développer forcément, tandis que dans le sein de l'église romaine la tolérance n'existe qu'à l'état d'exception individuelle et malgré un principe d'autorité qui conduit logiquement et fatalement à l'anéantissement de la liberté.

La seconde partie est intitulée : *Système*. La question à résoudre est celle-ci : Comment la liberté des cultes peut-elle être réalisée dans la société, et quels sont, entre la société civile et la société religieuse, les rapports qui la sauvegardent le mieux? La réponse, soit le *système* de Vinet, tend directement à la séparation de l'église et de l'état. L'auteur arrive, en effet, aux conclusions suivantes :

1° Les membres de la société religieuse doivent être, à l'égard des droits civils et politiques, sur la même ligne que tous les autres citoyens. 2° La société religieuse se gouverne elle-même avec une parfaite indépendance. 3° Le caractère religieux de certains actes civils, tels que le mariage et le baptême, est entièrement distinct de leur caractère et de leur validité civils. Le serment peut être demandé, reçu, mais jamais imposé. 4° Le gouvernement cesse de faire instruire, de salarier et de surveiller les ministres du culte. 5° Enfin, le culte doit être public, afin qu'il ne puisse devenir dangereux ni pour la morale sociale, ni pour l'état.

Ces conclusions ne sont qu'une déduction rigoureuse de l'idée même de l'état et de celle de l'église, telles que Vinet les conçoit. La société civile n'est pas une société libre. On

ne peut pas ne pas en être membre. Elle ne repose point sur des rapports moraux, mais sur des nécessités matérielles. Le gouvernement, qui est le représentant de la société civile, ne repose pas plus qu'elle sur des idées morales; il n'a point de religion et il ne saurait en avoir. Ce qu'on appelle la *morale sociale* n'est autre chose que l'expression des droits que la société est destinée à garantir et des besoins qui l'ont créée. Cette morale a un caractère d'évidence et de nécessité. La violer, c'est rompre le lien social. Elle s'impose comme la société civile. La société religieuse, au contraire, est une société libre. Elle repose sur la foi, qui est spontanée par sa nature même et qui ne saurait se commander. Elle est et ne peut être que l'expression d'une communauté de sentiments.

Les conclusions auxquelles le développement de ces principes conduit l'auteur ne sont pas, il le reconnaît lui-même, d'une application possible immédiate. Le système des religions d'état a pénétré trop profondément dans les mœurs et dans les institutions pour qu'on puisse en faire abstraction et l'anéantir d'un trait de plume. L'auteur ne désire aucune brusque révolution; il est prêt à attendre et il se contente de demander, pour le moment, que l'état civil des individus ne dépende point de leur profession religieuse et que toute secte soit tolérée aussi longtemps qu'elle ne porte aucune atteinte à la morale sociale. En terminant il cherche à montrer tout ce que le sentiment religieux gagnerait à renoncer aux avantages de la protection séculière. L'église chrétienne n'a jamais été plus forte que lorsqu'elle a été moins protégée; jamais elle n'a mieux réalisé son idéal. Aujourd'hui encore, sur une terre lointaine, se renouvellent pour notre instruction et notre éternelle admiration les jours de la primitive église. Aujour-

d'hui encore le monde peut contempler ce qu'est l'église chrétienne par la liberté. C'est le regard fixé sur ces glorieux exemples que Vinet termine, en adressant à Dieu cette prière :

« Ton Evangile a resplendi sur l'univers comme la lumière du plus beau jour, les peuples ont tressailli à cette clarté inattendue; elle s'est propagée d'un bout du monde à l'autre; elle a rendu à l'humanité ses droits, à l'esclave la liberté, aux infortunés l'espérance; elle a consolé surtout la grande infortune du péché, et a substitué dans les cœurs un repentir salutaire à un remords impuissant. Mais, Dieu tout bon, les hommes ont altéré ces bienfaits de ta main propice; mêlant leur sagesse bornée à tes divins conseils, ils ont dénaturé cette institution charitable que tu avais érigée pour la paix et le bonheur du monde; ils ont contrarié tes plans augustes et méconnu ta sublime pensée. Ton nom a servi de prétexte à de funestes dissensions, à des oppressions tyranniques; l'esclavage de la conscience a régné parmi ce peuple *de franche volonté* que tu t'étais élu; tes paroles d'amour sont devenues dans la bouche des humains des paroles de haine et de colère, et le sang des victimes humaines a coulé à l'ombre de cette croix qui porta l'immortelle victime de propitiation.

» Seigneur, détruis ces maux; Seigneur, achève ton œuvre; amène parmi les peuples le règne de la liberté, afin qu'on t'offre désormais des hommages purs et sans feinte. Inspire au cœur des rois la volonté d'anéantir toutes ces entraves qui retiennent les cœurs sous le joug de la crainte et en bannissent l'amour. Qu'ils rendent à l'homme la libre disposition de sa conscience; qu'ils n'en disputent pas l'empire avec toi, Seigneur, qui seul as le droit de lui dicter des lois. Que, se renfermant à jamais dans les limites

du pouvoir que tu leur as confié, ils respectent le règne de Dieu, ce règne spirituel et intérieur que tu t'es réservé. Et puissent les hommes, Dieu saint et bon, profiter de cette liberté pour se soumettre à toi, ne la désirer que pour t'en faire hommage, et, libres de la part des hommes, s'engager dans cette glorieuse et douce servitude, qui est l'état bienheureux de celui qui t'aime; afin qu'ayant été libres de t'aimer sur la terre, ils soient libres, Beauté suprême, de te contempler à jamais dans les cieux! »

Le 27 mars 1826 Vinet écrivait à son ami Leresche : « C'est le 14 avril que doit être jugé le procès entre les différents mémoires envoyés au concours où j'ai moi-même osé me présenter. J'ai eu le bonheur de n'y songer depuis l'envoi qu'aussi souvent qu'on me l'a rappelé; j'y étais devenu indifférent, et je n'étais guère sensible qu'au plaisir d'être délivré de ce travail, auquel j'ai suffi je ne sais comment. Je n'ai pas une tête à couronne, et j'avais facilement réduit mes désirs à une mention honorable; désir vaniteux encore; mais puis-je me dépouiller entièrement de moi-même? Au reste, cher ami, je ne saurais guère désirer ce prix plus que tu ne le désires pour moi; je suis convaincu que tu te ferais fête de ma couronne comme moi-même; et moi, ma fête la plus chère, c'est d'avoir un tel ami. »

Le lendemain, 28 mars, se rassemblait à Paris la commission nommée par le Conseil de la Société de la morale chrétienne pour examiner les vingt-neuf manuscrits qui avaient répondu à son appel. Elle comptait dans son sein des hommes éminents : MM. Guizot, de Barante, de Broglie, de Rémusat, de Kératry, Stapfer, etc. Leur choix à tous était fixé. Ils n'avaient qu'un regret, très vivement senti, celui de trouver dans un travail à la fois si chrétien et si distingué, des paroles accusatrices, qui leur semblaient peu mesu-

rées, contre une des grandes communions chrétiennes, paroles qui ne pouvaient que froisser ceux d'entre eux qui appartenaient à l'école du catholicisme libéral. M. Stapfer lui-même, quoique protestant, désirait plus de ménagements, dans l'intérêt de la cause et pour ne point heurter d'avance toute une classe de lecteurs. La commission fut unanime néanmoins à proposer que le prix fût adjugé au mémoire que tous avaient du premier coup remarqué, et qui portait pour épigraphe : « Là où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté[1]; » mais elle décida en même temps que le pli qui l'accompagnait serait immédiatement décacheté, et que M. Stapfer serait chargé d'écrire à l'auteur en vue d'obtenir de lui la promesse de quelques adoucissements.

Peu de jours après, M. Stapfer écrivait à Vinet : « Nous ne vous proposons aucun retranchement de faits, aucune suppression dans la série des raisonnements, aucun sacrifice d'opinion; nous vous prions seulement d'assurer le bon effet de votre lumineuse déduction par l'éloignement de ce qui pourrait en affaiblir l'influence sur les esprits par une expression de votre pensée qui se présentera comme hostile à beaucoup de lecteurs et qui mettra obstacle à l'examen impartial ou au bienveillant accueil d'un ouvrage, si digne de n'exciter que des sentiments doux et si propre à rapprocher des frères divisés[2].» Vinet répondit immédiatement qu'il souscrivait d'avance aux changements qu'on lui demandait, et qu'il trouvait très à propos que la Commission les promît en son nom.

On peut croire que Vinet ne fut point insensible à l'honneur dont il était l'objet; mais il le fut moins encore à

[1] 2 Cor. III, 17.
[2] Lettre du 29 mars 1826.

celui d'être mis en relations avec un homme qui lui inspirait une vénération particulière. Il en profita pour dire à M. Stapfer tout ce qu'il avait éprouvé à la lecture de ses ouvrages : « Veuillez interroger les souvenirs de votre jeunesse; peut-être a-t-elle éprouvé ce que vous étiez destiné à faire éprouver un jour, ce vif plaisir que causent des relations inespérées avec un écrivain qui avait porté la lumière dans notre âme et dont la simple lecture nous avait révélé un bienfaiteur. Vos écrits, monsieur, ont marqué dans ma vie; ils ont pour moi jeté un nouveau jour sur ces vérités attendrissantes et sublimes que le Christ nous a révélées; ils m'ont présenté, dans le point de vue et sous les formes qui convenaient le mieux à ma tournure d'esprit, ces dogmes divins qui se saisissent d'autant mieux du cœur qu'ils provoquent avec plus d'empire l'assentiment de la raison [1]. »

M. Stapfer ne tarda pas à lui exprimer officiellement la reconnaissance de la commission pour les changements qu'il avait promis, et la sienne propre pour les « émotions délicieuses et attendrissantes » que lui avait fait éprouver la lecture de ses lettres [2]. « Je serais, disait-il, infiniment plus avancé dans la carrière des vertus chrétiennes que malheureusement je ne le suis, que je n'aurais pu empêcher des mouvements de satisfaction personnelle de se mêler à la joie plus pure de me trouver en rapport intime d'idées et de sentiments, dans ce qui importe le plus à l'homme, avec un esprit et un cœur tel que le vôtre. Nous sommes, monsieur et très cher frère, arrivés aux mêmes résultats par le loyal emploi des mêmes moyens, d'études

[1] Lettre du 3 avril 1826.

[2] Vinet avait écrit deux fois à M. Stapfer, la première lettre, rédigée à la hâte, lui ayant paru après coup vague et insuffisante.

sévères, du cercle desquelles nous n'avons exclu aucun des secours que nous offrait notre siècle, et d'épreuves plus instructives encore auxquelles nous a soumis un Père juste et miséricordieux. Vous avez trouvé dans quelques pages de mes *Discours bibliques* l'expression de votre propre pensée, parce que, empreinte du sentiment d'une conviction raisonnée, cette expression a réveillé en vous, ou retracé plutôt, les éléments essentiels des recherches et des méditations qui vous avaient conduit au repos de l'âme par le chemin que je me flatte d'avoir aussi à peu près suivi. Cette douce affinité de vues et d'affections s'est emparée de moi pendant toute la lecture de votre bel ouvrage. On ne peut s'empêcher de prendre plus de confiance dans ses propres idées et de concevoir avec plus de vivacité l'espérance de voir réalisés les vœux de son cœur, lorsqu'on les voit développés et justifiés par un esprit lumineux et profond. La lecture de votre mémoire m'a paru si attachante que je ne l'ai posé qu'après l'avoir achevé. Plusieurs de mes collègues dans la commission, M. Guizot, M. de Barante, le duc de Broglie, MM. de Kératry et de Rémusat, ont été captivés de même et n'ont pu quitter le manuscrit avant de l'avoir lu en entier. Nous ne doutons pas qu'il ne s'empare de même sérieusement de l'attention publique, puisque des hommes de trempe d'esprit si différente en ont été également charmés. Vous ne savez pas encore, monsieur, tout le bien que vous nous faites. Il aurait été désastreux pour la Société de la morale chrétienne de n'avoir à couronner qu'un mémoire médiocre ou empreint du philosophisme du dernier siècle et dépourvu d'un sentiment vraiment religieux. Ce n'est pas à dire que l'*Etoile* [1] et Com-

[1] Journal du temps, absolutiste en politique et en religion.

pagnie ne tirent sur vous, monsieur, et sur vos juges à boulets rouges. Mais on vous lira, et la piété que respire chaque page de votre ouvrage s'insinuera peut-être doucement dans ces esprits si prévenus contre l'Evangile et qui croient la religion incompatible avec la philosophie et la liberté. Le nombre en est plus grand encore ici qu'on ne se l'imagine dans l'étranger : il se compose des hommes les plus distingués par leurs talents et surtout de la majorité des jeunes gens qui se destinent aux carrières lettrées[1]. »

La meilleure récompense de Vinet fut dans les relations qui s'établirent dès lors entre M. Stapfer et lui. Il lui semblait avoir retrouvé un père.

M. de Barante se chargea de relire attentivement le manuscrit de Vinet et de noter les passages dont l'adoucissement paraissait désirable; M. Guizot, de son côté, prépara le rapport qui devait être lu dans l'assemblée générale de la Société. Ce rapport, qui fut très remarqué, exposait en quelques lignes le plan adopté par Vinet, les *Preuves* d'abord, puis le *Système,* après quoi il continuait ainsi : « Cette division est peut-être trop arbitraire et moins philosophique que le sujet n'eût pu le comporter; peut-être aussi règne-t-il quelque confusion dans la distribution des idées; elles ne forment pas un ensemble régulier et simple, que l'esprit saisisse au premier coup d'œil, d'où il suit que les questions ne semblent pas toujours traitées d'une manière complète et qu'il faut quelque travail pour rassembler les éléments épars de la solution[2]. Le style enfin n'est pas exempt

[1] Lettre du 10 avril 1826.

[2] Ce défaut a été senti par d'autres critiques. Les *Preuves* reposent en partie sur l'*idée* de l'état et sur l'*idée* de l'église, ce qui oblige Vinet à les exposer une première fois, pour y revenir, non sans quelques répétitions, dans le *Système,* lequel n'a pas d'autre fondement.

de ces incorrections, de ces négligences qui annoncent peu d'habitude dans l'art d'écrire. Mais ces défauts sont bien plus que rachetés par les rares et nombreux mérites dont ce Mémoire abonde. Et d'abord il en possède un, le plus éminent, le plus pénétrant, pour ainsi dire, dont le sujet soit susceptible; l'auteur lui-même, à en juger du moins par son ouvrage, seule connaissance que nous ayons de lui, est évidemment dans l'état moral où doit être la société tout entière; la loi qu'il invoque pour le monde extérieur règne dans son âme; le principe de la liberté de conscience y habite à côté des principes avec lesquels il a eu jusqu'à nos jours tant de peine à s'accorder : chrétien déclaré, sa foi est profonde, rigide, fervente, et il porte un respect non moins profond, non moins fervent à la foi d'autrui. Ce n'est point par indifférence en matière religieuse, ni par sagesse politique, ni par simple goût de l'ordre et de la paix, ni même par une pure idée de justice distributive qu'il réclame au profit de tous la liberté de conscience: il obéit à une croyance intime, impérieuse, qui s'associe à tous ses sentiments, qui loin d'exiger de sa part un effort, un acte de raison, une simple réflexion, l'anime et le dirige spontanément, comme un besoin de sa nature morale, comme la constante habitude de sa pensée; en sorte qu'à l'autorité des raisons se joint, dans son ouvrage, celle de l'exemple, et qu'il est lui-même la meilleure preuve qu'une parfaite harmonie peut exister entre la foi et la liberté[1].

» Je ne saurais assez dire, Messieurs, quelle joie profonde

[1] On ne lira pas sans intérêt en regard des éloges de M. Guizot les lignes suivantes de Vinet sur la valeur de l'exemple comme preuve. Elles sont extraites d'une lettre à M. Leresche du 20 mai 1824: « Quoique le chrétien ne doive pas renoncer à travailler directement à la conversion de ses frères, son meilleur moyen est une vie chré-

nous avons ressentie au spectacle d'une âme ainsi disposée, d'une âme pieuse pour qui le respect de la liberté de conscience est une affaire de conscience, et qui croirait offenser Dieu en méconnaissant, même en pensée, les droits de la foi d'autrui. Car tant que cette idée ne sera qu'un principe de l'ordre politique, quelque chose lui manquera en solidité, en puissance, en pureté même; il faut qu'elle s'élève au-dessus des institutions humaines, au-dessus des nécessités, des justices même de la terre; qu'elle pénètre et s'incorpore non-seulement dans les convictions morales, mais dans les croyances religieuses, qu'elle leur devienne un dogme commun; qu'elle s'unisse à toutes les notions des hommes sur leurs rapports avec Dieu et leurs espérances pour l'éternité. Alors seulement, placée enfin à son rang véritable, elle déploiera tout l'ascendant qui lui peut appartenir, et fondera sur les dispositions intérieures, sur l'état religieux des croyants eux-mêmes, la paix religieuse des sociétés. »

Le rapporteur abordait ensuite la discussion de quelques points particuliers, entre autres celui de l'incompatibilité établie par l'auteur entre le principe du catholicisme et le principe de la liberté de conscience. Sur ce point M. Guizot faisait à Vinet l'honneur d'une réfutation, qui fut jugée diversement et ne convainquit que ceux qui étaient déjà convaincus. M. Stapfer l'annonçait à Vinet dans les termes suivants : « Il vous a combattu sous le rapport de la tendance inhérente à l'église catholique. Vous trouverez cette partie

tienne. Quand il cherche à convertir par des discours, il ne peut répondre à toutes les objections, et son silence ou son embarras dans ce cas peuvent compromettre la cause qu'il défend; mais il n'y a point d'objection à faire à une vie pleine de pureté, de charité et de candeur; elle plaide bien fortement la cause de l'Evangile. »

du rapport un peu faible. Quand on soutient des opinions par convenance, on prête toujours le flanc[1]. » En même temps, M. Stapfer engageait fortement Vinet à ne pas trop écouter, en retouchant son travail, des avis étrangers, et le mettait en garde contre sa modestie.

Le lendemain du jour où Vinet reçut la nouvelle du succès qu'il venait d'obtenir, il « rima » dans son lit le dixain suivant[2] :

Seigneur, de ta gloire auguste
Nous détournons les rayons,
Et d'une auréole injuste
Nous osons ceindre nos fronts.
Toute force est ta puissance,
Et tout savoir ta science,
Et tout honneur ton honneur;
Mais l'homme, délire étrange !
Se décerne la louange
Qu'il doit toute à son Auteur.

[1] Lettre du 17 mai 1826.
[2] Lettre à M. Leresche du 29 avril 1826.



CHAPITRE VI

Séjours aux bains de Cette et de Louëche. Travail intérieur.

(1825-1826)

Nous avons rapidement indiqué dans quelles circonstances Vinet écrivit le *Mémoire sur la liberté des cultes*. Un premier séjour aux bains de Baden, en Suisse, n'avait pas produit tout l'effet qu'il en attendait. On lui conseilla les bains de mer, et il partit pour Cette le 21 avril 1825. Vinet, toujours si sédentaire, n'a jamais mené une vie plus errante que pendant cette année et celle qui suivit. Un journal de son voyage nous permet de le suivre sur la route de Bâle à Cette. Nous en détachons quelques fragments.

« J'ai pris congé de mes amis aussi bien que de mes disciples, qui sont venus me faire leurs adieux et recevoir mes instructions sur les travaux qu'ils auront à faire pendant mon absence...... J'avais les yeux pleins de larmes en regardant mes deux chers enfants, qui, ne pouvant mesurer d'avance la durée de notre séparation, n'étaient pas plus tristes qu'à l'ordinaire, et s'occupaient seulement des belles choses que nous devions leur rapporter au retour. Cependant, quelques moments auparavant, Auguste, voyant

les préparatifs de sa mère, s'est mis tout à coup et sans dire mot à pleurer à chaudes larmes; cela n'a pas duré. Nous sommes partis à sept heures, accompagnés d'une amie qui désirait nous adoucir par sa présence les premiers moments de la séparation... Il n'y avait dans la voiture qu'un jeune négociant de Besançon, d'une physionomie agréable et gaie. Le temps était fort beau, et la campagne bien plus jolie que je ne m'y étais attendu. Nous avons peu à peu laissé tomber le manteau de tristesse dont nous étions enveloppés, et la conversation n'a pas tardé à s'engager. Rien n'est si communicatif qu'un Français. Le nôtre, sans babil et sans indiscrétion, nous l'a bientôt prouvé. Il nous a fait toute sa biographie. Elle n'a rien de fort remarquable, et cependant mon esprit s'y attachait comme à un récit de Walter Scott, tant il est donné à l'homme d'intéresser l'homme... Je ne sais comment la conversation s'est tournée sur les missions intérieures de la France, et en particulier sur celle qui a eu lieu dernièrement à Besançon. Notre compagnon nous a dit des choses curieuses sur ces rejetons du jésuitisme qui semblent être sortis de terre à point nommé pour raffermir la superstition sur son ancienne base..... Ces agents politiques qui font la loi au pouvoir qu'ils servent, qui, pour chaque service qu'ils rendent, exigent une concession importante, et qui réorganisent pour le malheur du siècle cette triste confusion de l'église avec l'état, présentent, si j'en crois les apparences, un singulier mélange d'ambition et de bonne foi. Car de les croire tous hypocrites et fourbes, c'est ce que la légèreté seule peut se permettre. Je n'attribue pas non plus à l'intérêt ni à l'aveuglement *tout* le mouvement religieux qu'ils produisent autour d'eux... Il y a, sans doute, en France comme ailleurs, des âmes fatiguées; il y a, en France plus qu'ailleurs, des

âmes désenchantées de ces illusions brillantes dont l'âme se repaît dans l'absence de la vérité; il y a aussi des âmes sensibles à qui la sécheresse actuelle des mœurs fait mal; mais je crois bien que les hypocrites font la masse, et d'autant plus qu'on en est venu, en quelque sorte, dans ce malheureux pays, à faire profession d'hypocrisie...

» Notre compagnon de voyage s'égayait librement au sujet des missionnaires; il nous a raconté leur commerce de croix de cuivre doré, qui leur a valu plusieurs milliers de francs, leur débit de petits livres dévots et de cantiques, le sacrifice qu'ils ont exigé d'un de leurs convertis, d'un Voltaire complet, dont ils lui ont scrupuleusement renvoyé toutes les couvertures, les ruses qu'ils emploient pour amener à se confesser dans les temples ceux qui voudraient bien ne le faire qu'à huis-clos, l'empire qu'ils exercent sur des employés publics et des militaires, à qui ils imposent des habitudes religieuses dont ces gens-là croyaient avoir secoué le joug pour jamais, enfin la plantation de la croix, pompeuse et ridicule mascarade.

» Au reste, le reproche le plus grave que faisait M. X. aux missionnaires, c'est d'avoir fait déserter les bals et les concerts. J'en apercevais un effet bien plus fâcheux dans le scandale qui résultait pour les faibles d'une semblable défiguration de la religion..... Est-ce là, en effet, cette religion grave et touchante qui en veut essentiellement au cœur, et qui pense n'avoir rien fait quand elle ne l'a pas touché; cette religion qui en appelle à la raison, qui ne nous permet pas de rien admettre sans preuves, et qui fait résulter son triomphe de l'assentiment complet de toutes nos facultés? Est-ce là l'adoration en esprit et en vérité? M. X. sembla convenir de la justesse de ces observations, et, comme pour les appuyer, il revint à la charge sur les

missionnaires, et entreprit l'analyse d'un sermon de l'un d'eux sur la résurrection de Jésus-Christ. Il s'égaya sur les arguments du prédicateur, qui sont les mêmes que ceux de Saurin, et je vis par là que ce n'étaient pas les superstitions romaines seules qui provoquaient son indignation, mais que les miracles en général lui semblaient comme un malheureux surrogat venant se mêler à la morale de l'Evangile, qu'il loue comme tout le monde. C'est une chose qui m'a frappé que la plupart des catholiques que j'ai rencontrés, ne voient en nous autres protestants que des gens de bon sens, dont il serait temps d'imiter la hardiesse, qui ont su séparer l'ivraie du bon grain, c'est-à-dire qui ont, dans l'Evangile, pris la morale et laissé le dogme. Et cette opinion est celle de bien des protestants mal instruits. Ces personnes paraissent croire qu'il n'y a que le dogme de difficile à accepter, et qu'il y a tout plaisir à adopter la morale évangélique. Ils pensent être capables de tout *faire* pourvu qu'on les dispense de rien *croire*. Mais s'ils ne confondaient pas la morale évangélique avec la morale vulgaire du monde, s'ils savaient bien quelle est l'infinie pureté de la loi du Nouveau Testament, ils pourraient peut-être faire un meilleur marché en acceptant le dogme et laissant la morale. Malheureusement, il est aussi inutile de confesser les mystères sans se charger des devoirs, qu'il est impossible de s'imposer les devoirs sans adhérer aux mystères. Il y a union intime entre ces deux parties du système évangélique. Les dogmes ne sont là que pour engendrer la morale évangélique, qui n'existe, telle qu'elle est, qu'en vertu des dogmes...

» Je crus devoir à mes compagnes et à moi-même, et surtout à M. X., de lui faire sentir que je n'entrais pas dans ses vues, et que si j'avais à reprendre quelque chose au sermon du missionnaire, ce n'était pas d'avoir employé des

arguments dont la solidité est reconnue depuis longtemps, mais de n'avoir pas senti qu'il pouvait offrir à ses auditeurs quelque chose de plus directement édifiant que cette discussion historique. Cette observation a eu l'avantage de faire connaître mes sentiments à mon compagnon de voyage, et d'écarter pour quelque temps un sujet de conversation auquel, pour plus d'une raison, j'en eusse préféré d'autres.

» A Altkirch nous nous sommes séparés de notre amie avec bien du regret. C'est de ce moment que nous avons cru avoir quitté notre pays. Nous rompions le dernier fil qui nous y retenait..... La route d'Altkirch à Belfort est agréable, sans offrir beaucoup d'objets à la curiosité, à l'exception du canal, que nous avons longé quelque temps, et dont nous avons examiné d'un peu loin les écluses... De Belfort à Besançon nous avons fait voiture pleine. La compagnie s'est augmentée d'un négociant des environs de Lyon, d'un jeune étudiant en droit de Porrentruy et d'un officier du génie établi à Paris. Je n'ai pas besoin de dire que je n'ai su que bien plus tard les noms et qualités de ces messieurs. C'est pour moi un moment très agréable en diligence que celui où je cherche à démêler l'état de mes compagnons de voyage, d'après une foule de petites circonstances qui trahissent les plus réservés. Le tour de la conversation, les habitudes, tout, jusqu'à l'attitude du sommeil, donne des renseignements plus ou moins exacts... J'y prends un tel intérêt que si je me portais bien, je serais bien sûr de ne jamais m'ennuyer en voyage... Rien n'est si amusant que cette série de notions qu'on acquiert peu à peu sur chacun; la seconde détruit la première, la troisième vient modifier la seconde, et enfin, de donnée en donnée, on obtient un personnage souvent bien différent de celui qu'on avait imaginé du premier coup.

» Le militaire qui entra dans la diligence et qui, apprenant que j'étais malade, voulut absolument me céder la première place, est un Français aimable. C'est dire peu de chose pour ceux qui ne connaissent d'autre amabilité que celle qui résulte d'un ton léger, d'un esprit facile, d'une culture superficielle et d'une gaîté soutenue. Pour moi, un Français aimable est celui qui joint à des formes gracieuses et de bon goût une moralité solide et de l'instruction. Nous avons rencontré tout cela chez notre nouveau compagnon de voyage, qui s'est trouvé être l'ancien ami de M. X. La rencontre a paru faire plaisir à tous deux. Je regrette de n'avoir pas conservé un souvenir plus exact de leur conversation, qui a été aussi instructive que variée. Ils n'ont pas touché à la politique, sujet délicat que s'interdit tout fonctionnaire public dans ce pays; mais de beaux souvenirs guerriers et des détails pleins d'intérêt sur l'industrie dans ses rapports avec l'art militaire et la navigation, ont agréablement occupé mon attention pendant la traversée d'un pays qui n'offre rien de remarquable. »

Nous avons multiplié ces extraits pour faire entrevoir un trait de caractère que les ouvrages de Vinet ne suffisent pas à dévoiler, et qui disparaît dans la concentration habituelle de sa pensée, le goût et le don de l'observation. Nul ne vit si renfermé qu'il n'ait le monde à sa porte. Pour apprendre à connaître les hommes, l'essentiel n'est pas tant de courir de ville en ville et de pays en pays que de savoir regarder ce qui s'offre à nos yeux. Il y a dans les écrits de Vinet une expérience du monde plus grande qu'on ne le croirait à première vue.

La cure finie, Vinet et sa femme repartirent à tire-d'aile pour Bâle, où ils reprirent le cours de leur vie ordinaire. Elle ne fut troublée que par les inquiétudes sans cesse

renouvelées que donnait la santé de Vinet, et par un incident qui ne mériterait pas d'être rapporté s'il ne nous fournissait l'occasion de pénétrer jusqu'au fond de cette conscience d'une si rare délicatesse.

Un ecclésiastique, dont le nom a déjà figuré dans ce récit, M. le pasteur Grandpierre, logeait et mangeait chez Vinet. Chrétien très ardent et très militant, il passait à Bâle pour un exalté[1], et la juvénile ardeur de son zèle avait soulevé des murmures. La vivacité de son caractère se réfléchissait dans sa piété. Il avait des convictions nettes, arrêtées, et ne redoutait point la controverse. Vinet, au contraire, homme de développement intérieur, avait un besoin tous les jours plus grand de piété intime et tranquille. De là des frottements. Enfin Vinet prit le parti de modifier des relations devenues irritantes. « Il est certain, écrit-il à M. Leresche, que j'ai passé des jours pénibles et que je me les dois en partie à moi-même. Des rapports auxquels présidait une estime mutuelle, mais où manquait la sympathie, m'étaient devenus une gêne et un fardeau que mon état habituel de souffrance me rendait presque insupportable. J'en suis depuis longtemps au point d'être incommodé de toute discussion vive et prolongée; mais avec certaines personnes on ne peut éviter de telles discussions qu'en renonçant à toute conversation, et c'est ce qui était arrivé; quand tout cela n'aurait pas été, l'état de ma santé exigeait que je pusse me renfermer dans mon intérieur, et nos progrès à tous dans la connaissance de la vérité souffraient d'un contact qui était toujours sur le point de devenir un frottement. Toutes ces raisons m'ont déterminé à proposer un changement de relations, qui a

[1] Voir ce qu'en dit Vinet, pag. 99.

eu lieu. Notre ami a cessé d'être notre hôte; mais il est resté notre ami; il est même remarquable que jamais il n'y a eu plus d'union et plus de contentement mutuel que depuis lors; cet événement a resserré des liens qu'il semblait devoir briser... Voilà, mon bon ami, une longue et ennuyeuse histoire, dont pourtant tu me sauras gré; elle te montre que je suis bien peu avancé dans la charité et la patience chrétiennes, puisqu'il me faut encore des sympathies naturelles pour vivre avec les gens, et tu serais encore bien plus étonné si tu connaissais l'admirable caractère de cet homme, qui est, si j'ose m'exprimer ainsi, un des plus beaux produits du christianisme; cela pourrait te conduire à la cause générale du malaise et des émotions dont je t'ai parlé dans ma dernière lettre; cette cause est assurément le manque de foi; jamais je n'ai mieux saisi le système du christianisme; jamais je n'ai été plus convaincu de l'*indispensabilité* et de la grandeur des bienfaits qu'il nous offre; j'ai fait dans cette sphère de grands progrès, dont je pourrai un jour te rendre compte; mais le mal est que je n'ai pas de cœur; et je suis tenté de croire que dans mille occasions où mon cœur semble parler, c'est l'imagination qui parle pour lui, en sorte que j'ai grand'raison de demander à Dieu un cœur de chair, car le mien semble de pierre. Cependant, mon bon ami, tu ne te trompes pas lorsque, dans ton excellente lettre du 9 mars, tu supposes que mes désirs sont impatients et que je ne sais pas apprécier ce que je possède. Je suppose, et c'est aussi l'opinion de Sophie, qu'en disant cela tu as en vue les biens spirituels; et en ce cas tu me rends le service de me faire penser qu'il y a de l'ingratitude de ma part à oublier que j'ai été lentement, mais d'autant plus sûrement, conduit à l'intelligence de la *vérité qui affranchit*, et que ce degré de lumière que j'ai

obtenu est un grand bienfait qui doit m'en faire espérer un plus grand encore ; je veux donc me fixer sur cette idée et, en me rappelant dans quelle ignorance j'ai longtemps végété, me féliciter devant Dieu de cet ensemble plein de cohérence et de force avec lequel la vérité évangélique se présente à moi[1]. »

Cette séparation, quoique adoucie par un esprit de mutuelle charité, pesa cruellement sur la conscience de Vinet. On a retrouvé parmi ses papiers une note en chiffres relative à cet incident. Elle porte : « J'ai prié mon hôte de prendre un autre logement. Il a parfaitement reçu ma communication, qui n'a pu manquer de lui être désagréable. J'ai reconnu l'esprit de douceur et de bonté que donne le christianisme solide. Sa foi lui donne une étonnante perfection. Maintenant je tremble devant ce que j'ai fait. J'ai été injuste, dissimulé, impatient, dur, égoïste. J'ai peur de moi-même. Il n'en est pas responsable. Il aurait voulu me faire autant de bien que je me suis fait de mal... Mon Père, aie pitié de ton enfant[2] ! »

Ces fragments nous montrent Vinet de nouveau aux prises avec sa conscience, et engagé pour la troisième fois

[1] Lettre du 27 mars 1826.

[2] Il convient de mettre en regard de ces citations quelques lignes de la première lettre que M. Grandpierre écrivit à Vinet après avoir quitté Bâle, ce qui arriva peu de temps après. « Que je suis heureux d'avoir la plume en main pour vous écrire! Je l'ai déjà désiré tant de fois. Oh! oui, je puis bien dire que, dans ces quinze derniers jours surtout, je ne me suis pas mis une seule fois à l'ouvrage sans gémir d'être empêché de satisfaire le besoin pressant que j'avais de venir vous dire un petit mot d'amitié et de causer un moment avec vous. Je vous salue donc, cher, très cher ami, vous et toute votre chère famille; je vous souhaite paix et bénédiction de la part de Dieu, et je viens vous assurer que votre hôte de ci-devant ne vous a point oubliés au milieu de la grande et tumultueuse ville de Paris. Mon

dans une de ces crises intérieures dont nous retrouverons d'autres exemples dans sa vie. Sa painte est toujours la même. Il se sent inférieur à l'idéal qu'il poursuit, et il s'accuse d'être plus chrétien d'imagination et de pensée que de cœur. C'est dans une lettre du 26 décembre 1825, celle où Vinet annonçait à son ami Leresche qu'il avait enfin terminé son mémoire, qu'on voit apparaître la première trace de cette recrudescence d'émotions et d'agitations de conscience. Peut-être cette coïncidence n'est-elle pas fortuite: il n'est point rare, en effet, que les âmes sensibles, dont la vie est tout intérieure, se replient avec plus d'anxiété sur elles-mêmes après un travail qui les a pour un temps excitées et passionnées. Un nouveau journal, plus

cœur est toujours sensible, et à présent plus encore que jamais, à cette amitié si vive, et si sincère que j'ai trouvée chez vous, à cette cordialité avec laquelle j'y ai été reçu, à ces bons offices que vous m'avez rendus et à tout le bien que vous m'avez fait. Je voudrais être un jour en état de vous témoigner par des faits ma vive et profonde reconnaissance; mais je rougis en pensant qu'alors que l'occasion m'en était offerte je n'en ai pas profité. Quand je me rappelle que pendant plus de trois ans que j'ai été avec vous, je ne vous ai pas soulagé une seule fois dans vos pénibles fonctions, et cela dans le temps que je vous voyais souffrant et abattu, j'en demeure confus au delà de tout ce que je puis dire, et je me demande comment j'ai pu être assez lâche pour laisser ma conscience se charger d'une pareille ingratitude, j'ai presque dit d'une telle injustice. Et cependant vous, tout malade, tout souffrant que vous étiez, que de fois ne m'avez-vous pas prévenu, et ne vous êtes-vous pas chargé de mes fonctions avec la plus noble générosité!.... Recevez donc ici la confession pleine et franche que je vous fais de mon indigne conduite vis-à-vis de vous. Certes, il vous a fallu une grande charité pour ne point vous lasser de moi, et votre christianisme me paraît bien fort et bien élevé quand je réfléchis qu'il vous a rendu capable non-seulement de me supporter, mais encore de m'aimer et de me combler de tant de marques de votre amitié! Pour preuve que vous m'aimez encore, écrivez-moi, ne fût-ce qu'une ligne... etc. (2 mars 1827.) »

riche que le premier, va nous permettre de le suivre dans cette période d'élaboration morale et d'intime rénovation.

Après les bains de Cette, on voulut essayer des eaux de Louëche, en Valais. Pendant que Vinet prenait la route de cette solitude alpestre, Mme Vinet prenait celle de Dieppe, où les médecins envoyaient une de ses amies, gravement malade, sans appui, ni secours, et qui ne pouvait se passer de soins de tous les instants. On lui avait inutilement cherché une compagne. Sur ces entrefaites, on avait appris que le beau-père de Vinet, qui était en même temps son oncle, devait aussi se rendre à Louëche, et Mme Vinet, voyant d'un côté une amie dans la détresse et dans l'impossibilité de se suffire à elle-même, de l'autre son mari bien accompagné, n'ayant d'ailleurs pas besoin de soins exceptionnels, avait cru devoir se dévouer. Ne s'étaient-ils pas promis, elle et lui, peu de temps avant leur mariage, de ne point se faire un bonheur égoïste?

Pendant son séjour à Louëche, Vinet écrivit jour par jour ses impressions en commençant par quelques souvenirs de voyage, dont nous détachons le suivant: « En approchant de Sion, un échafaud placé au bord de la route frappe mes yeux, je les détourne; ils tombent sur une croix placée à l'autre bord, de telle sorte que l'œil du condamné la rencontre nécessairement. Ce monument de la miséricorde divine vis-à-vis de celui de la justice humaine m'a vivement ému, et l'application ne m'a pas manqué. Cette croix est élevée en faveur de nous tous, et ne sommes-nous pas tous sur les marches de l'échafaud? »

Vinet avait fait le voyage avec son oncle. Ils arrivent, et le journal proprement dit commence[1].

[1] Ce précieux journal est tiré des lettres de Vinet à sa femme. Nous citons la plus grande partie de ce qui en a été conservé.

« *2 juillet.* — Nous voici à Louëche, c'est-à-dire dans un village bâti en bois, à l'exception de deux maisons en pierre, immédiatement au-dessous de la Gemmi, qu'on peut se représenter comme un prodigieux mur en pierres de taille, revêtu de créneaux gigantesques. On vous dit : « C'est par là qu'on va dans le canton de Berne. — Avec des ailes, sans doute ? — Non, avec des mulets. » La tête tourne d'y penser seulement. De l'autre côté du village s'étendent de fort belles prairies dont les sentiers conduisent à des montagnes toutes blanches de neige, ainsi qu'à un beau glacier que j'irais sûrement voir si j'étais assez fort. Je me contente d'en contempler de loin l'immense surface, d'un blanc légèrement azuré et brillant; cet aspect lointain a quelque chose de sublime, qui fait rêver. Toutes ces horreurs sont magnifiques. Passons à d'autres horreurs, je veux dire à notre gîte. Nous arrivons à une maison de bois; c'est là que mon oncle a logé il y a deux ans, j'y veux loger avec lui. J'entre courageusement, et, pour faire connaissance, je commence par me cogner trois fois la tête aux corniches des portes, qui n'ont guère que la moitié de ma hauteur. A travers un dédale obscur, nous parvenons à une chambre où il y a place pour deux lits, une chaise et une table, le tout bout à bout. La fenêtre donne sur une maison dont je puis presque toucher le toit avec ma canne. Cependant j'ai sur la gauche une échappée sur une croupe de montagne. Mon oncle en prend son parti, tout comme aussi de la mauvaise humeur que je n'ai pu m'empêcher de montrer en entrant dans cette caverne. Il a été parfait; il a tout fait pour adoucir cette impression; il trouve son compte à habiter cette maison, qui est la moins chère; il m'engageait à prendre mon gîte ailleurs; mais comment l'aurais-je quitté? Ses bontés pour moi me feront facilement oublier ces désagré-

ments. On mange à table d'hôte; elle est nombreuse et certainement honnête; mais ce sont tous des gens incultes; je ne saurais avec qui, ni pourquoi, ni comment lier conversation. Je me ferai à tout cela.

» 3 *juillet.* — J'ai réfléchi au déplaisir que j'ai éprouvé; une partie tient à la vanité; je me sens humilié de vivre avec des gens de bas étage, comme s'il y en avait pour le chrétien. Quant à la grossièreté des manières et à la rudesse du langage, elles ont pour un homme cultivé quelque chose de réellement repoussant. A côté de cela, c'est peu de chose que d'avoir des cuillers de plomb et de manger des beignets aux raves..... »

Au milieu de cette foule médiocrement attrayante, Vinet distingua peu à peu quelques personnes, entre autres une jeune Bernoise, de Frutigen, « l'air le plus intéressant, écrit-il à sa femme, les meilleures manières, la voix douce, et, à ce qu'il nous a paru, des sentiments religieux; nous cultiverons la *connaissance.* Imagine-toi une petite paysanne qui fait ses délices du *Télémaque* et de Mme de Sévigné. Je lui dis que cette dernière aimait trop sa fille. — Je ne le crois pas, dit-elle, ma mère m'aime autant. — Et votre mère aime-t-elle également ses autres enfants? — Elle répondit : Oui. — Son cœur s'était tout remué en parlant de cela... Mais, hélas ! elle part lundi, et nous serons en Ostrogothie.....

» 8 *juillet.* — Je suis incapable de rien faire aujourd'hui. Dieu nous soit en aide !

» 9 *juillet.* — Dieu merci, il y a moins de mal que je ne pensais. Hier, ayant rencontré M. Gay, le médecin des bains, je l'abordai. Il me dit qu'il se rendait chez moi. Je vis avec plaisir qu'il avait réfléchi sur mon état, et non d'une manière superficielle. Mais un hasard, quoiqu'il n'y ait point

de hasard, l'empêcha d'entrer chez moi. Je restai livré à de tristes craintes[1]. Je tournai mon âme à Dieu, ou plutôt il la tourna à lui, et je m'endormis tranquille. Ce matin, dimanche, j'ai lu plusieurs psaumes, qui m'ont fait du bien. Mon âme s'est un peu rassise. Enfin M. Gay est venu ce soir, et a jugé que sa conjecture était fondée; mais il n'a pas paru voir de la gravité dans le cas; il m'a dit que je trouverai ici le remède, et m'a quitté un peu rassuré. Ce n'est point sans fruit ni sans but que cette visite a été retardée.

» Nous avons fait cette après-midi une promenade du côté de la Gemmi avec des baigneuses valaisannes. Je leur ai lu mon dialogue dont la scène se passe aux lieux mêmes où nous étions[2]. Jugez de l'impression qu'a faite cette circonstance. Le fond du dialogue n'en a pas moins produit. Je l'ai lu d'une manière animée et familière, si bien qu'à l'endroit où le principal personnage dit : « Cela n'est-il pas vrai? » une jeune fille s'est écriée: « Oh! oui, monsieur, c'est bien vrai ! » Elles ont demandé à mon oncle si je ne voudrais pas leur faire quelque lecture d'édification le dimanche. Observe que ce sont des catholiques.

» 10 *juillet.* — J'ai réfléchi sur ce qui me porte dans l'occasion à répandre les vérités évangéliques. Je suis bien loin d'agir par le principe d'un véritable amour pour Dieu

[1] Vinet craignait une complication qui eût été fatale.

[2] Le dialogue en question est intitulé : *Promenade aux environs de Louëche.* C'est une sorte de traité contre l'habitude de prendre le nom de Dieu en vain. Il parut en 1826. On l'a dès lors réimprimé dans le volume des *Méditations évangéliques.* Il ne figura pas d'abord dans les publications de la *Société des traités religieux.* Pour rendre plus saillant le défaut qu'il voulait combattre, l'auteur l'avait mis en action. Cette forme dramatique, qui fait justement l'intérêt et la force du traité, alarma la conscience de quelques-unes des personnes chargées d'examiner les publications proposées.

et d'une véritable charité pour les hommes. Je crains d'être, passe-moi la comparaison, comme l'ânesse du prophète, ou comme ces verres qui consument sans avoir en eux de la chaleur. Mais, quoi qu'il en soit, il faut bénir Dieu de l'impulsion qu'il me communique et le prier de l'épurer.

» J'ai été voir, à midi, des sources d'eau thermale au-dessus du village..... Nous nous trouvons au milieu des plus belles prairies que j'aie jamais vues... Ici et là, quelques maisons de bois, fenils, bains, se montrent sur ces prairies vingt fois ondoyantes, comme si des vagues s'étaient pétrifiées au moment de leur fureur. Le sentier nous rapproche bientôt de la Dala, torrent qui vient des glaciers du même nom, et qui roule ses eaux gris de fer et sa blanche écume sur d'innombrables quartiers de roche. Une quantité d'arbres ornent ces bords précipiteux, que tapisse partout un beau géranium à fleurs bleues. Un peu plus haut, toujours sur les bords de la Dala, un monticule vert que perce en quelques endroits une pointe de rocher, et que surmonte une simple croix de bois, se présente à nos yeux. Nous y montons, et peu au-dessous du sommet nous trouvons un petit filet d'eau qui rougit le sol qu'elle a creusé. C'est l'eau thermale de Louëche. Nous faisons le tour du monticule. Partout suinte l'eau minérale; derrière sont deux sources assez abondantes, dont chacune forme un tout petit bassin; l'eau se répand tout à l'entour, et, à quelques pas de l'éminence, on voit sourdre encore une de ces fontaines bienfaisantes; en un mot, le sol en est comme marécageux; on ne fait rien de ces sources; l'eau ne jaillit point, elle s'échappe des pores de la terre et n'indique sa sortie que par de petites bulles d'air.

» Il y a dans chaque chose une circonstance petite ou grande, qui fait le plus d'impression; les bulles d'air, seules

traces d'une activité intérieure, me montraient une main divine, fournissant sans relâche et sans mesure le remède qu'on vient chercher de si loin, et c'est une solitude presque inaccessible, découverte par des chasseurs, qui recèle ce trésor! J'étais ému jusqu'aux larmes.

» 12 *juillet.* — J'ai fait proposer aux protestants de se réunir dimanche prochain pour la célébration du culte. Je lirai un chapitre de l'Evangile et ferai quelques réflexions... Notre carré se vide de bonne compagnie et se remplit de mauvaise. J'ai grande envie de déserter à l'autre. La bergère de Frutigen est partie, et nous nous sommes écriés :

Un seul être nous manque et tout est dépeuplé.

» Le temps passe assez vite; cependant il me semble qu'il y a une année que j'ai quitté Bâle. Je cherche à me représenter mes chers enfants, et leur image m'échappe... Curieuse chose que ces carrés! Chacun choisit le sien; mais la société est très mêlée.... Chaque jour un nouveau venu apparaît, chaque jour aussi l'on fait des pertes ; c'est une image de la vie, avec cette différence qu'on quitte les bains quand la cure est finie et la vie quand on ne voudrait pas. Nous sommes très gais. La galanterie de mon vieil ami fait entre nous un sujet inépuisable de bonnes plaisanteries. Il commence par dire aux gens : « J'ai soixante-dix ans, » puis il va en avant...

» 16 *juillet.* — Je suis mieux aujourd'hui; j'ai eu une grande satisfaction; le service divin a eu lieu; l'assemblée était nombreuse et composée en grande partie de gens de la classe cultivée. Je n'ai jamais prêché avec tant d'émotion, et j'ai vu cette émotion se communiquer à mes auditeurs. Le sujet était bien propre à la produire[1]. Des hommes

[1] La Piscine de Béthesda. Les personnes qui ont entendu ce sermon en ont gardé un souvenir ineffaçable.

pleuraient à chaudes larmes, de qui je ne l'aurais jamais cru... Voilà donc une grande bénédiction, il ne s'agirait plus que de la bien recevoir... Qui sait si d'un vase indigne ne peut pas couler une goutte de liqueur pure, et cette goutte amollir un cœur? Mais oui, le vase est bien indigne. Mon discours se réduisait à montrer Dieu comme l'unique auteur de la délivrance qu'opèrent les eaux et d'expliquer pourquoi l'on est si peu sensible à cette délivrance. C'est, ai-je dit, parce qu'on est peu sensible à la grande délivrance opérée par Jésus-Christ, et j'ai développé cette idée, montrant que ce n'est qu'après avoir connu cette délivrance qu'on aime véritablement Dieu et qu'on sait le retrouver partout. »

» 19 *juillet.* — Notre carré s'est accru d'un jeune Français, fort pétulant. Ayant assisté à mon sermon, dimanche, il en a pris occasion de m'adresser une foule de questions sur notre religion, qu'il dit hautement préférer à la sienne, dans laquelle toutefois il mourra, dit-il. Il donne son assentiment à toutes les doctrines salutaires de l'Evangile, et un moment après il se met à brailler des chansons où l'on fait dire à Dieu : « Je veux bien que.....! »

» C'est un contraste frappant que le rapport des deux populations qui se pressent dans ce village de Louëche. Ici, des échantillons du monde entier, tous les degrés de civilisation rassemblés en un point ; le faste, le bruit, les prétentions du grand monde; la licence des petites gens se donnant carrière dans ce coin de terre étranger; le pauvre, égaré au milieu de cette foule et y portant un air d'embarras et d'angoisse; — et là, tout près, bout à bout, un peuple pastoral qui ne semble pas s'apercevoir de cette affluence et de ce mouvement, se transmettant de génération en génération les mêmes mœurs, le même langage, demeurant

aussi rustique que si nulle colonie n'eût pénétré dans ces gorges et ces rochers, et ne gardant rien du séjour des étrangers qu'un peu de leur argent. Tout le monde vient ici pour des maladies graves, et si vous entrez dans l'enceinte des bains, vrai réceptacle des misères humaines, vous êtes étourdi par les rires fous, les chants bruyants... On se distrait de ses maux comme de ses remords, et ne pouvant être serein, on se fait gai...

» 20 *juillet.* — Toutes les fois que je suis éloigné de ce qui peut faire de la religion une affaire de contention, je sens que je gagne considérablement, et ici plus qu'ailleurs.

» 21 *juillet.* — J'ai fait seul une charmante promenade dans mes prés favoris. Là, couché sur l'herbe, j'ai passé un quart d'heure délicieux. Mon œil s'emparait sans peine de toute la vallée, où le soleil, intercepté ici par les rochers, là par les nuages, répandait quelques teintes chaudes et brillantes au milieu des ombres. Que la nature charme à peu de frais! La variété des prés fauchés et des herbes encore debout, l'écume blanche de tous ces ruisseaux brillant sur la verdure, deux papillons qui se poursuivent, les longues graminées, rouges comme la bruyère, balancées par le vent, quelques faucheurs dispersés rassemblant leur foin ou chargeant leurs mulets : tout cela forme un drame en apparence incohérent, mais pourtant plein d'harmonie, où l'âme s'attache tout entière. Que de plaisirs semés sur nos pas! que de jouissances pures et faciles! Mais on les apprécie peu.

» 22 *juillet.* — Je suis assez bien ce matin; mais je suis peu content de moi. Quelques contrariétés dans le bain m'ont donné une mauvaise humeur que je ne suis pas sûr d'avoir dissimulée. Il est triste de se lever pour pécher.

» L'autre jour mon oncle racontait quelques circons-

tances de sa carrière. J'ai réfléchi à combien de petites, d'imperceptibles circonstances tiennent nos destinées. Un quart d'heure de sommeil, quelques minutes de plus ou de moins à attacher sa chaussure, un coup d'air qui nous enrhume, une rencontre en diligence, peuvent avoir une influence décisive sur notre vie..... Qui est-ce qui a tout combiné, tout calculé, pour que ce qui arrive arrivât. Il n'y a point de hasard; il n'y a qu'une bonté, la plus soigneuse et la plus touchante; louons-la, et répondons à ce qu'elle attend de nous.

» Deux jésuites sont arrivés ce soir; ce sont deux jeunes Français, s'exprimant fort bien.

» On m'a conféré à Bâle le titre de docteur. Ce sera un motif de plus de ne pas manquer les enterrements. Mon manuscrit est arrivé avec des observations de M. de Barante, singulièrement bien rédigées et fort honnêtes.

» Croirait-on que je fais ici le missionnaire et que je travaille les âmes? Ah! si la mienne!...

» Nous avons fait une promenade aux eaux thermales, et y avons trouvé deux capucins et trois jésuites. Je me suis approché d'eux; nous avons parlé des sources. J'ai fait remarquer l'à-propos de la croix sur le monticule, et j'ai ajouté : « Die Quellen sind ein Denkmal der gœttlichen » Güte, wie das Kreuz [1]. » J'attendais une réplique; je n'ai pas eu même un oui. Ces gens sont d'une circonspection extrême; ils savent que je suis ministre; ils se tiennent bien boutonnés, d'ailleurs fort honnêtes et d'une honnêteté humble.

» 29 *juillet*. — Nous allons ce soir chez M. G... Je leur ai proposé une petite réunion de culte pour demain. Je

[1] Les sources sont un monument de la bonté de Dieu, comme la croix.

fais tous les soirs la prière avec nos voisins. Je lis un chapitre de la Bible, précédé et suivi d'une prière improvisée. Je me sens pour cela une facilité toute nouvelle et une bonne disposition toute particulière. Je crois qu'il restera à ces braves gens quelque chose de ces exercices, ainsi que de nos entretiens et des lectures que je leur ai procurées.

» 30 *juillet*. (*Dimanche*.) — Je me suis rendu à dix heures chez M. G., où, contre mon attente, j'ai trouvé la chambre pleine de monde. J'ai regretté de n'avoir point préparé de méditation. L'homélie de Cellérier que j'ai lue, quoique bien meilleure que tout ce que j'aurais pu faire, n'a produit que l'effet d'une lecture. Je compte un peu sur l'effet des deux prières que j'ai improvisées et dans lesquelles j'ai exprimé avec abandon le sentiment de ma misère. M. et Mme G. ont paru fort reconnaissants et m'ont accablé d'amitiés... Si ma lecture et mes prières ont produit quelque effet, je l'ai peu mérité. J'avais à me reprocher, avant que d'y aller, un manque de support, dont le sentiment m'oppressait.

» Voici le plus beau temps; un ciel sans le moindre nuage, une pureté d'air, une beauté de lumière dont on n'a pas d'idée. L'air est élastique et semble vous porter. Je me trouve bien, malgré la fatigue de la matinée.

» 31 *juillet*. — J'ai eu hier plus d'un plaisir. Après le bain nous voyons entrer une femme de chambre qui demande si ce n'est pas ici que demeure un professeur, et, sur notre réponse affirmative, nous remet une bouteille de vin de qualité, sans vouloir dire d'où il vient. Je l'ai su aujourd'hui; c'est d'un homme qui paraît avoir pris de l'intérêt à moi et qui a été fort touché d'une de mes prières d'hier. Il faut remarquer que je ne le connaissais que sous des rapports désavantageux. C'est un homme sur le re-

tour, connu par de vilaines aventures... Je n'ai eu aucune relation avec lui; je ne lui ai jamais parlé; je n'ai fait que prier avec lui. Il y a quelque chose de remarquable dans ce témoignage de bienveillance.

» Le soir, nos braves voisins sont venus; nous avons prié ensemble; j'étais doucement ému, ma prière s'en est ressentie; ils m'ont remercié avec un attendrissement très sensible « de tout le bien que je leur ai fait depuis que je » suis ici. » J'ai eu un moment de jouissance pure, à laquelle ne se mêlait rien de personnel; je sentais que je n'étais qu'un instrument, mais je me trouvais heureux de l'être.

» Dîné à la pension de M. G. très agréablement. Après le dîner, il a réuni une société dans son appartement pour prendre le café. J'ai lié conversation avec un homme que j'avais peu remarqué et dont la physionomie sombre m'attirait peu. C'est le comte Rostopschin, le fils de celui qui a brûlé Moscou. Un rayon est venu éclairer cette figure, qui m'a paru douce et bienveillante, quoique triste. Nous avons parlé religion, et j'ai trouvé un homme sérieux et moral, parlant de l'Evangile en chrétien. Combien de relations intéressantes j'aurais pu former à Louëche, et quel trésor de souvenirs j'aurais pu en remporter !

» Mon oncle m'a joué un assez mauvais tour. Il a parlé à je ne sais qui de mon succès, et cela m'a attiré quelques compliments dont je me serais bien passé. Je n'aime pas à être en vue, ni à donner aux autres le droit d'attendre plus que je ne puis fournir; et puis, je ne sais que répondre à ces compliments. Je n'aperçois pas, au reste, qu'ils nourrissent ma vanité. Le limaçon s'étale quand on lui chante : « Montre-moi tes cornes; » pour moi, cela me fait rentrer dans ma coquille et songer à ma petitesse.

» 2 *août*. — Voici le quatrième jour que le soleil ne rencontre aucun nuage dans sa course; j'ai voulu jouir de ce beau temps, et j'ai fait ce matin ma promenade favorite dans les prés nouvellement fauchés, où l'on erre en liberté, sans suivre aucun sentier. Je me suis assis sous un roc ombragé par quelques arbrisseaux, et j'ai contemplé cette ravissante scène. L'air était si calme que, sans le mouvement de la pointe de quelques herbes, on aurait cru que les zéphirs même avaient retenu leur haleine. Ce vent si doux vient d'Italie. Il doit parler agréablement de la terre natale à cette foule d'Italiens qui sont à Louëche. Pour moi, j'aimerais encore mieux le vent du nord, il me parlerait de Bâle et de Dieppe. La pureté, la limpidité de l'air sont au-dessus de toute idée; je croyais que ma vue était tout à coup devenue meilleure, car j'ai parfaitement démêlé, dans les hauts rochers qui dépassent la Gemmi, ces fentes qui figurent si bien une tête de Jupiter olympien ou de philosophe grec... Voilà bien des descriptions... Je suis comme M. de Maistre, aux arrêts, et comme lui je fais un *Voyage autour de ma chambre;* je décris soigneusement les moindres détails, et, quand la matière me manque, je retombe comme lui sur moi-même, je me décris ne sachant plus que décrire. Assurément, la matière est inépuisable, car qui est arrivé au fond de ses propres mystères?.... A propos, j'ai pris aujourd'hui, selon les apparences, mon dernier bain. Je suis passablement, et je compte partir après-demain. »

Vinet retourna à Bâle lentement, s'arrêtant à Veytaux, chez les parents de sa femme ; à Lausanne, où il jouit vivement de la compagnie de Manuel ; à Nyon, chez son ami Leresche ; à Neuchâtel, où l'attendait M. Petitpierre ; partout renouant et rafraîchissant d'anciennes et bonnes relations

d'amitié. Il arriva à Bâle à la fin du mois, reprit immédiatement ses fonctions et s'occupa presque aussitôt de mettre la dernière main à son *Mémoire*, dont l'impression ne tarda pas à commencer. « Ce travail, disait-il, est comme la cruche de la veuve. »

Vinet avait retrouvé ses disciples, ses amis, ses enfants, sa sœur, sa mère; mais sa femme était absente encore, et cette absence devait se prolonger jusqu'à la fin de l'année. Des fragments de deux lettres dont on n'a pas la date précise, mais qui ont été écrites dans cet intervalle, l'une et l'autre très intimes, viennent s'ajouter d'eux-mêmes au journal de Louëche, pour le compléter et l'achever.

Dans la première, il semble que Vinet soit encore entouré de la foule des baigneurs; il ne s'agit cependant que du cercle de ses amis et relations à Bâle. « Fais-je bien de te parler des autres? dit-il à sa femme, après avoir laissé tomber de sa plume quelques critiques à l'adresse du prochain. C'est contre mes principes et contre ma résolution de revenir à l'habitude que tu louais autrefois en moi, celle de ne pas juger autrui et d'en parler le moins possible. Les circonstances ont rompu la digue; mais avec l'aide de Dieu je la relèverai. Si je t'ai parlé de ces choses, c'est qu'après tout elles ne tiennent pas une petite place dans ma vie intérieure, que je te dois compte de mes sentiments intimes et que j'aime à m'épancher avec toi; au reste, j'ai fait mon possible pour être juste. Si je me laissais aller à parler d'autrui, la matière ne manquerait pas, et mes lettres seraient longues du double, car je m'aperçois que si je parle peu du prochain, je l'observe involontairement beaucoup. Je ne sais s'il en arrive de même à tout le monde; mais avec qui que ce soit que je me trouve, et quelque intérêt personnel qui me préoccupe,

je me surprends à guetter mon semblable, à l'épier, pour ainsi dire, et quand je m'en vais, je l'ai jugé, bien ou mal, s'entend. J'attends toujours quelque révélation de son caractère, et je ne manque pas de l'obtenir sans y prendre peine. Les sollicitudes, les ruses, les naïvetés de l'amour-propre : voilà ce qu'involontairement, et à mon insu même, je m'applique à saisir... Je me retire souvent avec deux jugements dans l'esprit : l'un superficiel, convenu, pour ainsi dire, qui est pour le discours ; l'autre plus profond, plus vrai, dont j'évite de me rendre compte lorsque la personne m'est chère, mais dont je pourrais me rendre compte, si je voulais, le plus aisément du monde. Tant il y a, vois ma méchanceté, que ce que j'ai le mieux vu de mes amis, ce sont leurs faiblesses. Il est vrai qu'il y a des gens que je n'observe plus, parce que je les connais si bien que je crois vivre dans leur âme ; je les sais par cœur d'avance ; je pense, je sens avec eux ; tout d'eux m'est cher et sacré. »

L'autre fragment nous le montre, au contraire, continuant à Bâle les intimes et religieuses méditations de Louëche ; il est en vers, et fut écrit en 1826, en automne.

Comme une voix du ciel qui soupire et qui pleure,
Le lugubre aquilon auprès de ma demeure
Gémit, et fait gémir les arbustes penchés,
Qu'avant les jours d'hiver son souffle a desséchés ;
Et le son grave et doux de la cloche sacrée
Semble un consolateur dont la voix révérée
D'un cœur désespéré surmontant les transports
A ses accents de deuil mêle de doux accords.
La nuit règne, tout dort ; mon âme recueillie
Se livre à des pensers pleins de mélancolie ;
Mais je ne souffre point, et mon cœur, plus sensible,
Goûte de ces moments la volupté paisible,
S'enivre du bonheur de se trouver enfin
Après s'être cherché si longtemps, mais en vain.

Dans le calme des sens, des passions futiles,
Repoussant loin de lui les pensers inutiles,
Tout seul avec soi-même, il ne cherche que soi,
Et de se reconnaître il se prescrit la loi.
Ah! comment négliger ce moment de silence
Où le ciel avec moi semble d'intelligence,
Et d'un monde frivole effaçant tous les bruits,
Me visite en secret sous le voile des nuits!
Puissé-je retenir, avant qu'elle s'envole,
Cette voix de mon Dieu, cette voix qui console!
Parle donc, voix divine! Ah! parle. Tout mon cœur
Emu, tremblant, soumis, t'écoute avec ardeur.
Parle, j'écouterai, dût ma voix téméraire
Prier, dans sa frayeur, la tienne de se taire;
Parle, dis-moi tes droits, mes crimes, mon devoir!
Parle, tu peux tout dire et je veux tout savoir.
Mais qu'en sons bien plus doux a commencé mon Maître!....

Le morceau n'est pas terminé. Je laisse à chacun le soin de l'achever en pensée et d'en apprécier la beauté religieuse et morale. Je me borne à un détail de fait, qui trouve naturellement sa place ici et qu'il convient, ce semble, de ne pas négliger. Tout le monde reconnaît que les vers de Vinet sont bien loin de valoir sa prose; il n'en est pas moins vrai que le langage des vers lui était en un sens plus familier, plus nécessaire, d'un usage plus intime que celui de la prose. Non-seulement il a commencé par la poésie,ce qui n'a rien que de naturel et d'ordinaire ; mais ceux qui l'ont le mieux connu, sa femme, les membres de sa famille, sont tous d'accord là-dessus, que, dans sa pleine maturité et jusqu'à la fin de sa vie, la poésie fut pour lui un besoin véritable, et un besoin d'autant plus grand qu'il était plus ému. Chacun de ses cantiques répond à une émotion de conscience, et c'est dans des morceaux comme celui que nous venons de citer qu'il faut chercher ce qu'il y a dans

sa pensée de plus à lui, de plus profond. D'où vient que ce qu'on appelle le talent n'y grandisse pas en proportion de l'intimité? Ceci est une question psychologique. Nous la signalons sans essayer de la résoudre.

La poésie nous ramène à la littérature. En retrouvant ses cours, ses cahiers, ses livres, ses élèves, Vinet ne put s'empêcher de songer à la carrière qui s'ouvrait devant lui, et aux obstacles qui de tous côtés venaient embarrasser son chemin. En même temps qu'il sentait ses convictions s'affermir, il éprouvait le besoin d'une activité plus libre, et peut-être dut-il l'éprouver d'autant plus vivement après un long repos donné aux méditations d'une âme repliée sur elle-même.

« J'ai pensé ces jours-ci, écrit-il à sa femme le 6 novembre 1826, que si je me portais mieux, si j'avais moins de leçons et moins d'affaires, je trouverais bien de l'agrément dans les fonctions de ma place. Tout ce que je fais au pædagogium, par exemple, a pour moi un grand attrait, et si je pouvais me livrer à mon aise à ces études favorites, j'y aurais de grandes jouissances. Mais je suis tellement tiraillé de tous les côtés et les circonstances ont jeté sur mon chemin tant d'épines que je ne puis m'occuper de ces études que d'une manière fugitive, et depuis longtemps je n'ai rien fait de sérieux dans ce genre. Quand je jette les yeux sur tous ces cahiers que j'écrivais auprès de toi dans les premiers temps de notre mariage, et qui me faisaient si doucement prolonger mes veilles; quand je remarque au milieu de la grande faiblesse de ces essais la sève qui les anime, le *bon cœur* avec lequel je les ai écrits, j'éprouve un sentiment de tristesse plus profond que tu ne le penses peut-être. J'ai trop embarrassé ma tête et affligé mon cœur de pensées qni n'auraient pas troublé un caractère plus

ferme; les choses extérieures m'ont trop affecté, et pour tout dire j'ai été trop homme de famille, trop de la maison. Ma vie d'homme de lettres devait me mettre au-dessus de bien des choses et m'empêcher même de les voir. Si je retrouvais quelque chose de cette ancienne vie intellectuelle, je réussirais dans ma carrière; car, dans la mesure de ma faible capacité, mes idées se sont pourtant étendues, et j'ai appris à donner pour support à mes idées littéraires ces grands principes, ces vues sérieuses qui ennoblissent toutes les sciences. Je crois qu'il me faudrait vivre beaucoup dans mon cabinet, peu dans le *parloir,* et m'assurer une sorte d'indépendance que j'ai perdue, ne pas apercevoir qui vient, qui s'en va, qui reste. Il n'y a qu'une chose : je ne puis pas délaisser maman; j'aime à l'avoir près de moi, à m'interrompre de temps en temps pour lui dire un mot; mais elle est le centre autour duquel se groupe tout ce qui vient chez nous. »

Ce serait mal comprendre ces plaintes que de se figurer Vinet chargé de soins domestiques et entrant dans des détails de ménage. Mais son temps était gaspillé par des demandes de conseils ou de services, et des visites souvent importunes. Se sentant dispos et en veine de travail, il aurait voulu s'assurer plus de liberté. D'ailleurs, il n'était pas guéri, loin de là. A un soulagement momentané succédèrent de nouvelles atteintes de son mal, aggravées par des applications répétées de sangsues. « Je n'ai pas encore pris le dessus, écrivait-il le 8 octobre; mais, s'il plaît à Dieu, je le prendrai. Je ne sais trop ce que j'ai rapporté de Louëche, sinon un fond de bonne humeur qui n'est point encore épuisé[1]. »

[1] Lettre à M. Leresche.

Au moment où Vinet écrivait ces dernières lignes, sa femme était à Paris, auprès de l'amie dont nous avons parlé et dont la santé ne s'améliorait guère. Enfin l'œuvre de dévouement fut achevée, et il put écrire à M. Leresche : « Tu apprendras avec plaisir, cher ami, que ma bonne femme est enfin de retour, après six mois et deux jours d'absence; ne va pas rire de ces deux jours, et sache-moi gré seulement de te faire grâce des heures, car j'ai tout compté[1]. »

[1] Lettre du 30 décembre 1826.



CHAPITRE VII

Discussions sur la liberté de conscience. — Travaux littéraires. — Mort de Mme Vinet, la mère. — Procès.

(1827 - 1829)

Le Mémoire de Vinet sur la liberté des cultes parut à Paris, librairie Servier, vers la fin de l'année 1826. M. Stapfer avait trouvé sans trop de peine un éditeur assez hardi pour risquer modestement une première édition. Un livre couronné par la Société de la morale chrétienne, loué par M. Guizot, patronné par MM. de Broglie, de Barante, de Kératry, etc., devait pouvoir se vendre à 750 exemplaires. L'impression commencée, on alla jusqu'à mille. Ce n'est pas le tout que d'imprimer un livre, il faut encore le lancer, ce qui n'est pas une petite affaire dans une ville telle que Paris. M. Stapfer se donna toutes les peines du monde; mais ce qu'on appelle la presse de Paris ne sortit guère de son indifférence. En France, le seul public réellement atteint fut celui qui avait le moins besoin de l'être, le public très restreint, mais très choisi, que représentaient les juges du concours : l'élite de la société protestante et un groupe aristocratique de catholiques libéraux. Il en fut autrement dans la Suisse française et particulièrement dans le canton

de Vaud. L'auteur y était connu, son succès flattait l'amour-propre national, et le sujet touchait à des questions brûlantes, tous les jours agitées. La sensation y fut grande. C'était un écrivain qui se révélait, un chrétien et un penseur. L'auteur reçut de ses concitoyens nombre de lettres de félicitations et de remerciement. On s'arrachait le volume, et les articles louangeurs, des articles « accablants de bonté » comme les appelait Vinet, paraissaient dans la plupart des journaux religieux et même dans les journaux politiques.

L'admiration, cependant, n'était point aveugle, ni l'approbation unanime. « Votre ouvrage qu'on lit beaucoup, écrit M. Monnard, opère dans les têtes qui appartiennent à l'ancien régime de la pensée des effets curieux à observer. L'un rend hommage à la vérité de vos principes, mais il nie l'opportunité de leur application; un autre pense que *votre vérité* convient à de certains pays, mais pas au nôtre; un troisième qui n'a encore lu que la partie de votre ouvrage dans laquelle vous posez les fondements de votre doctrine, enchanté de vos idées fortes et lumineuses, se réjouit d'en venir à la partie où vous traiterez des *exceptions*[1].»

M. Monnard se proposait de rendre compte lui-même de l'ouvrage de Vinet dans le *Nouvelliste vaudois,* dont il était le rédacteur; il y tenait non-seulement pour l'auteur, mais pour l'œuvre. Surtout il tenait à ce qu'un journal vaudois fût le premier à proclamer un succès « auquel, disait-il, notre canton aime à s'associer. » Son ardeur dut se modérer. Au-dessus du rédacteur, il y avait un comité, dont quelques membres s'effrayaient, pour la popularité du

[1] Sans date.

journal, des francs articles de M. Monnard dans les questions qui touchaient à la religion. N'avait-il pas, peu de temps auparavant, loué un recueil de sermons très suspects de méthodisme[1]. On lui fit clairement entendre qu'on désirait son silence, et l'examen du Mémoire de Vinet fut confié à un très jeune homme, M. Guillaume de Félice, le futur professeur de Montauban. M. de Félice était fort bien préparé pour traiter la question, ayant songé lui-même à envoyer un mémoire au concours. Ses articles, très bienveillants, furent à la fois d'un ami et d'un adversaire. A côté de plusieurs objections de détail, il en fit une qui ne manquait pas de portée et qui frappa Vinet, quoiqu'elle fût loin d'être nettement formulée. Selon lui, la question était mal posée ; avant de prêcher la liberté des cultes il fallait prêcher la tolérance. Les réformes légales ne sont rien si elles ne reposent pas sur des forces morales. Toute garantie de la liberté des cultes par la loi sera nulle et sans efficacité pratique, aussi longtemps que l'esprit de tolérance n'aura pas pénétré dans les populations; quand les hommes auront appris la tolérance, il y aura à peine besoin de consacrer par une loi la liberté des cultes, elle existera de fait. A cette objection s'en ajoutait une autre, plus grave encore et moins exprimée qu'entrevue. Qu'est-ce que la tolérance elle-même à l'état d'idée et de pure doctrine? La tolérance est une vertu et une vertu chrétienne; son nom véritable est charité. Donc le triomphe de la tolérance suppose celui de la charité, et tout se résout, en dernière analyse, à prêcher l'Evangile. Quand il aura conquis le monde, il établira la tolérance; jusque là, il faut qu'il ac-

[1] De M. Ch. Scholl.

cepte la lutte avec toutes ses conséquences possibles, y compris la persécution.

Un ami de Vinet, M. L. Burnier, répondit. M. de Félice insista, et Vinet crut devoir à la gravité des questions soulevées d'entrer lui-même en lice. Il le fit par un écrit intitulé : *Lettre à un ami*[1], brochure d'une cinquantaine de pages, datée du 27 juillet 1827.

Il y avait deux choses à répondre à M. de Félice. D'abord que l'auteur du Mémoire couronné n'avait point manqué de prêcher l'Evangile, par conséquent la charité, par conséquent la tolérance; qu'il l'avait fait de la manière la plus efficace et la plus éloquente, tellement que la principale beauté du Mémoire était dans l'expression fidèle et constante de ces sentiments de haute charité qui seuls peuvent rendre tolérants.

Il y avait à répondre en second lieu que la liberté des cultes n'est qu'une des applications de la liberté de conscience, et que la conscience est une propriété universelle, propriété que tous, chrétiens et non chrétiens, sont intéressés à défendre; d'où il suit qu'à côté de la question religieuse se pose une question de droit public. En d'autres termes, il s'agit de savoir quel est dans l'organisme des sociétés humaines le rôle de l'état, son but, ses attributions, quels sont ses droits en présence de ceux de la conscience, et qui doit l'emporter dans les cas de conflit[2].

[1] La *Lettre à un ami*, a été réimprimée par les éditeurs de Vinet dans le volume intitulé : *La liberté des cultes*, Paris, 1852. — L'ami en question est M. Burnier.

[2] On lit dans une lettre de Vinet à M. Leresche, du 18 mars 1827, à propos des interprétations dont le Mémoire était l'objet. « Les méthodistes ! Il est bien question des méthodistes ! Le *Mémorial catholique* ne m'a-t-il pas accusé de plaider la cause des impies et des athées ? J'ai plaidé pour tous, et Dieu le sait, avec amour pour tous. »

La première de ces deux réponses avait été faite d'avance par les juges du concours, entre autres par M. Guizot ; la seconde seule était du ressort de Vinet. Il revint sur la question de droit dans la *Lettre à un ami*, et la traita de nouveau avec autant de force que de netteté. Les objections de M. de Félice eurent pour lui cette utilité de le faire réfléchir une fois de plus, et de l'amener à saisir mieux encore qu'il ne l'avait fait auparavant le point précis sur lequel porte la discussion : « La liberté religieuse, dit-il, comme droit, ne peut exister qu'au moyen de limites précises qui la défendent contre la société et la société contre elle. J'ai dû chercher ces limites communes. Où pouvais-je les trouver ? Dans le principe et le droit de propre conservation inhérent à la société. Tout ce qui lui est indispensable pour exister, doit être respecté ; et elle doit respecter à son tour toutes les propriétés dont le sacrifice n'est pas nécessaire à sa conservation[1]. »

Cette discussion avec M. de Félice obligea Vinet à une longue correspondance et lui prit un temps considérable. Il n'abandonnait point toutefois ses études littéraires ; il les dirigeait en vue d'un travail de modeste apparence, qui, mieux que tout autre, devait le faire connaître au dehors et fonder sa réputation littéraire. Ce qui lui manquait le plus dans ses cours du gymnase et du pædagogium était un bon choix de lectures, un recueil de morceaux classiques. Force lui fut de chercher à combler cette lacune ; il vit bientôt qu'il n'y avait qu'un moyen d'y réussir, savoir

[1] *Liberté des cultes*, pag. 350 et 351. — Le Mémoire de Vinet fut plus tard l'objet d'une seconde réfutation, partant d'un tout autre point de vue, par l'un des publicistes les plus éminents de l'Allemagne, M. Stahl. Nous y reviendrons à propos de l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses*.

de composer lui-même un recueil ad hoc. Le 2 novembre 1827, il écrit à M. Monnard : « Je m'occupe d'un travail qui prendra la plupart de mes heures de loisir cet hiver. C'est une chrestomathie française dans le genre de celle de Noël et Laplace, mais sur un plan fort différent. Bien moins de morceaux, mais beaucoup plus étendus et tous classiques, avec des notices sur les genres et sur les auteurs. Je regrette de ne pouvoir aujourd'hui vous communiquer tout le plan. J'espère le faire un peu plus tard. Je désirerais fort que cet ouvrage pût trouver de l'écoulement dans notre canton de Vaud et à Genève. Tel que je le conçois, il serait, si l'exécution en était bonne, beaucoup plus utile que la *carte d'échantillons* de M. Noël. »

Bientôt il lui prend un remords d'avoir parlé avec aussi peu de façons d'un ouvrage estimable : « Vous avez pu trouver que dans une de mes précédentes lettres je vous parlais un peu cavalièrement de l'ouvrage de MM. Noël et Laplace ; ce n'était pourtant pas mon intention de le déprécier. J'ai seulement voulu dire qu'il ne convenait point à mon but, à cause de la brièveté des morceaux dont il se compose ; je rends justice à ce recueil dans la préface du mien, qui paraîtra, je l'espère, dans le courant de l'automne, en deux volumes in-8. Je vous en enverrai un exemplaire. Il paraît qu'il sera adopté par nos établissements d'instruction publique de Bâle. Je me livrerais avec plus de plaisir à des travaux d'un genre différent, mais celui-ci est presque un devoir pour moi [1]. »

Vinet espérait donc que sa Chrestomathie pourrait paraître encore dans le courant de l'année 1828 ; il comptait sans la maladie. Sa santé était l'obstacle éternel, obstacle

[1] Lettre du 20 février 1828.

et aiguillon en même temps, car il semble parfois qu'il travaillât pour se distraire de la douleur et des préoccupations attristantes. Il avait été très souffrant pendant la plus grande partie de l'année 1827, surtout dans le temps de ses discussions avec M. de Félice. Durant un séjour d'été au canton de Vaud, il avait dû se priver de la douceur de voir ses amis, et se réfugier dans la solitude de Veytaux.

En 1828, il fallut une nouvelle cure aux bains de Louëche. Il s'y rendit, accompagné de sa sœur, malade aussi, et de son fils, Auguste, atteint d'une surdité contre laquelle tous les remèdes avaient échoué et qui devait, en s'aggravant, se compliquer d'autres infirmités. Il était à Louëche en août, soignant sa sœur, soignant son fils et essayant de se soigner lui-même. On a peu de détails sur ce séjour, que sa correspondance, ou plutôt ce qu'on en a recueilli, laisserait presque entièrement ignorer sans une lettre à M. le comte de Sellon, dont Vinet suivait avec un vif intérêt les efforts en faveur de l'abolition de la peine de mort [1].

Un deuil amer, toujours présent à son cœur, ne contribua pas à lui embellir les jours passés à Louëche. Peu de semaines avant son départ, il avait perdu sa mère, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. « J'ai perdu ma mère, le 17 juin dernier, écrit-il à M. Forel. C'est la chair et le sang qui disent : *J'ai perdu;* l'esprit devrait parler autrement. On n'a pas perdu ce qu'on a déposé entre des mains sûres et bienveillantes. Ma mère a été recueillie dans le repos du Dieu qu'elle aimait, et qui, ayant jugé

[1] Il s'y associa même activement, soit en rendant compte des publications de M. le comte de Sellon, soit en lui communiquant le résultat de ses propres réflexions.

qu'elle avait été assez purifiée au feu de soixante ans d'épreuves, a mis un terme aux fatigues de ce douloureux pèlerinage. Mais notre pauvre cœur se laisse absorber par un seul et amer sentiment, celui de nos privations momentanées, et quand les yeux de la chair ne rencontrent plus auprès d'eux l'être chéri dont la vue était un besoin et un bonheur, l'œil de la foi a peine à s'élever vers ces demeures bienheureuses où nous retrouverons en Jésus tout ce que nous avions perdu. Aussi loin que peuvent remonter mes souvenirs, nous retrouvons les soins et la tendresse désintéressée de notre mère bien-aimée, son dévouement tranquille et modeste, son abnégation continuelle, tant de vertus que le monde n'a point vues, mais qui ont fait le bonheur de son mari et de ses enfants. Aussi dans cette affluence de souvenirs que leur douceur même rend douloureux, aucune consolation ne nous aurait suffi, excepté celle qu'il a plû à Dieu même de nous administrer. Pendant les sept semaines de cruelles douleurs qui ont précédé la mort de notre mère, il nous a rendus témoins des merveilles de sa grâce, il nous a fait voir le calme croissant avec les souffrances, la résignation toujours plus entière, et les sentiments dont un cœur humain est capable résumés et comme absorbés dans l'amour. Il a daigné permettre que notre mère conservât jusqu'à la fin toutes ses facultés pour recueillir et goûter toutes les grâces de l'esprit divin. Jusqu'à son dernier soupir elle a pu entendre la parole de Jésus, se réjouir du pardon qui est en lui, se joindre à nos prières, nous faire jouir du tableau de sa foi et de son espérance, et nous donner des témoignages de sa tendresse maternelle. Pardonnez, mon cher Monsieur, je ne voulais écrire que quelques mots et je me laisse entraîner à ce doux souvenir. Que Dieu vous garde précieusement, vous et les

vôtres, et quand il jugera à propos de vous éprouver, qu'il vous console puissamment en son Fils. »

En rentrant à Bâle, après le séjour de Louëche, le vide lui parut plus grand encore.

« Il vaut mieux, écrit-il à M. Leresche, te laisser deviner que te décrire tout ce que la mort de notre bien-aimée mère a apporté de changements dans notre manière de penser et d'être. Ce n'est pas qu'au milieu de beaucoup d'occupations on n'oublie fréquemment son deuil; la douleur s'assoupit, l'âme se distrait; elle est comme si rien n'avait passé sur elle; mais dans le recueillement de la solitude et du loisir les images effacées se ravivent, on se trouve au lendemain du jour douloureux; on a devant soi les yeux de cette mère dévouée, si humble, si patiente, qui, pendant une vie entière, a fait son lot de supporter et de céder, qui, à l'exemple de son Sauveur, est venue dans le monde pour servir et non pour être servie, qui n'a jamais rien prétendu, rien exigé, que la plus petite marque d'attention pénétrait de reconnaissance, âme si compatissante, si facile à attendrir, si prête à faire des sacrifices au malheur et au besoin, cœur si simple qu'elle a cru sans effort, espéré sans jamais douter, enfin qui a été « douce envers la mort comme elle l'était envers tout » le monde, » et dont les derniers moments ont été le plus précieux souvenir qu'elle nous ait légué. Mais un souvenir amer, c'est de ne l'avoir pas rendue heureuse comme nous l'aurions dû; la douleur de sa perte sortirait, s'il est possible, de mon cœur, que ce souvenir l'oppresserait sans cesse. Voilà les deux auteurs de nos jours dans le repos éternel. Ma faiblesse s'appuyait sur eux; j'étais né, ce semble, pour être fils et fils obéissant toute ma vie; avec eux cette vie si redoutable à mon inexpérience ne m'effrayait

pas; j'avais toujours leurs conseils pour m'éclairer, leur approbation pour me tranquilliser : me voilà dans une position bien différente. Je ne puis plus remonter plus haut que moi; je suis dans ma famille la première et la dernière instance. Hélas! ce rôle ne me convient pas. Je te fais confident de toute ma faiblesse, je ne l'avouerais pas à d'autres sans rougir [1]. »

Dans la même lettre Vinet annonçait à son ami une diminution sensible de ses occupations officielles. Il avait pu se décharger de quelques-unes de ses leçons, les plus élémentaires, et il espérait, si du moins la maladie lui laissait quelque relâche, avoir plus de temps pour étudier et conduire à bien les travaux qu'il avait entrepris; mais il jouissait à peine depuis quelques mois de cet allégement, qu'il fut entraîné dans une polémique qui devait pour un temps absorber tous ses loisirs.

Vinet continuait à suivre d'un œil inquiet et attentif ce qui se passait dans le canton de Vaud, et à collaborer activement au journal rédigé par M. Monnard, le *Nouvelliste vaudois*. Les articles qu'il y insérait roulaient sur des sujets variés; mais la liberté de conscience était toujours la première de ses préoccupations. La fameuse loi du 20 mai 1824 tombait en désuétude. Quelques-uns des magistrats qui avaient le plus contribué à la faire adopter en reconnaissaient ouvertement l'impuissance; les tribunaux répugnaient à l'appliquer, et la population, lassée d'excitations stériles, s'était calmée peu à peu. Dans les principales villes du canton, à Lausanne entre autres, sous l'œil de l'autorité, les réunions religieuses avaient lieu publiquement; dans les campagnes on y mettait plus de prudence;

[1] Du 29 septembre 1828.

mais il était bien rare qu'un *conventicule* devînt une occasion de troubles. Cependant la loi subsistait à l'état de menace, et, chose plus grave, elle pouvait d'un jour à l'autre devenir une arme politique entre les mains des partis. Le danger était d'autant plus grand que des questions politiques brûlantes s'agitaient alors. Il ne s'agissait de rien moins que d'une révision totale de la constitution. Celle de 1815 avait été en quelque sorte imposée; on s'y était résigné plutôt qu'on ne l'avait acceptée. Elle était fortement entachée de l'esprit de réaction antidémocratique qui avait prévalu partout en Europe à l'époque de la restauration. Rien de plus ingénieux, rien de plus compliqué que le système imaginé pour la nomination du Grand Conseil, la première autorité du pays. Sur les 180 membres dont il se composait, 63 seulement étaient nommés directement par les électeurs; 63 autres étaient choisis par le Grand Conseil lui-même, sur une liste de plus de 200 candidats établie par voie d'élection; 54 enfin étaient à la nomination d'une commission, dite Commission électorale, laquelle réunissait dans son sein les principales autorités de l'état. Les conditions de capacité électorale et d'éligibilité n'avaient pas été moins soigneusement calculées; le cens était élevé; la durée des fonctions considérable, douze ans pour le Conseil d'état, autant pour le Tribunal d'appel, autant pour la moindre municipalité. Cette machine compliquée, d'aristocratique apparence, était l'œuvre des magistrats patriotes qui avaient le plus énergiquement travaillé à maintenir et à sauvegarder l'indépendance du canton; ils l'avaient élaborée, par prudence, dans un moment où il eût été insensé de ne pas céder dans une certaine mesure aux exigences de la réaction européenne; mais elle n'avait pas tardé à diviser le pays en

deux grands partis, dont l'un, ayant son point d'appui dans la campagne et se sentant en majorité, trouvait excellente une constitution qui devenait entre ses mains un instrument de pouvoir, tandis que l'autre, dit parti libéral, se fatiguait à demander des réformes et des progrès.

Au moment où nous a conduits la suite de ce récit, en 1829, le parti de l'opposition, favorisé par les fautes de ses adversaires, faisait de rapides progrès. Il avait pour organe principal le *Nouvelliste vaudois;* celui du gouvernement était représenté dans la presse par la *Gazette de Lausanne*. Le premier comptait un fort noyau d'hommes vraiment libéraux, à la tête desquels se trouvait le professeur Monnard; d'autres s'y ralliaient dans des vues moins désintéressées, et les habiles du parti, songeant plus au succès qu'aux principes, ménageaient soigneusement, en vue d'une coalition, les mécontents de toutes les catégories. De là les tiraillements qui eurent lieu plus d'une fois entre le principal rédacteur du *Nouvelliste vaudois* et le comité qui dirigeait la marche générale du journal. Le parti gouvernemental avait à sa tête un homme éminent, un de ceux dont le nom est demeuré le plus populaire dans le canton de Vaud, le landamman Muret, l'un des vétérans de l'indépendance vaudoise. Patriote éprouvé, diplomate d'une incomparable habileté, homme d'esprit, s'il en fut jamais, Muret avait représenté le canton de Vaud, de 1803 à 1815, dans les circonstances les plus difficiles, tant à la diète fédérale qu'auprès des puissances étrangères; il avait été mêlé à toutes les négociations délicates de cette époque orageuse. Peut-être l'expérience lui avait-elle moins appris à se confier dans la liberté qu'à se défier des intrigues des partis et des ambitions de l'étranger. Aussi ne voyait-il de salut pour le canton de Vaud, cet adolescent dont l'enfance avait couru

tant de hasards, que dans la fermeté du gouvernement et l'union du peuple rallié tout entier autour de ses institutions. Ce principe fit d'un excellent citoyen un magistrat intolérant. La loi du 20 mai 1824 est en partie son œuvre. Il avait trop d'intelligence, trop d'élévation naturelle pour partager les préventions et les haines populaires; mais il voyait dans l'esprit de secte un danger politique. Saper l'église nationale, c'était affaiblir l'unité nationale. Un peuple divisé ne saurait être un peuple fort, et les dissensions religieuses ne pouvaient, selon lui, que préparer la ruine de l'état. Nul doute qu'il n'y eût dans le parti gouvernemental un grand nombre d'hommes dont la politique peu libérale tenait, comme celle du landamman Muret, à un principe élevé; mais autour d'eux s'agitaient en foule les petits intérêts et les passions de bas étage.

La lutte venant à s'envenimer, on ne pouvait manquer de saisir la première occasion d'attirer les chefs du parti libéral sur un terrain dangereux, celui de la liberté religieuse, et d'exploiter contre eux l'intolérance populaire. L'occasion ne tarda pas. En janvier 1829, un évangéliste dissident parcourait le canton de Vaud; il s'arrêta à Payerne et y présida une réunion, qui fut dissoute par un attroupement populaire. L'évangéliste fut arrêté, puis mis en liberté sous caution; mais au moment où il quittait la ville, la populace s'attroupa de nouveau et le couvrit de huées et de boue. La presse s'émut de cet événement. Le landamman Muret intervint dans la discussion, qui roula bientôt non-seulement sur l'incident de Payerne, mais sur la dissidence en général et sur la liberté religieuse. « Ils se disent chrétiens, s'écriait-il dans un article de la *Gazette*[1], ne le

[1] Numéro du 27 février.

sommes-nous pas? Pourquoi donc cet esprit inquiet, qui porte au changement? Valait-il la peine d'une église nouvelle pour y publier les mêmes vérités? Voyez nos temples, voyez ces monuments augustes de notre piété... Ils ont vu passer les siècles et s'éteindre les races; ils ont vu les générations adorer le Christ avant vous.

» Avant vous, nos pères ont reçu la sainte eau du baptême; avant vous, ils vécurent honnêtes, ils moururent chrétiens. Qu'on se garde des révolutions religieuses! Souvent elles préparent la conquête des peuples que deux croyances avaient divisés.

» Qu'on se garde des convulsions civiles! Un peuple heurté et pris au rebours s'indigne et s'inquiète aisément. Il commence par la boue, il finit quelquefois par du sang. »

Le *Nouvelliste* releva vivement ces dernières paroles, qui ressemblaient à une menace. La *Gazette* riposta par un article de son rédacteur, M. Miéville. Les violences populaires lui paraissaient répréhensibles, sans doute; mais ceux qui les avaient provoquées ne l'étaient guère moins à ses yeux. « Voyez, disait-il, ces quatre à cinq individus qui, sans *vocation,* sans *titre légitime*, se constituent en pouvoir ecclésiastique au cœur de ce canton, érigent un sacerdoce, créent des églises nouvelles, délèguent des pouvoirs, nomment des missionnaires et des prédicateurs, les chargent d'aller annoncer l'Evangile, les arment contre une église qu'ils disent adversaire[1] et osent publiquement appeler le schisme et la désunion! »

C'était porter la discussion sur le terrain favori de Vinet.

[1] L'évangéliste arrêté à Payerne, nommé Lenoir, était porteur d'une lettre d'introduction auprès des églises dissidentes. On y lisait entre autres : « Priez que celui qui conduit toutes choses lui donne de n'être épouvanté en rien par les *adversaires*. »

Il répondit aussitôt par une lettre destinée au *Nouvelliste*, mais dont le comité du journal refusa l'insertion. Vinet chargea M. Monnard de la publier sous forme de brochure. Elle parut, sans nom d'auteur, sous le titre d'*Observations sur l'article sur les sectaires inséré dans la Gazette de Lausanne du 13 mars 1829* [1]. Elle fit aussitôt grand bruit, et l'édition tout entière, mille exemplaires, fut écoulée en quelques jours. Jamais Vinet n'avait été plus hardi, jamais plus éloquent. Il poussait l'audace jusqu'à appeler impie cette unité si chère à son adversaire.

« La société doit veiller à l'unité du culte, » avait dit la *Gazette*. « C'est lui imposer une rude tâche, répond Vinet. L'histoire en fait foi, l'étude de nous-mêmes suffirait à nous l'apprendre, le bon sens le déclare. Quoi! toutes ces imaginations, toutes ces âmes, tous ces êtres moraux et volontaires, vous voulez que la société les amène à la même religion; vous voulez qu'à moins d'adopter votre culte, ils restent sans culte! Quelles forces nouvelles a donc reçues la société? Voilà quinze siècles que les princes les plus puissants et les plus habiles échouent dans cette entreprise; et vous avez le courage de la conseiller! Vous qui reprochez à quelques zélateurs d'*attiser les discordes* et de *préparer les révolutions,* mesurez, si vous le pouvez, les maux qu'a versés sur le monde ce système fatal d'unité que vous venez défendre; et, après cela, vantez-nous encore cette unité impie!

» *Impie* est le mot; car si c'est une impiété de nier Dieu, n'en est-ce pas une aussi grande de nier la conscience, qui est sa voix, son organe, son représentant dans nos âmes? Nier la conscience, n'est-ce pas le nier lui-même? Car s'il

[1] Cette brochure a été réimprimée par les éditeurs de Vinet dans le volume déjà cité, *Liberté des cultes.*

n'y a pas de conscience, il n'y a pas de distinction entre le bien et le mal; et s'il n'y en a point, qu'est-ce que Dieu? Or, vous niez la conscience lorsque vous faites des lois qui supposent qu'elle n'existe pas, ou qui exigent qu'elle ne parle pas...[1] »

Une fois en verve, Vinet ne s'arrête pas. L'article de la *Gazette* demandait comment il faut appeler le citoyen qui brave la loi. « Veuillez chercher le mot, » disait-il. — « Eh! il n'y a pas tant à chercher, répond Vinet. Le mot, c'est *séditieux*, *factieux, rebelle*, sauf à établir la synonymie. Oui, *rebelle* pour celui qui a fait la loi, rebelle aux yeux de la loi. Mais prenez garde, les lois elles-mêmes sont quelquefois rebelles; rebelles à la loi éternelle du juste, à la loi suprême de Dieu. Placé entre ces deux lois, tel citoyen peut se souvenir qu'il est homme, qu'il est croyant. Et alors, dans la nécessité de choisir entre ses semblables et son maître, entre les hommes et Dieu, il se décide pour celui par qui les rois règnent, par qui les législateurs font des lois, par qui les magistrats exercent la justice. Inscrit ici-bas sur les listes de proscription, il s'attend que son nom sera gravé là-haut dans le livre de vie. Il veut bien être citoyen rebelle dans la société des hommes, pour être citoyen loyal et fidèle dans la société des élus. Qu'est-il réellement? Le grand jour révélera tout; mais la conscience du genre humain a quelquefois devancé l'arrêt du grand jour. Et ce père qui, dans des troubles civils, fut accusé de n'avoir pas révélé l'asile de son fils proscrit, put, aux applaudissements du genre humain, répondre à ceux qui lui alléguaient la loi : « J'ai obéi à une loi supérieure » à toutes les vôtres, à la loi de la nature! »

[1] *Liberté des cultes*, pag. 361 et 362.

» Certes, ce n'est pas nous qui contesterons aux lois le droit d'être respectées. Mais une distinction naturelle se présente. Une loi injuste doit être respectée par moi, quoique injuste, lorsqu'elle ne blesse que mon intérêt; et mes concitoyens, également lésés, lui doivent le même respect. Mais une loi immorale, une loi irréligieuse, une loi qui m'oblige de faire ce que ma conscience et la loi de Dieu condamnent, si l'on ne peut la faire révoquer, il faut la braver. Ce principe, loin d'être subversif, est le principe de vie des sociétés. C'est la lutte du bien contre le mal. Supprimez cette lutte; qu'est-ce qui retiendra l'humanité sur cette pente du vice et de la misère où tant de causes réunies la poussent à l'envi? C'est de révolte en révolte, si l'on veut employer ce mot, que les sociétés se perfectionnent, que la civilisation s'établit, que la justice règne, que la vérité fleurit[1]. »

Vinet terminait en reprenant les paroles de son adversaire : « Voyez ces quatre à cinq individus..... » — « Voyez, s'écriait-il, ces douze pêcheurs, qui, sans vocation (humaine), sans titre légitime (aux yeux de la chair), se constituent en pouvoir ecclésiastique, érigent un sacerdoce, nomment des missionnaires et des prédicateurs... Ces douze pêcheurs étaient les apôtres.

» Voyez ces quelques hommes qui, au XVIe siècle, sans vocation, sans titre, se constituent en pouvoir ecclésiastique, érigent un sacerdoce... C'étaient nos glorieux réformateurs.

» Voyez dans tous les temps ces illustres champions de la lumière, qui, envoyés par eux-mêmes, sans aucun titre que celui qu'ils s'attribuaient, sont venus ériger parmi les hommes le sacerdoce de la vérité. Comment les ont appelés

[1] Ouvrage cité pag. 363 et 364.

leurs contemporains? Comme Rome païenne avait appelé les apôtres, comme Rome papiste appela les réformateurs, comme vous-même appelez ces importuns sectaires. Ce que vous dites d'eux, on le disait de Paul et de Céphas, on le dit plus tard de Calvin et de Luther, on le dit de Ramus et de Descartes. Esprits turbulents, ambitieux, schismatiques, tels sont les noms qu'ils se sont légués, tels sont les titres que vous donnez à quelques-uns de vos concitoyens. Convenez que la ressemblance à cet égard est parfaite; convenez que Paul, Céphas, Luther et les autres ne paraissaient pas moins excentriques que vos sectaires; convenez que leurs contemporains n'étaient pas moins sûrs de leur fait, en les blâmant, que vous en blâmant ces *sectaires*. En tout temps aussi, sous ce même titre de champions de la vérité, des insensés ou des imposteurs se sont élevés, ont produit la même impression que les nobles héros dont ils parodiaient le zèle, ont encouru le même décri. Même sort les a confondus, pour quelques jours, avec ces nobles témoins de la lumière. Mais enfin le temps a prononcé. Laissez prononcer le temps[1]. »

Il y avait dans cet écrit plus de conviction et de généreux entraînement que de prudence politique, j'entends de cette prudence qui ménage les hommes et tourne les obstacles. Le landamman Muret était trop un homme de gouvernement pour laisser passer une théorie aussi hardiment individualiste; il était à craindre d'ailleurs, sous la forme où elle se présentait, que le peuple vaudois, qui n'a jamais brillé par un excès de spontanéité, ne fût, en grande majorité, de l'avis de son landamman. La *Gazette* profita immédiatement de ces avantages. Elle isola dix phrases de

[1] Ouvrage cité, pag. 366 et 367.

Vinet, les plus hardies, sans oublier, cela va sans dire, la fameuse phrase sur les sociétés qui se perfectionnent de révolte en révolte, les présenta comme le résumé fidèle de la brochure, et les accompagna de quelques observations, qui se terminaient par une menace : « C'est aux dépositaires des intérêts publics à examiner s'ils doivent tolérer ou réprimer une telle doctrine, la consacrer par leur silence ou l'étouffer avant qu'elle ait débordé nos institutions et nos mœurs[1]. »

La réponse ne se fit pas attendre, elle était datée de Bâle, 1er avril 1829, et signée[2]. Vinet faisait sentir tout ce qu'avait d'arbitraire la tactique de la *Gazette;* il rétablissait le sens des phrases incriminées et profitait de plus d'une occasion pour reprendre l'offensive avec plus de vigueur que jamais. La *Gazette* avait eu l'imprudence de ranger parmi les hérésies de Vinet cette assertion que tout citoyen doit braver une loi qui l'oblige à faire ce que condamnent sa conscience et la loi de Dieu. « Condamner ma thèse, répond Vinet, c'est admettre la thèse contraire. Condamner cette proposition : *Qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes,* c'est admettre celle-ci : *Qu'il vaut mieux obéir aux hommes qu'à Dieu.* C'est dire que toute la morale consiste à obéir au gouvernement. C'est dire que chaque gouvernement, à son entrée dans le pouvoir, vote une morale de sa façon, comme on vote la liste civile au commencement d'un règne. C'est dire : Il n'y a point de morale, point de devoirs; et puisqu'il faut obéir

[1] Numéro du 27 mars.

[2] *Nouvelles observations sur un nouvel article de la Gazette de Lausanne, du 27 mars 1829, sur les sectaires,* par A. Vinet, Lausanne 1829. Cette brochure a été réimprimée dans le même volume que la précédente.

aux hommes plutôt qu'à Dieu, il n'y a point de Dieu. C'est, en voulant défendre la religion de l'état, fouler aux pieds toute religion. Vous insinuez, Monsieur, à la fin de votre article, que les *dépositaires des intérêts publics* ne doivent point *tolérer mes doctrines*. Prenez plutôt garde à vous. Car si notre gouvernement ne voyait pas, ainsi que moi, une inadvertance dans cette profession indirecte de matérialisme, je ne doute pas qu'il ne déférât à la vindicte des lois le défenseur d'aussi funestes principes. Pour moi, dans le cas même où vous auriez prononcé avec réflexion ce dogme détestable, je ne provoquerais point contre vous la rigueur des lois. D'un côté, j'accorde aux opinions une latitude très étendue; de l'autre, j'ai la confiance que ceux de nos concitoyens qui n'auront pas souri à votre inadvertance, auront eu horreur du sens que présentent vos paroles[1]. »

Il ne s'élevait pas avec moins d'énergie contre l'idée que la souveraineté de la conscience ouvrait la porte à toutes les fantaisies du sens individuel; il demandait seulement qu'on lui donnât des hommes qui eussent de la conscience, et il promettait d'en faire un peuple où il y aurait de l'unité et de la subordination; puis, s'attaquant directement à la théorie de son adversaire, il exposait en quelques pages lumineuses les principes généraux sur lesquels reposent les sociétés humaines et l'ordre public, par quoi il n'entendait point une tranquillité extérieure, obtenue par le sacrifice des droits d'une minorité aux passions de la majorité, mais une paix véritable, fondée sur le respect de droits mutuels.

Cependant les menaces de la *Gazette* avaient déjà produit leur effet. Le Conseil d'état avait chargé les juges de paix

[1] Ouvrage cité, pag. 370.

du canton d'informer pour découvrir l'auteur, l'éditeur et l'imprimeur de la première brochure de Vinet. Le juge de paix de Lausanne n'avait pas eu de peine à apprendre que M. Monnard avait prêté son concours à l'impression de l'opuscule incriminé. Tout le monde en était informé à Lausanne, et c'était justement à lui qu'en voulait le gouvernement, dans l'espoir de le déconsidérer aux yeux du public, de l'atteindre dans sa popularité et de se débarrasser ainsi d'un adversaire dangereux. Mais, avant de s'engager, le gouvernement fit faire une enquête à Bâle, par l'intermédiaire du Petit Conseil de cette ville. Vinet eut un moment d'anxiété cruelle. « Vous croyez donc qu'ils dorment? écrivait-il à son ami, le 11 avril. Ah! j'en ai des nouvelles plus sûres. Ils préparent des rets pour vous envelopper. S'ils sont restés quelque temps immobiles, c'est qu'ils attendaient le résultat d'une enquête qu'ils font faire ici. Je dois être entendu lundi sur des questions dressées à Lausanne. Toutes sont dirigées sur vous, à l'exception d'une seule [1]... Oh! à présent ne me dites pas de ne pas me tourmenter; j'ai supporté passablement bien la perspective de tout ce qui pouvait m'attendre, mais ceci m'accable. Je ne crois pas avoir jamais éprouvé une angoisse pareille à celle qui me serre le cœur dans ce cruel moment. Vous voyez bien que ma déclaration d'auteur et d'éditeur ne servira de rien; ils ont moyen de vous tenir autrement, et leur but de vous donner un bon coup de massue avant la session [2], sera atteint... Ce que j'éprouve dans ce moment ne peut s'exprimer. A peine me sens-je capable de me traî-

[1] Le Petit Conseil de Bâle, qui, dans toute cette affaire, se montra plein d'égards pour Vinet, lui avait transmis d'avance la liste des questions qu'il était chargé de lui poser.

[2] Session du Grand Conseil, dont M. Monnard était membre.

ner vers le Fort des forts, qui m'a tant de fois secouru; je ne sens encore que la main qui m'écrase. Et pourtant, puisque leur conduite est un tissu d'injustice et de mauvaise foi, ne se trompent-ils pas? Cette idée si lâche d'essayer de bâillonner un homme qu'ils redoutent, cette idée les déshonore ; elle doit soulever contre eux l'opinion de tous ceux qui ont gardé quelque pudeur. Ils ne peuvent triompher longtemps. — Dès ce moment, je fais bon marché de moi-même; tout ce qu'il y a de plus dur ne m'effraie pas; j'ai déjà regardé mon bonheur présent, tant de faveurs de la Providence, comme un prêt qu'il faut se hâter de rendre; mais vous! vous! enveloppé dans ce tourbillon qui ne devait emporter que moi! vous atteint à cause de moi dans ce qui vous est le plus cher, le pouvoir de faire du bien à votre pays! O Dieu! pardonne-moi, et ne m'épargne qu'un seul chagrin, celui de faire tant de mal à un généreux ami! »

M. Monnard était beaucoup plus calme. « Au nom de Dieu, répondait-il à Vinet, au nom de votre famille, calmez-vous et soyez tranquille sur mon compte... Hélas! il s'en faut bien que j'aie la ferveur de piété que je voudrais avoir; mais ce culte de la vérité, auquel je me suis consacré, est, je le sens, un hommage agréable à Celui qui veut être adoré en esprit et *en vérité.* Il y a longtemps que je n'ai éprouvé une joie intérieure aussi pure et aussi vive que dans toute cette affaire. Je n'ai pas fait une concession aux considérations d'intérêt personnel; je me suis renfermé dans les limites de l'obéissance aux lois; je n'ai consenti ni à pallier ni à taire la vérité. Que faut-il de plus pour être calme? — Je vous en conjure, ne vous affligez pas. Quelque parti que la violence et l'injustice prennent à mon égard, je n'en serai pas troublé, j'espère n'en pas ressentir d'autre émotion

qu'une profonde pitié pour ma patrie et pour les esclaves de passions aussi misérablement mesquines[1]. »

Avant d'écrire cette lettre, M. Monnard avait inséré dans le *Nouvelliste* un article de fond, signé, dans lequel il examinait les deux brochures de Vinet avec calme et sincérité, en critique en même temps qu'en ami, et faisait une sorte de profession de foi, qui établissait également ses convictions chrétiennes et son peu de goût pour les exagérations et le formalisme de la dissidence. Il y gagna des insultes de la part de quelques sectaires outrés, et les remerciements les plus sincères de Vinet, qui sentit le calme renaître dans son cœur.

Vinet s'était reconnu l'auteur et l'éditeur de la brochure. Le Conseil d'état, croyant néanmoins pouvoir atteindre M. Monnard, prit un arrêté qui le suspendait de ses fonctions; en même temps, il ordonnait au procureur général de le poursuivre devant les tribunaux.

Le 25 avril, M. Monnard écrivait à son ami : « Me voici suspendu depuis onze heures et demie, que j'ai reçu l'arrêté que vous lirez dans le *Nouvelliste* de mardi, et auquel je ne veux pas aujourd'hui enlever sa fleur. J'ai donné ma dernière leçon en *Belles-Lettres* à dix heures, ce matin. En arrivant j'ai trouvé ma chaire couverte de fleurs; j'ai dit quelques mots, qui ont pu se faire jour à travers l'émotion que ces jeunes gens m'ont fait éprouver. Ils y ont répondu par des applaudissements. J'ai donné ma leçon, puis recueilli mes fleurs; j'ai dit deux mots d'adieu en descendant, peut-être pour la dernière fois, de cette chaire de laquelle je ne croyais pas qu'on m'arracherait. Les jeunes gens m'ont laissé sortir, immobiles, silencieux, recueillis; mais

[1] Lettre du 15 avril 1829.

à peine ai-je touché le seuil de la porte que les applaudissements ont de nouveau éclaté et m'ont accompagné jusqu'au bas de l'escalier... Le Conseil d'état ne m'a pas troublé une seconde; mais ces amis si jeunes, si délicats dans leur affection, m'ont bouleversé.

» Ne croyez pas que ma fermeté s'ébranle; ce que j'éprouve est une volupté de l'âme, ce sont des délices chrétiennes et *humaines* dans le sens le plus pur du mot. Je laisse à mes ennemis le *plaisir des dieux,* ils ne peuvent pas même me donner une idée du ressentiment. Tout à vous, de cœur et pour la vie. »

Vinet, en apprenant cette nouvelle, eut un premier mouvement de vive colère, qu'il n'essaya pas de cacher; il lui fallut quelque temps pour revenir au calme de la confiance et de la résignation. Le 30 avril, il s'adressa au gouvernement de Bâle, le priant de s'entremettre auprès du gouvernement du canton de Vaud, pour obtenir d'être mis en jugement comme auteur et seul éditeur de la brochure. Le gouvernement de Bâle l'ayant renvoyé à s'adresser directement à celui du canton de Vaud, il se rendit en toute hâte à Lausanne, où il arriva le 8 mai, le jour où devait être décidée la question préalable de la mise en accusation. La mise en accusation était demandée sur deux chefs, l'un de fond, l'autre de forme. Le délit de fond n'était ni plus ni moins qu'une provocation à la révolte; il fut écarté par le tribunal, qui jugea que si les passages cités par la partie publique renfermaient une doctrine hardie et qui pouvait paraître dangereuse, ils ne renfermaient cependant pas une provocation directe faite à quelqu'un de commettre un crime ou un délit. L'affaire fut portée devant le tribunal d'appel, qui ratifia le jugement du tribunal de première instance, non toutefois sans qualifier plus sévèrement les

passages incriminés, lesquels, disait le jugement, « renfermaient l'énonciation irréfléchie d'une théorie dangereuse sur la faculté de l'homme de résister à la loi d'après le *dictamen* de sa conscience. » Quant au délit de forme, il était insignifiant, mais réel. Une disposition de la loi sur la presse exigeait que tout auteur domicilié à l'étranger soumît préalablement à la censure les écrits qu'il voulait publier dans le canton de Vaud. Vinet avait perdu de vue cette disposition de la loi. Il passa condamnation sur ce point, et l'affaire suivit son cours régulier. Un arrêt du tribunal libéra M. Monnard et condamna Vinet à quatre-vingts francs d'amende.

Pendant que le procès suivait son cours devant les tribunaux, l'affaire était portée devant le Grand Conseil. Le Conseil d'état, dans son rapport annuel de gestion, mentionnait la suspension de M. Monnard. La commission chargée de l'examen de ce rapport invita le Grand Conseil à demander sur ce point un rapport détaillé au Conseil d'état. Celui-ci déféra à ce vœu, et présenta, le 30 mai, un rapport, qui vint à l'ordre du jour le 4 juin suivant. M. Monnard le réfuta victorieusement en tout ce qui le concernait; mais la majorité du Grand Conseil était acquise au Conseil d'état, dont les explications furent trouvées satisfaisantes.

Vinet fut assez mal traité dans ce débat. Personne ne parut sentir ce qu'il y avait de généreux et de noblement libéral dans sa conduite et ses convictions. Plusieurs orateurs, adversaires du gouvernement, se firent un bouclier des critiques qu'ils dirigèrent contre Vinet. Les plus hardis eux-mêmes blâmaient la vivacité imprudente de son langage. Quant au rapport du Conseil d'état, il ne voyait rien moins dans la brochure de Vinet qu'un outrage à la religion, une insulte aux autorités supérieures du canton

et une provocation directe au crime ou au délit. A peine rentré à Bâle, Vinet entreprit une réfutation complète des doctrines de ce rapport, qui se complaisait dans une longue introduction théorique. Elle parut sous le titre d'*Essai sur la conscience et sur la liberté religieuse*. Ce travail, divisé en trois parties, comprenait un extrait du rapport du Conseil d'état, la défense qu'avait préparée Vinet pour le cas où son affaire aurait été plaidée au fond, enfin une discussion de doctrines, ou un examen approfondi et comparatif des théories en présence en matière de liberté religieuse. Cet écrit, assez long, suppose, pour être bien compris, une connaissance détaillée des diverses circonstances du procès. La marche en est parfois embarrassée, lente, pénible. Vinet sentit fort bien ce défaut, et s'accorda le plaisir de profiter du voile de l'anonyme pour critiquer son propre ouvrage, dans une brochure qui parut peu de temps après [1]. Néanmoins, l'*Essai sur la conscience* renferme nombre de pages qui n'ont rien perdu de leur intérêt. La dernière partie, entre autres, mérite d'être lue par quiconque voudra se faire une idée complète du développement des idées de Vinet. Je me borne à signaler comme particulièrement importantes les pages où il se demande ce que c'est que cette conscience, dont le nom était si souvent revenu dans le débat [2]. Il la définit un fait inexplicable, un fait primitif de notre nature, la *nécessité de mettre nos actions en harmonie avec notre persuasion*. C'est là, selon lui, l'idée simple

[1] *Observations sur l'Essai sur la conscience et sur la liberté religieuse de M. A. Vinet, Genève, 1829.* Cette brochure de douze pages, y compris une assez longue note de M. Rochat, ne fait guère qu'ajouter à la première quelques coups de pinceau énergiques. — On la trouve, ainsi que l'*Essai sur la conscience et la liberté religieuse,* dans le volume déjà cité, *la Liberté des cultes.*

[2] Ouvrage cité, pag. 434 et sq.

et élémentaire de la conscience. Ainsi comprise, elle doit être envisagée comme la première des lois ou plutôt comme la seule loi véritable. « De même que tout ce qu'on ne fait pas dans la persuasion est un péché, de même tout ce que nous dicte notre persuasion est le *devoir,* dans un sens absolu et souverain, selon cette règle de saint Paul : « Que » chacun agisse selon qu'il est pleinement persuadé en » son esprit. » — Tous les raisonnements du monde ne sauraient renverser cette vérité, car cette vérité est une partie de nous-mêmes. » Nous pouvons tout sacrifier à la société, mais nous ne pouvons pas lui faire le sacrifice de notre conscience, parce que nous sommes par rapport à elle dans une autre position que par rapport aux biens de la terre. « Ces biens, dit l'auteur, nous appartiennent, mais nous appartenons à notre conscience; c'est à nous de disposer de nos biens, c'est à la conscience à disposer de nous. »

Le nouvel opuscule de Vinet arrivait à propos. Le Conseil d'état avait pris soin de lui donner un intérêt d'actualité par une dernière mesure de rigueur. La suspension de M. Monnard n'avait été d'abord que provisoire. Il s'agissait de prendre une décision définitive. Absous par les tribunaux, M. Monnard aurait dû, semble-t-il, être purement et simplement réintégré dans ses fonctions. Une très petite minorité du Conseil d'état, composé alors de treize membres, osa partager cet avis. Plusieurs voulaient frapper un grand coup, et ne proposaient rien moins que la destitution. La question fut discutée pendant deux longues séances, fort orageuses. Enfin le Conseil d'état tout entier se rallia à une proposition du landamman Muret. Monnard fut suspendu pour un an et déclaré incapable de remplir des fonctions pastorales pendant le même temps. — Vinet,

qui faisait aussi partie du clergé vaudois, fut frappé de la même incapacité pour deux ans.

En recevant cette nouvelle, Monnard écrivit à Vinet [1] : « Prévoyant une continuité de petites chicanes, de tracasseries mesquines, qui dispersent les forces au lieu de les exciter, et en empêchent un utile emploi quelconque, j'avais conçu entre autres idées, mais à regret, celle d'une expatriation. Mais un coup d'état aussi impudent a dissipé cette velléité mal assurée ; il me fixe ici ; c'est un coup de massue donné sur la tête d'un clou qu'on voulait arracher. Il s'agit de lutte, de guerre à mort, non contre des indivivus, mais contre un système funeste ; il s'agit de défaite ou de victoire ; je n'ai pas le droit de balancer... Je puis vous assurer que je n'ai pas plus qu'auparavant de ressentiment pour ces hommes ; mais je combattrai leurs desseins de toutes mes forces. J'oublie presque qu'il y a du personnel dans l'affaire ; elle présente un spectacle si curieux, si neuf, si grave que l'intérêt public absorbe le mien dans mon propre cœur. »

Les témoignages de sympathie ne manquèrent ni à l'un ni à l'autre des deux amis. De toutes parts ils furent soutenus, félicités, encouragés. Bâle, en particulier, se distingua. Une chaire de philosophie, vacante à l'université, fut offerte à M. Monnard ; à Vinet, la bourgeoisie d'honneur [2]. A Genève, où M. Monnard ouvrit un cours public de littérature, on lui fit une véritable ovation. Dans le canton de Vaud, leur position à tous deux fut agrandie au lieu d'être diminuée. Le parti libéral reconnut en M. Monnard son chef le plus énergique et le plus éminent, et ce procès con-

[1] Lettre sans date, indiquée août. — L'arrêté du Conseil d'état est daté du 1er septembre.

[2] Ces deux offres furent déclinées.

tribua plus à faire connaître Vinet de ses concitoyens que n'auraient pu faire dix mémoires couronnés.

On a vu dans quel sens Monnard entendait profiter de la position; il jura une guerre à outrance à un système politique si funeste à son pays. Quant à Vinet, il ne désirait rien tant que la paix : « Ces combats, écrivait-il à son ami Leresche, ne sont pas faits pour moi. Je soupire après le silence. Mais voir tous les jours les droits les plus saints foulés aux pieds et entendre par-dessus ériger l'oppression en théorie : c'était un peu trop pour moi. Je sais que je me suis fermé la porte de mon pays, la seule porte par laquelle j'y puisse rentrer. Je suis banni de fait; mais le monde est grand, et Dieu est un asile pour tous. O monde de paix, qui es dans le sein de Dieu, reçois l'exilé. De cette haute retraite, qu'ils sont misérables ces débats, qu'elle est pitoyable cette oppression! Débattez-vous, Dieu règne et son jugement nous attend[1]. »

[1] Sans date.



CHAPITRE VIII

La Chrestomathie.

(1829-1830.)

Les incidents multipliés des années 1828 et 1829 retardèrent l'achèvement et la publication de la Chrestomathie, qui ne parut qu'en 1829 et 1830, en trois volumes au lieu de deux. Ce travail, nous l'avons dit, fut imposé à Vinet par ses fonctions. On se rappelle quel était le cercle de son enseignement. Au gymnase, les éléments de la langue française; au pædagogium, continuation de cette étude, lecture des bons auteurs, rhétorique et quelques éléments de littérature: le tout gradué de classe en classe; à l'université enfin, des cours libres, en qualité de professeur extraordinaire, sur l'histoire de la littérature française. C'est surtout en vue de l'enseignement au pædagogium qu'ont été calculés le choix et la distribution des morceaux dans les trois volumes. Le premier, la *Littérature de l'enfance*, utilisé déjà au gymnase, pouvait l'être encore par les élèves les plus jeunes du pædagogium; ceux de la classe supérieure abordaient le troisième, ou la *Littérature de la jeunesse;* le second, la *Littérature de l'adolescence*, plus

spécialement destiné à la classe intermédiaire, était, peut-être, le mieux approprié à l'âge et à la force des élèves.

Les titres spéciaux des trois volumes indiquent assez que, sans perdre de vue les besoins particuliers des classes confiées à ses soins et les applications possibles dans le cercle de son enseignement, Vinet ne s'y est point laissé enfermer. Ce cours de lectures correspond au cours de la vie. Il est évident aussi que Vinet n'a pas moins songé aux écoles françaises qu'aux écoles allemandes; peut-être même est-ce en pays français que sa Chrestomathie peut rendre le plus de services. Si l'on en retranchait un ou deux morceaux, qui trahissent l'origine de l'auteur et sont signés de noms qu'on peut s'étonner de voir figurer à côté des noms classiques, rien dans tout l'ouvrage n'indiquerait des préoccupations locales.

Vinet se proposait de perfectionner son œuvre d'édition en édition. Dans la première, il s'était modestement effacé. Le tome second commençait par un morceau de Rollin, qui donne un exemple de la manière dont le maître peut lire et analyser utilement avec ses élèves les modèles classiques. Vinet n'y avait ajouté que quelques lignes discrètes, qui recommandaient la méthode de Rollin. Il prit courage heureusement, et s'enhardit jusqu'à parler en son propre nom. Les lettres à MM. Monnard, Forel et Gindroz prirent place en tête des tomes successifs de la Chrestomathie, et le morceau capital qui ouvre le troisième, la *Revue des principaux prosateurs et poëtes français,* s'accrut considérablement[1]. D'autres changements, dans le choix des morceaux, marquèrent dès la seconde édition ce désir de perfectionnement graduel; mais ici Vinet se heurta à une

[1] Intitulé plus tard : *Discours sur la littérature française.*

difficulté pratique. Les maîtres, déjà nombreux, qui avaient adopté l'ouvrage, voyant que la pagination était dérangée et que les éditions ne se correspondaient pas exactement, le supplièrent de n'y plus toucher. Il n'y fit dès lors que des changements qui n'en dérangeaient pas l'économie.

Vinet ne se dissimulait point l'importance de l'étude systématique et suivie de la grammaire. Il faut bien apprendre à décliner, à conjuguer, à accorder le verbe avec son sujet; mais ces éléments acquis, et en attendant l'âge où il est possible d'approfondir l'histoire des langues comme on approfondit celle des philosophies, il pensait que la grammaire devait être étudiée aux sources, c'est-à-dire dans les auteurs. Il ne voyait nulle part de limite tranchée entre la grammaire et le style, non plus qu'entre le style et la pensée. Une règle apprise dans *Noël et Chapsal* n'était à ses yeux qu'un petit gain, tandis qu'il attachait un prix infini à un exemple soigneusement étudié dans Bossuet ou dans Racine, et rapproché d'autres exemples, analogues ou contraires, mais toujours empruntés aux modèles. D'ailleurs, ayant affaire à des jeunes gens dont le français n'était pas la langue maternelle, son attention devait à chaque instant se porter sur les mots eux-mêmes. Il s'agissait d'en saisir la juste nuance, la force, la beauté, ce que n'enseignent guère la plupart des dictionnaires, surtout des dictionnaires portatifs, à l'usage des écoliers. « Les grammaires et les dictionnaires, dont je ne prétends point, dit-il, contester la nécessité, sont à la langue vivante ce qu'un herbier est à la nature. La plante est là, entière, authentique, et reconnaissable à un certain point; mais où est sa couleur, son port, sa grâce, le souffle qui la balançait, le parfum qu'elle abandonnait au vent, l'eau qui répétait sa beauté, tout cet ensemble d'objets pour qui la

nature la faisait vivre, et qui vivaient pour elle? La langue française est répandue dans les classiques, comme les plantes sont dispersées dans les vallées, au bord des lacs et sur les montagnes. C'est dans les classiques qu'il faut aller la cueillir, la respirer, s'en pénétrer; c'est là qu'on la trouvera vivante[1]. »

Dès son arrivée à Bâle, Vinet s'efforça de mettre ses élèves en présence de cette langue vivante. « J'ai regardé, dit-il dans un rapport officiel, daté de 1836, comme la base de l'étude de la langue et comme devant faire la vraie substance de mes leçons, la lecture attentive des bons auteurs, des modèles... Tel est le principe sur lequel je me suis réglé dès le début de mes travaux, d'abord par amour ou par instinct, plus tard par une conviction réfléchie. » Mais les instruments lui faisaient défaut. Impossible d'exiger de jeunes écoliers qu'ils eussent sous la main une bibliothèque des principaux classiques français; il fallait donc un choix de lectures, qui pût en tenir lieu. Il n'en manquait pas, alors déjà. Mais la plupart répondaient mal au but. Les uns, faits en Allemagne, témoignaient d'un goût peu délicat; d'autres, en usage en France, n'étaient guère, comme celui de Noël et de Laplace, qu'un volumineux recueil de menus échantillons. Ce fut pour combler cette lacune que Vinet entreprit sa Chrestomathie, et, si l'on en croit de bons juges, il y aurait si bien réussi qu'aujourd'hui encore, après quarante ans, ce recueil est celui où règne le goût le plus pur et le mieux adapté aux exigences de l'enseignement.

Selon Vinet, cette étude vivante de la langue et de ses formes devrait être faite avec les soins attentifs et la pré-

[1] Lettre à M. Monnard, tome Ier.

cieuse lenteur qu'on apporte à celle des classiques anciens. Il voulait qu'on lût Racine et Bossuet comme on lit Horace et Cicéron. L'application de cette règle, partout possible, partout désirable, lui paraissait surtout nécessaire dans les pays de langue française qui ne sont pas français, et dans les institutions où l'on ne peut ni se contenter d'une instruction élémentaire, ni s'accorder l'avantage d'une culture classique, telles que les écoles réales, industrielles, moyennes, etc. Idée féconde, et qui est loin d'avoir reçu une réalisation suffisante ! Vinet la recommande à ses compatriotes du canton de Vaud. « Il s'agit, dit-il, d'apprendre notre langue à fond, d'en pénétrer le génie, d'en connaître les ressources, d'en apprécier les qualités et les défauts, de nous l'approprier dans tous les sens; et ne me sera-t-il pas permis d'ajouter (puisque je parle du français et que j'en parle en vue de la culture vaudoise) que le français est pour nous, jusqu'à un certain point, une langue étrangère? Eloignés des lieux où cette langue est intimement sentie et parlée dans toute sa pureté, ne nous importe-t-il pas de l'étudier à sa source la plus sincère, et avec une sérieuse application[1] ? »

Mais c'est dans ses rapports annuels et officiels sur son enseignement que Vinet a le mieux exposé sa méthode. Ces rapports n'ont rien de la sécheresse qu'on est en droit d'attendre de pièces semblables. Il entre dans le détail, il dessine la physionomie des classes qui se succèdent sous ses yeux, il dit ses espérances et ses expériences, recherche les causes qui compromettent le succès de ses efforts, se critique lui-même au besoin, expose ses plans et ses vues, et rattache aux progrès de ses élèves dans l'étude du français toute l'histoire de leur développement. On le voit au

[1] Lettre à M. Monnard, tome Ier.

milieu de sa classe, agissant, parlant, s'efforçant de faire jaillir l'étincelle de ces jeunes esprits, avides et distraits, les observant de son regard aussi pénétrant que sympathique, et n'ayant point de souci du côté de la discipline, parce que l'ordre règne toujours autour du maître qui sait captiver l'attention. On voit aussi combien lui était naturelle la méthode qu'il recommande, et combien, pratiquée par lui, elle devait être féconde; il n'avait qu'à être lui-même pour la porter à sa perfection, tant il était habile à interroger, riche de souvenirs et d'idées toujours en éveil. On le voit enfin luttant dans sa classe contre la maladie. « Je devais compte à l'autorité, dit-il, après avoir mentionné des remplacements fréquents, de ces douloureuses contrariétés et de tout l'état des choses. Elle voudra bien me dispenser de m'étendre davantage sur ce pénible sujet. Je demande seulement la permission d'ajouter que l'enseignement même n'a pas été en souffrance, même quand j'y ai pourvu en personne. Par la bonté de Dieu, j'ai toujours retrouvé dans les classes, au moment de l'œuvre, sinon toute la force physique dont j'aurais eu besoin, au moins les ressources intellectuelles et l'*entrain* qui peuvent suppléer jusqu'à un certain point aux forces du corps[1]. »

On me saura gré de détacher de ces rapports quelques citations. Voici d'abord une page destinée à nous transporter dans le milieu où il enseignait.

» Ordinairement dans notre pædagogium la première classe (la classe inférieure) a peu de physionomie, surtout quand elle est nombreuse; mais les traits s'approfondissent peu à peu. Une classe, comme une société, comme un corps, subit un travail intime qui l'organise, et elle finit

[1] 1836.

par devenir un *être*. Cette observation me frappe surtout cette année. Ainsi dans la seconde classe les individualités sont assez diverses; mais elles semblent presque toutes noyées dans une même couleur. Il y a peu de mal à dire de cette classe, mais pas assez de bien. Elle se laisse faire, elle ne résiste pas, elle se prête aux intentions de l'instituteur; il y a plus, elle l'écoute avec intelligence. Comment se fait-il que de cette agrégation de quinze jeunes gens aux allures vives résulte un tout si terne et si pâle? C'est que l'inertie domine, j'entends l'inertie intellectuelle; l'esprit de la science n'est pas là, on n'en respecte pas les superfluités; or, les superfluités, dans le domaine de la pensée et de l'art, font partie du nécessaire. Nul doute que quelques-uns de ces jeunes gens ne reprissent haleine et couleur dans une atmosphère vivifiante; ici, rien ne les stimule et ne les soutient assez, comme aussi rien ne les révolte, ce qui serait un remède d'une autre sorte. La conduite de cette classe, en effet, est généralement décente et honnête; ce qui doit se faire se fait, mais faiblement, mollement; et cependant il y a là plus d'étoffe qu'il n'en faudrait pour faire une très bonne classe. Il n'y a peut-être pas plus de talent naturel dans la troisième. Mais quelle différence de vie! Comme il y a dans cette classe aînée plus de jeunesse que dans sa cadette! Et combien de jouissance et de profit, elle et moi, nous aurions tiré de nos leçons, si la plupart des disciples qui la composent avaient apporté de bonne heure à l'étude des *rudiments* de la langue française, l'intérêt qu'ils mettent aujourd'hui à en étudier les chefs-d'œuvre! C'est le regret que j'éprouve d'année en année, dans la troisième classe. Il est de règle qu'arrivés là mes élèves se prennent d'un intérêt plus marqué pour la langue et la littérature que je suis chargé de leur enseigner; mais

les éléments, négligemment étudiés dès le début, souvent dès les premières années du gymnase, ne permettent ni à moi de les pousser où je voudrais (car il faut réparer, toujours réparer), ni à eux-mêmes de jouir facilement des lectures et des études que je suis appelé à leur faire faire. Je ne prétends pas m'absoudre tout à fait en les accusant; j'ai ma part dans leur faute; il eût fallu apparemment, sinon travailler davantage, du moins prétendre davantage, se raidir contre le relâchement des uns et les préventions des autres, et maintenir contre leur paresse armée d'illusions les droits d'une étude qui, son importance à part, doit se bien faire puisqu'elle se fait. Mais enfin, si je considère les élèves de la troisième classe actuelle d'un point de vue plus général que celui de mon enseignement, je dirai que c'est une brave classe, une classe vivante et où la vie est de l'ordre; on sent que, voués sans retour à la science, ces jeunes gens n'en calculent pas les limites; ils jugent quant à présent que *savoir* est une suffisante récompense d'*apprendre*. J'ajouterai enfin que la conduite de cette troisième classe à mon égard me laissera un très doux souvenir. »

Les voici maintenant au travail; il s'agit de composition :

« Rien ne gâte la main comme de travailler sur une substance inconnue avec un instrument qu'on ne connaît pas davantage. Manier des mots dont on ne connaît pas la juste valeur, c'est prendre, même sous le rapport de l'art, la plus fâcheuse des habitudes. L'ordre dans les idées, la netteté dans l'expression, la vivacité dans les images, sont au prix d'une vue claire des choses. Il faut toujours demander à l'élève s'il a *vu* ce qu'il *dit,* car il ne dira bien que ce qu'il aura vu. Une illusion sur la portée naturelle de l'âge dont il s'agit m'avait pendant quelques années induit en erreur sur la nature des sujets à prescrire à mes

élèves. Je leur demandais des idées avant qu'ils en pussent avoir, et je croyais que celles qu'ils exprimaient étaient à eux parce que je les leur avais données. Je me suis peu à peu désabusé, et sans renoncer à faire traiter, après une discussion familière, des sujets de raisonnement et de morale, j'ai multiplié les sujets de narration; d'un côté parce que de tels sujets n'ajoutent pas à l'embarras d'une langue étrangère celui de la recherche des idées, d'un autre côté parce que l'exercice de la narration n'est pas moins propre que tout autre à développer la logique naturelle de l'esprit. Toutes les règles principales de la logique, quelques-unes même des plus délicates, y trouvent leur application, et la rareté des excellentes narrations, comparativement aux modèles d'exposition ou de raisonnement, montre que ce genre de style ne suppose pas une connaissance moins étendue ni moins délicate des éléments de l'art d'écrire. Une longue expérience m'a appris à mesurer la justesse d'esprit de mes élèves uniquement sur leur talent à narrer. »

Il était de règle de faire dans la classe supérieure un premier cours de littérature, un rapide inventaire des richesses classiques de la langue française. Le plus souvent on ne le faisait que dans le dernier semestre. Une fois, Vinet crut pouvoir commencer plus tôt. « J'avais affaire à une classe non pas très avancée, je l'avoue, dans la connaissance théorique et pratique de la langue française, mais intelligente, sérieuse, et pleine d'intérêt pour ce qui en mérite. Sa maturité relative m'a encouragé et m'a soutenu, et je puis dire que ce sont des heures heureuses pour moi, et j'espère aussi pour la classe, que celles que nous avons passées à étudier les annales de l'esprit humain et de l'art chez une des nations les plus remarquables du monde civilisé. Nous avons lu de la sorte une partie de ma *Revue des prosateurs*

et des poëtes français, traduite à mesure par les disciples; j'ai ajouté de bouche les renseignements de faits et les développements d'idées qui me paraissaient les plus essentiels, et, empêché par le temps d'insister beaucoup sur les détails, j'ai cru devoir m'attacher surtout à mettre en saillie les faits généraux, culminants, à faire ressortir, dans cette littérature, la perpétuité de ses principaux caractères à travers l'extrême différence des formes... Mais j'ai eu soin de faire naître chacune de ces observations générales de la rencontre de quelque fait particulier, et souvent ce n'est qu'après avoir vu un même fait plusieurs fois répété à des époques et sous des noms divers, que nous nous sommes élevés à la généralisation. »

La page suivante indique l'esprit général de son enseignement : « L'étude des langues modernes, et particulièrement celle de la langue française, rencontre dans une école publique un écueil qu'elle évite difficilement. Leur utilité immédiate et pratique, la perspective prochaine de les employer dans la vie comme ressource et comme moyen d'agrément détournent l'attention du point de vue plus sérieux d'où cette étude devrait être considérée, et par là même de la méthode qui devrait y être appliquée. Au lieu d'envisager la langue française, par exemple, d'une part comme un phénomène philologique, comme un fait intellectuel et moral digne d'être approfondi, d'une autre part comme un instrument de développement et de culture, enfin comme l'organe de tout ce monde d'idées et de créations qu'on appelle la littérature française, on aime mieux ne voir dans cette étude qu'un pont jeté d'une rive à l'autre du Rhin, et par où l'on pourra pénétrer au sein de la société française, y former des relations et s'y ménager, pour ainsi dire, un pied-à-terre commode. Il ne faut pas s'éton-

ner que, dans un tel dessein, on jette le pont à l'endroit où le fleuve est le plus étroit, c'est-à-dire qu'on retranche de cette étude tout ce qui ne paraît pas indispensable pour les usages de la vie... Et lors même que, portant un peu plus haut ses vues, on voudrait joindre dans son langage à la clarté la correction, et à la correction l'élégance, on pourrait encore laisser à l'écart tout ce qui, dans l'étude de cette langue, mérite d'être appelé scientifique, toutes les spéculations sur le génie de la langue, tous les éclaircissements du sens des mots par leur étymologie, toute l'histoire des idées par celle des mots et celle du peuple par celle de son langage, tout le tableau des vicissitudes de la langue, toute comparaison de son système avec celui des autres idiomes, toutes les délicatesses de la synonymie et des idiotismes, en un mot tout ce que l'usage et l'exercice ne suffisent pas à faire découvrir. Je ne sais s'il est agréable d'étudier de la sorte une langue, mais je sais bien que je ne voudrais pas avoir à l'enseigner dans ce but et dans cet esprit. »

Vient ensuite un rapide exposé des causes qui empêchent qu'à Bâle l'enseignement de la langue française n'ait tout le sérieux, toute la richesse qu'il comporte. Bien des progrès avaient été faits déjà; le temps n'était plus où de graves professeurs affichaient publiquement leur dédain pour la France et sa littérature; Vinet, à force de distinction et de modestie, avait conquis l'estime de tous, il se sentait soutenu; mais l'enseignement n'était pas encore assez fortement organisé pour qu'il lui fût facile d'atteindre le but qu'il se proposait. Il entrevoyait la possibilité de donner un centre à tous ces exercices de grammaire prise sur le fait, d'analyse comparée et de rhétorique vivante, qui remplissaient une grande partie de ses leçons. Il eût été

possible, selon lui, de les organiser non-seulement de manière à faire faire aux élèves la connaissance d'un certain nombre de modèles, mais encore en vue de les initier au premier des arts libéraux, l'art d'écrire. « L'art d'écrire est un art réel et distinct, il doit être envisagé comme tel, et il nous semble qu'en le rattachant étroitement à des faits vivants, je veux dire à ses œuvres les plus accomplies, en entrelaçant avec soin les préceptes et les exemples, on pourrait adapter à l'âge dont il s'agit les principales notions d'un art que les élèves seront tous plus ou moins appelés à pratiquer, et dont, en tout cas, ils doivent apprécier les productions. Il ne s'agirait pas d'engager les élèves dans toutes les spécialités de cette étude, ni de surcharger leur mémoire de tous les détails plus ou moins artificiels dont on l'a encombré, ni de remonter avec eux jusqu'à des idées très élevées ou très délicates, qui ne peuvent se discuter qu'entre les maîtres. Il faudrait rester le plus près possible de la nature et de la vie, leur faire trouver le plus souvent eux-mêmes les idées dont on veut les enrichir, ramener l'art à son objet qui est le triomphe de la vérité, et à son point d'appui qui est la nature humaine, la propre nature de ceux que l'on enseigne. »

Dans la pensée de Vinet, la Chrestomathie devait servir à triple fin : d'abord et surtout à des lectures variées, qui pouvaient être plus ou moins rapides, plus ou moins analytiques, mais qui devaient toujours faire étudier la langue sur le vif et mettre l'élève en présence des modèles; ensuite à un enseignement systématique de l'art d'écrire, à une théorie des genres, dans laquelle les exemples seraient toujours et partout étroitement associés aux préceptes; enfin à un premier cours d'histoire littéraire. Relativement au second objet qu'il avait en vue, Vinet a laissé

aux maîtres le champ libre; il s'est borné à leur fournir les matériaux nécessaires, un choix d'exemples. On peut en dire à peu près autant du premier, malgré quelques notes glissées au bas des pages. Pour le cours de littérature, il s'est plus hardiment avancé; il a donné son propre cours, dans sa *Revue des prosateurs et des poëtes*. A en juger d'un point de vue purement pratique, j'oserai affirmer qu'il a manqué l'un de ces trois buts, le dernier. Comme manuel d'enseignement, sa *Revue des prosateurs et des poëtes* a un défaut capital, c'est une œuvre hors ligne, faite pour écraser le maître qui s'en sert autrement que dans son cabinet. C'est un texte à expliquer, mais un texte si plein de sens, si riche dans sa concision, si nuancé dans son laconisme, qu'il faut, pour le bien entendre, avoir traversé soi-même et retraversé plus d'une fois le vaste champ de la littérature française. La plupart des maîtres qui sont appelés à s'en servir, sont incapables de l'expliquer avec intelligence et liberté. Un outil de cette finesse suppose des ouvriers trop exceptionnels.

Aussi la plupart des bons juges n'ont-ils point envisagé ce morceau comme un précis à l'usage des écoles, mais comme un discours à l'usage des esprits cultivés et délicats, et c'est à ce titre qu'il a réellement fondé au dehors la réputation littéraire de Vinet. Dans la Suisse française, surtout dans le canton de Vaud, il fut immédiatement apprécié comme il méritait de l'être; il pénétra assez promptement, avec la Chrestomathie, en Allemagne et dans la France protestante; enfin, après cinq ou six ans, il fut brillamment introduit auprès du public littéraire par le plus ingénieux des critiques français, M. Sainte-Beuve[1]. M. Sainte-Beuve y

[1] *Portraits contemporains*, tom. II. Ce morceau, daté du 15 septembre 1837, parut d'abord dans la *Revue des deux mondes*.

signale quelques défauts. Les premières pages, sur l'ancienne littérature française, lui paraissent sommaires et insuffisantes; il regrette, vers la fin, dans l'appréciation des derniers auteurs du XVIIIe siècle et dans une longue note consacrée à la littérature de l'empire, des jugements qui manquent de netteté et des concessions trop indulgentes, trop de noms, pas assez de choix. Ces critiques n'ont point étonné Vinet, qui en savait le « secret historique[1]. » Elles n'étonneront pas non plus les lecteurs qui nous auront suivi jusqu'ici. Pour cette période lointaine, il avait manqué à Vinet les ressources d'une grande bibliothèque française. Les pages qu'il y consacre sont les seules où l'on surprenne des appréciations de seconde main. Ne se sentant pas assez sûr de lui-même, il se tient sur la réserve; il est court, pour être exact. Quant aux écrivains de la fin du XVIIIe siècle et de l'empire, la distance lui manque pour bien saisir les groupes et la juste perspective. C'est là, en effet, qu'il faut chercher sa première tradition littéraire. A Paris, au centre du mouvement, en pleine évolution romantique, il eût été du coup transporté à la distance voulue; à Bâle, dans sa solitude, il ne se dégage que lentement de ses affections et illusions d'enfance; il lui faut du temps pour que le triage se fasse. M. Sainte-Beuve remarque encore qu'il y a peut-être dans ses jugements sur les poëtes, quoiqu'il les ait fort bien appréciés, surtout les grands, moins de sûreté que dans ses jugements sur les prosateurs. Mais, ces réserves faites, il rend à l'ouvrage pleine justice. L'éloge qu'il en a fait n'a pas, que je sache, été contesté jusqu'à présent.

[1] Lettre à M. Sainte-Beuve, 27 septembre 1837. Citée par M. Sainte-Beuve dans la note sur l'Académie de Lausanne, à la fin du tome 1er de son *Port-Royal*, troisième édition.

« J'ai parlé, dit-il, des excellentes petites biographies et des notices en quelques lignes, mises à la tête des extraits. Mais tous ces mérites se retrouvent condensés, assemblés et agrandis dans la *Revue des principaux prosateurs et poëtes français*, morceau très plein et très achevé, véritable chef-d'œuvre littéraire de M. Vinet... Il n'y a pas un point, pas une maille du tissu qui ne soit solide, exactement serrée; c'est la lecture la plus nourrie, la plus utile, la plus agréable même, aussi bien que la plus intense. Le style de Marie-Joseph Chénier, dans son *Tableau de la littérature,* égalé ici pour la netteté et l'élégance, est surpassé pour la nouveauté et la plénitude du sens. Je ne sais que la manière de M. Daunou, dans son *Eloge de Boileau*, qui me paraisse se pouvoir comparer avec convenance et avantage avec celle de M. Vinet dans ce discours. Combien d'heureux traits d'une concision ingénieuse, où la pensée se double, en quelque sorte, dans l'expression, et fait deux coups d'un même jet! Ce sont comme deux courants inverses sur le même axe: on reste tout surpris et charmé. Je n'en citerai qu'un seul petit échantillon. Après un mot sur Amyot et ses grâces françaises, « Ronsard cependant, dit M. Vinet, » égarait la poésie loin de la veine heureuse que son siècle » et *lui-même* avaient rencontrée. » Il est impossible de plus enfermer en un l'adoucissement dans la critique, de plus précisément greffer l'éloge dans le blâme. Pas un mot qui ne soit ainsi mesuré et proportionné. Quelle balance sensible et sûre! et pourtant le glaive entrevu parfois!.. — Je ne me lasse pas de repasser les jugements de l'auteur qui sont comme autant de pierres précieuses, enchâssées l'une après l'autre, dans la prise exacte de son ongle net et fin. Je ne trouve pas un point à mordre, tant le tout est serré et se tient[1]. »

[1] *Portraits contemporains,* tome II, pag. 17-20.

On a souvent reproché à Vinet de n'avoir pas assez de confiance en son premier jet et de trop retoucher. L'habitude de corriger sans cesse ses écrits, en vue d'une extrême exactitude, les éteignait, dit-on. La conscience nuisait à la verve. Cette remarque, appliquée à ses ouvrages polémiques, ou même à ses sermons, aurait, peut-être, quelque justesse ; mais dans la *Revue des principaux prosateurs et poëtes français,* cet excès de scrupules l'a constamment bien servi. Ce n'est pas de verve qu'il s'agissait ici, mais de finesse, de précision, d'exacte nuance et de juste sobriété. Il a beaucoup retouché, et chaque retouche est un progrès. J'ai sous les yeux un exemplaire interfeuillé de la première édition de ce discours ; il est chargé de notes et de corrections, qui ont servi à une édition subséquente. L'étude de ces corrections est du plus haut intérêt. Il n'en est pas une qui ne renferme une leçon de mesure et de goût. Souvent des passages excellents en eux-mêmes sont sacrifiés, et il se trouve toujours que l'idée, ainsi déchargée, a gagné en force autant qu'en sobriété et semble plus riche dans sa concision. A propos de l'indifférence des poëtes du XVIIe siècle pour l'histoire et pour la nature, Vinet avait écrit : « On eût dit que, pour eux, le ciel n'avait point d'azur, ni l'orage d'échos sublimes, ni les forêts de bruits mélancoliques, ni le printemps de parfums et de fleurs, ni la campagne de nobles travaux et de mœurs aimables, ni les cathédrales et les vieilles ruines de saintes ombres et de lumière magique, et que, s'enfonçant tristement dans les ténèbres des vieux âges, les héros de l'ancienne France y avaient emporté avec eux tous les nobles souvenirs du passé, et jusqu'à l'idée de patrie. » Tout ce passage a été biffé, et il n'est resté, pour exprimer cette pensée, que la phrase qui le précédait immédiatement : « Semblables à ces palais déserts et fermés où personne

ne demeure, dont personne ne profite, la nature et l'histoire s'offrirent inutilement, durant tout un siècle, aux yeux indifférents des poëtes. »

Cependant ces corrections n'ont pas abrégé le morceau; elles l'ont, au contraire, presque doublé. Sous sa forme première, il était relativement sec et pauvre. Sur Mmes de Sévigné et de Maintenon, sur les œuvres spirituelles de Fénelon, *qui passionna la piété,* sur le poëme de Voltaire *qu'on évite de nommer,* sur bien d'autres sujets, Vinet avait du premier coup tout dit, et tout dit excellemment. Toutefois, il n'est presque aucun de ces profils si finement gravés qui n'ait gagné à la retouche, avec un dernier coup de burin, une ressemblance plus achevée. Plusieurs, parmi les plus frappants, n'étaient d'abord que de pâles ébauches. Celui de Racine, le plus complet, peut-être, et l'un des plus parfaits, est presque tout entier de seconde venue. Sur J.-B. Rousseau, Vinet disait d'abord, non sans quelque hésitation : « Excepté dans ses odes sacrées et dans quelques-unes des autres, Rousseau *me semble* substituer le raisonnement à l'enthousiasme, et souvent ce raisonnement n'est pas juste. Il est *accompli de tout point* dans ses cantates, genre qui est à l'ode ce que l'opéra est à la tragédie. » A ce jugement, excessif dans la louange, incertain dans la critique, et manquant de trait dans l'une comme dans l'autre, Vinet a substitué celui-ci : « Rousseau a longtemps passé pour notre premier lyrique; et sans doute ses odes sacrées, quelques-unes de ses odes profanes, et ses cantates, lui maintiennent une place au premier rang des classiques. Mais, dépourvu d'entrailles, de cette philosophie native sans laquelle il n'y a pas de grande poésie, et même de ce jugement droit dont aucun talent ne rachète l'absence, Rousseau est un rhéteur parmi les poëtes, et

une froideur involontaire se mêlera toujours à l'admiration de ses plus zélés partisans. » Quelle différence! Ici chaque trait porte coup, et il n'y aurait rien à reprendre à cette sentence sans le dernier mot, qui en marque la date. On a pu quelque temps opposer Rousseau aux lyriques modernes; aujourd'hui, il n'a plus de *partisans.*

C'est en justesse et en justice que ce discours a surtout gagné à un second travail. « Poëte royal, poëte de cour, » disait Vinet dans sa première édition, en parlant de Racine; il a conservé le mot juste, « poëte royal; » l'autre, qui surcharge la pensée et la fausse en l'exagérant, est tombé. « La *Religieuse* et *Jacques le fataliste*, lisait-on plus loin, sont une souillure dans la vie de Diderot. » Vinet biffe ces deux lignes, et écrit en marge : « On s'indigne d'avoir à louer quelque chose dans des ouvrages aussi pleins de souillures que les deux principaux romans de Diderot. Mais comment méconnaître dans l'un, à côté de la perfide exagération de l'ensemble, une vérité de style dont il n'existait parmi les romanciers aucun modèle vivant, et dans l'autre un épisode au moins qui serait cité comme un chef-d'œuvre d'art et de naturel, si l'admiration ne se détournait tout entière vers le sublime du dénouement. » Mais cette nouvelle rédaction ne le satisfait pas encore; c'est trop long, et le *on s'indigne* sent la férule. Finalement il écrit : « Il faut bien, en dépit de tout ce qui défend de les indiquer, rappeler ici les romans de Diderot; comment a-t-il pu jeter, au milieu de tant de souillures, tant de pathétique et tant de vérité? » Ronsard, dans l'origine, était fort maltraité. « Ronsard, poëte lyrique d'un talent *assez* distingué, imitant les anciens avec servilité, fonda sur ce principe une école dont le crédit dura longtemps. » Le mot le plus fâcheux de la phrase tomba le premier, *assez;* puis, rema-

niée, ou plutôt entièrement refondue, elle prit le tour heureux qu'admire M. Sainte-Beuve.

Inutile de multiplier les exemples. On voit, d'une rédaction à l'autre, s'épurer, s'affermir le goût de Vinet. Peut-être ces hésitations seront-elles pour quelques-uns un sujet d'étonnement. Il nous semble, au contraire, que s'il y a lieu de s'étonner, c'est d'un progrès si rapide et si constant. Qu'on veuille bien se mettre à la place de Vinet Transporté dès l'âge de vingt ans dans une ville allemande, presque sans relations directes avec la France, Vinet ne connut guère cette école du monde, qui seule aiguise promptement le goût et le raffine, non sans le fausser parfois. Jamais littérateur ne vécut plus solitaire et ne dut se former dans un éloignement plus complet de son milieu naturel. Il avait emporté de Lausanne un premier bagage littéraire assez mêlé, bagage de jeune homme avide de lectures, et ce fut à Bâle qu'il eut à devenir homme sous le rapport du goût comme sous celui de la conscience.



CHAPITRE IX

Trois révolutions. — Une mission diplomatique.

(1830-1832)

Le procès de presse qu'on avait intenté à MM. Monnard et Vinet n'était au fond qu'une manœuvre de parti, peu digne d'un gouvernement. Il s'agissait non-seulement de compromettre un adversaire redouté, mais de tenter une diversion éclatante, propre à rendre au pouvoir la popularité qu'il perdait. Deux questions agitaient le canton de Vaud, la question politique et la question religieuse. La question politique menaçait d'aboutir à une révision constitutionnelle. Un parti considérable, et qui s'organisait tous les jours plus fortement, réclamait l'abolition de cette constitution de 1815, qui, élaborée et acceptée par prudence dans un moment de réaction universelle, privait des droits électoraux la majorité des citoyens, compliquait, au seul profit du pouvoir, les rouages du gouvernement, et sur des points essentiels était beaucoup moins démocratique que celle de 1803, dont le souvenir demeurait populaire. Plusieurs motions tendant à une révision par le grand Conseil lui-même, avaient échoué. Le Conseil d'état, entouré de sa

majorité compacte, se raidissait contre toute innovation. Cependant le parti démocratique gagnait des adhérents, et l'on pouvait prévoir le moment où il aurait pour lui la majorité du corps électoral.

La question religieuse était dominée par la loi du 20 mai 1824. Ici, le gouvernement rencontrait deux groupes d'opposants : les dissidents d'abord, ceux que la loi atteignait et frappait ; puis les vrais libéraux, ceux qui tenaient à la liberté religieuse pour elle-même et par principe. Mais ces deux groupes réunis ne formaient pas ce qu'on appelle un grand parti. Les méthodistes, uniquement préoccupés des intérêts religieux, s'appliquaient mollement à la politique; plusieurs acceptaient la persécution comme la part promise aux chrétiens; rien d'ailleurs n'était plus impopulaire que leurs assemblées, leur langage, leurs voyages missionnaires et leur zèle à faire des prosélytes. Quant aux hommes capables d'embrasser par conscience la cause de la liberté religieuse et d'en appliquer loyalement les principes, même en faveur de leurs adversaires, ils sont rares aujourd'hui encore dans les pays les plus civilisés. Avant 1830, ils ne formaient dans le canton de Vaud qu'un petit groupe d'élite.

Il y avait donc tout avantage pour le gouvernement à mêler la question religieuse à la question politique, et, si possible, à lui faire prendre le dessus dans les préoccupations populaires. Le procès intenté à MM. Monnard et Vinet n'eut pas d'autre but, et l'on put croire un instant que ce facile calcul serait justifié par l'événement. Il n'en fut rien. Une sorte d'accord tacite ne tarda pas à s'établir entre les différentes oppositions, qui avaient tout intérêt à se prêter un appui mutuel. A la tactique du gouvernement, on en opposa une autre, tendant à subordonner la question religieuse à la question politique. On concentra sur la se-

conde tous les efforts, et l'on renvoya la première à des temps plus favorables.

Le gouvernement comprit bientôt que son but était manqué. Alors, voyant l'opposition grandir, il prit le parti de jouer lui-même le jeu de ses adversaires, il se fit révisionniste. En mai 1830, le grand Conseil fut nanti d'un projet qui abaissait le cens, diminuait la durée des fonctions et simplifiait plus d'un rouage. Malheureusement le Conseil d'état l'avait accompagné d'une loi transitoire si prudemment calculée que le passage d'un régime à l'autre devait s'accomplir avec une lenteur infinie. On calculait qu'on pourrait voir encore en 1856 des traces du système électoral de 1814. C'était beaucoup présumer de la patience du peuple. Sur ces entrefaites, éclata, en France, la révolution de juillet, qui avait aussi pour principe la haine des institutions imposées en 1814. Il n'en fallait pas tant pour hâter l'achèvement de l'œuvre commencée dans le canton de Vaud. On n'y parla plus que de *Constituante*. Des pétitions se revêtirent aussitôt d'un nombre considérable de signatures, et le grand Conseil fut convoqué en séance extraordinaire. A peine était-il réuni que des bandes nombreuses arrivèrent à Lausanne de divers points du canton. Un comité siégeant au Casino dirigeait le mouvement. Les autorités refusèrent de délibérer sous la pression populaire, et quelques citoyens influents, parmi lesquels le général Laharpe et le professeur Monnard, réussirent à obtenir des masses leur éloignement momentané. Dès que le grand Conseil put feindre de se croire en liberté, il décréta une Constituante et se déclara provisoire, ce qui équivalait à une abdication.

On vit clairement, pendant ces journées orageuses, l'opposition des éléments divers qui avaient concouru à l'œuvre

révolutionnaire. Monnard s'éleva avec force, au risque d'y perdre sa popularité, contre les allures séditieuses du comité du Casino; mais il n'en salua pas moins avec joie le régime nouveau. Il avait confiance dans le suffrage universel. Vinet, de son côté, observateur inquiet, méditait sur le dogme favori de la démocratie, la souveraineté du peuple, et souhaitait de tout son cœur à son ami Monnard de n'avoir plus à remonter sur l'échelle d'où il avait harangué la foule. « Il y a, dit-il, un principe fort vrai qu'on appelle la souveraineté du peuple. Dans la simple application des lois existantes, il opère régulièrement, doucement, médiatement; mais il n'y a plus de règle quand on reprend les choses à leur base; du moins il semble un moment qu'il n'y en ait plus. On retombe momentanément sous l'empire du fait. L'établissement social, en tout pays, ressemble à une colonne dont le piédestal est voilé par des nuages, si bien que ces nuages mêmes semblent lui servir de base. Mais, tandis que le fait est l'unique autorité des masses, le droit reste inaltérable dans le cœur des hommes de bien [1]. » Et plus il s'enfonçait dans ces méditations, plus le nuage lui paraissait utile, plus il s'effrayait de ces coups de force qui, en transformant les états, mettent à nu la fragilité des institutions sociales.

Vinet, cependant, avait applaudi de tout son cœur à la révolution de juillet. « Depuis ma dernière lettre, écrit-il à M. Grandpierre, dont il continuait à être l'ami, le temps a marché à pas de géant. Quelques jours ont fait l'œuvre des siècles. J'ai vu une personne de qui je ne l'attendais point déclarer spontanément que la Providence était là. Si elle ne retire pas sa main protectrice, cet événement sera le plus grand du siècle. Ce n'est pas le renversement d'une

[1] Lettre à M. Monnard, du 23 décembre 1830.

dynastie, c'est l'ouverture d'une ère nouvelle où l'espérance chrétienne aime à plonger ses regards[1]. » A peu près dans le même temps il écrit à un autre ami, un Français aussi : « Que de choses, si vous le voulez bien, n'aurez-vous pas à nous dire sur la nouvelle situation que les événements, ou plutôt une haute Puissance, a créée pour vous et pour tous les Français ! Je vous en croirai mieux que tant de rapports calculés et tant de phrases de circonstance, qui me gâtent un admirable événement, où il y a plus et moins que ce qu'on y voit, et qu'il est plus aisé de gâter qu'il n'était aisé de le produire. L'admiration a été si grande dans nos contrées qu'elle vous étonnerait, vous qui les connaissez... Les hommes civilisés de l'Europe n'ont réellement qu'une patrie et qu'un grand intérêt, ou plutôt une grande affection les unit d'un bout du continent à l'autre. Cependant il y a eu un moment où de nouveau nous nous sommes sentis Suisses, c'est lorsque nous avons vu entrer dans nos murs les débris de cette garde suisse qui n'a pas eu le bonheur de finir par un dix août. Nous aurions voulu convoquer la Diète helvétique et faire défiler devant elle, à sa confusion, ces soldats sans armes et presque sans habits, qui paraîtraient bien allégés, en vérité, si on ne les voyait pas chargés des outrages et de la haine d'une nation qui les chassait depuis si longtemps. Il y a une justice sur les peuples comme sur les particuliers. Mais j'avoue que ce pénible sentiment s'absorbe peu à peu dans l'impression que nous recevons du magnifique spectacle que vous nous avez procuré, et l'idée d'assister au début d'une des grandes ères de l'humanité donne à tout ce qui passe le caractère du sublime[2]. »

Tel était le langage de Vinet le lendemain de « l'admirable

[1] Lettre du 11 août 1830.
[2] Lettre du 31 août 1830.

événement; » mais quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'il en jugeait déjà en homme désillusionné. « Lorsque vous m'écriviez, lisons-nous dans une lettre du 4 décembre, à M. A. Forel, vous en étiez à l'admiration sur les événements de Paris, et moi aussi. Je ne puis pas nier que le temps, et peut-être pas le temps seul, m'a un peu rafraîchi, et si certaines choses continuent, je finirai par n'admirer que la Providence, ce qui est bien le plus sûr. Tout considéré, il y a eu un grand mouvement national, et, de la part de plusieurs, un élan généreux. La révolution Orléans sera toujours plus belle que l'usurpation Orange; mais combien l'homme se lasse vite d'être grand, et qu'à présent qu'on nous détaille cette révolution elle perd de son éclat! On arrive à de certaines hauteurs, on n'y séjourne pas. N'êtes-vous pas frappé, au milieu de tant de *destitutions,* de la destitution de la religion, qui, dans le plus grand événement que les hommes pussent faire n'a pas même trouvé de place pour son nom?.... La pensée religieuse est morte parmi les chefs de la société. »

Ce fut sous l'empire de ce désenchantement que Vinet vit éclater la modeste révolution vaudoise, qui n'avait rien de sublime, mais qui avait pu s'accomplir sans effusion de sang, qui renversait un gouvernement connu par l'étroitesse de son intolérance, et devait nécessairement porter au pouvoir des hommes d'un esprit plus large et plus libéral. Vinet la salua avec joie; mais il jugea plus à propos d'avertir que d'applaudir. Dès les premiers jours de janvier 1831, il envoyait au *Nouvelliste* un article dans lequel il établissait que la liberté ne vaut jamais que ce que vaut l'homme lui-même.

La Constituante vaudoise, réunie le 7 février, nomma une commission chargée de lui présenter un projet, lequel

fut élaboré par une sous-commission. Les discussions qui eurent lieu dans le sein de la commission furent publiées. Vinet les suivit avec une extrême attention. Le projet lui parut beau, peut-être trop hardi. « Sera-t-on si facilement d'accord, écrivait-il à un membre de la Constituante, sur un projet qui tranche dans le vif des anciennes idées et des anciennes institutions? C'est un beau travail; mais je ne puis m'empêcher de croire que, sur des points importants, il accorde un peu trop aux idées du jour. L'âge d'éligibilité, l'absence de toute condition de propriété, le Conseil d'état réduit à la voix consultative, beaucoup de sages précautions contre le pouvoir, peu contre la liberté : tout cela me donne, je vous l'avoue, quelque inquiétude... Pardon, ce n'est qu'avec un ami bien indulgent que j'ose raisonner sur des matières qui, au fait, ne me regardent pas, et sont au-dessus de ma portée. Les circonstances présentes ont forcé les peuples d'oublier que le pouvoir est aussi un des éléments de l'ordre social; et ce qu'ils oublient depuis plus longtemps, c'est la corruption naturelle du cœur humain. Nos constitutions distribuent les droits politiques à pleines mains, comme si c'était à des anges, et, chose singulière, plus ceux qui les rédigent sont des âmes honnêtes, droites, désintéressées, plus ce défaut est inévitable; ces hommes supposent facilement aux autres une rectitude et une délicatesse de conscience dont ils sont pourvus eux-mêmes. Je crois que ceux qui entendent ces choses ne seraient pas en peine de prouver que l'organisation politique n'est pas tant le but que le moyen, je dis le moyen de protéger efficacement les droits de tous et de faciliter le perfectionnement de la famille humaine. Et conformément à ce principe, il s'agirait de confier les attributions politiques, à commencer par l'électorat, aux plus dignes, aux plus capables, aux mieux

placés pour les exercer. De là sont nées les restrictions au droit électoral, admises dans des constitutions d'ailleurs très libérales, c'est-à-dire très favorables à la civilisation. Votre neveu disait fort bien que ce qu'il y a de plus clair, de plus liquide dans le principe de la souveraineté du peuple, c'est l'idée que le peuple doit être gouverné pour lui, et non dans un autre intérêt. C'est mon point de départ. Il en est autrement des droits individuels. Leur conservation, leur développement est le vrai but. Du reste, ce qui met un frein à mes espérances, et un *remora,* pour ainsi dire, à ma sympathie pour le travail d'affranchissement des peuples, c'est une chose qui vous frappe comme moi, l'absence à peu près complète de l'élément religieux. Je crains qu'aussi longtemps qu'il manquera, les nations ne se tourmentent et n'espèrent en vain [1]. »

On n'avait pas attendu jusqu'au moment où le projet sortit des mains de la commission pour soulever la question religieuse, naturellement comprise dans la question constitutionnelle. Il s'agissait de savoir si le principe de la liberté des cultes serait enfin reconnu par la charte nouvelle qu'allait se donner le peuple vaudois. Un journal, la *Discussion publique,* avait été fondé pour soutenir cette noble cause. Il n'avait pas d'autre programme. Le principal rédacteur était un ami de Vinet, M. Louis Burnier. Il entendait que cette liberté fût proclamée non-seulement en faveur des églises dissidentes, mais en faveur de l'église nationale elle-même, dont l'indépendance, en ce qui concerne la doctrine et le culte, devait être hautement reconnue. Le *Nouvelliste vaudois,* toujours rédigé par M. Monnard, travaillait dans le même sens; la *Gazette de Lausanne* et

[1] Lettre à M. A. Forel, du 4 avril 1831.

l'*Ami de l'église nationale,* nouveau journal, fondé par quelques pasteurs, en opposition à la *Discussion publique,* se disaient très partisans de la tolérance, mais n'en plaidaient pas moins la cause du privilége et du statu quo. La lutte fut vive, et vaillamment soutenue, surtout du côté de la *Discussion publique,* qui avait un principe à faire triompher, tandis que les amis du statu quo étaient au bénéfice de la force d'inertie acquise à d'anciennes institutions et à des préjugés enracinés. Le clergé, unanime sur la question du maintien de l'église nationale, était partagé sur celle de la liberté des cultes; cependant une nombreuse assemblée de pasteurs, réunie à Lausanne dès le 20 janvier, se prononça pour la liberté. Des pétitions en sens opposés circulèrent dans les villes et les campagnes; les brochures ne firent pas défaut, et bientôt il fut évident que de toutes les questions soulevées par la révision constitutionnelle, aucune ne préoccupait le public au même degré que celle de la liberté religieuse.

Les amis de Vinet tournaient leurs regards du côté de Bâle, espérant voir sortir de sa plume quelque vigoureuse brochure. Il ne les fit pas attendre. Dès le mois de février, il publiait l'écrit intitulé : *Quelques idées sur la liberté religieuse* [1]. Cette brochure, écrite avec autant de mesure que de fermeté, s'adressait sans doute au grand public, mais surtout aux hommes capables de réflexion, aux membres de la Constituante. L'auteur n'y abordait qu'avec prudence la théorie de la séparation de l'église et de l'état, et prenait soin de distinguer sa cause de celle des dissidents, en montrant les avantages que leur avaient valus la persécution : « Parce

[1] Cette brochure a été reproduite en tête du volume publié par les éditeurs de Vinet sous le titre de *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques.* Paris, 1854.

qu'ils souffraient avec courage, dit-il, plusieurs crurent qu'ils souffraient pour la vérité. Et sans doute qu'il y avait dans leur cause de la vérité et de la raison; mais on en vit plus qu'il n'y en avait. Libres et tranquilles, ils eussent été jugés avec moins de préoccupation. Leur position n'en eût pas imposé sur le mérite de leur doctrine. On les aurait appréciées de sang-froid, et probablement ce qu'elles ont d'anti-scripturaire, ce qu'elles renferment d'étroit, d'arbitraire et d'exclusif, ce qui les rend incompatibles avec la loi de progression de l'esprit humain et avec quelques-uns des principes de la nature humaine, eût mis des bornes encore plus étroites à leur crédit et à leur progrès[1]. »

Ces quelques lignes et d'autres analogues, qu'il eut soin de glisser dans les articles divers qu'il publia vers la même époque, lui valurent de religieuses admonestations. On l'accusa de politique, presque de trahison; il n'était que sincère, et sincère avec modération. Dans ses écrits antérieurs, sous le coup des violences populaires, il avait eu de bonnes raisons pour ne voir dans les persécutés que des victimes; il eût cru manquer à la charité en manquant de réserve; mais en présence des représentants du peuple, il estima qu'il était de son devoir de ne laisser planer aucun doute sur ses véritables sentiments. Or ses véritables sentiments n'avaient pas changé sur un point essentiel; il avait moins de goût que jamais pour l'esprit de contention et pour le zèle indiscret. Ses lettres en fournissent tant de preuves qu'on n'a que l'embarras du choix. Un passage suffira[2]. « A propos de christianisme, nous avons ici des gens qui s'entendent à le décréditer. C'est une branche du grand arbre de Malan, greffée comme du gui sur l'arbre de notre église

[1] *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*, pag. 22.
[2] Lettre à M. A. Forel, du 28 juillet 1831.

bâloise par un disciple de Pré-béni[1]. J'ai eu l'occasion de voir procéder ces messieurs et ces dames, et je suis à me demander si les Mac-Briar et les Balfour de Walter Scott n'étaient pas plus raisonnables. Ces gens-là, avec leurs petites vues et leurs grands mots, le tonnerre de leurs anathèmes et la platitude de leurs menées, m'ont tout à fait l'air d'enfants qui jouent à la religion. Encore s'ils n'étaient que ridicules! Ils en ont bien le droit; mais c'est bien pis en vérité. Oh! si la persécution n'était pas si proche encore, si facile à rallumer, une bonne Provinciale contre ces froids fanatiques! Vous vous étonnerez que moi, leur défenseur, je parle d'eux comme je fais; cependant je les défendrais encore; mais ce que j'ai vu ces derniers temps soulève tout ce que j'ai encore de sentiment moral; du reste, ils ne sont pas tous ainsi, et j'en ai connu *ailleurs* de bien respectables. »

Si l'on voulait accuser Vinet de réserves calculées, on en trouverait un prétexte plus spécieux dans la prudence avec laquelle il aborde, dans sa brochure, le sujet délicat de la séparation de l'église et de l'état; mais ici encore il est sincère. Quoique ses idées sur ce sujet fussent à peu près fixées depuis l'année 1823, il ne voyait encore dans la séparation, en 1831, qu'un idéal lointain, et il ne pensait pas qu'il fût permis de travailler à le réaliser au détriment d'une église quelconque. Il souhaitait une église nationale libre et vivante, convaincu que la liberté est le seul chemin qui mène à la liberté. D'ailleurs, il l'aimait, cette église nationale, et s'il condamnait le principe de l'union en tant que principe, il n'étendait point encore cette condamnation aux institutions elles-mêmes. Il savait trop bien que l'esprit religieux a ses entrées partout.

[1] Demeure de M. César Malan.

« Sans doute, écrivait-il au *Nouvelliste*, je ne suis pas plus étranger qu'un autre à ce sentiment qui attache au passé, à ce respect pour les anciennes institutions, proche parent du respect pour la vieillesse. Je me reprocherais presque autant de manquer à une vieille chose qu'à un vieil homme. L'âge de notre église me la recommande, son origine bien davantage, ses services encore plus, et je considère en outre l'inconvénient de la supprimer. Mais j'aime encore plus en elle ce qu'elle peut devenir que ce qu'elle a été. J'aime en elle un des départements, un des territoires de l'église invisible. J'aime en elle ce que nos pères y ont aimé : un asile pour les âmes travaillées et chargées, une hôtellerie pour les voyageurs en chemin pour l'éternité, un filet jeté par la main du Seigneur sur ma terrestre patrie. J'aime en elle quelque chose de plus ancien que tout notre passé : je veux dire ce qu'elle a encore de l'église de Christ, ou plutôt c'est l'église de Christ que j'aime en elle[1]. »

La partie la plus développée et la plus forte de la brochure de Vinet est celle dans laquelle il examine les objections qu'on élève soit contre une indépendance plus réelle de l'église nationale soit contre la reconnaissance expresse du principe de la liberté des cultes. Il montre que c'est mal protéger l'église nationale que de lui faire la vie trop facile en la garantissant contre la concurrence des sectes, qu'elle a besoin de cette concurrence pour ne pas s'endormir, que là où il n'y a pas de lutte il n'y a pas de vie, et qu'on a grand tort de s'alarmer des troubles que la dissidence peut produire. La dissidence est le résultat d'une divergence d'opinion, et il n'y a pas de divergence d'opinion qui ne produise un certain trouble entre les parties

[1] *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*, pag. 48.

divergentes. L'essentiel est qu'aucun droit ne soit lésé. Enfin, il conclut en ces termes : « Je me féliciterai si, de tous les faits et de tous les raisonnements de cet écrit, on tire la double conclusion : que l'église nationale a besoin, pour prospérer, que les autres cultes soient libres ; que l'église nationale a besoin, pour soutenir cette concurrence, d'être libre elle-même. »

A cette première brochure s'ajoutèrent de nombreux articles publiés dans la *Discussion publique,* ou dans le *Nouvelliste vaudois*. Vinet se multipliait, abordant la question tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ne négligeant aucun des arguments qu'il supposait capables de produire de l'impression sur les esprits. Quelques-uns de ces articles parurent dans des suppléments du *Nouvelliste,* dont Vinet lui-même fit les frais. Le plus remarquable, peut-être, sous le rapport du sentiment et de l'éloquence, fut envoyé sous forme de lettre à la *Discussion publique*. C'est moins une lettre qu'un cri de douleur sur l'attitude des pasteurs, dont un grand nombre séparait la cause de l'église nationale de celle de la liberté[1] : « Comment la liberté religieuse peut-elle être une question pour des chrétiens ? Comment ceux qui confessent être sauvés par la foi, peuvent-ils parler de contrainte et de restriction ? Comment les disciples de Celui dont le règne n'est point de ce monde peuvent-ils trouver bon que les puissances de ce monde dominent sur les héritages du Seigneur ?... Partisan des restrictions en matière d'adoration, faites donc un effort, prenez un élan, et placez-vous tout de suite et pour toujours au vrai point de vue de votre sujet. Prenez ce point de vue ou sur le Sinaï, au milieu des tonnerres de la loi, ou sur le Calvaire, au milieu

[1] Inséré dans le numéro du 15 mars. *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques,* pag. 39.

des miracles de l'amour ; prenez-le de toute la hauteur des cieux, des pieds de votre Sauveur éternel ; élevez-vous si haut que toutes ces vaines difficultés d'une sagesse charnelle et d'une politique terrestre se perdent dans l'immensité du lointain ; méditez sur la *liberté des cultes* à genoux, devant la croix de l'Homme-Dieu ; plongez-vous dans un atmosphère d'infini, de divin, d'éternel ; pénétrez-vous des pensées de mort et d'immortalité ; et venez ensuite, si vous le pouvez, nous opposer vos frêles objections, vos mesquines mesures, votre sagesse naine, et vos théories de pièces rapportées ; essayez vos petites chaînes à la conscience des peuples, et indiquez une ornière dans la boue à ce char de feu du prophète qui dédaigne la terre et prend son chemin dans les cieux. »

On put croire un instant que tant d'efforts allaient être couronnés de succès. La sous-commission chargée de rédiger un premier projet de constitution proposait de reconnaître d'un côté l'indépendance de l'église nationale en matière de doctrine et de l'autre la liberté des cultes « non contraires à l'ordre public et à la morale sociale. » Ce n'était pas tout à fait le compte de Vinet. Quoique la réserve relative aux cultes contraires à la « morale sociale » portât évidemment la trace des théories qu'il avait défendues dans son Mémoire couronné, et en empruntât même le langage, il ne voyait pas la nécessité de l'introduire dans la constitution, à moins de la répéter à propos de tous les articles qui sanctionnaient d'autres libertés également susceptibles d'abus ; il avait même d'avance insisté sur ce point dans sa brochure, repoussant tout ce qui tendait à mettre en suspicion la première des libertés ; néanmoins, il se fut estimé trop heureux si le projet eût été admis. Il ne se faisait pas illusion sur les sentiments véritables du peuple et de la

majorité de ses représentants; peut-être même les jugeait-il parfois avec un excès de sévérité. Il ne fut donc point surpris de voir la commission retrancher d'abord l'article relatif à l'indépendance de l'église nationale. Il n'en lutta qu'avec plus d'énergie, faisant appel à ses derniers arguments : « Le séparatisme actuel n'est rien encore, écrivait-il, mais si l'ancienne servitude de l'église demeure, une autre dissidence se prépare, dissidence large, libérale, purement évangélique, dissidence *nationale* peut-être... Il est nécessaire que l'église soit libre, et elle le sera. Il est nécessaire que le dix-neuvième siècle tienne ses promesses et il les tiendra [1]. » A mesure que la solution approche, à mesure aussi son langage est plus énergique : « Au train dont marchent les choses humaines, à l'impulsion que les esprits et les sociétés ont reçue, on peut douter s'il y a des siècles à promettre à des institutions déjà ébranlées, et qu'on ne perpétue pas en les déclarant immuables... Nous avancerons, il le faut... *Par la liberté à l'unité!* telle va être la devise du christianisme. Cette idée renferme tout un monde [2]. » Toute cette éloquence se brisa contre la timidité des uns et les préventions des autres. L'assemblée constituante acheva l'œuvre de la commission en rejetant non-seulement ce que celle-ci avait rejeté, mais encore l'article qui consacrait la liberté des cultes.

Le procès jugé, Vinet garda le silence. Il eût voulu le rompre que le temps lui eût manqué, car il était engagé dans une autre lutte, qui l'absorbait de plus en plus. La crise, à plusieurs égards salutaire, que venait de traverser le canton de Vaud n'était rien en comparaison des agitations de la politique bâloise. Les tempêtes dans des verres

[1] *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*, pag. 66.
[2] *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*, pag. 91.

d'eau sont les seules qui atteignent jusqu'au fond et remuent la masse entière. Il s'agissait encore de constitution et de droits électoraux; mais ici la question se compliquait d'une manière dangereuse, grâce à l'ancienne opposition de la ville et de la campagne. La campagne, autrefois sujette de la ville, avait conquis son indépendance sans obtenir une parfaite égalité de droits politiques. Avec une population presque double, elle ne nommait qu'un tiers des députés. Cette anomalie était trop choquante pour pouvoir subsister dans un temps où partout en Suisse on appliquait avec une rigueur nouvelle les principes démocratiques. Bientôt de graves symptômes d'agitation se manifestèrent à Liestal et dans d'autres communes rurales. Un comité, qui affecta les allures d'un gouvernement provisoire, prit en mains la direction du mouvement. Vinet, dont toutes les sympathies étaient pour la ville, semble cependant avoir hésité un instant à en épouser tous les intérêts[1]. « Il y a eu, ces derniers jours, dit-il, une assemblée de citoyens à Bubendorf. Ils ont rédigé une pétition au grand Conseil, où ils demandent que la campagne obtienne les deux tiers de la représentation. Avant-hier, dix d'entre eux sont venus en ville la présenter au bourgmestre. La démarche était peut-être superflue; l'objet ne pouvait manquer d'être traité. Du reste, on ne conteste pas la légitimité de leur prétention; mais l'exécution n'est pas sans inconvénients. Jusqu'ici la campagne, quoique faisant bien réellement les deux tiers de la population du canton, a eu peine à fournir son contingent de législateurs, savoir le tiers du grand Conseil. On ne voit pas très bien où elle prendra le tiers de plus, si du moins elle veut envoyer à l'assemblée des hommes capables... Il

[1] Lettre à M. Monnard, octobre 1830.

faut bien avouer que les circonstances mettent souvent obstacle à la pleine et franche application des principes... L'époque où nous sommes est prodigieusement critique. Le lien historique qui rattachait le présent au passé, semble près de se rompre; une solution de continuité semble prête à s'opérer dans l'existence des peuples; leur *moi* semble se déchirer en deux parts, dont l'une reste au passé, l'autre appartient à l'avenir. Vous l'avouerai-je ? Moi qu'aucune théorie conséquente n'effraie, j'ai peur de ce ravage que font les théories, et jusqu'à ce qu'elles soient elles-mêmes devenues de l'histoire, qu'elles aient des antécédents et des souvenirs, je ne suis pas parfaitement tranquille. La tyrannie des princes est redoutable; n'y a-t-il rien à appréhender de celle des opinions?... Ne vous méprenez pas sur ma pensée. Aussi longtemps que je vivrai, la liberté fera battre mon cœur; sa seule pensée me donne du bonheur; je dis de toute mon âme avec le poëte :

Et la vertu seule est plus belle.

Mais je n'ai pu m'empêcher de vous ouvrir mon cœur sur les événements qui se passent sous nos yeux. »

Le gouvernement de Bâle fit exactement la même faute que celui du canton de Vaud : il annonça l'intention d'acquiescer aux vœux des campagnes ; mais il y mit une lenteur que les uns appelèrent sagesse, les autres mauvais vouloir. « Ne verrons-nous jamais, dit Vinet, que gouvernements qui musent et que peuples qui se hâtent?... Voyez un peu la singularité des circonstances. Nous avons un gouvernement honnête homme, qui, composé de politiques amateurs, est fort détaché du pouvoir et nullement accapareur d'attributions. Il a, chose rare, devancé le public en beaucoup de choses, particulièrement dans la réforme de l'instruction

publique; mais il s'agit bien d'instruction publique! il s'agit de la souveraineté du peuple et de l'ohmgeld (droit d'entrée sur les vins) deux questions proches parentés. On pétitionne, on somme d'honneur le gouvernement. — Eh! mais, dit-il, je le veux bien. Vous voulez, gens de la campagne, remplir plus de places dans le grand Conseil, où vous ne venez siéger qu'à votre corps défendant; eh bien, on vous en donnera; mais prenez patience; voici un beau projet sur le mode de révision, qui vous sera présenté en décembre; une commission (dont nous ferons partie *si vous voulez*) fera son rapport en janvier; nous présenterons nos observations en février; on s'y remettra en mars, puis tout de bon en avril, et alors on pourra changer la constitution pour le mois de mai. Au mois de mai! dans un siècle! Ont-ils regardé à l'horloge politique, dont l'aiguille, sous un doigt de fer, tourne comme l'aile d'un moulin à vent? Au mois de mai[1]! »

Le peuple de Bâle-campagne n'était pas d'humeur accommodante; il l'était d'autant moins que plus d'un intérêt personnel se mêlait à la question politique. Il y avait, comme dans toute révolution, des pêcheurs en eau trouble parmi les chefs du mouvement; il y en avait plus que de raison. Le peuple d'ailleurs était réellement irrité. Il y eut sommation, puis levée de boucliers. Les Bâlois de la ville coururent aux armes, persuadés qu'ils avaient à se défendre du pillage. Dès cet instant, Vinet ne balança plus. « Grâces à Dieu, le danger est passé, écrit-il à M. Grandpierre; si le calme n'est pas encore rentré dans les esprits, l'ordre du moins est rétabli dans les choses[2]. Nous aurions eu moins d'inquiétude si nous avions connu le peu de force, d'union

[1] Lettre à M. A. Forel, du 4 décembre 1830.
[2] Lettre sans date, timbrée du 25 janvier 1831.

et de résolution de nos ennemis. Ce sont de pauvres gens que la fièvre révolutionnaire avait gagnés, et qui se seraient crus en arrière du siècle s'ils n'avaient pas eu au moins une révolte. La constitution qu'on leur offrait est plus libérale que celle de France; mais il leur fallait écraser la ville, et la ville n'a pas voulu être écrasée. Ce n'a point été, comme on pourrait se l'imaginer, une guerre de peuple à gouvernement, mais de peuple à peuple. Aussi la bourgeoisie a vraiment gouverné dans le premier danger; l'unanimité a été imposante, l'élan admirable, plein de gravité et de religion. Tout s'est armé, jusqu'à l'enfance. Moi qui vous parle, j'ai pris le mousquet et la giberne, je me suis trouvé à l'appel du tocsin, j'ai monté la garde, le tout sans enthousiasme et sans héroïsme, mais avec le sentiment d'un père de famille qui défend ses foyers et d'un particulier qui défend la ville où il a passé quatorze heureuses années. Il n'y avait pas besoin d'idées politiques; nous savions à qui nous avions à faire, et pourquoi ces gens voulaient entrer chez nous. Ils seraient plus aisément entrés que sortis; les barricades des faubourgs marquaient l'espace où ils devaient périr. Dieu soit loué! nous n'avons pas vu ces horreurs. Quelques sorties, quelques coups de canon ont nettoyé les environs de la ville; ils se sont dispersés à tous les vents, laissant quelques blessés et beaucoup de prisonniers entre nos mains. Le gouvernement provisoire est en fuite; les districts fidèles, mais peureux, relèvent la tête et se prononcent pour l'ordre... Tout ceci n'en est pas moins un grand malheur; les traces de ces discordes ne s'effaceront pas. »

C'était dans le temps même où il entamait dans les journaux vaudois sa lutte en faveur de la liberté religieuse, que Vinet montait la garde à Bâle. Le gouvernement eut l'idée

que, tout bon soldat qu'il fût, au moins de cœur, il était encore meilleur écrivain, et que sa plume pourrait rendre plus de services que son mousquet. On le releva de garde, et on l'adjoignit, en vue de la Suisse française, à un comité spécialement chargé de « répandre en Suisse des écrits propres à désabuser le public et à le mettre en état de juger sainement des affaires de Bâle[1]. » Bâle avait, en effet, grand besoin d'apologie. Dans ces temps de fièvre, une ville de réputation aussi aristocratique était d'avance condamnée. Vinet fit de son mieux; il écrivit à tous les hommes influents avec lesquels il était en quelque relation. Articles de journaux, courtes et vives brochures, rien ne lui coûtait. Il menait de front la polémique en faveur de Bâle et celle en faveur de la liberté religieuse. Les fautes de Bâle-ville rendirent plus difficile la tâche de son avocat. Elle pécha par fierté. Quoique cédant sur la question de principe, elle voulut s'accorder la satisfaction de punir. Peut-être n'était-il pas de sa dignité de plier devant l'irritation grandissante des cantons voisins, où s'étaient réfugiés les chefs du parti vaincu; mais il eût été facile et de bonne politique de consentir à un sacrifice conseillé par la Diète fédérale. Bâle préféra maintenir dans l'amnistie qu'elle proclama un certain nombre d'exceptions. Le danger de cette hauteur était d'autant plus grand qu'un parti considérable s'agitait en Suisse pour obtenir une révision du pacte fédéral, et que telle révolution cantonale, celle de Bâle en particulier, n'était, aux yeux de plusieurs, qu'un moyen pour hâter la révolution fédérale.

Cependant la victoire de Bâle-ville fut suivie de deux années d'un calme apparent, pendant lesquelles la nouvelle

[1] Lettre à M. Monnard, du 6 février 1831.

constitution fut acceptée par la ville et la campagne et garantie par la Diète fédérale; mais le feu couvait sous la cendre et le refus de l'amnistie totale fit éclater une révolution plus grave que la première, ouvertement soutenue par des corps francs de Soleure et de l'Argovie. La Diète dut intervenir; elle envoya des commissaires et des troupes; les affaires allèrent de mal en pis, et il fut bientôt évident qu'il n'y avait pas de paix à espérer entre deux partis irréconciliables. Alors encore il y eut des fautes commises des deux côtés; mais, vu la disposition des esprits, toutes celles de Bâle-ville lui tournaient doublement à dommage, et elle en commit une bien grave en se séparant de la campagne, qu'elle abandonna à elle-même par une déclaration solennelle du 22 février 1832. Dès lors, la Diète se tourna contre Bâle-ville, et la garantie fédérale fut retirée à sa constitution.

Vinet s'éloigna pour un temps de la scène politique, se demandant si la cause qu'il avait servie était aussi bonne qu'il l'avait cru d'abord. « Quant aux affaires de Bâle, écrit-il à M. Auguste Jaquet, le 13 mars 1832, je vous remercie sincèrement de vos observations; elles me rendent toujours plus réservé à juger des affaires de ce pays; je vous avoue qu'indépendamment de mon peu de lumières politiques, je crains quelquefois d'être un peu trop teint et imbu des idées dans lesquelles on est plongé ici jusqu'au cou: si c'est un désavantage d'être loin des choses, c'en est un fort grand d'être trop près. Je dois donc me défier de moi-même. J'ai pourtant besoin de vous dire que mon jugement particulier sur les affaires de Bâle n'emporte nullement l'abnégation des grands principes que j'ai appris à aimer. Je vous assure qu'en me prononçant dès l'origine contre l'insurrection des campagnes bâloises, j'ai

cru sincèrement faire l'œuvre d'un vrai ami de la liberté et de la civilisation. Me suis-je trompé? Je ne le crois pas encore. Les objections que vous soulevez contre la conduite du gouvernement de Bâle dans les derniers mois sont dignes de toute mon attention, et la fixeront, je vous le promets. Elles me viennent d'autant plus à propos que je ne puis, pour le moment, entendre ici des opinions bien impartiales. Attaqués depuis dix-huit mois par toutes les feuilles radicales avec une extrême véhémence et une calomnie systématique, mis au ban de l'opinion publique dans toute la Confédération, les Bâlois ne peuvent pas être dans une disposition d'esprit parfaitement calme, et je ne signerais pas toutes les opinions ni tous les vœux que j'entends émettre. Dans mes lettres, je vous parais appartenir à la résistance; ici, je suis presque du mouvement. »

Quelques semaines après, en avril, une nouvelle prise d'armes, qui ne tourna point à l'avantage de la ville, donna lieu à des accusations réciproques, contradictoires et plus violentes que jamais. Selon les uns, c'était la ville qui avait attaqué; c'était la campagne, selon les autres. Tout le monde d'ailleurs s'était mal conduit. La ville avait fait passer des troupes sur le territoire badois, en transformant les soldats en voyageurs et les armes en marchandises. Les bandes victorieuses de la campagne s'étaient livrées à de honteuses violences. Des troupes fédérales s'étaient prudemment retirées au moment de l'engagement, et le commissaire de la Confédération, après avoir fait seul de vains efforts pour empêcher l'effusion du sang, avait été insulté par les deux partis.

Vinet, dans cette confusion, ne vit d'abord que les malheurs d'une ville qui était devenue pour lui une seconde

patrie. Il se dit que si elle avait usé de hauteur, du moins elle avait été loyale, et voyant qu'on déversait sur elle un nouveau flot de calomnies, il prit sa défense avec un redoublement d'énergie. Bientôt il eut à la prendre officiellement. Le gouvernement de Bâle le chargea d'une mission à Lausanne. Il s'agissait d'expliquer les faits et de réfuter les calomnies. On parlait d'une nouvelle intervention fédérale, de forces imposantes qui devaient ramener la paix et contraindre les partis à s'entendre. Mais il était bien évident qu'une telle intervention ne pouvait pas être impartiale, qu'elle se ferait pour ou contre le gouvernement, et, plutôt que d'en courir le risque, Bâle était décidée à s'enfermer derrière ses murailles, et à ne céder qu'à la force. Cette première mission de Vinet n'eut qu'un demi succès. « Il semblait, écrit-il à M. Monnard, que tout le monde au pays de Vaud fût ligué avec vous pour me rendre agréable ce court séjour. Il ne dépendait pas de tout le monde de m'attirer et de me captiver comme vous l'avez fait; mais c'est un fait que je n'ai trouvé partout que le plus bienveillant accueil. Avec tout cela, je n'ai pas remporté du canton de Vaud les plus grandes espérances pour l'objet qui m'amenait, et je n'ose pas même espérer que les considérations que j'ai présentées par écrit aient fait plus d'impression que ce que j'ai pu dire de bouche.[1] »

La Diète allait être nantie et prononcer. Bâle-ville fit de nouveaux efforts pour se concilier l'opinion des cantons sur lesquels elle espérait pouvoir exercer quelque influence par de bons arguments. Vinet fut encore une fois envoyé à Lausanne, avec des lettres de créance auprès du gouvernement du canton et des instructions précises. Il était fort

[1] Lettre du 3 mai 1832.

malade lorsqu'on le chargea de cette mission; il ne crut pas néanmoins pouvoir refuser. Il arriva à Lausanne le 10 juillet, et se consacra si exclusivement à l'objet de son voyage qu'il ne vit ni ses parents de Veytaux, ni aucun de ses amis disséminés dans le canton, pas même M. Leresche.

On a retrouvé parmi ses papiers la minute d'un mémoire sans date qui paraît se rapporter plutôt à sa première mission, mais qui rend également compte de ce qu'il avait à dire dans la seconde, au moins sur les points essentiels. Le gouvernement de Bâle ne voyait que deux solutions possibles, la séparation du canton en deux demi-cantons, ou une sanction nouvelle accordée à la constitution qui, acceptée par le canton tout entier, avait d'abord obtenu, puis perdu la garantie fédérale. La première solution présentait de graves dangers, et Bâle reconnaissait avoir commis une faute en la préparant en quelque sorte par la déclaration du 22 juillet 1831; la seconde était un retour à l'ordre, retour qui permettrait de larges concessions. Cette seconde solution, désirée par la ville, ne pouvait être admise par la campagne, attendu qu'elle impliquait la reconnaissance de la théorie dont la ville ne s'était jamais départie, et qui tendait à envisager les campagnards comme des insurgés, dont le premier devoir était de faire amende honorable.

De guerre lasse, la Diète prononça la séparation.

Vinet eut le chagrin de n'être pas entièrement d'accord avec ses meilleurs amis sur cette malheureuse question bâloise, principalement avec M. Monnard, dont le rôle politique grandissait tous les jours, et qui représentait le canton de Vaud à la Diète, en 1831 et 1832. Il y avait, aux yeux de Vinet, un fait historique et indélébile, qui dominait tout le débat, savoir qu'une constitution avait été

soumise au peuple et acceptée par lui. « La défendre contre la violence, dit-il, c'est non-seulement défendre un principe d'ordre qui crie *au secours* depuis longtemps, c'est défendre la liberté, qui est violée quand la minorité prétend faire la loi à la majorité. Je défendrais du même cœur toute constitution moderne attaquée par un parti réactionnaire. Pour moi, une faction est une faction, quelle que soit sa cocarde, et je ne vois pas comment on réprimerait l'une en tolérant l'autre[1]. » Monnard, qu'on a tant accusé de *doctrinarisme,* se montra, en cette occasion, moins exclusivement préoccupé de la *doctrine* que ne l'était Vinet. Il reconnut bientôt qu'il s'agissait moins d'une faction aux prises avec un gouvernement légitime que de deux populations profondément divisées; il se demanda d'où provenait la division, et la réponse qu'il crut devoir faire à cette question d'histoire le rendit sévère pour ceux dont son ami prenait si chaudement la défense.

Les deux amis différèrent d'opinion sans que leur amitié en fût en rien refroidie. « Vous trouvez donc, lui écrivait M. Monnard[2], que nous avons presque l'air, dans les tristes affaires de Bâle, de servir sous deux bannières différentes. Comme vous, je ne le croirai jamais, et je suis sûr qu'au bout de la première conversation nous tomberons d'accord. Mais lors même que nos opinions divergeraient, ce qui serait, je crois, assez nouveau pour nous, nos cœurs resteraient unis; nous nous serrerions même l'un contre l'autre d'autant plus étroitement que nous sentirions échapper un de nos points de contact. Dans toute cette affaire, vous vous êtes placé dans le point de vue le plus élevé, le seul qui fût digne de vous. Votre erreur a été de croire que MM. de

[1] Lettre à M. Monnard du 10 août 1832.
[2] Lettre à Vinet, datée de Lucerne, 7 octobre 1832.

Bâle s'y plaçaient avec vous. Pour concevoir qu'à cet égard vous pouviez être souvent dans l'erreur, rappelez-vous seulement que chez moi, à Lausanne, vous vous crûtes obligé de justifier le passage de troupes et de munitions sur le territoire de Bade, et le déguisement de ces choses et de ces hommes expédiés sous de faux noms. Relisez, comme juge impartial, le mémoire intéressant que vous avez confié à quelques-uns de vos amis, et dites-moi ensuite si aujourd'hui, vous-même, vous en trouvez tous les arguments concluants, si, dans le temps de la composition, vous ne vous êtes pas fait illusion sur quelques-uns.

» Cher ami, comprenez bien ma pensée : ce que je vous dis là n'est point pour vous donner aussi des torts dans une affaire où tout le monde en a eu, ni pour justifier les miens, peut-être, par les vôtres, mais pour vous montrer que dans la réalité des faits la question n'est pas placée aussi haut que votre âme[1]. » La réponse de Vinet manque dans le dossier que j'ai sous les yeux; mais il est facile de voir par d'autres lettres combien, à la longue, la politique le

[1] Cette lettre ayant une certaine importance historique, j'en détache encore le passage suivant : « J'ai fait ma profession de foi en Diète d'une façon assez explicite pour que vous ne me soupçonniez pas le moindre goût pour MM. de Liestal. Cela seul a dû vous convaincre que les dures vérités que j'ai dites à MM. de Bâle n'étaient pas un hommage rendu à certaine opinion du jour par faiblesse de caractère; j'ai, dans d'autres occasions, dit également la vérité aux hommes de cette opinion. Vous avez cru, ainsi que M. Frey, qu'en prononçant le mot aristocratie, j'entendais par là l'ambition des places; mais point; éclairé par vous depuis longtemps, je savais ce qui en était à Bâle. J'ai parlé de l'*aristocratie d'argent*, de cette inflexible hauteur, et de cette dureté que donnent l'habitude et la supériorité de la richesse; c'est elle qui a constitué dans le canton de Bâle, si impolitiquement, deux populations. Si, à cet égard, les constitutions de Zurich et de Lucerne ne sont pas plus libérales, je ne leur en ai jamais fait mon compliment, et je suis plus éloigné que

fatigua : « Si j'avais eu besoin, écrit-il à son ami, M. Scholl, alors pasteur à Londres, de connaître combien il y a de faux dans les vertus de l'homme et dans tout ce qu'il admire, ces deux années me l'auraient appris. Je suis profondément dégoûté. Je suis prêt à adorer les résultats comme œuvre de Dieu ; mais les principes, les moyens, les agents, tout cela me paraît misérable. Vienne à ma patrie un messager de Dieu qui lui dise sa misère ! Je n'excepte aucun parti ; la bonne cause est aussi souillée par les passions de ceux qui la soutiennent. L'égoïsme est partout, parce que l'incrédulité est partout. Est-ce la même chose en Angleterre [1] ? »

Cependant, tout découragé qu'il était, Vinet suivit avec un vif intérêt les efforts tentés en 1832 et 1833 pour doter la Suisse d'un pacte nouveau ; il s'y associait et s'en effrayait, trouvant qu'on allait vite en besogne et que le peuple n'était pas mûr : « Je crois savoir à présent, écrivait-il le 20 juillet 1833, quelle est la portée politique des populations suisses en général ; mais ce manque de portée est un fait qu'il faudrait changer avant tout, et sur lequel je crains qu'on ne

jamais de les en féliciter. — J'ai défendu de bon cœur et de conviction le vote du canton de Vaud pour la votation dans toutes les communes. Un autre mode a été adopté; c'est de tous celui qui se rapproche le plus de notre système; la députation vaudoise s'est soumise à la majorité, et dès lors elle défend l'exécution de l'arrêté de la Diète. Dans la crise où nous sommes, ce qu'il y a de plus dangereux pour la Suisse, c'est de déconsidérer l'autorité de la Confédération. Sous ce rapport, je souhaiterais à MM. de Bâle, à côté de leur patriotisme bâlois, du patriotisme suisse.

» Voilà M. Druey à Liestal; il désire vous voir; je le désire pour vous deux. Un des grands profits que j'ai retirés de mon séjour à Lucerne a été d'apprendre à connaître M. Druey, et de me lier avec lui. Je compte sur lui pour l'avenir de notre canton, ainsi que pour l'honneur et la prospérité de la Suisse. »

[1] Lettre du 28 septembre 1831.

se soit fait d'assez grandes illusions. Peut-être que partout, excepté chez nous, la révolution a devancé le peuple, et de beaucoup [1]. »

Ce fut le principe constant de Vinet de travailler à l'affranchissement politique par l'affranchissement moral et la régénération intérieure. Tant vaut l'homme, tant vaut sa liberté.

Il ne sera pas hors de propos de terminer ce chapitre, dans lequel Vinet s'est montré à nous sous un jour nouveau, tantôt prenant le mousquet, tantôt s'essayant à la diplomatie, par une citation empruntée à une lettre où il expose sa manière d'envisager les rapports de la religion et du patriotisme. Mme Jaquet-Forel lui avait demandé son opinion sur la définition que donnait du patriotisme un écrivain religieux anglais : *Une chose qui nous commande d'opprimer tous les autres pays pour augmenter le bonheur imaginaire du nôtre.* Il répond, en date du 5 août 1831, par une lettre qui dessine fort bien l'ensemble de sa pensée sur cet important sujet. Il commence par écarter du débat ce faux patriotisme qui n'est qu'un orgueil déguisé, ne s'appuyant sur aucune vertu. Puis il montre que la vertu patriotique a ceci de particulier qu'on en attend une récompense, la gloire, ce qui explique la faveur dont elle jouit. « Le patriotisme, a-t-on dit avec raison, a toujours été la vertu favorite du genre humain. Il est surtout celle de notre époque ; il en est même devenu la religion, et, comme religion, il a naturellement ses tartufes ; ce sont ceux-là que Molière peindrait, si Molière était de notre temps. Le jour n'est peut-être pas loin où cette espèce de tartuferie ne sera pas moins odieuse aux

[1] Lettre à M. Monnard.

masses que l'était la tartuferie religieuse à l'époque de Louis XIV. »

Puis, laissant de côté les abus et les faux semblants: « Reconnaissons, dit-il, que le patriotisme est une de ces affections naturelles qui précèdent le christianisme, que le christianisme suppose, *par lesquelles* on n'est pas chrétien, mais *sans lesquelles* on ne saurait l'être. Car saint Paul range au nombre de ceux qui déshonorent la profession chrétienne ceux qui sont sans *affection naturelle*. Ces affections deviennent des vertus lorsqu'elles sont actives, et des vertus chrétiennes lorsque la charité chrétienne les a pénétrées. Il n'est pas nécessaire d'être chrétien pour aimer son père, sa femme, ses enfants, sa patrie; mais sous l'influence du christianisme, ces affections, ainsi que toute la vie, reçoivent un caractère nouveau. A l'affection naturelle se joint l'affection vraiment surnaturelle que l'Evangile a nommée charité. On n'aime plus ses enfants et sa patrie par instinct seulement et par inclination, on les aime en Dieu et selon Dieu. Ces sentiments particuliers croissent dès lors, chose admirable, en énergie et en pureté. On aime davantage et on aime mieux. Les affections spéciales deviennent plus tendres en même temps que l'affection générale augmente. C'est qu'alors il ne nous est pas donné seulement d'aimer tel ou tel objet, mais d'*aimer,* et cette richesse d'affection se répand à la fois sur tous les objets sensibles.

» On peut faire, dans les catéchismes, un long catalogue des devoirs et des vertus; mais au fond la vertu chrétienne est une. C'est une disposition générale, une vie qui anime toute la vie. C'est une première donnée d'où découle spontanément tout le reste. La morale humaine morcelle, éparpille; elle enseigne *les vertus* plutôt que *la vertu;* la morale

chrétienne est l'acquisition d'un nouveau cœur qui connaît Dieu et qui l'aime. La vérité morale, dans tous ses détails et dans toutes ses applications, est tout entière dans ce don d'un nouveau cœur. Il faut donc parler plutôt de la vertu chrétienne que des vertus chrétiennes. Et le vrai patriotisme n'est qu'une des manifestations de ce principe moral que le christianisme a déposé dans le cœur. Le chrétien renferme en soi, pour les produire et les développer au besoin, le fils, le père, l'époux, le frère, le citoyen.

» Le chrétien aime chrétiennement tout ce qu'il est naturel à l'homme d'aimer. Le chrétien sert chrétiennement sa patrie, envers laquelle il a des devoirs naturels. Il peut, il doit être patriote; je crois même que lui seul est un véritable patriote, soit qu'il la serve indirectement par ses vertus privées, ou directement dans les emplois de la guerre et de la paix. Il la préfère aux autres pays; mais son affection pour elle n'est pas un séparatisme étroit, et s'il était dans le cas de choisir entre elle et l'humanité, il choisirait l'humanité. Il n'est pas dans le cas de faire ce choix, parce que les services qu'il rend à son pays sont d'une telle nature qu'ils tournent au profit de l'humanité même... Plusieurs personnes ont prétendu que le chrétien ne devait point s'occuper des affaires publiques; je ne connais rien dans l'Evangile à l'appui de cette opinion. Si ce principe était généralement adopté, il faudrait renoncer à voir jamais un chrétien dans l'administration; la même vue écarterait les chrétiens des carrières de l'industrie, du commerce et des arts. On ne saisit pas d'un coup d'œil toutes les conséquences de ce système; la dernière, mais nécessaire, mais irrécusable, serait l'abrutissement de tous les individus chrétiens. »



CHAPITRE X

Vocations refusées. — Le Semeur.
Discours sur quelques sujets religieux. — Appels à Montauban, à Paris, à Lausanne.

(1830-1833.)

Le succès du *Mémoire sur la liberté des cultes*, tant de luttes vaillamment soutenues, la *Chrestomathie* enfin, avaient fait connaître le nom de Vinet, et l'on commençait à s'étonner de voir un homme aussi éminent condamné dans un *pædagogium* à un enseignement élémentaire. C'était une lumière à tirer de l'obscurité. Les premiers efforts vinrent de France. On l'engagea à se mettre sur les rangs pour obtenir la chaire de morale et d'éloquence à la faculté de théologie protestante de Montauban; dans le même temps, ou à peu près, on le pressa vivement de venir se fixer à Paris pour y prendre part aux travaux d'évangélisation qui devaient être poursuivis dans cette ville. Il déclina ces deux invitations. « Vous vous méprenez beaucoup sur mes moyens, écrivait-il à M. Grandpierre, lorsque vous me parlez d'aller jouer un rôle sur ce grand théâtre de Paris... Ma faiblesse ne tiendrait pas dans ce choc tumultueux d'opinions et d'idées. La solitude seule me donne quelques forces. Mais si quelque chose de grand et d'heu-

reux se fait à Paris, instruisez-m'en; dites-moi aussi de quel côté mes faibles méditations pourraient se tourner avec plus d'avantage[1]. »

On l'engagea à se mettre sur les rangs pour la chaire de littérature latine, vacante à l'académie de Lausanne par la mort du professeur Dutoit. Il répondit qu'il était incapable.

A Bâle, où il y avait déjà deux pasteurs français, on voulut, à diverses reprises, créer pour lui une troisième chaire. « Je ne puis m'empêcher de te faire part, dit-il à son ami M. Leresche, d'une proposition qui vient de m'être faite. J'ai prêché quelquefois cet hiver. Cela a donné lieu au Consistoire de l'église française de me renouveler l'offre d'une place de troisième pasteur. Ces messieurs voient que les *mômiers* m'entendent avec plaisir et que les autres gens goûtent ma manière; ils espèrent que je pourrai repeupler leur église, et, dans tous les cas, il leur faut un aide : c'est une matière à réfléchir et à prier; je n'ai point encore donné de réponse. Mais d'où vient, disais-je à l'un de ces messieurs, que je ne puis réussir à choquer mes auditeurs? car je dis des choses qu'on n'a pas bien accueillies de la part de mes devanciers. — On m'a fait comprendre que je leur épargnais des classifications qui blessent. Je crois aussi que mon habitude de parler à la raison est une des choses dont on me veut du bien. Avec tout cela, je ne crois pas ma prédication propre à *convertir*[2]. »

Toute réflexion faite, il refusa, et le poste, auquel on ne songeait sérieusement que pour lui, ne fut point créé.

L'année suivante, il lui vint de Genève un autre appel, qui fut l'objet d'un nouveau refus.

[1] 1830.
[2] Lettre du 16 mars 1830.

Genève était en pleine crise ecclésiastique. Depuis longtemps on accusait la vénérable *Compagnie des pasteurs* de cette ville et les professeurs de la faculté de théologie d'abandonner la rigueur du dogme calviniste pour l'hérésie des unitaires, et de ramener insensiblement le christianisme à une sorte de déisme religieux, pâle auxiliaire d'une morale qui, sans être relâchée, n'avait plus le cachet d'austérité de celle des apôtres et des réformateurs. D'ailleurs, l'église de Genève, dégagée de toute confession de foi, était beaucoup plus libre en fait de doctrine que dans ses rapports avec l'état. Les prédicateurs du Réveil, entre autres le célèbre M. Malan, y avaient trouvé un terrain admirablement préparé, et la dissidence y avait fait des progrès plus rapides que partout ailleurs; peut-être aussi y avait-elle été plus qu'ailleurs *méthodiste* dans le mauvais sens du terme. Nulle part, on n'avait autant controversé sur les questions les plus épineuses; nulle part, les troupeaux choisis ne s'étaient plus soigneusement séparés de la foule des mondains et des tièdes. Vers l'an 1831, la lutte prit enfin un caractère plus large. Une *Société évangélique* fut fondée; un service religieux régulier fut organisé dans un local dont les portes étaient librement ouvertes au public, mais où n'étaient admis à prêcher que des pasteurs connus pour la pureté de leurs doctrines; puis la Société annonça l'intention de fonder une école de théologie, devenue nécessaire « parce que, disait une circulaire, les jeunes gens qui se rendent aux académies de France et de Genève, pour s'y préparer au ministère de la Parole de vie, y sont instruits dans les doctrines unitaires. » Les promoteurs de l'entreprise repoussaient toute idée de dissidence; mais il était bien difficile que la Compagnie des pasteurs et le Consistoire vissent d'un œil indifférent la fondation d'une

Faculté qui ne pouvait qu'opposer à la Faculté officielle autel contre autel. Or parmi les personnes qui avaient signé les pièces destinées à annoncer la création de cette école privée, se trouvaient trois pasteurs ou ministres, MM. Gaussen, Galland et Merle, tous trois appelés à professer à la Faculté nouvelle. Leur conduite fut aussitôt déférée à l'examen du Consistoire, qui prit des conclusions et transmit son préavis au Conseil d'état. Ce préavis se transforma en un arrêté, par lequel M. Gaussen fut révoqué de ses fonctions de pasteur à Satigny, et se vit, ainsi que ses deux autres collègues, exclu des fonctions de la chaire dans les temples et chapelles du canton.

Cet événement donna lieu à une polémique ardente, qui roula tant sur le fond de la question que sur les vices de la procédure instruite contre les ecclésiastiques condamnés. Vinet ne tarda pas à y prendre part. L'occasion était trop belle pour qu'il la manquât. Il publia d'abord, dans la *Revue chrétienne*, en février 1832, un article essentiellement consacré à établir les faits de la cause; puis, le journal religieux intitulé *Le Protestant de Genève* ayant relevé quelques inexactitudes dans son travail, Vinet répondit par deux lettres, qui parurent en avril et en juin 1832. Le débat ne prit que dans la seconde toute la largeur dont il était susceptible. Renonçant à insister sur des vices de forme, dont l'importance disparaissait devant celle des intérêts en cause, Vinet reconnaissait que la vénérable Compagnie et le Consistoire n'avaient fait que ce qu'ils ne pouvaient pas ne pas faire, ce qui était dans la logique et dans la nécessité de leur position; puis aussitôt, il s'armait de cet aveu pour s'en prendre à cette position elle-même, la plus fausse qu'il fût possible d'imaginer, car, selon lui, l'église, au lieu d'être libre du côté de la doctrine et liée

du côté de l'état, devait être libre du côté de l'état et liée du côté de la doctrine. Le *Protestant de Genève* s'était félicité de ce que l'église de son pays n'avait point de confession de foi; Vinet répondit qu'elle n'en avait point d'avouée, mais qu'elle en avait une néanmoins, et qu'il était assez évident que la lutte engagée entre M. Gaussen et la Compagnie n'était, en réalité, que la lutte d'une doctrine contre une autre. « Notre doctrine, comme corps ecclésiastique, avait dit le *Protestant de Genève,* c'est la Bible; » d'un autre côté, le même journal affirmait que « l'opinion est la reine du monde, et que ce fait, une fois reconnu, devient règle pour l'ordre ecclésiastique comme pour l'ordre civil. » Vinet rapprocha ces déclarations contraires et demanda avec sa logique pressante ce que ferait le *Protestant de Genève* si par hasard l'opinion publique, qui n'aime pas à partager, se fatiguait un jour de partager avec la Bible. Suivrait-il la Bible? Suivrait-il l'opinion publique? De deux choses l'une : on a une doctrine ou l'on n'en a point. Si l'on a une doctrine, il faut la proclamer et la prêcher ; si l'on n'en a point, il faut laisser la chaire librement ouverte à toutes les doctrines, sans distinction ni exception. C'est à ce dilemme que Vinet accule ses adversaires, et il les laisse dans l'embarras du choix [1].

La Société évangélique de Genève, ayant protesté de sa largeur et hautement annoncé son aversion contre la dissidence, ne pouvait donner une meilleure garantie de la sincérité de ses intentions qu'en appelant Vinet à l'une des chaires de sa Faculté. Elle l'avait fait déjà, dès l'année précédente, par l'intermédiaire de M. Merle. Vinet, on l'a vu,

[1] Tous les écrits de Vinet relatifs à cette discussion ont été recueillis dans le volume déjà cité, *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*.

n'avait pas de très vives sympathies pour le Réveil genevois, tel du moins qu'il s'était manifesté au début; mais l'œuvre entreprise par MM. Gaussen, Merle et leurs amis, lui parut le commencement de cette dissidence large, libérale, purement évangélique, nationale peut-être, qu'il annonçait dans une brochure précédente [1], et rien ne l'eût empêché de s'y associer franchement et d'un cœur joyeux. Il refusa néanmoins. « Je ne vous remercierai pas, répondit-il à M. Merle, d'avoir songé à moi; vous n'accepteriez pas mes remerciements; la seule chose que je puisse me permettre, c'est de vous dire combien une ouverture si honorable m'a rendu confus; jamais la pensée ne me fût venue que je pusse être appelé à concourir à vos travaux. M'y intéresser vivement, y prendre une part, indirectement, par mes prières, c'est tout ce que je me réservais dans cette belle œuvre. Votre lettre n'a fait que me rendre plus vif le sentiment de mon incapacité. De cette incapacité, vous pourrez juger *a priori,* pour ainsi dire, si je vous dis que j'ai fait à l'académie de Lausanne les études les plus faibles, les plus insignifiantes, qu'il n'y a pas jusqu'à mes *humanités* que je ne dusse refaire; que, sorti de Lausanne, deux ans avant ma consécration, je me suis trouvé dès lors engagé dans une carrière où, si j'ai été jusqu'à un certain point utile aux autres, je ne l'ai pas été à moi-même; que, pendant quatorze ans, je n'ai pas gagné en instruction théologique ce qu'une année de bonnes études, d'études régulières, aurait pu me procurer; que des souffrances physiques ont absorbé une grande partie de mes loisirs; que j'ai été mauvais économe du reste, et qu'à l'heure qu'il est je me trouve dans l'étrange position d'un homme qui ne se sent plus à sa place, et pour

[1] Voir pag. 223.

qui il n'y a de place presque nulle part. Je ne dis pas qu'il ne puisse se présenter quelque carrière où je pourrai entrer sans faire violence à mes inclinations, ni à ma conscience; mais, quoique vous ne me disiez point précisément à quoi vous comptez m'occuper, je vois bien, en considérant l'ensemble de votre œuvre, que je ne suis point fait pour elle.

» Il vous faut pour cette lutte (car c'en est une), des hommes forts, des hommes préparés, des hommes qui joignent à la vertu la science; il vous faut des théologiens, des savants armés de toutes pièces, suffisants non-seulement pour une sphère assignée, mais pour une foule de besoins et de circonstances qu'on ne saurait prévoir. Je ne suis point de ces hommes-là. Mes forces intellectuelles et physiques sont au-dessous de ces conditions. Mais il vous faut surtout des hommes de foi, des chrétiens complets, des serviteurs éprouvés; oh! monsieur, cherchez-les ailleurs. Vous ne savez pas que celui que vous appelez à votre sainte guerre est à peine un chrétien commencé; qu'il y a dans sa foi et surtout dans sa vie de profondes lacunes; qu'il ne marche pas, qu'il chancelle; qu'il ne parle pas, qu'il balbutie; qu'il ne veut pas, mais seulement qu'il *voudrait*. Il lui en coûte de se développer ainsi à vos regards; mais voudriez-vous que dans une œuvre où il faut de la décision, de l'énergie, une couleur franche, il vous affligeât par sa faiblesse, vous retardât par ses lenteurs, ou que, pour paraître un avec vous, il se prescrivît un langage qu'il peut admirer en vous, qu'il vous envie, mais qui serait, pour à présent, une expression exagérée et par conséquent infidèle de sa vie intérieure. Ne versez pas cette eau insipide dans le vin généreux que vous avez pressé; cherchez de plus dignes compagnons d'œuvre[1]. »

[1] Lettre du 23 juillet 1831.

Tant de conscience, tant d'humilité ne pouvaient être qu'un titre de plus. M. Merle et ses amis revinrent à la charge, expliquant à Vinet qu'il s'agissait d'un enseignement pour lequel il était mieux préparé que personne, quoi qu'en pût dire sa modestie. Il s'agissait, en effet, de ce qu'on appelle la théologie pratique, dans laquelle on comptait faire rentrer, outre les cours ordinaires d'homilétique, de prudence pastorale, etc., un enseignement complet sur les questions qui se rattachent aux rapports de l'église et de l'état. Vinet réfléchit de nouveau et maintint son refus : « Les obstacles que j'ai indiqués dans ma première lettre, écrivait-il en date du 23 août, subsistent toujours ; et loin de les lever, votre dernière communication m'a mieux fait sentir l'étendue et la difficulté de la tâche qui m'est proposée. Dieu a trouvé bon aussi que dans l'intervalle de mes deux réponses un accès redoublé des maux corporels auxquels je suis sujet depuis bien des années, vînt m'avertir à temps qu'une santé profondément altérée ne me permettait pas de songer à entrer dans une carrière où ce n'est pas trop des forces entières d'un homme sain. Je suis donc forcé de persister dans ma première détermination; j'y persiste à regret, mais en bonne conscience; j'y persiste moins comme un homme qui vous refuse son concours, que comme un homme qui veut faire place à un plus capable et à un plus digne. »

Ainsi Vinet restait à Bâle, quoique dès cette époque il eût le sentiment qu'il n'y était point tout à fait à sa place. Cependant les barrières que les habitudes de la société bâloise élevaient trop souvent entre elle et les nouveaux venus s'étaient abaissées depuis longtemps. Toutes les portes s'ouvraient devant lui. Il aimait cette ville, il y comptait des amis chaque jour plus nombreux; il y était, sinon à sa place, du moins chez lui.

Ses relations se multipliaient également en Suisse et à l'étranger, quoique la mort eût fait plus d'un vide dans les rangs de ceux qu'il avait aimés et vénérés. En 1832, mourut, entre autres, le doyen Curtat, dont il avait si chaudement pris la défense dans son premier opuscule. « J'apprends, écrit-il à M. Leresche, la mort de M. Curtat et j'en suis encore tout frappé. Tout ce qu'il a fait pour l'église et pour nous se présente vivement à ma mémoire, et je trouve dans mon cœur un deuil filial. Etait-ce par une sorte de pressentiment de sa fin prochaine que je me sentais pressé, il y a quelque temps, de lui rendre un hommage qui devait être public et qui ne l'a pas été? C'est peut-être une faiblesse; mais j'ai du regret qu'il ait été supprimé. Je sais tout ce que nous avons pu regretter dans M. Curtat; mais je te connaîtrais bien mal, si je ne te supposais pas de moitié dans ce que j'éprouve à cette heure. Dieu qui lit dans les cœurs a lu dans celui du vieux pasteur, et je crois qu'il y a vu bien plus de christianisme que quelques personnes ne lui en ont accordé[1]. »

Mais les vides faits par la mort se comblaient — si tant est que pour un cœur aimant ils puissent jamais se combler — par les amis plus jeunes qu'attiraient autour de Vinet la largeur de sa piété et l'influence bienfaisante d'une âme si délicatement religieuse. Ses travaux lui valurent aussi de hautes relations littéraires. On venait justement de fonder à Paris (septembre 1831) un journal hebdomadaire, le *Semeur,* dont la mission était d'aborder, dans un esprit chrétien, les sujets d'étude les plus divers, philosophiques, littéraires, politiques, etc. « Je me suis réjoui comme vous, écrit

[1] La date précise manque. — On avait vivement sollicité Vinet de répondre aux derniers écrits de M. Curtat contre les sectaires. Il s'y était refusé, quoiqu'il en eût souffert. On ne sait pas ce que devait être l'hommage dont il est ici question.

Vinet à M. Scholl, de l'apparition du *Semeur,* et les premiers numéros répondent bien à mon attente. Voilà ce qui nous manquait. C'est une simple et belle idée que celle de montrer comment le christianisme envisage, traite et exploite les différentes sphères d'activité de la pensée humaine. Cela nous sort des généralités; cela donne à la religion droit de cité dans la science et dans les arts; on verra qu'on peut être chrétien et homme tout ensemble[1]. » Cette idée était éclose dans le cercle des meilleurs amis et des plus vrais admirateurs de Vinet, le groupe Stapfer; on comptait sur sa collaboration, qui ne fit point défaut. A l'entendre, il n'aurait apporté qu'un humble tribut : « On m'a engagé à donner quelques articles à ce journal; je l'essaie, mais avec un sentiment d'incapacité qui va croissant. » « Hélas ! dit-il encore, je *sème* peu; de temps en temps je ramasse quelques feuilles sèches; c'est moi qui ai ramassé celles de Victor Hugo. » De fait, il sema tant et si bien qu'il fut au bout de peu de temps le plus en vue des *semeurs.* Dans les questions de morale religieuse et plus encore dans la critique littéraire, les premiers rôles lui furent promptement dévolus; souvent même, il fit quelques excursions hors de son domaine ordinaire, du côté de la politique, et des questions sociales les plus variées. Le *Semeur* devint son journal. Auparavant il avait dispersé ses forces, profitant selon les occasions, du *Nouvelliste,* de la *Discussion publique,* de la *Feuille religieuse.* Le *Semeur,* sans les absorber entièrement, les concentra et les stimula, en luttant par une heureuse insistance contre les piéges que lui tendait une défiance de soi-même dont il y a peu d'exemples chez un homme de ce talent. Il fut sollicité à produire, et il produisit beaucoup. Dès les débuts, on devina sa plume dans de

[1] Lettre du 28 septembre 1831.

remarquables études sur l'*Utilitarisme,* sur les *Feuilles d'Automne* de Victor Hugo, sur *Volupté* de Sainte-Beuve, etc. Quoique, dans l'origine, ses articles ne fussent pas même signés des initiales qui les désignèrent plus tard, ils fixèrent sur le *Semeur* l'attention du public lettré. Sainte-Beuve, l'œil toujours ouvert, fut un des premiers à les remarquer. Un billet sans adresse ni date, remis sans doute à la direction du journal, exprimait ainsi sa reconnaissance : « J'ai à remercier profondément l'auteur des articles sur *Volupté,* et pour la grande indulgence et bienveillance littéraire dont il a usé à mon égard, et pour les conseils chrétiens et le point de vue moral qui dominent son jugement. Si ma prétention d'écrivain a été plus que satisfaite en lisant ces articles, j'y ai trouvé à réfléchir fructueusement et à m'examiner sur d'autres points bien plus essentiels. J'ai senti combien il me reste à faire dans l'avenir pour n'être pas indigne de tels jugements, qui honorent encore moins qu'ils ne touchent en secret et qu'ils ne provoquent aux pensées sérieuses. »

Dans le même temps paraissaient les *Discours* de Vinet *sur quelques sujets religieux.* Ce recueil, intitulé d'abord simplement *Discours* [1], subit des changements considérables d'édition en édition. Dans la première (1831), il ne comprenait que quatorze discours; dans la seconde (1832), l'auteur en ajouta quatre, autant dans la troisième (1836), un enfin dans la quatrième. (1845.) Cette quatrième édition fut en outre corrigée avec un soin tout particulier. Pour le biographe, qui cherche à saisir la suite des pensées de Vinet, l'édition première est la vraie.

Vinet a publié plusieurs volumes de discours religieux.

[1] Ce titre abrégé fut un calcul de l'éditeur. Vinet n'en eut connaissance qu'en recevant le volume. Il en exprime vivement son regret dans plusieurs lettres.

Celui-ci donne assez exactement l'idée de ce qu'était sa prédication à Bâle, Les discours dont il se compose furent d'abord de véritables sermons, prêchés dans l'église française, et les corrections que l'auteur peut avoir jugées utiles en vue d'une publicité plus étendue, n'en ont point fait disparaître le caractère primitif. Plus tard il y eut souvent une différence marquée entre les sermons qu'il publia et ceux qu'il prêchait. Ceux-là ne furent parfois que des études, auxquelles il donnait la forme du sermon; ceux-ci étaient de véritables discours, souvent improvisés en partie, et dont plusieurs n'ont pas été écrits. A l'époque où nous en sommes, Vinet ne s'aventurait encore à improviser que lorsqu'il le fallait absolument. Il écrivait ses sermons et les apprenait.

Il est possible d'analyser un sermon; mais en analyser quatorze serait abusif; il ne le serait pas moins de choisir. Notre rôle ne peut être que d'en indiquer l'esprit général et de marquer l'effet produit. La première partie de cette double tâche n'est pas difficile à remplir; Vinet lui-même s'en est chargé, dans quelques réflexions préliminaires, et nous n'avons qu'à suivre ses traces. L'épigraphe déjà est significative; elle est empruntée à Pascal : « Ceux à qui Dieu a donné la religion par sentiment de cœur sont bien heureux et bien persuadés. Mais pour ceux qui ne l'ont pas, nous ne pouvons la leur procurer que par raisonnement, en attendant que Dieu la leur imprime lui-même dans le cœur, sans quoi la foi est inutile au salut. » Dès l'année précédente, Vinet avait publié deux sermons sur l'*Intolérance* et *la Tolérance de l'Evangile*, et les avait fait précéder d'un court avertissement ainsi conçu : « Des personnes avancées dans la connaissance chrétienne et dans la piété trouveront, nous le craignons, peu d'aliment dans ces

discours. Aussi n'est-ce pas à elles que nous nous sommes senti appelé à parler; il nous conviendrait mieux de les écouter. Nous avons défendu à nos paroles de franchir les limites de nos émotions personnelles; une chaleur imitée ne serait pas bénie. Cependant, pour bien des personnes, nous croyons avoir dit *un mot à propos*, et nous le jetons dans le monde, en le recommandant à la bénédiction divine, qui peut en faire sortir, pour l'église chrétienne, quelques fruits de sanctification et de paix. »

Les réflexions préliminaires, placées en tête du recueil des *Discours*, s'ouvrent par la citation de ces lignes, qui devaient encore une fois servir à l'auteur d'apologie et de justification; puis, s'enhardissant à des aveux plus explicites, il ajoute :

« Faible, je m'adresse aux faibles; je leur donne le lait dont je me suis nourri moi-même. Plus forts les uns et les autres, nous réclamerons ensemble le pain des forts. Mais j'ai cru que ceux qui sont encore au commencement de leur croissance, avaient besoin que quelqu'un, se plaçant dans leur point de vue, leur parlât moins comme un prédicateur, que comme un homme qui les précède à peine d'un pas, et qui est jaloux de faire tourner à leur profit le peu d'avance qu'il a sur eux. »

Puis il insiste sur le devoir de la sincérité en matière de prédication. Il pense qu'on l'observe trop peu, que le prédicateur n'est pas assez lui-même, et c'est à quoi il attribue une certaine uniformité qui dépare et appauvrit l'éloquence de la chaire. Pourquoi ne pas donner essor à la généreuse liberté du christianisme? Pourquoi cette déférence craintive pour un langage de convention et une vaine orthodoxie de tournures et de formes? Est-il complétement sincère, l'homme qui adopte comme expression de son individualité

un type collectif, dont l'empreinte lui est toujours étrangère en quelque point? Ne serait-il pas déplorable d'introduire l'étiquette dans le christianisme et la prédication? Toutes les routes sont bonnes, qui mènent au pied de la croix. Gardons-nous d'en fermer aucune, et de diminuer ainsi les voies de communication entre Christ et les âmes altérées.

En parlant ainsi, Vinet veut justifier le ton de ses *Discours,* qui n'est pas du tout prêcheur. C'est celui d'un honnête homme, comme on disait autrefois, qui, parlant à des auditeurs instruits, ne veut connaître d'autre langage que le leur. « Je me suis, dit-il encore, involontairement, sans préméditation, tourné vers cette classe nombreuse d'hommes cultivés, qui, élevés dans le sein du christianisme, et imbus, si j'ose m'exprimer ainsi, de préjugés chrétiens, luttent péniblement, ou contre leur propre cœur, que le sérieux du christianisme effraye, ou contre cette prévention trop générale, que le christianisme, si nécessaire, si beau, si consolant, ne saurait se justifier aux yeux de la raison. »

C'est donc à justifier le christianisme aux yeux de la raison que Vinet se sent appelé par une sorte de vocation intérieure. La plupart des quatorze discours de la première édition ont un caractère apologétique; ils tendent à montrer combien il y a de sagesse dans la folie de la croix, et jusqu'à quel point des mystères qui passent notre raison lui sont pourtant nécessaires, combien ils sont conformes au grand mystère que nous avons sous les yeux dans tous les siècles comme dans tous les pays, le mystère de la nature humaine et de ses besoins éternellement contradictoires. Les sermons intitulés : *Les Religions de l'homme et la religion de Dieu, les Mystères du christianisme, l'Evangile compris par le cœur*, plusieurs autres encore, sont fortement empreints de cette pensée.

Ceci conduit Vinet à s'expliquer en quelques mots sur les rapports de la foi et de la raison. Nous ne l'avons pas encore vu directement aux prises avec cette grave question, qui l'occupera souvent dans la suite. Nous verrons ce qu'il en pensera plus tard ; bornons-nous, pour le moment, à ce qu'il en pensait en 1831 : « Le point de départ de toute science est un mystère, dit-il, et tout système commence par un article de foi. Voilà ce qu'aucun philosophe ne nous contestera, les esprits légers sont les seuls qui ne s'en doutent pas.... Le philosophe et le chrétien sont jusqu'ici dans une position identique, hors d'état de prouver leurs prémisses par elles-mêmes. En conséquence, ne pouvant puiser leurs preuves au dedans de l'objet, il faut qu'ils les cherchent au dehors. Le philosophe et le chrétien sont tenus de prouver qu'ils sont bien informés ; et le philosophe ne peut le faire, puisqu'il n'admet de révélation que celle de la raison ; il retombe donc toujours sur la preuve *a priori*, que nous avons reconnue impossible ; le chrétien, de son côté, invoque une révélation positive à l'appui de sa foi ; ici commence pour lui le rôle de la raison ; rôle considérable, car outre qu'elle est appelée à donner des preuves historiques de cette révélation, elle est autorisée à en faire sentir le besoin et à développer la convenance de cette révélation avec l'immuable nature du cœur humain. Le chrétien, et plus particulièrement le prédicateur, a donc beaucoup à faire de la raison, mais on voit dans quelles limites ; elles sont circonscrites fort nettement et l'on doit reconnaître qu'il est également faux de dire que le christianisme est tout raison, et que le christianisme est tout foi. Cela n'est pas même simplement faux, cela est absurde [1]. »

[1] Tout ce passage a été profondément remanié; il n'est plus reconnaissable dans les *Réflexions préliminaires* des dernières éditions.

L'impression produite par ces *Discours* sur le public religieux fut prompte, durable et profonde. Je ne sais s'il a été publié en français, dans le courant de ce siècle, un recueil de sermons qui ait, au même degré, captivé l'attention. Les témoignages de reconnaissance, de sympathie, d'admiration, arrivèrent de toutes parts à Vinet. « Je ne chercherai pas à vous exprimer tout ce que je pense de votre talent, lui écrivait M. Stapfer[1], et de l'usage que le Seigneur vous inspire d'en faire; mais je ne puis me refuser au plaisir de transcrire un passage de la dernière lettre que m'a écrite M. le pasteur Ed. Diodati, auquel j'avais cité des exemples de l'heureuse influence qu'exercent vos *Discours* et vos articles dans notre *Semeur*. « Je n'hésite » pas, dit ce digne ministre, à le regarder (c'est vous, monsieur, dont il s'agit), comme l'homme le plus éminent » de la jeune génération théologique, comme celui qui peut » faire aujourd'hui le plus de bien. La largeur de ses principes et l'élévation de son christianisme lui permettent » de répondre entièrement aux besoins du siècle et au » vœu des âmes religieuses, ou même de celles qui aspirent à le devenir. Si l'Evangile peut être reçu de tant » d'esprits éclairés qui l'oublient ou le repoussent, c'est » le langage de M. Vinet qui doit y réussir. Dieu, qui l'a » doué d'aussi beaux dons, ne peut manquer d'en bénir » l'emploi, et il l'a déjà béni. Puisse-t-il envoyer beaucoup » d'ouvriers pareils dans sa moisson, je ne dis pas d'aussi » distingués, ils seront toujours rares, mais seulement qui » marchent dans la même ligne. » Dire que je partage de toute mon âme la conviction et les vœux de M. Diodati, c'est ne pas donner une juste et complète idée de ce que

[1] Lettre du 27 août 1832.

je pense et demande au Seigneur. Je me permettrai seulement d'ajouter que c'est pour moi un besoin autant qu'un devoir de demander à mes amis s'ils vous ont lu, et de conjurer les esprits éclaïrés et dédaigneux de vous lire[1]. »

De si grands éloges pourraient paraître suspects. MM. Stapfer et Diodati étaient des frères d'armes de Vinet, marchant dans la même ligne, engagés sous la même bannière. Peut-être convient-il de mettre en regard de leur appréciation celle d'un juge plus désintéressé. « L'impression qu'on en retire, dit M. Sainte-Beuve, est celle de quelque chose d'aimable, de modéré, de sensé et d'accessible; tout y est simple, sans un ornement ni une digression de luxe, et allant droit au but. Le vif seul des observations morales, ou le touchant des prières qui terminent, ressortent par instants. Ce genre mixte, plus psychologique qu'oratoire, me représente assez ce que des hommes comme MM. Jouffroy ou Damiron diraient, s'ils étaient pasteurs évangéliques, et parlant à des chrétiens assemblés, non sous les voûtes d'une cathédrale, mais dans une chambre... Ce qui nous y frappe surtout, c'est l'esprit de lumière et de charité chrétienne infinie, qui fait que, pour des catholiques mêmes,

[1] Vinet n'a conservé presque aucune des lettres de félicitations qu'il reçut à cette époque. Si celle-ci fait exception, c'est, sans doute, parce qu'elle renferme d'importantes ouvertures de M. Cousin relatives à un appel à Montauban. En revanche, il a conservé religieusement une lettre d'un ami qui l'exhortait contre tout mouvement d'orgueil. « J'ai acheté et lu tes *Discours*. Ils sont excellents. Je sais que tu reçois de toutes parts des éloges. Dieu veuille qu'ils ne t'enflent pas. Ta sœur, que j'ai eu le plaisir de voir à Lausanne, m'a dit que Dieu te gardait. Il est puissant pour le faire. Mais comme elle ne voit pas le fond de ton cœur, je crois qu'il est assez probable que de temps en temps, et peut-être souvent, des mouvements d'orgueil s'y font sentir. En ami et frère, je crois devoir te dire : « Prends garde Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu ?.... » etc.

bien des choses y restant absentes, aucune peut-être n'est expressément contraire ni à repousser. A part le discours sur la *Foi d'autorité,* où encore ce genre de foi est ménagé par des expressions si générales, et où la vérité se réserve comme pouvant habiter dessous, on va en tous sens dans cette lecture en n'apercevant jamais que le chrétien. Quant aux deux discours sur l'*Etude sans terme,* nous y pourrions louer longuement le moraliste, et même dans le premier discours, admirer des traits d'imagination et de pensée colorée, plus forts, plus grands que le didactique du genre n'en permet d'ordinaire à M. Vinet; mais ce serait mal conclure de telles pages que d'y trop attacher l'éloge, même l'éloge du fond. Il y faut renvoyer en silence ceux qui *étudient*[1]. »

L'impression générale fut qu'un genre nouveau, pour employer une expression de M. E. Schérer, prenait place dans la littérature religieuse. Il y a dès lors si bien conquis sa place que l'attrait de nouveauté s'en est plus ou moins effacé. Il faut, pour en bien juger, se transporter à quarante ans en arrière. Ce n'était ni la prédication de l'ancienne école protestante, qui se réduisait le plus souvent à une simple exposition biblique des devoirs du chrétien, ni celle des premiers pasteurs du Réveil, militante et dogmatiquement exaltée. Tout chez Vinet est mesuré, mais tout est vivant; le dogme et la morale, la religion et la philosophie se fondent dans sa prédication; c'est une apologie, mais une apologie intime, essentiellement psychologique. C'est bien du Réveil que Vinet a reçu l'émotion religieuse; il en retient le principe, mais il l'élargit et l'humanise. Le Réveil, dans l'effervescence de son premier

[1] *Portraits contemporains,* II, pag. 23 et 24.

essor, maltraitait énergiquement la raison; Vinet le ramène à la raison. Au reste, il n'a pas l'ombre d'une prétention au rôle de réformateur; s'il l'est , c'est sans le vouloir, sans s'en douter. Il a le sentiment que sa prédication peut être utile; mais quand il en cherche la cause, il ne la trouve pas dans une supériorité de talent ou de vie chrétienne; il la trouve dans sa faiblesse même, qui le rapproche des plus faibles, qui lui permet de comprendre leurs doutes, leurs hésitations, leurs combats, et lui ouvre l'accès des cœurs. « Je ne puis, écrit-il à M. Merle, qui le presse de venir à Genève, je ne puis être connu de vos amis que par mes écrits. Aurais-je été assez malheureux pour y déposer des expressions propres à faire illusion sur le degré de ma connaissance spirituelle et de ma vie religieuse? Il me semble que je ne devrais pas le craindre, puisqu'un de vos compatriotes, M. Malan, m'écrivait l'année dernière (avec beaucoup de douceur et d'affection), que mes écrits lui faisaient bien juger que l'esprit d'adoption m'était encore étranger. J'en conclus que mes expressions n'avaient pas eu le défaut d'exagérer, je le crois encore. Vous en jugeriez encore mieux, peut-être, par les sermons que je fais imprimer, et que je voudrais déjà pouvoir mettre sous vos yeux. Vous y reconnaîtriez un homme gravissant avec la foule les degrés du temple, se retournant pour inviter à le suivre ceux qui tardent, et ne connaissant encore du sanctuaire qu'un peu de lumière et de parfums, que la porte entr'ouverte a laissés s'échapper jusqu'à lui [1]. »

[1] Lettre du 23 juillet 1831. — La lettre de M. Malan à laquelle Vinet fait allusion est du 3 décembre 1829. On y lisait : « J'ai depuis plus d'un an le désir le plus senti de m'approcher de vous, de vous connaître et de vous aimer... La lecture de vos feuilles (Vinet avait reçu un ouvrage de M. Malan et lui avait rendu cette politesse en lui envoyant

Parmi les hommes à qui M. Stapfer parlait souvent de Vinet, il faut compter M. Cousin. Il le faisait moins, sans doute, dans un but de prosélytisme qu'en vue d'ouvrir une carrière en France à celui qu'il appelait « son cher et digne compatriote. » M. Cousin comprit. « Hier, écrit M. Stapfer, vous avez été le sujet entre nous d'une conversation dont j'ai à vous rendre compte[1]... A mes plaintes réitérées de l'abandon où le gouvernement laisse depuis trois ou quatre ans la faculté théologique protestante de Montauban, M. Cousin répondit d'abord par des lamentations sur la difficulté d'un choix à faire pour remplir la chaire vacante, dans le conflit des opinions et des prétentions opposées des deux partis qui divisent nos églises. Je tâchai de lui faire sentir la faiblesse de cette justification... Il finit par me donner une commission que je me trouve heureux d'avoir à remplir, et dont le succès comblerait de joie nos frères en Christ; je rapporterai ses propres expressions : « Je serais enchanté que M. Vinet pût et voulût venir à notre secours. Je ne puis encore proposer au ministre de le nommer professeur titulaire de morale et de théologie pastorale à la faculté de Montauban; mais je lui promets et *garantis* le traitement entier du titulaire (mille écus) et la jouissance de tous les émoluments à percevoir pour examens, promotions, etc.

son *Essai sur la conscience et la liberté religieuse*), n'a fait que fortifier ce désir de votre relation. Vous y montrez que la vérité, telle qu'elle est en Jésus, ne vous est qu'imparfaitement connue et que l'Esprit d'adoption vous est encore étranger ; et cette vue de l'état présent de votre âme ne peut que me faire souhaiter que la bénédiction que, *par grâce*, le Seigneur a fait parvenir sur un pauvre pécheur tel que moi vous soit aussi connue. Aussi n'ai-je pas hésité à vous le dire, et c'est avec un abandon que votre caractère justifie, que je vous demande de correspondre avec moi... »

[1] Lettre du 27 août 1832.

Plus tôt il pourra entrer dans ces fonctions et mieux ce sera. Je le ferai nommer suppléant du professeur dont la place est vacante: cela suffira pour le moment. A la fin du premier cours qu'il aura fait, rien ne s'opposera à ce qu'il soit installé titulaire. Seulement, pour faciliter la chose, je lui ferai dans l'intervalle obtenir la naturalisation, exigée par nos lois, et, de son côté, s'il peut se faire donner le diplôme de docteur, dans le cas où il ne l'ait pas déjà, il remplira une des conditions légales d'éligibilité au professorat dans nos facultés, condition toutefois qui n'est pas absolument de rigueur. Obligez-moi de lui écrire le plus tôt possible; j'écrirais moi-même si je ne devais pas, comme membre du Conseil chargé des Facultés protestantes, ne pas exposer le gouvernement à un refus. La vocation lui sera adressée aussitôt que je saurai qu'elle ne serait pas infructueuse. »

Dès qu'on eut vent de ces pourparlers dans le midi de la France, les lettres arrivèrent en foule. Plusieurs étaient moins des lettres que des sommations, pleines d'une ardeur toute méridionale. On pressait Vinet de se rendre à Montauban, à peu près comme Farel avait pressé Calvin de rester à Genève. Il n'en fallait pas tant pour le faire réfléchir; il en eût fallu davantage pour le décider. Peut-être, si on l'eût mieux connu, l'eût-on moins *sommé*. Il refusa. On revint à la charge. « Voici la troisième fois que je suis appelé à Montauban, écrit-il à son ami Leresche. Décidément ces messieurs me croient savant; trouves-tu que je m'en sois donné les airs? Je réponds pour la troisième fois que je suis un âne. Peut-être qu'ils m'en croiront[1]. »

On ne l'en crut point; mais pendant qu'on tentait un

[1] Lettre du 24 mars 1833.

dernier et inutile effort, d'autres ouvertures le jetèrent dans une réelle perplexité. C'était à Paris qu'on voulait l'attirer. Le *Semeur* continuait son œuvre. Il n'était point encore ce qu'il fut plus tard. Certaines branches importantes étaient trop négligées. L'esprit littéraire, marqué dans quelques articles, faisait défaut dans un grand nombre d'autres. Un comité, composé de cinq personnes, dirigeait l'entreprise comme font la plupart des comités, sans cette suite et cet effort de tous les jours qui peuvent seuls assurer le succès. Cependant le nombre des abonnés grandissait; le journal pénétrait lentement, mais enfin il pénétrait dans la classe qu'on voulait surtout atteindre, celle des hommes cultivés. Les articles de Vinet continuaient à être particulièrement remarqués. V. Hugo avait désiré savoir quel était le critique qui mettait tant de finesse et de courtoisie dans des jugements parfois sévères. Ne doutant pas que ce ne fût quelque homme de mérite caché dans Paris, il l'avait fait inviter à venir le voir. M. Cousin faisait au *Semeur* l'honneur de le mentionner et de le combattre dans la préface de ses *Fragments philosophiques*. Ces encouragements, ces commencements d'un vrai succès faisaient sentir doublement la nécessité d'une rédaction plus soignée, d'une direction plus forte. On désirait trouver, pour représenter le journal à Paris et en être la personnification vivante, un chrétien véritablement homme de lettres ou un homme de lettres véritablement chrétien. Le comité jeta les yeux sur Vinet, comme le plus propre à remplir cet office. On lui demandait, en outre, de concourir à l'œuvre de l'évangélisation de Paris, dans la mesure où le lui permettrait sa santé. Il pourrait, par exemple, pour décharger les pasteurs en titre, prêcher quelquefois le dimanche soir dans un local du faubourg du

Temple, ce qui lui prendrait peu de temps: l'auditoire étant essentiellement composé de pauvres gens, « comptant plus de sabots que de souliers, de blouses que d'habits, » il suffisait d'une prédication très simple, qui, disait-on, n'exigerait pas de préparation. Il pourrait aussi prêcher à la chapelle Taitbout, devant un auditoire plus difficile; mais on ne voulait pas le charger au delà de ses forces. D'ailleurs, on le tenait quitte de tous les soins matériels qu'exige une entreprise telle que le *Semeur*. M. Henri Lutteroth, qui jusqu'alors avait été plus particulièrement l'homme de la direction, continuerait à s'occuper de la correction des épreuves. Ce qu'on lui demandait, c'était la direction littéraire et une collaboration aussi forte que possible.

Une offre pareille avait de quoi le tenter beaucoup plus qu'une chaire quelconque dans une Faculté qui végétait et dépérissait; Paris l'avait plus d'une fois attiré, Montauban jamais. Les fonctions qu'on lui offrait n'étaient point sans rapport avec ses goûts et ses talents. Néanmoins, sa première impression fut de reculer devant les difficultés de la tâche. D'abord il ne considérait pas comme un petit surcroît cette prédication aux ouvriers du faubourg du Temple. L'idée de se préparer moins pour un public moins cultivé n'était pas de celles qui pouvaient entrer dans son esprit. Il était heureux, sans doute, de collaborer au *Semeur,* il eût même désiré pouvoir lui donner plus de temps; mais *diriger* était une autre affaire. Et puis, comme pour Montauban, comme pour Genève, il ne se croyait pas à la hauteur de l'œuvre qu'on lui proposait; il s'effrayait des lacunes de ses études et des faiblesses de sa foi. Sa première réponse fut encore un refus.

Le comité lui dépêcha alors deux de ses membres, MM. Lutteroth et Wilks, qui le virent longuement, lui exposèrent

la situation en détail, réfutèrent l'un après l'autre les arguments de sa modestie, et le conjurèrent de ne pas leur opposer un refus absolu, de tenter au moins un essai. Vinet, plus ébranlé que convaincu, promit de réfléchir. Des lettres pressantes vinrent, après le départ de ces messieurs, donner à leurs arguments une force nouvelle. Le comité lui écrivit, puis M. Grandpierre, d'autres encore. « Si vous ne venez pas, lui disait un de ses correspondants, j'ai la presque certitude que le *Semeur* tombera. »

« Mes vacances, de quatre semaines, commencent aujourd'hui, répondit Vinet à M. Grandpierre; elles sont presque entièrement retenues par le *Semeur*, à qui je dois ou ai promis un article sur l'*Essai* de M. Charpentier (*Histoire littéraire*), au moins deux articles sur les *Mélanges* de Jouffroy, et cinq ou six articles sur la *Destination de l'homme* par Fichte, articles qui m'imposent l'étude sommaire de toute la nouvelle philosophie allemande. Vous savez ou vous ne savez pas que je compose laborieusement, qu'un seul article me prend une semaine, que je le refais souvent jusqu'à trois fois, si bien que tout mon travail extra-officiel est consacré au *Semeur*. Je ne vous dis tout cela que pour vous faire comprendre que jusqu'à ce que les lectures, les méditations et les écritures relatives à ces articles soient finies, je ne puis absolument pas appliquer mon esprit à une délibération si importante pour moi.... Il m'est impossible, d'ici à quatre semaines, de m'occuper de cette question. Ce sont les questions soulevées par Kant et Fichte qui vont m'occuper; il y a loin de là à la mienne[1]. »

Pendant ce temps Vinet consulta ses plus intimes amis, de Lausanne et de Morges. « Les voilà donc réalisées ou

[1] Lettre du 13 juillet 1833.

sur le point de l'être, lui répondit M. A. Forel, ces vives craintes, qui, depuis quelques années surtout, ne me quittaient plus. Je le sentais, à moins d'avoir de suite à vous offrir ici le poste qui pouvait vous convenir, nous devions nous attendre à vous voir sollicité de toutes parts ; nous devions nous attendre à la plus grande perte que pouvait faire ce pays [1]. » Puis, examinant de près la question, M. Forel, parlant en son nom et au nom de quelques amis très intimes, le suppliait de ne s'engager qu'à bon escient, et en tout cas de ne pas s'engager définitivement. On faisait appel à son patriotisme, en lui laissant entrevoir la possibilité d'un retour dans le canton de Vaud. Il savait bien qu'il y avait à l'académie une chaire dont la vacance prochaine était probable, et à laquelle l'opinion publique l'appelait d'une voix unanime.

« Je me suis retiré à la campagne, répond Vinet [2], pour y vaquer avec plus de liberté à mes travaux, peu importants en eux-mêmes, mais obligatoires et retardés. Là, je ne veux qu'étudier. En attendant, je vous dirai que je vois de grandes difficultés et des objections d'un ordre grave à l'acceptation qu'on attend de moi, ou plutôt à retirer mon premier refus, car j'ai refusé, et ce serait fait et fini sans la visite de MM. Lutteroth et Wilks, qui m'ont mis au cœur la nécessité d'un examen plus approfondi de la question. Ce qui est venu la compliquer ou du moins en entraver l'examen, ce sont de nouvelles sommations relatives à Montauban. J'ai un paquet de lettres ou mandements relatifs à cette place qui, vraiment, sous le rapport de la chair, des convenances temporelles [3], pourrait m'attirer

[1] Lettre du 2 juillet 1833.
[2] Lettre du 17 juillet 1833.
[3] Les conditions qu'on lui offrait à Montauban étaient relativement supérieures à celles de Paris.

beaucoup ; mais l'esprit proteste contre la chair. Il en est de même, quand je songe à Lausanne. Il y a, par rapport à ce dernier poste, quelques objections de moins; mais la plus forte subsiste. Il se pourrait donc fort bien que je n'allasse nulle part, et que je continuasse, sur les flancs de la grande armée, mon métier de partisan, le seul peut-être qui me convienne bien. Il faut, quand il s'agit du choix d'un métier où le cœur est le principal outil, il faut connaître son cœur; il faut craindre de prendre son imagination pour son cœur; il faut se placer avec son moral, sa foi, sa vie intérieure en face de certaines questions qu'on ne peut pas éviter et de certains conflits dont l'occasion est fréquente. L'armure de vélite ne va pas bien à toutes les rencontres. Et quoi de plus effrayant que ces positions qui ordonnent d'être officiellement et systématiquement convaincu, fidèle, vivant! où l'on représente, en vertu même de son titre, tout l'ensemble d'une doctrine publique! Je leur dis tout cela; mais ils ne veulent pas consentir à me l'appliquer; ils invoquent contre moi mes écrits. Hélas! me serais-je, dans ces écrits, dépassé moi-même, exagéré moi-même? L'hypocrisie commandée par une position, voilà à mes yeux la dernière des infortunes. »

Vinet mit du temps à se décider. Enfin, vers l'automne, il annonça son intention de faire pendant six mois un essai des fonctions qui lui étaient proposées à Paris, mais en se réservant toute liberté. « Il est probable, dit-il à M. Scholl, que j'irai habiter Paris pour quelque temps. Tous les goûts, tous les désirs de mon cœur, je puis dire tous mes intérêts me retiennent en Suisse; mais j'ai craint d'avoir des reproches à me faire, si je n'essayais pas au moins les travaux qui me sont offerts[1]. » Un mois après

[1] Lettre du 11 novembre 1833.

il ajoute : « Si je pouvais donner à tous les Vaudois les sentiments de votre sœur, non-seulement par rapport à moi, mais par rapport à tout, il me semble qu'à tout prix je volerais à Lausanne, fût-ce pour y couper du bois... Il y a encore au pays de Vaud d'autres braves et chères gens; peut-être même plus qu'en aucun lieu du monde, et je ne parle pas des parents que j'y ai et que j'aime tendrement. Eh bien, malgré tout cela, je ne sais quel effroi la pensée de Lausanne m'inspire. Je ne m'en rends pas compte. Vous le dirai-je? à certains égards Paris m'effraie moins. C'est peut-être que Paris est une solitude où l'on est bien et dûment enterré, invisible, quand on ne fait pas partie des deux à trois cents notabilités du jour. Mais Bâle me plaît mieux encore. C'est parce qu'il me plaît tant que je m'en défie. Je me dis quelquefois que je m'acoquine à cette paix, à cette monotonie, à cette bonne volonté qui m'entourent, et qu'il faut, pour ma santé morale, sortir de cette boîte de coton [1]. »

[1] Lettre du 2 décembre.



CHAPITRE XI

Crise intérieure. — Nouveaux refus. — Encore Bâle. — Travaux littéraires. — Vinet, directeur de conscience.

(1833-1837.)

A partir de 1833, Vinet fit de son agenda un véritable journal, qui permet de suivre de très près le cours de sa vie intérieure. On y voit combien étaient sérieux les scrupules qui lui faisaient refuser successivement les postes les plus honorables. On y voit aussi comment, dans l'anxiété de la délibération, il fut ressaisi par une de ces crises morales dont il nous a donné déjà quelques exemples. Il s'étudie, s'examine, se demande s'il est chrétien, s'il l'est de cœur ou d'imagination, de fait ou de nom. Ce journal est véritablement intime. Il est écrit en partie en chiffres. Chaque fois que le chiffre remplace les signes ordinaires du langage, on peut être sûr qu'il s'agit de quelque expérience chrétienne, entre lui et Dieu; à moins que ce ne soit d'une tierce personne, d'un ami, dont il ne médit point, mais dont il lui est impossible, à certains moments, de ne pas apprécier les paroles ou la conduite. D'ailleurs, il serait difficile de parler plus simplement de soi. Les détails d'intérieur occupent une grande place dans ce journal, une

place d'autant plus grande que c'est dans les réalités de la vie de famille, dans les devoirs positifs et de tous les jours que Vinet trouve la véritable pierre de touche de l'esprit chrétien. Un des reproches qu'il se fait le plus souvent concerne ses enfants, qu'il s'accuse de négliger. L'aînée, Stéphanie, avait treize ans. Elle était timide, délicate, bonne, douce, elle avait beaucoup de sens naturel; mais elle semblait ne pas se développer entièrement; on eût dit une fleur en bouton à qui manquait la force de s'ouvrir. Auguste, d'un an plus jeune, enfant précoce, avait donné d'abord de grandes espérances; malheureusement, il était devenu sourd à cinq ans; son développement s'était ressenti de cette infirmité qui, malgré tous les remèdes et tous les soins, n'avait fait que grandir. On avait dû le retirer de toutes les écoles; son père s'était alors chargé des leçons de latin mais sans pouvoir y apporter la régularité qu'il eût désirée. Un jour, souvent plusieurs jours se passaient sans leçons. L'enfant oubliait, et tout était à recommencer. A la surdité s'ajoutèrent de graves et douloureuses complications. Il était bon, d'ailleurs, et droit; il avait la gaieté franche, du naturel, de l'amabilité, de l'esprit. On eût voulu le dédommager par une éducation plus complète, par une vie de l'intelligence plus riche, des jouissances que lui refusaït son infirmité; mais il eût fallu pouvoir lui donner régulièrement plusieurs heures par jour. Ce fut la croix de Vinet, comme nous l'allons voir par quelques extraits du journal.

« 1er *janvier* 1833. — Reçu une lettre de M. Monnard qui me presse d'accepter la place de conseiller de l'instruction publique au canton de Vaud. Je ne puis m'y résoudre, et je sens de l'effroi au sujet de Paris. Je me sens l'âme pauvre, la foi morte, le courage nul.

» 5 *janvier*. — Le soir, réunion religieuse chez M. B. J'ai parlé sur Jacques III, 8, contre le zèle amer et l'esprit de contention. Ce sujet ne trouvait guère d'application, je crois, dans notre assemblée. Il n'y avait, peut-être, que moi à qui mes exhortations pussent s'adresser... Deux fautes contradictoires : le manque de zèle et le zèle amer. C'est la contention remplaçant le zèle, l'amour-propre remplaçant l'amour.

» 8 *janvier*. — Une nouvelle preuve que je ne puis pas me vaincre avec le pauvre Auguste. J'en suis désolé et honteux, — et malade par-dessus. Tout cela est bien une preuve que je ne suis pas régénéré. Oh! si Dieu ne m'aide pas! J'ai eu d'ailleurs d'autres grands torts. Je ne me suis occupé de l'enfant que pour le gronder. Il est fort en arrière.

» 12 *janvier*. — J'ai senti un de ces jours, pour la centième fois, qu'il ne faut pas sortir de son repos pour une démarche, pour une visite, pour une lettre, pour un mot, sans se mettre expressément sous la garde de l'esprit de Dieu, surtout pour qu'il nous fasse voir, à chaque moment, les choses comme elles sont, et nous empêche de nous faire illusion sur la valeur et le sens de ce que nous faisons et disons. La vanité et nos autres passions nous font vivre constamment dans une sorte de demi-ivresse ou de rêverie dont il faut nous tirer à chaque moment.

» 13 *janvier*. — Quand on est heureux, loué, porté par le vent de la faveur publique, il faut faire sa prière constante de ces paroles : « Seigneur, une épine de ta couronne! »

» 20 *janvier*. — Toujours de nouvelles preuves de la dureté et de la malveillance de mon cœur, qui se réjouit de l'injustice.

» 25 *janvier*. — Je manque absolument de support; je vois les torts réels, je les vois jusqu'au fond, et par delà le fond; je trouve une volupté amère à les reconnaître, j'éclate de ne pouvoir les dire.

» 30 *janvier*. — Dieu aimé celui qui donne gaiement. Cela s'applique à toute sorte de service. En suis-je bien pénétré?

» 2 *février*. — Je me suis débattu je ne sais combien de temps, la plume à la main, avec la question de l'optimisme. Ces difficultés m'ont troublé.

» 3 *février*. — L'orgueil est le dernier et inviolable asile de l'égoïsme. C'est pour cela que les humiliations qu'on s'inflige manquent si souvent leur but. Celles qu'on subit valent mieux.

» 10 *février*. — J'ai du regret de quelques phrases de mon article sur M. Drouineau. Sans être injuste, j'ai l'air de l'être, et de me contredire. Il faudrait prier avant d'écrire, et après avoir écrit.

» 2 *mars*. — Réunion chez Mme..., c'est moi qui ai parlé, sur Jean XIV. Et bien mal, parce que je n'étais point préparé et par d'autres raisons. La prière était meilleure. Je ferai bien de me tenir à l'écart pendant quelque temps. Une grande imprudence est un grand péché.

» 4 *mars*. — Première leçon sur J.-J. Rousseau. L'attente n'a point été satisfaite. J'étais abattu; j'avais à peine ma tête à moi. Il y avait des vérités intéressantes à développer; je n'ai pas su les faire valoir; à peine les ai-je exprimées clairement. C'est mauvais; mais d'un autre côté c'est bien bon. C'est une épine de la couronne.

» 8 *mars*. — Je m'étais reproché hier au soir de n'avoir pas gardé ma langue. Je ne l'ai pas mieux gardée aujourd'hui. C'est que mon cœur est plein d'amertume et de fiel.

Je cherche partout le mal parce qu'il est dans mon cœur. Je ne sais point quel vice je n'ai pas.

» 25 *avril.* — Que je serais prudent si j'étais charitable !

» 21 *juin.* — Un de ces rares moments de tranquillité passés avec Sophie sans que des préoccupations ou des pensées pénibles viennent les troubler. Un jour de bonheur domestique. Quelque chose qui serait infiniment doux, si cela pouvait durer ! »

La teinte déjà sombre de ces réflexions intimes s'assombrit encore vers la fin de l'année, au milieu des souffrances d'une maladie prolongée.

« 7 *décembre.* — Ce long loisir de ma maladie, mal apprécié et mal employé, m'a jeté dans un affadissement intellectuel et dans un *missmuthiges Wesen* (humeur morose), dont je souffre et dont je suis honteux. Je ne suis propre à aucun travail, ni méditation, ni étude.

» 10 *décembre.* — La maladie d'un côté et tant de faveurs de l'autre, surtout l'affection des miens, auraient dû m'amollir le cœur, et je le trouve plus dur que jamais.

» 31 *décembre.* — Ici finit une année de ma vie. Année qui me couvre de confusion, où j'ai reculé au lieu d'avancer, où j'ai reconnu les bienfaits de la Providence sans l'adorer, où je me suis connu mieux que jamais sans devenir meilleur, où ma négligence de l'éducation de mes enfants a porté des fruits visibles, où j'ai été mille fois ingrat envers ma femme, mille fois injuste, amer, prompt à penser le mal et à le dire, et où ma conscience a semblé se cautériser. Dieu me soit en aide l'année prochaine, si je dois la vivre ! »

Au milieu de ces luttes sourdes et angoissantes, Vinet voyait s'approcher le moment de son départ pour Paris et s'en effrayait de plus en plus. Enfin, il sentit distinctement

l'impossibilité de répondre, même provisoirement, à l'appel qu'il avait reçu, et il refusa.

« Bon et cher ami, écrivait-il à ce sujet à M. Grandpierre, le 19 janvier 1834, cette lettre est la seconde édition d'une lettre assez longue, écrite depuis huit jours et que vous ne recevrez point. La lettre non avenue pour vous ne le sera pas pour moi. En croyant vous écrire, c'est à moi-même que j'ai écrit, et ce moment, préparé par bien d'autres, peut être une époque dans ma vie.

» Depuis la dernière lettre que vous avez reçue de moi, j'ai été fort malheureux dans mon intérieur. La terreur que m'inspirait un séjour à Paris, au milieu des plus excellents amis et dans le cercle d'activité le plus beau, était trop singulière pour ne pas être approfondie. Des circonstances de ma vie intérieure, des avertissements que j'appellerais providentiels, si tout n'était pas providentiel, ont peu à peu dissipé cette demi-rêverie où j'étais depuis quelque temps, m'ont ramené à cette vue de moi-même qui m'est familière, mais que les impressions extérieures ou les passions obscurcissent trop souvent, et m'ont reporté au point précis où j'étais lors de ma première réponse au *Semeur*, l'été passé, et lors de ma première entrevue avec MM. Wilks et Lutteroth. Les difficultés, ou, pour mieux dire, les impossibilités spirituelles, auxquelles la candeur de leur foi, leur humilité et leur charité les empêchaient de croire, me sont redevenues plus évidentes que jamais, et je me suis demandé avec reproche comment j'avais pu jamais croire que je pusse entreprendre ou même essayer la tâche que l'amitié me confiait. J'étais plein de cet effroi lorsque je vous écrivis il y a huit jours; mais je n'avais point encore pris de parti. En vous développant mon angoisse, je la sentis redoubler; je me connus mieux encore;

je me rappelai toute ma faiblesse et toutes mes faiblesses; je vis que, jouet tant de fois de la vivacité momentanée de mes impressions, d'une certaine chaleur d'imagination et de ma vanité, je le serais encore dans l'essai projeté; que mille causes, où je comprends vos bontés, reformeraient le bandeau qui venait de tomber de dessus mes yeux, et qu'à moins de fuir le danger je courrais au-devant du plus grand des malheurs: je ne veux pas le nommer. Cette conviction à laquelle personne ne s'est aidé, car je n'ai fait part à personne de mes pensées, pas même à ma femme, s'est accrue de jour en jour et d'heure en heure. Elle s'est formée dans l'état de tête le plus tranquille, elle a jeté dans mon âme une terreur que je ne puis vous peindre, et lorsque, pour conclusion, j'ai pris le parti, que j'ai communiqué à vos amis, de renoncer moi-même à l'essai que je m'étais proposé, j'ai senti que ma conscience respirait librement; et à mesure que je me sonde, je ne sens en moi, à côté du juste regret d'avoir donné une fausse attente et fatigué mes amis de mes oscillations, aucun reproche intérieur, aucun trouble, aucun doute.

» Il est inutile que j'entre dans plus de détails sur les considérations qui viennent de me déterminer. Je les ai, dans le temps, fait connaître assez à vos amis et à vous. Je ne puis pas vous en démontrer la réalité; vous ne pouvez pas m'en démontrer la fausseté. Ce sont de ces choses individuelles, intérieures, dont nul n'est juge que Dieu. Croyez, du reste, que je regarde comme un mal cette incompatibilité avec les fonctions qui me sont offertes, car il s'agit, outre des convictions particulières que je n'ai pas, et que je n'aurai peut-être jamais, au moins dans l'âme, il s'agit surtout d'une vie qui me manque, qu'il faut avoir, qu'il faut montrer, et que je ne veux pas simuler. Croyez donc que

je me condamne, non de ce que je fais à présent, mais de ce qui m'oblige à le faire, et croyez que je n'estime pas qu'il y ait un autre bonheur que celui de joindre à la fermeté de convictions que Dieu vous a donnée, la chaleur chrétienne, la vie qu'il vous a donnée aussi. Priez-le donc pour moi, et en le bénissant de m'avoir fait faire un pas dans la connaissance, demandez-lui de m'en faire faire dix autres dans la vie.

» Dieu donnera les ouvriers; mais il ne promet pas de donner des bénédictions à des ouvriers qui ne sont pas appelés. Il en promet aux plus infirmes lorsqu'ils demeurent à leur place, lorsqu'ils demeurent d'accord avec eux-mêmes, lorsqu'ils demeurent sincères et vrais. Il m'a mis en position de consacrer à son œuvre, au moins telle que je l'entends et sais la faire, la plus grande partie de mon temps; je l'en remercie et puissé-je en profiter. Mais je ne veux pas le tenter en me mettant dans une sorte de nécessité de sortir de mon caractère et de la vérité.

» Voilà, en substance, ce que j'ai écrit à vos amis. Je ne leur ai rien caché ni rien déguisé. Je n'ai point de répugnance à ce que des amis chrétiens connaissent le fond de ma pensée, ni à ce qu'ils la disent à d'autres, s'ils étaient dans le cas d'expliquer la vraie cause de ma démarche. Je ne demande rien de mieux que d'être connu, et surtout je désire que ceux qui ont pu s'intéresser à cette affaire sachent bien que la certitude de mon indignité et de mon incapacité est l'unique motif qui me fait retourner en arrière.

» Je ne renonce pourtant pas à vous voir, cher ami. Une fois les choses bien entendues, si je puis croire que la visite d'une espèce de transfuge n'est pas désagréable à mes amis, je serais heureux d'aller les voir, libre de toute

préoccupation comme de tout lien. Je serais bien aise, non pas tant de voir Paris que de voir le petit monde chrétien qui se meut au milieu du grand monde païen, et de consulter mes amis sur la manière dont je puis, dans ma solitude, être le moins inutile à la culture d'un champ où je puis peut-être tracer quelque sillon entre le terrain végétal et le gravier.

» A présent, je n'ai plus qu'à finir par où j'aurais dû commencer, par vous remercier encore une fois, et du meilleur de mon cœur de l'offre que vous m'avez faite et des choses affectueuses que vous m'avez dites. Vous êtes un bon et cher ami. Que Dieu vous bénisse! Que Dieu vous bénisse dans votre âme, dans votre œuvre, dans votre femme, dans vos enfants. C'est un des vœux les plus chers de votre faible, pauvre, mais dévoué ami et frère. »

Peu de semaines après, Vinet refusait également les offres du Conseil d'état du canton de Vaud, alléguant toujours son incapacité; mais il insistait moins cette fois sur la faiblesse de sa vie religieuse que sur celle de ses études et sur un manque d'esprit pratique, qui devait le rendre peu propre à être un homme de direction et d'action : « Je ne sais bien quoi que ce soit, écrivait-il à M. Jaquet, qui était revenu à la charge, je suis un ignorant frotté de science; j'ai ce qu'il me faut pour la tâche qui m'est confiée; mais à un pas au delà le terrain me manque aussitôt. Ajoutez-y, je vous en supplie, les incurables inconvénients de mon caractère, qui me refuse la présence d'esprit, la sûreté du coup d'œil, la fermeté et la conséquence. Je n'ai peut-être pas l'esprit moins juste que bien d'autres; mais l'élément pratique lui manque presque absolument. Souvent, je sais après coup très bien ce qu'il aurait fallu faire; avant et pendant l'action, je n'en sais rien. Presbyte au

moral, comme je suis myope au physique, il me faut voir toute affaire à distance pour la bien voir... Composer et dans l'occasion parler au public, ce sont là mes uniques et encore bien faibles capacités[1]. »

D'autres prétendants vinrent encore heurter à sa porte. Je renonce à les énumérer tous. La liste en est trop longue, et l'histoire en devient monotone. Je me borne à signaler encore une place de professeur de littérature française à Berne, et celle de pasteur de l'église française à Francfort, également refusées. Au point de vue des avantages matériels, cette dernière était la plus belle de beaucoup. Vinet la refusa trois fois, le cœur serré, songeant à sa famille, à ses enfants surtout, dont il était l'unique soutien; mais il y avait toujours le grand argument : heureux de prêcher quelquefois, il s'effrayait à l'idée d'être pasteur, d'avoir directement et positivement charge d'âmes. L'état de sa santé lui faisait sentir doublement le regret des avantages dont il privait ses enfants. « Je souffre des moindres vicissitudes de la température, lisons-nous dans une lettre à M. Forel; je fais l'apprentissage des rhumatismes, je ne supporte le travail qu'à faible dose, j'ai rarement de la joie à composer, c'est vieillir trop tôt. Et par l'effet de circonstances très particulières, je me ferme les unes après les autres les portes qui s'ouvrent pour moi du côté du repos et de la tranquillité. Trois fois celle de Francfort s'est ouverte, trois fois j'ai hoché la tête, et cependant il y avait là tout, oui, tout ce qui peut déterminer. C'est un bon exercice de confiance en Dieu, pour moi et pour ma famille. Il est presque aussi doux de compter sur Dieu que de recevoir de lui. On le dit! Je voudrais bien le savoir par expérience[2]. »

[1] Lettre du 26 février 1834.
[2] Lettre du 4 octobre 1834.

De refus en refus, il restait à Bâle, roulant, comme il disait, du substantif au participe et du participe au substantif. Malgré sa discrétion, on ne fut pas sans savoir dans le monde universitaire tout ce qu'il avait sacrifié à une position peu digne de lui. C'eût été le cas de le décharger d'un enseignement trop élémentaire, de lui ouvrir, à l'université même, une carrière plus assurée et plus haute, de le dédommager de tant de sacrifices. On ne fit rien, ou plutôt on se borna à lui donner, sur sa demande expresse, certaines garanties de stabilité qui lui manquaient encore. Nombreux furent les particuliers qui lui témoignèrent une vive et affectueuse reconnaissance; mais le gouvernement se tint à l'écart.

Il faut dire, à la décharge de Bâle, que les temps étaient critiques pour la ville, et pour l'université surtout. La Suisse, plus divisée que jamais, s'était, ou peu s'en faut, séparée en deux Suisses. Plusieurs des cantons entraînés par le courant démocratique, avaient formé une alliance particulière, dans le but de se garantir réciproquement leurs constitutions. Bâle-ville, Neuchâtel et les cantons du centre, représentants des tendances conservatrices ou aristocratiques, avaient répondu à ce défi par une autre ligue, la ligue dite de Sarnen, qui, ne se contentant pas de suivre l'exemple qu'on lui avait donné, se fit une diète à part, et refusa d'envoyer ses députés siéger à côté de ceux de Bâle-campagne et de Schwyz-extérieur, un moment détaché de l'ancien canton. Un conflit était inévitable. Un des membres de la ligue de Sarnen en prit l'initiative. Schwyz marcha contre ses anciens sujets, et la lutte recommença aussitôt à Bâle. Le succès douteux des Schwyzois, la défaite des Bâlois à Pratteln et la ferme attitude de la Diète, réunie alors à Zurich, coupèrent court à la guerre civile. Les troupes fédérales occupèrent

aussitôt les cantons récalcitrants, et la ligue de Sarnen fut dissoute. On parvint, non sans peine, à réconcilier les Schwyzois; à Bâle, la séparation fut maintenue, et un tribunal arbitral, siégeant à Aarau, fut chargé de la répartition des biens de l'état entre la ville et la campagne. Parmi ces biens se trouvaient ceux de l'université, — bibliothèque, musées, dotations en argent, — qui furent partagés, comme les autres, d'après le chiffre de la population.

Personne ne désapprouva plus énergiquement que Vinet l'alliance de Bâle et des cantons ultramontains; personne n'en souffrit davantage; néanmoins il ne douta pas du patriotisme suisse de la vieille cité; il trouva dans les injustices dont elle avait été l'objet l'explication, la cause première des fautes qu'elle commettait, et, transportant dans les choses de la politique son esprit de charité , il la défendit avec ardeur. Un de ses amis, M. Grandpierre, s'intéressait vivement aux affaires de Bâle, où il avait séjourné plusieurs années comme pasteur. Vinet le tenait au courant. Une lettre qu'il lui écrivit et qui avait le caractère d'un mémoire, tomba dans les mains du duc de Broglie. Vinet le sut et s'effraya des conséquences possibles. De toutes les accusations qu'on dirigeait contre Bâle, la plus populaire, la plus exploitée, était justement d'entretenir des intrigues à l'étranger et de préparer les voies à une intervention. Aussitôt Vinet écrivit à son ami : « J'apprends que S.... (un des amis les plus particuliers de Vinet), à qui j'avais donné une copie de ma lettre à vous sur les affaires de Bâle, a fait part de cette pièce à M. le duc de Broglie. Il a bien fait; mais je crois devoir à cette occasion expliquer le point de vue d'où je désire que cette note soit jugée. J'ai conclu de quelques paroles prononcées à la tribune que le fond des affaires de Bâle n'était pas bien connu; j'ai cru

qu'il importait de fournir des renseignements aux personnes qui sont en position d'exercer une grande influence sur l'opinion, et par l'opinion sur les faits. Mais il faut que j'ajoute (et je vous prie de faire que ceci parvienne là où ma note est parvenue) que je repousse de toute ma conscience l'idée d'une intervention étrangère, que je regarde la Suisse comme moralement perdue si cette intervention a lieu et sous quelques auspices qu'elle vienne, que le salut de la Suisse doit partir de son sein, que tout autre salut est une ruine déguisée, et que tout ce que Bâle peut demander, c'est qu'on ne donne pas droit à ceux qui la calomnient et qu'on ne donne pas lieu à ses adversaires de se flatter d'un appui étranger. Dans mon opinion personnelle, si Bâle devait opter entre la perte de son procès et son gain dans l'intervention, elle devrait s'arrêter au premier parti. Du reste, je crois que si on laisse se modifier et se débattre les uns par les autres, et tous par le temps, les éléments qui se font la guerre dans notre patrie, les choses finiront par s'accommoder, et nous serons sauvés si nous nous accommodons nous-mêmes. C'est probablement par ce sentiment que Bâle n'a jamais, ni directement ni indirectement, fait la moindre démarche auprès de l'étranger, et j'ai la confiance qu'elle ne le fera jamais [1]. »

Mais si Vinet avait peine à s'empêcher de plaider la cause de Bâle au moment même où cette cause était compromise par les plus regrettables alliances, ce fut bien autre chose encore quand l'arbitrage fédéral eut décidé le partage d'une fortune qui ne pouvait être partagée sans grand dommage pour la science, et sur laquelle, au point de vue non de la politique, mais de la pure et simple justice, la campagne

[1] Lettre du 24 mars 1833.

n'avait réellement aucun droit. Alors il ne se contint plus ; il éclata en cris de douleurs : « Aujourd'hui, écrit-il à M. Jaquet[1], l'homme que la Diète a chargé de disposer souverainement des intérêts de cette ville, a décidé que la fortune de notre université (corporation indépendante, propriétaire, administrant son bien légué par des particuliers et grossi par elle), que cette fortune était un bien de l'état, et entrerait dans le partage. La décision était écrite avant qu'il eût entendu les plaidoyers des parties. Notre université, à dater d'aujourd'hui, n'existe plus. — La bibliothèque, contemporaine de l'invention de l'imprimerie, collection monumentale, riche en manuscrits, en tableaux précieux, en souvenirs, trésor de la gloire antique de Bâle, l'une des bases de son avenir, va être partagée, et les trois cinquièmes transportés dans quelque grange de Liestal, puis brocantés. Car ce peuple, à qui l'on a fait espérer de l'argent comptant, tête par tête, ne se soucie ni de nos in-folio ni de nos tableaux. — Nos professeurs partiront, une colonie lettrée n'existera plus, un foyer de lumières sera éteint. La patrie des Euler et des Bernouilli retombera vers les soins du négoce, où une pente fatale, fortifiée par les événements, ne l'attire que trop exclusivement. On tue du même coup son passé et son avenir. L'œuvre d'une vieille envie est consommée. Mais, en revanche, l'académie de Zurich aura une rivale de moins... »

Citons encore, pour en finir avec les affaires de Bâle, quelques extraits d'une lettre à M. Forel, antérieure à la précédente, mais admirable de jet et de véhémence généreuse, celle de toutes, peut-être, qui rend le mieux l'impression finale que lui laissèrent ces longs et tristes dé-

[1] Lettre du 10 novembre 1833.

bats : « J'ai le cœur plein. Notre avenir m'inquiète peu; j'admets que les choses en resteront là; j'accepte autant qu'il est en moi ce qui est consommé et que je vois accepter bien plus courageusement par d'autres qui en souffrent réellement et gravement. Mais ce que je ne puis encore accepter, c'est la lumière, oui, la lumière que trois ans d'expérience et les derniers événements m'ont donnée, malgré moi, sur la nature humaine, qui est ma nature. J'ai vu pendant trois ans la calomnie s'acharner sur une malheureuse ville, empoisonner tous ses actes, toutes ses intentions, lui créer audacieusement des crimes, jeter dans le public des faux matériels à sa charge, trouver toutes les oreilles ouvertes, les occuper, les remplir et les fermer à toutes les paroles de la vérité; j'ai vu le manteau de la charité la plus inconcevable jeté sur les plus scandaleux excès d'un parti, une vive lumière appelée sur les fautes de l'autre, un parti pris, un plan formé de perdre et de détruire, et la crédulité du grand nombre, la connivence de plusieurs, aidant la perversité de quelques-uns. Une puissance inouïe a été décernée au mensonge, afin que l'injustice des hommes accomplît la justice de Dieu, et que cette ville reçût le châtiment, que, de la part du Seigneur, elle avait mérité. Si quelque voix impartiale s'élevait en faveur de ces malheureux Albigeois de la confédération, on cherchait ce qui la faisait parler, on la supposait prévenue, on la récusait. Et nous, je parle des étrangers mes collègues, établis comme moi depuis des années dans cette ville, nous, assistant à tous les actes d'un gouvernement percé à jour, de qui rien n'est secret, et qui agit au milieu de ses subordonnés comme un père dans sa famille, nous, témoins de sa fière droiture et de son imperturbable candeur, nous avions le chagrin de voir que ces qualités étaient trop rares

maintenant pour qu'on crût à leur réalité, que, plus il y avait de sincérité, plus on soupçonnait de ruse, parce que cette austérité était trop inconcevable, que les démarches les plus droites et les plus nettes devenaient par là-même les plus suspectes, que le calcul, *la banque en matière politique* (mot favori de mon ami Monnard) étaient toujours supposés, que ce gouvernement avait beau faire, que le siècle avait voulu qu'il pérît, qu'il périrait !

« Je vous le dis, mon cher et honoré ami, comparant incessamment les faits à moi connus, par moi palpés, avec leur interprétation, que dis-je ? souvent avec les faits qu'on leur substituait, peu s'en faut que les sombres anathèmes d'Alceste ne soient mille fois sortis de ma bouche. Je voyais de plus une cité qui m'est chère, mise en demeure de ne commettre que des fautes ; et certes elle en a commis de graves; je la voyais sur une pente où l'on ne peut plus retourner en arrière, où l'on ne peut plus avancer que pour tomber. Lorsque, pour dernière et inévitable faute, elle s'allia, au nom du droit, avec des cantons retardataires ou rétrogrades, lorsque je vis la goutte de vin pur se perdre dans une masse d'eau fade, je poussai un cri d'effroi. Je savais qu'il ne s'agissait que d'une protestation... » Ici Vinet fut interrompu, et l'interruption dura huit jours; mais M. Forel ne perdit rien pour attendre. Ecrite à bâtons rompus, du 22 août au 14 septembre, comme pourrait l'être un journal irrégulièrement périodique, cette lettre, épanchement d'un cœur qui déborde, n'en fut que plus complète. Elle se termine par la mention d'un sermon que Vinet prêcha devant un bataillon vaudois, qui faisait partie des troupes d'occupation. Il avait choisi pour texte la parabole des vignerons, qui finit par ces mots : « Il les fera périr et donnera la vigne à d'autres. » — « Cette menace,

dit-il, de faire passer à d'autres les biens spirituels que nous possédons, et de produire une famine de la parole de Dieu, a dû paraître peu vraisemblable. Que n'ai-je osé leur dire que tout près d'eux un peuple entier venait de se voir enlever ses guides spirituels, presque tous évangéliques, et de les voir remplacer par des hommes... qui tous n'ont été accueillis par le nouveau gouvernement qu'à cause de leurs opinions politiques. » On a vu par une allusion de cette lettre que Vinet et Monnard continuaient à juger différemment les affaires de Bâle ; ils évitaient d'en parler, en s'écrivant. Ils appréciaient aussi différemment un homme qui joua un grand rôle dans tous ces débats, l'historien Zschokke. « Vous avez honoré Zschokke, écrivait Vinet, en lui prêtant de nouveau, pour passer dans notre langue, le secours de votre main habile et forte. Il n'est pas malheureux ; je me permettrai d'ajouter qu'il est plus heureux qu'il ne mérite. Sa manière *oraculeuse* n'est pas la vraie gravité, et je doute qu'il puisse contempler les événements du haut d'une conscience pure...[1] »

Cependant les sombres prévisions de Vinet relatives à l'université de Bâle ne furent pas réalisées. A leur part d'in-folio poudreux, les campagnards préférèrent une somme d'argent, et la générosité des citoyens répara les brèches faites à la fortune de cette vénérable institution.

L'orage passé, il fallut bien se souvenir de Vinet. En 1835, il fut nommé professeur ordinaire de littérature française à l'université ; mais on ne songea pas à le décharger de ses cours au pædagogium, où enseignaient aussi la plupart de ses collègues, de sorte qu'il gagna à son avancement un titre et des fonctions de plus et n'en roula pas

[1] Lettre du 9 janvier 1835.

moins du substantif au participe et du participe au substantif.

Pendant ces années, qui devaient être les dernières de son séjour à Bâle, la santé de Vinet fut plus mauvaise que jamais. Nous l'avons déjà vu très abattu à la fin de 1833. En 1835, il fut atteint d'une fièvre muqueuse, qui dura neuf mois. « J'ai été bien touché de l'intérêt que vous prenez à mon état, écrit-il à M. Monnard, en date du 9 janvier. Il est sans doute ce qu'il doit être, mais non pas tel que je le voudrais. Voilà deux mois et demi que je traîne une maladie sans nom, presque sans souffrance, mais qui me rend incapable de tout travail et m'incarcère dans ma chambre. Impatient de ma chaîne, j'ai voulu retourner à mes travaux, et j'ai payé cette imprudence d'une rechute plus sérieuse que la première atteinte du mal. Toutefois si je manque de patience, je ne manque pas d'espoir, et j'ai lieu de croire que Dieu veut me ménager. Du reste, comment se plaindre d'une si légère épreuve quand de meilleurs en ont de si rudes? » En avril, les nouvelles ne sont pas plus favorables : « Ma maladie, toujours sans douleur, a eu des phases diverses, mais une marche généralement ascendante, et au moment où je vous écris, je ne la sens pas encore descendre, du moins vers la guérison [1]. »

Un séjour à la campagne dans une jolie ferme, entre Bâle et Arlesheim, un autre séjour à Veytaux, furent traversés de circonstances fâcheuses et n'amenèrent que peu de soulagement. L'année 1836 fut meilleure, mais avec des rechutes qui donnèrent des craintes sérieuses. Dans de telles circonstances, l'activité littéraire de Vinet ne se déploya que par intervalles. Néanmoins ces années ne furent point perdues.

[1] Lettre à M. Forel, du 10 avril 1835.



Dès 1833, Vinet avait achevé un cours sur les moralistes français, commencé l'hiver précédent devant un auditoire considérable, — on y venait de Mulhouse, — et dont l'attention sympathique ne se démentit pas un instant. Ce fut par ce cours que Vinet se fit réellement connaître du public bâlois, et donna pour la première fois sa mesure comme professeur. Le souvenir en est resté vivant et profond. Sous le nom de moralistes, il n'entendait pas seulement ceux qui ont écrit des traités de morale, mais encore ces moralistes descriptifs, romanciers ou poëtes, qui ont reproduit en témoins naïfs les mœurs, les idées, les besoins de leur époque. Partant du XVIe siècle, il poussait jusqu'au XVIIIe, s'arrêtant à tous les écrivains capables de lui fournir des renseignements authentiques sur les conceptions morales qui, de génération en génération, ont eu cours dans la société. Son but était moins d'en saisir l'enchaînement, d'en retracer la filiation historique, que de les examiner, de les comparer entre elles, et surtout de les comparer avec la morale parfaite, celle de l'Evangile : « Tous les systèmes humains, disait-il, dans sa première leçon, peuvent se réduire à quatre ou cinq idées principales, qui se succèdent les unes aux autres, et, à des époques plus ou moins distantes, occupent la scène du monde. Elles reviennent sans cesse les mêmes, mais sous des aspects et des noms différents. Chacune reçoit du temps qui l'introduit une physionomie particulière : ainsi, par exemple, l'ancien système d'Epicure et l'épicurisme du dix-huitième siècle. Ce sont ces divers essais qui nous occuperont; nous verrons ce que l'homme a cherché et ce qu'il a trouvé. Un fait nous frappera : l'homme à lui seul n'a jamais rencontré qu'une partie de la vérité. Ce sont des fragments cherchant à se rejoindre, et ne pouvant en venir à bout.

L'homme ne s'est jamais tout à fait trompé; dans ses plus grossières erreurs reste toujours un lambeau de vérité. En morale, aucune erreur absolue; mais vérité incomplète, vérité exagérée, vérité mal appliquée. Tous les systèmes, à commencer par celui de l'intérêt, présentent toujours quelque côté vrai. Ce sont les débris d'un corps vivant, qui semblent s'appeler, se rechercher, mais qui, dans le fait, restent isolés et sans vie. Comme un tronc mutilé, des rameaux arrachés, des feuilles dispersées, autant de parties substantielles d'un arbre, demeurent épars sans qu'il soit au pouvoir humain de leur rendre l'ensemble et l'être, de même il est au-dessus des facultés humaines de composer un tout de ces éléments divers; le lien de la vérité morale vient d'ailleurs. »

On reconnaît ici l'une des maîtresses idées de Vinet, savoir qu'en morale le critère de la vérité est dans le rapport des doctrines avec les besoins multiples et en apparence contradictoires du cœur humain. Connaître l'homme, voilà le commencement de la sagesse, et c'est pour nous fournir cette base première que la littérature est appelée au conseil. Son témoignage est le plus universel, le plus désintéressé, le plus authentique. L'étude de la littérature se transforme entre les mains de Vinet en une étude de psychologie chrétienne.

Telle est, si nous l'avons bien compris, le principe fondamental de sa critique. Il en a multiplié et varié les applications, dans ses articles du *Semeur* et dans ses cours académiques; mais jamais il ne s'y est plus strictement attaché que dans ce premier cours, professé à Bâle. Ici, point de digressions, point de haltes, point de causeries d'agrément; tout va directement au but, tout est subordonné à la chose essentielle; la littérature est ici un pur instrument de morale.

Sous ce rapport, ce premier cours de Vinet peut être envisagé comme la souche de tous les autres. Malheureusement, il ne fut point écrit. Mais Vinet y revint plus tard, en 1847, l'année même de sa mort. Ses notes et celles de ses auditeurs, tant à Lausanne qu'à Bâle, quelques extraits donnés au *Semeur*, ont permis à ses exécuteurs testamentaires de publier le volume qui a pour titre : *Moralistes des seizième et dix-septième siècles*. (Paris, 1859.) Les premières leçons, sur Rabelais et Montaigne, de même que l'introduction, appartiennent plutôt au cours de Lausanne, interrompu par la dernière maladie de Vinet. La suite, entre autres les leçons sur La Rochefoucauld et La Bruyère, peut donner quelque idée du cours de Bâle, autant du moins qu'il est possible de reconstituer un cours avec des matériaux dont l'insuffisance est évidente[1].

Ce premier essai d'un enseignement supérieur et public absorba pendant quelque temps toutes les forces de Vinet, et retarda d'autres travaux, qui eurent leur tour, à mesure que le permit l'état de sa santé. Ce fut en 1834, au plus fort de sa maladie, qu'il donna la seconde édition de sa *Chrestomathie*, enrichie des lettres à MM. Monnard, Forel et Gindroz, et sur laquelle nous n'avons pas à revenir, non plus que sur celle des *Discours*, qui avait paru l'année précédente, et qui allait être suivie d'une troisième, l'une et l'autre fort augmentées; enfin, il continuait à enrichir le *Semeur* d'articles nombreux et variés. A cette époque, la veine philosophique est peut-être dominante. Nous avons vu Vinet, en 1834, fort occupé de Fichte et de Kant, au

[1] Les notes du cours professé à Bâle sur les moralistes du XVIII[e] siècle (le second cours, celui de 1833), ont été utilisées pour l'*Histoire de la Littérature française au XVIII[e] siècle*. On a évité ainsi les doubles emplois.

moment où il recevait la visite de MM. Wilks et Lutteroth. Deux ans plus tard, en 1836, il réunit quelques-uns de ses articles, et les livra à l'imprimeur. « Revu mes manuscrits pour Risler (l'éditeur), dont j'ai fait un paquet, dit-il dans son agenda. Il aurait fallu les garder encore quelque temps pour pouvoir juger si vraiment ils sont qualifiés pour l'impression. Cela m'apparaît bien faible au total [1]. » De là sortit le volume intitulé : *Essais de philosophie morale et de morale religieuse.* (Paris, 1837.) C'est donc encore de morale qu'il s'agit, mais à part quelques morceaux plus littéraires, à la fin du volume, c'est de morale spéculative. Jamais Vinet n'a plus longuement ni de plus près cotoyé la métaphysique.

Une introduction, écrite après coup, au moment où le livre allait paraître (Arlesheim, 31 août 1837), augmenta considérablement la valeur et la portée du volume, en lui donnant un centre visible. Sans cette introduction, on aurait pu se demander quelle était l'unité du recueil; on l'aurait bien trouvée, sans doute, dans l'esprit chrétien qui y est partout répandu; mais grâce à cette introduction, on voit ces études diverses converger vers un but plus précis. Vinet y passe rapidement en revue les principaux systèmes de la philosophie moderne et s'efforce de montrer qu'elle est engagée dans une impasse. Elle a tenté tous les chemins, essayé toutes les théories, et jamais elle n'est arrivée au but qu'elle poursuivait, jamais elle n'a pu saisir l'unité de l'univers et de la vie humaine. La logique l'a poussée à des abîmes, devant lesquels, malgré son audace, il a fallu qu'elle reculât, car si la pensée humaine est dévorée d'un besoin éternel d'unité, jamais cependant elle ne

[1] 30 juillet 1836.

consentira à le satisfaire en se mutilant elle-même. Tant d'efforts inutiles ont engendré une grande lassitude, et de l'impuissance de la philosophie est née une philosophie nouvelle, qui n'en est que la négation. Elle s'appelle l'éclectisme, et elle professe qu'en philosophie et en morale la vérité est partout et nulle part, que toute doctrine en recèle une partie, que nulle ne la renferme tout entière, et que la science est une sorte de sagesse médiatrice qui les arrange pour le mieux en faisant à chacune sa part et en exigeant de chacune des concessions. Vinet n'a pas de peine à montrer que cette prétendue médiatrice n'a point de titres aux hautes fonctions qu'elle s'attribue, qu'il lui faut un principe pour *choisir*, que ce principe doit être lui-même une philosophie, en sorte que la science nouvelle, qui se promet de si grands résultats, débute par un cercle vicieux. L'éclectisme est nul comme doctrine; c'est la banqueroute de la philosophie. Néanmoins, il est possible de lui appliquer ses propres théories, et de lui reconnaître une part de vérité, vérité d'instinct, mais qui n'en a pas moins d'importance. L'éclectisme manque de l'instrument nécessaire pour l'œuvre qu'il veut accomplir ; mais il a eu le mérite d'entrevoir que la vérité est dans la conciliation des principes contraires. Quelque sujet que nous abordions, toujours et partout nous rencontrons deux idées maîtresses, aux prises l'une avec l'autre, également nécessaires, également puissantes et cependant contradictoires. S'agit-il de Dieu, il le faut infini et pourtant il le faut personnel; s'agit-il de morale, la justice et la bonté s'opposent l'une à l'autre avec des droits égaux, l'une demandant que tout soit pardonné, l'autre que tout soit puni. Même lutte entre le principe de l'obéissance et celui de la liberté, entre l'individualisme et la sociabilité, entre le bien et le mal,

entre la vie et la mort, entre l'être et le non être. Que faire au milieu de ces difficultés? Proclamer le divorce de la théorie et de la pratique? Plusieurs l'ont fait. « Je cherche, dit une certaine philosophie, le nœud d'une énigme que la nécessité tranche chaque jour. Je suis tenue quant à moi d'être conséquente, et j'en ai le loisir; je tarderai peut-être, peut-être je n'arriverai jamais; mais vous qui avez à vivre, ne tardez point, vivez; agissez comme si vous aviez des principes; mettez dans les faits l'unité que vous ne trouverez point dans les idées; coupez court au travers des inconséquences, l'inconséquence est la condition de toute sagesse pratique[1]. » — « Quel aveu! s'écrie Vinet. L'action séparée de l'idée! La vérité pratique au prix de l'exclusion de la vérité spéculative! la logique sommée de s'écarter pour faire place à la vie! Et qu'on ne fasse pas d'équivoque : ce qu'on demande, ce n'est point seulement la reconnaissance de certaines bornes dans le domaine de la pensée, reconnaissance nécessaire, inévitable dans tous les systèmes; ce qu'on demande, c'est un mensonge pratique, c'est le sacrifice des convictions, c'est un scandaleux divorce entre la pensée et la vie. Et qui est-ce qui le demande? Tout le monde; les plus généreux peut-être d'entre les mortels, les plus prudents, les plus utiles. Et qui est-ce qui s'y oppose? Deux classes d'hommes. La première composée des esprits téméraires, des logiciens durs et sans entrailles, des intelligences égoïstes et féroces, qui s'assouvissent d'un syllogisme, fût-il trempé de sang et de larmes, et marqué de la colère de Dieu et des hommes. La seconde, ce sont les chrétiens... non les chrétiens selon la tradition hiérarchique ou populaire, mais selon l'Evangile; les chrétiens qui savent que cet

[1] Page XXVIII.

Evangile renferme la réduction, en principe et en fait, de toutes les dualités qui affligent à la fois la pensée, la vie et la société. »

Telle est l'idée mère des *Essais de philosophie morale*. Elle se retrouve, du plus au moins, dans tous les articles; partout Jésus-Christ y apparaît comme « le médiateur des pensées désunies et colluctantes[1]. » Le sujet n'est point traité d'une manière méthodique, ni même complète. Vinet est le premier à le reconnaître. Mais de points divers et successifs, on est ramené vers l'idée centrale; on voit des doctrines fort différentes s'absorber en s'épurant, en se complétant et s'agrandissant dans l'unité chrétienne. Comparés aux *Discours sur quelques sujets religieux,* les *Essais* se font remarquer par une vigueur toute nouvelle dans la discussion. Cela est vrai de tous les morceaux dont le volume se compose, mais particulièrement de l'introduction, que nous venons d'analyser. Les *Discours* sont timides en comparaison. Nul doute que cette vigueur nouvelle ne tienne à une plus grande assurance de conviction. La foi de Vinet a dû, dans l'intervalle, se tremper à nouveau, en sortant victorieuse soit des épreuves de sa vie, soit des combats de sa pensée. « C'est bien plus profond qu'il faut aller, s'écriait Vinet en parlant de ses *Discours,* le besoin du siècle demande davantage, et si les tourments intellectuels d'autrui égalent ceux par lesquels j'ai passé, je n'ai fait qu'effleurer le grand problème. J'essaierai de redescendre dans mon Tartare; j'y chercherai encore quelques-uns de ces doutes insolents, et jusqu'à ces effroyables visions de la raison, contre lesquelles je ne sais qu'un asile[2]. » C'est bien

[1] Introduction, pag. XXX.
[2] Lettre à M. A. Forel, du 19 février 1832.

ce qu'il a fait; il est redescendu dans son Tartare; il en a évoqué plus d'un, de ces doutes insolents, et si l'on remarque plus d'assurance dans sa foi, c'est qu'il en a triomphé.

Est-ce à dire que les *Essais* soient justement cette œuvre plus profonde que demandait le besoin du siècle. Vinet n'a garde de le penser. Tout au plus en est-ce l'ébauche, et il semble qu'en la livrant au public son but principal ait été de susciter, si possible, l'ouvrier capable de l'achever. « Nous serions bienheureux, dit-il[1], si cet *Essai,* devenant un appel, allait réveiller quelque part l'homme de cette œuvre, l'homme que cette œuvre attend, si quelque philosophe chrétien, racontant, au point de vue de la science, ses expériences personnelles et ses découvertes, exposait au regard des sages l'universelle médiation du Christ, s'interposant, dans le monde de la pensée comme dans le monde de la conscience, entre les vérités contradictoires; rétablissant la continuité entre les idées par la continuité entre les faits; enseignant par l'action, créant pour instruire; complétant la pensée humaine en complétant l'existence humaine; nous donnant une nouvelle lumière en nous donnant un œil nouveau; apportant au monde une vie qui est une lumière, une lumière qui est une vie; pacifiant, par un même pouvoir et par un même acte, le cœur et l'intelligence. Voilà le miracle dont il s'agirait d'exposer au jour les faces diverses. La tâche est grande et laborieuse, mais réjouissante, et digne d'employer les forces d'un esprit supérieur. *Dignus vindice nodus*[2].

[1] Introduction, pag. XXXI.

[2] La plupart des morceaux recueillis par Vinet dans les *Essais*, ont passé dans le volume de *Mélanges*, publié en 1869 par ses éditeurs. Mais quelques-uns des plus importants ont, pour une raison ou pour une autre, été insérés ailleurs. Selon les éditeurs, les *Essais* n'étaient qu'un

Cependant la foi de Vinet ne croissait en fermeté que pour devenir plus exigeante, pour réclamer impérieusement une vie de plus en plus pénétrée, jusque dans le détail, de l'esprit chrétien. Aussi le livre auquel il travailla le plus pendant ces années d'épreuves et de faiblesse physique, fut-il le livre intérieur et vivant, celui de son cœur. « Il ne tiendrait qu'à moi, si quelque chose tient à nous, écrivait-il en avril 1835, de tirer de grandes bénédictions de ce long et précieux sabbat que Dieu m'a ménagé[1]. » La manière dont il en profita se voit assez clairement, soit dans sa correspondance, soit surtout dans ses agendas. Continuons à suivre l'achèvement de ce livre-là, le meilleur qu'il ait écrit. Les premiers fragments sont empruntés à des lettres écrites à Mme Vinet, pendant un voyage qu'elle dut faire dans le canton de Vaud, en 1834.

« 14 *septembre*. — Je ne veux décliner aucun des reproches que, involontairement, tu m'adresses au sujet des enfants, c'est-à-dire des reproches que tu te fais et que je m'applique. Je les prends au sérieux, et je demande à Dieu de m'aider à mieux remplir mes devoirs de père. Toutefois, il ne faut rien exagérer, il ne faut surtout pas méconnaître ce qui est bien. Les parents à qui tu portes envie te porteraient envie à toi-même, s'ils voyaient la droiture, la simplicité de cœur, la bienveillance naturelle de tes deux enfants. Tu as une fille qui n'a pas, à ma connaissance, fait un seul mensonge depuis qu'elle est au monde, qui a le cœur juste et l'esprit droit. Les mensonges d'Auguste ne

recueil « provisoire. » Il se peut, en effet, que Vinet en ait jugé ainsi plus tard; mais historiquement et pour le biographe, c'est un livre qui a sa date, par là-même définitif, et non l'un des moins intéressants qu'ait publiés Vinet.

[1] Lettre à M. Forel, du 10 avril.

sont pas d'une espèce noire; il ment parfois à son dam; c'est de la légèreté et un esprit que la solitude fait rêver. Ces enfants ne paraissent point malheureux. Je ne dis cela que pour balancer le compte et pour être juste, car, du reste, je reconnais combien je leur ai nui par mes négligences et mes impatiences. »

« 16 *septembre*. — Aujourd'hui, un dimanche fort tranquille. J'ai lu la Bible avec les enfants. Ils ne se sont point évaporés; le temps s'est passablement rempli. Le soir, par un beau clair de lune, nous aimions, Elise et moi, à vous voir, tes bons parents, ta sœur et toi, respirant le frais dans le petit cabinet du jardin; mais peut-être étiez-vous attablés à quelque gros goûter[1], je ne sais où. Soyez où vous voudrez, pourvu que Dieu soit avec vous.

» Auguste m'a donné une composition géométrique singulièrement bonne. Oh! si j'avais de la patience et de la constance, je ferais quelque chose de lui! »

« 20 *septembre*. — Le poëte Knapp, grand et gros homme, pasteur de campagne, à la figure douce, sereine et gaie, aux manières simples et bienveillantes, encore plus imprégné de christianisme que de poésie, m'a fait grand plaisir à voir. Voici l'extrait qu'il nous a fait d'un poëme de Schwab :

» On prétend que Kant est l'inventeur de l'impératif catégorique (le principe qui commande l'obéissance à la loi du devoir); on se trompe. Ce système fut trouvé cent ans avant lui par un ministre de la Bohême, nommé Johannes. Ce ministre, revenant d'un voyage, traversait un soir une forêt. Il est assailli par des voleurs, qui, après l'avoir dépouillé de l'argent qu'ils trouvent sur lui, lui demandent

[1] Très à la mode dans les campagnes vaudoises.

s'il n'a plus rien, et sur sa réponse négative, le laissent aller. Sorti de leurs mains, il pense avec satisfaction qu'il a soustrait à leur rapacité quelques pièces d'or cousues dans l'étoffe de son habit. Alors l'impératif catégorique élève sa tête et sa voix de lion et lui dit : « Tu as menti. — Mais » j'ai besoin de cela pour continuer mon voyage. — Tu as » menti. — Mais mes enfants en ont besoin. — Tu as men- » ti. — Mais, mais... — A chaque *mais* l'impératif catégo- » rique répète : — Tu as menti. » — Alors Johannes rebrousse chemin dans les ténèbres; il cherche les voleurs, il les trouve occupés à partager son argent, et s'avançant au milieu d'eux : — « J'ai menti, leur dit-il, et voilà mon or. » Les voleurs se prennent à rire; mais presque au même instant l'impératif catégorique élève au milieu d'eux sa tête de lion et leur dit : « S'il a menti, vous avez volé; » s'il a violé le huitième commandement, vous avez violé » le neuvième. » Il le leur dit et le leur répète avec une force qui les terrasse; ils confessent qu'ils ont péché, ils s'humilient devant celui qu'ils ont dépouillé; ils lui demandent de prier pour eux; le ministre et les voleurs prient ensemble... Et c'est ainsi que fut trouvé l'impératif catégorique. »

« 27 *septembre*. — J'ai eu hier la visite, de qui?... de M. César Malan. Abord affectueux, aimable, puis conversation, c'est-à-dire monologue;... puis prédication, comme de juste, sur l'assurance du salut, doctrine qu'il est, selon lui, si facile de persuader et de recevoir. Sur cette facilité, j'ai cru devoir élever une objection, à laquelle on a répondu en me demandant une conférence, qui aura lieu demain, chez moi, à onze heures...

» Le soir, je suis allé à la réunion d'adieu de M. Bonnet... La parole a été déférée à M. Malan, qui a choisi avec

beaucoup de bonheur l'épître de saint Jean à Gaïus, mais qui a détruit le bonheur de ce choix en parlant de tout autre chose. De quoi donc? Eh! vraiment, de l'assurance du salut... Cela ne valait pas son sermon du matin, duquel j'ai oublié de te dire qu'il n'était nullement froissant, quoique sérieux et fort...

» J'ai oublié de citer deux traits que j'ai relevés dans le sermon de M. Malan : « Le premier soin, a-t-il dit, de celui qui commence à croire, c'est de s'assurer que sa foi est bien dans le cœur, qu'elle est bien une affection de l'âme. » Et le même homme nous répète à tout moment qu'il ne faut pas consulter ses sensations, mais uniquement la Parole écrite. Deux fois dans ce même sermon il a dit avec insistance : « Le Saint-Esprit n'est donné qu'après qu'on a cru. » Ainsi donc, nous croyons par nous-mêmes, nous nous donnons la foi; il y a dans l'œuvre de notre conversion quelque chose qui n'appartient pas à Dieu! Et cependant Paul a dit : « Nul ne peut, sinon par le Saint-Esprit, dire que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. » Si l'occasion s'en présente, je lui ferai ces observations.

» *Après-midi.* — La visite que j'attendais est venue. M. Malan a commencé par me demander une pipe; Bonnet, qui est survenu, a pris la sienne; moi, la mienne, et l'on a causé en fumant. J'ai cru que je devais être franc et ne pas avoir l'air d'adhérer à tout par mon silence. J'ai fait les observations ci-dessus, auxquelles on a très faiblement répondu; mais, la pierre jetée, je ne me suis pas amusé à l'entendre rouler; je sais que, par son poids, elle arrivera au fond, et cela suffit. D'ailleurs on peut faire quelque chose de mieux que de disputer, et réellement il a été fort édifiant. M. Bonnet parti, il m'a entrepris. C'est le : « Comment va votre âme? » J'ai pris la question comme elle m'était

faite, sans m'agenouiller, et je l'ai généralisée, sans esquiver l'application individuelle; en un mot, j'ai été simple, ce qui vaut mieux que les finesses; puis il m'a parlé de lui, de ses projets, de ses travaux, toujours avec édification, et m'a proposé la prière, à quoi j'ai bien volontiers consenti. »

« 3 *janvier* 1835. (*Agenda.*) — Ce soir, j'ai achevé de lire à Sophie le sermon de Theremin sur le figuier stérile. J'ai été bien frappé de ce qu'il dit sur les actes et les pensées par où devrait commencer chaque journée.

» 9 *janvier.* — J'étais très faible. J'ai sous tous les rapports perdu ma journée. Je me laisse extrêmement aller à la volonté de mon malaise.

» 10 *janvier.* — La première chose que j'ai faite à mon réveil, c'est de juger et de condamner mon prochain; cela ne ressemble pas aux conseils de Theremin.

» 11 *janvier.* — Visites sans interruption. — Après-midi, nous avons lu, M. Chappuis et moi, quelques pages des *Méditations* de Rochat sur Ezéchias; et la confession que fait ce prince de ses péchés avant d'implorer la guérison, m'a fait réfléchir à l'importance de la confession comme moyen et comme signe de progrès, comme époque décisive dans la vie spirituelle.

» 12 *janvier.* — Il y a en moi un fonds de malignité prêt à se soulever comme une fine poussière, au plus léger souffle, pour se répandre sur tout ce qui m'entoure.

» 23 *janvier.* — La théologie du Réveil impose une marche au développement de la vie religieuse. Il y a une histoire orthodoxe de la conversion et de ce qui la suit. Les choses doivent se passer d'une certaine manière, et dans un certain ordre, et non autrement. Bien averti de tout cela, on s'y prête; on s'impressionne artificiellement; on se fait des sentiments factices. L'âme perd toute naï-

veté, la spontanéité disparaît, et la religion du cœur devient une mécanique.

» 25 *janvier*. — Quelque faiblement que l'esprit se porte vers Dieu et vers sa parole, il en résulte une influence invisible sur la pensée et sur l'action. Mais qu'on est abandonné et misérable lorsque, au commencement de la journée, ce regard en haut a manqué.

» 29 *janvier*. — A partir de ses premières *Méditations,* je vois dans Lamartine un imitateur... de lui-même.

» 25 *février*. — Travaillé à l'avant-propos de la *Chrestomathie*. Je remarque combien, depuis quelques années, ma composition est plus laborieuse, plus soigneuse du détail. Je ne crois pas qu'elle y ait autant gagné que perdu. Le jet, le mouvement sont moindres; je ne sais si j'ai acquis en précision et en ordre. Mais en tout cas, ce soin tient en partie à un principe que je ne puis pas approuver.

» 26 *février*. — J'avais attaché un grand prix à la possession de quelques livres. Quand je les ai eus, j'ai vu combien aisément j'aurais pu m'en passer. Ainsi de tant de choses! Que de puérilité! que de frivolité, chez quelqu'un qui se laisse appeler chrétien!

» 5 *mars*. — *Cogito, ergo sum*. L'entrain de la pensée est une des marques que je suis mieux.

» 11 *mars*. — Le soir, le docteur est venu. Il nous a lu, dans Fontenelle, l'éloge de Bœrhave. J'y ai remarqué la conscience, avec laquelle ce grand homme, attentif aux petits devoirs comme aux autres, ne profitait jamais, comme professeur, des incidents qui pouvaient diminuer sa tâche, et remplaçait toutes les leçons qu'il pouvait avoir été dans le cas de manquer.

» 1er *avril*. — Un songe pénible m'a réveillé à trois

heures. Dieu s'en est servi pour me tirer d'un autre sommeil que celui des sens.

» 2 *avril.* — Ce beau soleil de printemps, cette chaleur presque d'été n'ont pu me ranimer un instant. C'est une étrange sensation que de voir autour de soi tout renaître, tout se réjouir, et de ne pouvoir participer à cette vie qui se répand partout.

» 8 *avril.* — J'ai été toute la journée d'une extrême faiblesse. Rien n'a pu me ranimer. — Bonheur de ces quelques jours passés en tête à tête avec Sophie!

» 18 *avril.* — Ce retour d'une crise qui a été si longue et m'a tant affaibli, m'inquiète et me reporte vers des pensées bien sérieuses, qui devraient m'occuper plus souvent et volontiers. Grâce à Dieu, j'ai pu m'élever à quelque confiance.

» 28 *avril.* — J'ai composé, avec plaisir et facilité, deux notices sur le dialogue de Sylla et sur le style du cardinal de Retz. Il y avait longtemps que je n'avais eu ce plaisir à écrire. Il m'a semblé revivre.

» 5 *mai.* — Journée pénible et souffrante. — Tout pour le peuple et rien par lui, voilà ce que l'on a osé professer. Tout par le peuple et rien pour lui, voilà ce qu'on pratique sans le professer.

» 6 *mai.* — Nuit agitée. Rêves si suivis et si laborieux que je me réveille la tête rompue. Je conversais avec M. de Chateaubriand... Je lui dis entre autres :—Le génie est, sauf respect, semblable à la marmotte qui se nourrit de sa propre substance; mais elle ne le fait qu'en hiver, et le génie en toute saison. — Je l'interroge sur le christianisme des *Etudes historiques*. — Le christianisme, me dit-il, et le progrès social sont une même chose. — Ce que j'ai contredit et rectifié. Et comme je lui paraissais peu convaincu

du progrès, il me dit : C'est que vous vivez à Bâle, où l'on est prévenu contre le mouvement actuel; vous êtes dans le cas des dissidents.

» 24 *mai.* — A onze heures est arrivé notre ami Verny, qui a passé le reste de la journée avec nous. Je me suis levé après le dîner, et nous avons passé quelques heures en plein air. — Conversation sur le progrès, auquel il paraissait avoir cessé de croire; il m'a semblé que le progrès social dérive inévitablement du progrès matériel, lequel est une suite nécessaire et constante du mouvement continu de l'intelligence stimulée par l'intérêt.

» 25 *mai.* — Le christianisme fournit le seul exemple de progrès social découlant essentiellement d'éléments moraux. En général, le développement social, s'il eût été confié à notre nature morale, aurait bien peu prospéré.

» 19 *juin.* — On ne se prescrit pas la force et la constance; chacun en puise l'élément dans sa constitution morale ou les motifs hors de soi.

» Se conduire avec nos amis comme s'ils pouvaient un jour devenir nos ennemis : règle odieuse. Mais ne jamais perdre de vue avec eux, même dans le plus grand abandon, leur faiblesse et la nôtre, et nous conduire d'après cette connaissance : règle prudente et d'accord avec la charité.

» 20 *juin.* — Dans la société, les affections et les besoins précèdent les théories et les suggèrent. — Les faits sont les vrais pères des théories, lesquelles se raisonnent après coup.

» 21 *juin.* — Il y en a qui parlent bien de ce qu'ils aiment; moi, je parle bien de ce que je hais.

» 26 *juin.* — Lu ensemble, avec admiration et atten-

drissement, les premières scènes du *Guillaume Tell*, de Schiller.

» 30 *juin*. — Il ne faut se soucier d'autrui que par amour.

» 15 *juillet*. — Je me suis occupé d'Auguste; refait avec lui les mêmes choses qu'il y a un an, deux ans, trois ans. Oh! si Dieu m'accordait de pouvoir m'occuper assidûment de lui!

» J'ai ressenti dans ma santé les effets de mes imprudences. Puis-je trop la ménager, la respecter? Est-elle à moi? N'en suis-je pas responsable de plusieurs côtés?

» 18 *juillet*. (*Lettre à M. Forel*.) — Vous ne vous êtes sans doute pas aperçu ce matin qu'un ami commun nous mettait en contact, ou du moins me conduisait près de vous. Cet ami commun, c'est Jean Racine, à qui, au fort de mon malaise, j'ai demandé de me consoler, et qui m'a fait oublier tous mes maux et mes soucis tant que j'ai lu son *Bajazet*. Je n'ai pu cacher mes ravissements... Quel poëte! quel écrivain! quel moraliste! Et tout cela d'un seul coup et par la même impulsion. Plus j'avance, plus Racine me devient cher; plus sa lecture me devient précieuse; et si jamais j'étais professeur d'homilétique, j'y trouverais pour mes disciples (heureux si pour moi-même) les règles et le secret d'un bon sermon. Aussi dans la nouvelle édition de ma *Chrestomathie* (3me vol.) je me suis donné carrière sur cet admirable écrivain, et je me suis dit, comme quelqu'un : « Parlons-en tout à notre aise. » Il faut ramener les esprits vers ces « grands gaillards du XVIIe siècle, » comme dit notre ami Manuel.

» 19 *juillet*. (*Agenda*.) — Les défauts des femmes sont produits ou accrus par leur ignorance. Avoir l'esprit vide et à la fois actif, quel danger!

» 22 *juillet.* — Reçu de Zurich une lettre de M. Darby, Anglais, ami de mes parents de Veytaux, contenant une traite de vingt-cinq livres sterling, qu'il m'offre pour les soins de mon rétablissement. Je n'ai pas accepté ce don; mais j'accueille et je serre dans mon cœur cette marque précieuse d'affection fraternelle d'un homme que je ne connais pas, qui ne m'a jamais vu, qui a d'autres opinions que les miennes, et à qui je n'ai pas même accusé réception des lettres qu'il m'a écrites et de la communication qu'il m'a faite de ses écrits. Puissent tant d'exemples m'enseigner et m'inspirer la bonté!

» 26 *juillet.* — Il faut bien admettre, d'après 1 Jean III, 18, 19, 24, que l'assurance du salut a quelque autre fondement que la *nue* déclaration de la Parole écrite.

» 13 *août.* (*A Longirod, chez M. Leresche.*) — Journée pleine de tristesse, de heimweh, où je me sens peu soutenu, peu consolé. Que serait-ce si je n'étais pas auprès de ces bons amis?

» 14 *août.* (*Idem.*) — Deux orages avant et après midi.

» Passé la journée dans un état inexprimable d'angoisse et de tristesse, tempéré quelquefois par l'attendrissement à la pensée de l'amie que Dieu m'a donnée, et par l'affection des excellents amis qui m'ont accueilli.

» 24 *août.* (*Idem.*) — Dans cette famille, l'union des parents avec leurs enfants, l'intimité et la gaieté de leurs relations me font penser avec plus de regret à tout ce dont j'ai privé, dans ce genre, mes enfants et moi-même.

» 31 *août.* (*Idem.*) — Mes pensées sont souvent bien noires, et je me sens de bien petite foi. La conversation, les distractions me relèvent; mais, livré à moi-même, je ne sais pas me relever. Dieu me soit en aide! Oh! si je pouvais l'invoquer avec une vraie foi!

» 6 *septembre.* (*Veytaux.*) — Je trouve dans un exemplaire de mes *Discours* (première édition) la note suivante de M. Darby. « Comme dans les sermons que j'ai déjà lus de M. V. il y a les mêmes traits d'une philosophie juste et profonde. — Il croit sincèrement ; mais il n'a pas encore la connaissance de la foi, sans laquelle il est impossible de prêcher Jésus-Christ dans le monde effectivement; mais je prie Dieu de le conduire par la route où il est, car c'est une (âme?) qui par sa grâce aboutira là.

» 30 *septembre.* (*Idem.*) — Nous ne voyons pas la multitude, les myriades de péchés dont nous nous entourons, jusqu'à ce que la lumière divine tombe sur ce fond obscur. Ainsi la poussière qui voltige dans une chambre nous demeure invisible jusqu'à ce que, le soleil y pénétrant, nous voyons dans un de ses rayons ces grains de poussière s'agiter par milliers.

» 4 *octobre.* (*Idem.*) — Le soir, je me suis laissé aller à discuter avec une vivacité déraisonnable des questions de politique... Ce temps perdu, et plus que perdu, aurait pu être employé à lire la Parole de Dieu.

» 6 *octobre.* (*Idem*). — Je veux bien qu'on dise : *Qui travaille prie*, pourvu qu'on ajoute inséparablement : *Qui prie travaille.*

» 10 *octobre.* (*Idem.*) — Ce matin Dieu m'a donné de prier de cœur avec Sophie.

» 15 *octobre.* (*Idem.*) — Visite à M. et à Mme Wilks. Appelé à me prononcer sur l'impartiale candeur de Vulliemin au sujet des réformateurs. Si leurs faiblesses, vues de tout le monde, n'ont pas nui à leur œuvre, pourquoi le récit de ces faiblesses apporterait-il plus de préjudice à celle que nous continuons après eux?

» 28 *octobre.* (*Idem.*) — Est-il possible d'être homme d'action et parfaitement impartial?

» 30 *octobre.* (*Bâle.*)—Ce matin, à cinq heures, Auguste a eu une nouvelle attaque, mais plus forte, du mal inconnu (?)[1] dont il a été atteint à Arlesheim, en juillet 1833.

» Ce soir, le malheur dont nous sommes atteints dans la personne d'Auguste m'a percé l'âme de toutes ses pointes.

» 14 *novembre.* — Fouiller au fond de son malheur pour y chercher de la poésie.

» 24 *novembre.* — Il est visible que le poëte s'ennuie (Vinet lisait les *Chants du crépuscule,* de Victor Hugo.) Or l'ennui, pressez-le tant qu'il vous plaira, jamais vous n'en ferez sortir de la poésie.

» Il n'y a qu'une chose aussi poétique que le doute, c'est la foi.

» 26 *novembre.* — Ces métaphores surprenantes, c'est de l'esprit, ni plus ni moins que les antithèses de Delille. Homère n'en a pas.

» 27 *novembre.* — Verny et ses amis (MM. Emile Souvestre et Bazaine) ont dîné chez Rœper. Ils viennent pour le café chez moi, avec MM. De Wette, Passavant, Tauchnitz et Faesch. Longue discussion sur la *Bildung* par les sciences naturelles. On n'a oublié que de définir le mot *Bildung*. Pour moi la culture complète est une harmonie de l'homme avec Dieu, soi-même, les hommes et le monde des sens.

» 15 *décembre.* — Dans la civilisation et dans l'art actuels tout aboutit et tout tend à l'égoïsme.

» 21 *décembre.* — J'ai quelque envie d'écrire un article pour montrer combien il est sensé de supposer que le christianisme, qui a survécu à toutes les attaques de la pensée humaine, ne tiendra pas contre le livre de M. Strauss.

[1] Le point d'interrogation est de Vinet.

» 30 *décembre.* — Mon impatience et ma précipitation m'ont fait dire hier à E*** des mots pénibles, dont elle ne se souvient que trop aujourd'hui.

» 31 *décembre.* — La dernière soirée de l'an m'a été bien pénible physiquement et moralement. E*** tourne et retourne dans son cœur le trait que j'y ai laissé tomber. Le pauvre Auguste nous donne de nouvelles occasions de nous livrer à l'angoisse sur son avenir. Jamais le passage d'une année à l'autre n'a été plus mélancolique.

» 1er *janvier* 1836. — Commencé l'année dans les larmes et par la prière. Lu ensemble le psaume LXXXV, dont plusieurs passages nous frappent dans notre situation.

» 3 *janvier.* — Visite de M. Vuilleumier[1]; il réveille dans la conversation une idée que j'ai trop perdue de vue, sur l'utilité des exercices qui ont pour objet la mortification de la chair.

» 26 *janvier.* — Ecrit presque d'une haleine un article pour le *Semeur*. Avec mes leçons, il a rempli ma journée. Je n'avais pas eu depuis longtemps autant d'entrain. Mais je vois qu'il faut faire une halte. Ces travaux de tête affectent mes nerfs.

» 2 *février.* — Se réjouir de l'injustice, quelle détestable chose et combien commune! Nous nous empressons d'inscrire sur nos registres les torts d'autrui à notre *avoir,* comme un gain. La belle recette!

» 25 *février.* — Tourné encore autour de mon article, dont l'écheveau semble se débrouiller; je n'ose pourtant pas trop y compter, et je sens toujours mieux combien mon esprit est non pas mal fait de nature, mais mal formé, mal

[1] Pasteur à Bâle, plus tard professeur à l'académie de Lausanne.

préparé à des travaux vers lesquels je ne sais quelle force me ramène sans cesse.

» 2 *mars*. — Après avoir vu chez tant de personnes la vertu inférieure à ce que leur profession de christianisme faisait attendre, ne m'est-il pas permis de bien espérer sous le rapport religieux de ceux dont la vie m'édifie, lorsque d'ailleurs je ne sais rien de positif au désavantage de leur foi ?

» 13 *mars*. — J'ai passé la journée à travailler à mon second article sur *Jocelyn*. Il est très long et très sérieux. J'ai retrouvé quelque chose de mon ancienne verve.

» 14 *mars*. — Faire montre d'énergie dans les petites choses, caractère des hommes faibles. Tous leurs muscles se tendent pour arracher l'aile d'un papillon. C'est une vérité que j'ai ramassée aujourd'hui.

» 23 *mars*. — On aime mieux être dominé qu'endoctriné. Casimir Périer est plus tôt accepté que M. Guizot.

» 30 *mars*. — Condition pour le bonheur : très peu d'idées ou des idées très bien réglées.

» 7 *avril*. — Deux choses qui vont très bien ensemble et viennent peut-être l'une de l'autre, se défier outre mesure et se confier hors de propos.

» 20 *avril*. — Premiers beaux jours de printemps.... Promenade avec Sophie. Le plaisir touchant que je trouve au milieu de la nature, a pour moi un contre-coup pénible, un sentiment de déclin, d'existence précaire, de destination manquée, de fautes irréparables.

Und es lohnt sich wahrlich nicht der Mühe,
Lange hier zu sein[1].

[1] Vers du poëte allemand Claudius : Il ne vaut vraiment pas la peine de vivre longtemps ici-bas.

» 23 *avril.* — Je me suis laissé prendre au désir de travailler sur la manifestation de la conviction religieuse, sujet que la société de la morale chrétienne met au concours depuis plusieurs années.

» 3 *mai.* — La question psychologique et morale du rire m'a beaucoup occupé ces jours-ci, ainsi que le remplacement de l'ancien patriotisme par l'amour des idées libérales.

» 4 *mai.* — Responsabilité de l'écrivain, alors même qu'aucun bruit n'accompagne ses publications. Il a semé, et ce qu'il a semé, soit qu'il dorme ou qu'il veille, germe en silence, et devient dans la pensée de ses lecteurs un principe, une affection, une habitude.

» 8 *mai.* — Rencontre d'un pauvre artisan, père de famille, que son travail n'a pu tirer de la misère. Réflexion sur la vie, qui hors de Jésus-Christ me paraît « ein schlechter Spass[1]. »

» 9 *mai.* — Voilà le premier jour qu'Auguste passe sous d'autres soins que les nôtres. (On l'avait conduit en pension.) C'est le premier jour d'une épreuve importante. Dieu veuille la bénir ! Dieu veuille bénir ce pauvre enfant, pour qui j'ai fait si peu !

» 24 *mai.* — Voltaire parle à son aise du bonheur. L'homme le veut infini.

» 26 *mai.* — Ne parlez de certaines choses que de l'abondance du cœur. L'abus des paroles de piété est ce qu'il y a de plus propre à affaiblir dans le cœur les sentiments qu'elles expriment.

» 30 *mai.* — Je devrais presque désirer que chacune de mes fautes eût les suites qu'elle pourrait avoir. Mais ce ne sont pas les conséquences naturelles d'une faute qui seules peuvent corriger, il faut une autre force.

[1] Une mauvaise plaisanterie.

» 9 *juin.* — Dans le soin de rendre à chaque vérité et à chaque partie de la vérité ce qui lui est dû, il y a plus de force, et par conséquent plus d'éloquence, que dans tous les emportements de la pensée et de la parole.

» 20 *juin.* — J'ai été amené à réfléchir sur les égards auxquels on peut manquer à force d'en être soi-même l'objet, sur l'habitude qu'on peut prendre, dans ce genre, de recevoir sans donner. J'y *veux* prendre garde. Ma maladie m'a trop rendu partie prenante.

» 25 *juin.* — Je souffre davantage, toujours de manière à me faire rentrer en moi-même.

» 28 *juin.* — De plus en plus souffrant et accablé ; je commence à me livrer aux plus tristes prévisions. — Entretien sur le catholicisme, sur la non-probabilité , selon moi, de son réveil. La force matérielle n'a jamais été que l'instrument de la force morale, qui seule est réelle dans la société.

» 6 *juillet.* — Tiens ta langue en bride.

» 7 *juillet.* — Si tout esclavage est un désordre, tout désordre est un esclavage.

» Autour du mot *ordre,* comme autour de celui de *liberté,* les plus mauvaises passions peuvent se rassembler.

» 13 *juillet.* — Continué, avec une certaine facilité, mon discours sur 2 Timothée III, 7[1]. Mais cette facilité, cette espèce de verve, tient-elle à un principe dont je puisse me féliciter? Composé-je avec le sérieux qu'il faudrait? Suis-je écrivain ou prédicateur? Mais enfin sur ce sujet je parle d'expérience. Ces vérités, je les ai vues marcher.

» 18 *juillet.* — Le faux bonheur dissipe, le vrai dilate.

» 9 *août.* — Les recommandations de saint Jacques de

[1] Sur ceux « qui apprennent tous les jours et qui ne peuvent jamais parvenir à la connaissance de la vérité. »

tenir sa langue en bride me seraient fort à propos revenues en mémoire ces derniers jours, et particulièrement aujourd'hui. — Oh! le silence! le silence interrompu seulement par la charité! quelle belle chose!

» 10 *août.* (*Arlesheim.*) — Le désintéressement de nos hôtes (de bonnes gens qui avaient une famille nombreuse, dix enfants) m'a donné des sujets de m'édifier et de m'avertir. Qu'est-ce vraiment que nos vertus apprises auprès de certaines vertus naturelles? Il y aurait un discours à faire sur les vertus naturelles.

» 11 *août.* (*Idem.*) — Enoncé le soir, dans notre réunion, une idée dont je me repens, sur la nécessité de dire le mal comme le bien des hommes grands ou bienfaisants, et dit mal à propos que des soupçons pèsent sur les mœurs de Saint-Vincent de Paule.

» 31 *août.* (*Bâle.*) — Gardons-nous d'une erreur qui serait de l'ingratitude. Il y a dans le plus mauvais jour de la condition la moins favorisée de quoi jeter à genoux devant Dieu chacune de ses créatures. Les biens abondent. Tout ce qui est bon vient de Dieu, tout ce qui est mal reste à notre charge, soit que nous en soyons les auteurs, soit que nous n'ayons pas voulu le convertir en bien.

» 22 *septembre.* — J'ai dû passer la journée au lit. J'ai été en fait de lecture une véritable autruche. Lu deux ou trois discours de Massillon, deux de Sailer, cinq ou six pages en grec de Chrysostôme, quatre journaux, une partie de l'*Ecole des Pères,* de Piron, bien des feuilletons de Geoffroy, quelque chose de la vie de Fréderic II, par lord Dover, etc.

» 1er *octobre.* — Je me suis noirci l'imagination et attristé le cœur par la lecture de *Caleb Williams,* livre empoisonné.

» 10 *octobre.* — Repris la lecture du *Paradis Perdu;* ces beautés me jettent dans un véritable ravissement.

» 19 *octobre.* — Cette simple phrase : « Aimez vos enfants pour eux-mêmes et non pour vous, » bien méditée, bien prise à cœur, renferme tous les secrets de l'éducation morale.

» 28 *octobre.* — On n'est pas maître du jugement que l'on porte sur les personnes; mais on devrait l'être jusqu'à un certain point de ses sentiments à leur égard.

» 9 *novembre.* — Déserté par ses espérances, on s'enveloppe dans ses souvenirs.

» 14 *novembre.* — Toutes les fois que j'ai composé avec verve et de manière à être content, il m'a semblé qu'un autre dictait ce que j'écrivais, et en me relisant je croyais relire l'ouvrage d'un autre. Le mot d'inspiration est bien juste.

» 26 *novembre.* — Ce sont les autres qui sont chargés de nous révéler à nous-mêmes, ainsi que les étrangers apprennent à un pays ce qu'il est.

» 1er *décembre.* — Visite de M. Nouguier [1]. Récit intéressant qu'il me fait d'une partie de sa vie. Que je me sens petit près de ces volontés fortes, persévérantes, et vieux auprès de ces vieillards! Qu'il m'eût importé, même humainement, de me retremper à la source que Dieu a ouverte! O Dieu! daigne m'y plonger tout entier! Ne pourrais-je donc revivre, même à la onzième heure, et, après avoir tant babillé christianisme, devenir enfin chrétien? »

Ces longs extraits donnent une idée de la manière dont Vinet entendait et pratiquait envers lui-même les fonctions d'un directeur de conscience. Tout commentaire serait inu-

[1] M. Nouguier, de Nîmes. On lui doit plusieurs institutions de charité.

tile et déplacé. Mais il ne saurait être sans intérêt de le voir revêtu des mêmes fonctions auprès d'autres personnes. Après avoir rêvé dans sa jeunesse « un presbytère avec Sophie, » il refusa obstinément, nous l'avons vu, d'entrer dans le saint ministère, lorsqu'une fois il en eut compris toute la gravité. Il poussait même le scrupule jusqu'à se dérober aux occasions qui s'offraient à lui de remplir auprès des malades ou des affligés le rôle d'un pasteur. Il en donnait pour raison qu'il y avait trop à reprendre en lui pour qu'il pût reprendre et exhorter son prochain. Il ne se départait de cette règle de conduite que dans les cas exceptionnels où il s'y sentait distinctement appelé. Ces cas ne furent point rares, et l'on peut dire que Vinet eut aussi sa clientèle d'âmes travaillées et chargées, qui attendaient de lui des directions et des consolations ; il eut sa paroisse de malades. Il aimait à communiquer avec eux par écrit, et souvent, quand il avait dû faire quelque visite pastorale, il prenait la plume au retour, et ajoutait une lettre à la conversation, afin de marquer le point juste et de réparer ce qu'il pouvait y avoir eu d'irréfléchi et d'inexact dans ses paroles. Rarement il donnait des conseils directs ; mais il cherchait, dans chaque occasion, la règle évangélique, et s'efforçait de la mettre en pleine lumière, de la rendre clairement visible à l'œil de la conscience. Sa manière d'exhorter les autres était souvent de s'exhorter lui-même. Un de ses cantiques les plus goûtés dans les cercles où on les connaît, celui qui est intitulé l'*Amour difficile*, fut composé pour une dame qui n'aimait guère la morale chrétienne, mais qui aimait beaucoup Vinet, et qui venait à lui dans des moments de tristesse et de dégoût, quand elle était lasse de ce qu'on appelle le monde. Vinet écrivit ces strophes sous

l'impression d'une de ses visites, et les lui envoya immédiatement[1]. La douceur, le tact, l'humilité s'associaient chez lui avec une entière franchise, et il savait parler net au besoin. Voici comme il répondit à un rabbin, son ancien élève, qui lui avait soumis un sermon.

« Vous m'avez dit que dans les discours appelés *deraschah* (si je m'en souviens bien), vous vous appliquiez à relever par des commentaires l'insignifiance du texte. Je suppose que le texte dont vous parlez, n'est pas celui de la *loi*, car tout a, dans la loi, une haute signification. Quand il s'agit d'un texte tiré des *Saintes Ecritures*, on ne peut prétendre qu'à se tenir au niveau. (Je ne parle ici ni d'art, ni de talent, mais de doctrine.) Votre texte est religieux; n'exprimât-il qu'une vérité morale, il serait religieux dans sa source; toute morale, dans la Bible, est religieuse, et, si j'ose le dire, votre discours ne l'est pas assez. Vous ne rattachez point assez fortement vos exhortations à l'idée de Dieu; vos préceptes, vos conseils appartiennent trop à la morale humaine, et certes vous savez aussi bien que moi que la régénération de votre peuple et de l'humanité, en général, ne peut se puiser à cette source. Je ne puis que m'étonner que, prédicateur d'une loi éminemment théocratique, où tout, jusqu'aux plus petites choses, est rapporté à Dieu, où les moindres préceptes, les plus mi-

[1] Il est aisé de te haïr,
Monde qui plais, monde qui trompes,
Aisé de maudire et flétrir
Tes biens, tes voluptés, tes pompes.

Quand on a bu peine et plaisir
Au vase que tu nous présentes,
Quand on connaît ce que tu vantes,
Il est aisé de te haïr.

nutieuses ordonnances reçoivent cette solennelle sanction : « Ainsi a dit l'Eternel ! » vous puissiez négliger de donner cette même sanction aux exhortations que vous adressez à vos frères. Votre discours est plutôt le discours d'un philosophe, d'un philanthrope, que celui d'un Israélite.

» Non-seulement, dans un tel sujet, vous deviez beaucoup parler de Dieu, mais vous deviez parler du Messie. A ce mot, n'allez pas croire que je vous veuille prêcher ma religion. Non, monsieur, je ne vous parle pas en chrétien, mais en Juif; je me fais Israëlite en ce moment, et cela m'est bien facile, car quel chrétien n'est pas Israëlite en un certain sens? Or, votre religion est pleine d'un Messie. Le Messie est la clef de votre loi, la justification de votre histoire, la lumière de vos destinées. Sans le Messie, tout cela est une énigme. Sans le Messie, vous ne savez ni pourquoi vous souffrez, ni pourquoi vous existez. C'est l'attente du Messie qui vous tient réunis. Otez le Messie, ce que vous avez de mieux à faire et de plus pressé, c'est d'abdiquer comme nation et de vous perdre le plus tôt possible parmi les *goïm*, comme une rivière dans l'océan. Sans le Messie, vous n'avez d'espérance ni pour ce monde, ni pour l'autre, où vous arriverez sans introducteur, sans patron, sans garant, chargés de tout le poids de vos péchés, dont personne ne vous aura déchargés. Il faut donc bien, aux termes de votre loi, aux termes de vos livres prophétiques, au nom de vos intérêts éternels, que vous parliez d'un Messie quelconque. Et je ne conçois pas, monsieur, que vous puissiez faire une prédication, je dis une seule, sans entretenir vos auditeurs d'un Messie. Si vous y croyez, pourquoi n'en parlez-vous pas? Si vous n'y croyez pas, qu'est-ce alors que la nationalité et la religion juives? Un vain mot, un non-sens...

» Je livre, mon cher monsieur, ces idées à vos réflexions,

dans la persuasion que vous avez une notion juste et complète de la nature de votre ministère, et que vous ne vous regardez pas comme un *officier de morale,* mais comme un serviteur du Dieu vivant, du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui sont vivants à sa droite. La religion, c'est un travail vers l'éternité. Dans ce cas, vous sentirez certainement la vérité des réflexions que je viens de vous communiquer. Votre discours respire un vrai zèle et annonce un vrai talent: que l'un et l'autre soient consacrés à tourner les cœurs de vos frères vers la volonté divine et vers les choses éternelles[1]. »

Cette correction fraternelle ne manque ni de fermeté, ni de force; cependant Vinet préférait les voies plus douces. Sa correspondance en offre des exemples nombreux et touchants; mais c'est à peine si nous osons lever le voile de discrétion dont s'entoure cette humble charité, qui s'efface en agissant. Il le faut bien pourtant. Il a tant parlé de ses impatiences, de ses aigreurs, de son cœur de pierre, que si nous nous taisions sur les bienfaits qu'il répandait autour de lui, on pourrait se méprendre sur la portée de ses aveux. Un exemple d'ailleurs suffira; il nous oblige à anticiper sur la dernière année de son séjour à Bâle; mais peu importe.

Un homme distingué, instruit, sérieux, qui porte un nom devenu célèbre, mais qui n'avait donné aux choses religieuses qu'une attention distraite, lut par hasard les *Discours* de Vinet. La semence parut être tombée dans un bon terrain et y avoir poussé quelques racines. Le 7 février 1837, Vinet reçut de lui une lettre dont il fait mention dans son agenda en ces termes : « Lettre de M. B...

[1] 12 octobre 1834.

au sujet de la lecture qu'il a faite de mes *Discours*. — C'est un grand motif de louer Dieu, qu'une telle lettre. » Huit jours après, il en arriva une seconde, « vraie et touchante comme la première, » dit Vinet; puis une troisième : « Troisième et excellente lettre de M. B...; sa confiance en moi, son opinion de moi me rendent confus et triste. — Pourquoi n'en pas tirer autre chose? » Les visites succédèrent aux lettres, et il se forma entre Vinet et son disciple, si on peut l'appeler ainsi, de touchantes relations d'amitié. Cependant Vinet n'avait plus que quelques mois à rester à Bâle; il voulut au moins rendre à son jeune ami le service de lui laisser des amis chrétiens. « Vous m'avez fait espérer, lui écrivait-il en date du 26 mars, que vous nous dédommageriez bientôt de la privation que ma maladie et l'état de souffrance de presque toute ma maison nous a imposée. Je ne tarde pas, comme vous l'allez voir, à réclamer l'effet de cette promesse, et je viens vous demander s'il vous serait possible de diriger vos courses de manière à passer avec nous la journée de vendredi prochain. Je me promets pour ce jour-là le plaisir de vous faire connaître un homme selon votre cœur, qui, lui-même, sera vraiment heureux de vous serrer la main et de s'entretenir avec vous. C'est un de nos plus chers amis, M. le pasteur Passavant, homme qui, après avoir appartenu au monde, et au grand monde, jusqu'à l'âge de près de trente ans, s'est dévoué sans partage (il est resté célibataire) au service de Dieu et des hommes, et depuis lors, depuis près de vingt ans, est une bénédiction dans cette ville, et un organe de la Providence auprès de ceux qui souffrent. L'étendue de son esprit, son aménité, la sérieuse douceur de son christianisme, donnent à son commerce un attrait qu'on éprouve rarement, et j'ai le pressentiment

le mieux fondé que vous regarderez comme un heureux jour celui où vous l'aurez rencontré. J'oubliais de vous dire qu'il est français comme son nom, quoiqu'il prêche en allemand. J'aurai aussi M. Vuilleumier, un bon ami, qui m'a parlé avec effusion des quelques moments qu'il a passés mercredi avec vous. C'est un cœur d'or, un chrétien simple, sans formule, allant au centre, à l'esprit de la chose, un adorateur humble du Sauveur.

» Bénissons ensemble, cher monsieur, ce Sauveur que nous avons la douceur de connaître, et dont la main puissante nous enlève d'un coup au-dessus des incertitudes où s'embarrassent la plupart des hommes, qui simplifie toutes nos pensées et toutes nos voies, et rassasie notre esprit de sa lumière, comme notre cœur de sa bonté. Il n'y a point de noble joie que nous ne lui devions, celle de connaître comme celle d'aimer. Et cependant, monsieur, quelque grande que soit la première, quelque délice qu'on éprouve à voir, comme je l'ai éprouvé quelquefois, se résoudre peu à peu tous les nuages qui voilaient à nos yeux les nœuds les plus importants de la vie, cette joie ne vaut pas la seconde; à tout prendre, c'est dans l'amour qu'il y a le plus de lumière. J'ai gravi vers l'Evangile à travers la spéculation, je m'y soumets; mais heureux ceux à qui il se présente aussitôt, non par le côté spéculatif, qui n'est que son profil, mais en face, c'est-à-dire comme une puissance vive de régénération et de charité. Il n'y a que cela de vraiment bon ici-bas; il faut s'y attacher et s'y tenir, et user de tout le reste comme n'en usant pas. »

M. B... vint au jour indiqué et resta le lendemain. « Ce sont deux bonnes journées, dit Vinet dans son agenda, et dont, j'espère, il me restera quelque chose. »

Quelque temps après, il l'invitait encore une fois

par une lettre dont nous détachons une dernière citation :

« Votre lettre à ma femme nous a fait à tous du bien, cher monsieur; elle a été pour nous une nouvelle preuve d'une vérité bien sentie, que c'est uniquement sur le terrain de la conviction chrétienne que naît la véritable intimité des cœurs. Toutes les autres convenances ou sympathies n'ont pas ce pouvoir. Sans leur influence, les âmes ne se joignent pas par ce qu'elles ont de plus intérieur, de plus profond. Dieu seul est le vrai milieu de la vraie amitié; c'est en lui qu'elle s'accomplit, comme tout le reste. Toute liaison, si douce et si chère qu'elle soit, reste superficielle tant qu'elle n'est pas trempée dans cet élément. Les relations même de la nature y gagnent, et beaucoup, alors même qu'elles ne semblaient pas pouvoir devenir plus intimes. Ce n'est qu'après que le christianisme leur a fait sentir son influence, qu'on sait qu'elles avaient quelque chose à gagner. La charité s'ajoute à tous les amours, comme l'infini à toutes les espérances. »

Ce n'était pas seulement autour de lui, parmi ses proches voisins, que Vinet trouvait à exercer cette influence chrétienne directe, qui va de l'âme à l'âme. Ses articles du *Semeur* l'avaient mis en relations avec plus d'un homme distingué, et, dans les lettres qu'il échangeait avec eux, il ne dissimulait point les vœux de son cœur. C'était un moyen pour lui de continuer en secret l'œuvre de cette critique toujours chrétienne, jamais prêcheuse. De l'époque où nous sommes arrivés datent ses premières relations avec Emile Souvestre, qui faisait justement un séjour à Mulhouse. Souvestre vint à lui, par une lettre franche, cordiale, qui accompagnait l'envoi de deux volumes. Vinet répondit avec

la même ouverture. « Pour sentir le véritable attrait de ce qu'on appelle la gloire littéraire, lui disait-il, et en faire l'objet d'une poursuite légitime, ne faut-il pas entendre sous ce mot le privilége d'aller au loin, par des mots, par des formes, éveiller dans mille cœurs tout ce qu'ils peuvent enfermer de purs sentiments, ou du moins de nobles désirs? Si ce retentissement d'une âme dans tant d'autres âmes est ce qu'on nomme la gloire, c'est presque un devoir de la chercher; ce devrait être au moins la plus douce récompense du talent et la volupté du travail poétique. En lisant vos vers, monsieur, et votre prose, où il y a tant de cœur et de si nobles tendances, je sens que vous devez être heureux de la sympathie que vous êtes sûr de rencontrer. C'est là le vrai nom de l'admiration qui s'attache à certains ouvrages; qu'est-ce que l'admiration qu'ils excitent sinon la sympathie portée au degré le plus haut, et faisant appel à ce qu'il y a de plus intime et de plus précieux dans le trésor du cœur. J'ose me dire au nombre de ceux qui vous comprennent par le cœur. Vous avez mis votre talent au service de la vérité morale; vous croyez vivement en elle; vous croyez, à ce qu'il me semble, qu'elle s'éteint avec les croyances religieuses, qu'elle se ranime avec elles, et qu'à son origine et dans son principe, elle n'est point distincte de la vérité religieuse. Mettre le siècle sur le chemin de ces idées, c'est le mettre sur le chemin du salut. Puisse-t-il vous être donné de faire davantage encore! de nommer cette vérité, mère de toutes les vérités morales, sociales et politiques, de proclamer un jour ce grand dogme du pardon gratuit et de la réconciliation en Jésus-Christ, qui prépare la restauration de la société par celle des individus, et relève chaque homme à ses propres

yeux, le préoccupant saintement et puissamment de lui-même pour le mieux dévouer à l'humanité[1]. »

Peu de temps après, Souvestre, sur le point de quitter Mulhouse, vint passer deux jours avec sa femme chez Vinet, qui était à la campagne, à Arlesheim. Cette visite lia les deux familles, et dès lors Souvestre et Vinet ne cessèrent d'entretenir une correspondance active.

Vers le même temps, Vinet reçut une autre lettre, qui ne devint point l'origine de relations suivies, mais qui lui fournit une occasion unique d'exercer ce ministère discret et pénétrant. Elle était signée du nom de Chateaubriand.

« *Paris,* 27 *octobre* 1836. — Je viens de lire dans le *Semeur,* monsieur, le noble et grave article que vous avez bien voulu consacrer à mes derniers *essais*[2]. L'autre article, auquel vous renvoyez, m'a échappé; je vais tâcher de me procurer le numéro qui me manque. Vous avez pu remarquer, monsieur, qu'à la fin de mon chapitre sur la *Réformation,* je rends un éclatant hommage aux protestants d'aujourd'hui; je vais jusqu'à dire qu'ils ont gagné tout ce que les catholiques ont perdu. Oserais-je aussi, monsieur, vous faire observer que quant à l'avenir du monde, je n'ai entendu parler que de l'avenir de la société; je sais fort bien que l'homme chrétien n'a d'avenir que dans une autre vie. Pardonnez-moi ces justifications sur des points où il m'a semblé, sans doute par ma faute, n'avoir pas eu le bonheur de me faire comprendre dans le sens vrai de ma pensée. Je prends la liberté de causer avec vous, de vous répondre comme à un esprit sérieux et consciencieux, qui ne fait pas de la critique un passe-temps, un jeu d'esprit, et qui ne se livre pas à l'admiration ou au dénigrement

[1] Lettre du 17 avril 1836.

[2] *Essai sur la littérature anglaise.*

selon l'humeur qui le pousse. — Vous avez bien voulu, monsieur, remarquer quelque tristesse dans mon ouvrage; elle ne vient nullement de mes années; je n'ai perdu ni au moral, ni au physique aucune de mes facultés. Malheureusement je suis encore beaucoup trop jeune; mais cette tristesse vient de ce que (la vérité religieuse exceptée) j'ai perdu toute foi sur la terre. Je ne crois plus à rien en politique, en littérature, en renommée, en affections humaines; tout cela me semble les plus vaines, comme les plus déplorables des chimères.

» Cette trop longue lettre, monsieur, vous prouvera l'estime que votre article m'a inspirée. Je suis d'autant plus reconnaissant de vos éloges qu'ils me semblent venir d'un homme qui met jusque dans ses jugements littéraires la morale et la probité de la religion.

» Agréez, monsieur, je vous prie, mes remerciements les plus sincères, et l'assurance de ma considération très distinguée. »

Vinet reçut cette lettre par l'intermédiaire de la rédaction du *Semeur*. Il répondit, le 5 novembre :

« Monsieur, l'attention bienveillante dont vous avez honoré mes articles est l'encouragement le plus flatteur que j'aie reçu dans ma carrière littéraire; c'est une destinée remarquable que d'avoir échappé à presque tous les regards, et d'avoir un instant arrêté ceux de monsieur de Chateaubriand; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais à quelle hauteur, dans l'ordre des esprits, il faut aller chercher l'indulgence : elle n'est pas la vertu favorite des mérites de second ordre.

» Mais trouvez bon, monsieur, que, faisant une distinction entre les dons d'une même main, je mette à plus haut prix que tout le reste la justice que vous voulez bien rendre

à mes intentions. Elles sont aussi pures, en effet, que peuvent l'être celles d'un homme qui, pouvant en un sens dire comme Fénelon qu'il n'a « aucun intérêt dans ce monde, » peut sans difficulté comme sans mérite s'attacher aux principes et professer toute sa pensée.

» J'ai exprimé le désir que le protestantisme pût vous apparaître sous un aspect plus favorable; il m'a semblé, monsieur, et je l'ai dit, que vous le jugiez avec sévérité; mais je ne devais ni oublier, ni passer sous silence le bien que vous avez dit des protestants actuels : j'ai regret à cette omission tout involontaire. Ce serait aussi involontairement que j'aurais manqué d'exactitude et de mesure au sujet de ce que vous dites de l'espérance chrétienne et de votre avenir, et je n'hésite pas à désavouer tout ce qui aurait retenti dans votre cœur comme un reproche injuste. Permettez, monsieur, que je recueille précieusement ce que renferme sur ce sujet la lettre dont vous m'avez honoré, et que je me réjouisse de voir votre espérance religieuse croître et verdir sur les débris de vos espérances humaines. Le déclin de celles-ci n'a pu m'apparaître, ni en principe, ni en fait, comme un déclin de votre être physique et moral. Apprendre, est-ce une faiblesse? Et qu'est-ce qu'apprendre, hélas! sinon se désabuser? Vos derniers ouvrages prouvent d'ailleurs assez que les années ne vous ont enlevé que vos illusions, et que le souffle qui a dissipé la fumée, a entretenu et alimenté la flamme. Puisse cette flamme, encore bien longtemps, nous réchauffer et nous réjouir!

» Une génération d'esprits voués tout entiers à l'art et à la pensée, semble ne vous demander que les fruits du génie. Donnez-lui davantage. Faites ressortir à ses yeux l'unique foi que vous ayez conservée, la seule espérance

« qui ne confond point. » Préparez à cette jeunesse qui doit vieillir et se détromper, la seule indemnité de la foi qu'elle doit perdre un jour. Employez-y ce génie que Dieu semble, pour cet usage, avoir mis à l'abri du temps. Votre parole est trop puissante pour ne pas communiquer cette tristesse selon la nature, qui fait mourir; serait-elle moins puissante pour enseigner cette tristesse selon Dieu, qui fait vivre (2 Cor. VII, 10) et sur laquelle croît une sainte joie, comme une céleste fleur sur la couronne d'épines?

» C'est bien à moi, monsieur, à parler de la longueur de ma lettre. Daignez l'excuser. Mais je ne vous demanderai point pardon de la liberté de mes paroles. Ce n'est pas seulement ma petitesse et mon obscurité qui m'ont mis à l'aise devant vous ; c'est la conscience de mes intentions, et la certitude que vous aimez une parole libre. Vous me sauriez peu de gré de n'avoir su voir en vous que ce qui vous élève au-dessus de moi et ce qui nous sépare; il me semble qu'il doit être doux de ne pas être toujours traité comme une exception, de rentrer par les intérêts infinis dans la communauté humaine, et de trouver des frères dans ses admirateurs. »

Signé : « L'auteur des articles du *Semeur* sur l'*Essai sur la littérature anglaise.* »



CHAPITRE XII

Départ pour Lausanne.

(1837)

Pendant les longues négociations de Vinet avec ses amis de Genève, de Montauban, de Paris, de Lausanne, de Berne, de Francfort, au sujet des postes divers qu'il devait successivement refuser, il avait été souvent question, entre lui et ses familiers les plus intimes, d'un autre poste qui le tentait davantage, et qui, dans l'opinion de chacun de ses correspondants, était sa place véritable, où Dieu ne pouvait manquer de l'appeler tôt ou tard. La chaire de théologie pratique à l'académie de Lausanne était alors occupée par un professeur âgé, M. Leresche, dont la retraite paraissait devoir être prochaine. D'avance sa succession était assurée à Vinet.

M. Leresche prit, en effet, sa retraite en février 1837, et l'on fit aussitôt, de Lausanne, des démarches officieuses auprès de Vinet, pour s'assurer de ses dispositions dans le cas où un appel lui serait adressé. Il convient de le suivre pas à pas dans cette période si importante de sa vie. Nous ouvrons son agenda au commencement de l'année.

« Mercredi 4 *janvier*. — J'ai été obligé de manquer ma

leçon de huit heures et de donner chez moi la suivante..... Mes maux de cet été recommencent.

» 16 *janvier*. — Mal de gorge; M. Vuilleumier a la complaisance de donner deux leçons à ma place.

» 18 *janvier*. — Je n'ai pu donner ma leçon de littérature.

» Reproché à*** une imprudence de bon zèle, avec un éclat tout à fait indélicat. Quand j'ai une fois raison pour le fond, j'ai mille fois tort pour la forme, si la charité est une forme !

» 19 *janvier*. — J'ai été frappé d'un passage peu remarqué, 2 Thes. 1, 6 : « Nous n'avons cherché la gloire ni parmi vous ni parmi les autres. »

» 20 *janvier*. — Je ne me remets pas comme j'avais espéré.

» 21 *janvier*. — J'ai passé une bonne partie de la journée debout.

» 24 *janvier*. — Me voilà de nouveau alité; abcès sur la gencive, fièvre et fortes douleurs.

» 26 *janvier*. — Roulé dans ma tête un article sur la question si le christianisme a fini, s'il peut finir, — que lui seul vit encore parmi tant de choses qui ont bruit de vivre. Le tout rattaché à une phrase de M. Nisard, dans son premier article sur Morus. Il demande à de nouvelles doctrines les effets que produisait le christianisme; mais on ne fait pas la vérité, on la reçoit. D'ailleurs, la force morale du christianisme tient à des données extra-naturelles, qu'on n'invente pas.

» 28 *janvier*. — L'amour de la gloire, dangereux voisin de l'amour; l'un perd tout ce que l'autre gagne.

» 30 *janvier*. — Médité l'essai que j'ai en tête sous le titre : *La religion et la nature humaine.*

» 1er *février*. — Ce matin, je me suis amusé à écrire un article sur l'*humeur* et les écrivains humoristiques.

» 2 *février*. — Je me suis levé dans la matinée, encouragé par la beauté du temps. — Journée paisible.

» 3 *février*. — Une de ces journées vides de tout bien, intellectuel et moral, jours qu'on se hâte de vivre et que pourtant on voit fuir avec angoisse. Qui croirait que je tire si mauvais parti de mes épreuves de santé? Ce qui ne rend pas meilleur, rend pire.

» 4 *février*. — J'ai écrit hier sur l'humeur; j'ai envoyé aujourd'hui l'article; l'humeur m'est restée, non celle dont j'ai écrit, mais une âpreté incroyable, une morosité qui me paraîtrait parfaitement ridicule, vu l'objet et le prétexte, si je la voyais chez un autre.

» 5 *février*. — Journée triste, où le découragement m'a envahi tout entier.

» 8 *février*. — Lettre de M. Scholl, ouverture au sujet de la place de Lausanne... Des promenades par le froid m'achèvent; me voilà redescendu à mon ancien niveau, découragé et inerte comme autrefois. Bon moment pour des projets, des plans, et de longues espérances!

» 11 *février*. — Philosophie aventurière, aventurier en philosophie. *Pfuscher*[1], c'est ce que je suis.

» Lettre de M. Alexis Forel sur le même sujet que la lettre de Scholl. — Long entretien avec Sophie sur ce qui intéresse ma sœur dans la question qui m'est posée.

» 12 *février*. — J'ai voulu écrire à Scholl; je n'en ai pu venir à bout. Je n'ai point de tête. Je ne puis m'intéresser à rien. Ennui profond, aussi long que le jour.

» 13 *février*. — Jour comme les précédents. Point de

[1] Difficile à traduire. Presque aussi familier que *bousilleur*.

vie d'aucune sorte. Je lis, çà et là, non, comme Gibbon, pour m'aider à penser, mais pour m'aider à passer.

» Long entretien avec M. Vuilleumier sur l'affaire de Lausanne.

» J'ai de nouveau repassé et pesé ma vie, évalué ma valeur morale, pris la mesure de ma (force?), et j'ai connu que ce résidu n'est rien. Cependant ma pensée reprend un peu son chemin vers Dieu.

» 14 *février*. (*Lettre à M. Scholl.*) — Je voudrais que la lettre que je vous écris fût déjà une réponse; ce n'en est pas une; mais elle ne se fera pas attendre. On ne peut passer sa vie à délibérer, et je sens que sous tous les rapports il est temps de prendre un parti; mais, avant de vous répondre, j'ai moi-même à vous interroger, et je vous adjoins par la pensée M. Forel, qui m'a aussi écrit, et que je consulterais, ne m'eût-il point écrit.

» Et d'abord, chers amis, vos communications m'arrivent dans un moment bien remarquable. Voici bientôt cinq semaines qu'une nouvelle rechute m'oblige à garder la chambre et le lit, et me rend incapable de tout travail et de toute étude. Après un hiver qui m'aurait donné de l'espérance, je suis retombé dans une langueur physique et intellectuelle, dont je ne me sors presque jamais que par accès convulsifs. Vous avez lu de moi quelques compositions; chacune m'a pris plusieurs semaines pendant lesquelles j'épiais le moment propice pour jeter sur le papier une demi-page, une page, après quoi je rentrais dans ma torpeur. J'ai été appelé à donner à l'université un cours sur l'histoire littéraire, sujet qui m'était familier, matériaux prêts, deux seules heures par semaine : chacune de ces heures a été un enfantement douloureux et je n'ai pu achever ce cours. L'idée d'aller dans l'état où je suis me mettre

à la tête d'une tâche nouvelle, de recommencer à nouveaux frais, de donner chaque semaine six de ces leçons dont deux aujourd'hui me mettent sur les dents : cette idée m'épouvante, je vous l'avoue. Si une voix du ciel me disait directement : *Va et meurs,* il faudrait bien aller; mais cette voix ne s'est pas fait entendre.

» Voilà un premier point; en voici un second que je traiterai fort librement, sachant que vous me comprenez. Dans la supposition la plus favorable, mon déplacement est un sacrifice pécuniaire; quoique, même ici, je ne vive qu'au moyen d'extraordinaire et d'inattendu, dont Dieu ne me dit rien d'avance; mais vous ignorez probablement que ma sœur qui vit avec nous, et qui, après quarante ans de vie de famille, n'apprendra pas à vivre chez des étrangers, perd, en quittant Bâle, une place qui lui convient. A Lausanne, où elle nous suivrait, il n'y a rien pour elle, et ce malheur est grand sous le rapport moral, puisque la place d'ici remplit son temps et donne un but à sa vie.

» Je ne rougis pas, chers amis, d'entrer dans des détails avec vous; j'ai des raisons très particulières de me soucier de l'avenir de mes enfants. Ma fille, qui a peu de talents naturels, est extrêmement faible au physique; voici des années qu'elle languit, malgré tous les soins et les ménagements. Si Dieu nous la conserve, il n'est pas probable qu'elle soit jamais capable d'un travail soutenu; il est douteux qu'elle puisse se suffire à elle-même. Quant à mon fils, la surdité ne fait que d'augmenter; son intelligence a souffert, elle a été atteinte à son siége, à ce qu'il paraît, et des accidents graves nous font concevoir d'autres craintes encore. Doué d'un caractère bienveillant, d'une grande innocence de mœurs, il n'a pas une moralité réfléchie; il ne comprend, dans sa solitude forcée, et ne comprendra

jamais bien la société, et toujours il aura besoin de tutelle... Vous étonnerez-vous que je tienne à la conservation des faibles ressources ménagées à ces deux enfants? Y a-t-il de l'excès dans cette sollicitude?

» On a beaucoup parlé, et depuis longtemps, de me confier cette chaire. Ne serait-il pas fâcheux que cette opinion, répandue dans le public, eût tenu à l'écart et empêché de se présenter tel homme capable et bien préparé? La suffragance provisoire dont vous parlez ne pourrait-elle pas donner une voix à quelqu'un de ces mérites muets, le mettre en évidence, le constater?

» A présent, chers amis, il est temps que je vous le dise, et que je donne un libre essor à ce dont mon cœur est rempli : Je ne vous dis rien de l'avantage immense de me renouveler, de me retremper auprès de vous. Ce n'est pas le pays de Vaud, ce n'est pas le Léman qui me rappelleraient; j'ai vieilli, et mes yeux ont moins de besoins que mon cœur, je devrais dire que mon âme, car mon âme tout entière a besoin d'un changement d'air. — Dieu a été très bon pour moi, et à peine l'avenir pourra valoir le passé. Il m'a créé, contre mon espérance, une action, une influence par le moyen de ma plume. Longtemps je n'ai pu croire qu'elle pût avoir cette influence et faire du bien; mais les faits m'ont convaincu, moi indigne. Cette action solitaire qui engage au public mon travail, sans lui livrer ma personne, est celle qui me convient, car si parfois mes écrits ont semblé avoir quelque force, « ma présence est » méprisable. » J'ai beaucoup perdu, sans doute, à ne pouvoir que rarement échanger des pensées avec autrui; la solitude m'a appauvri; mais elle m'a laissé moi-même; elle m'a garanti une indépendance que je n'aurais jamais tirée de mon caractère, et que, dans un cercle plus nombreux,

plus varié, j'aurais infailliblement perdue. Dois-je m'en plaindre? Ne serait-ce pas de l'ingratitude? Et sais-je bien si ma vocation n'est pas précisément dans cette position irrégulière, sans forme et sans nom?

» 15 *février*. (*Agenda.*) — Commencé d'une main débile mon *Essai sur la réduction des dualités.*

» 19 *février*. — Accablé de reconnaître combien peu la religion est mêlée, incorporée à ma vie, par exemple le peu d'usage que j'en ai fait dans les fonctions de ma place.

» Aigreur, besoin de juger, se réjouir de l'injustice, langue distillant le blâme, pénétration maladive : « Eter-» nel, garde ma bouche, garde l'ouverture de mes lèvres. »

» 27 *février*. — « Celui qui n'aime pas son frère qu'il » voit... » Hélas! c'est le frère qu'on voit qu'il est difficile d'aimer!

» 28 *février*. — Continué la lecture de *Gibbon* jusqu'à la fin du cinquième volume, où je l'abandonne. Ce livre renferme un venin très subtil; mais je ne puis renvoyer comme non avenu tout ce qui s'y trouve au désavantage des pères et des premiers chrétiens. Quand donc l'histoire de cette époque s'écrira-t-elle avec candeur? Combien il est nécessaire à celui qui veut connaître la vérité, de remonter aux sources!

» 29 *février*. — Vivement et cruellement préoccupé de la question de Lausanne; une fièvre à travers une autre; cette indécision est cruelle, et je n'en puis sortir. Il me semble que chez moi c'est l'imagination qui se fait rapporteur et juge, apportant tour à tour des souvenirs et des espérances; les souvenirs sont plus forts dans mon âme fatiguée et triste.

» La prière est le commencement de la vérité, la seule chose où il n'y ait pas de pétition de principe.

» 2 *mars*. — Nous sommes quatre grippés et alités : Elise, lesd eux enfants et moi. Grâce à Dieu, Sophie est debout, avec sa santé et son dévouement ordinaires. La bonté que Dieu a eue de me la donner et de me la conserver ne peut être mesurée que par lui.

» Lettre de M. Forel, qui réduit tout à la question de santé. J'y consens, mais...

» 6 *mars*. — Une idée me frappe dans la question de la place proposée. Elle m'enchaînerait à de salutaires habitudes, dont je me déprends toujours plus.

» Que les prétendus spirituels dédaignent les règles et la méthode en dévotion, ils ont bien tort.

» 10 *mars*. (*Lettre à M. Forel*.) — J'ai une consolation anticipée et une douceur actuelle dans la question que j'agite; ma détermination sera toute spirituelle, je puis le dire sans offenser ni mon pays, ni votre amitié. Vingt années qui m'ont fait homme, époux, père, chrétien, tout ce que je suis; vingt années qui ont doté mon existence de tout ce qu'elle a d'important et de sérieux, vingt pareilles années ont dû m'attacher au sol où je les ai vécues. Vous dire avec quelle force mon cœur est enraciné à cette terre de Bâle, est une chose impossible. Je n'ai jamais eu besoin qu'à ce sujet mon imagination fût attendrie par l'idée d'une séparation; dans les temps les plus ordinaires j'ai aimé ce pays, cette ville, ce fleuve, ces chemins, avec émotion; et lorsque, il y a quelques années, je vis se rompre mes engagements avec Paris, il n'y eut, je le dis sans figure, il n'y eut pierre dans le pavé de Bâle qui ne me devînt chère et sacrée. Mon cœur se brise à la pensée de quitter un lieu où j'ai *tant* vécu et où je comptais mourir. Et que vous dirai-je de mes enfants qui ne connaissent que Bâle?

» Si je me décide à aller à Lausanne, voici pourquoi :

Ma vie s'altère et s'éteint par la nature de mes fonctions et par mon isolement. Une partie de mon être s'émousse et devient lâche. La solitude m'a été utile et m'est encore très douce; mais c'est cette douceur qui m'effraie. J'ai besoin, s'il en est temps encore, d'une responsabilité plus sentie, d'un contact plus fréquent et plus froissant avec les choses et les hommes, d'une position d'homme entière, de plus de périls intellectuels et moraux, de circonstances enfin qui me secouent et me réveillent. Tout cela détourne de Lausanne mon homme *naturel;* tout cela y pousse mon meilleur moi.

» Ensuite, et ceci est bien plus grave, mes travaux actuels qui n'ont pas cessé de m'intéresser, de m'amuser, m'*amusent* trop, dans le sens que nos pères donnaient à ce mot. Je sens le besoin d'être enchaîné par des devoirs positifs, par des occupations journalières, à des habitudes chrétiennes de la pensée et de la vie. Ce besoin crie en moi avec la force de la détresse. L'exercice du ministère semblerait y répondre; mais je suis trop au dessous du ministère, c'est trop pour moi, et par cette raison je refuserais une troisième fois la belle et trop belle place de Francfort, que tant de motifs humains me pressaient d'accepter. La chaire de Lausanne est, peut-être, le moyen terme.

» 12 *mars.* (*Agenda.*) — Visite de M. Kursteiner et de Mieg. — Entretien sérieux avec ce dernier au sujet de la grande question qui me préoccupe. — J'ai occasion de voir combien je suis encore loin de rechercher et de goûter la correction fraternelle.

» 13 *mars.* — Travaillé beaucoup à l'article sur la traduction de Monnard[1].

[1] Traduction de Jean de Muller.

» 14 *mars*. — J'ai achevé ce soir et fermé cet article, si laborieux, sur l'ouvrage de Monnard. Puissé-je avoir été vrai !

» 18 *mars*. — Les maux physiques s'enchaînent sans interruption dans mon pauvre corps. Voici un abcès qui se forme sur une dent.

» 20 *mars*. — Deux entrevues, l'une avec M. Passavant, l'autre avec Fæsch. Je me suis ouvert à eux sur l'affaire de Lausanne. Le premier m'encourage à accepter sans délai ; le second, sans me refuser formellement son approbation, me témoigne un chagrin qui renouvelle le mien et me rejette dans mes anxiétés.

» ? *mars*. (*Fragment d'une lettre du docteur Jung consulté par Vinet sur l'opportunité d'un changement de climat.*) — Mais si vous partez, quel vide ne se fera-t-il pas par l'absence d'un homme aussi bon, aussi excellent ? En vérité, vous ne devez pas dire que vous avez été étranger parmi nous. Ne voyez-vous donc pas que la famille Vinet était devenue un besoin pour la famille bâloise ? Avec vous nous quitterait cette piété ouverte, sereine, humaine, je dirais presque gaie, qui vous caractérise, cette piété qui sait jouir de la vie et qui sait encore aimer ceux qui pensent autrement qu'elle[1].

» 21 *mars*. — Visite de M. Yung, qui ouvre mon abcès.

» 22 *mars*. — Grand travail intérieur sur la décision à prendre et la lettre définitive à écrire. Difficulté d'élever la question à Dieu.

» 27 *mars*. — Toujours ballotté ! ! toujours ne sachant point ce que je suis ! toujours incapable de consulter positivement le suprême Conseil.

[1] Vinet reçut une quantité de lettres et d'avis semblables.

» 28 *mars*. — Sur le point d'envoyer à Lausanne une réponse décisive, ma perplexité redouble, et toute lumière me semble avoir disparu.

» 30 *mars*. — J'ai enfin répondu à M. Forel au sujet de la place de Lausanne. J'ai dit *oui*. Ce jour a peut-être décidé de ma destinée. »

« *Idem*. (*Réponse à M. Forel*.) — Voilà, bien cher ami, un grand moment dans ma vie, qui n'en a peut-être que quelques-uns; j'espère que je ne le profane point; j'ai le sentiment d'écrire tout ceci devant Dieu. J'espère qu'il ne voit pas au fond de mon âme autre chose que ce que je mets sur le papier. Il me semble que, de mauvaise grâce, il est vrai, je veux faire sa volonté. Puissé-je ne voir que sa volonté, et en la suivant, apprendre à l'aimer. La carrière qui s'ouvre devant moi ne m'apparaît pas comme elle eût pu m'apparaître autrefois, large, lumineuse, riante. C'est un défilé obscur, étroit, par où je vais passer à la hâte; quelques jours, et tout sera fini; mais que ces jours soient pleins, qu'ils soient utiles à moi et aux autres, et ensuite.... Elevez pour moi un regard vers le ciel. »

« 1er *mai*. (*Agenda*.) — Lettre d'Auguste Jaquet et de son oncle, m'annonçant que le Conseil d'état, samedi 29, a résolu de m'appeler à remplacer M. Leresche.

» 3 *mai*. (*Fragment de lettre au Conseil d'état du canton de Vaud*.) — « J'avais mesuré des yeux et non sans effroi la carrière que vous m'ouvrez aujourd'hui; et en me comparant avec la tâche qui m'est proposée, mon peu de connaissances avec ce qu'elle exige de savoir, mon caractère avec ce qu'elle a de grave, mes moyens naturels avec ce qu'elle réclame de force et de vie, je n'ai pu d'abord m'empêcher de reculer. Je n'avais pour sentir

toute la grandeur du fardeau qu'à penser à quel homme grave et respectable il s'agirait de succéder et à me demander comment, tel que je suis, je remplacerais tant d'autorité, fondée sur tant d'expérience, de raison et de vertu.

» Cependant, après bien des combats, j'ai résolu de regarder comme un appel de Dieu même la vocation qui me serait adressée de la part de l'autorité. Des considérations auxquelles il n'est pas donné à la conscience de résister, m'ont déterminé... Une fois décidé, j'ai résolu de ne regarder ni à droite ni à gauche, mais en avant et en haut, et de chercher mes espérances là seulement où j'avais trouvé les motifs de ma détermination. »

« *Idem.* (*Lettre à la Curatèle de l'université de Bâle.*) — Monsieur le chancelier. Je viens faire auprès de vous une démarche qu'une de mes dernières lettres a pu vous faire pressentir, démarche qui, en tout temps, m'eût été pénible, mais que les récentes bontés de la *Curatèle* me rendent aujourd'hui véritablement douloureuse.

» Attaché depuis près de vingt ans aux écoles publiques de cet état et honoré depuis deux ans du titre de professeur ordinaire de l'université, j'ai vu se fortifier sans interruption les liens qui m'attachent à cette ville. Tout ce qui lie un homme à un sol, tout ce qui peut le lui rendre cher et sacré, les souvenirs, les habitudes, les amitiés, les bienfaits reçus, les grands intérêts ressentis en commun, tout avait fait de Bâle ma patrie, tout me faisait souhaiter d'y vivre et d'y mourir. Et cependant, monsieur, je me suis déterminé à répondre à une vocation qui doit m'entraîner, moi et ma famille, loin de Bâle, et n'y laissera de moi que mon cœur. Le gouvernement du canton de Vaud a trouvé bon de m'appeler à occuper la chaire de théologie pratique

vacante dans l'académie de Lausanne, et je crois devoir accepter la tâche qui m'est offerte.

» Pour accepter une tâche si grande en elle-même et si nouvelle pour moi, pour pouvoir prendre un parti qui renferme toutes sortes de sacrifices, surtout pour me résoudre à une séparation qui est comme une mort dans ma vie, il m'a fallu, vous le pensez, aller chercher bien haut mes motifs. L'attachement plein de sollicitude que j'ai conservé pour ma terre natale n'eût peut-être pas suffi; j'ai cédé à des considérations d'une autre nature, qui ont leur point d'appui dans le fond de mon être, et dont aucune ne m'a été indiquée ni suggérée par ceux qui me rappelaient dans mon canton. C'est la nature seule de ces motifs qui a pu rendre ma résolution ferme et invariable, et qui, aujourd'hui, dans la douleur que je ressens, garde mon âme en paix. C'est la conscience de ces motifs qui me donne le courage de venir vous prier, monsieur le chancelier, de faire part de mes intentions à l'autorité de qui je relève, et de lui faire agréer ma démission de professeur de langue et de littérature française à l'université de Bâle. Veuillez ajouter que les règles de l'académie de Lausanne m'appellent à y entrer en fonctions dès le mois de novembre prochain et, par conséquent, à me rendre dans mon nouveau séjour au moins six semaines ou deux mois avant cette époque. Mais surtout, monsieur, veuillez ajouter à cette communication l'hommage de ma profonde et ineffaçable gratitude pour toutes les marques de confiance, d'affection et d'estime, que m'a prodiguées, durant tant d'années, l'autorité de qui j'ai eu l'honneur de dépendre; mes vœux ardents pour elle, pour cet état, pour les établissements d'instruction publique auxquels j'ai été attaché; mes vœux pour que la bénédiction de Dieu, son esprit, sa lu-

mière, sa paix, descendent et reposent sur ce pays, sur cette ville, sur leurs chefs, sur leurs habitants. Ce sera, tant que je vivrai, le souhait de mon cœur et la prière de mes lèvres.

» Excusez-moi, monsieur, et faites en sorte qu'on m'excuse d'avoir ainsi laissé mon âme se répandre dans une lettre officielle. Je me serais menti à moi-même en affectant un autre langage. Vous en savez, je l'espère, toute la sincérité; ce vous en sera assez pour le supporter. Comment mes paroles n'exprimeraient-elles aucune affection à ceux dont les actions m'en ont tant témoigné, à vous surtout, monsieur, dont, en tous les temps, la bonté a été parfaite à mon égard, et qui, tout récemment encore, m'en avez donné des preuves si touchantes? — J'ai l'honneur, etc. »

Cependant la santé de Vinet l'avait obligé de prendre un congé, et l'autorité, au lieu des dix semaines qu'il demandait, lui avait accordé six mois. Au moment où il écrivit les lettres officielles que nous venons de citer, il était à la veille de partir pour sa chère solitude d'Arlesheim, où l'attendaient de fidèles amis, les Alioth, et déjà il se réconfortait à la pensée de ce bon air, de cette belle nature, et de cette vie tranquille, en famille, qui, disait-il, nous est si nouvelle. Il y était depuis quelques semaines, heureux de sa tranquillité, lorsque, regardant par la croisée, il vit un jour arriver trois étrangers. Prendre son chapeau, s'enfuir par une porte de derrière, et aller se perdre dans le bois voisin fut l'affaire d'un instant. Les étrangers ne tardèrent pas à l'y trouver. L'un d'eux était le docteur Butini, de Genève, qui, en passage à Bâle, avait fait exprès la course d'Arlesheim, pour voir Vinet. Il lui conseilla le séjour de Gais, dans le canton d'Appenzell, et les bains de petit-lait. Cette idée sourit au malade; c'était

un remède nouveau, innocent en tout cas, peut-être efficace; son fils était depuis quelque temps en pension à Saint-Gall, et puis, il fut frappé de cette visite inattendue, comme d'une direction de la Providence. Il partit donc, à la mi-juillet. Mais ce séjour commença sous de fâcheux auspices. Il pleuvait, une pluie de montagne, fine et froide, et les nuages rampaient sur le fond de la vallée. La première lettre de Vinet à sa femme est triste. Il a tout pour être heureux : un ami, M. Passavant, lui tient fidèle compagnie, et le soigne avec de minutieuses attentions; il a vu son fils Auguste; il a été reçu à Saint-Gall, par une ancienne servante, devenue concierge de la maison Schérer, et dont la bonté l'a profondément touché; M. Emile Schérer l'a comblé de prévenances, — mais rien ne tient, dit-il, contre ce ciel gris et bas. Cependant il y a un point lumineux dans ce monotone horizon. Une idée lui est venue. « Si je ne t'ai rien dit de Saint-Gall, écrit-il à sa femme à la date du 21 juillet, c'est que j'ai réservé ce sujet pour *la bonne bouche*. Tu ne saurais croire, et moi-même je n'aurais pas prévu tout ce que j'ai éprouvé d'attendrissement dans cette maison, séjour de tes jeunes années. Au moment de la quitter, j'avais peine à m'en arracher, et je me reprochais, pour l'amour d'elle, de n'avoir pas consenti à passer la journée à Saint-Gall. Je n'ai pas tout vu, malgré la complaisance et l'empressement de Marie à me faire tout voir; mais j'espère bien tout revoir en détail, et je ne puis te cacher le violent désir qui m'a pris de faire cette revue *avec toi*. Je ne me figure pas un plus grand plaisir que de passer quelques heures à Saint-Gall avec toi, et d'aller avec toi à Castel[1], où j'irai dans tous les cas.

[1] Résidence d'été de la famille Schérer. Voir pag. 20.

Cela manquerait trop à mes souvenirs, et il me semble que je me reprocherais toute ma vie de t'avoir emmenée au canton de Vaud sans t'avoir fait revoir Castel et Saint-Gall. Cette pensée me pèse d'avance. J'en ai parlé d'abondance de cœur à M. Passavant, qui a donné, tête baissée, dans cette idée, et qui se joint à moi pour t'engager à venir nous rejoindre. Ne parle pas de sacrifice et de dérangement; je veux avoir ce bonheur, et, comprends-moi bien, c'est surtout le bonheur d'être témoin de celui que tu goûteras. J'ai besoin que ton imagination se rafraîchisse et que ton cœur se restaure à revoir des lieux et des visages qui te sont chers. »

Le temps s'améliora; mais ni les bains de petit-lait, ni l'air de la montagne, ni les promenades au Stoss, dont la vue est si belle, sur le Rheinthal, ne rendirent à Vinet la santé. Après un séjour de près de trois semaines, il partit, faible, comme il était venu. Il s'arrêta peu à Saint-Gall, pressé qu'il était d'arriver à Castel, où sa femme l'attendait, et où il passa quelques jours : « Ce château est la parodie des anciens châteaux, écrivait-il à un ami, le pasteur de l'église française de Saint-Gall, M. Miéville. Les bienfaits en descendent comme la terreur descendait de ces vieux repaires, et la charité, active, sage, industrieuse, et, je puis le croire, humble et pure, y exerce son beau droit de seigneurie. L'intérieur n'est pas moins bon à voir; on y peut apprendre, en particulier, tout ce que la vieillesse doit obtenir et peut inspirer de respect. J'ai beaucoup réfléchi et beaucoup appris, beaucoup déploré aussi, par rapport à moi, dans ce peu de jours. Du reste, je m'y trouverais heureux du seul plaisir que ma femme y trouve, quand je n'y serais pas moi-même, de la manière la plus imméritée, l'objet d'égards et d'attentions infinies. A vrai

dire, je m'en sens trop indigne pour en jouir avec abondance et pleinement... Cette situation est à la fois délicieuse, pénible et dangereuse[1]. »

Le moment vint de partir pour Lausanne, moment douloureux pour Vinet et pour les siens. Il laissait à Bâle sa sœur, au moins pour quelque temps, des amis très chers, et le souvenir des plus belles années de sa vie; aussi son retour à Lausanne ne fut-il pas celui d'un exilé qui rentre joyeusement dans sa patrie. Le premier objet qui frappa ses regards fut le cimetière où reposait son père. Un peu après, comme il traversait lentement la ville, en voiture, la tête cachée dans ses deux mains, la voiture s'arrêta; il ne s'en aperçut pas, tant il était absorbé, jusqu'à ce qu'une main se posât sur ses genoux et qu'une voix bien connue lui dît :

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle
Ma fortune va prendre une face nouvelle.

Il se trouva dans les bras de son ami Forel.

Le même jour, Vinet se rendit à Veytaux. Comme il était en diligence, un monsieur, de lui inconnu, son vis-à-vis, se mit à parler de la France, où il venait de faire un voyage, et où, disait-il, l'instruction se répandait dans les masses avec une rapidité prodigieuse. « Et pensez-vous, monsieur, lui demanda Vinet, que les progrès de la moralité marchent de pair avec ceux de l'instruction? — Je n'en doute pas. — Je crains qu'il n'en soit malheureusement pas ainsi. D'après la statistique, les départements notés comme ceux où il y a le plus d'instruction se trouvent être précisément ceux qui présentent le plus de crimes. — Ah! je vois qui

[1] Lettre du 14 août 1837.

vous êtes, un obscurantiste, un ennemi des lumières! Vous voulez tenir le pays dans l'ignorance pour pouvoir le mener à votre guise. Allez en Moldavie, allez en Valachie. Ici, nous voulons l'instruction.... » Trois fois Vinet essaya d'expliquer sa pensée, trois fois on l'envoya prêcher en Valachie et en Moldavie. Vinet n'attacha pas une grande importance à cette aventure, dont une tierce personne, témoin oculaire, a conservé le souvenir; il savait bien que l'instruction a partout de grossiers partisans; mais ces deux rencontres, le jour même de l'arrivée, n'étaient-elles pas l'image vivante du pays où Vinet commençait une carrière nouvelle? Il pouvait y voir, comme en raccourci, tout ce qu'il allait y trouver d'intelligentes sympathies et de violentes préventions.

Les premiers temps furent tristes. Il fallait s'établir, perdre en visites le peu de loisirs que laissaient les soins d'un emménagement compliqué, et se faire à des visages nouveaux. Le lac était bien beau, sans doute, les montagnes aussi; mais les souvenirs manquaient, et avec eux cette douce habitude qui fait d'un paysage non un spectacle, mais une société qui vous entoure et vous parle. La première lettre que Vinet écrivit à sa sœur, de Lausanne, est profondément mélancolique[1] : « La blessure de la séparation saigne trop pour que nous puissions rendre toute justice à notre nouvelle situation. Le motif qui nous y a placés nous y soutiendra, je l'espère, et nous finirons, peut-être, par la trouver douce et bonne, sans cesser de regretter jamais ce que nous avons quitté. Nous avons eu des visites bâloises qui nous ont fait un grand plaisir, non pas seulement parce qu'elles étaient bâloises, tu en jugeras par

[1] Lettre du 8 octobre 1837.

les noms... Tu comprends si c'en a été assez pour remuer notre cœur, qui s'émeut rien qu'à examiner un plan de la ville de Bâle que je me suis procuré. Voilà Auguste qui s'est mis à le regarder, et qui pleure dans un coin, à chaudes larmes. »

Le 1er novembre 1837 fut un jour solennel pour l'académie de Lausanne, un jour où il fut permis à ses amis de bien augurer de son avenir. Une foule avide et compacte se pressait dans la salle des cérémonies. M. Auguste Jaquet, conseiller d'état, présidait la solennité; auprès de lui, le recteur, M. Jean-Jacques Porchat, esprit fin et vraiment littéraire, auteur ingénieux des fables de Valamont; des deux côtés, les membres du Conseil de l'instruction publique et les professeurs, principaux citoyens d'une république des lettres dont tous les membres étaient animés d'une généreuse ambition; sur les premiers bancs, une jeunesse ardente, au milieu de laquelle grandissait plus d'un talent; par delà, un public sympathique,... et tous les cœurs animés d'une seule pensée, d'une seule espérance, l'avenir du canton de Vaud, de ce jeune canton, épris du rêve d'une liberté féconde. Il semblait que ce jour-là ce rêve fût réalisé.

Deux hommes étaient les héros de la fête, Sainte-Beuve et Vinet.

Le premier ne faisait que planter pour une année sa tente à Lausanne. Mais c'était un singulier honneur pour une modeste académie d'avoir attiré un écrivain aussi éminent, qui, mêlé plus que tout autre à la littérature du jour, avait été de moitié dans tous les événements de la révolution romantique; poëte, critique, âme inquiète, esprit dévoré de curiosité, le plus ingénieux du siècle, le plus ouvert, le plus flottant, qui se prêtait à tout, qui s'abandonnait sans

se donner, et que, dès ce temps-là, on voyait distinctement, d'expérience en expérience, mûrir et s'affiner. Il avait des amis à Lausanne, entre autres Juste Olivier, le poëte, le père de notre poésie nationale, s'il est vrai que nous en ayons une. Une parole que Sainte-Beuve avait laissée tomber dans la conversation, lors d'un premier séjour, un regret qu'il avait exprimé, regret d'artiste qui rêve une grande œuvre et voit sa vie se dépenser en bagatelles, avait été saisie au vol par une oreille attentive; on l'avait rapportée en bon lieu, et bientôt il avait reçu de timides ouvertures, qui disaient à peu près ceci : « Si vous désirez du calme, de studieux loisirs, venez à nous; il y en a de reste dans nos petites villes, et vous nous donnerez en échange les prémices de cette œuvre qui vous fait chercher la solitude. » Il avait accepté avec empressement, avec reconnaissance, et voilà comment il se faisait que Sainte-Beuve fût installé le même jour que Vinet. Il venait à Lausanne ébaucher, sous forme de cours, son grand livre de *Port-Royal*, depuis longtemps médité. A la joie de le posséder, s'ajoutait l'espérance de le fixer, non à Lausanne, sans doute, mais dans l'amour de ces hautes et sévères doctrines qu'il allait exposer. L'esprit de sympathique curiosité qui le faisait approcher de Port-Royal, ressemblait à un commencement de conversion; le seuil franchi, on comptait bien qu'il ne le repasserait plus. En tout cas, on se réjouissait de voir s'établir, grâce à lui, des communications faciles, journalières, entre Paris, la grande ville, et l'humble cité, qui, sur les bords du Léman, s'éprenait de poésie et de gloire. N'avait-il pas, pour payer sa bienvenue, révélé à la France des noms qui nous étaient chers? Monneron, poëte au cœur malade, mais au souffle puissant, avait été cité dans la *Revue des Deux Mondes;* Vinet y avait été longuement et sérieusement

étudié. La présence de Sainte-Beuve à cette solennité, non comme curieux, mais comme acteur, était un gage d'avenir, un encouragement pour tant de jeunes forces qui s'essayaient et se ralliaient. Au XVIII[e] siècle, du temps de Voltaire et de Gibbon, le bon pays de Vaud s'était égayé en littérature; maintenant ce n'était plus le *pays,* c'était le *canton* de Vaud, c'était un peuple, nouveau encore, mais déjà fortifié par la lutte, qui prenait conscience de lui-même et donnait essor à son génie.

Et cet essor, cette confiance, ce désir d'être soi et d'être quelque chose, Vinet, l'enfant perdu qui revenait à sa patrie, le représentait à tous les yeux. Malgré l'empreinte de la souffrance, visible sur ses traits fatigués, personne ne croyait à ce poids de vieillesse qui, disait-il, lui pesait sur le cœur; ceux pour lesquels il n'avait point de secret, qui avaient été initiés à ses agitations et à ses angoisses, y croyaient moins que les autres. Ils savaient le ressort de vie caché dans cette âme qui souffrait de sa propre sensibilité, mais ne se repliait sur elle-même que pour se déployer de nouveau, et déborder plus puissante. Au milieu de ces doutes, de ces scrupules, de ces souffrances, de ces langueurs d'esprit et de corps, le héros chrétien reparaissait toujours, dressant, comme l'impératif catégorique, sa tête de lion. Ne venait-il pas justement, à propos de ces mystères où les philosophies se sont tour à tour abîmées et perdues, à propos de cette énigme, de ce nœud de la vie qu'il s'agit de dénouer, de jeter un défi à toutes les sagesses humaines, et de s'écrier en montrant la philosophie du christianisme : « Les dualités sont réduites, le Médiateur a vaincu, l'unité triomphe[1] ! » Ce langage, à

[1] Voir l'*Introduction aux Essais de philosophie morale,* pag. XXX.

coup sûr, n'était pas d'une conviction timide. C'était cette force intérieure, cette hauteur de pensée, cette énergie de foi, qui tenaient sur lui tous les regards fixés. Le mouvement religieux et littéraire du canton de Vaud avait donné déjà de beaux fruits, mais des fruits épars. L'unité manquait, l'indépendance aussi; on sentait le besoin de se dégager de certaines influences extérieures, mais on ne savait pas encore être hardiment soi-même. Il fallait un centre, un point de ralliement; il fallait un guide: Vinet devait être ce guide.

Bien loin de tromper de si hautes espérances, le discours d'installation que Vinet dut prononcer les exalta plus encore. Il y donna hardiment l'exemple d'être soi-même, il s'y livra tout entier. Ce fut une confession de foi, presque un programme[1] : « L'homme chargé d'un enseignement dans notre académie, disait-il, est responsable au public; il lui appartient; il est son homme; et, comme tel, il est juste qu'au moins une fois, à son entrée en charge, il comparaisse devant ce public, pour faire honneur à ses garants, je veux dire à ceux qui l'ont nommé.... Il est juste au moins qu'à leurs périls et aux siens, il se fasse connaître. Il est juste surtout, quand il s'agit d'une mission grave, que tout le monde puisse savoir dans quel esprit elle sera remplie. » Abordant alors la question du moment, celle que tout le monde attendait, la question du *Réveil*, il appréciait en quelques mots ce grand mouvement religieux, non sans rendre d'abord pleine et entière justice à ceux qui l'avaient préparé, et pour donner plus de force à ses paroles, pour bien prouver qu'à ses yeux

[1] Ce discours, qui avait d'abord paru à part, a été réimprimé par les éditeurs de Vinet, à la fin du volume intitulé, *Homilétique*. Voir pag. 575 et suiv.

le Réveil ne pouvait ni ne devait rompre la chaîne des traditions, c'était à celui qui s'en était montré le plus ardent adversaire qu'il adressait particulièrement l'hommage de sa reconnaissance : « Plus heureux, disait-il, que ne l'ont été d'autres peuples, nous n'avons vu, chez nous, la vérité désavouée, ni dans ses documents, ni dans ses parties essentielles, ni dans l'exactitude de son expression.... Au moins pouvons-nous dire que, dans notre église, Jésus-Christ n'a jamais été ni enveloppé du linceul de l'oubli, ni dérisoirement revêtu du manteau de Socrate; que son saint nom, jamais blasphémé, a toujours été parmi nous adoré et béni; que jeunes encore, nos oreilles furent accoutumées et nos bouches exercées à la louange de Jésus, et que nous, en particulier, ses messagers, nous entendîmes souvent une voix respectable nous recommander l'amour du Christ-Médiateur comme la première condition et l'unique force du ministère évangélique. Héritiers eux-mêmes de témoins plus anciens, les Réal[1], les Curtat, et d'autres encore, nous ont légué des convictions et des exemples; et s'ils ne furent pas, en leurs jours, le centre d'un mouvement pareil à celui qu'il nous est donné de voir, c'est que Dieu a ses temps et ses desseins, dont il s'est réservé la connaissance. »

Après avoir pris, de ce côté, toutes ses précautions, et montré par là qu'il était encore, en un certain sens, l'homme de l'*Avis aux Condisciples,* il se donnait libre carrière pour relever l'importance de ce rajeunissement de vie chrétienne, qu'on voyait se propager de pays en pays. « Il est impossible de méconnaître, disait-il du Réveil, qu'il a tiré,

[1] Auteur d'un excellent *Cours de religion*, dont la publication est due à M. le professeur Dufournet. (Note des éditeurs de Vinet, *Homilétique*, pag. 583.)

non du sépulcre, mais de l'ombre, quelques parties tombées en désuétude du système évangélique ; qu'à des vérités maintenues sans interruption, il a trouvé un complément nécessaire en d'autres vérités que la prescription semblait avoir atteintes; que, relevant un côté tombé du triangle mystérieux par lequel le christianisme est l'exacte image de Dieu même, il a réhabilité la doctrine du Saint-Esprit, et par là redonné une substance à ces mots, depuis longtemps vides et morts, de *régénération* et de *conversion ;* que ces mots, devenus des idées puissantes, en ont ranimé, éclairci plusieurs autres; que, dès lors, le christianisme a formé une chaîne dans la pensée, une chaîne dans la vie, et s'est montré impérieux et pressant à l'égard de l'une et de l'autre. » Puis, abordant son sujet de plus près et sous le point de vue qui convenait à la circonstance, il se demandait ce que le Réveil a fait de la prédication, et ce que la prédication peut faire du Réveil. Des traits de fine critique, ménagés, mais portant coup, condamnaient des abus trop fréquents. La *méditation*, qui tendait à supplanter le sermon, était appelée en passant la moins *méditée* des prédications; une certaine familiarité était signalée comme tendant à abaisser la dignité de la Parole évangélique, à faire de la chaire un fauteuil, de l'église un conventicule; mais les principales critiques, celles qui portaient sur le fond même des choses, étaient tournées en conseils et en vœux, qui revenaient tous à ce vœu suprême, que les disciples de Jésus-Christ fussent aujourd'hui, comme leur Maître l'avait été de son temps, hommes, parfaitement hommes. En parlant ainsi, Vinet n'entendait point proposer à ses auditeurs un idéal abstrait, vague, général, de tous les temps et d'aucun siècle, de tous les pays et d'aucun lieu. Loin de là; pour être complétement homme, il faut être

de son pays, surtout il faut être de son temps, comme Jésus-Christ a été du sien; et développant cette pensée, il s'efforçait d'établir que, pour être actuelle, la prédication chrétienne doit plus que jamais être à la fois simple et soignée, et s'élever au-dessus d'une distinction tout artificielle entre la morale et le dogme, pour atteindre à cette hauteur où le dogme est morale et où la morale est dogme; surtout il insistait sur les besoins intellectuels de notre siècle, et conjurait le prédicateur non-seulement de le respecter, mais de les satisfaire.

La question des rapports de la foi et de la raison avait singulièrement préoccupé Vinet pendant les quelques mois qui s'étaient écoulés entre son appel et son entrée en fonctions, et dont il avait utilisé les loisirs en vue de sa carrière future. « La *Parole,* lit-on dans son agenda, en date du 27 avril 1837, est implicitement la vérité, la raison, et rien n'empêcherait (quant à l'exactitude dogmatique) de substituer l'un de ces deux termes au premier.... Jésus-Christ est la raison, la vérité, la lumière naturelle, substantifiée, personnalisée; il vient chez soi, dans son domaine, dans le domaine de la raison; et en devenant chrétiens, nous apprenons moins du nouveau que nous ne reconnaissons ce que nous avons connu. » Cette pensée, d'application toute générale, mais qui jamais peut-être n'avait eu plus d'à-propos, se déployait largement dans le Discours d'installation de Vinet. C'était l'idée favorite, à la fois ancienne et nouvelle, qu'il tenait à faire pénétrer dans les esprits, et qui, il l'espérait du moins, devait, fécondée par la puissance divine, donner au mouvement du Réveil la largeur des besoins du siècle. « L'époque présente, disait-il, veut ce que veut l'humanité, lorsqu'elle demande que le côté rationnel du christianisme,

sa philosophie, soit mis en relief, et qu'il devienne, ainsi que d'une renaissance morale, l'instrument d'une renaissance intellectuelle. Ce besoin ou ce droit, par conséquent ce devoir, est de tous les temps; il n'y a pas eu, certes, une époque où l'Evangile ait pu se passer d'être raisonnable. On peut même, en un sens sublime appeler *raison,* ce qui, dans tous les temps, a déterminé les esprits à se soumettre à l'Evangile. Mais l'équilibre qu'on réclame aujourd'hui, on ne l'a pas toujours si distinctement réclamé. La conscience et le cœur, dont les procédés sont essentiellement sommaires et synthétiques, ont souvent laissé peu d'espace aux analyses de la raison. On peut même dire plus : la conscience et le cœur se sont souvent chargés alors d'être raisonnables, à la place de la raison qui ne l'était pas; et tout était clair et logique dans l'âme, quand tout, dans l'esprit, était embarrassé et subtil. L'époque où nous vivons semble avoir pris pour devise le précepte apostolique: « Que votre obéissance soit raisonnable. » Elle ne demande peut-être pas tant l'exposition des preuves externes de la religion, que la démonstration de sa cohérence interne, et de la convenance de tout son ensemble avec l'ensemble des choses du cœur et des affaires humaines. Elle demande compte au christianisme de sa philosophie. Ce n'est pas une philosophie qu'elle veuille obtenir en échange du christianisme, mais une philosophie qu'elle veut recevoir des mains du christianisme. Ce n'est pas non plus un spectacle intellectuel qu'elle sollicite pour quelques esprits superbes; c'est une satisfaction qu'elle veut faire partager à la raison populaire. Ce qu'elle réclame comme but, elle le demande aussi comme moyen; elle estime que le christianisme ainsi enseigné deviendrait pour un peuple le plus vif stimulant à la réflexion, le plus énergique moyen

d'ennoblissement intellectuel, et la source de toutes les idées sûres et saines sur lesquelles il aurait à ordonner sa vie. Je m'empresse de le dire, la prédication, par cela même qu'elle a été chrétienne, est venue au-devant de ces besoins et de ces vœux; mais qui sait si l'observation attentive de l'homme et du temps ne lui est pas nécessaire pour y répondre mieux encore, et, chose admirable, pour devenir, sous ce rapport, plus chrétienne? car il y a une telle correspondance entre la religion chrétienne et l'humanité! que chacune, bien saisie, doit ramener à l'autre, et ainsi la foi vers la nature, et la nature vers la foi. »

L'effet du discours fut immense, il en fut parlé comme d'un événement. C'en était un du moins pour le canton de Vaud. Le mouvement religieux, en effet, y avait trouvé un terrain tout préparé, mais il n'y était point né du sol; il y avait été apporté du dehors, de Genève, d'Angleterre, par des missionnaires itinérants, et l'on sait que si, pour le zèle, ce sont les vrais missionnaires, ce sont souvent aussi ceux qui déploient le plus d'habileté à compromettre de saintes causes par des vues étroites et de petites affectations. Sur les traces des grands missionnaires, des saint Paul, des Colomban, s'élancent des esprits inquiets, mal faits, sans éducation suffisante, ne voyant jamais qu'un côté des choses humaines, et qui, ne se trouvant nulle part chez eux, vont partout cherchant des frères. Ce qui arrive dans tous les temps avait pu, avait dû arriver dans le canton de Vaud. Le Réveil y avait produit plus d'une exagération; il y avait gardé je ne sais quoi d'exotique, dont souffraient, en secret, les âmes même les mieux atteintes. Il y a dans le caractère de ce peuple un fond de bon sens qui ne l'abandonne jamais entièrement; s'il a montré parfois quelque goût pour les émotions intimes et les délices cachées de la vie intérieure,

il en a peu pour les exaltations; aussi en voyant Vinet donner l'exemple d'une foi simple, dégagée de toute affectation, ayant, si on l'ose dire, la grâce du bon sens, plus d'un trouva sa voie et se reconnut en lui.

Il n'y avait rien, peut-être, de nouveau dans le discours qu'il venait de prononcer, rien qu'il n'eût dit déjà, ou laissé entendre, en plus d'une occasion; mais jamais il n'avait parlé de si haut, jamais si distinctement. Auparavant, du fond de sa solitude, il faisait la guerre de partisan, tiraillant, comme il disait, sur les flancs de la grande armée chrétienne; maintenant il occupait un des postes d'honneur; le vœu d'un gouvernement, appuyé de tout un public, l'avait distingué pour des fonctions dont on savait l'importance; sa parole avait une autorité toute nouvelle.

C'était un événement non pour le seul canton de Vaud, mais pour le Réveil religieux en général. La direction que cherchait à lui imprimer Vinet, le transformait en l'élargissant. Si le Réveil avait rencontré des limites, il ne le devait pas seulement à une indifférence ou à une opposition naturelle et de tous les temps, il le devait encore à l'insuffisance de son principe; c'était faute d'être assez chrétien, disait Vinet, ou, ce qui revient au même, selon lui, faute d'être assez humain. L'humaniser, le réconcilier avec la science, avec la raison, avec l'art: telle était l'œuvre à laquelle le nouveau professeur conviait éloquemment ceux qui pouvaient y prendre part, grande œuvre qui se continue encore aujourd'hui, au milieu de luttes ardentes et fécondes, et qui n'intéresse pas un coin de terre seulement, mais la chrétienté tout entière. C'était le germe de tous les progrès déposé dans une révolution morale dont le plus grave défaut avait été, dans l'origine, la tendance à s'isoler et à se croire définitive.

Parmi les motifs qui avaient décidé Vinet à quitter Bâle pour Lausanne, figurait, on s'en souvient, le besoin d'une position entourée de plus de périls intellectuels et moraux, d'une position d'homme tout à fait. Sous ce rapport, il trouva plus qu'il ne cherchait. A partir de cette époque, Vinet devient pour l'église un docteur, un maître. J'ai balancé avant d'écrire ces mots; il me semblait faire injure à son humilité, et je sentais tout ce qu'il eût souffert à les entendre; mais ce que lui seul se refusait à voir, n'en était pas moins manifeste aux yeux de tous. Aucun guide ne fut plus suivi, aucun prédicateur ne fut plus entouré, aucun pasteur ne vit une multitude affamée se jeter plus avide sur le pain qu'il distribuait. Il y eut un temps où, dans le monde chrétien, aucune autorité ne surpassait la sienne. La suite de ce récit dira ce qu'il devint au milieu des périls d'une si haute position. Bornons-nous, pour le moment, à noter les deux seules réflexions qu'il ait écrites dans son agenda à la date du 1er novembre 1837. La première est une pensée qui a rapport à son discours. « Jésus-Christ n'est pas seulement l'homme parfait, il est l'homme complet. Pour être parfait, il faut être complet. » La seconde dit son impression : « Journée de profonds souvenirs. »

Ceux qui n'ont pas vécu dans le canton de Vaud de 1837 à 1845, ne sauraient se figurer quelle joie ce fut, pour un public nombreux et choisi, de posséder enfin cet homme déjà tant admiré, de ne pas le lire seulement, de l'entendre, de le voir attirer sur Lausanne les regards de l'étranger, et faire de cette antique et modeste cité le centre d'une vie intellectuelle et religieuse, dont l'influence devait rayonner au loin. Ce public, cependant, n'était pas, tant s'en faut, le peuple tout entier. La population qui avait supporté, qui avait voulu la loi du 20 mai, ne s'était point tout d'un coup

élevée à la tolérance. Dans un élan généreux, favorisé par les circonstances politiques, elle avait porté au pouvoir des hommes d'un libéralisme sincère; mais le vieux levain subsistait, et une lutte sourde s'était engagée entre une partie du peuple et les chefs qu'il s'était donnés. La liberté des cultes, hautement proclamée dans le projet de constitution, n'avait pas réussi à passer jusque dans la constitution elle-même, si bien que la loi du 20 mai avait survécu à la révolution libérale de 1830. Elle avait fini par être abrogée, mais tardivement (1834), et sa disparition avait été signalée en plus d'un lieu par des troubles dignes des plus mauvais temps de l'ancien régime. La fermeté du gouvernement avait rétabli l'ordre, sans établir l'accord dans les volontés ni le calme dans les esprits. Aussi, pendant qu'une foule nombreuse se pressait autour de Vinet, dans la salle des solennités académiques, eût-il été facile d'entendre, dans les rues, dans les cafés, des propos moins flatteurs, et de constater qu'il y avait deux peuples dans ce peuple. Plusieurs d'entre les amis de Vinet dédaignaient le peuple opposant ou se refusaient à le voir. Il le vit fort bien, lui ; dès les premiers jours, malgré l'ardeur de ses vœux et de ses espérances pour la patrie que Dieu lui avait donnée, il sentit gronder l'orage en dessous.



CHAPITRE XIII

La société lausannoise. — L'académie. — Sainte-Beuve.

(1837, 1838 et suiv.)

Lausanne est une de ces villes où l'on parle français, mais qui n'appartiennent point à la France, et qui ont leur physionomie propre. Elle n'est pas grande; mais c'est un centre, et l'on y trouve réunies plus de ressources scientifiques et littéraires que dans telle ville française trois ou quatre fois plus considérable.

La société lausannoise a eu des jours brillants, au XVIII[e] siècle, entre autres, du temps de Voltaire, et plus tard, du temps de Gibbon; mais il lui manquait alors la condition première de la force et de la dignité, l'indépendance. Soumis comme tous leurs compatriotes du pays de Vaud à la discipline bernoise, les Lausannois avaient le droit de s'amuser; ils n'avaient point celui de s'occuper des affaires de leur pays ni d'en parler librement. La tutelle qu'ils subissaient depuis plus de deux siècles, à la fois sévère et paternelle, avait eu pour effet d'abattre l'énergie native du caractère national et d'en détendre le ressort. La spontanéité manquait. Les questions politiques n'étaient traitées en société qu'avec

une extrême réserve. En revanche, on faisait de la littérature, on se rabattait sur les plaisirs de l'esprit, on jouait la comédie, on lisait des romans, on en faisait aussi quelquefois, et de bons, témoin ceux de Mme de Charrière et même ceux de Mme de Montolieu. Les jeunes hommes qui avaient du talent et de l'ambition, allaient, pour la plupart, chercher une carrière à l'étranger; de retour avec une pension ou une fortune acquise, ils n'avaient aucun effort à faire pour entrer dans les anciennes traditions de la société lausannoise, traditions de politesse, d'élégance, de vie facile et de loisirs agréablement occupés.

Vint la révolution française. Les esprits fermentèrent, et les banquets patriotiques reléguèrent au second plan les simples réunions d'agrément. La crise fut longue et violente, et les effets s'en firent bientôt sentir dans les rapports sociaux. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les salons de l'aristocratie avaient éclipsé ceux de la bourgeoisie. Ce fut l'inverse qui eut lieu plus tard. Au XIXe siècle, les salons vivants de Lausanne, ceux où il y a quelque mouvement d'esprit, appartiennent presque tous à la bourgeoisie. Il en est de même dans la plupart des petites villes du canton. C'est la bourgeoisie qui a voulu et fondé l'indépendance du canton de Vaud; c'est de son sein que sont sortis les premiers et grands magistrats, les Muret, les Pidou, les Monod; c'est elle qui représente le progrès. Mais ce mot de bourgeoisie est une de ces désignations générales sous lesquelles s'abritent des classes différentes et des groupes variés. Il y a bourgeois et bourgeois. On le vit bien lorsque, la première question résolue, question d'existence, le canton de Vaud put s'abandonner à l'essor de son génie. Les tendances diverses s'accusèrent aussitôt, et l'esprit de coterie, dont le rôle est toujours si grand dans les petits pays, ajoutant ses effets de

dispersion à ceux de l'esprit de parti, la société vaudoise se divisa en une multitude de cercles restreints, plus ou moins jaloux les uns des autres.

Après la révolution, vint le mouvement religieux qu'on désigne sous le nom de Réveil et la longue fermentation qui en fut la suite. Il rendit infiniment plus profonde la séparation qui existe partout entre ceux que tourmente un certain idéal religieux, et ceux qui pensent que l'honnêteté suffit à la dignité de l'homme, ou qui veulent simplement jouir en paix de la vie. On sait quelles animosités soulève naturellement l'esprit de prosélytisme; nulle part il n'en souleva plus que dans ce bon pays de Vaud, dont il troublait la quiétude. En revanche, quoique le Réveil eût multiplié les sectes, il rapprocha par des liens d'étroite fraternité religieuse beaucoup de personnes qui se connaissaient peu, séparées par la naissance, la fortune, la vocation. Les oratoires, les *conventicules,* comme on disait, furent dans tous les sens des lieux de réunion. Mais ce qu'on appelle l'esprit de société n'en tira pas grand avantage; nombre de salons prirent un faux air d'oratoire, et la discussion religieuse disputa le terrain à la libre conversation.

Au moment où Vinet vint à Lausanne, on pouvait y distinguer dans la société cultivée trois courants bien marqués. De nombreuses familles tenaient pour suspectes les innovations religieuses ou s'y montraient franchement hostiles. L'esprit du doyen Curtat n'était pas éteint, tant s'en faut, dans le vieux quartier de la Cité, patrie naturelle des anciennes traditions. Dans ce monde-là, on ne proscrivait point comme mondaines des jouissances jusqu'alors réputées innocentes; on y causait, on y riait, à la bonne, comme autrefois, et pendant que les parents faisaient la partie classique, whist ou boston, la jeunesse était libre d'essayer

un tour de danse. Les épigrammes contre le rigorisme et les raffinements de la piété nouvelle y manquaient rarement leur effet. On y goûtait les publications marquées au coin du vieil esprit français, honnête franchise, idées pratiques, style net, avec une pointe d'ironie, aiguisée par le bon sens. D'ailleurs, peu de hautes visées; et quoique la curiosité d'esprit ne fît point défaut — elle n'est pas rare chez les Vaudois, — on s'y tenait soigneusement à l'écart de toutes les grandes aventures qui tentent les génies audacieux. En littérature comme en philosophie, en politique comme en religion, on avait son chemin tracé devant soi, un bon petit chemin, qu'on suivait en famille.

Dans un autre monde régnait un esprit bien différent, militant, inquiet, toujours soucieux de l'idéal, mais sujet à se fourvoyer hors des voies pratiques et à se perdre dans de mesquines étroitesses. Société rigide, elle avait rompu avec le théâtre, la danse et les mondanités frivoles ou dangereuses. On y discutait la question religieuse; c'était le sujet inévitable, toujours présent, se mêlant à tout. On y rêvait une église régénérée, irréprochable quant à la doctrine et animée de cette ardeur de zèle, qui, à côté du culte officiel, faisait surgir partout les assemblées et les occasions de prière. Etait-il possible que l'église nationale devînt cette église d'élite? Quelques-uns le croyaient, d'autres en doutaient; pour tous, c'était la grande question. Il sortit du sein de cette société quelques hommes politiques, qui n'étaient pas destinés à rester longtemps aux affaires; ils se figurèrent le canton de Vaud comme un petit état modèle, abandonnant aux plus dignes les rênes de son gouvernement, se laissant conduire par ses magistrats et réalisant l'idéal d'une liberté sagement réglée, pure de tous les vices et de toutes les turbulences de la démocratie.

Enfin, il était des hommes, jeunes pour la plupart, qui, en ouvrant l'oreille aux bruits du dehors, n'avaient pas prêté moins d'attention à la voix des poëtes qu'à celle des prédicateurs. La renaissance de la poésie française, engagée par l'école romantique dans des sentiers nouveaux et plus larges, devait aussi être un événement pour notre pays. Il y a beaucoup de poésie naturelle dans le tour d'esprit du peuple vaudois, mais une poésie qui, le plus souvent, se replie sur elle-même, par pudeur, semble-t-il, ou par fausse honte. Il faut quelque courage pour élever la voix et chanter, quand au lieu de la grande foule humaine on n'a autour de soi qu'un petit peuple, d'humeur tour à tour rêveuse ou goguenarde. Sympathique aujourd'hui, il sera railleur demain. Cependant la liberté enfante toutes les sortes de courage, et depuis que le canton de Vaud ne relevait que de lui-même, quelques voix argentines s'étaient aventurées à chanter aux échos. Plusieurs les écoutaient et auraient voulu moins de bruit autour d'elles, moins de théologie, une société plus expansive et plus curieuse des choses de l'art.

Nous ne parlons ici ni des salons aristocratiques, où l'on continuait à s'amuser comme autrefois, peut-être avec moins d'esprit, ni des cercles nombreux de la bourgeoisie industrielle ou commerçante, qui avaient leurs préoccupations et leurs intérêts particuliers. Les sociétés qui entretenaient des rapports fréquents avec le monde académique sont les seules que nous ayons en vue. A peine est-il besoin de dire qu'en les distinguant selon leurs tendances, il ne faut pas les supposer trop exactement séparées. Nombreux étaient les hommes, tant à Lausanne que dans le reste du canton, qui savaient trouver partout des amis ; nombreux ceux que leur supériorité ou leur originalité plaçaient

en dehors de toute coterie. Le vieux Laharpe, dont ses concitoyens ne devaient pas tarder à porter le deuil, était un véritable homme de lettres, en même temps qu'un patriote au cœur toujours ardent. Le doyen Bridel avait trop d'esprit, et un esprit trop vaudois, pour ne pas se faire pardonner son long attachement à Leurs Excellences de Berne et la simplicité de son christianisme à la mode antique, à la fois sérieux et enjoué, dégagé de tout ascétisme, comme de toute exaltation. Clavel de Brenles était aussi un esprit supérieur, conciliant, quoique ferme au besoin, intègre, cultivé, s'intéressant à tout et invitant par son exemple les représentants des anciennes et nobles familles du pays à prendre à sa vie nouvelle une part plus active. La même ouverture d'esprit n'était point étrangère aux générations plus jeunes. Preuve en soit cet excellent Manuel, un cœur d'or, l'ami des pauvres et des malades, orateur et poëte, dont le talent ne semblait être que l'expansion naturelle d'une âme pure et chrétienne. Qui oserait le ranger dans un parti ou dans une coterie? Monnard était-il plus chrétien que patriote, plus patriote qu'homme de goût? Et Vulliemin? Esprit délié, chrétien sincère, véritable historien, qui donc a mieux donné l'exemple de la solidité des convictions unie à la liberté de la critique?

Il en est bien d'autres encore qu'on ne saurait classer : Fabre, ce dévoué serviteur de l'Eglise nationale, qui lui est demeuré fidèle dans les bons comme dans les mauvais jours, mais dont la charité bienveillante ne fit jamais de distinction entre les troupeaux désunis ; Samuel Chappuis, théologien profond, qui allait devenir un des collègues de Vinet, puis, peu à peu, un de ses amis les plus intimes, merveilleusement fin et perspicace, mais encore plus droit que fin, généreux sous des dehors de froideur, amoureux des

livres comme l'étaient les savants d'autrefois, en bibliophile, encore plus amoureux de la vérité, comme le furent de tout temps les âmes d'élite; et Alexis Forel, avec qui nos lecteurs ont déjà fait ample connaissance, si digne d'être distingué par Vinet entre tous ses amis. J'en passe et des meilleurs : Colomb, Solomiac, Ducloux, le pittoresque causeur. Ceux mêmes dont les questions religieuses ou ecclésiastiques absorbaient le temps et l'attention, les Scholl, les Burnier, n'avaient pas l'esprit fermé à toute autre pensée, et ceux dont les inclinations étaient plutôt littéraires savaient unir à l'amour de la poésie le sérieux chrétien: il suffit de nommer Juste et Caroline Olivier, et les jeunes gens qui faisaient encore ou avaient fait cercle autour d'eux, Fréderic Monneron, qui venait de mourir, et Henri Durand, qui devait le suivre de si près. Et Porchat luimême, celui de tous qui fut le plus exclusivement littérateur, n'avait-il pas aussi sa note grave parfois? Nommons enfin Charles Secrétan et Adolphe Lèbre, encore étudiants en 1837, mais déjà désignés l'un et l'autre pour les hautes études philosophiques : celui-ci, d'une famille française, dont le canton de Vaud était devenu la patrie d'adoption, âme tendre, esprit ardent, qui gagnait d'un coup d'aile les plus hauts sommets de la pensée; l'autre, véritable Vaudois, génie anxieux et puissant, déjà dévoré du besoin d'embrasser toutes les choses humaines dans la synthèse de la liberté. Charles Secrétan venait justement de fonder une revue modeste, la *Revue Suisse*, qui, pendant une existence d'environ vingt années, devait être le plus fidèle organe du mouvement intellectuel de la Suisse française. Au reste, l'esprit d'active curiosité semblait un don de nature dans sa famille, bourgeoise cependant de la paisible Cité. Son frère aîné, Edouard, se préparait alors par de fortes études

aux recherches historiques et juridiques dans lesquelles il apporta plus tard un coup d'œil pénétrant.

Vinet, on peut le croire, n'était pas homme à se choisir une petite société, un clan de fidèles. Il était trop ingénieux à découvrir la piété sincère, quelque apparence qu'elle revêtit, pour écarter en bloc une classe quelconque de personnes. Il n'était pas non plus de ceux dont un zèle indiscret fait redouter l'abord. Jamais on ne le vit frapper inconsidérément à la porte du sanctuaire intime où se réfugie la pensée. Son respect pour toute âme vivante n'était que la forme suprême de son amour pour la vérité. D'ailleurs la *seule chose nécessaire* embrassait pour lui l'homme tout entier. Il savait que tout dérive de la conscience, que tout y ramène, et qu'elle saigne au moindre rameau que d'une main brutale on retranche de l'arbre de la vie. Aussi le vit-on, dès son arrivée, accueillir avec une égale bonté, avec une égale reconnaissance, tous ceux qui vinrent à lui. A vrai dire, il pousse dans son agenda de fréquents soupirs sur le temps perdu : « Mon temps s'en va en visites et en néants, écrit-il à la date du 15 novembre 1837, presque rien pour le travail, rien pour la méditation ; rien pour la vie intérieure ; et physiquement j'en souffre aussi. » Cette plainte revient souvent. Mais il ne lui échappe pas un mot d'impatience à l'adresse de qui que ce soit, sauf peut-être cette note rapide, du 14 novembre : « Visite du proposant[1] ***, qui vient me demander des explications sur mes critiques et sur mon discours d'installation, c'est-à-dire me faire une leçon. » Peu de jours après, il invitait à dîner le proposant en question.

Quoiqu'il se plaignît du temps perdu, il n'en sentait pas

[1] On appelait *proposants* les étudiants en théologie de la dernière année.

moins tout le prix des heures passées dans la société d'amis sûrs et distingués, et jamais sa modestie ne lui permit de voir ce que tous voyaient pour lui, savoir qu'il lui eût fallu, pour être vraiment à sa place, un cercle plus grand et plus riche en supériorités diverses. Quand il remarque quelque disproportion entre lui et le monde qui l'entoure, c'est toujours à son désavantage. « Visite de M. Jaquet, écrit-il le 28 janvier 1838; sa conversation m'intéresse et m'apprend beaucoup de choses, entre autres combien j'en sais peu et combien mes moyens naturels sont bornés. J'ai eu, ces deux derniers jours, plusieurs leçons de ce genre, coup sur coup, qui m'ont été très bonnes, j'espère. » Sa table, où tout était simple, mais de bon goût, s'ouvrait largement à l'hospitalité. Il avait très souvent à dîner quelques étudiants en théologie; il aimait à les inviter deux à deux. Le soir, venaient les amis. Tantôt la société était plus littéraire ; c'étaient A. Forel, Vulliemin, Olivier, Secrétan, n'oublions pas Sainte-Beuve; tantôt la théologie dominait, c'étaient Scholl, Chappuis, Fabre, Dufournet, etc. Le plus souvent les deux courants étaient mêlés, et la conversation s'engageait sur des sujets fort divers. Voilà bien la vie plus ouverte, plus expansive que Vinet avait désirée, une vie d'homme plus entière. Et cependant, dans les soirées solitaires, il ne songeait pas sans tristesse à ce doux nid de Bâle, où, avec moins de discussions, il n'avait pas trouvé moins d'amitié : « Nous avons passé une tranquille soirée en famille, dit l'agenda[1]. Les souvenirs et les regrets sont venus : *Sedimus et flevimus recordantes !* »

Il n'était point rare que des étrangers de distinction, en

[1] 17 décembre 1837.

séjour ou en passage à Lausanne, souvent attirés par la renommée de Vinet, vinssent ajouter à l'éclat modeste et au charme de ces réunions cordiales. Un de ceux qu'on y vit le plus souvent fut l'Ecossais Erskine, qui avait une manière si originale et en même temps si profonde de comprendre le christianisme. « Il est grandement hérétique, dit-on, écrivait Vinet; mais c'est un bien bon chrétien[1]. » Il n'avait rien dans l'esprit d'agressif, rien qui appelât la discussion; sa conversation était sérieuse sans raideur, nourrie de faits et d'aperçus, et il était rare qu'on le quittât sans être riche de quelque idée nouvelle. Quand il reprit le chemin de l'Ecosse, en 1839, après un séjour de plusieurs mois à Lausanne, Vinet et lui étaient amis pour la vie. Ce fut à peu près vers le même temps qu'Adam Mięckiewicz, le poëte polonais, vint à Lausanne, où il obtint bientôt la chaire de littérature latine, qu'il occupa pendant deux ans environ. Vinet fut très frappé de la puissance de sa poésie. « Effrayant et sublime, » écrit-il dans l'agenda[2] à propos d'un poëme de ce grand exilé, qui, en vrai Polonais, portait toujours avec lui la patrie absente.

Mais de tous les étrangers dont la présence jeta quelque éclat sur Lausanne, pendant les premières années du professorat de Vinet, celui qui mit les esprits le plus en mouvement fut, sans comparaison, Sainte-Beuve, qui, arrivé en automne 1837, resta jusqu'aux premiers jours de juin 1838. Installé en même temps que Vinet, il commença immédiatement son cours. Les leçons avaient lieu dans la grande salle de la bibliothèque. Elles étaient publiques. L'auditoire, très nombreux, était composé des étudiants, de dames, de demoiselles, d'hommes de tout âge, l'élite de

[1] Lettre à Mlle Elise Vinet, du 10 novembre 1839.
[2] 14 décembre 1839.

la société lausannoise. Le succès fut très vif. La nouveauté du sujet, la parole du professeur, spirituelle, familière, riche en traits pittoresques, en mots incisifs et profonds, l'intérêt personnel qu'on lui portait, l'espoir de sa conversion : tout se réunissait pour fixer l'attention et piquer la curiosité. Ajouterai-je, avec M. Sainte-Beuve lui-même[1], que la réunion fréquente (les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine) au pied de cette chaire, de la jeunesse des deux sexes, avait fini par amener de certaines rencontres, de certaines familiarités honnêtes, des railleries même comme le sexe le plus faible ne manque jamais d'en trouver le premier, quand il est en nombre, en face de l'ennemi? « Plus d'un de mes élèves, dit-il encore, dès qu'il entrait, avait, du côté des dames, un sobriquet tiré de Port-Royal et qui circulait tout bas : *Lancelot, Le Maître, Singlin.* » — « Je ne sus tout cela que plus tard, continue M. Sainte-Beuve. Enfin, il y eut l'année suivante plus d'un mariage et quelques fiançailles dont on faisait remonter l'origine à ces réguliers et innocents rendez-vous que mon cours avait procurés. »

Puisque le savant critique était en humeur de gaîté, il aurait pu raconter encore que ce cours fut dans un monde moins sérieux une occasion de divertissements d'une toute autre nature. On s'en fit une arme contre le gouvernement, en particulier, et contre les *doctrinaires*, en général. On se persuada que le gouvernement avait imposé à M. Sainte-Beuve ce sujet de Port-Royal, et qu'on l'avait fait venir exprès, de Paris, pour entretenir la dévotion des fidèles. Non qu'il fût dévot lui-même; loin de là, il riait sous cape et se gaudissait, disait-on, de la simplicité provinciale de

[1] *Port-Royal*, troisième édition, 1867. Voir à l'*Appendice* la note intitulée : *l'Académie de Lausanne en 1837*.

ces bonnes âmes qui croyaient déjà le tenir et rêvaient la gloire de sa conversion. On eût pu voir à chaque leçon, surtout aux premières, quelques-uns de ces railleurs, debout au fond de la salle. Bientôt les noms des héros et surtout des héroïnes de Port-Royal furent aussi populaires dans certains cafés que dans les cercles où régnait la dévotion la plus recherchée. On y travestissait la leçon du jour, on la tournait en comédie, et l'on faisait des gorges chaudes à propos de mère Angélique, de mère Agnès ou de sœur Sainte-Euphémie. Les choses allèrent assez loin pour qu'un ami du professeur eût l'idée de répondre par une satire en due forme à ce débordement de moquerie; mais Sainte-Beuve, prévenu à temps par l'auteur lui-même, fit rentrer en portefeuille les vers qui prenaient déjà le chemin de l'imprimerie.

Vinet suivit les leçons de Sainte-Beuve aussi régulièrement que le lui permit l'état de sa santé. Il note dans son agenda le sujet de chacune, et quoiqu'il y soit toujours très sobre d'appréciations, il lui échappe de temps en temps comme un applaudissement involontaire : « Belle leçon sur Jansénius[1] ! — Très belle leçon sur les *Provinciales*[2] ! » Celles sur Saint-Cyran ne le frappèrent pas moins. Les notes dont elles sont accompagnées montrent que Sainte-Beuve a eu raison de dire que « le caractère singulier et complexe de ce grand réformateur intérieur avait été pour lui toute une révélation. » D'autres notes marquent de sérieux dissentiments d'opinion. Sainte-Beuve ayant fait entrevoir que le jour viendrait peut-être où, de progrès en progrès, la majorité des hommes trouverait la vie assez douce pour que la sombre apologie de Pascal n'eût plus de raison d'être,

[1] 22 décembre 1837.

[2] 12 février 1838.

Vinet écrit dans son agenda : « Comment une question de conscience individuelle, de foi, pourrait-elle devenir une question de majorité[1] ? » — Est-ce aussi Sainte-Beuve qui lui a fourni l'occasion de la réflexion suivante, que je trouve immédiatement après la mention d'une leçon sur Saint-Cyran : « Le vrai costume du diable est le costume chrétien[2] ? » On ne sait. Les faits et les réflexions s'entremêlent dans cet agenda, souvent au hasard, souvent par un enchaînement dont l'auteur avait seul le secret.

Sainte-Beuve travailla beaucoup à Lausanne. « Je m'enfermai, dit-il, ne voyant jamais personne jusqu'à quatre heures du soir les jours où je ne faisais pas cours, et jusqu'à trois heures les jours où je professais.... Tout l'ouvrage fut construit et comme bâti durant cette année scolaire[3]. » Le soir, il se rencontrait fréquemment en société avec Vinet; il fut souvent de ses *mercredi*. Quelquefois aussi, il alla heurter discrètement à sa porte, et passa d'assez longues heures avec lui en causeries plus intimes. Vinet était en quelque sorte désigné par la voix publique pour être le directeur de conscience du brillant critique, son Saint-Cyran ou son de Sacy. Un ami avait pris soin de ne pas lui laisser ignorer ce qu'on attendait de lui. « Le pieux Richmond, lui avait-on écrit, représente comme un privilége de chaque chrétien de prendre un petit enfant par la main et de le conduire sur la voie de la vie éternelle,... heureux s'il en est quelques-uns qui, au lieu de la main d'un enfant, peuvent prendre celle d'un grand écrivain; mais pour cela il faut d'abord que le grand écrivain devienne un enfant. » Peu de temps après avoir reçu cette exhortation, à la date du

[1] 26 janvier 1838.
[2] 1 novembre 1837.
[3] Voir à l'*Appendice* la note déjà citée.

17 janvier 1838, Vinet écrivait dans son agenda : « J'ai négligé hier, faute de courage, c'est-à-dire faute de charité, l'espèce de pastorat que m'a conféré ***. » Il ne paraît pas cependant, d'après d'autres notes, qu'il l'ait toujours négligé. Il y travailla, au contraire, en plus d'une manière, entre autres par une page de réflexions très sérieuses sur l'espèce de petit roman, intitulé *Madame de Pontivy*, que Sainte-Beuve avait publié dans la *Revue des Deux-Mondes*. Vinet rangeait ce récit au nombre de « ces caprices des âmes usées, en qui toute la vie a passé en vue, toute la sensibilité en réflexion, » et reprochait à l'auteur de « laisser notre intérêt se distraire vers une affection illégitime, qu'il environne d'une trompeuse auréole de vertu et d'innocence[1]. » Vinet prit copie de ces lignes, d'un accent à la fois bienveillant et sévère, et les communiqua d'avance à Sainte-Beuve. Celui-ci répondit immédiatement. « Visite... de M. Sainte-Beuve et de M. Olivier, » lit-on dans l'agenda. (1er janvier 1838.) — « Le premier m'apporte une réponse à ma communication sur *Madame de Pontivy*. Cette réponse m'a fort touché. » La voici, tout entière, copiée sur l'original :

« *Ce* 1er. — Je suis, monsieur, plus touché que je ne puis vous dire de votre démarche si superflue d'ailleurs, mais dans laquelle je suis heureux de saisir une preuve affectueuse de plus. Tout ce que vous direz et écrirez sera bien reçu. Je sais quel embarras, lorsqu'une fois on se connaît, il y a à écrire l'un sur l'autre. L'éloge me paraît alors au moins aussi embarrassant que la critique, et c'est l'éloge surtout qui m'embarrassera venant de vous. Vous avez été trop indulgent, et d'avance je reconnais très fondée l'objection qu'on a tirée de *Madame de Pontivy*. Je me souviens

[1] Voir la fin de l'article sur les *Pensées d'août*. *Etudes sur la littérature française au XIXe siècle*, tom. III.

que la première fois que je revis Mme de Broglie, bien des mois après, elle commença, dès que nous fûmes seuls, à me reprendre là-dessus, et je n'eus guère rien à répondre. Le malheur des natures qui n'ont que des inspirations et des inclinations sans la foi est d'être à la merci d'un souffle et d'une vicissitude. Quand j'écris, quand je parle, je me sens presque involontairement amené à suivre un certain ordre de vérités et je ne trouve que là les réflexions dont mon esprit et ma plume ont besoin. Mais si, par malheur, d'autres inspirations se présentent quelquefois, si d'autres souffles me rapportent durant quelque loisir des parfums oubliés, je m'y laisse reprendre, et ma plume alors et mon esprit se livrent à cet ancien et nouvel attrait. Quant à *Madame de Pontivy*, je sais mieux que personne la cause : celle que vous rapportez à mon goût de psychologie fine est même plus spécieuse que vraie. Et cette nouvelle n'a été écrite qu'en vue d'une seule personne et pour la lui faire lire et pour lui en faire agréer et partager le sentiment. En ce faisant, je n'étais pas même fidèle à ce rôle devant les hommes qu'il faut au moins soutenir avec conséquence et bonne grâce quand une fois on l'a pris en main, et je ne m'étonne pas que des personnes sérieuses et qui veulent bien être attentives à mon égard, aient démêlé à cet endroit le faible et le faux.

» Voilà, monsieur, ma confession là-dessus, et vous voyez combien vous êtes loin d'avoir pu dire ce que je me dis.

» Mais laissez-moi vous remercier de votre attention si délicate, si affectueuse. Je sens, croyez-le, tout le prix de cette affection en laquelle j'ai confiance plus encore que je ne le témoigne et que je ne la cultive. La meilleure façon de répondre à ces sortes d'affections serait, je me le dis, d'entrer dans les sentiments tout sérieux qu'elles vous sou-

haitent pour votre bonheur; et tant qu'on n'est pas fixé dans ces sentiments, tant qu'on en est bien plus loin qu'on n'ose l'avouer, il semble alors qu'on doive mettre, par respect même, une discrétion extrême à ces amitiés qui seraient si précieuses, et qui le sont puisqu'on croit déjà les posséder. Mais, je vous le répète, le respect même du fond fait qu'on est plus discret dans les témoignages.

» J'offre tous mes hommages et mes vœux à Mme Vinet. »

SAINTE-BEUVE.

Nous n'avons pas la réponse de Vinet, écrite le lendemain. La discrétion dont parle ici Sainte-Beuve, ne l'empêcha pas de se livrer plus entièrement encore. A la date du 25 février, on lit dans l'agenda : « Visite de M. Sainte-Beuve, *qui me laisse lire dans son cœur.* » Les mots soulignés sont écrits en chiffres, selon l'habitude constante de Vinet, quand il s'agit de détails intimes. Il ne dit pas si cette fois il essaya de remplir la mission chrétienne qui lui avait été confiée; mais pour quiconque a parcouru cet agenda, son silence est clair, car il ne manque aucune occasion d'y relever ses moindres fautes.

Il y a enfant et enfant. Sainte-Beuve était un enfant terrible, de ceux qu'on ne mène guère par la main. Je ne sais s'il était déjà à Lausanne cet esprit brisé et rompu aux métamorphoses qui s'est vanté plus tard de n'avoir jamais, dans aucune de ses traversées, aliéné sa volonté et son jugement (hormis un moment dans le monde de Hugo et par l'effet d'un charme), de n'avoir jamais engagé sa croyance, mais d'avoir si bien compris les choses et les gens qu'il donnait *les plus grandes espérances* aux sincères qui voulaient le convertir et qui le croyaient déjà à eux[1]. S'il ne

[1] Voir les *Pensées* à la fin des *Derniers Portraits.*

l'était pas encore, il était du moins en bon chemin de le devenir, et Vinet le définissait assez exactement lorsqu'il en parlait comme d'une âme en qui toute la vie a passé en vue. Quoi qu'il en soit, il faut lui rendre cette justice qu'il a toujours gardé un souvenir tendre et respectueux à cet homme dont l'amitié lui paraissait trop sérieuse pour qu'il osât la cultiver librement. Leur correspondance, après le retour de Sainte-Beuve à Paris, le prouve surabondamment. Elle fut, il est vrai, assez intermittente. Ils se rappelaient le plus souvent au souvenir l'un de l'autre par l'envoi de leurs ouvrages. Mais, pour avoir été rares, les lettres qu'ils échangèrent ainsi n'en sont pas moins précieuses. Celles de Vinet à Sainte-Beuve me manquent; parmi celles de Sainte-Beuve à Vinet, j'en trouve trois qui méritent d'être conservées. Je les transcris ici, au moment de prendre congé de ce grand écrivain, hôte passager de la société lausannoise.

La première, datée de *mardi*, doit être de l'année 1840, après la publication du tome premier de *Port-Royal.*

« C'était bien à moi à vous écrire depuis très longtemps, cher monsieur, si j'avais consulté mon seul désir. Mais je ne doutais pas de votre souvenir affectueux et je me disais de ne pas rompre sans motif des heures et des pensées si véritablement remplies. Les nôtres, ici, ne sont qu'envahies et dissipées, surtout irrégulières ; on en sauve ce qu'on peut. Le gros volume auquel vous vous montrez si indulgent a été ainsi repêché à grand peine de cette espèce de naufrage quotidien. Mais combien il a fallu de temps pour cela et d'efforts et de reprises à la *Sisyphe !* Me voilà au suivant et déjà essoufflé et désirant quelque trêve avant de poursuivre. J'aurais bien envie de me l'aller procurer à Lausanne et de m'y faire quelque répit qui

serait une émulation encore. Je crains de ne pas pouvoir; mais je ne me le dis pas tout à fait. Le *Courrier suisse* m'a prouvé combien votre amitié se multipliait pour moi au moment où vous m'écriviez. On a été ici très bienveillant, presque autant que chez vous; bien des personnes du monde, et des plus éloignées du cloître, ont lu jusqu'au bout ce premier volume et parlent maintenant des graves personnages très familièrement. Au reste, je vous dirai comme nouvelle toute récente, que *Polyeucte,* repris l'autre jour au théâtre français, a eu un succès d'ensemble, un succès tel que je crois qu'il n'en eut jamais un si grand du vivant même de Corneille. N'allez pas conclure pourtant de ces symptômes que nous devenons un peuple tout sérieux. M. Thiers, qui nous gouverne si bien, sait à quoi s'en tenir, et ces os de Napoléon qu'on nous rend (*grandiaque effossis*...) ne sont qu'une manière d'osselets. Mais tout cela se mêle, et le spectacle, à qui n'est qu'observateur, ne laisse pas d'être très divertissant. Je m'imagine que c'est un des plus grands attraits de Paris, et le seul même qui vaille la peine d'y vivre : être à une bonne place pour juger la comédie. Mais l'inconvénient, c'est cette comédie même, c'est de tout y voir, c'est de n'agir pas et de prendre ce bas monde pour un spectacle, non point pour une arène, pour un sillon de labour. Voilà ce qu'à Lausanne on sait si bien; voilà ce que j'enviais dans certaine visite à l'ombre de la cathédrale, quand je voyais toute une destinée d'étude, de sacrifice et d'humble et constante action. Je ne veux pas dire tout ce que j'en pense de peur de vous fâcher et de vous détourner de m'écrire encore. — Offrez, s'il vous plaît, tous mes respects à Mme Vinet, priez-la de me rappeler au souvenir bienveillant de Mme Forel. Ma mère est bien

sensible à ce que vous dites pour elle : sa santé, grâce à Dieu, est bonne, et elle n'a rien encore de la grande vieillesse. Adieu, cher monsieur, croyez à tous mes sentiments de reconnaissance et d'amitié. »

SAINTE-BEUVE.

En post-scriptum :

« M. Vulliemin me disait que vous aviez l'idée d'une histoire de saint François de Sales : oh ! songez-y, je vous en prie ! quel sujet entre vos mains, et quelle preuve de charitable union ! »

La seconde lettre, datée de *ce vingt avril,* fut écrite peu de temps après la mort d'Adolphe Lèbre, c'est-à-dire en 1844.

« Vous avez été bien bon, monsieur, comme vous l'êtes toujours ; j'ai reçu le *Bonstetten* avec un mot de vous, j'ai reçu du Châtelard votre obligeant éclaircissement sur la lettre de Benjamin Constant à douze ans. Ce qui m'est plus précieux que tous ces détails, c'est l'assurance de votre amical souvenir. Quand me sera-t-il donné de le rafraîchir, sans qu'il en soit besoin, de le renouveler de près, de vous revoir enfin. J'aurais bien besoin d'une nouvelle saison à Lausanne, je vous assure, pour m'y retremper moi-même, pour y achever ce que je n'ai pu commencer que là. La vie d'ici est toute dissipante ; on y fait mille choses, et jamais l'importante et l'unique. Vous ne la perdez jamais de vue, quoi que vous fassiez, monsieur ; je viens de lire, dans la *Revue suisse,* votre discours sur l'histoire littéraire de la Restauration : j'oublie que vous m'y traitez trop bien, que vous m'y accordez trop d'attention ; mais le but élevé, final, ne manque jamais, et l'on achève la dernière page en regardant là-haut. Nous avons eu une grande douleur commune,

la mort de ce pauvre et excellent Lèbre : votre nom, votre pensée étaient présents à tous à cette cérémonie funèbre, et vous y étiez dans toutes nos douleurs.

» Adieu, monsieur et cher ami, croyez à mes sentiments les plus profonds et les plus reconnaissants.

SAINTE-BEUVE.

» J'offre à Mme Vinet mes humbles et affectueux hommages. »

La troisième, datée du *7 octobre,* parle d'un volume sténographié, envoyé par Vinet. Ce ne peut être que le cours sur Chateaubriand et Mme de Staël, ce qui nous reporte en 1845.

« Cher monsieur,

» Vous avez été si bon pour moi et par votre lettre et par l'envoi de votre volume sténographié, et en ne répondant pas un mot j'ai l'air d'un ingrat : je ne le suis pas, je vous assure. Votre lettre m'a touché, honoré ; mais je me trouve toujours sans paroles devant vos éloges, m'en sentant si peu digne, passé que je suis à l'état de pure intelligence critique et assistant avec un œil contristé à la mort de mon cœur. Je me juge et je reste calme, froid, indifférent ; je suis le mort et je me regarde mort sans que cela m'émeuve et me trouble autrement : d'où cet étrange état ? Hélas ! il y a des causes anciennes et profondes. Voilà que je vous parle tout d'un coup comme à un confesseur ; mais je vous sais si ami, si *charitable,* et c'est ceci, ce dernier point qui est tout, et que le monde appelle vulgairement le cœur, qui est mort en moi. L'intelligence luit sur ce cimetière comme une lune morte. — J'ai reçu et lu avec intérêt votre volume, et j'en profiterai pour mes réim-

pressions de critique, heureux de m'appuyer le plus souvent à vos paroles.

» Mille respectueuses amitiés, et j'offre aussi mes hommages à Mme Vinet. »

SAINTE-BEUVE.

Enfin, si l'on veut avoir le dernier mot de Sainte-Beuve sur Vinet, il faut le chercher dans cette note relative à l'académie de Lausanne dont il a enrichi la dernière édition de *Port-Royal* et dont nous avons déjà cité plus d'un fragment : « Le grand, l'incomparable profit moral, dit-il, que je retirai du voisinage de M. Vinet et de mon séjour dans ce bon pays de Vaud, ce fut de mieux comprendre par des exemples vivants ou récents, ce que c'est que le christianisme intérieur; d'être plus à portée de me définir à moi-même ce que c'est, en toute communion, qu'un véritable chrétien, un fidèle disciple du Maître, indépendamment des formes qui séparent. *Etre de l'école de Jésus-Christ :* je sus désormais et de mieux en mieux ce que signifient ces paroles et le beau sens qu'elles enferment. »

CHAPITRE XIV

Réforme académique. — Délégation des classes. — Mort de Mlle Sthéphanie Vinet. — Lavey. — Loi ecclésiastique

(1838-1839.)

A peine arrivé à Lausanne, Vinet se trouva pris dans l'engrenage compliqué des discussions ecclésiastiques qui depuis longtemps agitaient le canton de Vaud et qui allaient renaître plus vives que jamais, quoique la célèbre loi du 20 mai eût été rapportée dès 1834.

La constitution de 1831 avait fixé le terme de dix ans pour la révision des lois, ordonnances et règlements qui dataient encore du temps de la domination bernoise. Dans le nombre figurait la loi constitutive de l'église nationale, ou loi ecclésiastique. Le gouvernement jugea le moment venu de s'en occuper en même temps que d'une nouvelle loi relative à la réorganisation de l'académie. Cette dernière fut élaborée dans le courant de l'hiver 1837 à 1838 et dut entrer en vigueur au commencement de l'année scolaire 1838.

L'académie de Lausanne, sœur aînée de celle de Genève fondée en 1537, n'était dans l'origine qu'une école de théologie; elle ne fut jamais autre chose sous le régime

bernois. De grands noms illustrèrent ses débuts. Elle eut pour premiers professeurs Pierre Viret, Guillaume Farel, et bientôt après Conrad Gessner et Théodore de Bèze. L'organisation n'en était pas moins singulièrement mesquine et défectueuse. Elle ne compta, dans l'origine, que trois chaires régulièrement instituées, une de théologie, une de grec, une d'hébreu. Malgré divers enseignements extraordinaires, qui s'ajoutèrent à ce premier noyau, les Bernois ne firent jamais de sérieux efforts pour la développer. Dans les derniers temps de leur domination, les sacrifices annuels qu'ils s'imposaient en faveur de l'académie de Lausanne ne s'élevaient encore qu'à 7000 liv. Ils n'en dépensaient pas beaucoup plus pour l'instruction primaire (11000 liv.). Il semble que leur but ait été de donner à leurs sujets, sous le nom de ministres, de bons maîtres de morale, chargés d'enseigner, entre autres, le respect qu'on doit aux autorités établies[1].

[1] Voici de quelle manière M. le professeur André Gindroz juge l'académie de Lausanne sous le régime bernois, *Histoire de l'Instruction publique dans le pays de Vaud*, pag. 195 et suiv. :

« La pensée qui avait présidé à la fondation de l'académie domina constamment, souvent d'une manière exclusive et sans partage, rarement associée à quelques vues plus indépendantes.... En considérant l'académie dans le développement général qu'elle a suivi, on ne saurait y voir qu'une institution incomplète et pauvrement organisée.... Lorsque, sortie des langes de la première enfance, elle atteint dans le dix-huitième siècle sa plus haute stature, combien elle est encore petite et mal conformée! Partout, hors de l'enceinte de notre pays, en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, à Genève, à Berne même, fleurissent des institutions scientifiques riches et fécondes. L'instruction publique, obéissant au mouvement intellectuel du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, tend à représenter fidèlement la culture intellectuelle de l'époque. Dans notre pays elle ne reçoit que les plus mesquins accroissements, et s'arrête immobile, comme nos Alpes et notre Jura. Voyez quelles lacunes déplorables! Aucun enseignement historique régulier; les sciences naturelles sont nulles; les langues vivantes

Dès que le canton de Vaud eut conquis son indépendance, il songea à développer son académie. Une première loi (1806) en fit une petite université, comptant quatorze chaires, trois de théologie, deux de droit, deux de médecine, les autres de lettres et sciences. Malheureusement, le collége académique ne reçut pas des développements proportionnels, et l'organisation générale resta fort défectueuse.

La loi de 1838 fut conçue de manière à parer à ces inconvénients. Elle sacrifia la médecine, pour n'instituer que trois facultés : théologie, droit, sciences et lettres, avec un budget annuel d'environ 40000 fr. par an, ancienne monnaie, (60000 fr. monnaie actuelle.) Elle institua quatre chaires de théologie, trois de droit, sept de sciences et

nulles; la langue allemande elle-même, la langue nationale, la langue des maîtres, nulle. On craignait, il le semble, que les sujets, en apprenant l'idiome de leurs seigneurs, ne franchissent la distance qui les séparait. Souvent les vainqueurs imposent leur langage aux vaincus; mais c'est lorsqu'ils veulent les nationaliser; Berne n'a jamais eu cette pensée. Voyez aussi quelles combinaisons parcimonieuses et irrationnelles dans la distribution de l'enseignement. La physique et les mathématiques sont unies à la philosophie dans une seule chaire; le professeur de langue hébraïque enseigne la catéchèse, c'est-à-dire la théologie populaire; celui de grec enseigne la morale. Une chaire d'éloquence, voilà toute la part faite à la littérature! Et cette éloquence se bornait à la rhétorique générale, avec l'étude de quelques morceaux des classiques latins. La littérature française? elle n'existait pas. Certes, ce n'est pas dans le but religieux de l'établissement académique que l'on pourrait trouver la justification d'un système aussi étroit : personne ne pensera qu'un pasteur, alors même qu'il doit porter son ministère aux hameaux éloignés des cités, n'a pas besoin d'une culture étendue et variée, pour répondre aux questions de l'esprit et du cœur que les hommes les moins instruits sentent naître en eux-mêmes. »

Sur les sacrifices pécuniaires que Berne s'imposait en faveur de l'académie, voir le même ouvrage, pag. 395.

lettres. C'était bien peu, si l'on songe à tout ce qu'il faut pour réaliser l'idéal d'un établissement pareil. Certaines disciplines, les sciences, entre autres, continuaient à être pauvrement représentées. En revanche, un collége et un gymnase, fortement organisés, — ce gymnase était, peut-être, la création principale de la loi, — préparaient les élèves à jouir de la liberté académique, dont le principe était appliqué aussi largement qu'en Allemagne, et même plus largement, car les élèves pouvaient, après un certain temps, faire leurs examens sur chaque *branche* séparément et quand ils le voulaient. Cette liberté, qui était une des innovations de la loi, n'eut pas de plus chaud partisan que le chef du parti populaire, Henri Druey.

Jusqu'ici rien de plus libéral que la loi dont nous parlons; mais elle renfermait d'autres dispositions moins heureuses. Elle n'envisageait point l'académie qu'elle instituait comme un développement de l'ancienne, mais comme un établissement nouveau, ce qui permettait au gouvernement de changer à son gré le personnel des professeurs, sans avoir l'air de destituer personne. C'était, de fait, un coup d'état déguisé, dangereux antécédent, qui devait être invoqué contre ceux-là mêmes qui allaient en profiter.

Vinet se mêla peu aux discussions que souleva cette loi; il l'approuvait en bloc, et il ne prit pas garde d'abord au principe révolutionnaire qu'elle renfermait. Il en comprit la portée lorsqu'on aborda les questions de personnes, et qu'il vit certains professeurs sur le point d'être évincés; mais il était trop tard. « J'ai eu des pensées pénibles, ce matin, au sujet de la loi académique, dont je me reproche de n'avoir pas senti dès le commencement le vice et les inconvénients. J'ai manqué de *sentiment* et d'*attention.* » En même temps qu'il écrivait cette note dans

son agenda, le 8 août 1838, il entrait dans plus de détails dans une lettre à sa femme : « La pensée qui m'a pris ce matin, au saut du lit, se rapporte à notre académie et à la loi qui la renouvelle.... On s'étonne et l'on regrette que dans le temps, certaines personnes, bien connues pour être opposées au principe de cette loi, n'aient pas franchement exprimé et motivé leur répugnance. Cela m'a fait faire un retour sur moi-même. Je connaissais le projet de loi; j'étais en position d'en dire librement mon avis; j'avais des occasions de le dire, et non-seulement je ne l'ai point dit, mais je n'ai pas eu d'avis; je ne me suis pas fait une opinion sur ce projet; je n'ai pas senti ce qu'il renfermait de violent, ou je ne l'ai pas su voir. Disons vrai, j'ai manqué d'attention, et je n'en aurais pas manqué, si j'avais senti les choses comme je les sens aujourd'hui. Il est vrai que je ne voyais pas toute la portée et ne démêlais pas toute l'intention de la loi; mais c'était encore ma faute. Qu'aurais-je gagné en voyant mieux, en sentant mieux, et en parlant selon ce que j'aurais vu et senti? Rien, très probablement, si ce n'est une consolation pour ma conscience, qui se sent réellement atteinte de ce qui se fait ou va se faire; mais c'est beaucoup. Aujourd'hui je me vois entrant dans la nouvelle institution par sa brèche et par une brèche sanglante; je ne saurais dire à quel point cela me gâte ma position future.... Je vois bien que la réserve, la discrétion et la défiance de son opinion ne sont pas les premières des vertus, et qu'au soin de ne nous mêler que de ce qui nous regarde, il faut joindre celui de bien voir *tout* ce qui nous regarde[1]. »

Mais s'il n'était plus temps de revenir sur le principe

[1] Lettre du 7 août 1838. Vinet était alors aux bains de Lavey.

même de la loi, il était temps encore de travailler à en atténuer les effets pratiques. Vinet s'y employa en plus d'une occasion, avec zèle, avec tact. Une victime était désignée d'avance, l'aimable fabuliste, J.-J. Porchat. On l'envisageait comme un poëte élégant, plus capable de traduire en vers l'*Art poétique* d'Horace que de l'interpréter avec profondeur, en philologue digne de représenter à Lausanne l'esprit investigateur de l'érudition allemande. Il ne fut pas réélu. Trois de ses collègues furent sacrifiés avec lui. Olivier lui-même, quoique particulièrement cher aux étudiants, fut un moment en suspens ; il est vrai qu'il n'avait pas auparavant de chaire régulièrement instituée ; mais son enseignement, plus ou moins hors cadre, avait eu assez de succès pour le désigner aux yeux de tous comme titulaire de la chaire d'histoire créée par la nouvelle loi. On hésitait cependant. Vinet contribua pour sa part à lever les doutes, à dissiper les scrupules, et à rendre un peu moins violent le passage de l'ancienne académie à la nouvelle.

La question de la réorganisation de l'église nationale, abordée dans le même temps, devait agiter tout le pays. Avant de soumettre son projet de loi aux délibérations du Grand Conseil, le gouvernement voulut connaître l'opinion du clergé. Le clergé vaudois était partagé en quatre *classes*, répondant chacune à une circonscription géographique, qui s'assemblaient et délibéraient séparément. Le gouvernement les convoqua et les invita à nommer des délégués, chargés d'examiner son projet et de lui transmettre leurs observations. Vinet fut nommé délégué par la classe de Lausanne et Vevey. « J'aurais été bien soulagé d'apprendre que je n'étais pas nommé, » écrit-il dans son agenda, le 14 février. Le lendemain, même doléance : « J'ai regretté

intérieurement ma nomination, » à quoi il ajoute, deux jours après, cette remarque significative : « Je m'inquiète un peu de ce que notre assemblée fera, et beaucoup de ce qu'elle sera. »

La Délégation des classes se réunit aussitôt. Une discussion générale précéda la discussion article par article. Deux idées essentielles s'y firent jour. La première, dont la majorité du Conseil d'état s'était évidemment inspirée, peut se résumer ainsi : « L'église est une société. Il faut, pour en être membre, un acte d'adhésion. Elle doit se gouverner par elle-même, et jouir de la plus grande somme d'indépendance possible, comme une sorte de république spirituelle, dont tous les citoyens sont égaux. Les laïques, aussi bien que les ecclésiastiques, sont appelés à prendre part à son gouvernement. » La seconde avait inspiré un contre-projet, de M. le pasteur Bauty, qui envisageait l'église comme une institution pédagogique, destinée à maintenir parmi le peuple les grandes traditions religieuses et morales, sorte d'école obligatoire, à laquelle on appartenait, à titre d'élève, par le seul fait qu'on était citoyen. Institution créée par l'état, elle ne devait être régie que par l'état. Comme toute école, elle avait son corps enseignant et son corps enseigné. Celui-ci pouvait, sans inconvénient, être admis à donner son opinion dans toutes les questions administratives; mais le gouvernement moral et religieux de l'église ne devait appartenir qu'au corps enseignant.

Vinet vit approcher l'ouverture de la discussion avec une sorte de terreur. « Je me repens toujours plus d'avoir accepté cette mission, écrit-il le 23 février. Dieu veuille me préserver ! » Mais il était impossible qu'il ne prît pas aux débats une part active. — « Seconde séance de la Délégation, lisons-nous dans son journal, le 28 février, discussion sur le

personnel de l'église. J'ai pris la parole deux fois, et sur ce que j'ai dit que dans tout système sur l'église, la notion de société reparaîtrait toujours, on a trouvé assez généralement que je poussais à la dissidence. » Le vendredi suivant, 2 mars, il écrit : « Discussion sur l'union de l'église et de l'état. J'ai pris la parole et mal parlé. Je crains d'avoir été, en apparence, infidèle à mes principes sur l'indépendance de la société religieuse. » Le *Bulletin* qui nous a conservé ces discussions rend les discours des orateurs d'une manière trop incomplète pour qu'il soit possible de s'en faire une idée parfaitement exacte[1]; dans celui auquel se rapporte cette note, inspirée par un vif sentiment de regret, Vinet déclarait en substance qu'il ne s'agissait pas de savoir si l'église devait être unie à l'état, puisque la question était tranchée de fait par la constitution, qu'il s'agissait de fixer les conditions et les effets de cette union. La tâche était difficile, sans doute, si difficile que plusieurs penchaient plutôt vers le système de la séparation; ces difficultés néanmoins ne devaient pas rebuter la Délégation. Il reconnaissait en outre que, dans le cas donné, il était impossible de réduire l'état au rôle de surveillant et de nourricier. « Chez nous, disait-il, il a toujours été quelque chose de plus. Il aime de l'église ce qu'elle a de spirituel, il s'unit à elle par un lien moral; il a de la religion, il a une religion; en un mot, il épouse l'église en quelque sorte. L'image ne convient pas entièrement, à cause de l'idée de sujétion atta-

[1] Les deux principaux discours prononcés par Vinet dans les séances de la Délégation, ont été reproduits *d'après le Bulletin* dans le volume intitulé : *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques.* Paris, 1854. Voir pour celui qui nous occupe, pag. 175. Il fut prononcé dans la séance du 2 mars, et le second dans celle du 7 mars, (les éditeurs disent par erreur 7 *mai).*

chée à la position de la femme mariée. L'église associée à l'état n'est point par cela même sous puissance de mari; mais ce qu'il y a de sollicitude et de protection dans un bon mari, exprime les dispositions de l'état à l'égard de l'église. »

Poursuivi par l'idée qu'il avait dit plus qu'il n'en voulait dire, Vinet écrivit un nouveau discours, qu'il devait lire le surlendemain : il n'eut pas occasion de le faire; mais aussitôt il en prépara un second sur la question vitale, celle de l'admission des laïques au gouvernement de l'église. Celui-ci fut lu; mais la majorité de l'assemblée penchait du côté de M. Bauty, qui défendit sa cause avec un grand talent et une éloquence peut-être plus pratique. Il faut dire que M. Bauty avait sur son adversaire l'avantage d'une position nette. Les laïques furent repoussés du gouvernement religieux de l'église.

Ce qui manquait en netteté à la position de Vinet tient en partie au fait que ses convictions sur la séparation de l'église et de l'état n'étaient pas encore irrévocables. Il se débattait toujours contre les conséquences de ses propres idées, et se fatiguait à chercher des transactions qu'il croyait encore possibles. Le passage suivant de son dernier discours est sous ce rapport trop caractéristique pour ne pas être cité : « Me voilà, messieurs, entré dans la question des laïques, ou de l'intervention des troupeaux dans le gouvernement de l'église, et j'ai présenté cette intervention comme le moyen d'éviter de fâcheux conflits. Il y en a un autre : la séparation absolue de l'église et de l'état. Dans ce système, l'église et l'état n'ont rien à démêler ensemble, rien, sinon des affaires de police et d'ordre public. Pour moi, *si je hâtais de mes vœux cette séparation,* je saurais bien comment m'y prendre; j'abonderais dans le sens ou de l'omnipotence

du clergé ou de l'omnipotence de l'état, ou du partage du pouvoir entre le clergé et l'état. De force la séparation arriverait, au cas que la vie se développât; car, messieurs, on a beaucoup calculé sur la mort, et moi, je me permets de calculer sur la vie, sur la vie, qui a besoin de la liberté et qui se la donne. Mais *parce que j'ai d'autres vues et d'autres vœux que la séparation de l'église et de l'état,* je vote pour que l'église soit libre, je vote pour qu'elle se gouverne, je vote pour que les troupeaux soient appelés au conseil[1]. »

On se ferait difficilement l'idée de l'effet que produisit sur Vinet ce premier et malheureux essai de discussion publique. « Je reste au lit, écrit-il le 9 mars, soit le surlendemain du jour où il avait prononcé ce second discours, qui devait corriger le premier, avec la fièvre et mes pensées qui ne me laissent point de relâche. Une foule d'aspects nouveaux se présentent à moi. Je suis poussé avec force vers les doctrines que je professais il y a douze ans. » Le lendemain, même supplice : « Mes pensées continuent à me tourmenter. » De même, le jour suivant : « J'ai passé cette journée au lit, toujours harcelé du souvenir de nos discussions. » Enfin, le journal s'interrompt pour un long mois, un mois de souffrances et d'abattement.

D'autres épreuves s'ajoutèrent à celle-là. La maladie dont le fils de Vinet, Auguste, souffrait depuis plusieurs années déjà, avait pris tous les caractères de l'épilepsie, et les accès se renouvelaient, plus fréquents et plus forts. Sa fille, Stéphanie, continuait à végéter plutôt qu'à vivre; depuis quelque temps la faiblesse augmentait visiblement. La poitrine était atteinte. On l'envoya à Veytaux, chez ses grands-parents maternels, respirer un air plus doux. Mais son état

[1] Voir vol. cité, pag. 189.

ne fit que s'aggraver. Vinet n'était pas encore rétabli que sa femme devait aller la rejoindre. Il les suivit le plus tôt qu'il put. Toute espérance avait disparu : « Jusqu'à présent Dieu a épargné à notre enfant de grandes angoisses et de grandes douleurs. Cette excessive faiblesse est bien une douleur, et plus elle augmente, plus la patience devient difficile. Notre chère fille en a beaucoup[1]. » Des notes semblables se suivent de jour en jour, pendant une semaine environ, puis à la date du 19 mars 1838, on trouve cette simple note soulignée par des traits en marge : « Après une nuit d'angoisse, notre chère fille s'est doucement éteinte dans les bras de sa mère, à sept heures et vingt minutes. »

Le même jour, Vinet écrivait à son ami Leresche :

« Bien bon ami. Je viens t'annoncer la délivrance, plus prompte que nous n'avions osé l'espérer, de notre chère enfant.... Elle aurait eu dix-huit ans le 18 juillet prochain. Cette fin si douce a été précédée d'angoisses et de suffocations pendant plusieurs jours, mais surtout pendant cette nuit, qui a été déchirante pour nous. Mais à proportion que l'angoisse physique augmentait, la paix augmentait, et cette paix est devenue de la joie. Au plus fort de ses douleurs, l'enfant se disait très heureuse, parce qu'elle souffrait pour Dieu. Nous avons été abondamment bénis en elle ; elle nous en a plus appris dans son humble simplicité que ni moi ni aucun pasteur n'eussions jamais pu lui apprendre. Il n'y a pas de jour qui ne lui ait apporté une nouvelle grâce, et telle était sa paix intérieure, que, jusqu'au dernier instant et jusque dans des moments de rêverie, sa préoccupation était pour ceux qu'elle aimait. Bénis Dieu avec nous, cher ami, et surtout demande-lui que cette grande leçon nous profite. »

[1] Agenda, 13 avril 1838.

Trois mois après, c'est-à-dire le jour même où sa fille aurait eu dix-huit ans, il répandait son âme dans un cantique, qui montre comment il cherchait à profiter de l'épreuve.

Pourquoi reprendre,
O père tendre,
Les biens dont tu m'as couronné?
Ce qu'en offrandes
Tu redemandes,
Pourquoi donc l'avais-tu donné?
Parle, Seigneur, tes œuvres sont si grandes,
Et mon regard est si borné!

La santé passe,
Le cœur se glace;
Chaque jour un bonheur s'enfuit,
Et de ma vie
Le vent qui crie
Détache la fleur et le fruit;
Mon œil s'éteint, ma lumière est tarie,
Voici le tard, le froid, la nuit.

Sous mon toit sombre
Croissait dans l'ombre
Une humble enfant au cœur aimant;
Avec sourire
Je voyais luire
Son aurore dans mon couchant;
Mais tu l'as prise, et toi seul peux nous dire
Ce qu'est devenu notre enfant.

Pourquoi reprendre,
O père tendre,
Les biens dont tu m'as couronné?
Ce qu'en offrandes
Tu redemandes,
Pourquoi donc l'avais-tu donné?
Parle, Seigneur, tes œuvres sont si grandes,
Et mon esprit est si borné!

Ta voix s'élève,
Et comme un glaive
Elle pénètre dans mon cœur;
Et ma propre âme
Parle et proclame
Le vrai secret de ta rigueur.
C'est ton amour, ô Dieu! qui me réclame
Quand tu me reprends mon bonheur.

Toujours le même,
Que ta main sème
Ou cueille ce qu'elle a planté,
Qu'elle enrichisse,
Qu'elle appauvrisse,
C'est la main de la charité,
Me réveillant au bruit de ta justice
Quand je m'endors sur ta bonté.

Dieu de ma joie,
Dresse ma voie
Vers Eden ou vers le désert,
Car si je t'aime,
Mon Bien suprême!
Rien ne me nuit et tout me sert.
Pour ton enfant, tout, dans le désert même,
Tout devient fleuri, frais et vert.

Le saint modèle
De tout fidèle,
Jésus est mort; il faut mourir!
Mourir, c'est naître;
D'un nouvel être
C'est jour à jour se revêtir.
Heureuse mort, qui m'unis à mon maître,
Mort du mal, je veux te subir!

A la science,
A la prudence
Qui n'ont pas de racine en toi,
A toute vie

Qui te renie
Je veux mourir, ô divin Roi!
Et ressortir de ma sainte agonie
Vivant et jeune par la foi.

Oh! pour me rendre
Fidèle et tendre,
Mon Père, ne m'épargne pas!
Que sous ta flamme
Un or sans blâme
Se démêle d'un vil amas!
Sous ton ciseau, divin sculpteur de l'âme,
Que mon bonheur vole en éclats!

Tu peux reprendre,
O Père tendre,
Les biens dont tu m'as couronné.
Ce qu'en offrandes
Tu redemandes,
Je sais pourquoi tu l'as donné,
Et le secret de tes œuvres si grandes
S'explique à mon esprit borné.

Au reste, pour être chrétiennement acceptée, l'épreuve n'en était pas moins sentie. Nombreux sont les mots déchirants jetés dans l'agenda. J'en détache deux au hasard.

« 15 *octobre*. — Le souvenir de notre chère enfant, l'amer regret d'avoir si peu fait pour son bonheur, m'a saisi le cœur ce matin; nous nous sommes soulagés, sa mère et moi, par des larmes. »

« 19 *octobre*. — Une douleur amère s'empare de moi au souvenir de notre chère fille et du peu que j'ai fait pour la rendre heureuse. »

« Il me semble, écrivait encore Vinet, le 10 novembre, à sa sœur, demeurée à Bâle, que c'est à cette heure que notre deuil a commencé. L'aimable fantôme de notre fille est toujours entre nous deux; à tout moment quelque chose

l'évoque et le fait reparaître. Oh ! nous ne le chassons pas ! Nous nous abreuvons de ces douloureux et tendres souvenirs. Nous préférons ces moments passés à pleurer ensemble à tous les moments de distraction que nous fournissent les affaires et la société; tout ce train extérieur de la vie ne semble qu'interrompre nos regrets, et la solitude, en nous y rendant, semble nous rendre à notre état naturel. Ces souvenirs, toujours tendres, sont pour moi quelquefois bien amers; il m'a semblé souvent, en m'y livrant, que mon cœur allait éclater. Oh ! une heure, une heure seulement de sa chère présence ! une heure où je pourrais lui prodiguer ces marques de tendresse dont j'ai été trop avare pour elle ! Je ne suis pas assez fort pour soutenir le poids de cette pensée, et quand elle me saisit, il n'y a pas de mots pour dire ce que j'éprouve. »

Plusieurs années après, Vinet disait à une amie : « Aujourd'hui, j'ai appris le mariage d'une compagne de ma Stéphanie avec un de mes anciens élèves, et je ne sais pourquoi j'ai pleuré pendant deux heures. Je n'étais point triste au fond ; je sentais ma fille bien plus heureuse encore et bien mieux mariée, j'en bénissais Dieu, et pourtant mes larmes ne pouvaient s'arrêter. »

Vinet essaya de reprendre ses leçons un mois plus tard, vers le milieu de mai. Il les fit comme il put, toujours souffrant, jusqu'aux vacances d'été. Le médecin l'envoya alors aux bains de Lavey. Ses lettres à sa femme, longues et nombreuses, nous permettent de l'y suivre à peu près jour par jour. J'en détache quelques fragments. En un sens, elles n'ont rien de saillant. Il ne s'agit que des petits incidents de cette vie de bains, toujours si monotone. N'importe. Ce récit n'a d'autre objet que l'histoire d'une âme, et rien n'est insignifiant de ce qui peut la faire mieux connaître.

« 3 *août.* — Pour débuter, à table, discussion sur la religion avec un Français; j'ai eu pour auxiliaire un jeune Vaudois, M. Mestral, bien plus habile que moi par la simplicité de son bon sens. A dîner, un vieillard sans culture et sans esprit, qui sans doute a lu Voltaire dans son temps, à propos de rien, se met à parler de la diversité des religions, cherche querelle sur ce sujet à l'*Auteur de la nature,* qui a eu grand tort de permettre cette diversité, que lui, N***, n'aurait pas permise, s'il eût été l'*Auteur de la nature*. Il fallait relever cela, mais sans s'émouvoir, et le fait est que j'ai été trop vif, et peut-être y ai-je mis un peu de hauteur. Le pauvre homme, borné s'il en fut, n'était digne que de pitié. Le bon côté de la chose a été qu'une conversation tranquille et sérieuse s'en est suivie avec un autre convive.... »

« 4 *août.* — Ce qui me manque le plus dans ce moment, c'est un intérêt intellectuel déterminé. La lecture me suffit moins que jamais. J'y reconnais toujours plus la paresse qui cherche à se faire illusion. J'en suis venu à reconnaître qu'un livre est d'autant meilleur qu'il me force plus tôt et plus impérieusement à le quitter pour penser ou pour composer sur l'idée qu'il a fait surgir en moi. Mais le pli est pris; je lirai sans cesse; seulement je ne croirai plus que ce soit travailler, excepté quand la lecture sera positivement une étude. »

« 8 *août.* — Si tu as le temps, lis mon premier article sur *Prométhée*[1]; je t'assure que je le comprends fort bien et d'un bout à l'autre.

» Le temps est admirable. Le matin, le ciel pur comme un cristal. Les accidents de la lumière sur les flancs et sur

[1] Le *Prométhée* d'Edgar Quinet. Voir les *Etudes sur la littérature française au XIXe siècle,* tome III.

les cimes des montagnes, au lever et au coucher du soleil, sont incomparables. Rien de grand pour le regard et la pensée comme cette ombre gigantesque d'une alpe projetée sur une autre alpe, vis-à-vis d'elle. J'ai retrouvé à ces aspects quelque chose, mais très peu, de mon ancienne sensibilité pour les beautés de la nature; mais quant à mes émotions de l'année dernière à Arlesheim... *dahin!* »

« Mon rang d'arrivée m'a placé entre deux vieillards, homme et femme, à peu près dans l'enfance. Heureusement la femme parle très peu; mais l'homme ne cesse pas de causer, oubliant d'un instant à l'autre ce qu'on lui a dit ou ce qu'il a dit lui-même. C'est impatientant. C'est celui qui tançait l'*Auteur de la nature.* Mais si j'avais su alors combien sa tête est faible, je n'aurais pas eu le courage de l'apostropher. Le Français dont je t'ai déjà parlé est une perle parmi les commis voyageurs, *commis voyageur* pourtant. Quoi qu'il en soit, il m'a donné un bon exemple. Le vieux monsieur l'accable impitoyablement de questions sottes; toujours il répond avec patience. Lorsque je lui en témoignai mon admiration, il me répondit : « Mon père a soixante-quatorze ans, il est dans le même état. Je serais heureux d'apprendre que des jeunes gens le traitent avec égard et indulgence. »

« Je reviens de la source à cinq heures. Le temps est magnifique. Je donnerais quelque chose pour que tu pusses jouir avec moi de ces spectacles auxquels je ne suffis pas, mais dont rien ne serait perdu pour toi. Il y a ici des beautés dont la vue même de notre lac ne donne pas l'idée. J'ai beaucoup pensé, en revenant, à notre chère enfant, dont les yeux à jamais fermés pour ces spectacles se sont ouverts pour de plus beaux. Mon Dieu! qu'il me serait doux de la revoir un moment, d'entendre un moment sa

voix ! Quelle douceur enlevée à notre vie, à la tienne surtout ! Oh ! quant à moi, cela n'est que trop juste; je ne suis ni digne ni capable des félicités que Dieu m'a faites; je me soumets, le cœur brisé ! Mais toi, je n'en puis prendre mon parti. »

« 10 *août*. — M. D***, ce matin, en s'informant d'Auguste avec intérêt, me demandait : « Connaît-il le Seigneur ? » Je ne sais trop comment répondre à ces sortes de questions, je ne sais pas exactement le taux des termes. Au taux de M. D***, peut-être pouvais-je répondre *oui*, peut-être eût-il fallu répondre *non*. En tout cas, il me semble que ces questions, qu'on peut bien faire, pourraient avoir lieu sous une autre forme, et d'abord qu'elles ne devraient pas être formulées de manière à réclamer un *oui* ou un *non*. Mais ceci même, je veux dire cette première condition que je fais, est peu d'accord avec certaines vues qui dominent. »

« *Mercredi après-midi* (sans autre date) : — Il s'est passé à dîner quelque chose de singulier. J'entends que vis-à-vis et au-dessous de moi on parle de musique. Je suis assez longtemps avant de comprendre qu'une dame (de qui je n'attendais pas cela) a trouvé bon de faire renvoyer des musiciennes qui étaient venues à l'hôtel pour récolter à table une trentaine de pauvres demi-batzen. Je compris le sujet de la conversation par les reproches que j'entendis adresser à cette dame par mon vis-à-vis, M. Sorano, le commis voyageur. Il les fit d'une manière convenable, mais très franche. On répondit que ces musiciennes, ainsi repoussées, se créeraient quelque meilleure industrie; on les traita de mendiantes, etc.... Sur quoi je me permis l'observation qu'entre ces pauvres femmes et d'habiles musiciennes, qu'on écoute avidement, il n'y avait que la différence du talent. On répliqua que, quant à ces dernières,

c'est volontairement qu'on les écoute. Plus j'étais content de M. Sorano et de sa franchise, moins je l'étais d'avoir si peu dit. Mais on revint à la charge pour dire qu'on souffrait véritablement d'une mauvaise musique, qu'on était sous ce rapport comme les chiens.... Je n'y tins pas, et je dis bien doucement que probablement le déplaisir d'entendre de mauvaise musique n'était pas pire que la faim que ces pauvres femmes allaient endurer. On ne répondit plus. Je fus bien aise d'avoir dit cela quand je vis, après le dîner, par les remerciements que m'adressa mon vis-à-vis, que je l'aurais scandalisé en ne disant rien....

« Ceci encore m'a fait faire un retour sur moi-même. J'ai apostrophé l'autre jour un pauvre vieil homme pour un propos dont il est hors d'état de mesurer la portée, un bonhomme, qui, aujourd'hui, a pris spontanément et vivement le parti du pauvre, et cette fois je tarde à m'élever contre la dure légèreté d'une belle dame. En général, je me reproche toujours d'avoir trop de tolérance pour certaines personnes, de leur faire bonne mine et bon accueil sans effort, de ne pas leur rompre en visière assez promptement ni assez vivement. Amour d'une mauvaise paix, lâcheté véritable ! Il faut savoir se *faire des affaires*, et le vrai homme de bien s'en fait toujours. Lafontaine dit quelque part : « Etre bon aux méchants, c'est être sot. » Il aurait pu dire : « Etre bon aux méchants, c'est être méchant. » Soit dit sans application à l'aventure d'aujourd'hui, car il n'y avait pas méchanceté, mais légèreté. »

«.... Je viens de lire mon second article sur *Prométhée*. J'en suis mécontent à plusieurs égards; néanmoins je le crois fort de vérité; mais qui est-ce qui le lira ? tout au plus quelques personnes qui savent tout cela ou qui le croient

d'avance. Si un seul individu autrement disposé lisait cet article, je ne regretterais pas de l'avoir écrit. »

« 12 *août*. — Si, comme je le crois, les vérités dont j'ai été le canal, hélas ! le trop insensible canal, sur saint Jean IV, 38, ont déposé quelques semences heureuses dans quelques âmes, plus disposées à recevoir la vérité que je ne suis digne d'en parler, je dois remercier Dieu pour cette journée. Tu crains que je n'aie été fatigué. La première partie de la méditation, où j'avais à dire beaucoup en peu de mots, m'a effectivement beaucoup fatigué; la seconde, où j'ai laissé mon cœur se répandre sur une ou deux idées familières, m'a reposé; et puis, je pleurais, cela rafraîchit[1]. »

Même date. (*A Auguste.*) — M. Lébert, le médecin, me disait ce matin ce qui a été dit souvent, que le microscope nous avait découvert un nouveau monde. Cela est vrai en plus d'un sens. Non-seulement il nous a révélé l'existence d'objets qui échappaient entièrement à nos regards et à notre connaissance; mais dans ceux que nous connaissions imparfaitement et où nos sens bornés ne nous laissaient voir qu'une organisation ébauchée, quelque chose de grossier et de terne, le microscope nous a fait voir d'éclatantes beautés et d'admirables combinaisons; or ceci est encore un élément essentiel à l'idée du *monde,* qui n'est pas celle d'une masse immense, d'une agglomération confuse, mais d'après le mot lui-même (cherche dans le dictionnaire *mundus*, *mundities*) l'idée d'un système, d'un organisme, d'un ordre parfait. Il en est de même du grec Κόσμος (cosmos) et de l'allemand *Welt*, qui correspond aux mots

[1] Cette méditation a été écrite plus tard. Elle a pour titre : *Les eaux de Siloé et les eaux du grand fleuve*. Ce titre seul peint le paysage de Lavey. Voir le recueil des *Méditations évangéliques* de Vinet.

walten, verwalten. Ces mots sont bien anciens et ceux qui les ont inventés n'étaient pas philosophes de profession; mais l'instinct les a guidés, et si nous avions à faire une langue, nous n'inventerions pas mieux, ni même si bien. Ces beaux mots définissent leur objet : *religion, poésie, conscience, repentir;* c'est le peuple qui les a trouvés, c'est la nature qui les a inspirés, et pour ne parler que de ceux de ces mots qui appartiennent à la morale, s'ils étaient perdus, il n'y a que le christianisme qui pût les retrouver. Je ne sais trop si tu comprends ceci, et l'expliquer me mènerait trop loin. Ce que tu comprendras mieux, c'est que je t'aime tendrement. Adieu. »

« *Sans date :* — J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et la sympathie que j'éprouve constamment pour ce qu'écrit M. Guizot, le fragment d'article inséré dans les *Débats* du 6 août. Cela est fort beau, et il me tarde de voir ce qu'il dira du protestantisme et de la philosophie. Il me semble toutefois que le noble besoin d'impartialité entraîne M. Guizot jusqu'à être partial. De peur de ne pas dire assez de bien du catholicisme, je trouve qu'il en dit trop. Et comment peut-il lui échapper de dire que le catholicisme est au berceau de l'église chrétienne? ou quelque chose d'équivalent; je n'ai pas l'article sous les yeux. Ce qui est vieux comme l'église chrétienne, c'est le christianisme et rien d'autre. Le catholicisme est un abus, un déclin progressif. Le protestantisme, comme événement, est du XVIe siècle, c'est sûr; comme principe, il n'a point de date; ou plutôt si le principe est faux, il n'est d'aucun temps, et s'il est vrai, il est de tous les temps. Et puis encore, comment l'auteur peut-il dire que les apôtres se sont abstenus de controverse? Les épîtres de saint Paul en sont pleines... »

Vinet, de retour à Lausanne, suivit avec un vif intérêt

les brillantes épreuves publiques ensuite desquelles M. Samuel Chappuis devint son collègue, à titre de professeur de dogmatique; il assista aussi aux derniers moments de l'ancienne académie et à l'inauguration de la nouvelle, non sans de tristes pressentiments. « Réveillé dans la nuit, écrit-il à la date du 11 septembre, j'ai pensé à mon avenir académique... et j'ai pressenti certaines choses désagréables et capables de m'aigrir, puisque leur seule pensée m'aigrit d'avance. — Il n'y a de paix qu'en se jetant vers Dieu et se mettant tout entier à son ombre. »

En octobre, Vinet fit une nouvelle perte, dans la personne d'un de ses amis les plus excellents, un chrétien selon son cœur, un de ceux auxquels Sainte-Beuve a dû nécessairement penser lorsqu'il a dit qu'il avait appris à Lausanne ce que c'est que d'être de l'école de Jésus-Christ, le vénérable Manuel, dont la mort fut un deuil public pour toute la ville [1].

[1] Transcrivons ici une lettre de Vinet à son ami, M. Faesch, de Bâle, relative aux derniers moments d'un homme dont le souvenir est encore vivant à Lausanne. Elle est du 30 octobre 1838.

« Je viens, cher ami, vous donner une nouvelle qui ne vous surprendra pas, mais qui vous fera bien de la peine; c'est celle de la mort de notre cher, de notre bon Manuel, pour qui vous m'aviez envoyé quelques lignes touchantes arrivées trop tard. Il a rendu à Dieu sa belle âme lundi dernier. Dieu soit béni, il a peu, il n'a presque point souffert, il a passé tout doucement. Ses belles facultés ont brillé presque jusqu'à la fin; une semaine avant sa mort, n'ayant plus qu'une étincelle de vie physique, il enchantait encore par sa parole pleine de profondeur, de clarté et de grâce tous ceux qui étaient admis à le voir; il était encore présent à tout, s'intéressait à tout, mais surtout à ce qui, depuis si longtemps, l'intéressait par-dessus tout: l'Evangile et les âmes. La sienne, recueillie dans l'humilité, ne s'exaltait pas dans des idées de triomphe; elle se contentait de la paix; mais la paix lui était donnée, et souvent, par-dessus, une joie modeste et tendre. Il y a pour le coup d'œil ordinaire de plus *belles fins*, des morts qui laissent recueillir plus de paroles remarquables, plus de moments solennels; mais ceux qui ont connu Manuel et qui l'ont vu s'éteindre, ont à

Cependant la mauvaise saison s'annonçait favorablement. La santé de Vinet semblait consolidée, il pouvait vaquer à ses devoirs, il travaillait, il écrivait sans cesse. Son fils, Auguste, était entré en apprentissage chez M. Ducloux, l'imprimeur, assez rude école pour un jeune homme sujet

son sujet la plus douce assurance et lui envient sa mort. Il bénissait Dieu de se rendre sensible à son âme et de lui être toujours accessible; ses prétentions n'allaient point au delà. De temps en temps il lui prenait envie de ce qu'il appelait *un bon baiser paternel;* mais la tendresse d'un père ne se mesure pas à ses caresses. Ce n'est que cinq jours avant sa mort que cette grande lumière s'est affaiblie, ou plutôt qu'elle s'est repliée en elle-même, car l'extrême abattement du corps a seul interrompu les communications de cette belle intelligence; il n'a presque plus parlé que pour donner à ses entours quelque signe de reconnaissance ou d'affection. Le matin de sa mort il a paru agité; on l'a vu se retourner dans son lit; puis sa respiration est devenue toujours plus lente, plus insensible; on s'est aperçu enfin qu'il ne respirait plus. Je l'avais vu il y a quelques semaines; je ne l'ai revu que dans son cercueil. La figure était paisible et très vénérable; il me semblait prêt encore à ouvrir ses lèvres, d'où tant de paroles excellentes et toujours tranquilles, quoique souvent émues, ont coulé à flots abondants et purs pour la bénédiction de tant d'âmes.

» Mercredi, devant ses restes entourés d'une cinquantaine de personnes, d'amis et de cœurs affligés, on a lu le cinquième chapitre de la seconde épître aux Corinthiens. Jamais ce morceau de l'Ecriture ne m'avait semblé si admirable. Il y a eu prière sur sa tombe. Le deuil est général. On sait ce que l'on perd. Tous les chrétiens, tous les hommes de pensée le savent; les pauvres le savent aussi. Manuel était pasteur dans toute la force et dans tout le beau sens du terme. Il avait entraîné au culte et gagné à l'Evangile des hommes que la vérité, sous une autre forme que la sienne, n'avait pas atteints, et peut-être ne pouvait atteindre. Je connais quelques-uns de ces hommes; leurs regrets sont profonds. — Pour l'amitié, la perte est irréparable; les personnes chères n'ont point d'équivalents; on peut trouver autant, davantage, mieux; ce qu'on obtient n'est pas ce qu'on a perdu. Le cœur se laisse consoler, non dédommager. »

Les amis de Manuel ont publié un choix de ses sermons. Vinet lui a consacré divers articles. (*Mélanges*, pag. 235 et suiv.) On a de lui quelques poésies, dont une, le *Mendiant*, figure dans la *Chrestomathie*.

à une si grave infirmité, et qui, sortant d'une boîte de coton, comme disait Vinet, se heurtait pour la première fois aux aspérités de la vie; mais ce travail devait lui créer un intérêt positif, l'instruire et le distraire. Il y prit goût et y réussit, ce qui fut pour ses parents une précieuse consolation dans une si grande épreuve. Malheureusement à cette période de tranquillité relative, devait, dès les premiers mois de l'année suivante, en succéder une autre, pleine d'agitations et de discussions nouvelles.

On se rappelle que la Délégation des classes avait rejeté l'introduction des laïques dans le gouvernement de l'église. Le Conseil d'état n'en soumit pas moins aux délibérations du Grand Conseil, dès le mois de janvier 1839, un projet de loi ecclésiastique fait pour plaire à M. Vinet beaucoup plus qu'à M. Bauty. Ce projet souleva aussitôt deux oppositions fort différentes, mais également vives. L'une, toute ecclésiastique, avait pour chef M. Bauty. L'autre, essentiellement laïque, portait sur la confession de foi, l'ancienne confession de foi helvétique, dont M. Druey demandait l'abandon, estimant qu'elle ne répondait plus aux besoins des temps actuels, que sur des points importants elle était en contradiction manifeste avec les croyances de la majorité du peuple vaudois, et soutenant qu'une église nationale est une démocratie spirituelle, soumise, comme toutes les démocraties, à la loi de la majorité.

Vinet se trouva de nouveau engagé dans la lutte; il y entra à son corps défendant, retenu par un instinct puissant, poussé par un instinct plus puissant encore. Il écrivit huit fois un article sur l'*Eglise et les confessions de foi,* destiné à la *Revue suisse :* « Quand quelqu'un, dit-il, prêt à sortir de chez lui revient plusieurs fois sur ses pas pour chercher des choses qu'il a oubliées, il m'offre, dans ces allées et ces

retours, une image de ma manière de composer[1]. » Malgré un si laborieux enfantement, il écrivit tout aussitôt un second article pour le *Narrateur religieux,* puis un troisième, pour le même journal, sur la *notion d'église*. D'autres encore vinrent ensuite[2]. Il se tenait à deux mains pour ne pas écrire et il écrivait toujours. « Quand apprendrai-je, s'écrie-t-il, à me tenir en repos, à ne pas me mêler des affaires publiques, à me défier de moi-même, à consulter Dieu? Cette discussion où je viens de m'engager est un malheur pour moi. Que ce soit enfin une leçon[3]! »

Nous l'avons vu déjà aux prises avec M. Bauty sur la question des laïques; nous n'y reviendrons pas. Sur celle de la confession de foi son attitude est digne de remarque. Il ne prend la défense de la confession de foi helvétique que parce qu'il a peur de ce qui la remplacera. Il en reconnaît les imperfections; il ne demanderait pas mieux que de la voir remplacée par telle parole biblique, entre autres par le trente-sixième verset du chapitre troisième de l'Evangile selon saint Jean : « Qui croit au Fils a la vie éternelle; mais qui désobéit au Fils ne verra point la vie; mais la colère de Dieu demeure sur lui. » Il insinue ironiquement à

[1] Agenda, 14 janvier 1839.

[2] On les trouvera tous dans le volume déjà souvent cité : *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, Paris, 1854. Pour qui veut connaître l'*œuvre* de Vinet, il n'y en a pas de plus important dans la collection de ses œuvres. Il ne faut pas confondre ce volume avec un autre, auquel nous avons également renvoyé plusieurs fois, et qui est à peine moins nécessaire à consulter pour quiconque veut connaître tout l'*homme*, tout son style, le *souffle* de son âme. Ce second volume, que les éditeurs ont intitulé *Liberté des cultes*, est souvent confondu avec le premier, grâce à la malheureuse ressemblance des titres. Il comprend, outre le *Mémoire* couronné de Vinet, ses articles de polémique politique.

[3] Agenda, 18 janvier 1839, en chiffres.

ses adversaires l'idée de cette substitution, sachant bien que cette simple et courte parole leur serait plus dure à accepter que toute la confession de foi helvétique, avec ses longueurs et ses articles surannés. De deux choses l'une : Ou bien l'on veut remplacer la confession de foi existante par un autre symbole. Dans ce cas, qu'on produise le symbole nouveau et l'on verra. — Ou bien l'on ne veut aucun symbole. Qu'est-ce alors qu'une église sans symbole? Une église peut-elle être autre chose qu'une société de croyants, et leur croyance peut-elle se passer d'un document authentique?

« Une confession, dit-il, représente très imparfaitement, mais enfin elle représente, elle rappelle l'église. Ce n'est pas l'église réalisée; c'est en quelque sorte l'*église écrite;* mais ôtez à la fois à l'église, et son gouvernement propre, et sa confession de foi, que reste-t-il de l'église, de la notion d'église? pas le plus faible vestige; il ne vous reste que ce qu'il y a de plus monstrueux en logique et en morale, quelques individus, sans mandat et sans règle, imposant à un peuple leurs croyances, leurs rites et leurs hommes. Que ce soit le clergé, que ce soit le gouvernement, que ce soient les deux ensemble, agissant dans un prétendu concert, et sans arbitre qui vienne se poser entre eux en cas de dissentiment, peu importe : l'église n'étant plus même représentée par un symbole, n'existe plus; la religion n'est purement et simplement qu'un département de l'administration, une branche, si l'on veut, de l'instruction publique, essayant tour à tour de différentes méthodes, et ne relevant point de la foi nationale comme d'un fait, mais chargé de pourvoir, d'une manière quelconque, au besoin religieux des masses, aussi longtemps que ce besoin continuera à se manifester. Encore une fois, voilà où nous mène à grands

pas, et peut-être directement, l'abolition du symbole. Il se peut que le peuple accepte cette conséquence; mais il faut du moins qu'il la connaisse[1]. »

Il est de toute évidence que ce qui effraie Vinet, ce sont les intentions qu'il démêle chez les adversaires. La lutte lui paraît engagée entre le christianisme sérieux et ceux qui n'en veulent pas, et s'il prend si chaudement en main la défense de la confession de foi helvétique, c'est que, les circonstances étant données, elle lui paraît représenter ce qui reste encore de christianisme sérieux dans le sein de l'église nationale.

« Le livre qu'on appelle *Confession helvétique*, dit-il, n'est que l'enveloppe de certaines vérités; c'est à ces vérités, non au livre que vous êtes attachés; mais si, à travers le livre, c'est aux plus fondamentales de ces vérités que veut arriver l'épée de l'ennemi, si la suppression du livre est le solennel désaveu des vérités qu'il renferme, il faut défendre le livre, tout humain qu'il est et quelque imparfait qu'il puisse être. Tout livre qui renfermerait les mêmes choses serait attaqué de même, devrait être défendu de même. Vous ne pouvez consentir à la suppression du livre que quand les vérités qu'il renferme auront été mises à l'abri; et pour le moment elles n'ont d'autre abri que ce livre même[2]. »

On peut donc envisager les divers écrits que Vinet a publiés sur ce sujet comme des écrits de circonstance et d'un intérêt essentiellement local; ils n'en seront pas moins lus avec plaisir et avec fruit par toutes les personnes que des questions de cet ordre, où qu'elles soient posées, ne laissent pas indifférent. Nous en avons pour garant un juge qui

[1] Volume déjà cité, pag. 229.
[2] Ibidem, pag. 240.

n'est guère suspect, M. Edmond Schérer, qui à propos de ce malheureux article de la *Revue suisse*, écrit huit fois, s'exprime ainsi : « Ces articles, comme tous les écrits de Vinet, laissent un peu regretter la régularité de la discussion, mais compensent au centuple ce défaut par l'abondance des idées et l'ingénieux bon sens des vues. Il y a plus de lumière dans ces quelques pages que dans les dissertations de beaucoup de théologiens de profession sur le même sujet. Vinet est toujours un chercheur, jamais un avocat; il n'a d'autre parti pris que le besoin de vérité en toutes choses; de là son bonheur dans toutes les questions. Rien d'exagéré, car l'exagération est déjà un mensonge, partant rien de faux. Pas l'ombre d'esprit de parti, pas même de cet esprit de parti qu'inspire une question résolue, qu'entraîne une vérité reconnue. Il ne lui suffit pas de posséder le vrai; il veut le posséder et le produire avec cette mesure qui est elle-même un élément du vrai. Rien de plus bienfaisant. Hélas! rien de plus rare[1]! »

Malgré de si éloquents plaidoyers, la partie fut perdue. Le Grand Conseil se rangea à l'avis de M. Druey, et la confession de foi helvétique fut abolie comme symbole de l'église vaudoise. Devant cet échec, et prévoyant une lutte non moins violente sur l'article relatif aux laïques, le Conseil d'état retira son projet. Vers la fin de l'année, il en présenta un nouveau. Des deux points en litige, la confession de foi et le gouvernement des laïques, il abandonnait le second et maintenait le premier, espérant faire revenir le Grand Conseil de sa décision. C'était peut-être lâcher la proie pour l'ombre[2]. Quoi qu'il en soit, il fut battu. Le

[1] *Alexandre Vinet, notice sur sa vie et ses écrits* par Ed. Schérer, pag. 65.

[2] Nous croyons en parlant ainsi exprimer la pensée de Vinet. Voir à ce sujet, dans le volume cité, l'article : *Une révolution ecclésiastique,*

Grand Conseil condamna de nouveau la confession helvétique, et le projet, ainsi mutilé, fut adopté le 10 décembre.

Cette seconde discussion avait produit dans le pays une nouvelle agitation. Le peuple s'était partagé assez également. Des pétitions en sens contraires, signées les unes et les autres par environ dix mille citoyens, s'étaient croisées sur le bureau de la présidence. Le clergé, presque unanime, avait pétitionné dans le sens du projet. Vinet ne resta point étranger à l'émotion générale provoquée par ces débats; mais il prit cette fois une part beaucoup moins active à la lutte. La raison de cette attitude plus réservée, presque passive, se trouve dans les expériences qu'il avait faites dix mois auparavant. Une courte correspondance entre lui et M. L. Burnier, pasteur à Morges, nous renseigne très exactement sur la manière dont il en avait profité. C'était à propos d'une démarche *in extremis*, tentée en février, lors de la discussion sur le premier projet. Il s'agissait de représenter au Grand Conseil qu'il n'était pas compétent pour prendre une décision qui, selon les pétitionnaires, portait atteinte à la constitution elle-même. M. Burnier, un instant séduit, finit par se rebuter : « C'est qu'après tout, écrivit-il à Vinet[1], on se lasse de courir après des chimères.... Je partais toujours de la supposition que la notion d'église peut se réaliser dans l'union avec l'état, et décidément il est temps pour moi de passer du fictif au vrai. Si ma conscience ne me dit pas encore : « Ministre de » Jésus-Christ, romps les liens qui, en ta qualité de mi-

qui fut écrit en décembre 1839 et parut dans le *Semeur* le 8 janvier 1840. Il y dit entre autres que les défenseurs de la confession de foi auraient pu, tout en protestant, « se résoudre au régime de la liberté, c'est-à-dire à la suppression de toute règle d'enseignement, si on leur eût offert la réalité de cette liberté. »

[1] Lettre du 22 février 1839.

» nistre, te mettent sous la dépendance des lois humaines » et politiques, » elle m'interdit au moins toute démarche qui tendrait à accréditer l'opinion qu'il est avantageux à l'église de Christ d'être dépendante du pouvoir civil, ou seulement qu'il lui est permis de se faire cette position.

« Vous savez, cher frère, qu'avant même la publication de votre *Mémoire sur la liberté religieuse*, je désirais la séparation de l'église d'avec l'état. Votre excellent ouvrage ne m'a pas peu fortifié dans mes idées sur ce point, et pendant trois années, de 1829 à 1832, je n'ai cessé, quoique bien faiblement et bien indirectement, de tendre à ce but, soit par la *Revue britannique religieuse*, soit par la *Discussion publique*. Alors vint l'article 9 de la constitution, qui, sans doute, reliait les liens de l'église et de l'état, mais qui, combiné avec l'article 95 [1], laissait une belle marge aux amis de la liberté, et je me laissai persuader par plusieurs qu'on obtiendrait aisément un système, au moyen duquel l'église jouirait de tous les avantages de l'union, et pourrait échapper aux inconvénients graves que cette union entraîne avec elle en d'autres contrées.

« Je crus donc qu'il était sage d'attendre, et quand je fus nommé dans la commission législative, je m'y rendis avec l'intention de travailler consciencieusement à la solution d'un problème que je croyais bien insoluble, mais qui

[1] L'article 9 de la constitution de 1831 disait : « L'église nationale évangélique réformée est maintenue et garantie dans son intégrité. Les ministres de cette église sont consacrés suivant les lois et la discipline ecclésiastique du canton, et seuls appelés à desservir les églises établies par la loi. — La loi règle les rapports de l'état avec l'église. » L'article 95 prescrivait la révision dans le délai de dix ans des lois, ordonnances et règlements antérieurs au 12 avril 1798, c'est-à-dire d'origine bernoise, ce qui impliquait la réorganisation de l'église nationale.

ne paraissait pas tel à de plus habiles que moi. Je ne tardai pas à être affermi dans ma pensée quand je vis N*** lui-même voter pour que *tous* les règlements du synode fussent soumis à la sanction du Conseil d'état ou du Grand Conseil, selon le cas. Sans doute que nul de nous ne songea seulement à leur accorder le droit de les amender; mais cette sanction obligatoire pour toutes choses, grandes et petites, était déjà une bien forte dérogation aux principes.

« Après cela est venue la Délégation des classes, et personne mieux que vous ne peut comprendre l'effet que produisirent sur moi les arguments divers sur lesquels s'appuyaient et la gauche et la droite de l'assemblée. Il me semblait à chaque moment que je devais crier : « Donc » il faut demander la séparation de l'église. »

» Enfin le projet du Conseil d'état et la discussion du Grand Conseil ont achevé de me ramener où j'en étais il y a dix ans, et, comme on ne refait pas l'histoire, je ne pense pas que je doive rentrer dans le pénible sillon des dix dernières années. A d'autres le problème! Il n'en est plus un pour moi, si jamais il le fut, et je regarde dors et déjà comme chose impossible une église nationale évangélique réformée dans notre canton. Si l'on parvient à remettre en vigueur la doctrine évangélique réformée, l'église ne se constituera pas, et si l'église se constitue, ce sera dans un sens hostile à la doctrine évangélique réformée. Au sein d'une démocratie politique telle que la nôtre, une église nationale ne peut être qu'église politique, et cette église ne peut être qu'un chaos ou une association contre la vérité.

» L'église reste à mes yeux une société à laquelle appartient quiconque veut; mais je repousse tout système qui, de manière ou d'autre, fait être de l'église ceux-mêmes

qui ne voudraient pas. L'église doit avoir pour caractères essentiels la vérité et la spontanéité, et je n'aperçois pas comment elle pourrait les revêtir dans l'union avec l'état. »

Vinet, qui avait été séduit un moment comme M. Burnier, qui avait même écrit un projet de mémoire ou de pétition tendant à établir l'incompétence du Grand Conseil, répondit à lettre vue, en homme non moins décidé.

« Grand merci, mon cher frère, de votre excellente lettre. Vous ne pouvez pas savoir combien je vous suis obligé et combien cette lettre me vient à point. Nous faisons le même chemin, et vous me racontez admirablement mon histoire.

» Hier, je suis sorti de perplexité et d'ennui en écrivant à Jayet[1] que, sans cesser d'être de mon avis et de trouver bien fondée la demande qui fait l'objet de ma *supplique*, je n'en prévoyais aucun succès positif, ni même aucun heureux effet; qu'au bout du compte le Grand Conseil veut bien ce qu'il veut, et que quand il consentirait à ajourner les questions de doctrine après l'organisation de l'église et à les renvoyer à l'église, il ferait bien en sorte d'être lui-même l'église et de régler l'affaire du symbole. J'ajoute que, n'ayant plus de foi à une transaction, j'aime autant laisser le faux être faux tout à son aise, et ne pas, moi, tourner jusqu'au vertige dans des cercles vicieux sans fin. L'action religieuse, l'exhortation mutuelle, la prière, une union toujours plus étroite dans le principal, voilà l'essentiel. *Nous sommes très forts*, ils le savent bien, et j'éprouve, je l'avoue, une secrète joie à voir l'église recommencer la preuve qu'elle a des pieds pour marcher, des ailes pour voler, et que, le bras de la chair se retirant, elle ne tombera pourtant pas.

[1] Ami de Vinet, rédacteur de la *Feuille religieuse*.

» Ces mots seulement très à la hâte pour vous remercier et pour vous dire où j'en suis. La réunion de mardi[1] est inévitable, et je ne la redoute pas. On peut y faire beaucoup en décidant qu'on ne fera rien; cela dépend de la manière. Mais c'est dans une *chambre haute* qu'il faut se rassembler; les langues de feu ne viendront pas nous chercher plus bas. Adieu. »

Une fois la question jugée en dernier ressort par le Grand Conseil et la loi nouvelle adoptée, Vinet écrivit encore au *Semeur* pour rendre compte de ce qu'il appelait une *révolution ecclésiastique.* « Le vrai, disait-il, le fond du vrai, c'est qu'il y avait dans cette église du canton de Vaud deux églises, l'une attachée à l'ancienne foi, l'autre éprise de nouveaux dogmes, si l'on peut appeler dogmes les négations ou les abstractions dont se compose son symbole. Chacune se croyait en majorité; l'une par-dessus était l'aînée de beaucoup, la première occupante, l'église officielle; chacune, en conséquence, prétendait être maîtresse au logis; l'exemple d'Abraham et de Lot n'a, dans cette occasion, séduit aucun parti; et si les uns ont réclamé le maintien d'un privilége, les autres n'ont pas su ou voulu offrir en échange une sincère et franche liberté. — Malgré cela, cette révolution n'est pas seulement une révolution ecclésiastique, c'est une crise religieuse. Elle a donné à deux églises la conscience d'elles-mêmes. Elle a rédigé deux symboles. Elle a cru tout terminer, elle a tout commencé. »

Ainsi parlait Vinet en public; il allait plus loin encore dans la liberté de la correspondance ou des entretiens familiers. Il augurait mal de l'avenir du canton de Vaud; il prévoyait une révolution possible, probable, prochaine,

[1] Une réunion privée d'un certain nombre de ministres, pour s'entendre sur les démarches possibles. Vinet n'y assista pas.

et il s'effrayait à la pensée des passions qui la préparaient et des conséquences qu'elle ne manquerait pas d'entraîner. Voici ce qu'il écrivait à sa sœur en novembre 1839, peu de jours avant la décision du Grand Conseil.

« Les affaires publiques vont bien mal; les optimistes deviennent pessimistes; on est terrifié. C'est un commencement de saturnales célébrées sur les ruines de la confession de foi. Car je la crois bien morte, quoique le Grand Conseil n'ait pas encore prononcé sur son sort, et à mon avis sa mort n'est qu'un épisode. Je n'ai pas la puérilité de tout enfermer dans cette question. Un esprit de vertige a saisi ce pays; il semble qu'on n'ait plus la vraie notion ni la vraie mesure de rien. Il ne faut plus aucun art pour tromper le peuple; l'impudence suffit, et les choses en sont au point que les triomphateurs doivent être honteux et dépités de triompher si facilement. Ce qui se passe dans ce pays, c'est une réaction furieuse et stupide contre les lumières, la culture et les sentiments élevés. L'académie est menacée comme l'église; tout ce qui a de la pudeur, tout ce qui respecte quelque chose est dénoncé comme *méthodiste*, et tout est dit. Il faut être populacier, je ne dis pas pour être populaire, mais pour trouver grâce. Je ne serais étonné ni d'un coup de main contre le gouvernement, ni, un peu plus tard, d'une réaction contre les radicaux. Leur chef[1], qu'ils ne comprennent pas, et qui les méprise, est entraîné par eux comme par un torrent; il ne leur refuse déjà plus rien, et appuie, apparemment sans conviction, leurs demandes les plus extravagantes. Si les braves gens étaient des gens braves, on n'en serait peut-être pas là. »

[1] Druey.

Nous avons sous les yeux bien d'autres documents, lettres, notes, réflexions, qui prouvent que dès cette époque Vinet envisageait une révolution politique comme inévitable dans le canton de Vaud, et qu'il ne se faisait aucune illusion sur le sort dont était menacée non-seulement l'église, mais encore l'académie. Cette citation suffit. Elle est, je le répète, du mois de novembre 1839.



CHAPITRE XV

Second concours. — Occupations diverses. — Accident.

(1837-1842)

En 1833, M. de la Rochefoucauld, président de la *Société de la morale chrétienne*, mit à la disposition de cette société une somme de 500 fr., comme prix d'un concours sur la question suivante : « Est-ce un devoir pour tout homme de chercher à se former une conviction en matière de religion et d'y conformer toujours ses paroles et ses actions? » La question, excellente en soi, ne parut pas très propre à faire l'objet d'un concours. La réponse était trop évidente. L'indifférence peut seule nier le devoir de chercher à se former une conviction religieuse. Et encore ne le nie-t-elle pas. Elle se borne à le négliger. On prêche tous les jours de fort bons sermons qui n'ont d'autre but que de dissiper cette torpeur. Tout a été dit sur ce sujet, et l'on ne voit pas ce qu'un traité pourrait ajouter à telle page de Pascal, par exemple. Le devoir de conformer sa vie et ses paroles à sa conviction n'est pas moins clair; il est aussi plus à propos de le prêcher que de le démontrer. M. Stapfer, chargé de rédiger le programme du concours,

sentit ces inconvénients et s'appliqua à les atténuer. Il insista sur la *manifestation* des convictions religieuses, c'est-à-dire, non-seulement sur le devoir de régler sa parole sur sa pensée, mais sur celui de parler, de prêcher, de *manifester;* il indiqua, en outre, quelques applications du principe encore peu comprises, entre autres l'abstention du gouvernement dans les matières de religion, abstention nécessaire pour obliger chacun à pourvoir soi-même à ses besoins religieux et par conséquent à les manifester.

La question ainsi posée changeait de face. Elle semblait s'adresser à Vinet. Sans préméditation, au moins sans accord préalable, le programme avait été en quelque sorte préparé pour lui.

On voit par son agenda qu'il donna quelque attention à ce concours aussitôt qu'il en eut connaissance. Il prit note de la question posée; mais il ne forma que beaucoup plus tard le projet de la traiter dans un mémoire *ad hoc.* « Je me suis laissé prendre, écrit-il le 23 avril 1836, au désir de travailler sur la manifestation de la conviction religieuse, sujet que la Société de la morale chrétienne met au concours depuis plusieurs années. » Ce ne fut d'abord qu'une velléité, à laquelle l'état de sa santé et d'autres travaux l'empêchèrent de donner suite. Cependant il est bien probable que le sujet continuait à le préoccuper et que plus d'une idée déjà avait fermenté dans sa tête. Un an plus tard, le 30 avril 1837, il écrit : « Je me suis repris à l'idée de traiter le sujet de la manifestation de la conviction religieuse. » Cette seconde intention ne devait point rester stérile ; mais les obstacles se multiplièrent. La maladie que fit Vinet, longue et grave, peu de temps avant son départ de Bâle, les travaux préparatoires qu'exigèrent l'enseignement qui l'attendait à Lausanne, les nombreuses po-

lémiques dans lesquelles il se vit entraîné, dès son arrivée dans cette dernière ville, les articles de littérature courante, au jour le jour, que le *Semeur* et la *Revue suisse*, surtout le *Semeur*, ne cessaient de solliciter et qu'il ne savait ni ne voulait refuser, bien d'autres travaux encore, bien d'autres affaires, parmi lesquelles une correspondance tous les jours plus étendue, ne lui permirent de se livrer à la composition d'un mémoire, travail de longue haleine, qu'à bâtons rompus, en dérobant de temps à autre quelques loisirs à la multitude des préoccupations qui se disputaient son temps. Je ne crois pas qu'il ait jamais pu y travailler régulièrement pendant trois ou quatre jours de suite. Et puis, on l'a vu, il menait de front la théorie et la pratique. Pendant qu'il méditait sur la possibilité ou l'impossibilité d'une union légitime et féconde entre l'église et l'état, il essayait d'unir, sans dommage pour l'un ni pour l'autre, un certain état et une certaine église, et s'efforçait de les amener à faire bon ménage en remplissant leur rôle et leur mission. Nul doute que Vinet n'ait apporté dans ces expériences un désir de conciliation égal à l'esprit de sincérité qui perce dans tous ses écrits et jusques dans ses moindres paroles. Il le pouvait d'autant mieux que les idées qui l'avaient frappé dans le temps, avaient plutôt traversé son esprit comme un éclair rapide qu'elles ne s'y étaient fixées à titre de convictions réfléchies et irrévocables. Sans les avoir jamais reniées, il semblait ne plus s'y attacher avec la même ardeur de foi. Nous l'avons vu déclarer en février 1838 qu'il *ne hâte point de ses vœux* la séparation de l'église et de l'état, qu'il a *d'autres vues et d'autres vœux*, et cela dans un discours écrit et lu, destiné à corriger l'effet de paroles qu'il croyait propres à le faire accuser d'infidélité à ses anciennes convic-

tions. Quelle que soit la part que l'on fasse au but prochain qu'il se proposait d'atteindre et à la réserve que lui imposait sa position, il est de toute évidence que lorsque Vinet parlait ainsi, il n'envisageait la séparation de l'église et de l'état que comme un idéal, lointain. Il dut y être ramené, comme à la seule solution possible, au seul principe non-seulement rationnel, mais d'une application urgente, et il le fut à la fois par ses méditations dans le silence de son cabinet et par son expérience des luttes religieuses et politiques. C'est ce qu'il indique fort bien lui-même par ce mot de son agenda, que nous avons déjà cité : « Je suis poussé avec force vers les doctrines que je professais il y a douze ans[1]. » Chaque déception l'y ramenait et les déceptions ne lui manquèrent pas.

Quoique l'auteur de ces lignes doive sortir le moins possible du rôle de simple rapporteur, qu'il s'est imposé en commençant ce récit d'une vie assez éloquente par elle-même, il semble difficile de ne pas noter ici de curieuses analogies et un contraste non moins frappant entre la carrière de Vinet et celle d'un autre écrivain, enfant comme lui de la Suisse française, mais animé d'un esprit bien différent, J.-J. Rousseau. Rousseau, sous son chêne, eut un moment d'extase et de soudaine illumination, dans lequel il vit se dérouler devant lui les grandes idées qui devaient fournir la matière de ses principaux ouvrages. On dirait une révélation. Vinet eut un moment tout semblable, comme le prouve la lettre qu'il écrivit à son ami Leresche le 8 juin 1824, et que nous avons citée tout au long, à sa date[2]. Les théories qu'il devait défendre si énergiquement sur les rapports de la société civile et de

[1] Voir pag. 382.
[2] Voir pag. 106 et suiv.

la société religieuse le frappèrent tout d'un coup, comme un trait de lumière. Des circonstances semblables fournirent à Rousseau et à Vinet l'occasion de donner l'essor aux pensées qui les avaient saisis. L'académie de Dijon fut pour Rousseau ce que devait être pour Vinet la Société de la morale chrétienne. Ils eurent l'un et l'autre leurs deux concours, faisant suite et se complétant. Voilà les analogies. Elles sont singulières. Mais il reste cette différence très grande que les convictions de Rousseau conservèrent toujours le cachet de leur origine. Ce moment d'exaltation retentit dans sa vie tout entière. On ne le voit pas lutter contre les idées qui se sont emparées de lui, il se laisse emporter par elles. Vinet, au contraire, bataille contre lui-même; il cherche à se dérober aux étreintes de sa propre pensée; il s'y soumet, mais en frémissant, et il faut que pour être convaincu il commence par être vaincu. De là vient que l'éloquence de Rousseau n'est souvent qu'une éloquence de tête, tandis que dans celle de Vinet il y a un accent tout autrement profond.

Il faut bien le marquer : Vinet fut amené à son corps défendant à ne voir d'autre issue à la question religieuse que la séparation absolue de l'église et de l'état. Avant d'accepter dans toute sa rigueur cette solution extrême, il essaya des tempéraments et des transactions, et il fallut que toute autre voie lui fût fermée, pour qu'il cherchât son refuge dans la logique et allât jusqu'au bout. C'est ce que n'a pas compris tel de ses amis, qui a cru non-seulement le peindre avec vérité, mais encore servir sa gloire, en le représentant comme converti une fois pour toutes à la doctrine de la séparation dès l'âge de vingt-sept ans. L'espèce d'unité logique qu'on crée ainsi dans sa vie en compromet la plus grande beauté morale. Ce fut dans la lutte que se

trempèrent ses convictions. La lutte en fit l'originalité et la puissance. Le système de la séparation de l'église et de l'état n'est pas seulement une idée qui lui est venue un jour et dont il a reconnu la justesse; c'est une idée qui l'a subjugué, et qui ne s'est emparée de toutes les forces de son âme et de sa pensée qu'après un combat plein de larmes et d'angoisses. On nous assure qu'en écrivant son mémoire, il ne cessait de répéter le mot de Luther : « Je ne puis autrement. »

Les indications de l'agenda prouvent que ce fut au commencement de 1839 que Vinet travailla le plus activement à ce long mémoire, c'est-à-dire pendant et après la discussion du Grand Conseil du canton de Vaud sur le premier projet de loi ecclésiastique, et sous le coup des déceptions que lui valut la part qu'il prit à la lutte. Battu dans la discussion publique, il prenait sa revanche dans le silence de son cabinet, et il allait la prendre devant le monde d'une manière éclatante. « Aujourd'hui, à midi, j'ai écrit les dernières lignes de mon mémoire, » dit-il le 18 mars 1839. — « J'ai passé la journée à relire mon mémoire, dont je suis fort dégoûté, » ajoute-t-il le 25 du même mois. Deux jours après, le manuscrit était en route pour Paris, où il arriva juste à temps, la Société de la morale chrétienne étant sur le point de retirer du concours une question qu'elle posait sans succès depuis plusieurs années. Un mois après, le 25 avril, un ami annonçait à Vinet que son mémoire était couronné, et le surlendemain il en recevait la communication officielle.

« J'ai le besoin, lui écrivait M. Stapfer, de vous exprimer toute la joie que j'éprouve d'avoir, avant de quitter cette scène terrestre, pu lire et concourir pour ma faible

part à couronner un ouvrage tel que celui que vous avez envoyé à la Société de la morale chrétienne, société qui vous devra ses plus beaux titres à l'attention publique. Je serais bienheureux et ce serait un nouveau bienfait de la Providence, si elle me donnait d'être, encore avant ma mort, témoin de l'impression que produira indubitablement une pareille publication, et surtout des effets, (sûrement, j'en ai la confiance, bénis d'en haut) qui l'accompagneront. *Macte virtute tua!* Vous avez raison avec une force de vérité et une douceur de persuasion qui font recevoir de vous des choses que tout autre aurait dites en irritant, et sans creuser jusqu'aux racines de la question et de tous les éléments de la solution. On vous lira, *on,* c'est-à-dire vos futurs adversaires même, sans s'apercevoir du chemin que vous leur faites faire malgré eux; en y réfléchissant, ils seront étonnés, effrayés même, mais trop tard; ils fuiront avec le dard dans la tête et dans le cœur. »

Vinet lui répondit :

« Monsieur et vénéré frère, et que ne me permettez-vous de vous appeler père, car votre bonté pour moi est toute paternelle et mon respect est celui d'un fils, laissez-moi vous dire de quelle tendre reconnaissance votre bonté m'a pénétré et combien ma faiblesse est heureuse de trouver un asile dans votre cœur. Il est bien remarquable que de si loin, et sans me connaître, et avant de savoir mon existence, vous ayez exercé sur ma pensée et sur ma vie une si décisive influence, et qu'à presque tous les moments importants de ma carrière je vous aie rencontré pour entendre de vous le mot attendu et nécessaire, le mot qui marque et qui reste. Ceci, monsieur, est bien plus vrai que vous ne pouvez vous le représenter, et j'y vois une preuve

que Dieu a préposé certaines âmes à la garde de certaines âmes, pour exercer sur elles, et bien souvent sans s'en douter, une mystérieuse tutelle. Que n'aurais-je pas reçu de vous si j'avais eu le bonheur de vous voir et de vous entendre, puisque de si loin vous m'avez fait tant de bien! Puissé-je, avant de quitter ce monde, d'où je dois peut-être sortir avant vous, vous témoigner autrement que par des paroles la vérité de ce que je vous dis ici, en mettant à profit, c'est-à-dire au service de Dieu, les idées et les impressions que je vous dois.[1] »

Le jour ou plutôt le lendemain du jour où l'on apprit à Lausanne que le mémoire avait été couronné, Vinet trouva la salle où il faisait ses leçons remplie jusqu'à ne plus pouvoir contenir la foule qui s'y pressait. C'étaient, outre ses auditeurs ordinaires, des élèves du gymnase, des amis, des collègues. Lorsqu'il entra, tous se levèrent et chantèrent un hymne composé par Juste Olivier. Il s'arrêta sur le seuil, visiblement ému. Quand le chant eut cessé, il adressa aux étudiants quelques paroles pleines d'affection, de dignité et de piété, qu'il termina par une courte prière. Puis il s'excusa de ne pas faire sa leçon en ce moment. Sa chaire était ornée de guirlandes et de bouquets. Une couronne de laurier, qui lui fut offerte à ce propos, resta suspendue dans son cabinet jusqu'à sa mort, à côté d'une couronne de mousse qu'un pauvre cordonnier lui offrit plus tard, nous verrons à quelle occasion.

Cette espèce d'ovation, que l'amitié s'était fait une joie de lui préparer, eut lieu le 1er mai. Le 2 mai il disait dans son agenda : « Toutes les fêtes ont leur lendemain, » et quelques jours après il écrivait à sa sœur : « Je me repro-

[1] Lettre du 5 mai 1839.

chais, chère sœur, de t'avoir laissé informer par des tiers, ou par le bruit public, du prix que j'ai obtenu. Veuille me pardonner. — Au reste, treize ans apportent bien des changements au dedans comme au dehors. Ce succès ne m'a pas ému, ni intéressé, comme le premier, et à peine j'y penserais si l'on ne m'y faisait penser. C'est ce qui a lieu de plus d'une façon. L'affection que les étudiants m'ont témoignée en cette occasion a été la vraie couronne; je dis mal, la vraie c'est la couronne d'épines, et celle-là ne se fera pas attendre. Les sages et les prudents sont fort effrayés, fort scandalisés, et il faut dire que la manière dont M. Lutteroth a rendu compte de mon écrit me fait paraître plus âpre et plus exclusif que je ne suis. Mais il suffit que je me prononce absolument contre l'*union* pour qu'on s'émeuve, et pour qu'on se demande comment, avec ces convictions, je puis rester à la tête de l'église, comme ils disent. Comme si je m'y étais mis! Comme si j'étais libre de déserter! Comme si ma position n'était pas forcée! Il n'est pas impossible, au reste, que je leur donne le plaisir de me voir sortir, comme ministre, de l'église où je resterai comme particulier. Rien n'oblige un professeur de la faculté de théologie à être membre du clergé du canton de Vaud....

« On ne comprend pas à Bâle, dis-tu, l'importance ni l'à-propos de ces questions. Le jour viendra où l'on comprendra, et où les plus opposés à ma thèse en deviendront les défenseurs. Elle est pour moi une partie de la vérité chrétienne, et je veux bien que nos amis sachent que je ne la défends que sur ce pied-là. Mieg et Kürsteiner ont toujours cru que ce n'était de ma part que du *libéralisme;* ils se sont bien trompés, et si, *cette fois*, ils daignent me lire, ils verront de quel bois je me chauffe. C'est pour le moment tout ce que je désire. »

Les amis de Vinet étaient impatients de lire son mémoire. Il le fut moins de le publier. Il voulait le revoir, le corriger, l'enrichir de développements nouveaux, refaire presque entièrement certains chapitres. Peut-être aussi voulait-il, dans l'intérêt même de l'ouvrage, le laisser reposer un certain temps, afin de pouvoir en juger à distance, en toute liberté d'esprit. Autant qu'on peut le savoir par les notes de l'agenda, où il indique assez régulièrement son travail de chaque jour, il resta presque une année sans y toucher. Ce n'est qu'à la date du 5 avril 1840 qu'il en est de nouveau fait mention : « Je me suis remis à mon mémoire, dit-il, mais bientôt *patriæ cecidere manus.* »

Lorsque Vinet reçut la nouvelle du succès qu'il venait de remporter, il était engagé déjà dans un autre travail; il préparait ses *Nouveaux discours religieux,* dont plusieurs étaient encore à écrire. Heureux et fécond travail, qui devait le reposer du premier, en le plaçant en présence des grandes et consolantes vérités qu'annonce l'Evangile. Sans doute, il ne les avait pas perdues de vue en écrivant sur la manifestation des convictions religieuses et sur la séparation de l'église et de l'état; nous l'avons vu déclarer que ses doctrines à ce sujet faisaient à ses yeux une partie de la vérité chrétienne; mais dans ses *Discours* il les abordait plus directement; il remontait à la source et s'y abreuvait. C'est ainsi que tour à tour il se jette dans la mêlée pour réclamer énergiquement toutes les applications sociales des principes chrétiens, et retourne à l'étude de ces mêmes principes pour les approfondir et se les approprier d'une manière tous les jours plus intime.

Les *Discours* et l'*Essai* furent pour Vinet, pendant ces années 1839 à 1841, les deux principales occupations de ses heures de loisir, si l'on peut les appeler ainsi, occu-

pations sans cesse interrompues par les appels qui continuaient à venir du dehors solliciter sa plume et disposer de son temps. Je ne parle ici ni des travaux qu'exigeait son enseignement ni de sa collaboration au *Semeur*, qu'on peut envisager comme une de ses vocations régulières, — c'était sa seconde chaire, celle tournée vers le grand public, — je parle de mille services demandés et rendus, souvent offerts par lui-même, de consultations chrétiennes, de discussions religieuses entamées plus ou moins à huis-clos, et qui prenaient des proportions parfois considérables, de conférences entre pasteurs et collègues, de comités divers qui réclamaient son concours, entre autres celui de l'école des jeunes filles, dite *Ecole supérieure,* dont il fut un des membres les plus actifs et bientôt le président. Deux principes, deux instincts étaient sans cesse en lutte chez Vinet. Le premier a été fort bien exprimé par un distique de Lavater, que Vinet paraît avoir particulièrement aimé, et qu'on rencontre transcrit en épigraphe sur la première page de plusieurs de ses agendas : « Elargis rarement, mais accomplis toujours le cercle de ta vocation[1]. » Le second principe n'était que l'instinct de la charité qui

[1] Voici le distique complet :

Selten erweitre, doch stets erfülle den Kreis des Berufes.
Wirke täglich bestimmter, und dulde schweigender immer.

Elargis rarement, mais accomplis toujours le cercle de ta vocation.
Agis chaque jour avec plus de précision et souffre toujours plus silencieusement.

Un autre distique, du même Lavater, accompagne parfois, en tête des agendas de Vinet, celui que nous venons de citer :

Wäge drei mal dein Wort, und sieben mal Zeilen der Handschrift.
Immer wahr und klar und sanft und fest und dir selbst gleich.

Pèse trois fois ta parole et sept fois les lignes que tu traces ;
Sois toujours vrai, clair, doux, et ferme et semblable à toi-même.

le portait à ne point se dérober à quiconque pouvait avoir besoin de lui. On le voyait souvent accourir, lorsqu'un coup de sonnette annonçait quelque visite, et prier sa femme de recevoir pour lui, ce qui ne l'empêchait pas de se présenter en personne quelques minutes après; l'idée lui était venue que c'était de lui probablement qu'on avait besoin. Plus d'une fois, il se chargea de parcourir tel ouvrage encore manuscrit, qu'un ami désirait publier, et, comme bien on le pense, l'ouvrage se refaisait sous sa plume. Souvent aussi, trop souvent, il fut harcelé de correspondances laborieuses. Il en eut une qui l'occupa beaucoup à l'époque où nous en sommes arrivés, avec un catholique, l'abbé de Baudry, vénérable vieillard, qui s'était persuadé que Vinet n'avait qu'un pas à faire pour rentrer dans le giron de son église, et qui entreprit de le lui démontrer. Cette discussion, moitié privée, moitié publique[1], mériterait d'être conservée. Elle porte sur de graves sujets, l'institution du ministère, la suite de la tradition, la position respective du catholicisme et du protestantisme; mais elle fut trop longue et se compliqua d'éléments trop divers pour qu'il nous soit possible d'en donner ici quelque idée; aussi ne la mentionnons-nous que pour mémoire, et afin d'en détacher quelques lignes qui font voir les perplexités de Vinet en présence de ces œuvres sans nombre qui venaient compliquer sa vie. « S'il répond à M. l'abbé de Baudry, dit-il dans une longue lettre venant après plusieurs autres, tant publiques que particulières, c'est, d'un côté, par un principe de civilité chrétienne et par un sentiment de respect, et, de l'autre, parce qu'il tient à montrer, sinon qu'il a raison, du moins qu'il

[1] Dans le *Narrateur religieux*, année 1839.

est convaincu, et qu'il n'est point protestant par hasard et sans savoir pourquoi. Tout le monde sait que la controverse que M. de Baudry a soulevée au milieu de nous, n'aurait point de fin si la fatigue et les empêchements extérieurs n'intervenaient. Les lignes qu'on va lire ne sont donc pas destinées à *lier la partie* avec notre honorable correspondant, mais seulement à montrer que, si l'on résiste aux sommations de sa charité et si l'on ne passe point dans l'église catholique, on n'est pas uniquement retenu par des intérêts et des préjugés, mais par des principes. Cette exposition, faite une fois, n'aura pas besoin d'être répétée; d'ailleurs des devoirs prochains et nombreux interdisent absolument à l'auteur de s'engager plus avant dans une controverse qu'il n'a du reste provoquée en aucune façon. » Mais tout en s'excusant de ne pas lier la partie, il répond, et si longuement que sa lettre devient un article, presque un traité, car à mesure qu'il avance, des perpectives nouvelles s'ouvrent devant lui, et il ne peut résister au désir de s'expliquer entièrement; puis, la réponse achevée, il se rappelle un mot qui s'y est glissé et qui, il le craint, peut avoir été mal interprété par son adversaire; aussitôt il reprend la plume, et voilà des explications nouvelles, presque aussi abondantes que les premières. Respectables scrupules ! C'est par conscience qu'à certains moments l'activité de Vinet semble s'éparpiller et se perdre comme un fleuve dans les sables, en mille filets divergents; les saints scrupules de la charité ne lui permirent jamais d'élever une barrière autour de lui et de concentrer son travail en fermant sa porte et s'isolant[1].

[1] Nous croyons utile de détacher ici, en note, une page de cette controverse, dans laquelle Vinet explique avec plus de clarté peut-être que partout ailleurs sa position vis-à-vis du catholicisme : « Nous

Vinet, d'ailleurs, continuait à s'intéresser aux affaires ecclésiastiques de son pays, lesquelles continuaient, de leur côté, à soulever des discussions aussi fatigantes que compliquées, et quoiqu'il n'attendît pas de grands résultats des conférences incessantes qui avaient lieu entre pasteurs et des projets qui y étaient discutés, il ne laissait pas d'y prendre encore une certaine part. Tout dégoûté

n'aimons pas qu'on dise que le protestantisme a succédé au catholicisme; nous ne voulons pas qu'on proclame en son nom nuls et non avenus les quinze siècles qui ont précédé la réforme. Ce qui a existé pendant ces quinze siècles et ce que la réformation n'a pas interrompu, c'est l'église chrétienne, qui nous appartient et à qui nous appartenons, en tant que nous sommes chrétiens. Nous avons droit, comme tels, de réclamer Chrysostome, Basile, Augustin, Bernard. Ce que nous nions, ce n'est pas eux, ni cette église où ils ont brillé comme des flambeaux; ce serait nous nier nous-mêmes. Qu'on s'entende une fois : nous ne nions que le principe qu'on a imposé à cette église et sous lequel pendant si longtemps elle a haleté. Comme chrétienne, c'est-à-dire comme libre, puisque le christianisme est une sainte liberté, cette église a porté de beaux fruits, elle en porte encore, et le principe de vérité et de liberté dont on n'a pas pu entièrement la dépouiller, n'a pas péri sous les coups que lui portait sans cesse un déplorable système. Mais ce système n'en a pas moins fait des maux infinis, et c'est pourquoi, en nous unissant de cœur à tout ce qu'il y a eu, à tout ce qu'il y a de chrétien dans le cercle où ce système domine encore, nous sentons que nous lui devons, comme chrétiens, une haine irréconciliable. C'est contre ce système que nous protestons, et c'est dans ce sens que nous sommes *protestants*. Nous désavouons le principe romain pour avoir intercepté, autant qu'il était en lui, le rayon lumineux et pur qui, du trône adorable de Dieu, était venu chercher l'humanité, et dans l'humanité chacun des fils d'Adam. Nous le désavouons et le repoussons pour avoir, à titre d'interprétation, altéré le divin document dont il dit avoir la garde, retranchant et ajoutant tour à tour, et contredisant de la manière la plus directe et la plus flagrante les enseignements de cette Parole, en sorte que, pour dérober au jugement de la conscience humaine ces altérations multipliées, il a été réduit à interdire au peuple la lecture de la Parole de Dieu, qu'il a dû faire un dogme de cette interdiction, que, par principe même de religion, le fidèle catholique doit se tenir éloigné

qu'il fût de disputes inextricables, il y revenait toujours, entraîné par les autres, entraîné par lui-même et par son attachement pour une église qui était encore la sienne, et qu'il souffrait de voir dans une si fausse position. « Si toutes les conversations n'étaient pas infectées de politique, écrivait-il à sa sœur, j'aimerais fort la société de Lausanne. Mais réellement c'est une chose odieuse que cette

des sources de sa religion, que le prêtre s'est mis en lieu et place de la Parole de Dieu, et que la croyance au prêtre est toute la religion du catholique. Nous désavouons le principe romain, parce que, avec une rare perfidie, il a inventé la tradition pour s'en servir contre la tradition même, anéantissant d'autorité ce que l'autorité apostolique avait clairement établi, annulant par des décrets successifs la glorieuse liberté des enfants de Dieu et donnant pour héritière à la théocratie juive, qu'il n'a pas voulu rétablir, je ne sais quelle théocratie boiteuse et bâtarde, où, à l'inverse de ce qui a eu lieu sur le Calvaire, ce n'est plus Dieu qui se fait homme, mais un homme qui se fait Dieu.

« On nous parle d'unité; le catholicisme seul, dit-on, possède l'unité le protestantisme en est privé. Certes, je le crois bien; il a pour principe la liberté, il se résout, par conséquent, à la diversité. Et que gagnerait-il à avoir l'unité sans la liberté, c'est-à-dire l'unité sans la vie, c'est-à-dire la contrefaçon dérisoire de l'unité? Mais on pose mal la question : le protestantisme n'est pas la religion, mais le point de départ de la religion: c'est le principe de la liberté et de l'individualité appliqué aux choses religieuses; ce n'est donc pas au protestantisme qu'il faut demander l'unité; il y aurait contradiction presque dans les termes; l'unité est dans le royaume de Jésus-Christ et de l'Esprit, l'unité est dans le christianisme. Il y a une église universelle et nous y croyons; là ne sont pas les vaines formes de l'unité, mais sa réalité; là est le catholicisme véritable, à prendre ce mot dans la primitive beauté de sa signification; nous nous contentons de cette unité; nous n'en voulons point d'autre; nous repoussons toute unité qui ne serait pas formée sous les auspices et dans l'élément de la liberté. »

Dans cette citation se trouve la phrase sur laquelle Vinet a cru devoir revenir par des explications ultérieures : « La croyance au prêtre est toute la religion du catholique. » On devine qu'il l'explique en l'appliquant seulement au catholique systématique.

politique, surtout quand elle se complique de religion. Les esprits, sur ce dernier point, sont bien plus irrités que lors de la loi du 20 mai. La haine du Réveil ne s'arrête pas aux dissidents, ne songe pas même à eux ; ce prétexte lui manquant, on voit à nu ce qu'elle hait et ce qu'elle veut.... Jamais le clergé n'a été si peu populaire, si attaqué, si mal et si peu défendu. J'y vois un signe que l'église, ou la religion , fera ses affaires elle-même. Le clergé ne peut les faire. Il ne sera jamais le point de départ ni le point d'appui d'aucun mouvement généreux. — Rappelle-toi ce que je te dis. — Je serai heureux si l'événement vient me démentir. Quelques-uns ont rédigé et proposé une déclaration de principes, d'attachement aux doctrines de la confession abolie : ils se trouvent réduits à leurs propres signatures. D'autres parlent de démarches à faire : il n'y en aura que d'individuelles çà et là ; mais l'individuel dans ce genre vaut cent fois mieux que le collectif. »

C'était le 22 mai 1840 que Vinet exprimait avec tant de force son éloignement pour les discussions politiques mêlées de religion ; or, le 10 juin suivant, il y rentrait par une motion faite à la classe des pasteurs de Lausanne et Vevey. Tout en supprimant l'ancienne confession de foi helvétique, le Grand Conseil n'avait pas cru pouvoir laisser l'église sans aucune règle d'enseignement ; c'est pourquoi il avait établi un *jury de doctrine*, composé d'un certain nombre d'ecclésiastiques, appelé à juger souverainement dans chaque cas particulier, mais n'ayant pas le droit de citer qui que ce soit à la barre de son tribunal. Le droit d'accusation était réservé au pouvoir civil. Une pareille institution ne pouvait durer ; elle reposait sur des bases impossibles. Les membres les plus éminents du clergé vaudois s'y étaient opposés ; plusieurs, nommés membres de ce jury, avaient

obstinément refusé. Rien ne pouvait être plus antipathique à Vinet qu'une institution qui faisait rentrer l'église du canton de Vaud « dans l'ornière du catholicisme, » en investissant le clergé « des pouvoirs de l'église romaine. » Il préférait de beaucoup abandonner entièrement l'église à elle-même. Aussi proposa-t-il à la classe dont il faisait partie de demander au Grand Conseil le retranchement de tous les articles de la loi qui instituaient ce jury. Il soutint son opinion par un assez long mémoire, dans lequel il s'élevait avec une rare franchise d'éloquence contre tout système autoritaire[1]. « Le despotisme spirituel, s'écriait-il, a été de tout temps la principale tentation des ministres, aux passions desquels les autres issues sont fermées. Rien n'enivre comme l'arbitraire, et, dans des mains ecclésiastiques, rien ne se touche de plus près que le pouvoir et la persécution. Soyons sincères : nous n'avons guère peur de persécuter. En voulez-vous la preuve? Combien de fois, au sujet du jury, n'avons-nous pas entendu dire : « Soyez tranquilles : le jury, si jamais il est convoqué, ne condamnera que les hétérodoxes. » Aveu naïf, et singulier sujet de tranquillité. Et pourquoi, et de quel droit, condamner les hétérodoxes? Et qui est-ce qui n'a pas, aux termes de la loi, le droit d'être hétérodoxe? Que dis-je? Comment y aurait-il de l'hétérodoxie quand la loi ne reconnaît plus d'orthodoxie? Vous entendez, sans doute, par orthodoxie les doctrines de la confession helvétique; mais si ces doctrines sont à vos yeux la vérité, vous les respectez sans doute; or, ce n'est pas les respecter, c'est les outrager que de les faire triompher par la force. »

[1] Ce mémoire a été reproduit dans le volume cité : *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*, pag. 299-318. Nous y renvoyons, pour les citations, une fois pour toutes.

Mais de toutes les objections, aucune ne l'étonnait et ne le scandalisait autant que celle que les amis de la paix à tout prix, les gens accommodants, tiraient du fait que ce jury ne serait sans doute jamais convoqué, et qu'une institution pareille ne réussirait point à passer de la loi dans la vie. Argument facile et très en faveur auprès des consciences paresseuses. Vinet demandait que le clergé protestât, afin que personne ne pût se méprendre sur ses sentiments et son caractère. « Le plus grand mal, disait-il, n'est pas que le jury soit dans la loi, mais qu'il y soit sans réclamation de notre part, et que nous passions pour en adopter le principe. Le jury pourrait ne jamais devenir un fait; notre adhésion en serait un, et ce fait est le plus grave, car si nous nous taisons sur le principe, la convocation du jury n'est pas un mal de plus; notre obéissance doit suivre notre adhésion au principe, et je ne comprends pas comment quelqu'un de nous pourrait se réserver *in petto* de refuser son adhésion dans les cas particuliers, après l'avoir promise en général par son silence. Ne l'oublions pas : notre silence nous engage. »

Vinet savait très bien que cette démarche n'avait aucune chance de succès, que, fût-elle appuyée par les quatre classes du clergé vaudois, ce qui était fort peu probable, elle n'en serait pas moins repoussée par le Grand Conseil, ne fût-ce que par principe de dignité et pour ne pas se déjuger à un si court intervalle. Mais il laissait au gouvernement le soin de pourvoir à sa dignité, et rappelant ses collègues au souci de la leur, il les pressait de faire connaître l'impossibilité morale de cette partie de la loi. « C'est beaucoup, disait-il, de l'avoir fait connaître, c'est tout peut-être. En fait de dispositions légales, ce que la conscience publique a condamné, n'existe plus. Quant à

mon intention, elle est pure et pacifique; c'est un service que j'ai voulu rendre au clergé vaudois, le premier et le dernier peut-être; non-seulement j'ai agi avec une conviction pleine, mais j'espère avoir obtenu et conservé, dans cette œuvre, « l'incorruptibilité d'un esprit paisible. »

Ce fut, en effet, la dernière tentative de Vinet, inutile comme les précédentes, pour corriger la loi ecclésiastique à laquelle le canton de Vaud venait d'être soumis, ou tout au moins pour sauvegarder la position du clergé en lui assurant le bénéfice d'une politique généreuse. A partir de ce moment, il se réfugia chez lui, et n'en sortit plus que pour combattre le principe de l'union de l'église et de l'état, sans égard à son titre de membre du clergé vaudois, titre qu'il allait bientôt déposer.

Malgré tant de préoccupations diverses et de si sérieuses distractions, l'époque dont nous parlons est une des plus fécondes, dans la carrière de Vinet, en ouvrages définitifs et faits pour attirer l'attention d'un vaste public. Peut-être l'eût-elle été plus encore sans sa santé toujours précaire. Vers la fin de l'année 1840, en novembre, il fut pris de la petite vérole, qui se montra bénigne. La crise passée, il parut se porter beaucoup mieux. Il se remit au travail avec un redoublement de vie. De longtemps il n'avait été plus dispos ni plus gai. Il avait repris l'habitude de chanter à demi-voix en allant et venant. Ses amis s'en réjouissaient, lorsque, le 21 janvier 1841, un accident faillit lui coûter la vie. Il fit une chute, en se promenant. Des passants le relevèrent, sans connaissance, et le portèrent dans la maison la plus voisine, chez son ami, M. le pasteur Espérandieu, où il fut l'objet des soins les plus assidus. Les premiers jours, ses souffrances furent si cruelles que le moindre mouvement lui arrachait des cris. « Oh !

c'est trop ! » l'entendit-on s'écrier sous le coup de la douleur ; puis aussitôt il ajouta : « Non, ce n'est jamais trop. » Si dans les heures d'angoisse et de souffrance aiguë il lui échappait un mouvement d'impatience, il s'en humiliait aussitôt.

Par moments, il se crut près de sa fin et s'y prépara. « Ah ! mon ami, disait-il à M. Espérandieu, son fidèle gardien, ce n'est pas la théologie qui aide à mourir ! » Ses amis s'empressaient et se relayaient autour de lui. Un jour que quatre d'entre eux l'avaient transporté d'un lit à un autre, dans un drap, il étendit sur eux ses mains tremblantes et les bénit.

L'émotion fut grande à Lausanne lorsque la nouvelle de cet accident se répandit et qu'on le sut en danger. « Il faut que j'aille remercier toutes les personnes qui ont demandé de mes nouvelles, » disait-il à un ami, quand il se sentit mieux. « Gardez-vous en bien, lui répondit-on, vous auriez à visiter la ville entière. » Des ouvriers mêmes s'assemblèrent plus d'une fois autour de la maison pour s'informer de son état, et lorsqu'on put le transporter chez lui, ce furent eux qui voulurent lui rendre ce service. Un d'entre eux, un pauvre cordonnier, lui donna à cette occasion la couronne de mousse dont nous avons parlé plus haut, et qu'il garda suspendue à côté de la couronne de laurier. De si touchants hommages ne s'adressaient ni au littérateur, ni même au prédicateur, mais à l'ami des petits. Ils savaient, ces ouvriers, que si l'un d'eux allait lui de mander secours ou conseil, il le recevrait dans son cabinet, le ferait asseoir, l'écouterait jusqu'au bout avec un sérieux intérêt, et le reconduirait jusqu'à la porte de l'appartement, aussi bien qu'il l'aurait fait pour quelque personnage de rang plus élevé.

Ce ne fut que le douzième jour qu'il put être transporté chez lui. Quelques mois après, un autre cortége sortait de la même maison. M. et Mme Espérandieu venaient de perdre deux enfants, la joie de leur famille. « Chers, bien chers amis, leur écrivit Vinet, lorsque vous me prodiguiez dans mon danger, de si tendres soins, qui s'attendait que des épreuves si déchirantes vous allaient être envoyées? Qui pouvait croire que je sortirais vivant de cette chambre où vous m'aviez recueilli, et que ces aimables enfants, dont la vue et la voix me restauraient le cœur, en sortiraient bientôt sans vie? Eh quoi! La miséricorde n'est-elle pas promise à ceux qui ont exercé la miséricorde? Ah! il faut bien reconnaître pour le coup que les voies de Dieu ne sont pas nos voies. Est-ce là, tout mauvais que nous sommes, que nous aurions frappé? Comme Dieu ne saurait être moins bon que nous, il faut qu'il soit infiniment meilleur, et puisqu'il ne vous hait certainement pas, il est clair qu'il vous aime beaucoup, beaucoup! Oh! certainement il vous aime; il vous porte dans ce moment et vous presse contre son cœur de Père; il vous y presse avec vos chers enfants, qui sont les siens, et qui fleurissent et se réjouissent dans le ciel avec lui. Mais comment est-ce que j'ose vous adresser un seul mot, chers amis? Il me semble que tout ce qu'on peut vous dire, si ce n'est de vous répéter les paroles du Père, est trop au-dessous de votre douleur et la profane en quelque sorte. Comment se mettre à votre place? Comment s'associer à votre deuil? Il est trop grand. Oh! que Dieu, votre Père, veuille lui-même vous parler, vous consoler, vous embrasser; qu'il vous fasse sentir sa présence; qu'il vous soit plus proche, plus tendre que jamais; qu'à cette occasion il se révèle à vous de plus en plus; qu'il vous découvre ses plus précieux se-

crets, qu'il vous rattache à lui par des liens d'autant plus étroits que l'étreinte en est plus douloureuse! Adieu, amis tendrement aimés; pardonnez-moi de vous faire jeter les yeux sur ces lignes; je n'ai pu m'empêcher de vous envoyer quelques mots. »

Dès que Vinet fut assez bien pour pouvoir se lever, et que la saison parut favorable, les médecins l'envoyèrent à Veytaux, où il jouit beaucoup du printemps, des beaux jours, de sa convalescence, de la société d'anciens amis, entre autres de la famille Marquis, et aussi de quelques connaissances nouvelles, dont plus d'une lui devint précieuse. Il rentra à Lausanne au milieu d'avril et recommença ses cours peu de jours après, mais non sans effort et douleurs. Il n'avait pas repris toutes ses forces, et ses leçons le fatiguaient d'autant plus qu'il les donnait avec plus d'entrain et d'énergie; chacune le mettait à bas pour quelques heures; il marchait avec peine, et avait tous les soirs les jambes enflées. Veytaux lui avait fait beaucoup de bien cependant, et de plaisir; et il se promettait d'y retourner.

Il y retourna, en effet, souvent, le samedi, ainsi qu'au Châtelard, où M. Marquis et sa famille le recevaient toujours avec un tendre empressement. D'autres fois, cédant aux invitations réitérées de Mme de Staël, il se dirigeait du côté de Coppet et y passait le dimanche. Il y rencontra M. de Broglie et quelquefois aussi Mme Necker de Saussure. C'était toujours un plaisir pour lui que ces dimanches à Coppet, « car, disait-il, il y a dans cette famille encore plus de douceur que d'illustration et encore plus de vertu que d'intelligence. Ce n'est pas autant comme homme que comme chrétien que je me suis senti petit dans cette maison[1]. »

[1] Lettre à Mlle Elise Vinet, du 9 mai 1839.

Ces courses, tant à l'orient qu'à l'occident du canton, ont laissé dans sa correspondance des traces diverses, entre autres la lettre suivante qu'il écrivait à M[lles] Marquis, et dont nous n'avons pas la date précise : « Voici la chanson bretonne que je vous ai promise. Je vous envoie avec cette chanson mille amitiés que je n'ai pas besoin de mettre en musique pour que vous les receviez. Nous vous aimerions encore davantage, si vous veniez nous voir. Vous devez pourtant bien savoir quel plaisir il y a à tenir ses amis sous son toit. Il en reste quelque chose quand ils n'y sont plus; leur souvenir hante les chambres où on ne les voit plus. Je suis sûr, chères amies, que le mien vous hante comme une espèce de spectre, long, pâle, noir. Mais j'espère qu'il ne vous fait pas peur.... Oh! que l'image de tous ceux qu'on a aimés serait douce à voir! Les seuls revenants qui soient redoutables sont les spectres de nos fautes. Qu'ils ne se présentent du moins à vous que comme des figures suppliantes et baignées de larmes, qui vous prennent par la main pour vous conduire vers Jésus! Adieu, enfants, au revoir! »

Citons encore, comme contraste, quelques lignes adressées par Vinet à une dame étrangère, très distinguée, mais encore plus malheureuse, dont il avait fait la connaissance à Veytaux[1].

« Ce moment de communication ranime tous les regrets que votre départ nous a laissés. La douceur du souvenir l'emporte néanmoins. La douceur d'aimer corrige les tristesses qui nous viennent d'aimer. N'est-ce pas là, madame, la plus grande et la plus touchante des merveilles de Dieu, que cette faculté qui multiplie notre existence, qui ne connaît les limites ni des lieux ni des temps, qui se suffit à elle-même, et qui, seule entre toutes, est à elle-même

[1] La date précise nous manque également.

sa récompense. Dieu ne se révèle-t-il pas tout entier dans ce sublime besoin qu'il a donné à notre cœur? Ne voit-on pas Dieu des yeux, ne le touche-t-on pas de la main dans cette admirable puissance d'aimer?

»... Ah! c'est donc ainsi que la vie est faite! Une fuite de toutes choses! Des adieux qui se perdent dans le lointain de l'espace ou de la mort! Qu'importe, après tout, pourvu que l'amour, pourvu que Dieu nous reste? Et n'est-ce pas un moyen de mieux sentir, de sentir avec une joie plus profonde, l'éternité de Dieu et celle des affections? Oui, croyons à cette éternité; saisissons-la comme notre bien. Jésus nous est garant qu'elle est bien à nous et que nous sommes faits pour elle. Soyons sérieux comme l'amour; il est le plus sérieux des sentiments; notre vie ne serait pas une vie d'amour si elle n'était pas sérieuse, solide, utilement employée, soigneusement ménagée. Il n'y a pas de meilleur économe du temps, de la force et de la fortune que l'amour. Cela vaut bien mieux que d'inutiles regrets, que de vagues aspirations et que d'ambitieuses espérances. Mais nous serions trop sévères envers nous-mêmes et trop infidèles à nos propres sentiments, si nous nous interdisions de cultiver nos souvenirs, ceux-là surtout dont le parfum est aussi vivifiant que suave. »

Mais nous n'en finirions pas si nous voulions, de période en période, citer toutes les lettres de Vinet qui mériteraient d'être connues. Revenons donc aux deux ouvrages auxquels nous l'avons vu travailler et qui virent le jour à peu de distance l'un de l'autre, les *Nouveaux discours* et l'*Essai*. Il vaut la peine de leur consacrer un chapitre spécial.

CHAPITRE XVI

Nouveaux Discours sur quelques sujets religieux. — Essai sur la manifestation des convictions religieuses.

(1841-1842)

Ce fut vers la fin d'avril 1841, que parurent les *Nouveaux Discours religieux*, dont le succès fut assez grand pour qu'une seconde édition devînt nécessaire au bout de peu de mois. Cette seconde édition parut l'année suivante, revue et corrigée avec un soin minutieux, comme faisait toujours Vinet. Tel discours, — entre autres le premier des deux intitulés : *le Temps de faire le bien*, — avait subi des modifications considérables. C'est donc encore à la première édition qu'il faut s'en tenir, si l'on veut être sûr de suivre exactement le fil historique de la pensée de l'auteur[1].

Ces discours ne sont pas des sermons; Vinet a soin d'en avertir le lecteur dans quelques mots d'avant-propos : « Aucun n'a été *prêché*, dit-il; presque aucun n'a été écrit en vue de la chaire; mais tous ont été destinés à une assemblée publique, devant laquelle aussi presque tous ont été lus. Je fais cette observation, ajoute-t-il, pour

[1] Les *Nouveaux Discours* en sont aujourd'hui à leur quatrième édition.

justifier la forme de ces compositions, dont l'intention est oratoire, et non purement didactique, mais qui ne sont ni ce que des sermons sont ordinairement, ni surtout ce que des sermons doivent être. »

C'est à l'académie de Lausanne, en présence de ses élèves, que Vinet avait lu ces discours. Il avait là, sous la main, un auditoire à part, composé d'un certain nombre de jeunes gens qui étudiaient la théologie et se destinaient presque tous au saint ministère. Indépendamment de son enseignement ordinaire, qui portait sur les diverses branches de la théologie pratique, il tenait à approfondir avec eux ce qu'on pourrait appeler l'économie morale du christianisme. Il devait le faire, plus tard, au moyen d'un cours particulier et très original, dont nous parlerons en son temps; mais, dans les premières années, il se borna à traiter sous forme de discours les sujets qui lui tenaient le plus au cœur. Ainsi sont nés la plupart des morceaux qui forment le recueil dont nous parlons. Ce sont, à proprement parler, des études. Le mot est de Vinet lui-même. « Le relief oratoire de ces discours, dit-il dans l'avant-propos, n'est pas même tellement saillant que je n'eusse pu, en faisant disparaître quelques formules, leur donner presque aussi bien le titre d'*Etudes*. Ce sont, en effet, des études sur quelques-uns des caractères principaux ou des principales applications de la loi chrétienne. Là est toute l'unité de ce volume. Je ne le donne point pour un cours de morale évangélique; mais si c'est le propre d'un système vrai de présenter dans chaque vérité toute la vérité, je crois qu'un lecteur intelligent et sérieux retrouvera dans ce petit nombre de discours sans liaison apparente, tout le fonds et tout l'organisme intérieur de la morale chrétienne. Pour qu'elle parût dans toute sa vé-

rité, et, si j'ose risquer ce mot, dans toute sa *rationalité*, j'ai dû la présenter dans toute sa rigueur : au-dessous de cette région, elle peut sembler moins inaccessible, mais elle est certainement moins intelligible; en morale, l'homme ne comprend et ne peut comprendre que la perfection, et pour la conscience droite tout sens incomplet est un non-sens[1]. »

Les *Nouveaux Discours* s'adressent donc à un public de choix, c'est-à-dire à un public cultivé, habitué à la réflexion; ils rappellent par là ceux de 1830, dont ils diffèrent d'ailleurs considérablement. L'intention apologétique n'y perce qu'à de rares intervalles. Les auditeurs n'ont pas à être amenés à l'Evangile; ils le sont, ils doivent l'être; c'est à pénétrer toujours plus avant dans l'intelligence du christianisme que Vinet les invite, et quoique rien ne fût plus loin de sa pensée que de se ranger parmi les *forts*, on peut voir dans ce nouveau recueil la réalisation d'une espérance qu'il exprimait à propos du premier : « Faible, je m'adresse aux faibles; je leur donne le lait dont je me suis nourri moi-même. Plus forts les uns et les autres, nous réclamerons ensemble le pain des forts. »

Quelques-uns de ces discours ont pour but de mettre en pleine lumière certains aspects généraux de la vérité chrétienne; c'est le cas du premier, intitulé la *Folie de la vérité*, qui développe cette pensée de saint Paul[2] : « Si quelqu'un de vous pense être sage en ce monde, qu'il devienne fou pour devenir sage. » Il en est de même du discours sur l'*Extraordinaire*, qui a pour texte cette parole de Jésus-Christ : « Si vous ne faites accueil qu'à vos frères, que

[1] Un joli mot, de M. Clavel de Brenles, trouve assez naturellement sa place ici : « Cet homme, disait-il, a la manie de la perfection. »
[2] 1 Cor. III, 18.

faites-vous d'extraordinaire[1]? » On a reproché à Vinet de s'appuyer dans ce dernier discours sur une exégèse arbitraire, de s'inquiéter moins de ce que cette parole signifiait dans la bouche du Maître, au moment où il la prononça, que de tout ce qu'on peut lui faire signifier en la détachant et la pressant[2]. Il est vrai que l'auteur semble parfois en tirer un peu extraordinairement tout ce que l'Evangile renferme d'extraordinaire; mais, en vérité, le texte n'est pas ce qui importe le plus ici, et dès les premiers mots il est évident que Vinet se propose moins de l'expliquer que de suivre toute une série de pensées sur la voie desquelles il a été mis par ce seul mot d'*extraordinaire*, série sans fin, car, comme il le dit, « toute vérité se rejoint à quelque autre qui la continue; celle-ci, comme vérité, se rejoint à quelque autre encore; il en va de même jusqu'à l'infini dans tous les sens[3]. »

Ce discours est un de ceux qui demandent à être particulièrement médités, si l'on veut bien comprendre toute la pensée de Vinet, et c'est pourquoi nous le signalons expressément à l'attention de nos lecteurs. Jamais Vinet n'a été plus idéalement chrétien, jamais il n'a exposé avec plus de puissance la souveraine perfection de la morale chrétienne; jamais il ne l'a plus franchement opposée à ce christianisme anodin, attiédi, qui règne dans le monde. L'idée que doivent exprimer tous les actes d'une vie chrétienne est, selon lui, « celle d'un dépouillement volontaire et absolu. »

« Appartient-elle, je ne dis pas à la pratique, je dis seulement à la théorie ordinaire, une recommandation

[1] Math. V, 47.
[2] Voir la notice de M. Schérer sur Vinet, pag. 90.
[3] Pag. 128.

comme celle-ci : « Si ta main droite te fait broncher, coupe-la et jette-la loin de toi? »

» Les hommes ordinaires comprennent-ils, je ne dis pas la lettre, mais l'esprit de paroles telles que les suivantes : « Si quelqu'un te frappe à la joue droite, présente-lui aussi l'autre; et si quelqu'un te veut contraindre d'aller avec lui une lieue, vas-en deux[1]? »

Vinet multiplie les exemples et les préceptes. « C'est tout l'Evangile qui est extraordinaire, s'écrie-t-il. Il n'est pas, çà et là, armé d'aiguillons : il est tout aiguillon. Cette religion est toute terreur, comme elle est tout amour. Elle est toute terreur pour quiconque elle n'est pas tout amour[2]. »

Puis quand il a achevé le portrait de « l'être extraordinaire » que doit être le chrétien, quand il l'a rendu plus net, plus vivant à la pensée, par d'authentiques exemples, Jésus-Christ, saint Paul, il met en regard notre société chrétienne, qui a coutume de l'être « jusqu'à l'extraordinaire exclusivement. » Douloureuse comparaison, qui le conduit à donner l'essor à ses vœux et à ses espérances : « Il faut à l'église un nouvel âge héroïque; et si, comme à d'autres époques, elle n'en trouve pas les éléments tout préparés dans la haine ardente et frénétique des rois et des nations, si cette arène lui manque, il faut qu'elle en trouve une autre; elle à qui l'Esprit de Dieu apprend, quand il le faut, à trouver la paix dans la guerre, il faut, à cette heure, qu'elle sache trouver la guerre au sein de la paix. Mais quelle guerre, sinon celle de l'esprit contre la chair, et de la volonté de l'amour contre la volonté de l'égoïsme? Cette guerre seule, cette lutte du chrétien contre

[1] Pag. 138.
[2] Pag. 140.

lui-même, ce travail de perfection signalera au milieu du monde sa présence et son vrai caractère. Et quel temps fut plus propre que le nôtre à fixer l'attention générale sur ce phénomène sublime! L'âme humaine semble vacante. Au milieu des grands spectacles qu'il se donne à lui-même, l'homme s'ennuie. Il ne sait pas d'avance tout ce qu'il verra, tout ce qu'il fera, il sait déjà tout ce qu'il éprouvera; ne l'a-t-il pas éprouvé, et comme épuisé d'un premier coup? Le christianisme, au milieu de tant de choses épuisées, est la seule chose nouvelle, jeune, inépuisable. Le christianisme est l'éternelle jeunesse du genre humain; mais c'est à condition d'être chrétien, je veux dire extraordinaire. L'est-il dans notre vie et dans nos cœurs, mes bien-aimés frères? Sommes-nous des témoins ou des accusateurs de l'Evangile? des exemplaires altérés ou sincères du christianisme? Sentons-nous en nous un instinct d'héroïsme ou un instinct de lâcheté? Sommes-nous de simples amateurs de la sagesse évangélique, ou sommes-nous des champions et des soldats de Jésus-Christ? Regardons-nous la terre comme un champ de bataille, la vie comme une campagne sanglante et glorieuse, Jésus-Christ comme une victime divine que nous avons à venger, oui, à venger sur nous-mêmes? S'il en est ainsi, nous sommes chrétiens. S'il n'en est pas ainsi, nous ne le sommes pas; s'il n'en est pas ainsi, nous n'avons rien à donner à nos contemporains, rien à transmettre à l'avenir; mais, si nous répondons au texte sacré, nous serons un anneau de la chaîne vivante par laquelle les derniers âges se rejoindront aux premiers, et la consommation des temps à la consommation du Calvaire[1]. »

[1] Pag. 157 et 158.

Cependant la plupart des discours dont se compose le volume ont moins pour objet de faire ressortir un des aspects généraux de la loi chrétienne que d'en étudier de près une des applications. Le plus important, sous ce rapport, celui qui résume le mieux la pensée du recueil, et qui marque chez l'auteur le progrès le plus décisif, est, peut-être, le second des discours intitulés l'*Oeuvre de Dieu*.

L'œuvre dont il s'agit ici n'est autre que la foi. Que ferons-nous pour faire les œuvres de Dieu? demandaient les Juifs. Jésus leur répondit : « C'est ici l'œuvre de Dieu, que vous croyiez en Celui qu'il a envoyé. » Ces paroles deviennent dans la main de Vinet un glaive dont successivement il dirige le tranchant contre les Juifs et contre les chrétiens, ou plutôt contre un certain nombre de Juifs et un certain nombre de chrétiens; contre ceux qui, dans chacune de ces deux églises, dénaturent en l'exagérant le principe sur lequel leur église repose. « Le mosaïsme et le christianisme, dit-il, ne sont, ne peuvent être que deux âges d'une même vérité.... Chacune de ces églises a son mot d'ordre et de ralliement : celui de l'église judaïque est la *loi*, celui de l'église chrétienne est la *foi;* mais l'erreur à laquelle chacune est exposée, c'est de méconnaître et d'exclure le principe auquel elle ne doit pas son nom, mais sans lequel néanmoins elle ne peut avoir ni force ni vie. L'erreur des Juifs est de tout réduire aux œuvres et de ne pas remonter jusqu'à la foi; l'erreur des chrétiens c'est de ne pas voir que la vraie foi est une œuvre, et que, si elle n'est pas une œuvre, elle n'est rien. Or ces deux erreurs ne caractérisent pas tant deux époques, dont l'une dure encore et dont l'autre n'est plus, que deux classes de personnes ou deux tendances qui se reproduisent dans tous les temps et dans tous les lieux. En nous adres-

sant à l'une et à l'autre, nous sommes bien sûrs de ne pas voir une partie de nos paroles s'aller perdre dans l'abîme du passé, et l'autre seulement trouver une application dans le présent. Les deux erreurs que nous signalons sont actuelles, sont vivantes, et sans doute elles ont l'une et l'autre des représentants dans cet auditoire[1]. »

Vinet, cette fois, le prend de haut et tranche dans le vif. Le second sermon, adressé aux chrétiens qui altèrent le principe de la *foi* en se refusant à comprendre que la foi elle-même est une œuvre, touche à la racine même des vues étroites, des exagérations et du faux mysticisme qui compromirent le Réveil et en rendirent la cause peu sympathique à un grand nombre de chrétiens, hommes de sens. La foi n'est pas seulement, à ses yeux, une adhésion de l'esprit à certains principes, capables d'être formulés en dogmes, adhésion souvent involontaire, qui peut être le résultat de l'éducation, des habitudes ou de quelque illumination soudaine; c'est encore, c'est surtout un acquiescement du cœur aux vivantes réalités de la religion chrétienne, acquiescement de tous les jours, actif, fécond, sans cesse renouvelé, et qui renferme en soi, comme la plante est renfermée dans son germe, tous les développements, toutes les puissances pratiques de la vie chrétienne. Cette foi, qui est une œuvre, ne constitue pas un mérite; mais elle n'en est pas moins la condition *sine qua non* du salut; elle nous est, comme dit la Bible, imputée à justice. Cette foi vient de Dieu, sans doute, car tout vient de lui; mais nous l'acceptons, nous la faisons nôtre; Dieu, qui veut nous sauver, ne nous sauve pas sans nous.

Ainsi finissent par se rencontrer, chez Vinet, et par s'u-

[1] Pag. 63.

nir étroitement dans une pensée supérieure, l'idéal pratique, qui était celui de l'ancienne prédication réformée, et l'idéal plus *intérieur,* si l'on peut parler ainsi, du christianisme du Réveil. Ils se complètent et se corrigent l'un par l'autre. Et avec l'antagonisme entre la foi et les œuvres, s'évanouit, du même coup, l'antithèse du dogme et de la morale. Tout est dogme dans ce discours et tout y est morale; on passe de l'un à l'autre sans s'en apercevoir; ce ne sont plus deux choses différentes, ce sont deux images d'une seule et même vérité, deux rayons d'un seul et même soleil; réunis, ils produisent la lumière et enfantent la vie.

La plupart des autres discours entrent dans le détail de cette œuvre de Dieu, que l'homme doit faire sienne et qui est la foi. Les titres indiquent clairement l'objet de plusieurs, le *Devoir de la soumission mutuelle,* le *Temps de faire le bien,* etc. Le *Vase de parfums,* un des discours les plus bienfaisants de Vinet, un de ceux qui ont fait verser le plus de douces larmes, montre ce que peut devenir cette œuvre de la foi, dans les âmes tendres, qui ont l'amour et qui en ont aussi la poésie. C'est l'exemple de Marie que médite Vinet; c'est l'édification qui s'en est exhalée pour tous les siècles, comme un parfum vivifiant, et qui a, dit-il, mille et mille fois payé l'huile répandue et le vase brisé. Ce discours est lui-même un vase de parfums. Le dernier du volume, la *Joie,* présente le même caractère de sainte poésie. Il était dans la première édition comme perdu au milieu du recueil. L'idée de le placer à la fin ne vint à l'auteur que trop tard, et ne put être réalisée que dans la seconde édition. Mais c'est bien là sa place, car il marque, en traits lumineux, le suprême résultat de la foi qui est une œuvre, la joie. « Cette joie est celle du pardon; c'est

celle de nous voir et de nous sentir unis pour l'éternité à la source de notre être et à notre bien suprême; c'est celle de nous voir affranchis à la fois des liens de la mortalité et des chaînes du péché; c'est celle de goûter la sainteté, celle d'aimer Dieu et d'aimer en lui tout l'univers; c'est celle d'appeler du tendre nom de Père, c'est celle d'aborder comme un intime ami Celui que les cieux des cieux ne peuvent contenir, et qui a dit de lui-même, dans sa Parole et dans la marche de sa Providence, qu'il est un feu consumant et que nul homme ne peut subsister devant lui; c'est celle de connaître que rien ne pourra jamais nous ravir de sa main, et que, quoiqu'il arrive, dût le monde se dissoudre, dussent les cieux passer avec un bruit de tempête, et toute la création jeter dans l'infini un cri d'épouvante et de mort, sa bonté envers nous demeure éternellement. [1] »

A peine le volume avait-il paru que Vinet était saisi d'un scrupule, presque d'un remords. Le lendemain même du jour où il en reçut les premiers exemplaires, il écrivit dans son agenda : « J'ai été troublé hier au soir au sujet de mes discours, où je trouve que la doctrine du salut par grâce est trop peu pressée[2]. » C'était le besoin constant de son esprit d'embrasser toujours d'un regard, de réunir dans une seule et même étreinte les deux pôles de la vérité. Aussitôt il écrit à M. Lutteroth, pour le consulter sur l'idée de publier et de distribuer gratuitement aux acquéreurs du volume un discours à part, sur le mérite des œuvres. Cette idée fut abandonnée, et la publication de la seconde édition vint bientôt fournir à Vinet l'occasion de compléter tout ce qui lui paraissait en avoir besoin; mais il ne renonça point à son projet d'aborder la théorie du

[1] Pag. 348.
[2] 30 avril.

mérite des œuvres, et de la « *critiquer* sous le point de vue philosophique aussi bien que religieux. » Il le fit dans trois études sur le chapitre II de l'épître de saint Jacques, insérées par les éditeurs de Vinet dans le recueil des *Nouvelles Etudes évangéliques.*

On ne se méprit pas sur la portée des *Nouveaux Discours* de Vinet. Salués avec joie par un grand nombre de personnes, ils soulevèrent d'assez nombreuses objections, qui portèrent naturellement sur le point central, la foi-œuvre. Une note qu'on peut lire à la fin du volume en a conservé le souvenir. Mais Vinet ne s'en laissa point troubler. Il avait pour garant sa conscience, comme le prouve éloquemment une lettre écrite à son ami Scholl dans le temps même où il travaillait avec le plus d'ardeur à ses Discours, et qui en est le meilleur commentaire.

« Ne croyez-vous pas, cher ami, que la foi est essentiellement un certain état moral, une forme de la vie? Croire autrement, ce n'est pas croire. Quand la foi n'est pas un acte si simple qu'on ne peut le décomposer, ce n'est pas la foi. La plus grande certitude obtenue sur les sujets religieux par la pensée est si peu la foi que chez certains hommes elle ressemble à l'incrédulité! C'est en quelque sorte être éclairé d'*en bas;* il faut être éclairé d'en haut. Je le sens toujours mieux. Il n'en est pas moins vrai que dans la route de la pensée religieuse on ne recule pas, et qu'il faut boire jusqu'au fond la coupe où l'on a posé les lèvres. Il faut continuer avec courage, et appliquer à la recherche de la vérité et de la lumière tout ce qu'on peut avoir de foi. Mais il faut que le cœur soit de la partie; la logique même, la bonne philosophie l'exigent. C'est avec religion qu'il faut raisonner sur la religion. Voici ce que j'ai écrit sur mes tablettes : « Ne parle jamais de Dieu

sans parler à Dieu. » En des sujets religieux la meilleure méditation est la prière; avoir prié, c'est avoir pensé.

» J'aimerais presque qu'il n'y eût pas de théologie. La meilleure, si c'est de la théologie, est celle qui résume ce mot dont elle ne sort pas et qu'elle ne fait que répéter : « Jésus, fils de David, aie pitié de moi ! » Mais dès qu'on se met à faire de la théologie proprement ainsi nommée, il faut la faire franchement, il faut la faire bonne. Si vous ne la voulez pas faire ainsi, n'en faites point; car personne ne vous oblige d'en faire. Je respecte et j'envie la foi des simples; mais je ne puis souffrir la spéculation qui ne veut spéculer qu'à son appétit, les recherches qui ne cherchent point, la théologie qui s'arrête à mi-chemin parce qu'il ne lui convient pas d'aller plus loin; celle qui raisonne et maudit le raisonnement, celle qui se fâche quand on ne veut pas s'arrêter où elle s'est arrêtée. Mais si l'on ne doit pas aller plus loin qu'elle ne va, pourquoi donc même aller jusqu'où elle va? Elle en fait trop ou trop peu.

» Vous me retrouvez là, cher ami, et je vous mets sur la trace de mes tourments de ces derniers jours. Je dois être juste même envers moi. La curiosité n'est pour rien dans le mouvement actuel de mon esprit. Ma préoccupation est du genre le plus sérieux, et j'ose croire que Dieu ne la voit pas d'un œil mécontent[1]. »

Cependant Vinet n'avait point oublié son mémoire couronné, que le public attendait. On commença à l'imprimer dès les premiers mois de 1841; mais il y eut de nouveaux retards, dus en partie à l'auteur, qui corrigeait et remaniait toujours. L'impression n'en fut achevée que l'année suivante, en mai 1842.

[1] Veytaux, 5 septembre 1840.

« Je pense que j'ai fini, écrit Vinet dans son agenda, après avoir corrigé la dernière épreuve. Il faudrait se recueillir[1]. »

M. Stapfer, qui avait si vivement désiré assister au mouvement d'idées et de discussions que l'ouvrage ne pouvait manquer de produire, était mort depuis plus de deux ans[2]. Mais le volume paraissait sous ses auspices, et expressément dédié à sa « mémoire bénie. »

C'est ici le plus gros livre qu'ait écrit Vinet, son œuvre de plus longue haleine. Il a dans la seconde édition près de 550 pages, des pages où la matière abonde. Il est divisé en deux parties. La première, comprenant environ un tiers du volume, est intitulée : *Du Devoir de manifester la conviction religieuse.* La seconde, plus longue, et accompagnée d'un volumineux appendice, traite des *Institutions dans leur rapport avec la manifestation des convictions religieuses,* c'est-à-dire, avant tout, de la séparation de l'église et de l'état. Cette distribution a été fort critiquée. On l'a souvent citée pour prouver que Vinet n'avait pas cette espèce de talent qui consiste à si bien grouper les idées qu'un livre tout entier puisse être embrassé d'un regard comme un tableau. Il doit y avoir quelque chose de fondé dans une critique si souvent répétée, et, on peut le dire, généralement admise. Malgré le lien logique établi par les titres mêmes que nous venons de transcrire, ces deux parties se laissent séparer par la pensée. Le lien est à la fois fictif et réel. Il arrive fréquemment à Vinet d'appuyer les déductions de la seconde partie sur les raisonnements et les axiomes de la première; mais il lui arrive tout aussi fréquemment d'être obligé de remonter

[1] 10 avril.

[2] M. Stapfer mourut le 27 mars 1840. Vinet, à la demande de sa famille, écrivit la notice biographique qui a paru en tête de ses œuvres.

à des théories qui n'ont aucun rapport avec le traité de morale qui remplit le premier tiers du volume. Il ne traite pas la question du point de vue religieux seulement, il la traite aussi du point de vue politique. Il faut donc qu'il élucide l'idée de l'état, ce qui donne à cette seconde partie une portée infiniment plus grande que celle d'un corollaire venant à la suite de son théorème. Mais ce défaut semble moins imputable à Vinet qu'aux circonstances. La question avait été posée par d'autres que par lui. Il n'était pas le maître de la modifier. Elle était double; elle appelait deux réponses, c'est-à-dire deux livres, et deux livres qui l'intéressaient également. Peut-être son plus grand tort est-il de ne pas les avoir plus franchement séparés. Quoi qu'il en soit, plusieurs ont pensé que le premier de ces deux livres est assez heureux d'ensemble et d'ordonnance pour prouver que Vinet n'était point incapable d'écrire ce qu'on appelle un *livre*.

Nous n'avons pas l'intention de le suivre pas à pas dans ce long travail. Les développements dans lesquels nous allons entrer constituent moins une analyse qu'une rapide indication de quelques idées saillantes.

Malgré les louables efforts de M. Stapfer pour élargir la question posée, Vinet dut se dire plus d'une fois qu'il est des vérités moins propres à être démontrées qu'à être tout simplement proclamées. On ne voit pas comment il serait possible de convaincre de la nécessité de *manifester* tel philosophe chagrin, sceptique, pénétré de l'idée que le monde va mal et qu'à vouloir le corriger on ne réussit qu'à le faire aller de mal en pis; il faudrait d'abord le convertir à des doctrines plus encourageantes, ce qui ne serait pas une petite entreprise; après quoi il se pourrait que de lui-même, et sans stimulant aucun, il se mît à prêcher et à

manifester, car il est des croyances qui portent avec elles l'aiguillon qui fait parler. Vinet sentit ces difficultés. Aussi, sans négliger aucun des motifs qui peuvent nous engager à la sincérité et à l'ouverture d'esprit en matière religieuse, a-t-il moins cherché à nous démontrer sa thèse qu'à étudier le principe moral qui en fait l'objet, à le faire bien comprendre et à en mesurer la portée.

C'est comme membre de la société que l'homme doit à ses semblables la manifestation de ses pensées, car la société est un établissement moral, qui n'a pas seulement pour but le triomphe de l'intelligence sur la nature, mais encore et par-dessus tout le développement de la pensée et la conquête de la vérité. « Collection d'êtres immortels, elle correspond à des desseins immortels. Elle n'en a pas la conscience, car, n'étant qu'un fait, et non pas un être, elle n'a conscience de rien. Mais, sans le vouloir, elle réalise cette loi. Une force invisible la contraint de mettre une question de morale, de philosophie, un intérêt immatériel au terme de tous ses efforts, et de tourner, pour ainsi dire, tout entière autour de quelque problème qui n'intéresse le bien-être actuel ni d'elle-même ni d'aucun de ses membres. Or c'est à chacun de ces problèmes, à mesure qu'il se présente, qu'elle somme chaque individu de répondre. C'est sur chacune de ces questions que, malgré son besoin d'unité, elle provoque entre ses membres une déclaration qui doit les diviser en plusieurs camps; et si Solon proclama mauvais citoyen quiconque, au milieu des discordes civiles, se refuserait à prendre un parti, la société, non moins sévère, voit dans chaque homme obstiné au silence sur les questions qui la préoccupent un mauvais citoyen dans la république des intelligences[1]. » A vrai dire, cette société qui

[1] Pag. 31.

trouve non-seulement sa raison d'être, mais encore son lien, dans le culte de la vérité, n'existe qu'à l'état d'idéal. Peu importe. Cet idéal, si loin que nous en soyons, n'en est pas moins notre but et notre loi, et quoique nous ne puissions espérer de le voir réalisé dans les relations de l'homme avec l'homme et de l'individu avec la société, nous ne pouvons nous dispenser, chacun pour notre part, d'y faire pénétrer cet élément de la vérité, et de vivre dans la société selon le but immuable de la société. Il ne nous est pas permis de renvoyer l'accomplissement d'aucun devoir à l'époque où la société entière sera disposée à l'accomplir. Fussions-nous seul à être vrai, nous sommes tenu de l'être. Ce devoir est individuel, il est indépendant des circonstances, il ne se proportionne qu'à lui-même, et n'attend sa sanction et son à-propos d'aucun état particulier de l'humanité[1].

C'est à cette hauteur que Vinet va chercher les motifs généraux qui font à la conviction une loi de se manifester; quant aux motifs particuliers, relatifs à la conviction religieuse, il les déduit tout entiers de la nature et de l'objet même de cette conviction. C'est ici le fond de l'homme. Telle sa croyance religieuse, tel lui-même. « Il n'est aucun individu qui ne soit prêt à convenir que la différente solution de ces questions premières entraîne dans la vie les plus graves conséquences; que tout, sans réserve, tient à ce seul point; que tout notre être en est modifié et déterminé, et que, dans un sens général, mais profond, savoir ce que nous croyons, c'est connaître ce que nous sommes[2]. » D'où il suit que l'intérêt social, qui nous impose comme un devoir la vérité de caractère, la réclame particulièrement sur ce point essentiel, auquel tout se rattache et dont

[1] Pag. 29. — [2] Pag. 72.

tout dépend. Mais il y a plus ici qu'un intérêt social. La manifestation de la conviction religieuse est un devoir positif, indépendamment de toute théorie sur le but de la société; c'est un devoir envers notre prochain, envers Dieu, envers notre conviction elle-même[1]. Envers le prochain[2], c'est une des applications du devoir suprême, la charité; envers Dieu[3], c'est une des formes d'un devoir plus élémentaire encore, la reconnaissance, car la conviction religieuse est un don de Dieu, et où donc est l'homme qui, se voyant l'objet d'une libéralité infinie, ne sentirait pas le besoin de rendre hommage à l'auteur de sa félicité; envers notre conviction[4], c'est une obligation semblable à celle qui nous lie envers tous les biens dont la possession nous a été donnée, non pour les dilapider, mais pour en être les économes et les faire fructifier. La vie de la foi ne s'entretient que par l'action; le silence lui est mortel.

Je passe à regret à côté de bien des pages remarquables, pour m'arrêter à celles où Vinet recommande la discrétion en même temps que le zèle, car la vérité n'est pas faite pour être dispersée au hasard comme une vile poussière[5]. Il me semble qu'il n'est nulle part plus fort, nulle part plus fin que lorsqu'après avoir posé le principe, il en marque les limites et les tempéraments : « Nous croyons nous être assuré, dit-il[6], que la foi vraiment sérieuse, la foi passée en vie produit deux effets qui se balancent : le premier, de nous armer de franchise; le second, de nous inspirer la réserve. Le même respect qui nous oblige de rendre gloire à la vérité, nous persuadera de ne pas exposer au grand jour, de ne pas jeter en pâture à la curiosité vulgaire tous les événements internes, toutes les fluctua-

[1] Pag. 100. — [2] Pag. 101. — [3] Pag. 114. — [4] Pag. 123. — [5] Pag. 105.
[6] Pag. 127 et suiv.

tions successives et les mystérieuses impressions de notre âme, tous les secrets enfin de ce commerce profond et silencieux, dans lequel notre part à nous se nomme la prière, et la part de Dieu s'appelle la grâce. On l'a dit, l'âme a sa pudeur aussi bien que le corps, et le sentiment religieux, ou, pour mieux dire, la foi vivante, rend cette pudeur plus délicate et plus craintive. A un degré moins élevé de la vie religieuse, on est à la fois moins franc et plus indiscret; à mesure que la vie intérieure se développe et se confirme, la franchise et la discrétion augmentent....

» Si chaque homme, selon la pensée apostolique, devient, par la vérité, un temple du Saint-Esprit, ce temple a son parvis et son sanctuaire; sanctuaire qui n'en serait pas un si le voile en était toujours levé, sanctuaire dont il ne faut pas faire un carrefour, à moins que nous ne voulions le voir devenir profane pour nous-mêmes comme pour autrui. Si un sentiment se fortifie par une sobre expression, comme le corps par un exercice modéré, il s'écoule et se perd avec le flot toujours plein et toujours égal d'une pieuse faconde. Il faut mieux nous connaître; il faut mieux veiller sur un trésor qui s'envole et se dissipe aisément au souffle de la parole. La religion n'est pas tant un idiome qu'il faut apprendre à parler couramment, qu'une vie qu'il s'agit de s'approprier par l'action; et notre âme doit offrir à la vérité sainte un foyer plutôt qu'un écho. »

Mais quoi, le devoir de manifester ses convictions sera-t-il égal pour tous? L'hérétique, l'incrédule auront-ils leur droit de parole? seront-ils convoqués, eux aussi, à ce libre concile où vont se débattre les plus graves questions que puisse agiter la pensée humaine? Oui, tous sont convoqués, sans exception, à la seule condition de réfléchir avant de

parler et d'avoir une croyance, quelle qu'elle soit, même négative et irréligieuse. Vinet va courageusement jusqu'au bout de son principe, convaincu que, s'il y est infidèle, la porte est ouverte à toutes les hypocrisies. « Je n'ai point annoncé, s'écrie-t-il[1], que je venais pousser à la franchise les seules convictions chrétiennes, les seules croyances orthodoxes, mais les convictions en général. Je suis le représentant de toutes ou d'aucune. Je suis venu leur ouvrir à toutes la bouche ou la fermer à toutes. »

Au reste, il est à peine besoin de le dire, si Vinet invite hardiment toutes les convictions à se produire au grand jour, c'est qu'il a dans le triomphe de la vérité une foi inébranlable; l'homme sortira de la discussion, si elle est sincère, c'est-à-dire complète, plus religieux qu'il n'y est entré. Vinet ne tient tant à la manifestation des convictions religieuses, que dans l'intérêt de ces convictions elles-mêmes, pour les répandre, pour les former. Plusieurs ont cru que la *Société de la morale chrétienne* avait mal posé la question, et que le devoir de se former des convictions devait prendre le pas sur celui de les manifester, et cela est vrai, à prendre les hommes individuellement et chacun pour soi; mais, à prendre le mouvement général des choses humaines, on peut dire que la formation des convictions religieuses est un but qui ne peut être atteint que par la manifestation plus ouverte, plus active de celles qui existent déjà, et la *Société de la morale chrétienne* a bien fait d'appeler l'attention sur le moyen, car il faut le moyen si l'on veut le but[2].

Cette longue et remarquable discussion peut être résumée d'un mot[3] : « La franchise fait du bruit et la dissi-

[1] Pag. 141. — [2] Voir l'Introduction. — [3] Pag. 147.

mulation n'en fait pas; oui, mais la franchise est la franchise, et la dissimulation est la dissimulation. »

La seconde partie de l'*Essai* s'ouvre par un chapitre intitulé : *De la persécution et de la protection*, qui établit le lien logique entre les deux traités dont l'ouvrage se compose. Ils sont entre eux comme le devoir et le droit. « Tout devoir emporte un droit; il n'est pas de droit plus sacré que celui de remplir son devoir; c'est même ici-bas le seul droit absolu, car le droit s'appuie sur une nécessité primitive; or le devoir est la première des nécessités, et, à la rigueur, la seule nécessité[1]. » De là découle la condamnation absolue de toute espèce de persécution, laquelle entraîne à son tour, comme conséquence logique, l'abandon de tout système protecteur, car c'est en vain qu'on voudrait tracer une limite entre le droit de protéger et celui de persécuter; le second découle irrésistiblement du premier. La protection est déjà une persécution, puisqu'elle est un privilége pour les uns et une exclusion pour les autres. C'est au moins une persécution négative, qui d'elle-même et avec une facilité effrayante, — toute l'histoire le prouve, — se transforme en persécution positive.

Ce premier chapitre n'est, à proprement parler, qu'une introduction, qui amène Vinet à se poser la question capitale : Qu'est-ce que la religion? Est-elle affaire individuelle ou affaire sociale? Il faut choisir. « Si la société a une religion, c'est qu'elle a une conscience; si elle a une conscience, comment la conscience de l'individu prévaudrait-elle contre celle de la société? La conscience est souveraine dans l'homme, comment ne serait-elle pas souveraine dans la société? Seul avec sa conscience, l'homme

[1] Pag. 183.

fait tête à la société; quelle figure voulez-vous que l'homme fasse vis-à-vis de la société, ayant comme société une conscience? Il est impossible d'opposer souveraineté à souveraineté, omnipotence à omnipotence, impossible de supposer que de toutes les consciences individuelles et diverses résultera une conscience sociale. Quel mystère, ou plutôt quel non-sens nous proposez-vous là? Non, si la société a une conscience, c'est à condition que l'individu n'en ait point, et puisque la conscience est le siége de la religion, si la société est religieuse, l'individu ne l'est pas[1]. »

Voilà le dilemme, et du même coup la question tranchée. Il est des questions qui sont résolues par le fait même qu'elles sont posées. Aussi longtemps que la conscience individuelle ne se distingue pas de la conscience nationale, elle ne songe pas à réclamer des droits dont elle n'aurait que faire. Elle n'existe pas, par conséquent elle ne peut ni demander, ni commander. Mais dès qu'elle existe, elle formule des exigences, des exigences dont elle ne peut rien rabattre, car elle est une et indivisible. Tous les droits, toutes les libertés de l'homme admettent la réduction et le partage; seule, la conscience ne peut sacrifier la plus faible partie d'elle-même. Elle est tout ou elle n'est rien.

A cette question s'en rattache une plus générale encore. La société est-elle un être ou un fait[2]? Elle est un fait et rien autre. Une métaphore n'a pas changé sa nature, et, à force d'être personnifiée dans le discours, elle n'est pas devenue une personne. Il n'y a d'être que l'individu. La société, sans doute, est née de causes tellement humaines, tellement profondes qu'on peut dire qu'elle était prévue dans la constitution du premier homme et que l'homme

[1] Pag. 204. — [2] Pag. 208.

est né associé; néanmoins la société n'est pas tout l'homme, mais seulement tous les hommes, tous les hommes mettant en commun une partie de leur avoir et de leurs intérêts, s'appuyant les uns sur les autres, se complétant les uns les autres; mais à coup sûr ne mettant pas dans le fonds commun des valeurs par leur nature inaliénables, telles que la conscience.

Nous ne suivrons pas Vinet dans la discussion qu'il engage pour démontrer que les caractères essentiels de la religion, qui sont *conviction, affection,* et *recherche de la vérité absolue,* ne peuvent convenir qu'à l'individu. Le succès même des idées qu'il défendait, quoique lent et fort discuté, a été assez réel pour faire tort à son livre. Sur plusieurs points il y a cause jugée. C'est d'ailleurs dans les chapitres suivants, lorsqu'il en vient à la discussion des objections, que ses doctrines se précisent et s'accentuent. Ces objections sont de deux sortes: les unes politiques et dérivant de l'idée qu'on se fait de l'état; les autres religieuses et découlant soit de la manière dont on comprend les exemples et les enseignements bibliques, soit de la notion qu'on a de l'église. L'examen des premières conduit Vinet à une discussion sur l'idée de l'état, parallèle à celle qu'il a précédemment engagée à propos de la société. Qu'est-ce que l'état? « L'état reproduit tout l'homme, il est l'homme même, » répondent certains philosophes, Hegel, de Rothe, et avec eux une foule de publicistes moins graves. Cette idée a de l'apparence, cette formule rend un beau son; mais qu'on essaie de la pousser jusqu'au bout, et l'on verra de toutes parts surgir les impossibilités. S'il y a identité entre l'homme et l'état, il est juste de demander à l'état, au point de vue de la morale, tout ce qu'on demande à l'homme individuel. Si la charité est un devoir

pour l'homme, c'en est un aussi pour l'état, et si c'est légitimement qu'il a été commandé à l'homme de présenter la joue droite à celui qui a frappé la gauche, il sera également légitime d'imposer cette règle à la morale politique. La conséquence logique d'un système pareil, c'est la théocratie, rien de plus, rien de moins. Heureusement qu'à cette notion de l'état s'en oppose une autre, qui le réduit à n'être, comme la société, qu'une institution, institution divine en ce sens qu'elle est née des besoins de notre nature, mais simple institution, qui n'embrasse qu'une partie de la vie humaine, l'homme, moins la conscience. Cette seconde conception de l'état a pour résultat forcé la séparation de la politique et de la religion, de l'état et de l'église. Entre ces deux solutions logiques, la théocratie et la séparation, il y a les solutions bâtardes qui font de l'état et de l'église deux personnalités distinctes et les associent dans une union toujours mal assortie et féconde en querelles.

Est-ce à dire que l'état ne soit qu'un établissement d'assurance mutuelle, une simple compagnie d'actionnaires[1]? Vinet ne va pas jusques là. Il repousse même très expressément toute assimilation de ce genre. L'homme peut fort bien, sans livrer le dépôt sacré de sa liberté intérieure, communiquer sa vie à l'état. On n'a jamais vu d'état qui se réduisît à n'être qu'une société en commandite. Les lois des nations ne se bornent pas à régler les intérêts mutuels des associés et ceux de l'association; involontairement, elles donnent une expression à des sentiments généraux qui sont désintéressés, mais dont le respect et le maintien n'en est pas moins un des intérêts de l'association. Mais ces sentiments diffèrent des convictions religieuses en ce qu'ils ont

[1] Pag. 257.

une sorte d'évidence universelle, qui peut être alléguée et attestée; ils se rattachent à des principes élémentaires acceptés de tous. Il y a entre la conscience religieuse et le droit proprement dit une zone intermédiaire, qui est celle de la morale naturelle et de la morale sociale. On ne saurait l'interdire absolument à l'état; néanmoins l'esprit moderne tend à resserrer la sphère d'action de l'état et à lui commander une extrême discrétion toutes les fois qu'il sort du domaine du droit proprement dit. Nous tenons à être gouvernés non le plus faiblement possible, mais le moins possible[1]. On veut que la spontanéité de la nature humaine trouve de l'espace et de la matière, que les intérêts généraux occupent la pensée et le cœur des individus, que la société se meuve et se transforme librement sous le sceau de quelques conventions générales mises hors d'atteinte. Comment peut-il se faire que dans un moment pareil et en présence de cette disposition de plus en plus générale, on consente encore à mettre sous tutelle, en régie, la chose du monde la plus étrangère au train de ce monde, la religion?

Ces considérations acquièrent une force bien plus grande si l'on met de côté ce nom abstrait d'état pour s'attacher aux réalités concrètes. L'état, au sens concret, c'est un gouvernement, composé d'un individu ou de quelques individus. D'où il suit que la doctrine de l'identité entre l'homme et l'état aboutit à cette conséquence de fait, qu'un homme oblige un peuple à revêtir sa conscience[2]. Il en est exactement de même, à un degré plus ou moins fort, de tous les systèmes hybrides qui constituent une église d'état.

Après avoir écarté toutes les objections tirées d'une fausse idée de l'état, Vinet s'attache à établir les vrais prin-

[1] Pag. 260 et 261. — [2] Pag. 269 et 270.

cipes du christianisme sur la question qu'il discute. Il les formule ainsi : « Le christianisme, en son particulier, résiste obstinément à l'idée d'une alliance entre l'état et l'église, et à son point de vue l'idée d'une telle alliance n'est ni plus ni moins qu'une *hérésie*[1]. »

La religion est un choix que l'âme fait toujours de nouveau entre le monde et Dieu, entre le visible et l'invisible. Il faut pouvoir choisir, et il n'y a plus de choix dès qu'on suppose l'invisible visible. Quiconque marche par la vue obéit à une évidence sensible ou mathématique, sans valeur morale. Aucun exercice n'étant donné à ce qu'il y a de libre dans son être, il n'a l'occasion ni d'obéir, ni d'aimer. Il ne résiste pas, pas plus qu'on ne résiste aux évidences mathématiques, mais il ne se porte pas, par un acte de volonté personnelle, vers le but que Dieu a marqué. S'il obéit, c'est comme l'astre, comme la plante, comme la pierre, obéissance purement passive, qui fait tomber l'homme au-dessous de lui-même. — Il n'y a de religion possible que lorsque le doute est possible.

La liberté, telle est donc la condition absolue de la religion; or, qui dit liberté dit individualité. Ce sont deux termes synonymes. On n'est pas libre sous l'empire des lois irrésistibles qui régissent l'homme comme espèce. La liberté ne commence qu'où commence l'individualité. Cette vérité est de tous les temps, mais elle a pu ne se manifester que progressivement, comme s'est produite la liberté. L'homme a pu y être conduit par la voie de l'éducation. Dieu, qui n'a jamais traité l'homme comme un esclave, a pu le traiter comme un mineur, — minorité n'est pas esclavage, — et il l'a fait dans le régime de l'ancienne alliance[2].

[1] Pag. 280. — [2] Pag. 282 et suiv.

Il a formé tout d'abord un *peuple*, au sein duquel, comme dans une terre bien préparée, devaient surgir une à une les individualités religieuses. La vue ne remplaçait pas la foi, mais elle la préparait. Les miracles produisaient des impressions nécessaires, identiques pour tous; mais ces impressions étaient les préliminaires de la religion, non la religion elle-même. Sous ce régime, comme sous tout autre, il n'y avait d'homme religieux que celui qui, sans voir, croyait. Mais de même que, quand la clef de la voûte a été posée, on enlève le cintre, et la voûte se consolide en s'appuyant sur elle-même, ainsi, quand Jésus-Christ, qui est la clef de la voûte, eut été posé, la théocratie extérieure ou formelle tomba nécessairement; elle jeta un dernier éclat dans les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres; mais le miracle fut sacrifié peu à peu à l'intérêt de l'individualité et de la liberté. Le miracle, surtout le miracle public, ne pouvait plus être la loi de la nouvelle économie, dont le but n'était plus immédiatement de créer un peuple, mais des individus croyants. Le principe de l'évidence fit place au principe de la liberté; la personne religieuse apparut dans toute sa plénitude; et ce fut un des triomphes que Jésus-Christ proclama sur la croix dans cette solennelle parole : *Consummatum est*. Le christianisme est l'avénement définitif de la religion individuelle. C'est là qu'il en fallait arriver, car la religion individuelle mérite seule le nom de religion. Si ce terme n'avait pas été atteint, le christianisme ne serait encore qu'une œuvre transitoire, intermédiaire; l'*adoration en esprit et en vérité* ne serait point inaugurée, et Jésus-Christ aurait dit prématurément : *Tout est accompli*.

On voit en quoi consiste l'hérésie des partisans de l'union de l'église et de l'état; ils méconnaissent l'ordre des temps

et transportent en pleine nouvelle alliance le régime de l'ancienne. C'est une hérésie chronologique, si l'on peut ainsi parler.

Cette hérésie est le piége le plus perfide que l'ennemi des âmes pût tendre au christianisme. La persécution indirecte qu'elle a inventée, celle de la protection, est, sans comparaison, la plus dangereuse de toutes. « Je crains moins, dit Vinet[1], celle du glaive, qui, dans les temps où le christianisme s'engourdit, s'en va, au fond des cœurs, chercher et réveiller la vie. Epreuve périlleuse, sans doute, et que la foi ne doit jamais ni invoquer, ni provoquer; le christianisme a bien assez, pour l'ordinaire, de cette opposition qu'il trouve dans les cœurs, et de ce décret perpétuel de proscription que l'opinion mondaine fait peser sur lui. Mais si jamais le grand adversaire de la vérité s'applaudit intérieurement de son habileté, ce fut lorsqu'il eut inventé cette nouvelle forme de persécution que les hommes appellent protection. D'un même coup, substituer la vue à la foi, endormir la vigilance, créer la fiction d'une religion collective, enfermer la liberté dans un invincible réseau, qui, toujours la retenant captive, ne se fait sentir qu'à la dernière extrémité; en un mot, séparer insensiblement le christianisme des sources où il puise et renouvelle sa vie, c'est un trait de génie digne de celui en qui réside le génie du mal. Et quelle pitié de voir la piété même courir au-devant de ce nouvel esclavage, tendre les mains à ces chaînes dorées et s'applaudir, ô déplorable illusion! d'avoir fait roi du monde Celui qui se soustrayait par la fuite aux hommages du monde, Celui qui faisait consister sa royauté à rendre témoignage à la vérité, et qui déclara

[1] Pag. 298.

solennellement et de tant de manières que son règne n'était point d'ici-bas. »

Tels sont, en résumé, les principes soutenus par Vinet dans l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses*. L'ouvrage cependant ne s'arrête pas là. Après la discussion théorique vient une discussion pratique, sur la double question de savoir ce qui adviendra de l'état et de l'église quand ils ne se prêteront plus un appui mutuel. On s'alarme, on s'effraie des perspectives de l'avenir dans le système de la séparation. Vinet ne s'en alarme nullement, convaincu qu'il y a dans le sein de l'église une quantité considérable de foi latente, et par là même stérile, qui se montrera alors au grand jour et déploiera des effets inattendus. Que si cette espérance devait être déçue, il n'importe; dans la plus fâcheuse des hypothèses, la vérité vaut encore mieux que la fiction. Que les chrétiens apprennent, s'il le faut, à être en minorité et à reconquérir le monde. Je ne cite de toute cette partie qu'un seul passage, qui montre que Vinet ne reculait point devant sa propre pensée et qu'il en avait mesuré toutes les conséquences : « On presse à la rigueur notre principe, et on nous le montre tuant dans leur germe toutes les associations; car, dit-on, de nuance en nuance et de séparation en séparation, l'individu finit par se trouver seul avec lui-même; et chacun étant église pour son compte, il n'y a plus d'église. — Hélas! je voudrais que cette peur eût plus de fondement. On réclame contre l'individualité en faveur de la société, sans voir que c'est parce que l'individualité est faible que la société l'est aussi, sans voir que les pertes de la première ne pourraient qu'appauvrir la seconde. On oublie que la cohésion plus ou moins forte de la société a pour mesure l'individualité elle-même, qui se compose de conviction et de volonté. Qui vous a dit que

l'individualité soit formée seulement de ce qui divise et isole, et non de ce qui lie et réunit? Jusques à quand s'obstinera-t-on à confondre l'individualité avec l'individualisme? Si la vraie unité sociale est le concert des pensées et le concours des volontés, la société sera d'autant plus forte et plus réelle qu'il y aura en chacun de ses membres plus de pensée et plus de volonté[1]. »

Je passe sur quelques chapitres encore dans lesquels Vinet s'occupe des moyens de transaction et de transition; je néglige de même un volumineux appendice renfermant des notes étendues et précieuses, et je ne m'arrête plus que sur la *Conclusion*[2], qui fait appel aux hommes de foi et affirme, en termes magnifiques, la concordance de l'Evangile intérieur et de l'Evangile extérieur, qui ne seraient rien l'un sans l'autre. Car « le christianisme est un fait de conscience aussi bien qu'un fait de révélation. L'Evangile est la conscience de la conscience même. A la lumière de la parole extérieure, nous voyons, nous lisons la parole du dedans; et comme cette parole embrasse tout l'homme et toute la vie, il en résulte que tout l'homme et toute la vie relèvent de la conscience, y puisent immédiatement, reçoivent d'elle leur respiration comme Adam la reçut de Dieu, alors que Dieu anima ce limon d'un souffle de vie. Le christianisme est donc la conscience elle-même élevée à sa dernière puissance. Le chrétien est donc l'homme de conviction par excellence; et si quelque conviction se conserve dans le monde, s'il est encore des hommes de principe et de foi, c'est aux germes qu'il a semés et à la direction qu'il a donnée, que la société devra ces hommes si rares aujourd'hui. Que ne vont-ils, que n'allons-nous tout droit au fond de la

[1] Pag. 370. — [2] Pag. 440 et suiv.

conscience, qui est le centre de la vérité, au lieu de le tourner et de l'éviter sans cesse? Notre siècle, abusé tout à la fois et désabusé, notre siècle, qui s'est mis à croire d'enthousiasme à la matière, afin de croire à quelque chose, et à qui ses triomphes sur la matière ne font que rendre plus sensible son appauvrissement et sa déchéance, notre siècle à qui tout abonde et tout manque, sentirait ses forces renaître dans cette atmosphère divine, et ses ailes, renouvelées comme celles de l'aigle, l'enlèveraient, rajeuni et radieux, vers ce soleil de justice qui porte dans ses rayons la santé, la gloire et la vie! »

Puis élevant directement ses regards vers ce soleil de justice, Vinet termine par une prière, dans laquelle il avoue l'espèce de lassitude qu'il a souvent éprouvée en composant ce long ouvrage. « Oh! daignez, Père des esprits, mettre plus d'amour dans l'âme de ceux qui liront qu'il n'y en eut dans celle de l'écrivain. Consolez mon cœur en me permettant d'espérer que vous serez plus près de mes lecteurs que vous ne l'avez été de moi-même. Transformez pour eux cette œuvre aride et sans vie; frappez ce rocher, et que l'onde en jaillisse; faites fleurir ce désert; touchez les cœurs de mes lecteurs de ces mêmes vérités qui ne m'ont pas touché. O Dieu, je sens pourtant à cette heure qu'elles me touchent et que je les aime; il y a quelque chose en moi qui s'émeut pour vous et pour mes frères; quelque désir de votre gloire, quelque tendresse pour les âmes semble s'éveiller en moi. Ah! continuez, Seigneur, et convertissez-moi tout à fait à ma propre prédication. »

Si M. Stapfer eût assez vécu pour voir l'effet immédiat produit par la publication de l'*Essai*, peut-être eût-il été déçu. Le *Semeur*, qui attendait pour en parler que d'autres en eussent parlé, attendit assez longtemps, non qu'il se

soit fait autour de cette œuvre ce qu'on appelle une conjuration du silence, mais parce que, tout d'abord, plusieurs n'en comprirent pas la portée, et que, chez ceux qui la comprirent, la première émotion fut mêlée d'étonnement. L'idée qu'on pût prendre les choses de si haut, qu'on pût défendre une cause pareille, non comme celle de quelque progrès désirable, mais comme celle de la vérité religieuse elle-même, qu'on pût appeler *adultères* des rapports consacrés par une longue tradition, cette idée n'était venue qu'à un bien petit nombre de personnes. Il y a là une rigueur de logique et un héroïsme de conscience qui ne sont guère à la portée du commun des mortels. Néanmoins le livre porta coup. Les adhésions chaleureuses ne manquèrent pas, les réclamations non plus. Parmi les reproches dont il fut l'objet dans les cercles religieux de Genève, du canton de Vaud et aussi de la France, j'entends de la France protestante, il en est qui ne furent qu'une répétition de ceux que l'auteur avait entendus déjà à propos de son sermon sur la foi-œuvre. On trouvait qu'il donnait trop à l'homme et pas assez à Dieu. On s'étonnait qu'il invitât à la franchise les déistes, les incrédules, les athées, comme s'ils en étaient capables, comme si leurs doctrines pouvaient être autre chose que le résultat de la profonde perversité de leur cœur. Penser autrement, c'était fléchir sur les principes fondamentaux de la chute et de la grâce; c'était abandonner le dogme augustinien pour suivre l'hérésie de Pélage. D'autres, en grand nombre, les bonnes âmes, se heurtèrent à certaines formules absolues, à celle-ci par exemple : « Si l'état a une conscience, je n'en ai point. » Quoi d'étonnant? Les hommes qui savent la valeur des termes et qui ont le courage d'esprit nécessaire pour s'y tenir, sont et seront toujours en minorité. D'autres atta-

quèrent les théories de Vinet d'un point de vue politique. Nombreux furent les conservateurs qui s'effrayèrent de ce qu'ils appelaient le radicalisme religieux de Vinet et qui le dénoncèrent comme proche parent du radicalisme politique. Enfin, vint la grande objection fondée sur la conception de l'état opposée à celle de Vinet, et au nom de laquelle on lui reprocha, à maintes reprises, de *matérialiser l'état*. La théorie politique anti-séparatiste fut assez habilement défendue dans notre pays et à l'étranger, surtout en Allemagne, où, pour des raisons historiques, l'à-propos des discussions soulevées par Vinet n'est que très peu compris. Ce que la sœur de Vinet lui disait de l'indifférence du public bâlois peut s'entendre assez généralement de tous les pays de culture allemande. Le premier mémoire de Vinet, celui sur la liberté des cultes, avait déjà trouvé en Allemagne un contradicteur très sérieux dans la personne d'un publiciste éminent, M. Stahl[1]. L'idée de l'état envisagé comme une personnification morale de la nation, est celle qu'a de tout temps accréditée la haute philosophie allemande. En Ecosse et en Angleterre, Vinet devait rencontrer un adversaire d'une autre nature dans l'esprit essentiellement positif des publicistes politiques ou religieux les plus considérés. Trop positif pour les Allemands, il l'était trop peu pour les Anglais. En France, le grand adversaire devait être l'indifférence de l'immense majorité du public pour des discussions de cet ordre. L'*Essai* y fut lu dans le monde protestant; hors de là, il n'atteignit directement qu'un petit nombre d'hommes cultivés.

Si l'on mesurait l'influence exercée par cet ouvrage au nombre des éditions, des traductions, des exemplaires ré-

[1] Die Kirchenverfassung nach Lehre und Recht der Protestanten. — Erlangen, 1840.

pandus, on arriverait à d'assez pauvres résultats. J'en connais deux traductions : une en anglais, une autre en allemand. Celle-ci a paru en 1845, enrichie d'une préface de Vinet, qui commence par ces mots : « J'ai fait assez de changements à cet ouvrage en le livrant à l'honorable traducteur, pour pouvoir dire que la traduction vaut mieux que l'original. Mais les corrections que j'ai faites sont peu de choses en comparaison de celles que j'aurais voulu faire. J'espère qu'il me sera donné de revenir un jour sur ces graves questions et de m'expliquer mieux sur certains points qui ont donné lieu à la critique et quelquefois au blâme. » Cette espérance ne devait pas se réaliser. L'*Essai* a bien eu deux éditions en français; mais la seconde n'a paru qu'après la mort de Vinet, en 1858[1].

Si, au contraire, on mesure l'influence exercée par cet ouvrage aux progrès qu'ont faits les doctrines de Vinet dans les vingt et quelques années qui se sont écoulées depuis son apparition, on devra reconnaître qu'elle a été considérable, probablement beaucoup plus considérable que Vinet lui-même ne l'espérait. La question a marché à pas de géant; de nouvelle qu'elle était, il y a vingt ans, pour le grand public, elle est devenue familière à tout le monde. La doctrine de la séparation a gagné partout des partisans; elle en gagne encore tous les jours; des réformes accomplies dans plusieurs pays protestants ont donné à l'église une beaucoup plus grande indépendance, sans rompre encore tous les liens qui la rattachent à l'état. Enfin, l'on peut dire

[1] Il est presque superflu de dire que les éditeurs ont profité des corrections faites par l'auteur en vue de la traduction allemande. Ils ont profité également de notes trouvées parmi les papiers de l'auteur, dans un pli sur lequel il avait écrit : *Corrections et additions pour l'Essai sur la manifestation des convictions religieuses.*

sans exagération qu'il est aujourd'hui plus d'un pays où la question est assez mûre pour qu'une solution pratique, dans le sens d'une séparation complète, soit probable dans un avenir peu éloigné. En revanche, une certaine opposition est devenue tous les jours plus formidable, celle de l'église catholique, qui, exagérant son principe, a suivi une marche logique opposée à celle de la pensée de Vinet, et qui a prouvé par là-même la justesse de ses prévisions et de ses déductions, en remontant hardiment aux principes de la théocratie.

Pour rester dans le vrai, il ne faut prendre pour mesure de l'influence exercée par l'*Essai* ni le modeste succès immédiat du livre, ni le grand succès de la cause plaidée avec tant de force. La vérité est entre ces deux extrêmes. Un livre tel que celui de Vinet ne pouvait pas devenir populaire; il ne s'adressait qu'à un public d'élite, aux hommes de pensée et de réflexion. Mais de là, il a pénétré plus profond par toutes sortes de canaux. D'un autre côté, des causes nombreuses ont contribué à frayer la voie aux principes qu'il proclamait. Quand une idée est en harmonie avec les besoins d'une époque, tout lui vient en aide, tout hâte le temps de sa maturité. Les faits se chargent de plaider pour elle, et leur éloquence est la plus irrésistible. Ils ont merveilleusement servi les doctrines de Vinet. Aujourd'hui, la séparation de l'église et de l'état n'est plus réclamée seulement par des chrétiens que tourmente le double besoin de la franchise et de la perfection, mais par des publicistes de toute espèce, politiques, économistes, juristes. Toute une littérature a poussé sur ce champ de bataille. Mais l'ouvrage de Vinet est demeuré sans égal parmi ceux qui ont traité le sujet du point de vue religieux, plus complet que ceux qui sont venus après, d'une

inspiration à la fois plus élevée et plus profonde, creusant jusqu'à la racine même des questions, comme disait Stapfer, plus large aussi, ne se renfermant pas dans les considérations religieuses: œuvre d'un penseur à qui rien n'est étranger autant que d'un chrétien qui songe au salut des âmes, mélange étonnant d'ouverture d'esprit et d'idéale sainteté. Sans l'ouvrage de Vinet et l'influence qu'il a exercée, l'état pourrait se vanter d'avoir le premier rôle dans le divorce que nous voyons se consommer progressivement entre lui et l'église; on pourrait dire que c'est lui qui répudie une épouse d'humeur hautaine. Si cet affront est épargné à l'église, s'il y a pour elle de la dignité dans ce divorce, c'est à Vinet surtout qu'elle le doit.



CHAPITRE XVII

Vinet critique. — Relations littéraires.

(1838-1846)

« L'impossibilité est le premier des calmants, écrit Vinet à une dame qui l'invitait à un long voyage; combien de passions elle modère! combien de besoins ou de vifs désirs ne réduit-elle pas à n'être que de simples velléités! Que de gens seraient voyageurs de profession, si leur position, leurs devoirs aussi ne les rendaient esclaves de la glèbe. Je m'effraie quelquefois quand je me demande ce que j'aurais fait si j'avais été maître de mes actions et de mon temps; et, après quelques soupirs donnés à ces mers, à ces rivages, à ces horizons, à cette nature que je ne verrai jamais que dans mes rêves, je sens que je dois bénir Dieu de m'avoir fait dépendant et de m'avoir enchaîné au lieu, au jour et à l'heure. »

« Il y a dans la vie des hommes sédentaires un singulier moment; tant que la jeunesse a duré, ils ont cru vaguement à la possibilité d'un certain essor, d'un certain mouvement dans leur vie; ils ont passé des années à faire ce roman tout en faisant leurs affaires; en attendant la vie a coulé,

l'âge est venu, et sur les limites presque de la vieillesse, ils ont aperçu tout à coup que le temps était passé, qu'il était trop tard; alors ils se sont séparés avec un long soupir des rêves de toute leur vie, ou bien ils ont voulu à toute force les réaliser, et c'est ce qui nous explique pourquoi il se fait tant de folies à quarante-cinq ans. C'est mon âge, madame, et je n'en suis qu'aux sottises : ferai-je des folies? Dans l'heureuse position que Dieu m'a faite, ce seraient encore des sottises. Non, je crois qu'en m'enchaînant toute ma vie à des devoirs uniformes, à des obligations inexorables, Dieu m'a fait tout le bien que je me serais refusé à moi-même si j'eusse été libre de mon choix. Après tout, il n'y a de vraie liberté que dans la dépendance acceptée, et n'avoir pour maître que soi, c'est avoir pour maître un tyran. Nous marchons sur le bonheur sans le voir, et nous le fuyons en le cherchant. Ne pouvant voyager en personne, je fais voyager mon imagination; elle m'entretient à mon foyer de tout ce qu'elle a vu, et j'incline à penser que je ne verrai jamais d'aussi belles choses qu'elle. »

Celui qui a écrit ces lignes[1] n'avait pas besoin de voyager pour beaucoup voir et beaucoup entendre; le monde venait à lui. Il était le représentant le plus en vue d'un christianisme partout en minorité, sans doute, mais partout existant, d'un christianisme pur, mystique dans sa profondeur, quoique dégagé de tout mysticisme dogmatique, qui au lieu de s'appliquer du dehors à la vie, y pénétrait et la soulevait à la hauteur de l'idéal. On venait à lui, de la même façon qu'au moyen âge les âmes avides poursuivaient dans leur solitude les pénitents illustres. Le flot des visiteurs était

[1] Elles sont de 1842.

incessant; celui des correspondants grandissait d'année en année. Il est peu de jours où l'agenda ne fasse mention d'une série de visites et d'une série de lettres, qui étaient souvent de véritables consultations religieuses. Parmi les correspondances, plusieurs prenaient le caractère de discussions, qui, se développant de lettre en lettre, devenaient aussi absorbantes que celle dont nous avons parlé, en son temps, avec l'abbé de Baudry. Parmi les visiteurs, plusieurs prenaient pied chez Vinet, témoin cet étranger, un prince russe, avec lequel il fit, non sans édification pour lui-même, une longue étude de plusieurs livres du Nouveau Testament. Puis venaient de plus humbles devoirs, qui s'ajoutaient aux devoirs positifs de ses fonctions. J'ai connu des jeunes gens de la Suisse allemande, qui, non contents de suivre ses cours à l'académie, lui apportaient chaque semaine, dans un pli, une composition nouvelle sur un sujet quelconque, et recevaient chaque semaine la composition précédente corrigée et annotée par lui, parfois presque refaite. Le temps vint où il dut prendre des mesures pour n'être pas entièrement envahi. Un jour, on vit à sa porte une carte qui invitait les visiteurs à ne heurter qu'à certaines heures. Il avait fallu de longues et pressantes sollicitations de ses amis et de sa famille pour obtenir qu'il se décidât à une démarche de ce genre. La plupart des visiteurs se conformèrent à ses désirs, et une partie de son temps lui fut ainsi restituée; mais au bout de quelques semaines la carte disparut; il l'avait enlevée de sa propre main, se reprochant les heures mises en réserve comme une prétention déplacée et un manque de charité. Pour la correspondance, il trouva dans sa femme un précieux auxiliaire. Depuis longtemps déjà, elle répondait à une partie des lettres qu'il recevait; elle le fit de plus en plus. Il lui

donnait des notes; puis, la lettre écrite, il l'apostillait.

Parmi les correspondants qui, du dehors, lui apportaient les bruits du monde, il faut compter la plupart des hommes de lettres, poëtes, penseurs, publicistes, qui s'agitaient dans le tourbillon de Paris. Il n'entra en relations particulières qu'avec un très petit nombre; mais presque tous eurent, une fois ou l'autre, à le remercier de l'attention qu'il leur avait prêtée, sauf à réclamer, comme il arrive souvent. Quoique le *Semeur* ne s'adressât pas à un grand public, il avait pris rang et position. Il était moins lu que remarqué. Ses jugements comptaient. Il le dut surtout à la collaboration de Vinet. Pendant quinze ans, Vinet ne cessa d'écrire pour le *Semeur*. Comme moraliste et comme critique, il y remplissait les premiers rôles. Ses articles littéraires contribuèrent particulièrement à la réputation du journal. Quelques-uns, en trop petit nombre, roulent sur des auteurs déjà anciens, entre autres une belle et sérieuse étude sur Bourdaloue. On peut ranger dans la même catégorie son article sur *Robinson*, qui parut dans la *Revue suisse*, et qui a été reproduit dans le volume des *Mélanges*. Nulle part Vinet, qui se livrait si peu, ne s'est livré davantage. Il s'y montre tel qu'il était à ses moments de loisir et de libre humeur : « Chacun a ses manies, dit-il. La mienne, ou l'une des miennes, est de relire tous les ans le chef d'œuvre de Daniel de Foë. J'en ai deux éditions : l'une toute moderne, avec d'élégantes gravures, où Robinson m'apparaît sous les traits d'un héros de M[me] Cottin; l'autre, imprimée en 1720, chez L'Honoré et Châtelain, libraires à Amsterdam, avec des gravures dont Robinson lui-même semble avoir fourni les dessins, et un portrait en pied de ce fameux aventurier, de la façon de Bernard Picart. C'est

de celle-là que je fais usage, et quiconque aime *Robinson* doit comprendre ma préférence. Le style de cette traduction, un peu *réfugié,* je le crains, le caractère d'impression, la forme même et la reliure du volume, répondent singulièrement au sujet et à la nature du livre. Je ne le lirai jamais, si je puis, dans une édition moderne, et j'espère bien le lire encore une fois dans celle-ci. Je n'ai guère de plus doux loisirs que ceux que je consacre à cette lecture. Il ne manquait à mon plaisir que d'en parler à mes amis, et voilà pourquoi j'écris cet article. »

D'où vient cette prédilection de Vinet pour *Robinson?* Est-ce le livre, est-ce l'homme qui l'attire? L'un et l'autre. Il aime le livre parce que c'est un livre naïf, et qu'il faut, pour le bien goûter, se faire enfant, comme l'auteur s'est fait enfant pour l'écrire. Il en aime le héros, parce qu'il voit en lui un type, le plus simple, non le moins saisissant, des infortunes humaines, de l'homme de douleur. La solitude n'est-elle pas le vrai nom de la souffrance? Tous les proscrits, tous les persécutés, tous les affligés, tous les pauvres, tous les parias de la civilisation ne sont-ils pas des Robinsons? — « Hélas! s'écrie-t-il, il y a peut-être, au sein même de la société, plus de Robinsons qu'on ne croit! Je conviens que, pour les plus malheureux d'entre eux il vaut encore mieux vivre dans le monde qu'au désert. Nous nous rendons les uns aux autres des services involontaires, et la société nous porte tous, à peu près comme la mer porte les navires, — qu'elle engloutit quelquefois. Néanmoins, pour un grand nombre de ceux que par habitude on continue d'appeler membres du corps social, il y a bien de l'isolement, et la société, pour eux, ressemble trop au désert. Il importe que la société, sous les auspices d'une charité éclairée, devienne de plus en plus une force

vive et spontanée, et que les plus malheureux puissent enfin sentir qu'ils lui appartiennent en effet comme les membres appartiennent à un corps. Nous tendons, ce me semble, à ce dénouement, et je crois que nous y arriverons. La solidarité de tous à l'égard de tous, cette idée chrétienne, que certaines sectes parodient grossièrement, pénètre peu à peu dans les consciences, et quand la conviction, quand la bonne volonté seront là, les moyens pourront-ils manquer toujours? Tous les progrès sont lents, je l'avoue, et nous ne verrons pas tout ce que verront nos neveux; mais enfin Robinson peut déjà voir blanchir à l'horizon les voiles du navire qui vient le tirer de son désert. Robinson, mon frère, homme de labeur, sans loisir, sans liberté, presque sans relation sociale, que ne puis-je, des yeux de ma chair, voir le navire jeter l'ancre, et toi-même y monter avec joie pour retourner au sein de la société, n'emportant avec toi que quelques lambeaux de ton exil, pour te souvenir des temps où tu étais solitaire. »

Mais la plupart des articles littéraires de Vinet se rapportent aux écrivains contemporains. Il a passé au creuset de sa critique presque tous les ouvrages de quelque importance qui ont paru de 1832 à 1846, sans négliger, bien au contraire, ceux qui paraissaient sous ses yeux, dans la Suisse française : les recueils de poésies de J. Olivier, ou de J.-J. Porchat ; le *Mariage au point de vue chrétien,* de Mme de Gasparin ; l'*Education progressive,* de Mme Necker-de Saussure, etc. En France, Casimir Delavigne, Béranger, Lamartine, Victor Hugo, Sainte-Beuve, Mme Desbordes-Valmore, Quinet, Michelet, Soumet, Alexandre Guiraud, Saint-Marc Girardin, d'autres encore, ont été de sa part l'objet d'études plus ou moins développées, toujours attentives. Tous ces articles, recueillis par les éditeurs de Vinet et

réunis à un cours, professé à Lausanne, sur Mme de Staël et Chateaubriand, ont formé l'ouvrage en trois volumes intitulé : *Etudes sur la littérature française au XIXe siècle.*

Nous n'avons pas à porter un jugement sur les articles littéraires de Vinet. Tout au plus pouvons-nous rappeler en passant ce qu'en ont dit de bons juges : « C'est un véritable diamant, disait M. Michelet de l'un de ces morceaux; il ne se peut rien de plus pur[1]. » M. Saint-René Taillandier s'est étonné de voir Vinet devancer souvent la critique parisienne, entre autres à propos de Béranger[2]. Selon M. Schérer, ces articles font goûter sans mélange le charme qu'exercent « l'inépuisable abondance des idées, la finesse des aperçus, l'imprévu des expressions, le goût littéraire, l'élévation chrétienne, la sympathie universelle et tant d'autres qualités attachantes[3]. » M. Sainte-Beuve pense que si l'on pouvait réunir tous les travaux de Vinet, articles ou leçons, sur la littérature française au XIXe siècle, on aurait « l'ouvrage le plus ingénieux et le plus complet sur ce sujet délicat. » — « La distance où il vivait de Paris, ajoute le même critique, aidait et enhardissait M. Vinet dans son rôle de juge; il ne connaissait personnellement aucun de ceux dont il avait à parler; leurs livres seuls lui arrivaient, et il en tirait ses conclusions jusqu'au bout avec sagacité, avec discrétion, et en penchant plutôt, dans le doute, pour l'indulgence. Indulgence même n'est pas ici le vrai mot, et c'est charité qu'il faudrait dire. Oui, il y avait en ce temps-ci un critique sagace, précis, clairvoyant, et, quand il le fallait, sévère, qui obéissait dans tous ses mouvements à un esprit chrétien de charité. Il en est ré-

[1] Voir la notice de M. Schérer, pag. 125.
[2] *Revue des Deux Mondes,* 15 janvier 1864.
[3] Schérer, notice, pag. 127.

sulté à de certains moments, sous sa plume, des pages pleines de pathétique et d'effusion[1]. »

Il nous sera permis d'entrer dans plus de détails sur les relations qui se formèrent entre plusieurs des grands écrivains français et ce critique, à la fois sévère et bienveillant, qui, indépendant de tout esprit de parti ou de coterie, les jugeait à distance. C'est une page modeste, mais intéressante, de l'histoire de la littérature contemporaine. Nous en avons vu déjà quelque chose à propos de Chateaubriand et de Sainte-Beuve. Quelques indications de plus ne seront pas hors de propos; malheureusement, elles ne peuvent être que fort incomplètes, soit parce que l'espace nous fait défaut, soit parce qu'il a été très difficile, souvent impossible, de réunir les lettres écrites par Vinet. Il en a reçu aussi qui auraient mérité d'être conservées et qui ne l'ont pas été.

Plusieurs, parmi celles que nous avons sous les yeux, sont de simples billets accompagnant l'envoi d'un volume ou remerciant pour une critique. Mais toutes, ou bien peu s'en faut, témoignent d'un respect particulier. Quoique jeune encore, un philosophe aussi sérieux que M. Ravaisson, ne faisait probablement pas une phrase en l'air, lorsqu'il terminait par ces mots un billet d'envoi, accompagnant son *Essai sur la Métaphysique d'Aristote :* « Il n'y a point de critique à laquelle je dusse céder plus qu'à la vôtre, et point d'approbation qui me confirmât davantage dans les sentiments qui m'auraient paru vrais[2]. » Ulrich Guttinguer[3] n'était probablement pas moins sincère lorsqu'il se disait *à lui* dans tout ce que son cœur avait de religieux et

[1] Sainte-Beuve, *Derniers Portraits*, pag. 488.
[2] Lettre du 10 mars 1838.
[3] Lettre du 1er mai 1838.

de sain. Un réel sentiment d'estime a dicté un billet de V. Hugo[1], le seul de cet auteur, sur lequel Vinet a cependant écrit d'assez nombreux articles. Il s'agit de la critique publiée par le *Semeur* sur *le Rhin*. V. Hugo n'en connaissant pas l'auteur, le supposant à Paris, lui écrit par l'intermédiaire de la rédaction du journal : « Nous n'avons pas le même point de vue, monsieur; je n'en ai pas moins le plus vif désir de connaître l'homme qui a écrit sur mon livre les choses remarquables que je viens de lire dans le *Semeur*. Si de votre côté le cœur vous en dit, je serais charmé de vous serrer la main. Je ne suis pas assez heureux, je le pense du moins, pour être clairement compris de vous et comme homme et comme écrivain; c'est ma faute, sans doute; mais il me semble qu'un peu de conversation cordiale éclairerait tout. La causerie commente; un mot peut expliquer un livre; ce qu'est l'homme dit ce qu'est l'œuvre. Dans tous les cas je saisis avec empressement cette occasion d'exprimer ma vive estime à un esprit distingué. » On n'a pas la réponse de Vinet.

Les dissentiments qu'indique la lettre de V. Hugo se manifestent hautement dans plusieurs autres, par exemple dans une lettre de M. Emile Saisset, le philosophe[2]. « Je me fais un sérieux reproche d'avoir tardé si longtemps à vous remercier de l'article que vous avez bien voulu me consacrer dans le *Semeur*. Quand je me demande compte de l'embarras que j'ai éprouvé à vous écrire à cette occasion, je vois que j'ai été combattu par deux sentiments contraires : d'abord la satisfaction vive et profonde, moins encore d'avoir reçu d'un juge tel que vous des éloges

[1] Mars 1842. — [2] Lettre du 28 juin 1846.

qu'une indulgence extrême a prodigués, que d'avoir rencontré votre sympathie; puis, la peine non moins vive et non moins profonde de me sentir en désaccord avec vous sur des points essentiels.

» Le besoin le plus intime de mon esprit et de mon cœur, ma pensée constante depuis les premières réflexions du collége, le but ou le rêve de ma vie, c'est la réconciliation du christianisme et de la philosophie, c'est-à-dire de la raison avec elle-même. Entre le *Phédon* et l'Evangile, je ne vois que des différences de surface; le fonds moral et religieux est le même. Platon et Jésus-Christ me nourrissent de la même substance et me montrent le même ciel.

» Vous reconnaissez, monsieur, cette harmonie fondamentale. Vous dites, et c'est avec bonheur que je recueille ces belles paroles, qu'il y a de la philosophie dans tout christianisme élevé, et qu'il y a du christianisme dans toute philosophie qui respecte la nature humaine. Mais vous n'en persistez pas moins à conclure que la réconciliation à laquelle j'ai voué ma vie est une pure chimère.

» Je vois trop bien que je ne puis entendre le christianisme comme vous. Né dans le midi de la France, fils d'une catholique ardente (excusez, monsieur, ces détails de famille, auxquels votre bonté seule peut vous intéresser), je me suis habitué de bonne heure à ne pas séparer deux idées, celle de la religion chrétienne et celle d'une règle inflexible imposée à tous les mouvements du cœur et de l'esprit. Mes études, mes réflexions, le tour de mon intelligence, tout m'a fait persister dans cette conviction, que la nature humaine a essentiellement besoin d'une discipline puissante, et je ne vois que le catholicisme qui la puisse donner, avec une fixité et une majesté suffisantes, aux hommes de mon temps et de mon pays. Les autres formes

du christianisme me sont assurément respectables et chères; mais celle qu'on appelle religion catholique me paraît mieux appropriée qu'aucune autre à la France et à ses besoins présents. J'ai à peine besoin d'ajouter, m'adressant à une personne aussi bienveillante que vous daignez l'être pour moi, que le catholicisme dont je parle, celui dont je souhaite sincèrement la régénération et le progrès, celui que je crois conciliable avec l'esprit du siècle et avec la philosophie, ce n'est pas le catholicisme de M. de Maistre, mais la religion de Fénelon, de Malebranche et de Bossuet. J'avoue avec vous, monsieur, mais vous vous en réjouissez et moi je le déplore, que cette religion est peu en honneur auprès de nos évêques; mais les sottises et les folies des hommes passeront, et le catholicisme restera. »

Le lecteur corrigera de lui-même ce qui demande à l'être dans le reproche par lequel termine M. Emile Saisset. Cette lettre indique d'ailleurs fort bien le malentendu, ou plutôt le dissentiment profond, qui existait entre Vinet et une certaine école de philosophie très accréditée à Paris. Quelques passages des lettres de M. Jules Simon, quoique plus réservées, donnent une note à peu près semblable.

Du côté des écrivains catholiques ce fut avec Alexandre Guiraud, l'auteur du *Petit Savoyard* et de la *Philosophie catholique de l'histoire*, que Vinet eut le plus de relations. Séparés par les doctrines, ils étaient attirés l'un vers l'autre par des affinités naturelles d'esprit et de caractère. « Je n'espérais pas, monsieur, le moins du monde, lui écrit M. Guiraud [1], que vous voudriez bien vous occuper de mon livre; et je vous l'avais offert comme un simple hommage. Je suis tout fier maintenant de l'attention que vous lui avez

[1] Lettre du 31 mai 1843.

donnée; j'envie surtout le bonheur que vous avez de pouvoir exprimer, dans un journal consciencieux, toute votre pensée sur les ouvrages qui vous sont soumis. Je n'en suis pas là, malheureusement, sans quoi j'aurais déjà dit depuis longtemps tout le bien que je pense de votre beau livre sur la *Manifestation des convictions religieuses*. »

M. Guiraud lui raconte les démarches qu'il a faites à ce sujet, d'abord auprès de l'*Univers*, qui avait à s'occuper d'autre chose, ensuite auprès de la *Quotidienne,* où il a réussi à loger quelques mots sur cet ouvrage, mais non sans avoir vu son travail soumis à la censure de la rédaction, censure à grands coups de ciseaux; puis il ajoute : « Habitué comme vous, monsieur, à cette libre existence de province, si bonne conservatrice de la dignité de l'homme de lettres, ce n'est qu'en surmontant une répugnance invincible que je me mêle à toutes ces *intrigues* de la presse parisienne, dont j'ai hâte de me débarrasser, de peur que mon indépendance ne s'y altère. Je vais regagner mes Pyrénées et reprendre mon travail historique, sur le terrain duquel j'espère, monsieur, que nous nous accorderons plus facilement que sur celui de la théologie.

» Quant à vos observations sur le culte de Marie, ce n'est pas ici le lieu de les combattre. Je crois pouvoir dire seulement que s'il y a peut-être trop d'entraînement de notre côté, il y a aussi trop de prévention du vôtre. Nous n'*adorons* que Dieu; et nous demandons simplement à Marie de nous tendre une main qui nous aide à nous élever à lui. Notre culte est presque un témoignage d'humilité, et l'humilité est surtout une vertu chrétienne.

» Je ne veux pas terminer cette lettre sans vous adresser mes compliments, sur la belle appréciation que vous avez

faite du livre de Mme de Gasparin[1]. Ce livre est aujourd'hui même l'objet d'une discussion à notre Académie, pour les prix Monthyon. Je l'ai défendu avec une vive insistance, et le croiriez-vous, monsieur, moi, le seul *catholique* peut-être de l'Académie, le seul au moins qui pratique le culte que je professe, je suis aussi le seul à protéger ce bel ouvrage. Nos philosophes ne lui pardonnent pas le sentiment chrétien qui s'exhale de toutes ses pages. Ces philosophes sont encore nos ennemis communs, comme au XVIIIe siècle. Au lieu donc de nous diviser sans cesse, à leur profit, nous devrions nous réunir, en Jésus-Christ, contre leur intolérante vanité. Mais c'est ce que nous ne ferons pas, parce que nous sommes plus hommes que chrétiens; parce que, permettez-moi de vous le dire, votre abandon du principe d'autorité vous donne, avec leurs prétentions de *rationalisme*, une sorte de complicité dont ils profitent... contre votre vœu à coup sûr. »

Cette plainte sur l'absence de l'esprit religieux dans la haute société littéraire française revient souvent sous la plume des correspondants de Vinet. L'un d'eux, une dame du plus grand monde, s'afflige de ne voir guère « que des hommes d'esprit, étrangers complétement pour la plupart à toute préoccupation vraiment sérieuse. » — « J'ai grand'-peine, ajoute-t-elle[2], à jouir de l'esprit à ces conditions. Je n'ai l'intelligence nécessaire pour comprendre un peu l'*esprit* que lorsque ma conscience est satisfaite et mon cœur en paix.... Les questions religieuses s'agitent et rendent les conversations irréligieuses. La religion est à la mode; c'est, je crois, sa pire condition. J'écoute tout

[1] *Le mariage au point de vue chrétien.*
[2] Lettre du 1er mars 1844.

cela en regardant avec inquiétude si mon cher enfant est là, et en pensant avec amertume que c'est là l'atmosphère qu'il respirera. »

Il y avait entre Vinet et la majeure partie de la société littéraire de Paris une barrière plus haute que celle du Jura, le christianisme. La manière dont il le professait dans ses articles de critique parut souvent à ses amis trop voilée de délicatessc et d'élégance. Il reçut à ce sujet plus d'une remontrance chrétienne, entre autres d'Adolphe Monod, qui aurait désiré pour Victor Hugo des leçons plus directes et plus sévères. Il n'en fut pas moins compris de ceux à qui il s'adressait, et si, malgré les nombreux témoignages d'estime qu'il a recueillis en France, Vinet n'a jamais été complétement adopté comme écrivain français, c'est là et pas ailleurs qu'il en faut chercher la première et grande raison. Cette opposition fondamentale se manifesta à plusieurs reprises et parfois d'une manière comique, entre autres à propos des articles de Vinet sur la *Divine épopée*, d'Alexandre Soumet. On se rappelle le sujet de ce poëme, qui eut son moment de gloire. Il ne s'agit de rien moins que d'une nouvelle expiation. Jésus a sauvé le monde, il lui reste à sauver l'enfer. Il entreprend cette seconde mission rédemptrice, qui aboutit à une seconde *passion*, infiniment plus terrible que la première, car s'il a tant souffert pour racheter de simples pécheurs, combien plus ne doit-il pas souffrir pour racheter Satan lui-même! Une fois lancée dans cette voie, l'imagination du poëte ne s'arrête pas à mi-chemin. Il se torture l'esprit pour inventer des supplices à la hauteur de la circonstance. Vinet fut effrayé; il fit justice d'une si monstrueuse parodie; mais peut-être lui arriva-t-il, à ce propos, de tomber dans un défaut qu'on lui a quelquefois

reproché, celui de prendre trop au sérieux l'œuvre et son auteur. C'est, du moins, ce que donnerait à penser la scène suivante racontée par M. Lutteroth[1].

« J'ai reçu jeudi la visite de M. Soumet, et je vous aurais écrit ce jour même, si M. Soumet ne m'avait annoncé qu'il m'enverrait une lettre pour vous le lendemain. Cette lettre, je l'attends encore, et s'il ne s'est ravisé, je dois supposer qu'il l'a expédiée sans mon intermédiaire. En tout cas, je vous dois compte de l'objet de cette visite et de l'impression que j'en ai reçue. Votre premier article a causé à M. Soumet une peur épouvantable du second; il voudrait amortir le coup, s'il est possible, et il est fort surpris que son critique ne se contente pas de la soumission exprimée dans sa préface, et que l'épigraphe du poëme n'en soit pas l'excuse à ses yeux. Je lui ai répondu que s'il suffit à l'église romaine qu'on se soumette en gros, l'essentiel pour nous se trouve dans la pensée intime et dans l'adhésion qu'on accorde à la substance même de la vérité; qu'en promettant un poëme chrétien, il a par là même accepté les limites que le christianisme a posées, et que nous ne saurions voir de sang-froid faire de l'Evangile une mythologie, à laquelle on ajoute de temps en temps un nouveau Calvaire, comme les poëtes ont peu à peu ajouté aux travaux d'Hercule.

» M. Soumet m'a assuré qu'il avait, sur la demande d'un bon curé, sacrifié le titre qu'il destinait d'abord à la *Divine épopée,* qui devait s'appeler l'*Enfer racheté,* et il ne serait pas fâché que vous fissiez au public la confidence de cette anecdote; il se trouve bien plus respectueux que Klopstock, puisque, s'il sauve tous les démons, c'est par

[1] Lettre du 21 mars 1841.

une expiation dont l'Ecriture ne parle pas et qui est fiction pure, tandis que Klopstock, en sauvant Abbadona, a faussé le sens de la révélation historique; enfin il lui semble que vous n'avez pas reconnu dans sa *Semida* un type de l'église, de l'humanité sauvée qui pleure sur l'humanité perdue. Je lui ai dit que nous verrions bien par le second article.... J'ai tâché d'être vrai; cette conversation, de près d'une heure, s'est cependant passée en fort bons termes, et j'ai assuré M. Soumet que dans le second article notre franchise serait la mesure de notre estime. »

Cette visite fut suivie d'une seconde et d'autres démarches encore, puis d'une lettre à Vinet, qui, à la demande de M. Soumet, parut dans le *Semeur*. Le poëte s'y fait petit, tout petit. Son œuvre n'est qu'un rêve de la muse, sans sérieux, sans portée, et dont la religion réformée peut seule s'effrayer, attendu que ses dogmes flottent à tous les vents de la parole humaine. Mais quant à la religion catholique, elle est au-dessus des fictions et n'en a pas peur. D'ailleurs, n'a-t-il pas écarté toute question théologique? N'a-t-il pas dit qu'une vue de l'imagination ne peut en aucune façon porter atteinte à l'inviolable autorité du dogme? On peut lire cette curieuse lettre dans le tome troisième des *Etudes sur la littérature française*. Quant à la réponse de Vinet, je n'en détache qu'un passage : « Ne pouvant me persuader que M. Soumet ait cru à la bonté de son argument, je me demande si toute sa lettre ne serait point une exquise ironie. J'aurais été, dans ce cas, bien provincial. Mais le livre de M. Soumet aura pour lecteurs bien d'autres provinciaux, si ce nom désigne des gens qui n'imaginent pas qu'on écrive sans une intention sérieuse un poëme de deux mille vers, d'un style grave et souvent sublime, sur le plus grave et le plus sublime des sujets. Il fallait donc bien, pour ceux-là du moins, prendre au sérieux

ce badinage solennel, et voir une question religieuse où d'autres n'ont vu que des questions d'art. Avec des simples on peut être simple sans inconvénient. »

On voit apparaître la même incompatibilité de pensée, mais sous une forme bien autrement aimable, dans deux lettres de Béranger, trop longues pour être citées en entier. Je n'en détache que deux fragments. Dans la première, après avoir discouru de choses et d'autres, à son ordinaire, le poëte fait l'aveu suivant : « Je n'ai pas bien compris le reproche que vous m'adressez à la fin de votre dernier article, d'avoir manqué d'une philosophie personnelle.

» Je suis anti-métaphysicien, bien qu'ayant vécu ou parce que j'ai vécu avec des métaphysiciens; cela ne m'a pas empêché, dans les chansons de ma vieillesse, qui ne verront le jour qu'à ma mort, de tenter de m'élever au-dessus de notre pauvre terre, et de l'oser à ma manière, et avec mes convictions profondes et constantes, c'est-à-dire ni en panthéiste, ni en ecclectique, ni en catholique, ni en protestant. Est-ce là ce que vous appelez se faire indépendant de son époque? Dans ce cas, j'aurais satisfait à votre désir; mais à aucun moment de mes publications, de pareilles chansons n'eussent pu convenir au public, auquel la reconnaissance me faisait un devoir de penser toujours. C'est pour être complétement libre que j'ai rompu avec lui, sans cesser pourtant de rêver au bonheur de mes semblables.

» Puissiez-vous bientôt en avoir la preuve, vous qui, sans doute, me survivrez longtemps. J'ai assez de ce monde, qui n'est plus le mien, ce qui ne m'empêche pas de rire de bien des folies et de rester toujours sensible aux témoignages de sympathie et de bienveillance dont je puis être l'objet[1]. »

Vinet, dans sa réponse, s'attacha au passage que nous venons de citer : « Quoique vous définissiez par voie de né-

[1] Lettre du 30 avril 1846.

gation votre position philosophique, lui dit-il[1], je crois la comprendre, et je félicite à ce sujet ceux qui assisteront à l'ouverture de votre poétique testament, je veux dire les lecteurs des poëmes que vous nous promettez. Je n'y serai pas, monsieur; j'ai de fortes raisons de croire que c'est vous qui me survivrez; mais je me réjouis à l'idée que ces vers, sortis en quelque sorte de votre tombeau, diront au monde que le poëte qu'il a tant admiré et tant aimé avait le cœur et l'esprit rempli des pensées à défaut desquelles l'esprit le plus riche et le cœur le plus plein sont réellement vides; car Dieu seul suffit à l'âme, et tout le reste, si bon et si grand qu'il soit, ne vaut que comme symbole ou pressentiment de notre suprême objet. »

La seconde lettre de Béranger se rapporte à deux volumes de Vinet, je ne sais au juste lesquels, que lui avait remis M. Lutteroth. « Ils m'ont fait voir, dit le poëte[2], pourquoi vous apportiez dans les articles littéraires que j'ai lus de vous, monsieur, autre chose que ce que nos critiques ont l'habitude de mettre dans les leurs; mais je suis trop sincère pour ne pas vous avouer tout d'abord que, malgré ma profonde croyance en Dieu, croyance établie si solidement dans mon cœur, depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis que j'ai commencé à interroger mes sentiments, je diffère avec vous sur ce qui fait la base du christianisme. A vingt ans, j'ai tenté par la prière de me rapprocher du Christ et il m'a repoussé, mais j'ai emporté avec moi son Evangile où j'ai souvent puisé des consolations et des encouragements, dans la route épineuse que j'ai eue à parcourir. J'ai regret à vous faire cet aveu, parce que je suis sûr que vous vous en affligerez. Que voulez-vous? Il paraît que j'étais né pour ne suivre aucune loi et pour marcher

[1] Lettre du 25 mai 1846.

[2] Sans date. Probablement aussi de 1846.

seul : car, même en philosophie, je ne suis d'aucune école. Il en a été de tout ainsi : on dit que j'écris purement et je mourrai sans avoir pu apprendre l'ortographe. (*Sic.*) J'ai été fort calculateur, et je n'ai jamais su faire les quatre règles. Cela vous expliquera sans doute, monsieur, pourquoi je ne suis arrivé à rien de vraiment grand et de vraiment beau; j'ai péché par la base. Je n'ai que l'instinct naturel pour moi, et heureusement il m'a suffi pour apprécier le beau et le grand quand je les ai rencontrés, et l'Evangile, ce miraculeux retour au bon sens, est resté l'objet de ma vénération. »

Assez d'exemples. L'obstacle qui s'opposait à ce que Vinet fût reçu à Paris comme chez lui se voit clairement. La distance qui l'en séparait était, je le répète, plus grande moralement que matériellement, et on la sentit jusque dans l'article tout bienveillant que lui consacra Sainte-Beuve en annonçant sa mort. Après lui avoir rendu le plus juste et le plus brillant hommage, il s'excuse d'être obligé d'emprunter quelques mots au dictionnaire chrétien pour le peindre et le raconter fidèlement : « Mais quel autre moyen, dit-il, de faire comprendre un ordre de pensées si loin de nous ? » Et quelque temps après il s'excuse de même d'attirer de nouveau l'attention sur Vinet et de parler encore une fois de l'élévation de son enseignement : « Aujourd'hui, dit-il, tout cela n'est que souvenir; tant de choses ont péri, tant d'autres sont en train de s'abîmer en se transformant, que c'est à peine convenable de venir ainsi rappeler ce qui est déjà si loin de nous. »

Le seul écrivain de ce monde-là avec lequel, malgré bien des divergences, Vinet ait pu entretenir un long commerce de tendre et communicative amitié, fut Emile Souvestre[1]. Mais Souvestre, c'est déjà presque Lausanne. Nous

[1] Peut-être aurait-il pu le faire aussi avec Turquety, le poëte ca-

n'y rentrerons pas sans nous arrêter un instant à Genève, pour donner au moins un souvenir à un homme qui fut cher à Vinet, et qui compte aussi parmi les écrivains dont s'honore notre siècle. C'est de Tœpffer, on l'a deviné, que je veux parler. Ses relations avec Vinet eurent ceci de singulier que, vivant à dix lieues l'un de l'autre, unis par des liens d'étroite sympathie, collègues dans l'enseignement académique, ils faillirent mourir sans s'être jamais vus. Du moins ne s'étaient-ils pas encore vus le 28 janvier 1845, lorsque Tœpffer, qui n'avait plus guère qu'un an à vivre, écrivit à Vinet les lignes suivantes : « Il y a bien des sortes d'amitiés dans ce monde; j'ai toujours goûté beaucoup celle qui résulte de quelque sympathie des esprits et qui, sans qu'il y ait lieu à ce qu'elle puisse être littéralement personnelle (comment le serait-elle quand on ne s'est jamais vus), n'en a pas moins ses conditions autres d'intimité intellectuelle ou morale, ses frottements plus à l'abri de l'usure et son bouquet, moins vif à la vérité, mais pur aussi. Vous n'êtes pas venu me voir en passant par Genève? Et moi donc, en passant par Lausanne?... Mais, je ne sais, quelque crainte de mal tomber, de vous *divertir* de quelque aimable et fructueux travail, enfin de n'avoir que le temps d'attiser la soif et pas celui de la satisfaire, m'a toujours retenu. J'aimerais pourtant bien vous connaître personnellement, monsieur; j'aimerais surtout, dans la douceur tranquille de familiers entretiens pris sur tels loisirs nécessaires, vous entendre parler, cueillir dans votre jardin de fortes études et de si nombreuses lectures dont mes yeux m'interdisent l'usage, de quoi enrichir un peu

tholique. Ils échangèrent de belles et touchantes lettres, quoique pleines de polémique; mais ce ne fut qu'en 1846. La mort de Vinet coupa court à des relations commencées sous les plus favorables auspices.

le mien presque tout occupé par les herbes folles; mais pour cela il faudrait des coins de feu répétés, des promenades de temps en temps et non pas une visite faite en courant. Voilà ma confession. Jugez si je vous en veux.... Mais si vous passiez jamais à Yverdon, qui est près de Cronay, où, en automne, je vais habiter avec les miens une petite chaumière patrimoniale, sans nous donner au moins une journée, alors, oui, je vous en voudrais, et vous recevriez par le plus prochain courrier des signes de ma rancune. »

Sans se voir, ils s'entendaient à merveille. Tœpffer, dont les études littéraires avaient consisté en vives pointes poussées de côtés et d'autres plutôt qu'en travaux réguliers et suivis, dut beaucoup à Vinet pour son enseignement littéraire. La critique de Vinet était celle qui convenait le mieux au tour d'esprit du romancier genevois, moraliste autant qu'artiste. Aucun, parmi les maîtres, ne lui inspirait une plus entière confiance pour la sûreté du jugement. Dans la lettre même dont nous venons de citer un fragment, il lui expose le plan de ses *Menus Propos,* comment il a fait pour « détortiller de tous les autres Beaux, — le Beau absolu, le Beau relatif, le Beau de la nature, — le seul Beau de l'art, pour le considérer à part, » et il lui demande son opinion sur ces lignes générales, grand honneur, qu'il ne faisait pas à tout le monde, car il aimait à conserver intacte l'indépendance de son foyer. Vinet, de son côté, goûtait vivement l'esprit de Tœpffer. Le *Presbytère,* la *Bibliothèque de mon oncle,* surtout l'épisode de la Juive, étaient pour lui des perles de grand prix. Il savait par cœur des morceaux entiers de Tœpffer. Cependant Tœpffer et lui ne s'entendaient pas également sur tous les sujets, entre autres sur la politique, malgré que là encore il y eût entre eux bien des rapports, bien des points de contact.

Tœpffer, nourri d'autres traditions, voyait avec plus d'amertume dans le cœur se succéder les révolutions : « Au surplus, lui écrivait-il, après un triste tableau de l'état de Genève en 1842, c'est vrai que celui qui vous parle ne croit au bien social, à la liberté sociale, que par le principe aristocratique de plus en plus épuré, de plus en plus ramené à son véritable sens, ἄριστοι, l'influence, le gouvernement des meilleurs, principe indiqué par Dieu même qui a semé à pleines mains l'inégalité parmi ses créatures.... Il ne voit que mensonge, hypocrisie et confusion dans les applications du principe démocratique faites à un peuple nécessairement composé de bons et de méchants, de sots et d'intelligents, d'ignobles et de généreux, d'impies et de pieux[1]. » Vinet n'était guère optimiste, tant s'en faut; il redoutait autant que Tœpffer les excès de la démocratie; mais il en redoutait moins le principe, et peut-être discernait-il mieux les grandes lois qui s'accomplissaient au milieu des événements. « Il ne m'appartient pas, lui répondait-il, de juger la révolution de Genève, ni de donner des conseils à qui que ce soit; mais l'espérance est une si bonne chose et une si grande force que je voudrais, moi, le moins *espérant* des mortels, la conseiller à tout le monde. En tout cas, ce serait dire une chose banale et vouloir en remontrer à de plus sages que moi que de leur dire, comme je l'ai déjà fait : Ne pouvant enlever le bloc, il faut le sculpter sur place[2]. »

[1] Lettre du 28 janvier 1842.
[2] Lettre du 30 décembre 1842.

CHAPITRE XVIII

Vinet professeur.

(1838-1846)

Vinet eût-il été mieux accepté de la brillante société parisienne, si elle eût pu l'entendre? Il est difficile de le dire; mais tous ceux qui ont assisté à ses cours sont d'accord sur ce point qu'il faut l'avoir entendu pour l'avoir connu. Essayons donc de nous former une idée de son enseignement académique; recueillons du moins les matériaux et les indications qui, à distance, permettent d'en juger.

Cet enseignement n'eut d'abord d'autre objet que les disciplines qui rentrent dans ce qu'on appelle la théologie pratique: savoir l'*homilétique,* qui peut être envisagée comme n'étant qu'une branche de la rhétorique, la rhétorique appliquée à l'art de la prédication, et la *prudence pastorale,* qui n'est que la morale chrétienne appliquée aux fonctions du pasteur. Vinet eut à faire et à répéter un cours complet sur chacune de ces deux branches. A cet enseignement s'ajoutaient les exercices, qui étaient nombreux, car les règlements de l'académie exigeaient

que chaque étudiant en théologie fît, pendant le cours de ses études, trois catéchèses et six sermons d'épreuve. Tous ces exercices se faisaient sous les yeux de Vinet, quelques-uns sous ceux de la Faculté réunie. Tel fut, aussi longtemps que Vinet occupa la chaire de théologie pratique, l'objet principal, le fonds officiel et obligatoire de son enseignement. Mais il ne tarda pas à en élargir le cercle. Des heures spéciales furent consacrées à des études sur certains livres du Nouveau Testament, dirigées essentiellement en vue de la prédication. C'était de l'exégèse pratique, prise de haut. Le professeur interrompait souvent le cours de ses explications pour faire, sous forme de discours, une étude particulière de tel passage important. C'est ainsi, nous l'avons vu, qu'est né le recueil des *Nouveaux Discours*. Il ne tarda pas non plus à porter l'attention de ses élèves sur l'histoire de la prédication. Il n'en a jamais fait l'objet d'un cours complet; mais il en a traité en détail plusieurs parties, abordant tour à tour les maîtres classiques de l'éloquence sacrée en France et les prédicateurs plus humbles de la réformation au XVIe et au XVIIe siècle. Enfin, sous le titre de *Philosophie pratique du christianisme*, il fit, en 1844, un cours étendu, sur lequel nous aurons à revenir. Mentionnons encore des exercices n'ayant d'autre objet que la simple lecture de l'Ecriture sainte[1], et nous aurons tout l'enseignement théologique de Vinet.

Si l'on veut s'en faire une idée plus précise, il faut recourir aux sources. Il y en a de trois sortes : 1° Diverses publications faites du vivant de l'auteur, telles que

[1] Son principe sur ce sujet était de n'en point avoir de particulier et d'appliquer simplement à la Bible les règles générales de la lecture.

les *Nouveaux Discours* et plusieurs articles du *Semeur ;* 2° les publications faites après sa mort par ses éditeurs, savoir : l'*Homilétique* ou *Théorie de la prédication*, la *Théologie pastorale*, ou *Théorie du ministère évangélique*, et l'*Histoire de la prédication parmi les réformés de France au XVII*e *siècle;* 3° les innombrables notes et analyses de leçons trouvées dans ses papiers manuscrits.

Ces notes, écrites souvent sur de petites cartes, dessinent le plan de la leçon; elles sont pour la plupart tellement succinctes qu'il faut, pour les comprendre, être déjà très familier avec la pensée de Vinet. Elles n'en ont pas moins été précieuses aux éditeurs de ses œuvres posthumes, à qui elles ont permis de suivre le fil de son enseignement. En les complétant soit par d'autres notes manuscrites, plus étendues et nombreuses aussi, soit par des articles ou des fragments d'articles dont on pouvait avec certitude retrouver l'origine à l'auditoire, soit enfin par les cahiers des meilleurs élèves de Vinet, ils ont pu reproduire à peu près les trois cours que nous avons cités plus haut. Malheureusement, quiconque a jamais professé sait ce que c'est que l'à-peu-près en pareille matière.

L'enseignement théologique de Vinet ne représente qu'une partie de son activité comme professeur. Pour la mesurer tout entière, nous sommes obligés de raconter une assez longue histoire, qui va nous permettre de jeter encore un regard jusque dans les profondeurs de sa conscience.

En passant de l'université de Bâle à l'académie de Lausanne, Vinet, on a pu s'en convaincre, avait complétement changé de milieu moral. Fille de la liberté, l'antique université de Bâle était chère au cœur de tous les Bâlois, qui voyaient en elle la gloire de leur petite république. Bien

loin de regretter les sacrifices que l'état faisait pour elle, les particuliers s'en imposaient à eux-mêmes pour lui permettre de soutenir la concurrence de tant d'établissements plus richement dotés. Dans le canton de Vaud, rien de semblable. L'académie de Lausanne était par son origine une institution bernoise, à laquelle le peuple, un peuple campagnard, ne s'était jamais intéressé que de loin. Si elle n'avait pas eu des rapports étroits avec l'église nationale, si elle n'avait pas fourni des pasteurs pour les paroisses du pays, c'est à peine si le grand public se fût douté de son existence. D'ailleurs, pauvrement organisée, simple école de théologie, école dans le sens étroit du terme, elle avait trop peu fait, de son côté, pour répandre autour d'elle les idées larges sans lesquelles aucun établissement d'instruction supérieure ne saurait subsister. A Bâle, tout le monde savait ce que signifie le principe élémentaire de la liberté académique; dans le canton de Vaud, personne, hors d'un cercle restreint, n'en avait la moindre idée. L'académie était un rouage de l'administration, les professeurs de simples fonctionnaires, et il ne manquait pas de gens pour faire des rapprochements malveillants entre le petit nombre de leurs leçons et l'énormité d'un traitement dont la modestie eût étonné les portefaix bâlois.

C'est ainsi que l'académie expiait le vice de son origine. Il n'y a rien là que de naturel. Même chose fût arrivée ailleurs dans des circonstances semblables. Les peuples ne sont jamais que ce que les fait leur éducation, et il faut être indulgent pour ceux à qui les circonstances refusent pendant des siècles le privilége de se donner à eux-mêmes une éducation de liberté. Il eût fallu, pour rendre l'académie populaire, des développements gra-

duels réclamé par les députés campagnards eux-mêmes, ou tout au moins accomplis avec leur entier assentiment. Ce ne fut pas ce qui arriva. La réorganisation de l'académie se fit sans eux, et l'impopularité des magistrats qui en avaient pris l'initiative rejaillit aussitôt sur leur œuvre. L'académie fut signalée comme un repaire de doctrinarisme; les professeurs, comme des méthodistes fainéants, à qui le favoritisme gouvernemental permettait de vivre grassement aux dépens du budgêt, c'est-à-dire des sueurs du peuple, et en sapant par la base les institutions mêmes au maintien desquelles leur vocation était de travailler, entre autres l'église nationale.

Vinet, en arrivant à Lausanne, fut pendant quelque temps protégé par l'auréole de gloire qui entourait son nom, faible protection, que les passions ameutées ne devaient pas respecter longtemps. Sa position était d'ailleurs plus délicate, peut-être, que celle d'aucun autre. Aux termes de son appel, il recevait un traitement supérieur à celui de ses collègues, correspondant à peu près à ce qu'il avait sacrifié en quittant Bâle. En outre, la chaire qu'il occupait était de toutes la plus étroitement liée aux destinées de l'église nationale. C'était celle de théologie pratique; il devait, dans son enseignement, avoir sans cesse en vue la carrière future de ses élèves. Vinet n'eut pas besoin de beaucoup de temps pour comprendre ce que sa position avait de faux. Elle n'était pas fausse en elle-même, — car enfin quoi de plus naturel qu'un traitement plus élevé pour un professeur appelé dans les conditions où il le fut, et quoi de plus simple qu'une chaire de théologie occupée par un homme à l'esprit indépendant? — mais elle pouvait le paraître aux yeux d'un public aussi mal préparé

que l'était alors le public vaudois à comprendre les questions académiques. Déjà au commencement de 1839, c'est-à-dire moins de dix-huit mois après son arrivée à Lausanne, Vinet cherchait les moyens d'éviter jusqu'à l'apparence d'une fausse position. Sa première idée fut de renoncer à toute rémunération et de continuer à donner ses cours gratuitement. Ses amis réussirent à le dissuader d'une démarche qui eût mis tout le monde dans l'embarras. Il se borna donc à demander, d'une manière qui ne permettait aucun refus, à être sur le même pied que ses collègues. Ainsi fut fait.

Mais d'autres doutes lui étaient venus sur sa position de membre du clergé, doutes qui ne purent que s'aggraver par les discussions qui eurent lieu sur la loi ecclésiastique, par les décisions qui intervinrent et par les progrès de ses convictions sur l'impossibilité logique de toute union entre l'église et l'état. Il y réfléchit longuement, tenant à n'agir qu'après mûre délibération ; mais une fois sa décision prise, elle fut irrévocable. Nous l'avons vu déjà, en septembre 1840, faire allusion à sa retraite possible, dans un discours prononcé devant la classe des pasteurs. C'était alors chose résolue; deux mois après, ce fut chose faite. Une lettre du 5 septembre, à M. le conseiller d'état Jaquet, qui le pressait d'y réfléchir encore, exprime clairement ses motifs : « Ma résolution, dit-il, se fonde sur ce que je suis en principe adversaire du système des églises d'état, adversaire public et décidé à l'être à l'avenir. Lorsque quelques fragments de mon mémoire ont été connus, on a demandé, je le sais, comment je pouvais continuer à faire partie du clergé de l'église nationale, et, en dernier lieu, un homme distingué, votre ami et le mien, n'a pas pu me dissimuler

la peine que lui faisait ma fausse position et cette apparence de marchandement avec mes principes. Ces hommes ne m'ont rien appris; ils n'ont pas provoqué ma décision; mais ils m'y ont affermi. Mes écrits ont peu de force; je ne veux pas leur ôter par ma conduite ce qu'ils en peuvent avoir. Je ne veux pas élever la voix contre les églises nationales du sein d'une église nationale où rien ne m'enchaîne. Les avantages de ma position de ministre national sont nuls, parce qu'en aucun cas je ne m'en serais prévalu; mais qui peut le savoir? qui ne pensera le contraire? Et quand est-ce qu'on aura eu plus de droit de parler de ces dissidents qui restent dans l'église pour l'exploiter en l'ébranlant ou pour l'ébranler en l'exploitant? Du reste, je ne sors point de l'église, je sors du clergé; je reste attaché au culte, aux sacrements et à la prédication de nos temples : on m'y verra, s'il plaît à Dieu, encore plus assidu qu'auparavant.... Quant à ma place de professeur, je n'ai pas dû considérer si ma sortie des rangs du clergé entraînait ma sortie de la chaire académique. Légalement, l'une des choses n'entraîne pas l'autre; moralement, cela dépend de bien des circonstances. Mon intention est de rester au poste. S'il faut tout dire, j'accepte aussi cette conséquence, au cas qu'elle découle de ma première démarche. J'aime, sous plusieurs rapports, la place que j'occupe; j'aime mes disciples ; je crois qu'ils m'aiment et je ne me séparerais d'eux qu'avec regret. Mais je ne puis pas dire néanmoins que je redoute ce sacrifice, ni qu'il puisse me faire reculer. »

Vinet ne se trompait pas en parlant de l'affection de ses disciples. Ils lui en donnèrent bientôt une preuve nouvelle, en le priant de vouloir bien laisser faire pour eux son portrait; il y consentit, et ce portrait, peint par M. Hornung,

est encore un des ornements de la bibliothèque des étudiants[1]. Dans le même temps, il faisait, de son côté, avec sa plume, capable aussi d'être un pinceau, le portrait de l'un d'entre eux, Henri Durand, le jeune poëte, que la mort venait d'enlever et qui laissait dans les rangs de ses condisciples un vide longtemps senti. La notice dont Vinet a enrichi le recueil de ses poésies est un des écrits les plus charmants qui soient sortis de sa plume. D'autres circonstances encore vinrent resserrer les liens entre ses élèves et lui. M. Monnard fut appelé à faire un assez long séjour à Paris pour recueillir les matériaux nécessaires à la continuation de l'histoire de Jean de Muller, qu'il avait entreprise avec M. Vulliemin. Vinet se laissa décider par lui à le remplacer à l'académie comme professeur de littérature française, ce qui le mit en relations plus directes avec les étudiants de la faculté des lettres et sciences, jusqu'alors étrangers à ses cours. Il prit pour sujet l'histoire de la littérature française sous l'empire, et s'attacha particulièrement à Mme de Staël et à Chateaubriand. Ses leçons, recueillies par un sténographe et revues par lui, reçurent par l'autographie une publicité restreinte, puis formèrent, après sa mort, le premier volume des *Etudes sur l'histoire de la littérature française au XIXe siècle.*

Cependant l'idée d'une incompatibilité morale entre ses convictions et la chaire qu'il occupait dans la faculté de théologie, avait déjà germé dans son esprit. Elle le travailla longtemps en secret. Les insinuations malveillantes et publiques, qui, pour d'autres, auraient pu faire dégénérer en question d'amour-propre une question de conscience, ne lui manquèrent pas; mais il voulut, cette fois encore,

[1] Il a été dès lors endommagé par un incendie; mais M. Hornung a pu le restaurer.

n'agir qu'à bon escient. Sa résolution n'était pas loin d'être prise intérieurement vers la fin de l'année 1843. « Communiqué à Sophie mes pensées sur la nécessité de donner ma démission, » lit-on dans l'agenda, à la date du 29 octobre. Il s'en ouvrit à quelques amis, qui, pour la plupart, s'y opposèrent vivement; il réussit cependant à en convertir plus d'un, parmi ceux justement dont l'approbation lui importait surtout. Plus il y réfléchissait, plus il se persuadait qu'il y allait de sa dignité, de sa conscience, de l'avenir de la cause dont il était le représentant déclaré. Légalement, il était libre; tant que son enseignement était conforme à l'Evangile, nul n'avait le droit de lui demander compte de ses opinions sur tel point particulier; mais combien sa position serait plus forte, plus logique, s'il était absolument indépendant de l'église nationale, s'il rompait jusqu'aux liens indirects qui l'attachaient encore à son service! C'était un sacrifice, sans doute; mais pour quoi donc a-t-on des convictions, sinon pour s'y sacrifier? Ce seul sacrifice pouvait être plus éloquent aux yeux de l'opinion publique que l'éloquence morte répandue dans bien des livres. Ces considérations devaient finir par l'emporter. Le 11 novembre 1844, Vinet fit parvenir au Conseil d'état la lettre suivante :

« Messieurs, des motifs de conscience m'obligent à résigner, dès la fin de l'année académique qui vient de s'ouvrir, les fonctions que je remplis dans l'académie de Lausanne en qualité de professeur de théologie pratique.

» Je n'ai pas le droit de parler ici du profond regret que j'éprouve en me séparant de l'académie et de mon auditoire; mais il doit m'être permis de vous remercier, messieurs, de la confiance dont vous m'avez honoré, et de vous assurer qu'en cessant de servir mon pays dans le

poste que vous m'aviez assigné, je n'en reste pas moins fidèle aux sentiments qui me firent échanger, il y a sept ans, contre ces belles fonctions, celles que je remplissais dans l'université de Bâle. Je n'aime pas moins qu'alors ma patrie et ne suis pas moins dévoué à tous ses intérêts. Il m'est doux de pouvoir me rendre ce témoignage devant ses premiers magistrats, en leur offrant l'hommage de mon profond respect. »

Le même jour, il écrivait à ses amis Forel :

« J'ai le cœur gros de larmes qui ne peuvent pas couler, quoique j'aie agi, ce me semble, avec connaissance de cause.

Maintenant pour tout prix de mes soins superflus,
Je me cherche moi-même et ne me trouve plus.

Au reste, ce n'est pas soi-même qu'il faut chercher, car quand on se trouverait, que trouverait-on? Il faut chercher Celui qui nous cherche nous-mêmes, et que nous fuyons par mille chemins. Adieu, vous savez, je l'espère, combien je vous aime. »

Cependant le Conseil d'état dépêcha auprès de Vinet un de ses membres, pour l'engager non pas à renoncer à une démarche dont on respectait les motifs, mais à y surseoir, vu l'état des affaires publiques et l'agitation déjà grande des esprits. Vinet crut devoir déférer à ce vœu. Mais trop de personnes avaient été mises dans le secret pour qu'il pût être gardé. Le public fut informé et se livra à divers commentaires. A ceux qui lui exprimaient leur surprise, Vinet répondait simplement, comme il le fit à un ami : « Ce que j'ai fait, je l'ai fait pour être juste, non pour le paraître. Dieu aura soin du demeurant. » A Bâle, ailleurs encore, on crut qu'il allait se jeter dans la dissidence. C'était bien mal le connaître.

Vinet était si peu disposé à se parquer dans une petite église qu'il refusait de participer directement aux travaux d'une association qui s'était formée, dans le canton de Vaud, pour propager ses idées sur la séparation de l'église et de l'état. Il était, même envers ses amis et partisans, l'homme des convictions personnelles, le gardien vigilant et scrupuleux jusqu'à l'inquiétude de leur rigoureuse sincérité. Il voulait que chacun se déterminât non par entraînement, mais par réflexion. Il redoutait la pression du nombre; il avait peur, pour lui aussi bien que pour les autres, de l'influence qu'une assemblée exerce par son propre poids, disait-il, sur ceux qui en font partie. Aussi ne parut-il dans une des séances de l'association dont nous venons de parler que pour y faire la déclaration suivante : « J'adhère en principe, et sans les connaître, à tous les moyens conformes à l'esprit de force et de douceur de l'Evangile sur lesquels les amis de la cause pourront s'entendre. Pour ce qui me concerne personnellement, je crois n'avoir qu'une chose à faire, et je ne vois qu'une manière de la faire. Cette *chose*, c'est l'étude toujours plus attentive des questions que j'ai déjà traitées, et la défense, selon mes forces, du principe que j'ai défendu. Cette *manière,* c'est l'action individuelle, la seule qui me convienne. Associé d'avance et en esprit avec tous ceux qui agiront dans le même sens, je travaillerai néanmoins jusqu'à nouvel ordre, j'entends jusqu'à nouvel ordre de Dieu, à part et seul[1]. »

Cette déclaration, qui est du 4 décembre 1844, moins d'un mois après sa lettre de démission, montre assez « de quel bois il se chauffait. » Il ne voulait ni de coterie, ni

[1] Voir *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 361.

de petite église, ni de parti, et le mot de *partisan* que nous avons employé en parlant de ceux qui partageaient ses convictions sur les rapports de l'église et de l'état, lui eût été, plus que tout autre, pénible à entendre. Il voulait, non en théorie seulement, mais en pratique, créer des individualités, des hommes vraiment libres. Et c'est pour l'être lui-même, pour écarter toute apparence de désaccord entre sa vie et ses convictions, qu'il avait donné sa démission.

Les étudiants, qui le connaissaient, ne s'y méprirent pas un seul instant. Aussi profitèrent-ils de l'occasion que leur offrirent les fêtes du premier jour de l'an pour donner un nouveau témoignage d'attachement au professeur que, d'un moment à l'autre, ils étaient menacés de perdre. Le premier janvier 1845, Vinet trouva son salon orné de belles gravures, dont la provenance était expliquée par la lettre suivante :

« Monsieur, les étudiants en théologie laisseraient-ils se lever une nouvelle année sans adresser à leur maître chéri et vénéré au moins une parole de reconnaissance? Des mots sont peu de chose, sans doute; ce sont d'autres fruits que vous avez à attendre de vos travaux, de votre dévouement; mais, monsieur, notre cœur a besoin de s'exprimer; il nous presse de vous dire notre respect et notre amour. Vous n'avez épargné ni votre santé ni vos veilles; vos leçons ont sans cesse captivé et entraîné nos esprits, et les ont poussés dans des routes nouvelles; et cependant cela est encore bien peu de chose en comparaison de ce que vous avez fait pour nos âmes. Qui de nous, en vous écoutant, n'a pas été bien des fois touché, repris, fortifié, relevé, et Dieu qui sonde les cœurs connaît ceux à qui vos paroles ont découvert pour la première fois les vérités du monde invisible. Si maintenant, par sa grâce, il y a parmi

nous quelque étincelle de vie, qui plus que vous y a contribué? Puissent aussi ces bénédictions, dont Dieu nous a enrichis par votre moyen, retomber sur vous en rosée céleste. Puissiez-vous, durant cette année qui commence, être soutenu, fortifié dans votre santé. Que le Dieu de toute grâce vous ait, ainsi que votre famille, en sa sainte et bonne garde. Puisse-t-il toujours plus vous bénir de toutes sortes de bénédictions spirituelles; qu'il vous laisse longtemps encore nous guider vers Celui qui est le chemin, la vérité et la vie, et nous préparer saintement à notre carrière de chrétiens et de pasteurs.

» Agréez, monsieur et cher professeur, les vœux de vos élèves reconnaissants; des paroles exprimeraient peu ce que nous sentons à cette heure; nous pourrons le dire à Dieu seul.

» Au nom des étudiants de théologie,

AIMÉ STEINLEN. »

Peu de temps après, le 14 février, éclata la révolution que Vinet prévoyait depuis si longtemps, et dont nous parlerons bientôt avec plus de détails. L'assemblée constituante qui en sortit refusa de reconnaître et de consacrer dans la constitution les droits de la liberté religieuse. Vinet jugea le moment venu de tirer enfin sa position au clair; il donna de nouveau sa démission et prit congé de ses élèves par les lignes suivantes [1] :

« Messieurs et très chers amis, au moment où je résigne des fonctions que, dans l'état actuel des choses, je ne crois pas pouvoir garder plus longtemps, j'éprouve l'impérieux besoin de m'approcher de vous, pour vous dire, non pas les raisons qui m'ont déterminé (ce n'en est, je crois, ni le

[1] Je cite d'après une minute trouvée dans les papiers de Vinet.

lieu ni le moment) mais les sentiments qui remplissent mon cœur dans cette crise de ma vie. Le devoir a pu, en d'autres temps, me commander d'autres sacrifices, il ne m'en a jamais imposé un plus douloureux. La perte que je fais, je l'ai mesurée dans tous les sens. Mais, pour dire la vérité, rien, dans cette nouvelle épreuve, ne m'est plus sensible que de me séparer de vous ; ce dernier obstacle a été le plus difficile à surmonter, et quand rien ne me retenait plus il me retenait encore. Grâce à votre amitié pleine d'égards, d'empressement et de délicatesse, grâce à votre amour pour la vérité, pour le bien, à votre respect religieux pour votre avenir, à la douceur de vos mœurs et à la sagesse de votre caractère, j'ai goûté, dans mes relations avec vous, les contentements les plus purs qu'il soit donné à l'homme de goûter sur la terre, et j'ai fait l'expérience la plus sensible et la plus touchante de la bonté de Dieu à mon égard. Ce que vous avez été pour moi, vous et vos devanciers depuis sept années, s'est joint à l'honorable et précieuse bienveillance de mes collègues pour me faire, dans la position que je vais quitter, le sort le plus doux et le plus digne d'envie. Recevez donc, messieurs, avec mes douloureux adieux, mes remerciements les plus tendres et mes vœux les plus fervents. Que Dieu vous bénisse ! C'est tout ce que je puis et tout ce que je veux vous dire. Quant à ma démarche, elle s'expliquera plus tard et se justifiera à vos yeux ; j'ai besoin de l'espérer, parce que c'est par vous surtout que j'ai besoin d'être bien jugé. Qu'il me suffise aujourd'hui de vous dire que j'ai cru avoir un témoignage à rendre, non pas à un système, comme on le dira peut-être, mais à un principe qui est en dehors de tous les systèmes, celui de la liberté religieuse en général, et de la sainte et inviolable liberté du ministère évangé-

lique en particulier, en sorte que jamais je ne fus plus attaché à l'église de notre pays, aux troupeaux dont elle se compose, qu'au moment où je cesse tout à fait d'être un de ses fonctionnaires pour être uniquement un de ses membres. Je dis ceci, messieurs, parce que je ne puis me dispenser de le dire; mon cœur en cet instant est trop plein de douleur pour laisser beaucoup de liberté à mon esprit; et d'ailleurs à cette heure où je m'adresse à vous, à vous seuls, je ne me sens obligé à rien qu'à vous assurer de mon profond attachement, à vous exprimer mes regrets, et à recommander à vos prières celui qui vous met dans les siennes et qui vous porte dans son cœur. »

Les difficultés de la position de Vinet à Lausanne avaient depuis assez longtemps fait naître chez ses amis à l'étranger l'espoir de l'attirer à eux. Bien ou mal informé, Adolphe Monod lui avait envoyé de nouveau, en 1841, une de ces lettres-sommation en faveur de Montauban, dont il avait déjà reçu tant de spécimens. Plus tard, en 1843, on lui fit de Bâle des ouvertures qui auraient eu de quoi le tenter; il y répondit de la manière la plus affectueuse, mais par un refus précis : « Quel que soit mon attachement pour Bâle, il faudrait, pour m'y faire retourner, un devoir bien positif et bien distinctement aperçu; ce devoir, à mes yeux, n'existe pas; le devoir, en revanche, pourrait me faire quitter Lausanne pour aller, comme Simon-Pierre, là où je ne voudrais pas aller; mais quant à présent, je dois rester où je suis[1]. » Il avait refusé de même, quelques mois auparavant, des ouvertures venant de Paris. Dès qu'on apprit la nouvelle de la révolution vaudoise, les offres, les appels se multiplièrent. Il en

[1] Lettre à M. Faesch, 26 août 1843.

vint de Paris, de Neuchâtel, de Genève et encore une fois de Bâle. Il refusa tout, estimant qu'il ne devait quitter le pays, vu les circonstances, qu'à la dernière extrémité.

Il est probable que les instances se seraient renouvelées au moment où il donna sa démission; mais le hasard voulut qu'une autre chaire fût vacante à l'académie de Lausanne, grâce à la retraite de M. Monnard, dont la carrière politique venait d'être brisée par la révolution, et qui, fatigué, chercha un refuge dans la vie plus calme du pasteur de campagne. La paroisse de Montreux était sans pasteur. Elle venait de perdre le vénérable doyen Bridel. M. Monnard lui succéda. Vinet était tout désigné pour remplacer définitivement M. Monnard à l'académie, comme il l'avait fait déjà provisoirement. Le gouvernement le nomma aussitôt, de son propre chef, comme le prouve la lettre suivante de Vinet à M. Faesch.

« Bien cher ami. Mon sort paraît fixé. Vous savez déjà que j'ai donné ma démission le 21 mai. Mon motif principal vous est connu. Je ne voulais en aucune façon, ni en aucune mesure, être fonctionnaire de l'église établie, et je l'étais encore par une partie des obligations attachées à ma charge. Je voulais aussi être dans une position où le silence sur mes convictions en matière ecclésiastique ne me fût pas imposé. Enfin, bon gré, mal gré, je représentais ou j'étais censé représenter un système théologique avec lequel je ne suis pas d'accord sur plusieurs points, ou plutôt sur lequel toutes mes convictions ne sont pas arrêtées. Ces motifs étaient anciens; les circonstances ont marqué le moment. Lorsque les ministres allaient être appelés à sacrifier leur position à leurs devoirs, je n'ai pas voulu, en transigeant avec le mien, ou avec ce que l'on regardait comme le mien, leur donner un de ces exemples

dont le grand nombre, même dans un clergé, est toujours disposé à se prévaloir. Je n'ai donc pas voulu différer un douloureux sacrifice. Douloureux, il l'est plus que je ne puis vous le dire; mes disciples étaient mes enfants, et j'ose croire qu'ils avaient pour moi la confiance et quelque chose de l'attachement que cette relation suppose. En elle-même, ma position était la plus belle de l'académie. — La Providence a voulu qu'au même moment notre ami Monnard entrât au service de l'église. Sa place, devenue vacante, m'a été offerte, et, chose remarquable, le gouvernement a mis à me la faire offrir plus d'empressement encore que l'académie, qui, d'ailleurs, se disposait à demander ma vocation [1]. Dans mon désir de ne pas quitter ce pays, j'aurais brigué une place inférieure, et même j'allais le faire [2]; j'ai donc, sans hésiter, accepté celle-ci. Je suis reconnaissant, mais triste. Puisque me voilà fixé, remerciez de ma part et du fond de votre âme en vous unissant à la mienne, les chers et précieux amis qui ont pensé à me rappeler à Bâle. Mon cœur est plein de vos bontés. Que Dieu soit avec vous ! »

Ainsi Vinet était rendu à l'académie au moment où il la quittait. Quoiqu'il ne fût plus leur professeur, il n'abandonna pas entièrement ses chers amis de la faculté de théologie. Plusieurs se réunirent encore régulièrement chez lui, une fois par semaine, pour y continuer leurs

[1] La lettre par laquelle le président du nouveau Conseil d'état, H. Druey, informe Vinet de la vocation qu'il lui adresse, dit expressément que cette vocation est fondée sur la « réputation européenne » qu'il s'est acquise par ses écrits et par son enseignement: « Votre mérite est trop éminent, dit-elle encore, vous occupez un rang trop élevé parmi les littérateurs pour que le Conseil d'état ne songeât pas immédiatement à vous adresser une vocation. » 24 juin 1845.

[2] La place de maître de langue française au collége et au gymnase.

exercices pratiques; mais ses vrais élèves furent désormais ceux de la faculté des lettres et sciences et ceux des classes supérieures du gymnase. Il donnait à ces derniers un enseignement plus élémentaire, accompagné d'exercices et ayant pour objet la théorie des genres ou l'étude de quelque auteur classique. Avec les premiers, il faisait l'histoire de la littérature française, tantôt une époque, tantôt une autre. Ses éditeurs n'ont pas laissé perdre ces cours. Profitant de ses notes, de celles des étudiants et de divers morceaux détachés, insérés dans le *Semeur,* ou ailleurs, ils ont publié son *Histoire de la littérature française au XVIII*e *siècle* et le volume intitulé : *Poëtes du siècle de Louis XIV.* Les mêmes matériaux leur ont servi pour d'autres ouvrages, tels que les *Moralistes des XVI*e *et XVII*e *siècles* et les *Etudes sur Blaise Pascal.* Aux cours officiels s'ajouta, dans l'hiver de 1844 à 1845, un cours public sur la tragédie française au XVIIe siècle; il eut lieu dans la salle de la bibliothèque où Sainte-Beuve avait déjà fait le sien, et fut suivi par une foule nombreuse. Ajoutons enfin que Vinet continuait à donner ses soins à une institution privée, l'école supérieure des jeunes filles, dont sa sœur, revenue de Bâle, dirigeait une des classes. Membre, puis président du comité de direction, il voulut encore y enseigner lui-même. Les leçons qu'il y faisait eurent d'abord un caractère essentiellement pratique, c'étaient des exercices sans objet déterminé à l'avance, moins destinés à épuiser un sujet quelconque qu'à développer et ouvrir les intelligences. Plus tard, il y fit un cours très original, qui n'était rien moins qu'une encyclopédie des sciences à l'usage de ses jeunes élèves.

Telle fut la carrière académique de Vinet à Lausanne. Pour bien juger les ouvrages dans lesquels nous trouvons

une reproduction plus ou moins fidèle de ses cours, il importe de ne pas oublier quelle était sa position, fort différente de celle d'un professeur de belles-lettres à Paris ou en Allemagne. A Paris, les professeurs d'éloquence ou de poésie, comme on les appelle, ont fort peu de leçons, une, deux par semaine; mais chacune de leurs leçons est une création, une œuvre d'art. En Allemagne, l'enseignement a un caractère plus exclusivement scientifique. Un cours une fois fait, ou *lu*, pour employer le terme vrai, n'est pas condamné pour cela; il se refait ou se relit, sinon de semestre en semestre, du moins à intervalles rapprochés. Chaque professeur en a deux ou trois, qui représentent chacun des années de travail, et qu'il répète en ayant soin de les tenir toujours à la hauteur des progrès de la science. Cette forme d'enseignement permet au professeur de donner, sans être surchargé, une ou deux leçons par jour. Rien de plus pratique pour l'étudiant: ayant devant lui quatre ou cinq années d'études, il se fait un plan qui lui permette d'entendre successivement les hommes les plus éminents des diverses universités de l'Allemagne, et de profiter d'une manière complète, en peu de temps, de l'enseignement de chacun.

La position de Vinet à Lausanne, tenait à la fois de celle du professeur allemand et de celle du professeur français, et en cumulait les difficultés. Il fut souvent chargé autant que les professeurs allemands qui le sont le plus. En 1844, par exemple, il faisait, outre ses cours ordinaires de théologie pratique, son cours de philosophie pratique du christianisme et son cours de littérature française sur Mme de Staël et Chateaubriand. Ce fut, sans doute, une année exceptionnelle ; mais si l'on y regarde de près, on verra qu'il y eut presque toujours, sauf les premières années,

de l'exceptionnel dans le fardeau qui pesait sur Vinet. Et cependant, malgré le nombre de ses leçons, il était tenu par les exigences de son auditoire et plus encore par celles de son goût, de faire de chacune, comme à Paris, une œuvre d'art, une création vivante.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si quelques-uns de ses cours sont disposés de manière à simplifier le problème, à en rendre la solution possible. Dans ceux de littérature, il prend un auteur, puis un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait fini la série, sans se préoccuper, comme le faisait M. Villemain, par exemple, de fondre en un tout la biographie des écrivains, l'analyse de leurs œuvres et l'histoire générale des idées et du goût. Ainsi encore, dans plusieurs parties de son *Homilétique*, il s'attache aux anciennes divisions de la rhétorique générale, et distribue la matière du cours de façon à donner sur chaque point des directions utiles, mais non à en élever l'ensemble à la hauteur d'une esthétique chrétienne. On a voulu expliquer ces défauts en les rattachant à certaines lacunes dans les études et le génie de Vinet; on les a rapprochés des vices de plan sensibles dans quelques-uns de ses ouvrages composés à tête reposée, et l'on en a tiré la conclusion qu'il manquait à Vinet, avec le talent du groupe, talent d'artiste, l'esprit organisateur, classificateur, généralisateur du vrai philosophe. Il se peut qu'il y ait quelque chose de vrai dans ces jugements; mais quant aux cours dont nous venons de parler, il saute aux yeux que la première et grande raison des imperfections qu'on y signale tient aux exigences de la position de Vinet beaucoup plus qu'à son talent. Il choisit les méthodes faciles parce que ce sont les seules qui lui permettent de suffire à une tâche aussi compliquée que la sienne. D'ail-

leurs, on peut être certain que s'il avait eu le temps d'exécuter un de ses projets ardemment caressés, et pour lequel il alla jusqu'à prendre des engagements envers un éditeur, s'il avait écrit une histoire de la littérature française, il eût suivi un plan bien autrement rationnel et philosophique que ne l'est, par exemple, celui de son cours sur la *Littérature française au XVIIIe siècle*. Les mêmes raisons doivent rendre indulgents pour quelques erreurs ou inexactitudes de détail.

Dans des cours reproduits au moyen de matériaux souvent insuffisants, des défauts analogues à ceux que nous venons de signaler, ne pouvaient qu'apparaître au grand jour et s'exagérer, tandis que les beautés, tenant toutes à l'émotion intérieure, au jet de la parole, ne pouvaient que s'atténuer et se perdre en partie. La faute n'en est pas aux éditeurs, mais à la force des choses. Ce n'est pas non plus la faute des éditeurs si pour ces cours, comme pour ceux de théologie dont il a été question plus haut, on n'a obtenu qu'un à peu près. On y sent trop souvent le cahier de l'élève plus que la parole du maître. Il ne faut pas croire, pour en citer un petit exemple entre mille, que ce soit Vinet qui ait conclu une étude sur d'Alembert par cette pauvre sentence : « En résumé, d'Alembert est un esprit distingué, un écrivain remarquable, mais il demeure cependant au second rang [1]. » Ce sont les élèves qui résument ainsi leurs professeurs.

Heureusement que pour juger de la puissance de son enseignement, nous n'en sommes pas réduits à ces cours posthumes et recomposés, où cependant elle éclate déjà dans tant de pages éloquentes. Nous en avons des monu-

[1] *Histoire de la littérature française au XVIIIe siècle*, II, pag. 136.

ments plus authentiques dans les articles sur Bourdaloue, par exemple, écrits par Vinet à mesure qu'il les prononçait à l'auditoire sous forme de leçons, et dans le cours sténographié, puis revu par lui, sur Mme de Staël et Chateaubriand. Ils justifient sans doute ce qu'en a dit Sainte-Beuve, à propos de Bourdaloue justement. Cette page est bien connue; elle n'en a pas moins sa place ici.

« Je lui ai dû, pour mon compte, une des plus vives et des plus sérieuses impressions que j'aie éprouvées, et que ce nom de Bourdaloue réveille en moi. Il y a neuf ans (juin 1839), je revenais de Rome, — de Rome, qui était encore ce qu'elle aurait dû toujours être pour rester dans nos imaginations la ville éternelle, la ville du monde catholique et des tombeaux. J'avais vu dans une splendeur inusitée cette reine superbe : Saint-Pierre m'avait apparu avec un surcroît de baldaquins et d'or, avec de magnifiques tentures et des tableaux où figuraient les miracles d'un certain nombre de nouveaux saints qu'on venait de canoniser. J'avais admiré surtout, d'un des balcons du Vatican, les horizons lointains d'Albano, vers quatre heures du soir. En présence de l'Apollon du Belvédère, j'avais vu notre guide, l'excellent sculpteur Fogelberg, qui le visitait presque chaque jour depuis vingt ans, laisser échapper une larme; et cette larme de l'artiste m'avait paru, à moi, plus belle que l'Apollon lui-même. Un bateau à vapeur me transporta en deux jours de Civita-Vecchia à Marseille, et de là je courus à Lausanne, où j'étais six jours après avoir quitté Rome. Le lendemain de mon arrivée, au matin, j'allai à la classe de M. Vinet pour l'entendre, — une pauvre classe de collége, toute nue, avec de simples murs blanchis et des pupitres de bois. — Il y parlait de Bourdaloue et de La Bruyère. L'Ecossais Erskine (le même qu'a

traduit la duchesse de Broglie), était présent comme moi. J'entendis là une leçon pénétrante, élevée, une éloquence de réflexion et de conscience. Dans un langage fin et serré, grave à la fois et intérieurement ému, l'âme morale ouvrait ses trésors. Quelle impression profonde, intime, toute chrétienne, d'un christianisme tout réel et spirituel! Quel contraste au sortir des pompes du Vatican, à moins de huit jours de distance! Jamais je n'ai goûté autant la sobre et pure jouissance de l'esprit, et je n'ai eu plus vif le sentiment moral de la pensée[1]. »

Le même critique a dit plus d'une fois que Vinet, en écrivant, châtiait sa parole et en comprimait le jet. Tous ceux qui l'ont entendu sont d'accord sur ce point avec Sainte-Beuve. Tous estiment que même ses plus belles et plus authentiques leçons ne rendent pas sur le papier ce qu'elles étaient à l'auditoire. Ils ne regrettent pas seulement ce que la parole écrite ne reproduit jamais, l'accent, le regard, la voix, l'art de lire et de dire, ils regrettent encore que Vinet, par timidité, par scrupule, scrupules de grammairien, de puriste, que sais-je? par pudeur, pudeur d'une âme qui se contient en se livrant, ait souvent atténué ce qui lui échappait dans l'improvisation de plus vif, de plus hardi. « Vinet, nous dit un homme de beaucoup d'esprit, qui assistait assez souvent à ses leçons, n'a été entièrement connu que de ses élèves. Sans doute les trésors de son âme et de sa pensée se révèlent assez dans ses écrits, ou dans ses discours écrits, trop rarement prononcés en public; mais nulle part la supériorité de sa riche nature ne s'est plus complétement déployée que dans les leçons du professeur. Là, pourvu de quelques notes tracées sur une

[1] *Derniers Portraits*, pag. 495.

carte, le maître commençait par une exposition du sujet de la leçon. L'auditoire attentif se hâtait de recueillir ses paroles. Peu à peu la voix de l'orateur, toujours pénétrante, quoique un peu voilée au début, reprenait toute sa puissance et son charme, et si, dans ses improvisations, comme il arrivait le plus souvent, le professeur rencontrait sur son chemin quelques-unes de ces grandes idées, expression de tout son être, alors il se livrait sans réserve aux mouvements de son âme; son émotion croissante gagnait de plus en plus l'auditoire, les mains cessaient d'agir, le petit bruit des plumes se taisait, et il restait de ces moments un redoublement d'affection dans le cœur de ceux qui avaient eu le bonheur d'en jouir. »

Vinet était souvent obligé de commencer sa leçon en s'excusant de ce qu'il avait à peine eu le temps d'y songer. « Bon, disaient les élèves, nous aurons une belle leçon. »

Sa santé pouvait l'empêcher de faire son cours, mais non de le bien faire. A l'auditoire, il était toujours fort : « J'ai fait ma leçon dans une vraie agonie, » dit-il un jour à sa femme, en rentrant. L'instant d'après, Mme Vinet rencontra un étudiant, qui l'aborda en lui disant : « M. Vinet est beaucoup mieux, n'est-ce pas? Il nous a donné sa leçon avec tant de vigueur. »

Citons enfin un témoignage doublement précieux, et par celui qui le donne et par les circonstances dans lesquelles il fut donné. Il est d'un ami de M. Vinet, mais d'un ami avec lequel il n'avait pas toujours été d'accord, et qui venait de soutenir contre lui, à propos de ses idées sur l'état, une courte, mais assez vive polémique. C'est une lettre de M. Vulliemin, l'historien, du 6 avril 1844.

« Cher ami, vous êtes parti sans que j'aie pu vous remercier de la permission que vous m'avez donnée, de suivre

vos cours de littérature et surtout de philosophie du christianisme, et je ne puis rester sans le faire, et de tout ce que j'ai de cœur. Il m'est doux de sentir ma vieille dette s'accroître envers vous. Puisse-t-elle devenir celle d'un grand nombre ! Si l'expression d'un vœu m'est permise, j'émettrais celui de vous voir consacrer le meilleur de vos forces à l'achèvement de la *Philosophie du christianisme*. Je ne sais si le bien que j'ai reçu me trompe sur celui que vous devez faire à des âmes en grand nombre; mais aucun livre ne me semble destiné à faire plus de bien. Je ne le désire point trop parfait, ou plutôt point trop fini dans la forme. Je ne crains point, dans un livre chrétien surtout, ce que vous nous donnez dans la leçon et que peut-être vous serez conduit à rejeter du livre. Ce dont j'ai peur, c'est du ciseau de *Le Nôtre* s'introduisant dans votre jardin. Que sais-je? Le mot que vous allez retrancher est peut-être celui que j'emportais en mon cœur, qui m'a relevé et m'a soutenu dans ma faiblesse. Pardonnez donc à mon imprudence. Faites davantage, laissez-moi vous prier de ne pas vous laisser détourner par une polémique, qui peut vous paraître grave, d'une œuvre plus sérieuse encore. Vous écoutant sur certains sujets, les consciences les plus tournées vers la vérité peuvent demeurer incertaines, flottantes, ou même être portées ailleurs que dans votre voie; mais je ne comprends point qu'une âme sincère, vous écoutant sur la philosophie du christianisme, pût ne pas acquiescer à votre parole. La lutte resterait engagée entre sa conviction et sa faiblesse, mais non pas avec vous. Fortifiez les consciences. Elargissez la voie royale; elle conduit à toute vérité et plus sûrement que d'autres voies. Il m'est arrivé de vous quitter malheureux et attristé, après certains débats; en sortant de vos leçons, j'ai souvent été triste,

mais d'une tristesse heureuse; et quand, la nuit, je les repassais en mon cœur, les larmes que j'ai bien souvent et abondamment versées, ont toujours été accompagnées de reconnaissance envers vous : vous m'avez appris à prononcer d'un cœur moins froid ce nom de Christ, mon tout, et mon cœur, comme celui des disciples, brûlait au dedans de moi.

» Mais assez, et trop peut-être. Ces quelques lignes ne demandent pas de réponse, il va sans dire. Bien loin de vouloir vous demander du travail et vous causer de la fatigue, je voudrais remplir de repos l'air que vous respirez. L'épanchement est nécessaire quand le cœur est plein ; le mien avait besoin de vous bénir. Faites-vous du bien. S'il arrive que, dans la prière, des noms amis se présentent sur vos lèvres, laissez s'y mêler le mien. »

Ce cours de philosophie pratique du christianisme, dont parle ici M. Vulliemin, marque décidément, d'après les juges les plus autorisés, le point culminant de l'enseignement théologique de Vinet. Le grand public n'en connaît rien, sinon vingt pages, qui en indiquent le plan, à la fin du volume des *Mélanges*. Mais ces pages jetées là comme par hasard, sans commentaire ni explication, sont une sorte d'énigme à côté de laquelle passent la plupart des lecteurs. Pour celui qui en a la clef, c'est-à-dire qui a pris la peine de suivre le développement historique de la pensée de Vinet, il n'y a peut-être rien de plus important dans les nombreux volumes publiés par ses éditeurs. On a pu reprocher à certains cours de Vinet de n'être que des leçons ajoutées bout à bout; ceci est bien un cours, c'est presque le programme d'un système, c'est au moins celui d'une œuvre. Ceux qui refusent à Vinet le don de classification et de généralisation philosophique feront bien

de méditer ces vingt pages. S'il lui arrive ailleurs de suivre une marche en apparence irrégulière, de manquer de méthode, cela tient souvent à ce que les idées se présentent trop nombreuses à son esprit, s'appelant les unes les autres de tous les bouts de l'horizon. Il pèche par embarras de richesses. Il se met tout entier dans chacune de ses œuvres; l'enveloppe est trop étroite et il faut qu'elle éclate. Mais ici il se donne de l'espace; il est, il veut être complet, et il suffit d'un regard jeté sur ce programme pour voir se dessiner les lignes générales d'une œuvre de premier ordre. De quoi s'agit-il? De rien moins que de confronter une bonne fois, non pas en gros, comme Pascal, mais point pour point, trait pour trait, la nature humaine et la religion chrétienne. La table des matières, — c'est ainsi que Vinet appelle cette première leçon, qui n'a rien cependant de l'aridité d'une table des matières, — indique avec quelle ampleur le sujet était conçu et devait être traité.

Vinet ne put, dans le cours de 1844, réaliser qu'une petite partie du programme qu'il s'était proposé. Il l'avait prévu et s'en était excusé d'avance. Il espérait pouvoir continuer plus tard. Les circonstances ne le permirent pas. La politique fit de nouveau invasion dans sa vie, comme dans celle de tous ses concitoyens. Les loisirs, les occasions, la liberté d'esprit, tout lui manqua. Puis vint la mort. Les éditeurs de Vinet n'en ont pas moins fait de sérieuses tentatives pour arriver à reconstituer ce fragment de cours; ils se sont servis, comme pour les autres, des notes du professeur, des cahiers de deux élèves, dignes et capables de l'entendre, MM. Edmond de Pressensé et Jean Pierre Trottet, d'autres notes enfin, pour lesquelles on avait eu recours à la sténographie. Puis, tout considéré, ils n'ont

livré au public que la seule leçon insérée dans les *Mélanges*, écrite tout entière de la main de Vinet.

J'ai sous les yeux le manuscrit qu'ils avaient élaboré, non sans peine, et je ne puis qu'approuver leur réserve. L'à-peu-près, en si grave matière, eût eu trop d'inconvénients. Et puis, si mon impression ne me trompe pas, le cours de 1844 ne doit avoir été qu'un *essai*. Il est arrivé souvent à Vinet de prononcer trois ou quatre fois un sermon avant de l'écrire. Il procédait par créations successives. Il eût fait de même, probablement, pour la *Philosophie pratique du christianisme.*

Je n'en persiste pas moins à envisager cette ébauche comme celle d'une œuvre capitale, de beaucoup la plus considérable qu'il ait jamais entreprise, non par l'étendue seulement, mais par la portée, et je crois que M. Vulliemin voyait juste lorsqu'il le pressait d'y consacrer ses forces. Le non-achèvement en est une perte irréparable. A vrai dire, on pourrait objecter que la *Philosophie pratique du christianisme,* ne devait être qu'un résumé systématique des pensées de Vinet sur un sujet qui l'occupa toute sa vie, et que, s'il n'a pas écrit ce résumé de sa main, nous n'en avons pas moins tous les éléments répandus dans ses divers ouvrages. Partant de là, on arriverait à cette conclusion, qu'il suffirait, pour la reconstituer, pour en avoir au moins la substance, d'en suivre le plan pas à pas, et de recueillir sur chaque sujet, à mesure qu'ils se présentent, les fragments qui s'y rapportent. C'est à peu près ce qu'a fait M. le professeur Astié dans deux volumes intitulés l'*Esprit de Vinet;* mais ce serait tomber dans une étrange erreur que d'établir une analogie quelconque entre un recueil ainsi composé et l'ouvrage perdu. Il y a un développement historique dans

la pensée de Vinet. Les remaniements qu'il a fait subir, d'édition en édition, à plusieurs de ses ouvrages, n'ont pas réussi à en effacer les traces; ils en sont eux-mêmes la preuve la plus évidente. Des fragments bien choisis et bien classés peuvent donner une idée de ce que Vinet a pensé en divers temps sur les sujets qu'il devait aborder dans sa *Philosophie du christianisme,* mais non de ce qu'aurait été cette *Philosophie*, qui seule eût exprimé sa pensée définitive en lui donnant un essor nouveau. Qu'on prenne la peine de comparer certains passages de ses premiers *Discours* (1830) avec les dernières pages de cette « table des matières, » seul monument authentique du cours de 1844, et l'on verra le chemin qu'il avait parcouru dans l'intervalle. C'est de la grande question des rapports de la foi et de la raison qu'il s'agit encore. Nous avons pris soin de noter les premières réflexions de Vinet sur ce sujet; voici, pour ceux qui voudront les mettre en regard, celles qu'il lui inspire à quatorze ans de distance.

« L'intérêt pratique de l'étude que nous entreprenons est de mieux comprendre le christianisme, afin de le mieux croire. J'ai dit *mieux croire,* parce que, en effet, on peut croire plus ou moins bien; et l'on croit mieux ou moins bien, selon qu'on a mieux ou moins bien compris. Ceci, je l'avoue, a grandement l'air d'un paradoxe, et d'un paradoxe téméraire, après qu'on a tant entendu les incrédules déclarer que, ne pouvant comprendre, ils ne pouvaient pas croire, et après que, de concert, tous les chrétiens leur ont répondu qu'ils comprendraient dès qu'ils auraient cru. Mais il est facile de nous expliquer. En religion, comme en tout le reste, la prétention de tout comprendre est une prétention absurde. Tout comprendre, c'est comprendre Dieu, et qui comprendrait Dieu serait Dieu. De

cause en cause, il faut que nous arrivions, ou plus tôt ou plus tard, à un moment où nous disons : « Cela est, parce » que cela est. » Si l'on ne veut se résoudre à dire ce dernier mot, si l'on n'est pas satisfait à moins de tout comprendre, il est clair qu'on ne croira pas; or, ne pas croire, c'est ignorer, puisque, en tant de choses, croire est le seul moyen ou la seule manière de connaître; et la porte que la foi nous ouvrait des ténèbres vers la lumière se referme, et tout ce que nous pouvions comprendre et en quelque sorte posséder, à partir d'un acte de foi sanctionné par la raison même (puisque toujours c'était du connu qu'on nous invitait à conclure l'inconnu), tout cela s'évanouit pour nous. Il faut donc croire afin de comprendre; mais ceci bien entendu, nous ajoutons qu'il faut comprendre afin de croire, ou tout au moins afin de bien croire. Si, sous le nom de foi, vous désignez un principe qui renouvelle toute l'âme, la foi doit être une compréhension, c'est-à-dire une adoption de toute la vérité par tout l'homme, une harmonie sentie du croyant avec ce qu'il croit, une pénétration réciproque du sujet et de l'objet.

» L'Evangile lui-même nous exhorte à regarder, à contempler; mais à quoi servirait de regarder et de contempler si ce n'était pour comprendre.... En tous cas, pour fortifier notre foi, ou pour avoir sous ce nom quelque chose de mieux qu'une croyance superficielle, inefficace, illusoire, il faut s'appliquer à comprendre. Il ne suffit pas, comme quelques-uns paraissent le supposer, d'avoir atteint de l'extrémité de son doigt l'extrémité ou la surface de la vérité, tellement que l'on puisse dire, avec une exactitude littérale, qu'au bout du compte on l'a touchée; non, il faut l'*embrasser;* comprendre, veut dire cela; il faut l'envelopper, la serrer dans ses bras, et joindre, au delà, les

deux mains pour adorer. Nous ne rabaissons pas la foi, nous n'en profanons point le sacré mystère en parlant ainsi, puisqu'une telle intelligence que celle dont nous parlons, une telle compréhension pour mieux dire, n'est ni plus facile à expliquer ni plus facile à pratiquer (car la foi se pratique), que ne peut l'être tout ce qu'il vous plaira d'appeler du nom de *foi*.... Ainsi donc, écartant un vain scandale, disons, après nous être expliqué, que pour bien croire il faut bien comprendre. »

On le voit, Vinet ne se borne plus à faire de l'intelligence un guide chargé de conduire les hommes jusqu'aux parvis extérieurs; il lui a fait franchir le seuil, il l'a introduite dans le sanctuaire; et, de tout son être, il se sent poussé vers cette noble ambition de comprendre la religion qu'il croit, de la comprendre dans la mesure où peuvent être comprises les choses divines et humaines. Il ne distingue plus entre la foi et l'intelligence; l'intelligence est une partie de la foi; elles réagissent l'une sur l'autre et grandissent ensemble. L'idée-mère du sermon sur la foi qui est une œuvre, se retrouve ici, mais élargie encore et poussée jusqu'à la plus haute de ses applications. Cette foi qui est une œuvre, serait une œuvre incomplète, superficielle, illusoire, si elle n'était pas intelligence.

J'aurais désiré donner ici, aussi rapidement que possible, une analyse fidèle et substantielle de ce qu'on possède de la *Philosophie du christianisme;* mais quiconque a lu avec quelque attention la seule leçon publiée, doit comprendre qu'une pareille analyse n'aurait d'intérêt qu'à la condition de dépasser de beaucoup les limites que nous devons nous imposer. La richesse de cette table des matières nous est une excuse suffisante.

Un dernier mot nous sera permis, quoique tout per-

sonnel. L'auteur de ces lignes a signalé ailleurs[1] une lacune dans la pensée de Vinet. Il s'est étonné de ne trouver dans une œuvre aussi considérable, qui repose tout entière sur le fait de la conscience, aucune analyse sérieuse de ce fait lui-même. Il croit encore sa critique fondée en tant qu'elle s'applique à la partie connue, achevée de cette œuvre; mais il reconnaît que dans l'étude entreprise par Vinet sous le nom de *Philosophie pratique du christianisme*, les lignes générales convergent toutes vers ce point central. Le développement de Vinet est un développement *sui generis*. Ce qui eût été pour d'autres, en philosophie, un commencement, un point de départ, est pour lui un résultat, une fin.

[1] Dans l'introduction du petit volume intitulé: *Alexandre Vinet, d'après ses poésies. Etude.* Paris 1868.



CHAPITRE XIX

Une révolution politique et ecclésiastique.

(1845)

La suite de ce récit a montré combien était précaire la position de l'académie au service de laquelle travaillait Vinet. Elle était soutenue par le gouvernement; mais le gouvernement ne l'était guère par le peuple, ou, s'il avait jamais eu pour lui la majorité réelle, cette majorité se déplaçait et se tournait contre lui. La vie des peuples ne se compose pas seulement de principes, elle se compose encore d'affections, et il devenait tous les jours plus évident que la majorité du peuple plaçait ses affections ailleurs que la majorité du gouvernement.

Les circonstances hâtèrent la crise. Depuis longtemps déjà, un parti considérable s'agitait en Suisse, en vue d'en finir avec la Suisse de 1815, la Suisse des traités, dont la Diète, impuissante, était liée par mille formalités et dont le pouvoir exécutif ne se distinguait pas de celui des trois cantons *Vorort*, Zurich, Berne, Lucerne, chargés tour à tour, de la direction des affaires fédérales. Ce système avait un certain avantage dans les cas de conflits

avec l'étranger; il traînait les choses en longueur, et lassait la patience de l'ennemi. Les questions n'étaient jamais résolues que lorsqu'elles avaient perdu leur caractère aigu. Mais il rendait impossible tout progrès à l'intérieur, tout développement des institutions. L'esprit fédéral, comprimé, se fit jour violemment. Les moyens d'agitation ne lui manquèrent pas. Les tendances ultramontaines de plusieurs gouvernements cantonaux et les luttes intestines de certains cantons mixtes lui fournirent des prétextes en abondance. Les esprits étaient déjà fort montés lorsque l'appel des jésuites à Lucerne, pour diriger l'instruction publique, fit éclater un violent orage. Leur expulsion fut proposée. Mais cette mesure ne rallia pas d'abord la majorité des cantons; les uns s'y opposèrent par zèle catholique, les autres pour ne pas empiéter sur les droits de la souveraineté cantonale. Il n'y avait qu'un seul moyen d'obtenir une majorité en Diète contre les ultramontains, savoir de radicaliser certains cantons réformés, mais conservateurs, entre autres ceux de Vaud et de Genève. On se mit immédiatement à l'œuvre, et le succès, dans le canton de Vaud, fut aussi prompt que facile. Les jésuites et les mômiers, c'était tout un. Un pétitionnement monstre fut organisé. On réunit plus de trente mille signatures, tant bonnes que mauvaises. Les assemblées populaires se succédèrent, toujours plus menaçantes. Le Grand Conseil ne se rendit pas aux vœux des pétitionnaires, mais n'osa pas non plus les contrecarrer ouvertement. Il donna à ses députés à la Diète des instructions qui tendaient à inviter amicalement les cantons ultramontains à renvoyer les pères jésuites, mais qui, en même temps, réservaient l'avenir, ce qui signifiait assez clairement que de l'invitation amiable on pouvait

passer à la menace, et de là plus loin. Le choix des députés fut une nouvelle satisfaction accordée au peuple; mais le peuple, dont l'imagination avait été surexcitée, ne se contenta pas de ces concessions. A peine le Grand Conseil avait-il délibéré que, sur des signaux convenus, l'agitation révolutionnaire se propageait de Lausanne dans tout le reste du canton. Le Conseil d'état fit appeler des troupes; mais voyant qu'il lui était impossible de maintenir son autorité sans une lutte sanglante, il donna sa démission, et un gouvernement provisoire naquit aussitôt de la révolution triomphante.

Cette révolution, qui a fait quelque bruit dans le monde, y a été jugée le plus souvent avec sévérité. « Ce ne fut autre chose, dit M. Sainte-Beuve, que le triomphe brutal de la force et des cupidités grossières, mises en lieu et place de l'esprit, du droit et de la liberté. » Ce jugement est bien sommaire, et l'on nous permettra de faire ici nos réserves. Illégale, la révolution de 1845 le fut sûrement; intolérante, persécutrice, nul ne songe à le nier; elle souleva autour d'elle de tristes et mesquines passions; mais il en est ainsi de tous ces emportements de l'esprit de parti qui, seuls, sont capables d'enfanter une révolution chez un peuple libre, maître de faire prévaloir légalement sa volonté. Dans des conditions pareilles, une révolution est toujours condamnable, sans distinction, ni exception; mais, cela dit, je ne vois aucune raison particulière pour faire de celle qui s'accomplit dans le canton de Vaud, le 14 février 1845, le type des révolutions viles et brutales. D'abord, elle fut très débonnaire, ce qui, il est vrai, tint en grande partie à la débonnaireté du gouvernement vaincu. Les vengeances du peuple consistèrent en moqueries, parfois grossières, plutôt qu'en

violences. Il n'y eut pas une goutte de sang versé. Ensuite, il est très naturel qu'un peuple désire se reconnaître dans son gouvernement, c'est la condition première de la démocratie; quand elle manque, il ne peut y avoir que malaise et agitations. Enfin, il ne faut pas oublier que les causes de cette révolution furent très diverses, que ce ne fut pas seulement une révolution cantonale, mais un pas en avant dans la révolution fédérale qui devait s'achever deux ans plus tard, par la guerre du Sonderbund, et qui a valu à la Suisse entière plus de vingt ans de paix, de prospérité et de développement progressif. Nous n'entendons point prétendre que, de ce côté aussi, tout ait été pur, loin de là; mais s'il est vrai que l'arbre doive se juger à ses fruits, il faut bien que tout n'ait pas été corruption.

Le peuple vaudois, en 1845, était, à plusieurs égards, un peuple enfant; peut-être l'est-il encore aujourd'hui plus qu'il ne le pense. Il n'avait pas cinquante ans de vie propre, cinquante ans d'apprentissage et de pratique de la liberté. Il en faut davantage pour donner à l'esprit public maturité et virilité. Ce peuple d'ailleurs ne se développe qu'avec une certaine lenteur, qui lui est naturelle. La spontanéité n'est pas le point fort du caractère vaudois. On a peur de faire autrement que le voisin; on se regarde, on s'épie, on attend qu'un autre donne le signal. Habitué à un bonheur facile, vivant paisible sous un beau ciel, le Vaudois repousse d'instinct ce qui le dérange et l'inquiète. Honnête, bon enfant, sournois et contemplateur, il aime à vaquer tranquillement à ses affaires de tous les jours. Il n'est pas nécessairement paresseux, au contraire; on trouverait peu de contrées où le paysan travaille plus que dans certaines parties du canton de Vaud; mais, sa journée faite, il aime à se rendre la

vie douce, et les moyens ne lui en manquent pas, car sa cave est rarement dégarnie.

Tel est le peuple, en gros; mais les exceptions sont nombreuses. Ce bonheur à bon marché, cette morale facile, qui volontiers se contente de molles vertus, font le désespoir des âmes plus ardentes, qui, par contraste et réaction, s'agitent d'autant plus qu'on s'agite moins autour d'elles, et se forment de la perfection un idéal d'autant plus exigeant que leurs amis et voisins sont plus enclins à ne s'en pas trop tourmenter. Rien de plus commun en histoire qu'un contraste pareil. Les hommes destinés à devenir les représentants les plus énergiques d'une idée, naissent et grandissent dans les milieux mêmes où on la comprend le moins. Ce sont les minorités, souvent les petites minorités, qui mettent le monde en mouvement. Ainsi s'explique la facilité avec laquelle les sectes se propagent dans ce bon pays de Vaud, si attaché à la religion reposante de son église nationale. Il n'est pas de pays qui aime moins à être *évangélisé* et qui le soit davantage. Cet esprit de réaction venant à s'emparer d'hommes faibles et bornés, enfante les églises triées avec leur piétisme maladif et leurs petites perfections particulières, et c'en est le côté fâcheux; mais il peut aussi soulever à une grande hauteur les intelligences d'élite, les cœurs larges et purs.

La révolution de 1830, dont nous avons parlé en son temps, avait trompé l'attente d'une partie de ceux qui l'avaient faite et porté au pouvoir des hommes plus ou moins animés de cet esprit de réaction contre la mollesse et la bonhomie tranquille du caractère vaudois. Ils rêvèrent une église qui serait une société de véritables croyants, une académie où se fondraient en un foyer ardent la vie religieuse et la vie scientifique, une politique rigoureuse, sans com-

promis, stoïquement établie sur les principes épurés du droit constitutionnel. Le peuple, qui d'abord avait confiance en ses magistrats, mais qui les prenait moins au sérieux qu'ils ne se prenaient eux-mêmes, eut besoin de quelque temps pour reconnaître la position et sentir distinctement, entre eux et lui, cette incompatibilité d'humeur qui fait tant de divorces. Mais les mouvements d'opinion retardés ou comprimés n'en sont que plus vifs une fois qu'ils se déclarent. C'étaient moins deux partis qui étaient en présence, que deux caractères, deux types, deux génies. Ils ne pouvaient se comprendre. Les malentendus dégénérèrent en querelles, les querelles en haines envenimées. A entendre les radicaux, le parti gouvernemental n'était qu'un ramassis d'aristocrates et de mômiers. C'étaient des messieurs, en effet, et non des paysans, aristocrates par distinction naturelle, nullement par système; quant à des mômiers, il y en avait derrière eux, sans doute, et même parmi eux, mais combien aussi d'esprits dégagés de toute affectation religieuse. A entendre les conservateurs, les radicaux étaient de malhonnêtes gens, des gens perdus de dettes. De fait, le parti radical était composé d'éléments hétérogènes; d'un côté, il donnait la main au socialisme et à la démagogie européenne; de l'autre, il cherchait son point d'appui dans les campagnes vaudoises, en exploitant la haine populaire contre les mômiers. Ces éléments se démêlèrent peu à peu. Les ambitieux trouvèrent à se caser; le socialisme jeta sa gourme, et les conservateurs du parti, c'est-à-dire les paysans, prirent le dessus. C'est ainsi que d'un mouvement très radical, dans l'origine, d'une révolution qui d'abord sema les ruines sur son chemin, naquit un régime qui devint en peu d'années très conservateur, conservateur comme l'est le paysan vaudois, avec ses défauts

natifs et ses qualités naturelles. Ce sont les paysans qui ont régné dès lors dans le canton de Vaud. Y ont-ils gagné ? Y ont-ils perdu ? Ceci est une autre question.

Tout ce que nous disons ici est connu du public vaudois, et nous aurions pu nous dispenser d'entrèr dans ces détails; si ce volume ne courrait le risque d'aller chercher les amis de Vinet par delà les limites de sa patrie; nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis de lui laisser prendre, peut-être, le chemin de l'étranger, sans indiquer au moins de quelle manière plusieurs, parmi les concitoyens de Vinet, jugent à trente ans de distance une révolution qu'il n'a pu juger, lui, que sous le coup des événements. Ces réserves faites, nous serons plus libres de le citer.

Vinet était trop bon citoyen pour ne pas suivre d'un œil attentif les événements qui se déroulaient en Suisse et préparaient une révolution fédérale. De temps à autre, quand les circonstances étaient graves, il en informait le *Semeur*. Il a écrit plus d'un article sur la question des couvents d'Argovie, par exemple, l'envisageant soit du point de vue religieux, soit du point de vue politique. Partisan déclaré du respect des traités, de la justice et de la loi, juge sévère de la politique pleine d'arrière-pensées qui fut celle de plusieurs cantons, il ne va pas jusqu'à se faire illusion sur la puissance des faits, et il jette en passant quelques-uns de ces mots profonds qui résument et devancent l'histoire, celui-ci entre autres : « Une majorité peut rapporter une loi, il faut l'unanimité des parties contractantes pour réformer un pacte ou une des dispositions d'un pacte. Or, l'enfreindre, c'est le supprimer.... Si l'annulation, en fait, d'une disposition du pacte est décrétée par vingt et un membres d'une confédération qui en compte vingt-deux, le pacte n'existe plus; la confédération est

dissoute; la violation d'un seul article les a tous rendus facultatifs d'obligatoires qu'ils étaient; la majorité usurpe le rôle de l'unanimité : *c'est ainsi que finissent les confédérations, sauf à se renouveler à travers une guerre civile*[1]. »

Quelle que fût la portée et la justesse de ses prévisions, Vinet entendait se conduire non d'après ses craintes ou ses espérances, mais d'après les principes stricts de la justice. Or la manière dont il les envisageait apparaît clairement dans une pétition qu'il écrivait le 14 février 1845, de grand matin, ignorant tout ce qui s'était passé pendant la nuit. La veille, le Grand Conseil avait nommé ses députés à la Diète, et les avait munis des instructions dont nous avons parlé. Or la pétition de Vinet tendait à obtenir du Grand Conseil une déclaration portant qu'en réservant l'avenir il n'avait « nullement entendu faire succéder à l'invitation amiable, si elle restait sans effet, la contrainte sous quelque forme et dans quelque mesure que ce fût. » Avant que cette supplique eût pu parvenir à son adresse, la révolution avait triomphé.

Le gouvernement provisoire, nommé le même jour, somma tous les fonctionnaires publics, sans exception, de le reconnaître. Vinet, ainsi que la plupart de ses collègues, le reconnut comme gouvernement de fait. Peu de jours après, il lui dénonçait, dans une nouvelle pétition, « certains emblêmes, » qui, dans les rues de Lausanne, affligeaient les honnêtes gens de tous les partis, en appelant la haine et le mépris sur certaines opinions et sur certaines classes de citoyens. Nous ignorons le résultat de cette démarche; au reste, peu importe; la pétition en elle-même nous intéresse plus que ses effets; elle se terminait par ces mots, qui marquent bien la position prise par Vinet: « Messieurs, nous

[1] *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 365.

avons accompli un devoir douloureux en prêtant obéissance au nouveau pouvoir ; mais il suffit que sur ce point notre conscience soit tranquille. Toutefois, nous sommes partis du principe qu'il faut un gouvernement et de la supposition que nous en avions un. Nous ne voulons pas en avoir le démenti. C'est bien assez d'avoir été gouvernés pendant deux jours par l'agitation populaire. Vous aussi, messieurs, vous nous avez promis quelque chose; je dis plus, je suis intimement convaincu que vous voulez l'ordre, et que si ces manifestations affligent nos regards, c'est qu'elles ont échappé aux vôtres, ce qui s'explique naturellement par le nombre et l'importance de vos travaux. C'est dans cette persuasion que je viens, de mon propre mouvement et sans avoir consulté personne, vous les dénoncer et vous supplier de faire disparaître des rues de Lausanne, et partout dans le pays, tous signes menaçants et injurieux qui pourraient faire croire qu'il y a parmi nous des proscripteurs et des proscrits. »

La révolution déploya bientôt ses conséquences; elles furent graves, surtout dans l'ordre des choses auxquelles Vinet s'intéressait le plus. Il était évident qu'en matière de liberté religieuse, tout était à recommencer, que l'ancien esprit d'intolérance se réveillait plus violent que jamais, et que le gouvernement n'avait ni le courage ni le désir de le réprimer. Déjà des assemblées religieuses avaient été troublées sur plusieurs points du pays, notamment à Lausanne. Des bandes, armées de bâtons, avaient pénétré dans les maisons et dispersé les personnes réunies, non sans commettre des dégâts et se livrer à des voies de fait. Les oratoires avaient dû être fermés, et de graves conflits étaient inévitables entre le gouvernement et le clergé. La loi de 1839, qui avait livré l'église à

l'état, comme sa très humble servante, allait porter tous ses fruits. Si Vinet n'eût été qu'un homme de parti, il aurait pu s'en réjouir. Ce qui arrivait, il l'avait prédit, il en avait du moins montré la possibilité; l'événement lui donnait raison. Mais il était trop bon citoyen et trop bon chrétien pour goûter les consolations de l'amour-propre. Il se sentait navré jusqu'au fond du cœur en voyant déchoir sa patrie. Il donna l'essor aux sentiments dont il était plein dans un discours qu'il prépara d'abord pour l'auditoire de théologie, à l'occasion du vendredi saint, et qui se transforma en deux sermons prêchés peu de temps après, à Lausanne, dans l'église de Saint-François[1], puis aussitôt publiés. Ces sermons, intitulés les *Complices de la crucifixion du Sauveur*, ne sont pas seulement une remarquable étude de ce texte mystérieux : « Autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le Fils de Dieu et le livrent à l'ignominie[2], » c'est encore un appel chrétien à la Suisse entière. Jamais Vinet ne fut, en chaire, plus directement éloquent, de cette éloquence du prophète qui rappelle le peuple à Dieu et au devoir. « Qu'est-ce que j'entends et qu'est-ce que vous avez entendu? s'écriait-il[3], en faisant allusion aux luttes sanglantes qui avaient eu lieu récemment sur divers points de la Suisse. Un cri de douleur perçant, formidable, immense, au milieu duquel se distinguent les gémissements désespérés de ces enfants ou de ces pères, à qui leurs pères ou leurs enfants viennent d'être enlevés par une mort tragique. Qu'ai-je vu et qu'avez-vous vu, mes frères? Des hommes qui se traitent publiquement

[1] Les 30 mars et 6 avril 1845.

[2] Héb. VI, 6.

[3] Voir le volume intitulé: *Nouvelles Etudes évangéliques*, pag. 196 à 199.

de *fidèles et chers confédérés*, des hommes qui ont pris le Père de notre Seigneur Jésus-Christ pour témoin et garant de leur alliance, courant au-devant les uns des autres, non pour s'embrasser, mais pour se détruire, un sang fraternel répandu par des mains fraternelles, sur cette terre qui se dit chrétienne, et, nouvelle Rachel, la patrie pleurant ses enfants, et ne voulant point être consolée parce qu'ils ne sont plus! Longtemps avant ces scènes d'horreur et de deuil, qu'avez-vous vu et qu'avez-vous entendu? Oh! que de choses, mes frères, que de choses propres à nous couvrir de honte, quand nous nous rappelons que notre Dieu n'est pas un Dieu de confusion, mais un Dieu de paix! Que d'autres jugent entre les partis, le ministère que j'accomplis en ce moment me dispense d'une pareille fonction, et je n'accuse personne en particulier, mais j'accuse tout le monde. Si nous avons été contraints de voir ce que nous voyons, c'est que nous ne sommes pas ce que nous prétendons être; c'est qu'à nous prendre en masse, nous n'avons de chrétien que le nom. Il n'y a plus moyen de s'y tromper; la couverture, pour parler avec le prophète, est trop étroite pour nous envelopper, et notre uniforme de soldats du Christ ne peut nous déguiser plus longtemps. »

Puis, serrant la question de plus près, il adresse ses appels à chacun individuellement : « C'est de la piété des particuliers que se compose, si on veut l'appeler ainsi, la piété publique; et de même qu'une famille de païens ne peut être une famille chrétienne, un peuple ne saurait être chrétien, s'il est formé de familles qui ne le sont pas. Tout est réel, tout est substantiel dans le royaume de Dieu, et la fiction n'y a point de place. Pour que le peuple soit chrétien, il nous faut, chacun de nous, commencer par l'être, et si le christianisme lui seul peut sauver notre pa-

trie, le soin de la sauver regarde chacun de nous. Or, qu'est-ce que chacun de nous a fait pour la sauver? qu'est-ce que chacun de nous n'a pas fait pour la perdre? Rien, direz-vous peut-être, rien dans un sens ni dans l'autre; car chacun de nous, dans la masse, est trop peu de chose. Qui vous l'a dit? qu'en savez-vous? et dans tous les cas montrez-moi comment la masse pourrait être chrétienne, si vous ne l'êtes pas vous-mêmes, et dites-moi qui doit commencer, sinon chacun de nous, également, indistinctement. Trouvez-vous plus raisonnable que chacun attende, pour être chrétien, que tout le monde le soit devenu? Mais tout le monde ayant le droit d'attendre, on attendra éternellement.... Abaissez donc vos regards sur vous-mêmes à la vue des calamités nationales; accusez-vous vous-mêmes; et, sans refuser aux victimes de nos misérables discordes la compassion qui leur est due, gardez, mes frères, gardez beaucoup de pitié pour vous-mêmes. »

Ces deux discours, surtout le second, dont la péroraison a fourni les passages que nous venons de citer, firent une grande sensation. La presse radicale s'en émut et demanda à Vinet de quel droit il prêchait dans l'église nationale, lui qui la reniait. Druey lui-même en parla avec hauteur et colère au sein du Grand Conseil, nouvellement réélu. Vinet crut devoir répondre à un article du *Nouvelliste,* et il le fit en termes extrêmement modérés, déclarant qu'il n'avait point renié l'église nationale pour être sorti des rangs de son clergé, qu'il n'avait répudié ni ses enseignements ni son culte, qu'il ne désirait point la voir détruite, mais affranchie, et que d'ailleurs il estimait qu'un membre d'une communauté protestante avait parfaitement le droit d'assister au culte d'une autre communauté, même de le diriger. Remarquons, à ce sujet, que Vinet répondit aux

attaques des journaux plus souvent que quelques-uns de ses amis ne l'auraient désiré. On souffre, parfois, de le voir s'engager dans des polémiques qui semblent au-dessous de lui; mais il le faisait par un motif de conscience, ne songeant point à sa personne, songeant uniquement aux lecteurs innocents qui allaient être trompés, et auxquels il pouvait être une occasion de scandale.

Cependant le nouveau Grand Conseil avait reçu les pouvoirs d'une assemblée constituante, et la question de la liberté religieuse était à l'ordre du jour. On n'avait aucun espoir d'en voir le principe sanctionné dans une constitution issue d'un mouvement révolutionnaire qui lui était si peu favorable; néanmoins Vinet voulut en avoir le cœur net, il voulut pouvoir se rendre le témoignage de n'avoir jamais manqué l'occasion de plaider une cause aussi sainte. Il publia une brochure volante, quatre pages, dans laquelle il chercha à faire comprendre qu'il était impossible cette fois de ne pas mentionner la liberté religieuse dans la constitution, attendu que, dans l'état des choses et des esprits, l'omettre serait la nier. « Or, si l'on veut nier, ajoutait-il, il vaut mieux que la négation soit expresse. Les hommes qui, parmi nous, sont opposés par principe au libre exercice des cultes non officiels doivent les réprimer par la loi et non par l'émeute. Ils le doivent par humanité, par honneur, et dans l'intérêt de l'ordre public. En supposant que l'oppression de ces cultes soit justice, il n'appartient pas aux particuliers, dans un état bien organisé, de se faire justice à eux-mêmes[1]. »

L'argument était bien choisi et adroitement poussé. Vinet mettait le doigt sur le point faible de l'adversaire;

[1] *Quelques mots sur une question à l'ordre du jour*, 14 mai 1845. Voir : *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 395.

mais aucun argument n'était capable de triompher d'une volonté très arrêtée, encore qu'elle n'osât pas se formuler tout haut. Non-seulement la liberté religieuse ne fut pas consacrée dans la constitution; mais on évita soigneusement d'y faire mention de la liberté d'association, sous le couvert de laquelle la première aurait pu passer. Bien plus, le Grand Conseil chargea le Conseil d'état de préparer une loi destinée à réprimer le zèle extra-légal des pasteurs officiels, en leur interdisant toute assemblée religieuse en dehors des temples et des heures réglementaires. Ces honteuses décisions furent prises le 20 mai, jour convenu, semble-t-il, pour servir dans le canton de Vaud de date aux lois illibérales. Le lendemain, Vinet donnait sa démission définitive, et peu de jours après il était appelé aux fonctions de professeur de littérature française, ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent.

L'estime que le Conseil d'état témoigna en cette circonstance à un adversaire aussi prononcé et aussi considérable, prouve qu'à ce moment-là il n'avait pas encore l'idée de la razzia académique qu'il devait opérer plus tard. Peut-être même son chef, Druey, nourri de fortes études universitaires et véritable homme d'état, désirait-il protéger l'académie contre la défaveur populaire, sauf à y introduire un esprit nouveau. Il semblait appelé à suivre en ce point une politique dégagée des préjugés de la foule, car enfin cette académie était en partie son œuvre. Il eut, croyons-nous, l'intention de le faire, et nous en trouvons plus d'un indice dans la correspondance de Vinet, entre autres la lettre suivante qu'il écrivit à son collègue, M. Chappuis, alors en France.

« Vous aurez su que j'ai été nommé de la commission chargée de revoir les lois sur l'instruction publique. Peu

de corvées pouvaient m'être plus désagréables; mais tout le monde a été d'accord à me dire d'accepter. Je l'ai fait. La première séance a été épineuse. J'étais peu disposé à prendre les choses en bonne part, et je crois que je l'ai fait voir. Le fantôme du despotisme socialiste se levait devant moi, et peut-être n'était-ce pas un fantôme. Quoi qu'il en soit, les choses se sont, jusqu'ici, mieux passées que je ne l'espérais. Je n'ai pas seulement été traité avec politesse, j'ai été écouté avec faveur; j'ai obtenu plusieurs points importants, et j'ai trouvé de l'appui chez quelques-uns de mes adversaires naturels. Après les grandes bases arrêtées, on a nommé une sous-commission pour bâtir dessus, et j'y ai été appelé, par toutes les voix, avec MM. Fornerod et Muret-Tallichet. On veut absolument que je me défie; peut-être a-t-on raison; j'en croirai les votes et non les discours; mais je n'essaierai pas de faire de la finesse, je serai plus fort autrement. Au reste, je ne crois point que ces hommes veuillent l'avilissement des études et l'abaissement intellectuel du pays. Ils ne l'ont pas montré, ce me semble, en votant une école préparatoire au collége pour les jeunes gens qui veulent terminer par l'école moyenne; il s'en est même peu fallu que l'étude des langues anciennes ne fût, pendant trois ans, imposée à tous, et il se pourrait que le latin fût conservé[1]. »

Plus loin, il est vrai, viennent des prévisions moins favorables : « Ici, je suis convaincu qu'il faut, pour rendre la vérité de nouveau précieuse et pour la faire désirer, des dispositions nouvelles. Les grains de semence tombent sur du marbre. Nous sommes ivres d'orgueil et de bêtise. Le clergé, dans son isolement, ne peut rien; il est usé, non

[1] Lettre du 19 septembre.

comme individus, mais comme corps ou ordre. Qu'on le casse, on verra que les morceaux en sont bons. Il y a du fétichisme dans le nationalisme actuel. Avez-vous remarqué, comme moi, que dans tout ce qui s'est dit ou imprimé, le nom, l'idée de l'église universelle ne s'est presque jamais présenté et qu'on laisse s'établir dans les esprits la pensée que l'église nationale est l'église? A-t-on une seule fois témoigné du regret de ce que chez nous le peuple de l'église n'était ni organisé ni constitué? Pour moi, je ne doute pas que tôt ou tard une large dissidence ne soutire ce qui reste de séve à l'établissement national, sur lequel la domination de l'état s'affermira de plus en plus. »

C'était, en effet, la lutte engagée entre l'état et le clergé qui, de conséquence en conséquence, devait rendre stériles les bonnes intentions des membres les plus éclairés du gouvernement en faveur de l'instruction supérieure. La logique des faits est plus forte que celle des hommes, et quand une fois on s'est engagé dans une politique agressive et despotique, il faut abdiquer devant la première résistance ou aller jusqu'au bout. Le gouvernement du canton de Vaud en fit l'expérience. Il avait à cœur d'établir qu'il était le maître dans l'église, et qu'il lui appartenait, à lui seul, de mesurer au clergé sa part de liberté. Nous l'avons vu déjà préparer une loi destinée à réprimer le zèle des pasteurs. Ils protestèrent. Le Grand Conseil n'en tint compte. Bientôt le Conseil d'état trouva l'occasion de mettre leur docilité à l'épreuve. Il accompagna le projet de la nouvelle constitution, qui allait être soumise au peuple, d'une proclamation, laquelle fut envoyée à tous les pasteurs, avec ordre de la lire dans les temples, du haut de la chaire. Sans entrer précisément dans des discussions politiques, cette pièce, très longue, n'avait guère rapport à la religion.

C'était surtout une analyse de la constitution nouvelle. Or la loi restreignait la publication en chaire des actes officiels à ceux de ces actes « qui ont rapport à la religion ou à quelque solennité religieuse. » S'appuyant sur cette disposition de la loi, quarante pasteurs se refusèrent à lire la proclamation. Quelques-uns s'opposèrent même à ce qu'elle fût lue dans le temple par un officier public, et invitèrent les fidèles à protester avec eux, en sortant. Le Conseil d'état les déféra aux Classes, pour être jugés ; il accusait, en outre, quelques pasteurs d'avoir officié dans l'oratoire de Lausanne, ouvert de nouveau peu de temps auparavant. Les Classes réunies rendirent, à l'unanimité moins deux voix, un verdict d'entière absolution. Mais le Conseil d'état devait, légalement, prononcer en dernier ressort. Il suspendit tous les pasteurs incriminés, un pour un an, quatre pour trois mois, les autres pour un mois. Quelque temps auparavant, il avait pris une mesure qui frappait directement Vinet, et qui n'avait d'autre but que d'empêcher de nouveaux sermons sur les complices de la crucifixion de Jésus. Il avait, par circulaire, interdit aux pasteurs de laisser monter dans leur chaire des personnes qui avaient fait partie du clergé vaudois, et qui en étaient sorties. On voit que le gouvernement prenait très au sérieux ses droits d'évêque, et qu'il les exerçait, dans les grandes comme dans les petites choses, avec une rare vigueur. Cette dernière mesure passa presque inaperçue du public, dont l'attention se concentrait sur la question des *quarante*. Sitôt la suspension prononcée, les pasteurs se réunirent à Lausanne, pour aviser. Après deux jours de discussion, cent soixante d'entre eux, tant pasteurs que ministres, formant ensemble la grande majorité du clergé vaudois, donnèrent leur démission.

Vinet suivit toutes les phases de cette lutte avec un intérêt croissant. Les articles, les lettres, les brochures, coulaient de sa plume comme par enchantement. Les idées le saisissaient, et il n'était pas le maître de ne pas écrire; mais le lendemain, ou le jour même déjà, venaient les réflexions, les doutes, les scrupules, les regrets. Comment, au milieu de circonstances si compliquées et si délicates, dire exactement ce qu'il fallait, rien de plus, rien de moins, et toujours au moment juste. C'était pour sa conscience un exercice continuel, un tourment. Les lettres suivaient les articles, apportant des corrections, des remaniements nombreux. Vinet fut en ce temps-là un publiciste au jour le jour, infatigable. Il écrivait tantôt dans les journaux du pays, tantôt dans le *Semeur,* et s'adressait, selon les occasions, au peuple vaudois, aux autorités, au clergé, au grand public. Quelques-uns de ces écrits, reproduits pour la plupart dans le volume que nous ne cessons de citer, *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques,* sont d'un observateur qui suit les événements et les juge de toute la hauteur des principes. D'autres entrent plus directement dans le vif de la lutte.

Le premier soin de Vinet fut de faire bien sentir à quel rôle étrange le gouvernement-évêque du canton de Vaud réduisait son clergé. Voici comment il le définissait dans un piquant article publié par l'*Anti-jésuite*[1] : « Qui est-ce qui nous disait donc que le zèle est de l'essence même du ministère, et que le ministère sans zèle ne se conçoit

[1] Journal publié à Lausanne; il n'a eu que quelques numéros et a fait place à la *Réformation au XIXe siècle,* dont la publication commença à Genève, en juillet 1845. L'article en question est intitulé : « *Surtout pas de zèle.* » Voir *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques,* pag. 400.

pas mieux qu'un feu sans chaleur? On se trompait : l'établissement du ministère n'est qu'une mesure préventive contre le zèle religieux.... Les ministres qui comprendront leur mission se réduiront peu à peu, ou tout de suite (car pourquoi tarder?) au métier commode de crieurs publics et de maîtres des cérémonies du culte officiel; quelque chose comme le rôle que joue dans nos enterrements ce personnage qu'on appelle *prieur*, parce qu'il ne prie point. Seulement, il n'en fait pas même le semblant, et le ministre doit avoir l'air de prier. A l'église, bien entendu, pas ailleurs. »

Vinet, dans ces articles, juge avec charité et justice, mais avec fermeté, quelques-unes des démarches du clergé vaudois, dont le langage officiel lui paraissait parfois plus habile qu'irréprochable, et qui lui semblait prendre soin de reléguer au second plan certaines vérités, de peur sans doute qu'elles n'offusquassent les yeux. Il y avait une différence de position, d'intérêts, de vues entre lui et la plupart des pasteurs qui venaient de donner leur démission. Il songeait, lui, à l'église dans le sens supérieur et général du mot, l'église épouse et continuatrice de Jésus-Christ, tandis que, parmi messieurs les pasteurs, plusieurs songeaient surtout à l'église nationale du canton de Vaud, à ses temples, à ses presbytères. « Que peut-on espérer d'un ministère flétri? » Cette question que Vinet posa publiquement, et dans ces termes mêmes[1], le jour où le Conseil d'état frappa de suspension les ministres récalcitrants, il se la posait tous les jours et depuis longtemps, tandis qu'il fallut à plusieurs, pour en comprendre l'à-propos, la flétrissure finale qui faisait d'eux, ostensiblement, de simples fonction-

[1] Voir *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 144.

naires de l'état, à peine plus indépendants que ne peut l'être un sous-préfet ou un huissier quelconque. Il regardait vers l'avenir, assistant plein d'espérance à l'enfantement douloureux d'une église nouvelle, lui préparant les voies, entourant déjà de ses soins le berceau où allait être déposé l'enfant de ses vœux, tandis que bon nombre de ses amis et anciens collègues repoussaient d'instinct toute perspective semblable, et, les yeux fixés sur le passé, ne croyaient et ne voulaient travailler qu'à faire sortir l'église nationale, avec le moins de dommages possible pour son intégrité et sa dignité, d'une crise qu'ils n'avaient pas prévue et qu'ils espéraient encore devoir être passagère. Quelques-uns même se faisaient d'étranges illusions. Ils se croyaient suffisamment soutenus par l'opinion publique pour tenir tête au gouvernement et l'obliger à rabattre de ses prétentions. Car enfin que ferait le gouvernement, que ferait le peuple si les pasteurs en masse, leur démission à la main, posaient un ultimatum? Le peuple pouvait-il rester sourd à l'appel de ses conducteurs spirituels? Pouvait-il voir d'un œil indifférent les temples déserts et muets?

C'eût été pour Vinet un véritable bonheur de pouvoir être de cœur, sans crainte, ni arrière-pensée, avec les pasteurs réunis à Lausanne les 11 et 12 novembre pour répondre au coup d'état qui venait de frapper le clergé. Il l'était en un sens; mais le jour même où l'assemblée prenait une décision, le *Semeur* publiait un article dont les dernières lignes disaient assez ses doutes et ses inquiétudes :

« On parle d'une assemblée où les pasteurs délibéreront des mesures à prendre en commun. En pareille question, nous espérons peu d'une assemblée. La question à résoudre est purement individuelle. En faire une question de majo-

rité, c'est la dénaturer. De telles assemblées ont pour effet, sinon pour but, de réduire le courage de la minorité aux proportions, toujours inférieures, du courage de la majorité. C'est, volontairement ou involontairement, une conspiration des faibles contre les forts, un moyen d'amortir et de nullifier la force. Combien d'hommes, au sortir de ces réunions, sont tout étonnés de trouver pourrie et décomposée entre leurs mains, la conviction qu'ils y avaient apportée saine et intacte! Combien d'esprits s'en vont dépouillés, et dépouillés sans savoir comment! Au lieu de la ligne directe qu'ils avaient résolu de suivre, ils ont glissé dans une diagonale; car la diagonale est la ligne favorite de toutes les assemblées qui se forment dans le but de résoudre une question de conscience. Nous saurons bientôt si celle-ci a fait exception; nous le souhaitons. Il nous serait même permis de l'espérer, si nous ne regardions qu'au caractère bien connu du clergé, l'un des plus respectables, sans contredit, et des plus affectionnés à l'Evangile dont aucun pays protestant puisse aujourd'hui s'honorer[1]. »

Ces craintes s'accentuent plus encore dans la correspondance particulière de Vinet. Citons-en quelques passages.

A M. Louis Burnier, à Morges, du dimanche 9 novembre : ..... « Scholl Espérandieu et Descombaz ont donné leur démission en chaire ce matin, le premier prêchant sur Math. XVI, 18, les deux autres sur Act. XX, 24. Ceux qui se sont ainsi liés seront forts pour mardi prochain, et je crois qu'il faudra l'être pour soi et pour les autres. J'espère peu des assemblées et en particulier de celle-ci. Nos pasteurs valent beaucoup mieux tête à tête avec leur conscience qu'en compagnie avec celle des autres. Si l'on a besoin

[1] Voir *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 441.

d'une assemblée pour savoir ce qu'il faut faire d'abord, cette assemblée pourra bien ne pas aboutir à l'héroïsme. Il est vrai qu'une idée a été mise en avant qui pourrait bien, sans rien changer à l'état des cœurs, changer la face des choses. On s'est dit que si tous à la fois se retiraient, l'état serait bien embarrassé et finalement forcé de tendre les bras à l'église, c'est-à-dire au clergé. J'aimerais mieux tout au monde qu'une pareille tactique. Je ne sais d'ailleurs si ce plan réussirait; mais il a pu être conçu par quelques bonnes têtes, nous n'en avons que trop....

» Les temples, ce matin, étaient pleins. Le sermon, très ému, d'Espérandieu a beaucoup ému, non pas pourtant plus que celui de Scholl, qui n'a accordé à la circonstance et à sa personne que quelques mots calmes et presque froids à la fin de son discours. — Je ne fais point de conjectures, j'en ai trop fait. L'événement pourrait être grand, il pourrait être petit. Une seule chose est de plus en plus évidente, c'est que l'institution nationale est partout disproportionnée à l'état du monde et des esprits, et que l'église doit remonter à l'esprit du siècle apostolique. La religion de Dieu garottée dans les langes de l'établissement, emprisonnée dans des formes, entravée dans sa marche, comprimée dans tous ses élans, ne peut lutter contre l'adversaire qui s'avance, libre, les bras étendus, le front haut, pratiquant le prosélytisme avec ardeur, opposant à nos *clercs* des *apôtres* : car, sauf le but qui est affreux, les ministres de l'impiété sont de vrais ministres, n'exerçant pas un métier, mais obéissant à une vocation. A moins d'opposer la spontanéité à la spontanéité, je ne sais pas ce que la religion deviendra. Vous savez que, de ma nature, je ne suis pas très espérant; j'espère pourtant; mais ce n'est ni pour demain, ni pour après-demain. »

« Au même, 12 *novembre* 1845. — Je vous écris à toute bonne fin; mais je me doute bien que je fais une chose inutile. Tout à l'heure, en rentrant chez moi, j'apprends qu'après deux jours de débats, cent soixante ministres, dont quatre-vingts à quatre-vingt-dix pasteurs, ont donné leur démission à dater du 15 décembre, terme fatal qu'ils donnent au gouvernement pour réformer son arrêt et leur rendre justice. Ceux qui voulaient la démission pure et simple, l'ont donnée comme tous les autres, avec la clause du sursis, afin qu'il y eût plus de démissions. C'est un compromis. Quand je parle de *sursis,* je dis bien, c'est un sursis ou un répit accordé au gouvernement; c'est un mois dont on lui fait présent, et dont je pense qu'il tiendra et rendra bon compte. Au bout de ce mois, nous relirons la liste des démissions. On a tenu surtout à lui forcer la main. La lui forcera-t-on? C'est possible. Il y a là peut-être une contre-révolution, et si le gouvernement ne peut pas suffire à la difficulté du moment, il faut qu'il donne lui-même sa démission. Mais aux grands maux les grands remèdes. Notre gouvernement en a d'héroïques; il faut voir. Vous l'avouerai-je? Si le gouvernement cède, et, par conséquent, s'il se retire, la victoire du clergé sera un malheur pour le christianisme. Le clergé aura fait une contre-révolution, il l'aura faite seul, sans le concours des hommes politiques. Vous pouvez calculer les suites. Je les crois pires, quant à moi, que dix années d'oppression. Je le disais hier à quelqu'un : J'aime mieux vingt démissions que deux cents. Je le dis bien encore aujourd'hui. Quarante démissions, *bien données,* auraient profité à l'Evangile, à la vie religieuse du pays, au principe de l'indépendance de l'église. Cent soixante auront de tout autres effets. Je vois mal peut-être; dans ce cas, vous me redresserez.

» Il est vrai qu'avec cinquante démissions on était menacé d'avoir une église libre à côté de l'établissement. Je crois que cette idée a beaucoup agi. Mais cette église libre n'aurait pas passé pour un parti politique et ne l'aurait pas été.

» Adieu, mon cher ami, il faudrait tenir son cœur élevé vers le ciel, et de là haut regarder ce qui se passe ici-bas. »

Au même, 14 novembre.

« Cher ami, d'après tout ce que j'entends dire, il paraît qu'il y a eu dans l'assemblée d'hier plus d'entraînement et de simplicité que je ne l'avais supposé. « Dieu était là, » dit Scholl. La plupart de ceux que j'ai vus croient bien avoir donné une démission définitive et disent avoir signé dans cette pensée. Néanmoins, le danger de la combinaison n'échappe pas à tous. L'un d'eux, fort digne d'être écouté, a commenté l'événement comme moi. Au reste, j'ai pu m'assurer que la connaissance de la vérité ecclésiastique avait fait plus de progrès, depuis quelque temps, que je ne le supposais. Bien des mines fortement chargées ont éclaté hier. C'est à la loi qu'on en veut et on le dit. Croyez que vous n'avez pas travaillé en vain, et qu'on a reçu, malgré soi, bien des vérités que vous avez pu croire repoussées.... »

Au même, 15 novembre.

... « J'en suis toujours à mes doutes et à mes craintes. J'honore l'assemblée des 11 et 12 et tous ses membres; j'honore leurs intentions; mais je crois qu'ils ne se sont pas gardés de l'entraînement, et que plusieurs à cette heure sont étonnés de ce qu'ils ont fait. Je désirais des démissions nombreuses, mais réfléchies. Je les désirais de la part des hommes capables de concevoir le désir et le projet d'une église libre et prêts à mettre la main à l'œuvre dans ce sens. Mais la grande majorité des démis-

sionnaires est dévote à l'établissement et a voulu sauver l'établissement. On parlera d'esprit de corps, de coalition; on sera injuste, mais on sera cru. Je crois qu'en définitive l'œuvre d'une église presbytérienne vaudoise, se fera, mais par quelques-uns seulement. Que feront, que deviendront les autres? Je ne sais; mais il en est beaucoup que je ne puis absolument pas me représenter prenant part à cette œuvre....

» On m'assure que l'irritation populaire est grande à Lausanne. J'ai vu une pétition imprimée contre les pasteurs. Elle paraît avoir suivi celle pour les pasteurs. — Voilà un mouvement politique issu du clergé! O religion de Jésus-Christ! ô culte en esprit! ô paisible et silencieux asile des âmes! »

Pendant cette crise, qui fut plus courte que ne l'avaient supposé les pasteurs démissionnaires lorsqu'ils donnaient à l'état un mois pour réfléchir, Vinet n'eut pas de préoccupation plus constante que l'amer regret de voir la politique empoisonner les sources d'un mouvement religieux, dont il espérait quelque bien pour son pays et pour le monde. Il l'eût voulu pur de tout mélange. D'ailleurs, il rendait justice autant que personne à tout ce qu'il y eut chez les pasteurs démissionnaires de véritable courage moral, d'abnégation et de dévouement; il le dit et le répéta très haut, de manière à ce que personne ne s'y méprît, et sans attendre que les événements eussent opéré un triage inévitable dans la liste en apparence compacte des cent soixante. Pour avoir l'expression complète de sa pensée, il faut ajouter aux fragments que nous venons de citer les lignes suivantes écrites pour le *Semeur,* le 25 novembre : « Au risque de paraître sévère, nous avons dit ce que nous pensions du rapport intime qui

existe, selon nous, entre les injustes rigueurs du gouvernement vaudois et le système ecclésiastique auquel le clergé a, dans notre opinion, opposé trop peu de résistance. Mais la conduite actuelle de MM. les pasteurs est un précieux commentaire de leur conduite précédente, et nous oblige de croire qu'il n'y eut, dans leur acceptation d'un code ecclésiastique qui consacrait l'asservissement de l'église, rien de plus qu'une erreur de l'esprit. La partie pénible de notre tâche est donc accomplie; et nous pouvons, en présence de ce triste et solennel dévouement, nous livrer à tous les sentiments de douleur, d'admiration, et pourquoi ne dirions-nous pas de joie? qu'il doit naturellement exciter. Il y a, dans l'histoire ecclésiastique, peu d'événements comparables à celui-ci; il n'y en a sans doute aucun dans l'histoire ecclésiastique du canton de Vaud[1]. »

La veille, c'est-à-dire le 24 novembre, il s'exprimait d'une manière plus explicite encore en écrivant un article pour la *Réformation au XIXme siècle :*

« Au point de vue moral ou social, les pasteurs ont rendu à leur pays un service inappréciable. Victimes du devoir, ils en sont les témoins et les garants. Leur sacrifice a affermi, sur sa base ébranlée, la morale du citoyen. La liberté et la loi n'avaient pas reçu, dans le canton de Vaud, depuis la révolution de février, un hommage plus éclatant. Ce n'est pas une œuvre politique qu'ils ont voulu faire; mais cette œuvre pourtant a une portée politique, puisqu'elle est une protestation contre l'exercice du pouvoir arbitraire. C'est encore une preuve, après beaucoup d'autres, que les principes chrétiens bien suivis, sont les principes de l'ordre dans l'état comme dans l'église.

[1] Voir *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques,* pag. 499.

» Que ces dignes ministres reçoivent donc ici nos félicitations et nos remerciements. Nous osons à peine leur parler de ce que nous ressentons à la pensée de leurs sacrifices, de leurs privations et de leurs souffrances! Singulier mélange de sentiments contraires ! Nous nous trouvons partagé, à leur sujet, entre la compassion et l'envie. La pensée de ce qu'ils vont souffrir nous touche à la fois et nous humilie. Puissions-nous avoir appris d'eux le dévouement et l'abnégation! Puissent-ils eux-mêmes être puissamment défendus contre les tentations de plus d'un genre dont une situation comme la leur est l'occasion trop ordinaire. Que ce qui est pur demeure pur. Que leur sacrifice soit empreint jusqu'au bout de courage, de douceur et d'humilité. Qu'ils se gardent, par-dessus tout, de laisser la politique pénétrer dans leur conduite et dans leurs pensées. Qu'elle leur demeure entièrement étrangère. Qu'ils ne veuillent être et qu'ils ne soient en effet que les humbles serviteurs de Celui qui fut doux et humble de cœur, et quelque cher que leur soit leur pays, qu'ils soient beaucoup moins préoccupés de ses intérêts passagers que des intérêts éternels du royaume éternel de Dieu[1]. »

Quant au gouvernement, sa conduite fut nette et logique; ce fut celle d'un gouvernement mis en demeure d'abdiquer ou de se montrer le plus fort. Il n'eut pas grand'peine à se montrer le plus fort. Le peuple des campagnes, que les tendances socialistes de quelques-uns des chefs du mouvement commençaient à indisposer, fut rallié du coup et reconquis. Il se tourna tout entier, par instinct conservateur, du côté du gouvernement, qui en fut consolidé pour longtemps. Le Grand Conseil, donna au Conseil d'état des

[1] Voir *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 505.

pleins pouvoirs, qui l'autorisaient à déroger aux lois concernant l'église et l'instruction publique, et à prendre les mesures qu'il jugerait à propos touchant les oratoires et les assemblées religieuses en dehors de l'église nationale. Le Conseil d'état en fit aussitôt usage. Le 25 novembre, il informa les pasteurs démissionnaires, par circulaire, qu'il leur donnait deux fois vingt-quatre heures pour retirer leur démission et se soumettre. La circulaire n'était pas même adressée à tous. Au reste, elle posait la question avec une rare précision, comme l'avaient fait au Grand Conseil les principaux orateurs du gouvernement. Elle déclarait que l'union de l'église et de l'état, dans le canton de Vaud, n'a pas lieu sur le pied de l'égalité, mais qu'elle implique la subordination de l'église à l'état, que le peuple politique délègue, en matière religieuse, toute sa souveraineté aux Conseils qui le représentent, lesquels, à leur tour, agissant comme église, délèguent au clergé des pouvoirs dont eux seuls règlent l'exercice et dont le clergé est tenu de leur rendre compte; c'est-à-dire qu'aux yeux de l'état les ministres étaient des fonctionnaires, rien de plus. La presse officieuse enchérit encore sur ces déclarations, répétant à satiété que l'église nationale n'était autre que la nation, et que quiconque se retirait de l'église nationale se retirait de la nation, cessait de faire partie de l'état, renonçait à son droit de cité. C'était justement ce qu'avait dit Vinet dans l'*Essai*, lorsque, déduisant les conséquences logiques de cette maxime : l'*Etat a une religion*, il ajoutait : « Quiconque n'a pas la religion de l'état n'est pas membre de la cité, ou, s'il veut à tout prix être membre de la cité, il doit s'affilier à un culte qui n'est pas celui de sa conviction. » Vinet, lui-même, se fit un plaisir

de noter cette parfaite coïncidence dans un article du *Semeur*[1].

Il n'y avait plus à hésiter; il fallait choisir entre les conditions faites par l'état et une retraite pure et simple, avec la perspective prochaine d'une église libre à côté de l'église nationale. Le choix fut dur à plusieurs. Trente-trois ministres et pasteurs profitèrent, pour faire leur paix avec l'état, des quarante-huit heures de réflexion qui leur étaient laissées. Leur défection fut fort mal vue de ceux dont l'opposition n'était pas pure de toute considération politique; mais Vinet n'eut rien de plus pressé que de leur rendre une éclatante justice. Un post-scriptum ajouté à l'article dont nous avons cité quelques lignes , et expédié au dernier moment, s'exprimait ainsi :

« Les dernières nouvelles de Lausanne font aussi connaître le résultat de la circulaire dont nous parlons plus haut : trente-trois pasteurs sont rentrés dans l'église établie; plusieurs ont sans doute fait un plus grand sacrifice en rentrant que s'ils étaient restés dehors. Ils avaient cédé à l'entraînement, et c'est maintenant qu'ils cèdent à une véritable conviction, juste ou erronée.

» Au milieu de circonstances aussi difficiles, nous comprenons ce que doivent coûter les déterminations les plus diverses : nous l'avons déjà dit, l'essentiel n'est pas, à nos yeux, que l'on se sépare en masse, ni même en grand nombre, mais que toutes les positions se prennent dans une entière liberté. »

[1] Voir *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 444.



CHAPITRE XX

Formation de l'église libre. — Etudes évangéliques.
Le Socialisme considéré
dans son principe. — Coup d'état académique.

(1845-1846)

La révolution ecclésiastique du canton de Vaud fut un événement pour toutes les églises réformées ou protestantes de l'Europe. D'Angleterre, d'Allemagne, de partout, on s'adressait à Vinet pour avoir des nouvelles ou des explications ; pour l'assurer, lui et ses frères, du respect et des sympathies dont ils étaient l'objet, et pour offrir des secours. Entre autres témoignages d'estime, il reçut de l'université de Berlin le diplôme de docteur en théologie. (13 juin 1846.) Le recteur, Hengstenberg, indiquait dans sa lettre d'envoi l'intention de l'université d'honorer les pasteurs démissionnaires en la personne de Vinet. A ce témoignage officiel, il s'en joignit une foule d'autres, moins éclatants, non moins précieux. La correspondance de Vinet, en ce temps-là, ressemble de plus en plus à celle de ces grands évêques d'autrefois, vers lesquels les regards se tournaient de tous les points de la chrétienté. Cependant des soins plus prochains absorbaient la meilleure partie de

son temps et de son attention. Avant tout, il fallait pourvoir à la subsistance d'un grand nombre de familles, car parmi les pasteurs, plusieurs, en sacrifiant leur position, avaient sacrifié leur gagne-pain, et se trouvaient sans ressources à l'entrée de l'hiver. Vinet se donna une peine infinie pour que ce devoir élémentaire fût accompli dans toute son étendue. Il rédigea une adresse, qui fut signée par beaucoup de personnes et qui disait entre autres : « C'est un besoin pour nous de vous dire, quoique vous le sachiez, que nous nous considérons en cette affaire, et pour ce qui regarde les suites matérielles de votre acte, comme vos cautions. Le fardeau de privations et de gêne que la plupart d'entre vous viennent de s'imposer, doit se répartir entre tous les amis de la patrie et de l'Evangile. Nous faisons cause commune, nous devons faire bourse commune. Vous venez de nous faire part de vos biens spirituels; nous resterons, dans tous les cas, en arrière, ne pouvant vous faire part que de nos biens temporels; mais cela, du moins, nous le ferons, et nous le ferons avec joie. Dès ce moment, vos affaires sont nos affaires, vos enfants sont nos enfants, leur avenir notre souci. Reposez-vous sur nous comme des frères sur leurs frères, comme des pères sur leurs enfants. Dites-nous la meilleure manière, les plus sûrs moyens de vous être utiles; aidez notre zèle et secourez notre reconnaissance. Ceux qui signent cette lettre seront heureux de recevoir vos communications et de s'occuper de vos intérêts; faites-leur la grâce de les leur confier. »

Inutile de dire qu'il ne se borna pas à des démonstrations en paroles. Il s'informait avec une ingénieuse sollicitude de la position de chacun, surtout de ceux qu'il supposait devoir être retenus par quelque sentiment de

fière pudeur. Il déploya dans cette mission généreuse une infatigable activité. Ses efforts, et ceux de beaucoup d'autres avec lui furent couronnés d'un vrai succès; le zèle était grand, et les pasteurs démissionnaires purent se convaincre que les causes les plus impopulaires ne sont pas toujours celles qui sont servies avec le dévouement le moins actif.

Vinet n'avait pas attendu pour rédiger son adresse que le terme fatal fixé aux pasteurs par le gouvernement fût écoulé. Il crut devoir attendre ce moment pour leur adresser une brochure, qui roulait tout entière sur la position nouvelle dans laquelle ils se trouvaient placés et sur les devoirs qu'elle leur imposait. Violemment rejetés du sein de l'église nationale, plusieurs s'y rattachaient encore. Il n'y avait pas seulement parmi les démissionnaires des partisans plus ou moins déclarés de la séparation de l'église et de l'état, il s'y trouvait aussi, en assez grand nombre, des hommes qui n'avaient pas cessé de prêcher la nécessité de l'union, entre autres le plus habile, le plus décidé des adversaires de Vinet, le pasteur Bauty. Ces hommes-là s'envisageaient comme les victimes d'une tyrannie arbitraire; leur démission était à leurs yeux une pure et simple protestation. Le langage que leur tint Vinet peut se résumer en deux mots : « Votre position n'est pas une position exceptionnelle; c'est la position normale des ministres de Jésus-Christ. Sachez l'accepter. »

« Les pasteurs, disait-il plus explicitement, n'ont résigné que leurs fonctions officielles; ils restent pasteurs, ils le déclarent. C'est dire qu'ils n'abandonnent pas le soin de leurs troupeaux respectifs; c'est dire du moins qu'ils ne renoncent pas à l'exercice de leur ministère, et que ceux qui resteront dans le pays l'exerceront dans le pays.

» Cette résolution est le germe d'une église libre, et les hommes qui l'ont prise en sont le noyau. Le fait a devancé le principe; le principe ne tardera pas à éclore; mais il faut qu'il devienne, dès à présent, un objet d'attention et d'étude pour ceux qui, sans préméditation, l'ont réalisé, et qui peut-être, en théorie, ne l'acceptent pas encore. Il importe qu'ils connaissent leur situation, je dis leur situation ecclésiastique, et qu'ils apprennent à l'aimer. Ils sont, pour entreprendre une nouvelle étude, dans une position nouvelle, dont ils doivent faire l'essai. Ou je me trompe fort, ou ce qui peut rester dans leur esprit de préventions favorables au système de l'union entre l'église et l'état résistera difficilement à un examen entrepris sous de semblables auspices[1]. »

Nous n'entrerons dans aucun détail sur les considérations nouvelles que développe Vinet en faveur de son principe favori, et qui sont surtout nouvelles par la force et l'à propos que leur prêtaient les circonstances. Ce qu'il veut, ce qu'il conseille importe davantage. Selon lui, les ministres et leurs amis auraient tort de perdre « un temps si précieux que chaque minute a sa valeur. » — « La première affaire, ajoute-t-il, l'unique préoccupation de l'église, en ce moment solennel, devrait être d'exister; d'exister, dis-je, et rien de plus, mais d'exister comme église, c'est-à-dire de naître. Car ce qu'on a, jusqu'à ce jour, appelé église, n'en était pas une, et parmi nos pasteurs, beaucoup en conviennent. L'heure est venue d'en avoir une véritable. C'est-à-dire, va-t-on me demander, une église dissidente? Non certes, non pas du moins dans le sens qu'on attache parmi nous à ce mot. La dissidence connue parmi nous a des principes

[1] *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 451.

que cette église n'aura pas. Après quoi, sans doute, il faut bien convenir qu'elle sera dissidente à l'égard de l'église de l'état, tout de même que cette église de l'état est et sera dissidente à l'égard du catholicisme. Au reste, dans un pays quelconque, toute église en minorité est dissidente; partout l'infériorité numérique constitue la dissidence. Mais cette église nouvelle, dissidente ou non, sera une église de multitude. Je me sers de ce mot parce qu'on s'en sert, mais je le définis. Une église de multitude est celle dont on devient membre sans avoir subi préalablement, de la part de qui que ce soit, un examen de conscience. Ceci range parmi les églises de multitude les églises dites d'état; mais ce qui distingue des églises d'état l'église de multitude que nous avons en vue, c'est la spontanéité, c'est la liberté du choix, c'est, par-dessus tout, l'abolition de la fatale formule : *Cujus regio, hujus religio*[1]. »

Voilà son programme clairement défini. Il ne s'agit plus de ce qu'on appelait, quelques années auparavant, une *intervention* des laïques dans le gouvernement de l'église, il s'agit d'une église qui se gouvernera elle-même, comme une véritable démocratie chrétienne.

Que faire pour réaliser ce programme? — « Jour après jour, tout ce que Dieu permet, ni moins ni plus.... Nourrir de la Parole de vie le troupeau qu'on aura; le créer, si on ne l'a pas; mais se souvenir que toutes les grandes choses ont eu de petits commencements, et que beaucoup de petites en ont eu de grands; ne tenir obstinément ni à la forme ni au nombre, mais, dans tous les sens, à la vérité; se redire tous les jours que Jésus est au milieu de deux ou trois, comme de cent, comme de mille; former

[1] *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 459.

de tous les troupeaux, quand il y en aura, un seul troupeau; mais n'organiser qu'à mesure; faire moins de bruit que de bien; suivre, sans la pousser, la divine Providence, mais la suivre pas à pas, la comprendre et lui obéir. Du reste, vivre paisiblement, étant soumis à tout ordre humain à cause du Seigneur (1 Pier. II, 13); voir dans le refus d'obéir non la règle, mais l'exception; se tenir à l'écart de toute politique, et, en véritables hommes de l'éternité, faire du sanctuaire un asile de recueillement et de paix[1]. »

Les pasteurs démissionnaires avaient nommé une commission chargée de les représenter et de les convoquer de nouveau, s'il y avait lieu. L'idée qui avait présidé au choix des membres de cette commission, n'était pas celle de Vinet, mais plutôt celle des pasteurs, qui, en donnant leur démission, n'avaient entendu faire autre chose que de maintenir intacts les droits du clergé national. Cette commission, moitié politique, moitié ecclésiastique, survécut au coup d'état qui réduisit à néant l'opposition légale des ministres démissionnaires, et dirigea, non sans subir quelques modifications, les premiers pas de l'église libre naissante. La force des choses l'obligea à travailler conformément au programme tracé par Vinet. Elle ne proclama pas le principe de l'église libre, elle tint même plus ou moins à l'écart, pendant quelque temps, les hommes qui le représentaient trop ouvertement; mais elle n'en dut pas moins pourvoir à ce que les troupeaux demeurés sans pasteur ne demeurassent pas sans culte. L'église libre se forma ainsi, de fait, avant de s'affirmer comme telle.

Les premiers temps furent difficiles. Des troubles écla-

[1] *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 494.

tèrent de nouveau sur quelques points, entre autres à Lausanne, où l'Oratoire fut assailli, un soir, par une bande apostée. Les perturbateurs trouvèrent à qui parler; nombre de citoyens, amis de l'ordre, s'étaient donné rendez-vous pour les recevoir; mais le Conseil d'état saisit aussitôt l'occasion pour faire usage des pleins pouvoirs qui lui avaient été accordés. Un décret, du 2 décembre, interdit à Lausanne toute réunion religieuse en dehors de l'église nationale, et annonça des mesures semblables pour toutes les parties du pays où elles seraient nécessaires. Rien ne pouvait être plus heureux pour la formation d'une église libre conforme aux idées de Vinet. Obligées de se fractionner pour échapper à la persécution, les assemblées religieuses se multiplièrent à l'infini; elles devinrent plus intimes en devenant plus petites, et, comme il arrive toujours, la persécution resserra les liens qu'elle prétendait briser. Personne ne le comprit mieux que Vinet, et si son cœur de citoyen n'eût pas saigné à la vue des scandales dont sa patrie était le théâtre, il aurait pu, comme homme de système, ainsi que ses adversaires l'appelaient volontiers, se réjouir d'une politique qui faisait si bien ses affaires. Il n'a pas craint de le dire, plus d'une fois et très nettement. On a de lui tel article où il commence par déclarer que la véritable manière d'honorer les pasteurs démissionnaires est d'ajouter la franchise à la juste admiration que mérite leur dévouement, après quoi, passant à l'examen de diverses objections faites contre sa dernière brochure, il s'en prend à ceux qui, pour écarter à tout prix l'idée d'une dissidence, établissaient une distinction chimérique entre l'église du gouvernement et l'église nationale, réservant ce dernier nom, si cher à leur cœur, pour celle qui allait se fonder sous

leur direction. A cette prétention, Vinet oppose une réponse aussi simple que péremptoire : « Dans un pays qui n'est pas livré à l'anarchie, il n'y a d'église nationale que celle du gouvernement, autrement chaque parti aurait le droit de s'appeler la nation[1]. » « On assure, ajoute-t-il, que les pasteurs préparent une loi ecclésiastique. Ils en ont bien le droit; et nous ne saurions trouver mauvais que, dans leurs convictions nationalistes et dans l'espérance d'un retour, ils méditent des réformes indispensables. Mais, au risque ou plutôt avec la certitude de leur paraître idolâtres d'une théorie, comme ils nous paraissent idolâtres d'un fait, nous dirons franchement que ce n'est pas ainsi qu'il faut commencer. L'œuvre de l'évangélisation, dans un pareil moment, est tout. La révolution a transformé ces pasteurs en missionnaires; il faut s'emparer de ce fait, et, pour tout le reste, se laisser guider, par conséquent devancer par les circonstances. La persécution officielle les y réduit d'ailleurs forcément, et les ramène, en matière d'église, aux éléments, à l'*a b c*, au siècle primitif[2]. Il est des choses que nous ne pouvons juger que par conjecture; mais si nous comprenons bien la situation, l'église qu'on organise au point de vue national, et qu'on se plaît d'avance à appeler nationale, pourrait bien devenir l'église d'un parti politique, dont les besoins religieux et les convictions religieuses sont peut-être du plus mince aloi. Ce qui nous rassure un peu, c'est l'oppression religieuse qu'institue l'arrêté du Conseil d'état. Elle offre des garanties qu'on eût vainement cherchées ailleurs[2]. »

Cependant, malgré les craintes qui le troublaient par-

[1] *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 515.

[2] *Ibidem*, pag. 515 et 516.

fois, Vinet était plein de joie et de reconnaissance à la pensée de cette église nouvelle qui devait nécessairement réaliser un idéal qu'il n'avait jamais espéré voir, de son vivant, passer dans les faits. Ses craintes n'étaient que des inquiétudes, qui naissaient de la vivacité même et de l'étendue de ses espérances. « J'ai tout à l'heure parlé de mon malheureux pays, écrivait-il à une amie, le 1er février 1846; il est malheureux, sans doute, très malheureux; mais n'en doutez pas, un pays où l'impiété persécute, où elle trouve partout quelqu'un à persécuter, n'est pas un pays abandonné de Dieu. Ce qui se passe actuellement prouve qu'il s'était fait d'abondantes semailles; la persécution les fait lever, et tout le pays se couvre d'une fraîche verdure. Si vous connaissiez le christianisme de ce pays, vous verriez combien il est simple, pratique, humain, éloigné de tout esprit de secte et de tout fanatisme : c'est à la vie de Dieu dans les âmes, bien plus, le croiriez-vous, c'est à la morale même qu'on s'attaque. Ce n'est point une dogmatique que l'on persécute, le dogme n'a pas été une fois en question; c'est à des *maximes* et à des *exemples* qu'on en veut. J'espère qu'il sortira du bien de tout ceci. Le gouvernement ni le peuple ne viendront à bout de renverser l'église libre qui se forme, et dont le culte jusqu'ici ne se célèbre que dans des maisons particulières. On parviendra à faire expatrier quelques-uns des meilleurs citoyens; plusieurs nous ont déjà quittés, et l'émigration va croissant; mais il restera un noyau de chrétiens résolus et humbles qui, au prix de quelques souffrances, rendront au christianisme et à la civilisation un pays qui leur a été violemment arraché.... »

Les services indirects, mais très réels, qu'il attendait de la persécution, ne l'empêchaient point de se tourner vers ses concitoyens et de faire tout ce qui dépendait de lui pour

les réconcilier avec la liberté religieuse. Quelques semaines avant d'écrire la lettre que nous venons de citer, il adressait, sous forme de brochure, une *Pétition au peuple vaudois*[1], qui n'avait pas d'autre objet. Cette pétition, d'une éloquence vive et familière, était sous presse lorsque parut une circulaire du Conseil d'état, qui, moins illibérale que son précédent arrêté, recommandait l'ordre et invitait les autorités subalternes, préfets et municipalités, à accorder aux assemblées religieuses la protection légale. L'effet s'en fit sentir. L'église naissante jouit de quelque temps de tranquillité relative. Le moment parut venu de lui donner un commencement d'organisation. « Fonder des paroisses et des conseils de paroisse, écrivait Vinet[2], me paraît le plus sage, et c'est ce que peuvent faire, en chaque lieu, les petites congrégations actuellement existantes, ou, si vous voulez, les pasteurs de concert avec les membres mâles et adultes de ces congrégations. Les paroisses une fois fondées pourront déléguer à une assemblée ou comité central, qui, pour un temps, fera bien de s'en tenir à la gestion des intérêts matériels. » Ces conseils furent suivis; des paroisses se formèrent sur plusieurs points du canton, et eurent bientôt une direction centrale, qui prépara lentement les voies à une organisation plus complète. Le 8 juillet eut lieu la première consécration de pasteurs dans cette église. « Il y a une nouvelle que je ne veux pas oublier, lisons-nous dans une lettre à une amie, écrite dès le lendemain, c'est celle de la consécration qui s'est faite hier, par l'église libre, de trois jeunes ministres, ses prémices. La solennité, à laquelle d'ailleurs je n'ai pu assister, a été

[1] *Liberté religieuse et Questions ecclésiastiques*, pag. 533.
[2] A M. Chappuis, du 6 janvier 1846.

très belle et très touchante. C'est M. Germond, qui a imposé les mains à ces jeunes gens, dont l'un était son fils. Rien n'a troublé cette réunion dont on avait fait un mystère quant au lieu et à l'heure, même aux intéressés. Aurait-elle été troublée à défaut de ce grand secret? Peut-être; mais, en général, la persécution se meurt et mourra tout de bon, si ceux qui en sont les objets ne la raniment pas, c'est-à-dire s'ils persévèrent dans le calme, la résolution et la simplicité. Du reste, je crains certains succès autant que certains revers, et nous avons encore quelques progrès à faire dans l'amour de l'invisible. »

Ces espérances ne devaient pas se réaliser immédiatement. La persécution eut ses moments de recrudescence, ses crises, comme une maladie. Vinet, qui avait toujours suivi avec assiduité le service religieux du dimanche, dans l'église nationale, comme on peut le voir par son agenda, où il manque rarement d'indiquer le texte choisi par le prédicateur, se montra plus assidu encore au culte d'une église qui était enfin l'église selon ses vœux et qui, de plus, était persécutée. Il y prêcha souvent, mettant en pratique ce devoir d'évangélisation qu'il recommandait à ses collègues, comme le premier et grand devoir du moment. Il ne prêcha pas seulement à Lausanne, mais encore à Montreux, — dans le salon de son ami Marquis, où se réunissait l'église libre du Châtelard — à Morges, à Coppet, chez Mme de Staël. Il prêcha aussi, mais plus rarement, à Genève. Il ne redoutait pas, dans la bonne saison, de répondre à des invitations qui l'obligeaient à un petit voyage et lui procuraient un repos d'esprit. Son fils d'ailleurs travaillait depuis quelque temps à Genève, dans une imprimerie; c'était un attrait de plus, sans compter les amis plus nombreux, les relations plus étroites que lui valurent bien-

tôt soit ces apparitions rapides, soit une collaboration active au journal que dirigeait alors M. Edmond Schérer, la *Réformation au XIX[e] siècle.*

La plupart des sermons prêchés dans ce temps-là n'ont pas été écrits, et il n'en reste de traces que sur les cartes dont Vinet se servait pour ses analyses ou dans la mémoire de ses auditeurs; mais nous croyons ne pas nous tromper en disant qu'en aucun temps l'éloquence religieuse de Vinet ne fut plus simplement, plus purement religieuse. Nous ne voulons pas dire par là qu'il ne s'y mêlât jamais quelque chose de cette recherche que certains critiques ont reprochée à ses derniers écrits; mais il y était beaucoup moins sujet en parlant qu'en écrivant, et l'intention même de la plupart des sermons qu'il fit alors était de nature à l'en préserver. Il se proposait tout simplement d'édifier; il s'adressait au sentiment religieux; il présentait Jésus-Christ aux regards des fidèles. Pour les personnes qui ont beaucoup entendu Vinet, quelques-uns des plus beaux, des *meilleurs* souvenirs qu'il ait laissés, remontent à cette époque. C'est là, dans une simple chambre, qu'elles aiment à le voir, expliquant la parole divine à un petit troupeau qui se pressait autour de lui.

Quelques-uns cependant de ces sermons ont été écrits et sont venus grossir les trois derniers recueils de *Discours* publiés par ses éditeurs, l'un sous le titre d'*Etudes évangéliques*, le second sous celui de *Nouvelles études évangéliques*, le troisième sous celui de *Méditations évangéliques.* Le premier de ces recueils est le seul qui ait été composé d'après des indications positives de Vinet. Il en parlait à M. Lutteroth, dans une lettre du 11 mars 1843, comme d'un volume qui devait être « composé, en grande partie, de discours sur les *Colossiens.* » — « Mais, ajoutait-il, il y en

aura d'autres aussi ; ce que j'ai fera un assez fort volume ; mais tout cela a besoin d'être revu. Quant à la publication, nous n'en sommes pas là : je ne veux pas être importun. Au reste, ce volume ressemblera peu aux deux précédents. » Trois ans plus tard, le 7 juin 1846, il revenait sur le même sujet, toujours en écrivant à M. Lutteroth : « Je vais profiter de cette page blanche pour vous envoyer ce que je pourrais appeler un article de mon testament. J'ai toujours nourri l'espérance de publier sous le titre d'*Etudes évangéliques* quelques morceaux dont les uns ont paru dans le *Semeur,* d'autres dans la *Feuille religieuse,* d'autres à part, d'autres enfin sont inédits et *inécrits*.... J'ai mis et je mets à mesure dans un onglet, dans l'armoire de mon cabinet, ces différents morceaux, les uns en manuscrit, les autres imprimés (avec des corrections à la main). On trouvera là de quoi imprimer, si l'on veut imprimer[1]. » — M. Vinet avait joint à sa lettre la liste des discours qu'il avait en vue. On ne saurait, semble-t-il, rien demander de plus précis. Néanmoins, après la mort de Vinet, quand on voulut imprimer, on trouva d'autres listes se rapportant au même objet et « évidemment postérieures. » Quelques-uns des titres qui y figuraient étaient accompagnés de cette mention : « Pas encore écrits, quoique plusieurs fois dits. » Un de ces discours « pas encore écrits » devait être intitulé *la Vie cachée ;* un autre, *les Cheveux blanchis.*

On voit par là que les idées de Vinet sur ce nouveau recueil n'étaient point aussi arrêtées qu'il le pensait, en écrivant l'espèce de testament dont il confiait l'exécution à M. Lutteroth. Elles varièrent dès lors plusieurs fois, et elles auraient fort bien pu, s'il eût dirigé lui-même la publica-

[1] Voir la Préface des *Etudes évangéliques,* signée H. L. (Henri Lutteroth.)

tion, subir de nouvelles modifications. Les éditeurs s'en sont tenus aux dernières indications authentiques de Vinet; ils ont fait de leur mieux pour les suivre. C'était leur devoir. Mais un biographe peut s'attacher à des indices qui vont au delà des indications auxquelles s'arrête l'éditeur. Or, de sérieux indices nous portent à penser que le volume publié par Vinet n'eût pas été, en définitive, celui que ses éditeurs ont *dû* nous donner. Il aurait eu d'abord, en plus, les deux sermons *inécrits* mentionnés par M. Lutteroth, d'autres encore peut-être, peut-être aussi quelques-uns de moins. Parmi les *Etudes évangéliques*, il en est qui se rapportent plutôt, pour le ton, au recueil des *Nouveaux Discours*, et qui, on le sait positivement, n'y ont pas été introduites « pour ne pas trop grossir le volume. » C'est le cas de *la Colère et la Prière* et de *l'Utilitarisme chrétien* [1]. Il est tout naturel que ces discours, dont la publication avait été retardée, aient, des premiers, pris place dans l'onglet. Mais Vinet, en composant ses recueils de sermons, se laissait guider en partie par un sentiment artistique profond, touchant de près à la conscience, et s'il a remanié plusieurs fois la liste des *Etudes évangéliques,* ce fut probablement parce qu'il ne tarda pas à sentir un certain manque d'harmonie entre les morceaux divers qui vinrent les uns après les autres enrichir l'onglet. Nous ignorons à quoi ce travail de transformations successives eût pu aboutir, mais nous tenons pour très probable, j'allais dire certain, qu'un

[1] A propos de l'*Utilitarisme chrétien*, M. Lutteroth pense que si Vinet l'a écarté des *Nouveaux Discours*, c'est parce que « la manière dont ce sujet a été traité par lui est déjà celle des *Etudes évangéliques.* » La raison nous paraît difficilement admissible, attendu que Vinet n'avait pas l'idée des *Etudes évangéliques* et moins encore celle de la *manière qu'il y adopterait* quand il publia les *Nouveaux Discours*, parmi lesquels ce sermon a, par le sujet, sa place marquée.

volume publié par Vinet lui-même n'eût pas été un mélange de véritables sermons, de sermons prêchés, et de discours composés pour l'auditoire, en vue de son enseignement. Les disparates qui résultent de l'emploi de formules diverses, *mes frères* dans les uns, *messieurs* dans les autres, ne sont que les symptômes extérieurs de différences plus profondes dans le ton, la nature et le but de ces discours. Peut-être les plus *académiques*, si on peut les appeler ainsi, eussent-ils disparu pour faire place aux vrais sermons qui restaient à écrire, la *Vie cachée* et les *Cheveux blanchis*. Quoi qu'il en soit, il suffit d'un doute pareil pour que le volume des *Etudes évangéliques* ne puisse plus, en tant que recueil, être envisagé comme l'œuvre authentique de Vinet.

Quant aux deux autres volumes, ils n'y ont aucune prétention. Ils renferment tout ce qui restait dans ses papiers, en fait de discours inédits, après la publication des *Etudes*, tous ceux qu'il avait répandus dans le *Semeur* et la *Feuille religieuse,* et qui n'avaient pas encore été recueillis, enfin divers morceaux déjà publiés sous forme de brochure, la plupart au bénéfice de quelque œuvre de charité ou en vue de besoins créés par les circonstances. On s'est borné à faire un triage pour les ranger sous le titre d'*Etudes* ou sous celui de *Méditations*. Nous n'essaierons pas de donner une idée générale de recueils dont tous les mots sont de Vinet, mais qui, pour l'ensemble, ne sont pas de lui, ou ne le sont qu'à moitié. Leur principal intérêt biographique est dans les morceaux qui nous permettent de nous faire une idée de ce que fut la prédication de Vinet sous sa forme dernière et la plus complète. *Plus complète*, disons-nous, et ces mots suffisent peut-être à la caractériser, car tous les éléments de la prédication antérieure de Vinet s'y retrouvent, mais fondus ensemble, et ramenés à une unité

supérieure. L'idée la plus saillante du recueil de 1830 était celle de la divine économie de l'œuvre du salut : Dieu nous aimant le premier, bannissant la crainte de nos cœurs et nous attirant à lui par la force invincible de son amour. Dans le second (1841), s'il y a une idée dominante, c'est celle de la foi embrassant tout dans la vie humaine, faisant de cette vie une œuvre, étant elle-même l'œuvre de cette vie. Ces deux idées se retrouvent dans les sermons des dernières années de Vinet : la première, un peu partout, car cet amour de Dieu, qui a devancé le nôtre, est et demeure le grand mystère, origine de tous les mystères; la seconde, également partout, et particulièrement dans quelques sermons de haute morale chrétienne, tels que celui sur la *Perfection fantastique;* mais Vinet dans sa dernière manière, si l'on peut parler ainsi, n'isole plus pour les considérer à part, les diverses manifestations de la vie chrétienne; il a compris d'une façon plus intime et plus profonde encore que cette vie est une dans son principe et dans ses effets, que l'analyse seule la décompose, qu'en la décomposant elle court le risque de la défigurer, de la réduire à n'être qu'un mécanisme, et qu'à la prendre dans son unité vivante elle n'est qu'amour, l'amour élevé par Dieu même à la puissance divine, pénétrant, absorbant, renouvelant tout l'homme. De là une prédication plus mystique, si l'on veut, mais mystique dans le beau sens du mot, mystique comme l'est toute religion qui mérite ce nom. Autrefois, Vinet faisait tour à tour de la théorie et de la pratique; il disait à l'intelligence : « Voilà ce qu'est le christianisme, croyez; » puis à la conscience : « Voilà ce qu'est l'œuvre chrétienne, agissez; » maintenant il parle aux deux à la fois et les invite l'une et l'autre à l'adoration, dans laquelle se confondent l'œuvre parfaite et la parfaite intelligence.

En un sens, il n'y a rien là de nouveau. Tout ce que dit Vinet dans ses derniers sermons, il le disait déjà dans ses premiers discours; mais les mêmes pensées se présentent différemment quand on les embrasse de plus haut, d'un point de vue qui permette de les voir chacune à leur place dans l'ensemble et d'en bien saisir la perspective. C'est comme quand on gravit une montagne: il y a progrès, vue plus juste et plus lointaine, avec cette différence toutefois que des hauts sommets de la pensée l'étendue n'est jamais aux dépens de la précision.

Qu'on lise le sermon du *Regard,* et l'on comprendra ce que nous voulons dire. Il ouvre très heureusement le recueil des *Etudes évangéliques,* et nous introduit aussitôt dans cette forme nouvelle de la prédication de Vinet. « Moïse donc fit un serpent d'airain, et il le mit sur une perche; et quand quelque serpent avait mordu un homme, cet homme regardait le serpent d'airain, et il était guéri. » (Nomb. XXI, 9.) Voilà le texte. Vinet ne s'attache guère au fait historique; le serpent d'airain est pour lui un symbole, c'est Jésus sur la croix; pour être guéris, les pécheurs n'ont qu'à le *regarder.* « La vertu vivifiante du regard de la foi : tel est, dit-il, le sujet de nos réflexions[1]. » Il entre encore dans d'assez longues explications tendant à montrer que l'objet du regard, savoir Jésus-Christ crucifié, comprend tout l'Evangile, et que toute l'œuvre de la foi se résume dans ce regard de l'âme; par là, ce discours se rattache à ceux des recueils précédents : « Trop souvent, dit-il[2], les plus graves spéculations et les plus dignes d'un chrétien risquent de nous occuper trop de nous-mêmes; ces méditations, ces discussions sur la liberté, sur l'assu-

[1] Deuxième édition, pag. 3.
[2] *Ibidem,* pag. 21.

rance du salut, sur la combinaison de la foi avec les œuvres, sur les qualités mêmes de la foi, nous mêlent trop à notre sujet, et ne donnent que trop de prise à cette personnalité vivace qui se reprend et se cramponne à tout; mais le regard vers Jésus, et ce regard seulement, a une vertu contraire. A mesure qu'il se prolonge, il excite dans notre âme un saint enthousiasme, un saint amour; il rend ces dispositions habituelles ou dominantes dans notre cœur; il devient la lumière en même temps que la chaleur de notre vie; il facilite, il simplifie, il éclaircit tout; il fait mieux que réfuter les doutes, il les absorbe; il éteint dans ses clartés toutes ces lueurs équivoques ou fausses; il écarte les questions frivoles, il jette au rebut les subtilités, il crée une évidence triomphante, et, nous transportant d'avance dans la lumière du ciel, il met sous nos pieds tous les nuages qui étaient sur nos têtes. »

Puis s'exaltant lui-même dans cette sainte contemplation, l'orateur chrétien a des mouvements dont la puissance dépasse tout ce qu'on trouve dans les recueils antérieurs :

« Si les délicats de la terre, dont l'imagination a des dégoûts plus forts que les besoins et les instincts de leur âme; si les admirateurs des perfections de l'homme, que soulève la pensée d'une réparation sanglante et d'un salut que leur fierté ne veut point accepter *gratis,* détournent leurs yeux du spectacle à la fois horrible et humiliant que nous leur proposons, si ce qu'il a de triste leur cache ce qu'il a de sublime, nous avons l'espoir, fondé sur l'expérience des siècles, qu'il se trouvera des esprits moins superbes, eux-mêmes peut-être après que le marteau de Dieu aura brisé leur orgueil, des esprits, dis-je, qui ne détourneront pas obstinément leurs yeux, et qui consentiront à regarder, à contempler même Celui qu'ils ont percé.

Et tandis, ô notre céleste Frère! que plusieurs s'étonnent à cause de toi, de ce que tu es ainsi défait de visage plus qu'aucun autre et sans apparence; pendant qu'ils s'écrient à ton sujet : « Quoi! c'est là celui qu'on propose à notre » foi comme son objet, son chef et son consommateur! » mais il n'y a en lui, à le bien regarder, ni forme, ni » éclat, rien qui le fasse désirer! » — il se trouvera dans tous les siècles, dans tous les pays et dans toutes les conditions, ô divin Crucifié! des admirateurs de ta beauté, qui ne leur aura jamais paru si grande et si divine que sous la sueur de Gethsémané, sous les crachats du prétoire, et sous le sang que la couronne d'épines fait ruisseler sur ton front sacré! Tu es plus beau à leurs yeux qu'aucun des fils des hommes, et c'est sous ta croix, en face de tes opprobres, qu'ils te chantent d'un cœur ému :

Sous ton voile d'ignominie,
Sous ta couronne de douleur,
N'attends pas que je te renie,
Chef auguste de mon Sauveur!
Mon œil, sous le sanglant nuage
Qui me dérobe ta beauté,
A retrouvé de ton visage
L'ineffaçable majesté.

Jamais dans la sainte lumière,
Jamais dans le repos du ciel,
D'un plus céleste caractère
Ne brilla ton front immortel;
Au séjour de la beauté même,
Jamais ta beauté ne jeta
Tant de rayons qu'au jour suprême
Où tu gravis sur Golgotha[1]. »

Il faut lire la suite du passage. Ici se réunissent tous

[1] *Ibidem*, pag. 25 et 26.

les rayons précédemment épars. Intelligence, action, sentiment; le vrai, le bien, le beau : il y a tout dans ce regard. Quant aux vers que cite Vinet et qui achèvent sa pensée, ils sont de lui. Ceux qui ne le savent pas l'auront sûrement deviné. Et c'est ainsi que se rencontrent encore, dans ce regard fixé sur le divin Crucifié, avec les mouvements les plus puissants de l'éloquence de Vinet, la plus profonde des inspirations de sa poésie.

Inutile de multiplier les exemples. Le lecteur saura bien retrouver dans des sermons tels que *la Foi et la Grâce, le Fidèle achevant les souffrances de Christ, Jésus invisible,* etc., cette éloquence plus purement religieuse, plus saintement contemplative, dont l'abondance nouvelle caractérise la dernière forme de la prédication de Vinet.

Un autre morceau, écrit en 1846, appartient aussi à ce Vinet des derniers temps, dont la pensée religieuse apparaît toujours plus pure et plus mûre. Je veux parler de son étude sur la *Théologie de Pascal*. Vinet s'est toujours beaucoup occupé de Pascal. Il le rencontrait sans cesse sur son chemin dans ses études de morale et de littérature, et se sentait attiré vers lui par de profondes affinités naturelles. Il eut surtout à s'en occuper à propos des travaux de MM. Faugère et Cousin, et du procès en pyrrhonisme que ce dernier intenta à l'auteur des *Pensées*. Vinet rompit plus d'une lance contre le brillant académicien, et n'eut pas de peine à démontrer combien la philosophie de M. Cousin avait peu compris la religion de Pascal. Les articles qu'il publia à ce propos, en 1843, sont complétés par celui de 1846, qui aborde la question plus directement, sans intention polémique, et résume tout ce que Vinet a écrit sur Pascal. Ce dernier article fait en même temps mieux comprendre comment, vers la fin de sa vie, Vinet entendait

les rapports de la religion et de la théologie : « Toutes les hérésies, dit-il, qui sont nées au sein du christianisme, comme tous les systèmes conçus en dehors du christianisme, reviennent à diminuer l'homme ou à diminuer Dieu. La religion du cœur, la foi vivante, garde entre ces deux excès un admirable équilibre; la *théologie* a beaucoup de peine à ne pas incliner vers l'un ou vers l'autre. Pourquoi? Parce qu'elle reste toujours à quelque distance du sommet de l'angle, sur l'un des côtés, au lieu que la foi vivante se tient au sommet, dans le mystère ou dans la vie, d'où elle domine les deux côtés ou les deux pentes de la vérité sans incliner vers aucune. La piété les réunit, par un procédé ineffable, dont elle ne se rend pas mieux compte que nous ne pouvons nous rendre compte de l'union de la pensée et de la matière dans notre existence, union ou conciliation que la vie réalise et manifeste incessamment. La théologie ou la science distingue, c'est son fait; mais distinguer, c'est séparer par hypothèse, et à force de distinguer, on oublie de réunir[1]. » Ainsi la théologie est en présence de la vie religieuse dans la même situation que la science en présence de la nature. La théologie ne s'impose pas plus à la religion que la science à la nature; elle cherche à en pénétrer le mystère, et son premier devoir est de le respecter. Le regard du cœur tourné vers Jésus-Christ : voilà toujours la vérité vivante, le fait essentiel où tout nous ramène.

L'article auquel nous venons d'emprunter quelques lignes alla prendre place dans un autre onglet, où s'accumulaient les matériaux d'un volume. C'était encore un des projets de Vinet de réunir et de compléter tout ce qu'il avait écrit sur

[1] *Etudes sur Blaise Pascal*, seconde édition. Paris, 1856, pag. 218.

Pascal; mais la même raison qui l'obligeait à recourir de plus en plus à l'improvisation quand il prêchait, le manque de loisir, l'obligea aussi à remettre ce projet, comme d'autres, à des temps meilleurs, si bien qu'enfin ce fut à ses éditeurs qu'il appartint de l'exécuter. Jamais il n'eut sur les bras plus de besognes diverses, toutes également pressantes. S'il n'eût écouté que ses désirs, peut-être eût-il suivi le conseil que lui avait donné M. Vulliemin; peut-être se fût-il retiré dans quelque asile caché pour travailler à de grands ouvrages, surtout à sa *Philosophie pratique du christianisme;* mais, comme tous les hommes qui sont vraiment apôtres, il ne se traçait pas à lui-même sa tâche de chaque jour; il se la laissait imposer par les circonstances, c'est-à-dire par Dieu. Il ne pensait pas que rien pût le dispenser de continuer à remplir, tant du moins que la position était tenable, les fonctions auxquelles l'avait appelé la confiance d'un gouvernement qui ne lui était guère sympathique; cette confiance même était un appel de Dieu; il ne croyait pas non plus qu'aucun devoir pût passer avant celui de se dévouer jour après jour à cette église naissante dont il suivait tous les mouvements avec une sollicitude tour à tour filiale et maternelle : « Tout ce que je puis être, écrivait-il à ce sujet, et tout ce que les circonstances peuvent me laisser de loisir, je le mets avec joie au service de l'église libre. Puissions-nous tous arroser, au moins de nos sueurs, cette plante spirituelle que la puissance de Dieu a fait germer inopinément dans notre sol. Puissions-nous comprendre toujours mieux ce qu'il y a de providentiel dans cette œuvre et ce qui la lie étroitement à l'œuvre de l'église universelle. Puissions-nous surtout nous humilier toujours davantage dans la pensée du saint honneur que nous a fait notre Maître en nous

conviant à la construction d'une maison de Dieu sur la terre[1]. »

Cependant il envisageait aussi comme un appel de Dieu les idées qui, venant à s'emparer de son esprit, ne lui laissaient point de relâche jusqu'à ce qu'il les eût approfondies et tirées de l'obscurité au grand jour. Ces appels-là étaient parfois les plus irrésistibles. Il en fit l'expérience en 1846. Malgré les occupations dont il était surchargé, il fut entraîné, comme malgré lui, à étudier de près ce qu'on appelle le socialisme, à l'étudier dans son principe et dans ses effets. Il en résulta une brochure assez considérable, presque un livre, qui parut dans le courant du mois d'août, et que les éditeurs de Vinet ont réimprimée à la fin du volume intitulé : *L'Education, la Famille et la Société.*

Ce volume, un des plus intéressants parmi ceux qui ont été mis au jour après sa mort, n'est, comme la plupart des autres, qu'un recueil assez arbitraire de morceaux perdus dans le *Semeur* et dans quelques autres journaux ou revues. Ces morceaux, nés en des temps divers de préoccupations diverses, n'ont entre eux de lien que celui qu'indique et établit le titre du volume. C'est, par exemple, un article étendu sur l'*Education de l'enfance*, à propos de l'ouvrage de Mme Necker de Saussure; un autre, sur les *Etudes classiques*, à propos d'une discussion qui eut lieu en 1835 dans la chambre des députés ; puis ceux qui parurent en 1843 sur le *Mariage au point de vue chrétien,* de Mme de Gasparin, en 1841 sur la *Démocratie française,* en 1845 sur le livre du *Prêtre,* de M. Michelet, et bien d'autres encore. On a

[1] Ces lignes sont empruntées à une lettre de Vinet au Conseil de la paroisse de l'église libre de Lausanne, qui l'avait officiellement invité à y prêcher, invitation qui, à vrai dire, ne faisait que sanctionner un fait.

trouvé naturel de compléter ce recueil et de le couronner en quelque sorte par le remarquable travail de Vinet sur le *Socialisme,* travail trop peu étendu pour former à lui seul un volume. Néanmoins sa place véritable est ailleurs. Ce n'est ni un article de journal, ni une étude de revue; c'est un livre ou, si l'on veut, un essai, qui fait suite à ceux qui furent couronnés par la Société de la morale chrétienne; à celui sur la *Liberté religieuse* et à celui sur la *Manifestation des convictions*. Il les continue et les achève, en marquant un nouveau progrès dans la pensée de l'auteur sur les rapports de l'idée chrétienne avec la société.

L'attention de Vinet, qui ne s'était jamais détournée de ces graves questions, y avait été plus particulièrement ramenée soit par l'ensemble des faits qu'il voyait s'accomplir autour de lui, soit par une discussion spéciale où l'avait engagé sa brochure aux pasteurs démissionnaires. « L'état est l'homme naturel, » avait dit Vinet dans ce dernier écrit, donnant ainsi une précision nouvelle aux théories développées dans l'*Essai*. M. Ebrard, alors professeur de théologie à Zurich et rédacteur d'un journal intitulé : *L'Avenir de l'église* (*die Zukunft der Kirche*), releva cette assertion. Vinet répondit par une lettre, qui parut dans la *Réformation au XIX*e *siècle* (4 juin 1846), et que nous signalons comme un morceau des plus nets et des plus lumineux. Mais il ne faisait guère qu'y indiquer un des aspects du sujet, et renvoyait le lecteur à un ouvrage plus étendu. « Je ne veux pas, disait-il, consumer dans de journalières escarmouches le peu de forces qui me restent. Je les réserve, si quelques jours de vie me sont encore accordés, à présenter dans leur ensemble et sous un nouveau jour les idées dont se compose la théorie

que je défends. » L'ouvrage ainsi annoncé n'était autre que celui sur le *Socialisme*, auquel il travaillait en silence depuis près de deux mois, et qui mérite de nous arrêter un instant.

Vinet, lui-même, nous en donne une analyse dans un *Avertissement*, qui tient lieu de préface : « Qu'ai-je entrepris? dit-il[1]. De dégager le principe, l'idée mère du socialisme, qui n'est autre chose que l'identification de l'homme et de la société; d'établir, en opposition à ce principe, celui de la distinction fondamentale ou de la dualité de l'homme et de la société; de montrer comment l'humanité, asservie d'abord et avilie par le sacerdoce, améliora sa condition en échangeant une servitude contre une autre, je veux dire en se réfugiant dans les bras du socialisme politique; comment les religions antiques, bien loin de relâcher les liens du socialisme, ne purent que les serrer davantage; et pourquoi la philosophie fut impuissante à faire prévaloir et surtout à populariser le principe de l'individualité. Il s'agissait encore, après avoir fait assister le lecteur à la mort du socialisme antique, de lui donner le spectacle du réveil de l'individualité par la double action de l'Evangile et de l'invasion; puis, d'indiquer quelques pas rétrogrades de l'humanité dans cette carrière nouvelle; enfin, et surtout, le danger dont la menacerait l'extinction du principe individuel. Cette dernière partie du sujet m'imposait une double tâche : il fallait d'abord revendiquer les droits de l'individualité, et la défendre contre quelques objections; il fallait montrer ensuite combien le socialisme, en s'emparant de la pensée moderne, serait plus faux, plus immoral, plus irréligieux et plus funeste qu'il n'a jamais

[1] *L'Education, la Famille et la Société*, pag. 410.

pu l'être dans les âges antiques. Telle était la matière, tel est le plan de cet écrit. »

De tous les ouvrages de Vinet aucun n'est plus impossible à lire en courant. Il faut pour le suivre non-seulement de l'attention, mais une certaine force de tête. Vinet s'en faisait un reproche, et s'en excusait en même temps. « Je ne suis pas de ces écrivains qui naissent traduits, disait-il; j'ai besoin qu'on me traduise, et l'on me traduira si ce que j'ai dit en vaut la peine. Si je n'ai su parler que pour peu de personnes, quelqu'un peut-être prendra la peine de me faire parler pour tous. Mais je confesse qu'en un sujet comme celui-ci, je ne devais pas avoir besoin d'interprète[1]. »

On a signalé, comme une des causes de cette obscurité, certaines irrégularités du plan, dont la trace est peut-être sensible jusques dans l'analyse même que nous venons d'emprunter à Vinet. Faut-il lui reprocher d'avoir mis sa conclusion dans son exorde ou d'avoir repris son exorde dans sa conclusion? Je ne sais; mais on veut qu'il ait fait l'un ou l'autre, et l'on signale dans ces pages des retours de la pensée sur elle-même qui en embarrassent la marche. Toutefois, je soupçonne que cette apparence d'obscurité tient en plus grande partie encore à la difficulté du sujet, difficulté dont l'analyse de Vinet ne donne qu'une imparfaite idée. Il semble, d'après cette analyse, qu'il s'agisse surtout ici d'une étude d'histoire; mais la métaphysique religieuse y domine l'histoire. En effet, il s'y agit de savoir ce que c'est que l'individualité, ce que c'est que la personnalité et de définir bien d'autres termes encore, de préciser bien d'autres faits obscurs et complexes. De toutes ces analyses, dans le détail desquelles je ne saurais entrer,

[1] *L'Education, la Famille et la Société*, pag. 410.

il résulte entre autres que l'individu seul connaît la vérité, a seul une conscience, est seul capable d'une seconde naissance, en sorte que la restauration de l'humanité déchue ne peut être opérée que par lui. Le christianisme, qui est l'auteur de cette restauration, est tout individuel; mais il est tombé au sein d'une société organisée sur le principe opposé, le principe socialiste, issu de la chute, et cette société, en se l'appropriant, l'a dénaturé. De là, le catholicisme, premier et pendant des siècles principal ennemi du principe individualiste et chrétien; de là, le socialisme moderne, dont les menaces sont bien plus graves encore, et dont la victoire nous ferait retomber au-dessous de l'antiquité.

Mais si ces théories, auxquelles les adversaires les plus décidés de Vinet ne refuseront pas le mérite de la profondeur, ne sont pas toujours d'une intelligence facile, il n'en est pas de même des pages par lesquelles termine l'auteur; elles s'adressent aux théories et aux systèmes impatients d'hériter de ce vieillard importun qu'on appelle le christianisme :

« Entendez-le bien, enfants du dix-neuvième siècle, il n'y a point ici de vieillard. Celui dont vous parlez est éternellement jeune. Il est le même que, lorsque, sous les yeux d'une race dès longtemps disparue, il jaillit soudain du désert. Le jour que vous appelez le vôtre est *son* jour. Accablé sous des vêtements et des insignes qui ne vont ni à sa taille ni à sa figure, il vous paraît courbé sous le poids de l'âge; mais qu'il retourne au désert, et vous verrez bientôt qu'il n'a point d'âge et que c'est vous qui êtes vieux. Oui, qu'il retourne au désert; qu'il redevienne ce qu'il fut toujours, une secte; que, remontant à ses origines, il s'avance de là vers la société, armé de sa seule vérité, sans autre introducteur que lui-même, sans autre lettre de recommanda-

estime par son talent; il s'est concilié le respect et l'affection de tout le monde. »

Cependant l'activité de Vinet, pendant ces jours de souffrance, ne se bornait pas à cette œuvre, pour lui si grande, et toujours présente à sa pensée. Il n'oubliait point le *Semeur*. Le dernier article de longue haleine qu'il écrivit pour ce journal, expédié le 3 mars, roulait sur le tome sixième de l'*Histoire de France* de M. Michelet. Vinet n'a pas beaucoup écrit sur l'histoire; mais il ne l'a jamais fait sans y répandre, comme partout ailleurs, les observations justes, pénétrantes, les aperçus lumineux. Ses cours sont d'un littérateur plutôt que d'un historien de la littérature; mais des articles comme celui dont nous parlons prouvent que s'il lui manqua quelque chose pour être à la fois historien et littérateur, ce fut moins le don que le loisir. Le portrait qu'il trace de Louis XI est, dans sa concision, un des meilleurs que nous connaissions. L'histoire, d'ailleurs, n'est pas pour lui une simple succession d'accidents; il l'entend comme Bossuet, en ce sens qu'il y voit Dieu partout; mais tandis que l'illustre évêque se borne trop souvent à faire poser la Providence sur les ruines des empires, Vinet, observateur plus intime, plus réaliste, plus philosophe, la montre cachant sa main et travaillant en quelque sorte sous les événements. Les lignes suivantes peuvent donner l'idée de ce genre plus discret, mais plus sérieux : « La sagesse de Dieu est diverse. Tour à tour il ramène l'humanité par la morale au bon sens, et par l'activité de l'esprit à celle de la conscience. Au quinzième siècle, c'est à la seconde de ces deux marches que le Régulateur souverain semble donner la préférence. Il commence par tirer le siècle de sa torpeur intellectuelle, en suscitant, par la découverte de l'antiquité grecque, de nou-

velles idées, et en donnant naissance, par des expéditions maritimes, à des intérêts nouveaux. Cet ébranlement communiqué aux esprits par les lettres classiques, par les voyages et le commerce, profitera plus tard à la réforme du culte et des mœurs, et à la reconstitution des doctrines morales. On a recommencé à penser, or la morale est de la pensée, et la morale ne tardera pas à rendre à la pensée beaucoup plus qu'elle n'en a reçu. »

Un autre ouvrage d'histoire, un de ces ouvrages où il y a de tout, et de tout à la fois, — histoire, politique, morale, poésie, — allait fournir à Vinet une occasion prochaine de haute et grande critique, je veux parler des *Girondins* de Lamartine. Les volumes étaient là, tout fraîchement arrivés de Paris; ce grand sujet et ce style qui tient de la magie étaient pour lui une tentation bien puissante; mais déjà il n'avait plus la force de lire.

La maladie faisait tous les jours des progrès et des ravages nouveaux. C'était à l'estomac, ou plutôt dans les intestins, qu'en était le siége principal. S'il suffisait pour guérir de témoignages d'affection, Vinet eût été guéri cent fois. De tous côtés, même de personnes inconnues, arrivaient les billets, les offres de service, les cordiaux, les recettes. La sympathie de tant d'amis valut au moins au malade de douces émotions.

« Un mot seulement, écrivait-il à une amie, puisque je ne puis en écrire davantage, ou plutôt cent qui se pressent et s'accumulent dans mon cœur. Un seul mot : Merci! Ce qui veut dire que Dieu lui-même vous remercie et vous bénisse. Je ne suis pas en état de vous dire ni de vous prouver à quel point vos bontés me touchent, me consolent et m'édifient. J'en donne charge à un plus puissant dont j'aime à reconnaître et à bénir la présence dans les bien-

faits dont je suis l'objet. « L'Eternel est avec moi parmi » ceux qui m'aident. » Votre, etc.... »

Et à une autre : « J'aurais cru manquer à la fois de respect et de reconnaissance en ne prenant pas au sérieux votre offre et ma promesse, et c'est pourquoi, le moment venu, je vous aurais fait demander le précieux cordial que je vous avais d'abord refusé.

» Au même instant, par une aimable coïncidence, vous aviez la bonté de penser à moi pour me faire un autre plaisir. Comme pour me dissimuler un retour d'hiver que je sens trop bien, vous me faisiez apporter les plus brillants symboles du printemps. Je vous dirais difficilement tout ce que m'a fait éprouver la vue de ces riantes et fraîches splendeurs. Le sentiment d'une bonté si peu méritée, la magnificence royale de ces fleurs dont la pourpre de Salomon eût été jalouse à meilleur droit que du lis de la Palestine; le dirai-je aussi? le contraste que forme leur éclat, l'énergie de leur jet, la suavité de leurs parfums avec ma décrépitude actuelle, tout cela a porté jusqu'aux larmes l'émotion que j'ai naturellement ressentie, et je doute que votre Xérès, que je crois délicieux, ait rien de plus enivrant que la vue de ce bouquet que je fais sans cesse approcher de moi.

.... » Je suis vivement touché de votre bonté, et y réponds, ne pouvant rien de plus, par les vœux les plus sérieusement affectueux pour vous et pour ce qui vous est particulièrement cher. Que ce dimanche vous soit aussi bon que vous avez su me le rendre doux. »

Les médecins exigèrent un changement d'air. On le transporta à Clarens. Le 21 avril, ses amis et collègues, MM. S. Chappuis et Ch. Secrétan, l'y précédèrent, le reçurent dans leurs bras et le déposèrent sur son lit. C'était dans

la maison naguère habitée par M. Monnard, et dans une chambre où l'on prétend que lord Byron avait reçu jadis l'hospitalité. Mais il était trop tard, si tard que le médecin qui le soignait ordinairement, M. Mayor, et qui l'accompagna, n'avait pas osé prendre à lui seul la responsabilité d'autoriser ce court voyage.

Le beau temps dont on avait espéré quelque influence favorable, se fit attendre; la saison se maintint triste et froide, et les progrès de la maladie furent tels que bientôt l'issue fatale n'en parut douteuse à personne. Vinet lui-même comprit que sa fin approchait. Il lui fallut un certain effort pour renoncer joyeusement à tous les projets qu'il avait caressés, à ce rêve d'un séjour à Clarens sous d'autres auspices, à ces travaux qu'il avait hâte d'achever; mais quand il n'y eut plus de doute à ses yeux, quand il vit que telle était bien la volonté de Dieu, il se soumit sans murmure.

A Clarens, comme à Lausanne, il fut entouré des marques du plus vif intérêt. Les amis éloignés venaient le visiter tour à tour. Chaque jour en amenait de nouveaux, de Lausanne, de Genève, et il les accueillait tous avec joie. Il avait toute sa présence, toute sa lucidité d'esprit. Il aimait à entendre lire, et continuait à s'intéresser à tout. Il dictait encore quelquefois. Il dut une de ses dernières et vives jouissances littéraires à l'*Abrégé de la vie de Jésus* de Pascal, retrouvé par M. Faugère. Il désira que le *Semeur* en rendît compte, et trouva encore, très peu de jours avant sa mort, la force de dicter à ce sujet quelques pages, qui ont été recueillies dans les *Etudes sur Blaise Pascal.* Elles se terminent par ces mots relatifs au testament de Pascal, qui venait aussi d'être retrouvé : « Plusieurs lecteurs, en entendant Pascal « implorer les intercessions de la glorieuse » Vierge Marie et de tous les saints et saintes du paradis, »

vont se scandaliser et crier à l'inconséquence. Mais, entre eux et nous, qui est-ce qui, en matière de religion, est tout à fait conséquent? Probablement personne. Pour ce qui est de Pascal, nous avons la ferme confiance que, tout en exprimant ici une persuasion sincère au sujet de la Vierge et des saints, il faisait reposer d'aplomb sa foi et son espérance sur l'unique et vrai fondement. Si l'on veut absolument qu'il y ait ici contradiction dans les termes, contradiction dans les notions mêmes, à la bonne heure; nous ne contesterons pas. Nous nous contentons d'être certain pour notre compte qu'il n'y avait pas contradiction dans le cœur. »

Le 30 avril, se présenta un ministre étranger, irwingien, qui, recommandé par une amie, venait pour implorer de Dieu le rétablissement du malade. Vinet consentit à le recevoir et à l'entendre, mais sous la réserve d'une entière soumission à la volonté divine. On lit à ce sujet dans l'agenda les lignes suivantes, écrites de la main de Mme Vinet: « Journée la plus solennelle de notre vie, apparences de mort prochaine.... M. Méjanel (le ministre irwingien), vient exprès pour prier et imposer les mains au malade. Il fait un petit culte auparavant, avec nous et les personnes de la maison qui veulent y assister,... puis, chez Alexandre, avec beaucoup d'onction, de tact et de mesure, — puis encore avec Auguste, Sophie et Ch. Secrétan. Il part en sanglotant. »

Le dimanche, 1er mai, M. Chappuis vint de Lausanne prier avec son ami. Dans la soirée, Vinet, demeuré seul avec sa femme et sa sœur, demanda qu'on lui lût les Ps. XXXII et LI. Après cette lecture, il ajouta : « C'est tout ce que je puis vous dire. »

La nuit suivante fut extrêmement pénible : « Nuit affreuse, » dit l'agenda. Vers le matin, les douleurs se cal-

mèrent; la dernière résistance du corps était vaincue. Les médecins permirent de lui donner tout ce qui lui ferait plaisir. Dans le cours de la journée, voulant constater lui-même l'état de ses sens, il demanda un livre et ses lunettes. Voyant qu'il ne pouvait plus lire, il dit à sa femme : « Cela va mal.... ou plutôt mieux. » — « Tant que tu auras un souffle de vie, répondit-elle, j'espérerai; mais je t'ai remis au Seigneur, qu'il fasse de nous ce qu'il trouvera bon. » — « C'est une bonne parole, » dit-il.

Plusieurs de ses amis étaient arrivés. Il en fit appeler trois, MM. Marquis, Chappuis et Ch. Secrétan, et dicta au plus jeune, M. Ch. Secrétan, ses dernières volontés. Il laissait à sa femme l'usage de ce qu'ils avaient acquis ensemble, à condition d'en disposer selon les lois, la justice et l'équité. Il priait ses amis de servir de père à son fils infirme, désignant plus spécialement pour cet office MM. Marquis et Alexis Forel. Il ajouta : « Je mets ma confiance en Celui qui ne rejette pas les cœurs froissés; mes vœux les plus intimes sont pour ceux qui ont bien voulu m'aimer. Ils s'étendent à tous leurs intérêts et embrassent toute l'éternité. » Il termina en exprimant sa tendre reconnaissance envers sa famille.

On lui lut ce qui avait été écrit, et il put encore tracer au bas les mots suivants : « Ce sont bien là mes vœux et mes pensées. »

Mme Vinet désirait transmettre quelques mots de sa part à deux amis, dont la correspondance avait cessé par suite de quelque divergence d'opinion. « Que veux-tu que je leur dise? » lui demanda-t-elle. — « Que je les aime beaucoup. » L'un d'eux, en lisant ces paroles, s'écria : « J'aurais mieux aimé qu'il eût dit : Je lui pardonne. »

Son fils, Auguste, arriva dans l'après-midi. Le souvenir de tous les chagrins qu'il avait pu, précédemment, causer

à son père par une certaine indocilité de caractère, qu'aggravait son infirmité, lui était extrêmement douloureux. Il se jeta à genoux devant le lit du malade et le supplia de lui pardonner. Son père le bénit, en ajoutant : « Oh! j'ai tout pardonné, si j'ai eu à pardonner. »

Ensuite, Vinet demanda sa sœur, puis la bonne, qui servait la famille depuis plusieurs années. Quand tous furent réunis autour de son lit, il essaya de parler : « Ecoutez-moi tous, dit-il d'une voix entrecoupée, Elise est-elle là? et Henriette?... Je demande pardon à Dieu et aux hommes des nombreux scandales que j'ai donnés, principalement à mes entours, par mes impatiences et mon intolérance.... Dites à mon fils de rester attaché à son Sauveur, puisqu'il l'a rencontré, et que, s'il perd un père, il lui reste trois mères.... Restez bien unis ensemble.... Sophie, dis-leur.... » Il s'interrompit tout à coup. Il s'était aperçu que sa femme écrivait ses paroles; elle le faisait pour le fils, que sa surdité empêchait d'entendre. « C'est assez, dit-il, ne parlons plus. » Depuis ce moment, il demeura dans un silence presque complet, soit à cause de sa faiblesse, soit peut-être dans la crainte qu'on n'enregistrât ses paroles pour en faire bruit au dehors.

En donnant trois mères à son fils, il désignait, outre sa femme et sa sœur, une excellente amie, Mlle Grosjean, qui lui servait réellement de mère, à Genève. Elle arriva ce même jour : « Soyez mille fois bénie, lui dit Vinet en lui prenant une main et en la posant sur ses lèvres livides. Je voudrais pouvoir vous dire tout ce que je sens. »

Le plus fidèle, le plus ancien des amis d'enfance de Vinet, Leresche, vint aussi. Il l'aborda en lui parlant des consolations de Christ. Vinet répondit, les yeux levés au ciel : « En lui, la vie. »

Dans la soirée, on lava ses membres avec du vin, ce qui le soulagea visiblement. Le médecin faisant espérer une nuit paisible, M[me] Vinet, épuisée, prit un peu de repos, laissant veiller auprès de son mari M. Espérandieu, qui l'avait recueilli et assisté avec tant de dévouement dans sa grave maladie, en 1841, à la suite d'une chute.

Vers le milieu de la nuit, le malade étant agité, M. Espérandieu lui lut la prière sacerdotale (Jean XVII), puis il lui proposa de prier avec lui. Vinet répondit avec effort : « Demandez pour moi toutes les grâces, même les plus élémentaires. » Peu d'heures auparavant, il avait dit à M. Leresche : « Priez pour moi comme pour la plus indigne des créatures. » Une autre fois, il avait dit aux siens avec une expression sur laquelle ceux qui l'ont connu n'ont pas pu se méprendre : « Demandez à Dieu que je vive afin de me convertir. » Pour comprendre le sens de ces paroles, il convient de se rappeler la manière dont il envisageait la conversion; ce n'était pas, à ses yeux, un acte accompli une fois pour toutes. Il n'envisageait comme réelles que les conversions qui se continuaient par la sanctification, en sorte que l'achèvement de la conversion ne pouvait être que dans la sainteté.

Il reçut avec une sorte de tendresse particulière les soins dont il fut l'objet pendant cette nuit. Tout ce que lui apportait son ami, « était, disait-il, si bon. » Il remerciait pour les moindres services comme pour de vraies faveurs.

Cependant le dernier combat s'annonçait. Sa famille entoura son lit. Se sentant défaillir, il demanda un cordial, du café, qui lui fit mal. Sa femme lui ayant fait une question, il répondit : « Je ne puis plus penser. » Plusieurs fois il s'écria : « Oh ! mon Dieu ! aie pitié de moi ! » Ce furent ses dernières paroles. Un peu plus tard, voyant l'al-

tération profonde de ses traits, sa femme s'approcha de lui et lui demanda s'il l'entendait encore. Il fit signe que *oui*. Elle le pria de prononcer son nom; mais il n'en eut pas la force. Alors elle l'embrassa en lui disant : « Il n'y aura donc plus entre nous que le nom de Jésus. Je te remets entre ses bras. » Il fit encore un faible signe d'assentiment. Quelques instants après, il rendit le dernier soupir. C'était le mardi, 4 mai, à 5 heures du matin. Ses traits, fort altérés par la souffrance, reprirent bientôt leur sérénité.

L'agenda se termine par ces mots, écrits de la main de Mme Vinet :

« Fin. »

« Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre! »

M. Marquis réclama le privilége de rendre à son ami les derniers devoirs dans son château du Châtelard, qui domine Clarens. Le cercueil y fut transporté dans la soirée, pendant que M. Edmond Schérer faisait un culte, avec la famille réunie.

L'enterrement devait avoir lieu le surlendemain, dans l'après-midi. Les étudiants arrivèrent, apportant des couronnes de laurier et d'immortelles. Ils montèrent aussitôt à la chambre où le cercueil était déposé, pour voir encore une fois le visage de leur maître bien-aimé. Bientôt quelques centaines de personnes, presque toutes accourues de loin, se trouvèrent réunies dans le grand salon du Châtelard, où la voix de Vinet s'était fait entendre bien souvent. Leresche, l'ami d'enfance de Vinet, ouvrit le service funèbre par une prière. Un ancien de l'église libre de Montreux, un simple agriculteur, M. Anet, lut quelques versets de la Bible. M. Chappuis termina par une prière : « Oh! Seigneur! s'écria-t-il, nous ne te deman-

dons pas compte de tes voies, nous ne saurions les comprendre. »

Peu d'instants après, le convoi, précédé du cercueil, que portaient les étudiants, descendit vers le cimetière, par un chemin tout ombragé de cerisiers en fleurs. M. Guillaume Monod, pasteur de l'église nationale, à Lausanne, et successeur de Vinet à l'académie, parla sur le bord de la fosse. Il exhorta les assistants à l'union et à la paix. Un étudiant, Aimé Steinlen, adressa, au nom de ses condisciples, un dernier adieu au maître qu'ils ne devaient plus revoir; puis ils chantèrent en chœur le bel hymne d'Olivier :

Il n'est plus, il n'est plus!
O Dieu! tu le voulus.
Courbons-nous vers la terre.

Un monument a été placé sur la tombe de Vinet, par les soins de M. Marquis. Les amis du défunt choisirent, pour la graver sur le marbre, un passage de Daniel, XII, 3 : « Ceux qui en auront amené plusieurs à la justice luiront comme des étoiles à toujours et à perpétuité. » Sa veuve, qui savait combien un pareil hommage eût couvert de confusion celui qui en était l'objet, obtint qu'on y ajoutât cette parole de saint Paul : « Ma vie est cachée avec Christ en Dieu. »



TABLE DES MATIÈRES

